

A close-up photograph of a person's eyes, which are light blue and looking directly at the camera. The skin is fair, and the eyebrows are dark and well-defined.

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2007

Sous la direction de **MICHEL VENNE** et MIRIAM FAHMY

LE QUÉBEC EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

LE MYTHE DE L'IMMOBILISME AU QUÉBEC • ENTRE LUCIDES
ET SOLIDAIRES • L'AFFAIRE DU KIRPAN • L'EXPO 67 • WHAT
DOES CANADA WANT ? • LA GUERRE EN AFGHANISTAN •
PRIMEUR : GIL RÉMILLARD SUR MEECH, 20 ANS APRÈS

**Étudiez
la question
pour aller
plus loin.**

uqam.ca

UQÀM

Prenez position

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2007



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2007

Sous la direction de
MICHEL VENNE
et **MIRIAM FAHMY**

LE QUÉBEC EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

F I D E S

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre :
L'annuaire du Québec 2007

Publ. en collab. avec : Institut du Nouveau Monde.

ISSN 1711-3571
ISBN-13 : 978-2-7621-2746-1
ISBN-10 : 2-7621-2746-7

1. Québec (Province) – Politique et gouvernement – 21^e siècle.
2. Québec (Province) – Conditions sociales – 21^e siècle.
3. Québec (Province) – Conditions économiques – 21^e siècle.
I. Venne, Michel, 1960 – II. Fahmy, Miriam.
III. Institut du Nouveau Monde.

FC2926.2.A66

971.4'05

C2004-390011-9

Dépôt légal : 4^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
© Éditions Fides

IMPRIMÉ AU CANADA EN OCTOBRE 2006



L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2007

LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

L'annuaire du Québec est publié chaque année depuis 1996 par les Éditions Fides. C'est une publication de l'Institut du Nouveau Monde (INM).

Sous la direction de

Michel Venne et Miriam Fahmy

Recherche, traduction, révision

Denis Desjardins, Sylvie Dugas,
Serge Laplante, Yves Martin,
Christiane Richards, texToLab

Conseillers

Éric Bédard, Carole Brabant, Louis
Côté, Robert Laliberté, Peter
Leuprecht, Jean-François Lisée,
Antoine Robitaille, Benoît Sévigny

Rédaction

Rachad Antonius, Victor Armony,
Frédéric Bastien, Alexis Beauchamp,
Éric Bédard, Claude Béland, Éric
Bélanger, Laurence Bherer, Yves
Boisvert, Marc André Boivin, Vicky
Boutin, Laurent Bouvet, Marie Joëlle
Brassard, Lyse Brunet, André Burelle,
Frédéric Castel, Thomas Collombat,
Louis Côté, Louise Dandurand,
Jacqueline de Bruycker, Éric
Desrosiers, Pierre Drouilly, Pierre
Dubuc, Clermont Dugas, Sylvie Dugas,
Gilles Dupuis, Pierre Durocher, Louis
Favreau, Tom Flanagan, Michel Fleury,
Pierre Fortin, Rosaire Garon, Corinne
Gendron, Roger Gibbins, Lilian
Richieri Hanania, Louis-Georges Har-
vey, Louis M. Imbeau, Mario Jodoin,
Dimitrios Karmis, Jacques Keable,

Céline Lafontaine, Jean-Paul Lafrance,
Lucie Lamarche, Laurent Laplante, Serge
Laplante, Patrice LeBlanc, Paul Makdisi,
Marcel Martel, Pierre Martin, Nelson
Michaud, Franklin Midy, Pierre Mou-
terde, Alain-Robert Nadeau, Richard
Nadeau, Joëlle Noreau, Stéphane
Paquin, François Pétry, Isabelle Porter,
Anne Quénart, Luc Rabouin, Jèrè
Rahm, Gil Rémillard, Benoît Rigaud,
Lionel Robert, Céline Robitaille-Cartier,
Guy Rocher, Michel Rompré, Monique
Séguin, Alexandre Shields, Angelo Soare,
Elin Thordardottir, Jean-Guy Vaillan-
court, Paule Vermot-Desroches, Jean-
Philippe Warren.

Photographies

Jacques Nadeau
(sauf indication contraire)

Direction artistique

Gianni Caccia et Gaétan Venne

Montage, infographie

Gaétan Venne

L'annuaire du Québec est publié en
collaboration avec *Le Devoir*.

Les Éditions Fides

358, boul. Lebeau, Saint-Laurent
(Québec) H4N1R5

L'Institut du Nouveau Monde

209, rue Sainte-Catherine Est, C.P.
8888, succ. Centre-ville, Montréal
(Québec) H3C 3P8

inm@inm.qc.ca • www.inm.qc.ca

AVANT-PROPOS

Un débat lancinant, une réalité dynamique

ACTUALITÉ OBLIGE, *L'ANNUAIRE DU QUÉBEC 2007* FAIT LE POINT SUR LE MYTHE DE « L'IMMOBILISME AU QUÉBEC » dans le cadre d'un grand dossier dirigé par le journaliste et directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, Michel Venne. Le dossier propose entre autres des analyses de Pierre Fortin et Claude Béland ainsi que des entrevues avec Alban D'Amours (Desjardins), Pierre Shedleur (SGF) et Yvon Bolduc (Fonds de Solidarité FTQ).

Les articles publiés dans cette section, mais aussi les articles publiés ailleurs dans l'ouvrage, indiquent bien que ce débat lancinant cache, toutefois, une réalité québécoise dynamique, faite de reculs à certains égards, notamment dans l'industrie forestière, mais d'avancées formidables, par exemple dans le vaste secteur de l'économie sociale. Le même phénomène de balancier existe dans les pratiques culturelles : les taux de lecture des journaux et magazines déclinent, mais la fréquentation des équipements culturels, dont les bibliothèques, augmente.

L'actualité fournit aussi son lot de polémiques indiquant des mouvements au sein des collectivités et au sein des gouvernements : la passe d'armes entre « lucides » et « solidaires », le rôle du privé dans la santé après l'arrêt Chaoulli, l'affaire du Kirpan, la controverse du mont Orford, la valse-hésitation du gouvernement conservateur sur l'Accord de Kyoto, les promesses du gouvernement Charest ou la création de Québec Solidaire.

L'Annuaire du Québec, publié depuis 1996, offre également de revisiter plusieurs moments marquants de l'Histoire du Québec, dont on commémorera l'anniversaire en 2007 : les patriotes de 1837, la Confédération canadienne de 1867, la conscription de 1917, la visite de De Gaulle, Expo 67, les

États généraux du Canada français et la fondation de la Bibliothèque nationale du Québec en 1967, l'adoption de la loi 101 en 1977, la Constitution de 1982 et l'Accord du lac Meech en 1987. Parmi les auteurs de cette section, le sociologue Guy Rocher, l'historien Marcel Martel, l'ancien conseiller de Pierre Elliott Trudeau André Burelle et l'ancien ministre des affaires intergouvernementales canadiennes, dans le cabinet de Robert Bourassa, Gil Rémillard, qui témoigne pour la première fois, vingt ans après les faits, des événements tels qu'il les a vécus de l'intérieur.

Un bilan complet des régions du Québec revient cette année avec, bien entendu, la chronologie des grands événements survenus au Québec en 2006, les principales lois adoptées à l'Assemblée nationale, les principales statistiques sur le Québec, les principales décisions de la Cour suprême du Canada, les grandes dates de l'histoire. *L'Annuaire du Québec 2007* propose aussi un panorama de la recherche sociale et culturelle au Québec, en collaboration avec le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

L'Annuaire pose la question : What does Canada want? L'élection du gouvernement minoritaire de Stephen Harper constitue-t-elle une victoire pour l'Ouest canadien? Quelle est la signification de la percée conservatrice au Québec? Avec Roger Gibbins de la Canada West Foundation, un ancien conseiller de Stephen Harper Tom Flanagan, le sociologue Pierre Drouilly et l'auteur Pierre Dubuc.

Enfin, vous pourrez lire une toute nouvelle section internationale rédigée par les meilleurs spécialistes québécois et étrangers, sous la direction de Miriam Fahmy, de l'Institut du Nouveau Monde, et qui aborde la guerre en Afghanistan, la sécurité aux frontières, le regard de l'ONU sur les politiques sociales au Québec, la gauche française, la nouvelle Amérique latine, la situation en Haïti et la montée du conservatisme aux États-Unis, entre autres articles.

L'Annuaire conserve les éléments de référence qui ont fait son succès et qui en font un ouvrage de référence tant dans les collèges et les universités que pour les principaux leaders d'opinion au Québec. Il améliore toutefois sa tenue et sa lisibilité pour le grand public en misant sur la pertinence des sujets, la qualité des collaborateurs, une mise en page rafraîchie et une couverture attrayante.



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

Michel Venne

DOSSIER : LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

- 12** Le mythe de l'immobilisme au Québec
- 24** Immobilisme ? Pas vraiment. Accélérer le mouvement ? Nécessaire.
Éric Desrosiers
- 31** Six propositions sur la performance économique du Québec
Pierre Fortin
- 36** Le marché du travail en 2005
Mario Jodoin
- 38** Le marché du travail au Québec : changements en douce...
Joëlle Noreau
- 43** Les mouvements sociaux et l'immobilisme au Québec : qui freine quoi ?
Sylvie Dugas
- 50** Les syndicats : entre résistance et solutions de rechange
Thomas Collombat
- 56** 1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans
Marie Joëlle Brassard
Michel Rompré
- 63** Il y a 10 ans naissait le Chantier de l'économie sociale
Claude Béland
- 69** L'économie sociale québécoise s'étend à l'étranger
Louis Favreau
- 77** Les pratiques culturelles au Québec : la fin de la démocratisation ?
Rosaire Garon

LES GRANDES POLÉMIQUES DE L'ANNÉE 2006

- 90** « Moi, je refuse les étiquettes ». Au sujet des manifestes des Lucides et des Solidaires
Jean-Philippe Warren
- 101** Manifestes du Début global
Michel Venne
- 104** Après l'affaire Chaoulli : plus de place pour le privé dans la santé
Lionel Robert
- 115** Passé dénationalisé, avenir incertain
Éric Bédard
- 124** Politique sur les changements climatiques : Québec va de l'avant, Ottawa cafouille
Alexis Beauchamp
- 132** La saga du mont Orford : qui seront les rois de la montagne ?
Alexandre Shields
- 138** Le « dissensus » québécois : l'affaire du kirpan sous la loupe
Dimitrios Karmis
- 146** Les enfants sont les principaux acteurs de l'interculturalisme religieux au Québec
Frédéric Castel
- 151** Le gouvernement Charest a-t-il tenu ses promesses ?
Éric Bélanger, François Pétry et Louis M. Imbeau
- 156** La naissance de Québec solidaire
Pierre Mouterde

LA CHRONOLOGIE 2005-2006

- 162** Chronologie 2005-2006
Les principaux événements de l'année
Serge Laplante
- 182** Les grands disparus
Serge Laplante

LES ANNIVERSAIRES EN 2007

- 188** 1837-1987 : le parcours d'une petite nation
Michel Venne

- 189** Les Rébellions de 1837-1838
Le printemps de l'Amérique française?
Louis-Georges Harvey
- 194** La Confédération de 1867
Pour en finir avec la théorie du pacte
Stéphane Paquin
- 199** La crise de la conscription de 1917
Les Québécois, des pacifistes?
Frédéric Bastien
- 202** Expo 67, Terre des hommes
Un pari audacieux
Laurent Laplante
- 207** 1967 : « Vive le Québec libre ! »
- 208** Faut-il se rappeler de la tenue des États généraux du Canada français?
Marcel Martel
- 211** Fondation de la Bibliothèque nationale du Québec
Genèse de la gardienne du patrimoine québécois
Céline Robitaille-Cartier
- 217** Les origines et les raisons de la Charte de la langue française
Guy Rocher
- 223** Le rapatriement constitutionnel
Pierre Elliott Trudeau a-t-il trompé les Québécois ?
André Burelle
- 228** La Charte canadienne des droits et libertés
La révolution des droits
Alain-Robert Nadeau
- 233** L'accord du lac Meech - 20 ans après
Gil Rémillard

SOCIÉTÉ

- 248** Le sens de l'engagement chez les jeunes
Anne Quéniart
- 400** Les représentations médiatiques des Arabes et des musulmans au Québec
Rachad Antonius
- 400** Et dans les faits, où en est la modernisation de l'État?
Louis Côté et Benoît Rigaud

- 267** Vieillesse de la main-d'œuvre
Crier à la catastrophe ou agir pour que les milieux de travail s'adaptent ?
Jacqueline de Bruycker

PANORAMA DE LA RECHERCHE AU QUÉBEC

- 278** Les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres : une contribution essentielle
Louise Dandurand
- Art, littérature et société
Gilles Dupuis
- Création artistique et littéraire
Michel Fleury
- Cultures, religions et civilisations
Jean-Guy Vaillancourt
- Développement et fonctionnement des personnes, des communautés
Monique Séguin
- Économie, emploi et marchés
Paul Makdissi
- Éducation, savoirs et compétences
Jrène Rahm, Itzel Vazquez et Marie-Paule Martel Reny
- Enjeux fondamentaux et finalités de la vie humaine
Céline Lafontaine
- Gestion des organisations
Angelo Soares
- Langues et langage
Elin Thordardottir
- Médias, communications et information
Jean-Paul Lafrance
- Milieu de vie, aménagement et appropriation de l'espace humain
Patrice LeBlanc
- Nature, transformation et gouvernance de la société et de ses institutions
Yves Boisvert
- Relations internationales et développement
Corinne Gendron

LES RÉGIONS DU QUÉBEC

- 306** Budget participatif et démocratie locale : l'exemple du Plateau
Laurence Bherer et Luc Rabouin
- 313** Un quartier qui veut s'en sortir : l'histoire de la mobilisation dans Saint-Michel
Lyse Brunet et Pierre Durocher
- 318** Industrie forestière : une crise sans précédent
Vicky Boutin
- 324** Montréal 2006, ville ouverte et politisée
Jacques Keable
- 329** La couronne des villes intermédiaires à l'épreuve de la mondialisation
Paule Vermot-Desroches
- 334** Une année avec la mairesse
Isabelle Porter
- 339** Les régions périphériques : une éclaircie
Clermont Dugas

WHAT DOES CANADA WANT ?

- 346** *West feels in!*
Roger Gibbins
- 351** Paris vaut bien une messe. L'ascension de Stephen Harper au pouvoir
Tom Flanagan
- 357** Stephen Harper est-il l'ami du Québec ?
Pierre Dubuc
- 360** Les élections du 23 janvier 2006
Pierre Drouilly

LE MONDE VU D'ICI

- 372** L'Afghanistan fait irruption sur la scène politique canadienne
Marc André Boivin et Charles Létourneau
- 379** Les nouvelles mesures de sécurité à la frontière américaine : quel impact pour le Québec ?
Pierre Martin

- 386** Les engagements internationaux du Québec en matière de droits sociaux
Briller parmi les meilleurs si l'éclairage reste tamisé!
Lucie Lamarche
- 391** Le Québec sur la scène internationale : évolution ou nouvelle révolution tranquille ?
Nelson Michaud
- 396** La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
Lilian Richieri Hanania
- 404** Haïti : perspectives postélectorales
Franklin Midy
- 409** L'Amérique latine et son « virage à gauche »
Victor Armony
- 416** Anatomie du conservatisme américain
Richard Nadeau
- 422** Une France dans l'attente dans une Europe incertaine
Laurent Bouvet

LE QUÉBEC EN UN COUP D'ŒIL

- 430** Description générale
- 434** Les grandes dates de l'histoire
- 439** Mouvements au sein du personnel politique
Serge Laplante
- 445** Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale
Serge Laplante
- 448** L'année judiciaire à la Cour suprême du Canada
Alain-Robert Nadeau
- 453** Le Québec comme objet d'étude
Robert Laliberté
- 454** L'Institut du Nouveau Monde



Le Québec, en panne
ou en marche?

Le mythe de l'immobilisme

MICHEL VENNE

Directeur général, Institut du Nouveau Monde

UN DANGER GUETTE LE QUÉBEC : QUE LA MOROSITÉ DEVIENNE UNE MARQUE DE COMMERCE. Ce qui serait sans doute plus néfaste pour l'économie qu'une épidémie de SRAS. Tout comme la complainte du déclin a fini par entacher la réputation de la France. En 2006, quelques porte-parole du monde des affaires ne disent pas que le Québec décline, mais qu'il est immobile, ce qui revient au même.

La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et sa présidente, Françoise Bertrand, disent avoir perçu une « vague d'intolérance » aux grands projets et proposent un plan pour « sortir le Québec de l'immobilisme », un immobilisme « stérile », il va sans dire. Un immobilisme « satisfait », renchérit le chroniqueur Alain Dubuc ; la satisfaction des « cocus contents » que nous sommes de vivre dans une société située « quelque part entre le médiocre et l'ordinaire », dans un pays « qui a quelque chose de tiersmondiste », écrit-il dans son livre *L'éloge de la richesse*. Le nouveau président du Conseil du patronat, Michel Kelly-Gagnon, reproche au gouvernement d'être « incapable de prendre des décisions économiques censées » à cause de l'influence « excessive » des groupes de pressions qui, selon lui, « nuisent à la prospérité générale ». Selon la FCCQ, « le moindre projet de développement économique se bute à une opposition tous azimuts qui affecte négativement les grandes avenues de la prospérité au Québec : le développement de grands projets, l'innovation, la compétitivité des entreprises et la valorisation de l'entrepreneuriat ». Gilbert Rozon, du Festival Juste pour rire, la productrice de films Denise Robert et le président du Cirque du soleil, Guy Laliberté, ont entonné le même hymne. L'ancien

premier ministre Bernard Landry a fustigé pour sa part ce qu'il a rebaptisé le « nonisme ». Le chef du Parti québécois, André Boisclair, a ajouté son grain de sel, à son corps défendant peut-être, dans le cadre d'une émission culturelle à la radio : « les Québécois ont peur du succès », a-t-il statué. C'est un peu à cause de notre « vieux fond judéo-chrétien » et peut-être aussi d'une « certaine gauche », ajoute-t-il. Lucien Bouchard a lancé un pavé de même forme. Sans compter que le *Manifeste pour un Québec lucide*, dont il était le principal instigateur, stigmatise les « grands syndicats », qui auraient « monopolisé le label progressiste pour mieux s'opposer aux changements qu'impose la nouvelle donne ». Ceux-ci se limiteraient trop souvent à « une protection à courte vue des intérêts de leurs membres ». Plus globalement, selon les auteurs du manifeste, le Québec serait engoncé dans la torpeur et l'inertie. Les Québécois offriraient un « refus global au changement ». Nous travaillerions trop peu et prendrions notre retraite trop tôt. Et bientôt, les huissiers seront à notre porte. En lisant ces lignes, on peut se demander sur quelles forces le Québec peut alors s'appuyer pour « opérer le changement radical » qui serait nécessaire. Nous semblons n'avoir que des faiblesses (voir au sujet des manifestes, l'article de Jean-Philippe Warren, p. 90). Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et les directions régionales de santé publique, dont celle de Montréal, qui s'opposait au déménagement du casino et au prolongement de l'autoroute 25 à Laval, seraient aussi complices de cet affreux dérangement psychologique dont souffriraient les Québécois. En deux mots, le Québec aurait un problème grave : l'immobilisme. Et le grand responsable en serait le vaste mouvement social.

Déclin culturel

À ces plaintes sur le plan économique est venu se greffer un autre grand débat portant, celui-ci, sur le déclin culturel du Québec. Le magazine *L'Actualité* publiait, en août, un réquisitoire en règle de l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout, prédisant la fin du Québec, ou plutôt l'extinction de la culture québécoise en 2076, soit précisément cent ans après l'élection du Parti québécois, année qui marquait, aux yeux du romancier, le sommet de la courbe de l'essor du Québec. Depuis, nous serions sur une pente descendante. Godbout se désolait que le Québec ne fasse plus d'enfants. La langue française serait menacée par l'immigration, les immigrants débarquant

désormais ici avec leur télévision, qu'ils captent par satellite, vivant en « tribus », isolés de la majorité francophone. Avec l'immigration, la religion refait irruption dans l'espace public, ce qui remet en question le principe de laïcité pour lequel l'auteur s'était battu dans les années 1960 (lire à ce sujet les articles de Dimitrios Karmis et Frédéric Castel, p. 138 et 146). S'ennuyant des humanités que l'on enseignait au collège classique, il vitupère contre la génération des cégeps. De manière générale, la société québécoise serait mal informée et facile à manipuler. D'après lui, « c'est très difficile d'avoir 25 ans aujourd'hui et de rêver de transformer une société comme celle-là » (lire l'article d'Anne Quénart, p. 248), une société devenue conservatrice, dit-il, qui n'a plus la cohérence d'antan ni n'a de rêve partagé (lire « Manifestes du Début global », p. 101). Ses écrits ont suscité bon nombre de critiques, en particulier provenant des jeunes et des personnes issues de l'immigration. Mais elle a provoqué aussi de nombreuses manifestations d'appui. Lorsque la chroniqueuse du *Globe and Mail*, Jan Wong, s'est jetée dans la mêlée en insinuant que l'atroce fusillade survenue le 13 septembre 2006 au collège Dawson avait été perpétrée par un jeune homme d'origine étrangère qui n'avait pas été intégré à la société québécoise à cause de la Charte de la langue française, la « loi 101 », une loi discriminatoire, à ses yeux (au sujet des origines de la « loi 101 », lire Guy Rocher, p. 217), les Québécois ont réagi vivement à cette diatribe. Après tout, un grand journal torontois venait de laisser publier un article décrivant le Québec comme une société qui fabrique en série des tueurs fous (le *Globe and Mail* a fini par reconnaître l'erreur, du bout de la plume). Chroniqueurs, citoyens et politiciens ont épuisé le dictionnaire des synonymes pour vanter la tolérance, l'ouverture, la magnanimité des Québécois, l'accomodement raisonnable dont nous serions les champions, et le reste à l'avenant. Discours qui masque, bien entendu, les progrès qu'il reste à accomplir pour que tous nos compatriotes venus de l'étranger se sentent chez eux ici, mais qui a aussi des effets pervers. Celui, entre autres, de renforcer un certain sentiment de culpabilité qui s'est insinué dans l'esprit de nombre de Québécois lorsqu'il s'agit de nous définir comme collectivité de langue française. Bref, de quoi donner raison à Godbout. Autre chose pour lui donner raison : la controverse entourant le nouveau programme d'histoire enseigné au secondaire qui aurait occulté certains moments clés de l'histoire canadienne française (lire à ce sujet le texte

d'Éric Bédard, p. 115). L'analyse des pratiques culturelles des Québécois offre cependant un bilan contrasté (lire l'article de Rosaire Garon, p. 77).

Non seulement le Québec serait économiquement immobile, mais il serait culturellement en déclin. Si ce diagnostic était fondé, tous les indicateurs seraient en baisse. Or ce n'est pas le cas.

Plus d'enfants, moins de suicides

En septembre, l'Institut de la statistique du Québec annonçait une reprise à la hausse du nombre de naissances. Le Québec, oui, ferait plus d'enfants en 2006 que jamais au cours des 15 dernières années; environ 80 000, contre une moyenne de 72 000 à 74 000 entre 1999 à 2004, grâce notamment à une poussée de la fécondité chez les femmes âgées de 30 à 39 ans. Pour la première fois depuis dix ans, l'indice de fécondité pourrait atteindre 1,6 enfant par femme en âge de procréer (contre 1,51 en 2005 et 1,47 en 2004). Des gens craignent que le Québec soit submergé par l'immigration et perde son identité. Or, en 2005, le Québec a enregistré 75 000 naissances et 43 000 immigrants. Plus tôt dans l'année, on apprenait que le taux de suicide était en baisse au Québec. Un sondage publié en septembre indiquait par ailleurs que les consommateurs québécois reprenaient confiance. Un sur cinq (20 %, contre 15 % en 2005) comptait procéder à un achat important au cours des six mois suivants (une voiture, des meubles et électroménagers, un ordinateur, une maison). Seulement 28 % se disaient pessimistes à l'égard de l'économie québécoise (contre 50 % en 2005).

L'économie québécoise croîtra plus vite que celle de l'Ontario en 2006, au rythme de 2 % (contre 1,5 % chez nos voisins). La croissance économique atteindra par contre 6,3 % en Alberta, largement à cause de la hausse des prix du pétrole, l'or noir sur lequel repose l'essor albertain depuis des années, et ce, en partie grâce aux investissements consentis par Ottawa dans l'exploitation des sables bitumineux. Le secteur manufacturier québécois affiche une capacité de résistance saluée par des économistes. Les livraisons manufacturières avaient augmenté de 4,0 % au Québec durant les six premiers mois de 2006, et ce, malgré les difficultés de l'industrie forestière (lire l'article de Vicky Boutin, p. 318), la concurrence des pays en émergence comme la Chine et l'Inde, la hausse de la valeur du dollar canadien et du coût de l'énergie et le ralentissement de l'économie américaine (80 % des

exportations québécoises sont destinées aux États-Unis). En 2005, les livraisons manufacturières avaient progressé de 4,5 % au Québec contre 0,7 % en Ontario. Le taux de chômage n'a jamais été aussi bas au Québec depuis 1976, à 8 % en septembre (contre 5,9 % dans le reste du Canada). Le Québec est moins pauvre qu'il y a vingt ans. Treize pour cent des familles vivent sous le seuil de la pauvreté, ce qui est trop, évidemment. Mais c'est trois points de moins qu'en 1981. Cependant, selon divers indicateurs, les inégalités ont repris à la hausse au Québec ces dernières années (lire l'étude de Simon Langlois sur les tendances sociales, initialement publiée dans *L'Annuaire du Québec 2005* et disponible sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde, section Annuaire du Québec).

Interrogés pour *L'Annuaire du Québec*, les dirigeants des principales institutions économiques québécoises ont rejeté le diagnostic d'immobilisme (lire l'article d'Éric Desrosiers, p. 24). La question a provoqué chez Yvon Bolduc, le pdg du Fonds de solidarité de la FTQ, un grand éclat de rire, puisque l'année dernière a été la plus grosse année du fonds en 23 ans d'histoire, avec des investissements de 643 millions de dollars dans 181 entreprises. Lucien Bergevin, de Réseau capital, a été incapable d'identifier un seul grand projet qui aurait pu fonctionner et qui ne s'est pas réalisé. Le président de la Société générale de financement, Pierre Shedleur, affiche son optimisme, mentionnant les avantages que possède le Québec :

**2005-2006,
la meilleure
année du Fonds
de solidarité**

du marché américain, main-d'œuvre compétente, créative et bilingue, disponibilité de fonds pour soutenir l'investissement. Alban D'Amours, du Mouvement Desjardins, évoque plusieurs grands projets qui se sont effectivement réalisés. Le secteur coopératif est d'ailleurs l'un des atouts trop peu valorisés au Québec. De 1996 à 2005, 1 471 nouvelles coopératives ont vu le jour, leur actif a bondi de 2,6 à 4,1 milliards de dollars et le nombre d'emplois attribuable à ce secteur a grimpé de 35 %. Les coopératives représentent 3,2 % du Produit intérieur brut au Québec. Plus largement, le secteur que l'on appelle celui de l'économie sociale a vu son actif croître de 30 %, son chiffre d'affaires de 40 % par la création de 5500 nouveaux emplois (lire les articles de Claude Béland, de Marie-Joëlle Brassard et Michel Rompré, p. 56 et 63). Les régions péri-

phériques du Québec, qui sont très vulnérables aux fluctuations de l'économie mondiale, ont affiché, l'an dernier, une meilleure performance économique (lire Clermont Dugas, p. 339). Ces régions ont perdu 51 000 résidents de 1996 à 2005, mais le déclin démographique semble avoir été freiné. La mise en valeur du potentiel énergétique, y compris l'éolien, et l'activité minière ont fait contrepoids au ralentissement dans le secteur forestier. De façon globale, il y a eu augmentation de près de 8 000 emplois entre août 2005 et août 2006.

Une économie mondiale changeante

L'économie du Québec fait surtout face à une réalité économique changeante et à une concurrence étrangère féroce, font remarquer les dirigeants des principales institutions économiques du Québec. Les problèmes de la forêt sont liés à la crise du bois-d'œuvre. Ceux de l'agriculture à la crise de la vache folle et à la restructuration de l'économie agricole à travers le monde. Certes, les débats sur l'impact environnemental de ces industries font partie du décor. Mais leur effet sur l'économie est restreint. Les agriculteurs québécois, par exemple, vivent la pire crise de revenus de leur histoire (chute dramatique de la moitié de leurs revenus en 2002), ce qui n'a rien à voir avec *Bacon le film*, du cinéaste Hugo Latulippe. Les difficultés de l'industrie forestière ne sont pas dues non plus à *L'Erreur boréale*, de Richard Desjardins et Pierre Monderie. Leur film a agi comme révélateur. La Commission Coulombe a mis les pendules à l'heure. Et le ralentissement dans l'industrie de la construction aux États-Unis a fait le reste. L'industrie du vêtement souffre de la concurrence des économies à bas salaire (qu'on appelle aussi émergentes). Pendant que les importations nord-américaines en provenance de Chine montent en flèche, la valeur des livraisons québécoises a baissé d'environ 30 % entre 2001 et 2005, et le nombre d'emplois de 50 %.

L'économie sociale est en plein essor

En montrant du doigt le mouvement social et environnemental comme le grand coupable des difficultés économiques du Québec, les dénonciateurs du spectre de l'immobilisme se trompent de cible (lire l'article de Sylvie Dugas, p. 43). Le déménagement du casino n'a pas été annulé à cause

des groupes populaires du quartier Pointe-Saint-Charles, mais parce que le comité interministériel créé par le gouvernement a requis du promoteur, Loto-Québec, qu'il procède à des consultations publiques. Le partenaire de la société de jeu de hasard, le Cirque du soleil, n'a pas voulu attendre le résultat de cette démarche. D'ailleurs, le Cirque du soleil doit à une organisation du mouvement social, la Caisse d'économie solidaire, le soutien financier lui ayant permis de démarrer, à l'époque où aucun capitaliste ne faisait confiance à la bande de clowns et d'acrobates de Guy Laliberté. Les mouvements sociaux ne sont pas des freins au changement, ils y contribuent. L'essor de l'économie sociale en est un exemple : des militants deviennent des entrepreneurs, dont le chiffre d'affaires est à la hausse, qui créent de vrais emplois et qui participent à des projets de développement, comme ce sera le cas pour le Quartier des spectacles à Montréal. L'économie sociale et solidaire québécoise s'exporte même à l'étranger (lire l'article de Louis Favreau, p. 69). Le mouvement syndical est engagé depuis plus de vingt ans dans la création d'emplois et l'éducation économique, avec le Fonds de solidarité de la FTQ et le Fondation de la CSN. Mais les grandes centrales, qui représentent 40 % de la main-d'œuvre du Québec, le plus haut taux de syndicalisation, et de loin, en Amérique du Nord, agissent non seulement pour protéger les droits de leurs membres mais soutiennent l'action sociale et communautaire (lire l'article de Thomas Collombat, p. 50). Si les syndicalistes ont des choses à se reprocher (certaines attitudes des cols bleus de Montréal et de travailleurs de la construction sur certains chantiers non résidentiels comme celui de la Gaspésia donnent envie de pleurer), faut-il reprocher à des employés de Wal-Mart d'avoir voulu exercer à Jonquière leur droit fondamental de former une association pour améliorer leurs conditions de travail ou, au contraire, ne faudrait-il pas les féliciter d'avoir tenu tête à un géant milliardaire et alerté l'opinion publique sur des pratiques contestables de la plus grande entreprise de détail au monde ? Les économistes Nicolas Marceau et Alain Guay, de l'UQAM, ont montré, dans une étude de l'évolution de l'économie québécoise ces 25 dernières années (voir leur étude, initialement publiée dans *L'Annuaire du Québec 2005*, à jour, sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde, section Annuaire du Québec), que la présence syndicale au Québec n'a pas nui à l'économie. Le nombre de jours de grève n'y est pas supérieur à ce qui est vécu ailleurs

au pays et les salaires négociés sont plus bas, y compris dans le secteur public, au Québec, qu'en Ontario, par exemple.

Pas de Suroît mais 3000 megawatts d'énergie éolienne

Les contestations de mauvais projets ont parfois comme effet d'en promouvoir de bons. Après l'annulation de la construction de la centrale électrique au gaz du Suroît, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec ont lancé un vaste programme de développement de l'énergie éolienne. Des appels d'offre pour près de 3000 mégawatts ont été ou seront lancés sous peu. Ces projets ont un effet bénéfique pour les régions où ils se réalisent. En Gaspésie, les projets éoliens totalisent des engagements de quelque 1,5 milliard, dont la moitié en retombées pour la région, pour la construction de 667 éoliennes. On parle de 400 emplois. Il est vrai que ces projets ne font pas l'unanimité. Mais quoi de plus normal que des maires protègent les intérêts de leur communauté lorsque des promoteurs venant de l'extérieur du Québec proposent des aménagements nuisibles pour l'industrie touristique, le paysage, ou pour la qualité de vie des résidents? L'acceptabilité sociale du projet est un critère des appels d'offres d'Hydro-Québec. De même, comment blâmer des citoyens qui voient une grande partie des bénéfices de ces projets sortir de leur région et du Québec ? À Saint-Noël, dans la vallée de la Matapédia, les frères Otis ont suggéré la création d'une coopérative locale pour installer une éolienne à proximité du village. « Vous savez, quand une éolienne est à soi, disent-ils, on lui trouve des avantages, voire une beauté. De plus, elle contribuera à la richesse collective. » Le programme éolien fait du Québec « le chef de file incontesté de l'adoption de l'électricité renouvelable à faible impact environnemental », selon la Fondation Suzuki, dans une étude parue au début de l'automne 2006. Le programme d'efficacité énergétique (1,6 milliard) d'Hydro-Québec est au nombre des bons coups du Québec en matière environnementale (en regard de la catastrophe que nous prépare le gouvernement fédéral de Stephen Harper, lire à ce sujet l'article d'Alexis Beauchamp, p. 124). Le Québec affiche le meilleur bilan d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à son PIB, avec l'île-du-Prince-Édouard. En revanche, nous payons encore pour la négligence de l'Alberta. Le Québec n'est toutefois pas un premier de classe à tous égards en matière environnementale, bien au contraire:

la qualité de l'air se détériore et, malgré notre bonne performance, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 8,5 % de 1990 à 2003, principalement à cause de l'impact de l'utilisation de l'automobile (car les émissions du secteur industriel ont diminué de 6,5 %). Nous produisons toujours plus de déchets et sommes d'affreux gaspilleurs d'eau potable.

« Quand une éolienne est à soi, on lui trouve une beauté »

Les mouvements sociaux sont aussi des sources d'innovation. Les centres de la petite enfance sont nés de l'expérience des garderies populaires. Non seulement les CPE comportent-ils d'immenses avantages pour l'éducation préscolaire des enfants, leur socialisation, l'intégration de familles immigrantes, la consolidation du tissu social dans une communauté, ils ont aussi un impact économique non négligeable en favorisant la conciliation famille-travail. Une étude de Kevin Milligan, de l'Université de Colombie-Britannique, publiée par l'Institut C.D. Howe en février 2006, soutient que la création des CPE a favorisé une hausse de 21 % la proportion de mères sur le marché du travail, entre 1994 et 2002, contre 9 % au Canada. Selon l'économiste, chaque dollar investi par l'État dans ce programme rapporte 40 cents en impôt aux deux gouvernements.

Le Québec progresse

Immobile, le Québec? Bien sûr que non. Depuis 25 ans, affirment Nicolas Marceau et Alain Guay dans l'étude précitée, le Québec avait et a toujours, quant aux grands indicateurs socioéconomiques habituels, un retard sur certaines provinces, dont l'Ontario. Mais notre économie a comblé une portion importante de ce retard. Depuis 1986, le taux moyen de croissance du PIB réel par habitant du Québec a été supérieur à celui du reste du Canada; l'écart entre les taux de chômage a diminué de 50 % en moins de 12 ans; les investissements privés représentent au Québec environ la même proportion qu'en Ontario depuis des années; le taux de participation au marché du travail a presque rejoint celui de l'Ontario; depuis la fin des années 1980, les dépenses de recherche/développement en proportion du PIB au Québec ont toujours été supérieures à celles de l'Ontario, largement supérieures à celles faites en Alberta; le nombre de diplômés de l'école secondaire dépasse

celui des principales provinces canadiennes depuis 2003 chez les 15 à 44 ans. L'emploi évolue positivement dans les secteurs d'avenir – ils ont doublé en 15 ans dans les services professionnels, scientifiques et techniques et bondi de 60 % en vingt ans dans les domaines qui requièrent un savoir élevé (lire l'article de Joëlle Noreau, p. 38). Le Québec est sixième au monde pour la proportion de son PIB investi dans les connaissances, en 2002, septième pour le nombre de chercheurs par 1000 habitants. L'économiste Pierre Fortin indique (voir p. 31) que le niveau de vie des Québécois a progressé plus rapidement que celui des Ontariens au cours des dernières décennies, même si nous ne l'avons pas rattrapé. Ce bon rendement repose, selon lui, sur une poussée remarquable du taux d'emploi due à l'éducation, à l'activité féminine (merci aux CPE) et à la paix industrielle (merci aux syndicats).

Cela étant, le passé n'est pas toujours garant de l'avenir. Pierre Fortin prévient que la poussée de l'emploi va sans doute prendre fin lorsque les baby-boomers prendront leur retraite dans quelques années.

Pour que le niveau de vie des Québécois continue d'augmenter, ce ne pourra être qu'au prix d'une plus forte productivité des travailleurs québécois par heure travaillée, et donc de l'investissement en éducation, en matériel et en technologie. Il faudra accroître la diffusion technologique dans les PME. Alban D'Amours se demande pourquoi les entreprises québécoises ne profitent pas de la hausse du dollar pour moderniser leurs équipements. Sans rabrouer publiquement son successeur, l'ancien président du Conseil du patronat, Gilles Taillon, suggérait pour sa part que le «procès sommaire» fait aux groupes de pression et aux gouvernants pour l'abandon de projets récents « nous fait passer à côté de causes plus fondamentales ». Il s'en est pris en particulier à la croissance anémique des investissements privés, qui ne représentent que 74 % des investissements au Québec, contre 83 % ailleurs. Les investissements totaux ne croîtront que de 0,9 % en 2006 au Québec selon l'ISQ, contre 6,5 % en Ontario.

Il rappelle que les projets pour lesquels on a critiqué soit l'abandon soit la lenteur sont des projets principalement publics (casino, centrale du Suroît, hôpitaux universitaires). À ses yeux, si les pouvoirs publics ont

**Augmenter
la productivité
et les
investissements**

une responsabilité, elle porte sur l'amélioration des infrastructures, l'allègement de la fiscalité des entreprises et de la réglementation.

En réponse aux dénonciations d'immobilisme, de nombreuses personnalités ont fait valoir que plusieurs projets ont été réalisés: la Grande Bibliothèque, la rénovation de l'aéroport Montréal-Trudeau, le métro à Laval, les grands chantiers universitaires de Montréal, l'agrandissement de l'aluminerie Alouette. Deux grands hôpitaux seront construits dans la métropole, une nouvelle salle pour l'OSM a été annoncée, le Quartier des spectacles, le Quartier international, la Tohu dans Saint-Michel (lire l'article de Lyse Brunet et Pierre Durocher, p. 313), l'îlot Voyageur, pour ne parler que de Montréal. La ville est au 9^e rang des meilleures destinations touristiques en Amérique du Nord selon *American Travel and Leisure*. Le Plateau Mont-Royal est désigné par Hill Strategies Research comme le quartier le plus créatif au pays. Montréal est au 4^e rang mondial des villes les plus invitantes pour les travailleurs étrangers, en 2004, selon Research World Wide. Montréal est au sixième rang mondial pour l'aérospatiale, au 8^e rang dans les sciences de la vie, et au 9^e rang pour les technologies de l'information. Québec a été désignée par Canadian Business comme la ville la plus intéressante pour établir une entreprise en 2006.

Bref, le Québec n'est pas immobile. Et il débat ouvertement de ses forces et de ses faiblesses. Il s'est même payé le luxe de la création d'un nouveau parti politique (lire l'article de Pierre Mouterde, p. 156). Cet article n'est pas écrit comme un plaidoyer en faveur des lunettes roses. Des difficultés réelles existent, plusieurs sont évoquées dans cet ouvrage et dans les éditions précédentes de *L'Annuaire du Québec*. Mais le Québec n'est pas démuni pour y faire face. Évidemment, ce serait plus facile si, pour reprendre l'expression de Gilles Taillon, on arrêta de se crier des noms entre Québécois. La concertation reste un instrument formidable de développement, et que le Québec a su utiliser avec adresse au cours des 40 dernières années, en même temps que les classes sociales faisaient alliance pour permettre au Québec de rattraper d'immenses retards. Depuis quelque temps, cette alliance semble plus fragile que jamais. Le dialogue paraît difficile.

Il y aura des élections prochainement au Québec (pour un bilan du gouvernement Charest, lire les articles de d'Éric Bélanger *et al.* et de Louis Côté et Benoît Rigaud, p. 151 et 400). Quel sera l'enjeu de ce scrutin? Ce pour-

rait être celui-ci : comment le Québec pourra-t-il sortir de cette forme de torpeur, redécouvrir ses forces et retrouver le goût de l'avenir ? Qui, quel chef, quel parti, saura le mieux mobiliser, ou remobiliser, tous les secteurs de la société vers quelques buts essentiels ? Plusieurs estiment que la pire crise que vit le Québec est une crise de leadership. Les jeunes, pour leur part, appellent leurs aînés à la responsabilité. Cette petite nation d'Amérique mérite qu'on se mobilise pour elle. Mais le leadership n'est pas l'art d'imposer ses vues. C'est l'art de cerner les problèmes dans leur juste dimension, de réunir les acteurs concernés dans le dialogue, de faire apparaître les meilleures solutions compatibles avec les préférences de la société et d'avoir ensuite le génie de les appliquer.

ENTREVUES AVEC LES DIRIGEANTS DU MOUVEMENT DESJARDINS,
DE LA SGF, DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ ET DE RÉSEAU CAPITAL

Immobilisme? Pas vraiment. Accélérer le mouvement? Nécessaire.

ÉRIC DESROSNIERS

Journaliste économique, *Le Devoir*



Alban D'Amours



Yvon Bolduc



Photo : DCR

Lucien Bergevin



Photo : Bruno Petrozza

Pierre Shedleur

LE QUÉBEC SOUFFRE-T-IL D'IMMOBILISME? PAS VRAIMENT, RÉPONDENT SES GRANDS INVESTISSEURS, COMME LE MOUVEMENT DESJARDINS, la Société générale de financement (SGF) et le Fonds de solidarité de la FTQ. Peut-être traîne-t-il un peu de la patte, disent certains. Mais il fait surtout face à une réalité économique changeante, ainsi

qu'à une concurrence étrangère qui ne lui laissera pas le choix de continuer de bouger de plus en plus vite.

La question provoque chez Yvon Bolduc un grand éclat de rire. « L'année dernière a été notre plus grosse année en 23 ans d'histoire, dit le président-directeur général du Fonds de solidarité de la FTQ. On a investi dans 181 entreprises l'équivalent de 643 millions. S'il y a de l'immobilisme, je peux vous dire que ce n'est pas dans la petite et moyenne entreprise au Québec. » Ces investissements, explique-t-il, sont aussi bien allés aux secteurs des technologies, qu'à des secteurs plus traditionnels comme le secteur manufacturier ou les ressources naturelles.

Porte-parole des principaux investisseurs en capital de risque au Québec, le président de Réseau Capital, Lucien Bergevin, rapporte, pour sa part, un léger tassement cette année tout aussi bien dans le nombre de projets financés que dans les montants totaux investis. « Le problème n'est pas un manque de liquidité ou une plus grande sévérité dans l'analyse des dossiers, assure celui qui est aussi vice-président et conseiller au président de Desjardins Capital de risque. Il s'agit plutôt d'une baisse du nombre de projets qui nous ont été soumis. Le phénomène est difficile à expliquer, mais n'est pas propre au Québec. Il s'observe présentement partout au Canada. »

Selon lui, le Québec a probablement moins affaire à un problème d'immobilisme qu'à une « profonde restructuration » du capital de risque. Réclamés par de nombreux acteurs du milieu ainsi que par le comité Brunet, les changements entrepris au lendemain de l'élection du gouvernement Charest visaient à réduire la place prédominante des fonds publics dans le capital de risque au Québec. Ils ont, entre autres, amené l'abandon des Innovatech et la création par Québec du programme FIER dont le but est d'encourager l'investissement privé. « Si ça fonctionne bien, ce repositionnement permettra aux différents acteurs d'investir de façon plus précise, dans des secteurs plus spécifiques, ce qui est absolument nécessaire à notre époque. »

Le président de la SGF, Pierre Shedleur, comprend que l'on puisse avoir l'impression que les grands projets privés se font rares depuis quelques années. Mais ce n'est pas, selon lui, faute d'essayer. « Le Québec, comme partout ailleurs, fait face à une forte concurrence des économies émergentes [comme la Chine et l'Inde] mais aussi des autres pays développés. Il est

devenu plus difficile qu'avant d'attirer des investisseurs étrangers. » Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins juge la situation d'un œil plus sévère. « Je ne peux pas dire que le Québec souffre d'immobilisme, dit Alban D'Amours. Je dirais plutôt qu'il traîne de la patte au chapitre des investissements depuis quelques années. » Il en veut contre le manque d'infrastructures publiques. Il déplore, aussi, que les entreprises privées du Québec ne sachent pas, aussi bien que leurs concurrentes canadiennes, profiter de la force du huard pour investir dans la technologie qui leur permettrait d'améliorer leur productivité. « Cela devrait nous alerter, dit-il, et nous amener à être plus proactif. »

Des avancées et des retards

Au rang des infrastructures publiques qui font cruellement défaut à l'économie québécoise, il cite « quelques autoroutes promises qui ne sont pas mises en chantier », « la construction de quelques mégahôpitaux » que l'on attend encore, ainsi que « quelques barrages hydroélectriques qui sont encore sur les tables à dessins ou dont la décision tarde ». Il y a aussi « quelques belles réussites que l'on passe parfois sous silence », comme la Grande Bibliothèque du Québec, la rénovation de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal, l'aluminerie Alouette de Sept-Îles et les nouveaux chantiers d'Hydro-Québec. « Les dix plus grands projets présentement en cours au Québec représentent tout de même un investissement total de dix milliards », note-t-il.

Le président-directeur général du Fonds de solidarité, Yvon Bolduc, serait plutôt porté à mettre les deux futurs « mégahôpitaux » du CHUM et de l'Université McGill dans la colonne des grands projets en voie de réalisation. Il salue, d'autre part, la « renaissance » de l'industrie aéronautique québécoise en dépit des difficultés de Bombardier. Il se félicite de la construction d'une usine d'éthanol à Varennes. Il se réjouit du récent achat de la chaîne ontarienne A&P par Métro, de l'aventure aux États-Unis des dépanneurs Couche-Tard, de l'expansion de Trancontinental au Mexique, ou encore des succès de SNC-Lavalin à l'étranger.

Lucien Bergevin - de Réseau Capital - assure ne pas être capable de trouver un exemple de grand projet qui aurait dû fonctionner et qui ne s'est pas réalisé. Il observe que le poids financier du conflit du bois d'œuvre a sans

doute retardé la modernisation des industries du secteur. Il confirme que les investisseurs ne se risqueront plus dans des domaines, comme le vêtement ou le textile, en concurrence directe avec des pays dont les coûts de fabrication sont aussi bas que ceux de la Chine, à moins que ce soit auprès d'entreprises ayant développé un créneau unique en ce genre ou ultraspécialisé. Il souligne que plusieurs entreprises en technologie, que l'on croyait condamnées avec l'éclatement de la bulle, ont su rebondir et croître.

On parle rarement du boom économique que connaît présentement le secteur des mines, dit Pierre Shedleur, président-directeur général de la SGF. Les secteurs de pointe comme les technologies de l'information, les sciences de la vie ou encore celui du divertissement sont, quant à eux, promis à un bel avenir.

Il n'y a pas que les grands projets qui ont un impact positif sur l'économie, poursuit-il. Il n'est plus nécessaire, de nos jours, d'expliquer l'importance primordiale des PME au Québec. En même temps, elles n'iraient pas loin dans le secteur de l'aéronautique, sans Bombardier, Bell Helicopter et Pratt &Whithney.

De ce point de vue, les investisseurs consultés sont tous d'accord. « L'investissement dans les PME est évidemment très important. C'est au cœur de notre mission, dit Yvon Bolduc du Fonds de solidarité. Mais les grands projets sont les seuls à pouvoir générer d'aussi grandes retombées économiques et technologiques. »

Aux promoteurs de faire leurs devoirs

Comme ces grands projets impliquent aussi de plus gros investissements, et « sont plus spectaculaires », ils ont aussi tendance à être « plus politisés », dit Yvon Bolduc. Dans ce contexte, il est, avant toute chose, de la responsabilité de leurs promoteurs de bien se préparer afin que l'on comprenne bien l'intention et l'intérêt de ces projets. « Ces genres de projets sont, par définition, plus difficiles à faire démarrer, à ficeler, note Yvon Bolduc. Un projet bien ficelé va démarrer. Un projet mal ficelé va probablement finir sur les tablettes. »

Les mouvements d'opposition contre ces projets ont existé de tout temps, rappelle-t-il. « Il n'y a rien de nouveau là-dedans. » Cette opposition ne doit pas être prise à la légère. Elle reflète généralement des inquiétudes

ou des objections légitimes et compréhensibles. « D'habitude, la bonne volonté est là, pense le pdg du Fonds de Solidarité. Il faut prendre le temps de bien faire les choses. De bien expliquer, et d'écouter. »

Alban D'Amours serait plutôt porté à partager cet avis et estime qu'il y aurait sans doute lieu d'améliorer les processus décisionnels en matière de grands projets. « Il y aura toujours une résistance populaire, dit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. J'estime que la préparation de nos grands projets doit la prendre en compte. On doit fort probablement mieux se préparer pour éviter ces écueils, et faire en sorte que l'opinion de la population et des parties prenantes puissent se forger correctement et rapidement avec de la bonne information, tant financière qu'environnementale et autre, de manière à ce que les débats n'amènent pas les décideurs à craindre la réaction des électeurs ou des payeurs de taxe. »

Il arrive, parfois, que les mouvements d'opposition à un grand projet soient le fait d'un petit nombre d'individus dont le pouvoir d'obstruction s'avère démesuré. « On se retrouve alors avec une minorité qui prend en otage tout le reste de la population », déplore le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Il ajoute, cependant, que les citoyens ont généralement de bonnes raisons de se méfier des beaux et grands projets de leurs dirigeants politiques et autres leaders. « À cet égard, l'opinion publique a le droit d'être critique parce que certains de nos grands projets ont vu leurs coûts largement déborder les prévisions et ont fait peur aux contribuables qui auront à assumer la facture. » Il cite l'exemple des projets d'hôpitaux universitaires du CHUM et de l'Université McGill dont l'estimation du coût total a été majoré de 50 % en l'espace d'un an seulement.

Le Québec n'est pas le seul endroit au monde où cela se produit. Une récente étude a révélé que 90 % des grands chantiers entrepris dans les pays développés donnent lieu à une sous-estimation des coûts de l'ordre de 50 % à 100 %. « Il faut avoir ce courage de mettre sur la table la vérité des coûts et puis gérer par la suite avec rigueur la réalisation des projets afin que l'on puisse créer ce sentiment de confiance nécessaire à ces travaux », dit Alban D'Amours.

Au bout du compte, les principaux acteurs politiques, économiques, syndicaux, communautaires ou environnementaux ont généralement ten-

dance à collaborer ensemble lorsque l'avenir du Québec est en jeu, pense Lucien Bergevin. « Je dirais que les gens sont plutôt portés à se serrer les coudes. On arrive habituellement à faire avancer les choses quel que soit le contexte politique. Tout le monde fait ce qu'il peut pour aider les projets à se réaliser. »

Une concurrence mondiale exacerbée

Cette capacité de trouver les grands projets porteurs et de s'y rallier sera cruciale dans les prochaines années, pense le pdg de la SGF, Pierre Shedleur. L'impressionnante montée en force des économies émergentes de la Chine ou de l'Inde dans le secteur manufacturier, ainsi que dans toute la gamme des services qui requièrent moins de savoir-faire, a pour effet, dit-il, de rapetisser considérablement le terrain de jeu économique des pays industrialisés. La concurrence entre ces derniers se trouve, par conséquent, resserrée dans les fameuses activités à valeur ajoutée. « Le problème, note Pierre Shedleur, est que d'ici quelques années les économies émergentes vont aussi venir nous concurrencer dans ces secteurs de l'aérospatiale, des biotechnologies ou des technologies de l'information. »

Devant ce défi, « l'environnement mondial nous laisse peu de leviers, observe Alban D'Amours. Ceux que l'on a, il faut bien les utiliser. » Il est bien sûr question, au premier chef, d'éducation et de formation continue. On parle aussi d'encourager la recherche et le développement dans les universités et les entreprises. Il faut aussi se préoccuper de notre niveau et de notre type de fiscalité. Et puis, il faut savoir se donner les infrastructures économiques qui feront la différence. « Ce ne sont pas les Chinois ou les Américains qui nous diront si nous devons, ou pas, développer notre hydroélectricité », dit-il, par exemple.

Optimisme

Pierre Shedleur se montre relativement optimiste face à l'avenir. « Quand on est averti de ce qui vient, on fait habituellement ce qu'il faut pour y faire face, dit-il. Le Québec a tout ce qu'il faut pour faire face à la musique. Mais il faudra se battre pour notre place. Ce n'est pas parce que vous avez gagné la coupe Stanley une année qu'on vous la donnera l'année suivante. » Quoi qu'on en dise parfois, le Québec dispose, selon lui, de nombreux avantages

dans cette économie mondialisée, à commencer par une situation géographique qui en fait une magnifique porte d'entrée, au sud de ses frontières, sur la plus grande économie du monde. Sa main-d'œuvre constitue également un précieux atout à cause de la qualité de sa formation, de son bilinguisme, de sa créativité, et de son coût plus faible qu'ailleurs. Contrairement à une autre époque pas si lointaine, dit Pierre Shedleur, « on a aussi de l'argent. C'est-à-dire de nombreux investisseurs importants prêts à s'embarquer dans les projets de développement qui se présentent. » Le Québec dispose, enfin, d'infrastructures importantes, notamment hydroélectriques, susceptibles d'intéresser bien des investisseurs étrangers.

Alban D'Amours est lui aussi porté à croire que les principaux acteurs de la société québécoise sauront ultimement faire les bons choix pour assurer la transition nécessaire. « Je sais qu'ils sont réalistes et que l'on est capable de relever ces défis-là au Québec, dit-il. Il s'agit de se mobiliser collectivement, d'avoir de la vision, de travailler sur des projets porteurs. De savoir jauger l'importance de certains arguments négatifs, de les mettre en perspectives et d'avoir le courage de prendre les bonnes décisions. »

Yvon Bolduc dit comprendre que les difficultés rencontrées récemment par certains grands projets, comme celui du déménagement du Casino de Montréal au bassin Peel avec le Cirque du Soleil, ont pu en frustrer quelques-uns. « La FTQ a même travaillé sur le terrain pour faire avancer ce projet Casino », rappelle-t-il. « Mais [dans l'ensemble] je ne peux pas être pessimiste. On investit chaque année dans de bons projets qui fonctionnent. J'ai une grande foi dans les entrepreneurs et les travailleurs du Québec. »

Lucien Bergevin envisage, lui aussi, l'avenir avec confiance. « Cela fait 40 ans que je travaille dans le domaine financier, dit le président de Réseau Capital. Le Québec n'a jamais cessé de croître depuis ce temps. Et ce n'est pas à cause de moi. Je ne vois pas pourquoi ça arrêterait. De façon réaliste, on doit dire que l'on n'est pas en mauvaise position. On a le talent, les capitaux, les entrepreneurs, mais surtout la volonté de faire les choses. Je suis extrêmement optimiste face à cela. »

Note: Invité à partager son point de vue sur la question, le président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec, Henri-Paul Rousseau, a décliné l'offre.

Six propositions sur la performance économique du Québec

PIERRE FORTIN

Économiste, Université du Québec à Montréal

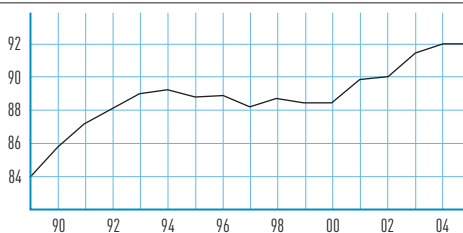
OÙ VA LA CRÉATION DE RICHESSE AU QUÉBEC ? ELLE PROGRESSE. Pour le voir, rien de mieux que de comparer la performance économique du Québec à celle de l'Ontario, la plus grande province canadienne. La figure 1 montre la trajectoire du niveau de vie moyen des Québécois en pourcentage de celui des Ontariens depuis 1989. La comparaison repose sur le revenu intérieur annuel par habitant corrigé pour tenir compte du fait que le coût de la vie est plus bas au Québec qu'en Ontario. On observe aussitôt que le pouvoir d'achat moyen des Québécois a crû plus rapidement que celui des Ontariens au cours de la période considérée. Le progrès relatif du Québec a été particulièrement marqué pendant la crise économique de 1990 à 1993 et pendant les années 2001 à 2004. En 1989, le niveau de vie du Québec s'élevait à 84 % de celui de l'Ontario. L'écart entre les deux provinces était de 16 points. En 2005, le niveau de vie du Québec avait grimpé à 92 % de celui de l'Ontario. L'écart n'était plus que de huit points. Le Québec est encore moins riche que l'Ontario, mais au cours des 16 dernières années la distance entre les deux régions a diminué de moitié.

Un rattrapage basé sur la création d'emploi

Comment le Québec a-t-il fait pour s'approcher ainsi du niveau de vie de

GRAPHIQUE 1

Évolution comparative du niveau de vie : revenu intérieur par habitant au Québec en pourcentage de celui de l'Ontario, 1989-2005

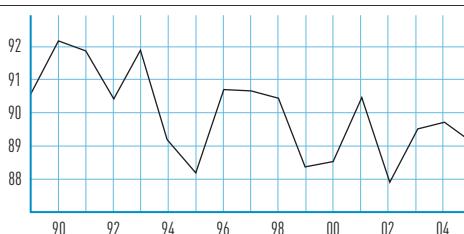


Source : Statistique Canada

GRAPHIQUE 2

Évolution comparative de la productivité : produit intérieur brut par heure travaillé du Québec en pourcentage de celui de l'Ontario, 1989-2005

Source : Statistique Canada



l'Ontario? Il y a quatre façons de s'enrichir. La première est d'obtenir de meilleurs prix pour ses exportations (et de payer ses importations moins cher). La deuxième est de devenir plus productif – produire plus par heure travaillée. La troisième est de travailler plus d'heures – allonger sa semaine de travail et raccourcir ses vacances. La quatrième est de créer plus d'emplois – travailler en plus grand nombre. De ces quatre voies possibles vers l'enrichissement, c'est la quatrième qu'a privilégiée le Québec au cours des deux dernières décennies, et non les trois premières. Le Québec a vu ses prix à l'exportation augmenter un peu plus vite qu'en Ontario, mais ce n'est pas la principale source de son progrès relatif. Le Québec ne s'est pas non plus démarqué par ses gains de productivité. La figure 2 montre que, depuis 1989, il a, au contraire, fait un peu moins bien que l'Ontario. Quant aux heures par personne employée, elles n'ont pas augmenté, mais plutôt diminué relativement à l'Ontario.

La figure 3 montre que le rattrapage économique des deux dernières décennies au Québec a été principalement un rattrapage de l'emploi. Alors que le taux d'emploi du Québec – la proportion de sa population totale qui est au travail – équivalait à 88 % de celui de l'Ontario en 1989, ce pourcentage avait grimpé à 96 % en 2005. Cette progression explique presque toute l'augmentation du niveau de vie comparatif du Québec au cours de la période. Aujourd'hui, en 2006, 705 Québécois sur 1 000 âgés de 15 à 64 ans détiennent un emploi, alors qu'en Ontario la proportion est de 735 sur 1 000.

Le plafonnement du taux d'emploi après 2010

Trois raisons fondamentales expliquent le progrès marqué de l'emploi au Québec depuis vingt ans : l'élévation importante du niveau d'éducation, la progression rapide du taux d'activité féminin, et la paix sociale qui a suivi les vives perturbations des relations de travail qui ont marqué la période 1965-

1985. Ces facteurs continuant de jouer, il est fort probable que la performance relative du Québec sur le plan de l'emploi va encore s'améliorer au cours des quelques années à venir. Mais un plateau sera sans doute atteint vers 2010-2012, lorsque les baby-boomers du Québec commenceront à arriver en beaucoup plus grand nombre que leurs voisins ontariens à l'âge de la retraite. La question qui va alors se poser est la suivante : si, malgré les efforts (par ailleurs nécessaires) pour réduire le chômage et favoriser l'activité, la création d'emploi au Québec ne peut résister au tsunami démographique, est-ce que le niveau de vie des Québécois va cesser de progresser vers la moyenne canadienne ? Les autres sources d'enrichissement collectif mentionnées ci-dessus pourront-elles prendre le relais de la création d'emploi ?

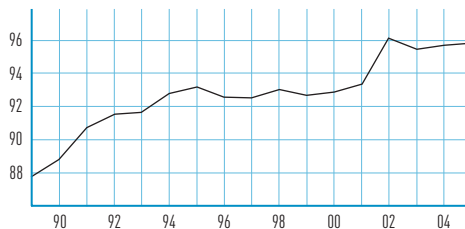
Compter sur les prix de nos ressources naturelles pour soutenir notre enrichissement, c'est comme croire à notre chance à la lotto : c'est possible, mais c'est risqué. Penser que les Québécois voudront massivement allonger leur semaine de travail et raccourcir leurs vacances, c'est rêver en couleurs. Reste donc une seule voie : produire beaucoup plus par heure travaillée, c'est-à-dire relever le défi de la productivité.

Accélérer la productivité

Mais ce ne sera pas facile. La figure 2 est là pour nous rappeler que le Québec n'a pas brillé par ses gains de productivité au cours des dernières années. Alors comment faire ? La productivité a trois sources : l'investissement, l'investissement et l'investissement. Investissement en capital humain : éducation, formation. Investissement en capital matériel : infrastructures publiques, usines, immeubles, machines, équipement. Investissement en capital technologique : recherche fondamentale, développement de nouveaux procédés, commercialisation de nouveaux produits. L'investissement, et l'épargne pour le

GRAPHIQUE 3

Évolution comparative de l'emploi de la population totale du Québec en pourcentage de celui de l'Ontario, 1989-2005



Source : Statistique Canada

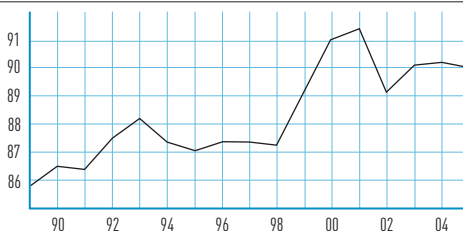
financer, doivent être les priorités absolues de tout programme de développement économique du Québec. En matière d'éducation, les jeunes Québécois ont rejoint les jeunes Ontariens en nombre d'années d'études complétées, la médiane atteignant 15 années dans les deux cas. C'est au niveau secondaire que la performance du Québec laisse à désirer. Ceux qui réussissent réussissent bien, mais les autres sont encore trop nombreux à décrocher prématurément. Notre tâche la plus urgente est ici celle de promouvoir les compétences de base : savoir lire, écrire et compter. La recherche contemporaine ne laisse subsister aucun doute sur le lien entre éducation et croissance : la meilleure façon de favoriser la croissance est d'améliorer ces compétences de base. Il faut donc renforcer en priorité la qualité de l'enseignement primaire et secondaire et la bataille contre le décrochage scolaire. L'investissement en capital matériel (non résidentiel), quant à lui, a récemment connu une bonne performance comparative au Québec. La figure 4 indique comment l'élément le plus significatif pour la productivité, soit le stock de machines et d'équipement par travailleur accumulé par les entreprises, s'est comporté au cours des deux dernières décennies. On y constate que le stock par travailleur au Québec est passé de 86 % de celui de l'Ontario en 1989 à 90 % en 2005.

La tendance est encourageante, mais il est urgent de l'accélérer. Le Québec n'investit pas assez. Ce qui inquiète, c'est la contradiction apparente entre la bonne performance comparative de l'investissement rapportée par la figure 4 et la stagnation relative de la productivité constatée sur la figure 2. Comment se fait-il que le Québec ait connu un rythme d'investissement plus rapide qu'en Ontario, mais une progression plus lente de sa productivité ?

Une première réponse est que la diffusion technologique n'est pas aussi rapide qu'on le voudrait. Une plus grande quantité de capital ne s'accompagne

GRAPHIQUE 4

Évolution comparative de l'investissement : stock réel net de machines et d'équipement non résidentiels accumulé par les entreprises du Québec en pourcentage de celui de l'Ontario, 1989-2005



Source : Statistique Canada

pas toujours d'une plus grande qualité de capital. C'est pourquoi les efforts conjugués des établissements d'enseignement et de recherche, des organismes gouvernementaux, des associations d'affaires et des syndicats continuent d'être absolument essentiels pour encourager les PME québécoises à atteindre le niveau technologique maximum. L'autre réponse est que le fardeau fiscal des entreprises et le paternalisme de l'État sont peut-être trop lourds au Québec. Certains pays taxent lourdement leurs entreprises, puis utilisent une partie des montants récoltés pour subventionner l'investissement des entreprises dans la direction politiquement désirée: les États-Unis, le Canada, l'Allemagne, l'Italie. D'autres pays, à l'inverse, taxent leurs entreprises plus légèrement, puis réduisent les subventions et laissent les entreprises orienter plus librement leurs investissements: le Royaume-Uni, la Suède, l'Irlande, le Portugal, la Suisse, la Belgique. Il ne fait aucun doute que la première voie est la plus rentable sur le plan politique, mais que la seconde est la plus rentable sur le plan économique. Ici encore, le Québec doit faire son choix de modèle.

Que peut-on retenir de ce tour d'horizon de la performance économique récente du Québec? Six propositions. Premièrement, le niveau de vie des Québécois a progressé plus rapidement que celui des Ontariens au cours des dernières décennies, mais ne l'a pas encore rattrapé. Deuxièmement, ce bon rendement comparatif de l'économie québécoise repose primordialement sur une poussée remarquable du taux d'emploi due à l'éducation, à l'activité féminine et à la paix industrielle. Troisièmement, cette poussée va bientôt prendre fin en raison du départ des baby-boomers à la retraite.

Quatrièmement, si le niveau de vie du Québec doit poursuivre sa lancée par rapport aux autres régions du continent nord-américain, ce ne pourra être qu'à partir d'une forte accélération de la productivité, donc de l'investissement en éducation, en capital matériel et en technologie. Cinquièmement, il est souhaitable que l'investissement en éducation accorde la toute première importance au développement des compétences de base aux niveaux primaire et secondaire et combatte le décrochage scolaire avec plus de vigueur. Sixièmement, l'accélération technologique du Québec est capitale. Elle viendra avec des efforts accrus en matière de diffusion technologique auprès des PME et avec un modèle d'interaction de l'État avec les entreprises qui favorisera des impôts plus légers en même temps que des subventions réduites.

Le marché du travail au Québec en 2005

MARIO JODOIN

Économiste, Service Canada

Malgré l'impact négatif du niveau élevé du dollar canadien et de l'accentuation de la concurrence des pays à bas salaires sur le secteur manufacturier, le marché du travail québécois a présenté en 2005 un bilan globalement positif.

Principaux indicateurs économiques

Croissance économique : L'importante détérioration du solde commercial international (exportations moins importations), qui est passé d'un surplus de 9 milliards en 2001 à un déficit de 5 milliards en 2005, a été compensée en 2005 par une croissance importante des dépenses de consommation, et dans une moindre mesure, des investissements gouvernementaux, de sorte que le produit intérieur brut (PIB) du Québec a augmenté d'un peu plus de 2 % en 2005, tout comme au cours des deux années précédentes.

Emploi et chômage : Le niveau de croissance mitigé du PIB s'est répercuté sur le marché du travail, le nombre d'emploi n'augmentant que de 1 % en 2005, soit le pourcentage de croissance le plus faible depuis 1996. Ce niveau de croissance décevant a tout de même permis au taux d'emploi (pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui travaillent) d'afficher sa deuxième

meilleure performance historique, tout juste inférieure à son sommet de 2004, et au taux de chômage de se retrouver à son niveau le plus faible des trente dernières années.

Soulignons que plus de la moitié de la croissance du nombre de personnes en emploi depuis 2001 est attribuable aux travailleurs âgés de 55 ans et plus. Cette forte croissance s'explique à la fois par une augmentation récente de l'âge de la retraite, par la forte augmentation du nombre de personnes dans cette tranche d'âge due au vieillissement des « babyboomers » et par l'arrivée à cet âge des femmes, historiquement beaucoup plus actives sur le marché du travail que leurs aînées.

Emploi par industrie : La détérioration du solde commercial international a touché durement le secteur manufacturier, notamment l'industrie de la fabrication de vêtements. À l'inverse, la croissance de la consommation a stimulé l'emploi dans le commerce de détail et dans l'hébergement et la restauration. La croissance de l'emploi est par ailleurs demeurée vive dans la santé et l'assistance sociale, dans les services aux entreprises et dans l'industrie de l'information, de la culture et des loisirs.

Emploi par profession : S'il est clair que l'économie du savoir favorise la croissance de l'emploi dans les professions qui exigent le plus de compétences, l'emploi augmente quand même dans les professions qui en exigent le moins. On a même assisté à un rebond de la croissance de l'emploi dans ces professions depuis 2001. Cela dit, la demande devrait se maintenir dans ces professions, mais elle devrait être beaucoup plus forte dans les professions qui exigent le plus de compétences. Celles-ci offrent en plus de bien meilleures conditions de travail, tant du côté du salaire que de la stabilité des emplois et du travail à temps plein.

Les principaux enjeux

Démographie : Le scénario de référence de 2003 de l'Institut de la statistique du Québec prévoit que la population adulte (15 ans et plus) commencera à diminuer dès 2011 et que la population âgée de 25 à 54 ans, tranche d'âge la plus active sur le marché du travail, le fera dès 2007. Si cette baisse démographique ne devrait pas entraîner des pénuries persistantes, il n'en demeure pas moins que les employeurs devront réagir à cette nouvelle réalité. Le solde migratoire (immigrants moins émigrants), depuis trois ans plus élevé que ne le prévoyait ce scénario, permettra peut-être de retarder un peu les effets les plus importants de la baisse démographique, mais il ne suffira pas à lui seul à les modifier substantiellement.

Maintien en emploi des travailleurs plus âgés, développement de processus de mentorat pour transférer les compétences et connaissances des futurs retraités aux jeunes travailleurs, investissements accrus pour faire croître la productivité, tant en matériel qu'en ressources humaines par l'éducation, l'apprentissage en milieu de travail et la formation continue, voilà quelques-uns des moyens qui pourraient permettre d'atténuer les conséquences de la baisse de la population active.

Commercial international : Les entreprises, surtout du secteur manufacturier, mais aussi des centres d'appel, et des services informatiques et de génie doivent s'adapter à la concurrence des pays à bas salaires et au dollar qui semble devoir demeurer élevé à moyen terme. Si les solutions varient selon les industries, celles-ci passent par l'accroissement de la productivité, le développement de créneaux à forte valeur ajoutée et la formation de la population et de la main-d'œuvre.

En résumé, le niveau de croissance de l'emploi devrait ralentir quelque peu au cours des prochaines années, mais il devrait être plus élevé que celui de la population active. En conséquence, on s'attend à ce que le taux de chômage continue à diminuer et que le marché du travail soit un peu plus accueillant pour les chercheurs d'emploi que lors des dernières années.

Le marché du travail au Québec : changements en douce...

JOËLLE NOREAU

Économiste principale, Mouvement des Caisses Desjardins

DEPUIS 1997 LE MARCHÉ DU TRAVAIL QUÉBÉCOIS EST PLACÉ SOUS LE SIGNE DE LA CROISSANCE. En apparence, le marché du travail peut ressembler à des eaux dormantes si l'on se fie aux moyennes annuelles. Mais l'odieuse des moyennes, c'est qu'elles nivellent les pertes et aplanissent les sommets. L'analyse plus détaillée révèle que le secteur manufacturier s'effrite peu à peu, que le secteur primaire a repris du tonus ces dernières années et que le secteur tertiaire a vu son importance s'accroître de plus en plus. Beaucoup s'inquiètent de la nature des emplois créés dans le secteur tertiaire. S'agit-il essentiellement de postes de commis vendeurs rémunérés au salaire minimum qui remplacent les emplois du secteur manufacturier réputés pour leur rémunération supérieure à la moyenne québécoise? Sommes-nous en train d'y perdre au change? Portrait d'un marché du travail en mutation depuis plus de 15 ans.

Le secteur primaire : un sursaut d'activité

Depuis 1990, le nombre d'emplois dans le secteur primaire est à la baisse. Cependant, on observe une remontée depuis la mi-2004. L'appétit insatiable de l'économie mondiale (États-Unis, Chine, Inde, etc.) pour les matières premières a raffermi les prix et a soutenu les activités d'exploitation minière et forestière chez nous. Cette remontée de l'emploi est-elle là pour durer? Il semblerait que non, et ce, pour de nombreuses raisons.

Tout d'abord, le secteur forestier est soumis à de multiples pressions. La force du dollar canadien, l'usure provoquée par le conflit sur le bois d'œuvre, la révision du régime forestier, la réduction graduelle des mises en chantier sur tout le continent nord-américain sont tous des freins à l'expansion de l'industrie. De même, le secteur agricole, qui tend vers des exploitations de grande taille et qui s'automatise de plus en plus, pourrait voir le

nombre de travailleurs diminuer. Le secteur minier connaît depuis quelques années une effervescence mue par la hausse des prix des métaux. Cependant, à l'image d'une marée, cette dernière pourrait descendre à moyen terme et emporter avec elle un part des emplois créés ces dernières années.

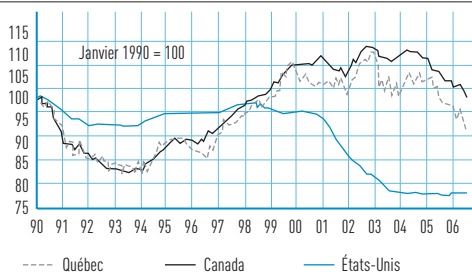
Le secteur secondaire est sur la brèche

Le secteur manufacturier est le principal joueur du secteur secondaire. Ce dernier a pris du galon depuis le début des années 1990, surtout durant la période de 1997 à 2002. Cependant, depuis 2003, il encaisse les coups et l'emploi est en perte de vitesse, la situation n'est pas unique au Québec : la comparaison avec les États-Unis et le Canada est éloquent (voir le graphique numéro 1). Alors que nous pouvons évoquer la hausse du dollar canadien pour expliquer une partie des difficultés qu'éprouvent les secteurs manufacturiers canadien et québécois, les États-Unis ne peuvent prendre cette excuse à leur compte. Les faramineux gains de productivité de nos voisins du sud et l'impartition d'une partie de la production ailleurs dans le monde sont au nombre des explications.

Dans un contexte où les relations industrielles et commerciales des États-Unis, du Canada et du Québec sont étroitement liées, il est difficile d'échapper à la dynamique américaine de la réduction de la main-d'œuvre. Cependant, il serait abusif d'attribuer l'atrophie du secteur manufacturier québécois essentiellement au voisinage avec l'oncle Sam. La hausse vertigineuse du dollar canadien depuis 2003, la concurrence accrue, le changement dans les règles commerciales, l'appréciation des prix de l'énergie et les cycles d'affaires sont au nombre des difficultés rencontrées par les industriels québécois qui ont contribué à réduire l'emploi de façon marquée.

GRAPHIQUE 1

Indice de l'emploi
manufacturier
au Québec



Source : Statistique Canada, EPA, et Desjardins, Études économiques.

Le bilan de l'emploi manufacturier pourrait s'alourdir encore pour quelques années. Cependant, la riposte des industriels québécois s'organise.

Le secteur tertiaire : les gains sont de ce côté

Au cours des dernières années, le secteur tertiaire a fait des gains, tant dans le nombre d'emplois créés que dans la place qu'il occupe dans l'ensemble du marché du travail. Il faut s'attendre à ce que cette tendance domine au cours des prochaines années, ce qui ne constitue pas une surprise.

On ne peut nier que les ajouts proviennent en partie de postes dans le secteur commercial. Ce secteur n'a pas été épargné par les bouleversements qui ont vu s'effriter la part des magasins à rayons traditionnels (Eaton, La Baie, Sears) au profit de nouveaux joueurs (Wal-Mart, Home Depot, Future Shop, Bureau en gros, Best Buy, etc.). Cependant, ce n'est pas dans le commerce de détail que la croissance a été la plus vigoureuse.

On constate également que la croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire ne repose pas sur un gonflement des effectifs des employés de l'État dans les secteurs de la fonction publique, de la santé et de l'enseignement. La tendance est davantage à la réduction du rôle du gouvernement qu'à une présence accrue de sa part. On doit donc s'attendre à ce que ce ne soit pas lui qui vienne en tête de peloton de la croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire au cours des prochaines années.

Le palmarès du secteur tertiaire

Pour savoir quel secteur est le plus dynamique en matière de création d'emploi dans le secteur tertiaire, il est intéressant de comparer la progression du nombre de travailleurs dans les secteurs du commerce, du transport et de l'entreposage, des services professionnels, scientifiques et techniques et de la finance, assurances et affaires immobilières (voir le graphique 2). De tous ces secteurs, ce sont les services professionnels, scientifiques et techniques qui ont connu la progression la plus importante et qui pourraient afficher les plus fortes croissances dans les prochaines années. Ils sont suivis de la finance, de l'assurance et de l'immobilier. De 1990 à 2005, le nombre de travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques a pratiquement doublé : de 115 100 emplois, il est passé à 224 100 (soit une création nette de 109 000 emplois). Durant la même période, le nombre d'emplois

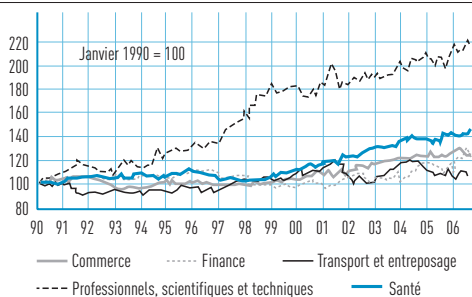
dans le secteur manufacturier est passé de 615 900 à 596 400, ce qui représente un gain de 19 500 nouveaux travailleurs. Durant la même période, il s'est ajouté 112 200 postes dans le commerce et 18 800 en finances, assurances.

Depuis l'an 2000, notamment depuis 2003, les pertes du secteur manufacturier se sont cumulées. En fait, de 2000 à 2005, on déplore la disparition de 17 100 emplois dans ce secteur. En contrepartie, il s'est créé 85 500 emplois dans le commerce de gros et de détail, 23 000 dans la finance, l'assurance et l'immobilier et plus de 28 500 dans celui des services professionnels, scientifiques et techniques. Bien que le secteur du commerce connaisse une bonne expansion, il n'est pas le seul.

Qui aurait pu soupçonner que le nombre de travailleurs des services professionnels, scientifiques et techniques augmenterait autant? Le sous-secteur de la conception de systèmes informatiques et services connexes est en pleine expansion (voir le graphique 3) et celui de la R. et D. scientifique le suit de peu. Ces gens travaillent pour des sociétés qui ont vu le jour à la fin des années 1980 ou dans les années 1990, dont on ne soupçonnait pas l'existence il y a 15 ans (p. ex. Pixcom, Mediagrif, Ubisoft, etc.). L'arrivée d'Internet et la diffusion de la technologie dans toutes les sphères d'activités ont ouvert de nouveaux créneaux. Ces deux secteurs sont promis à un bel avenir pour les années qui viennent. Il est intéressant de noter que la rémunération hebdomadaire moyenne pour le secteur de la conception de systèmes informatiques et services connexes était de 1072 \$ en 2005, ce qui se compare bien avec celle des services scientifiques et techniques (854 \$) et de l'emploi manufacturier (809 \$).

GRAPHIQUE 2

Les emplois des services professionnels, scientifiques et techniques ont connu une ascension foudroyante en 15 ans



Source : Statistique Canada, EPA, et Desjardins, Études économiques.

L'avenir du marché du travail réside-t-il entre les mains des « forts en maths » ? Pas nécessairement, mais les secteurs qui ont créé de l'emploi de façon graduelle et rapide depuis 1990 (par opposition au « à-coups » du secteur primaire) sont ceux qui ont besoin de travailleurs avec une formation académique post-secondaire.

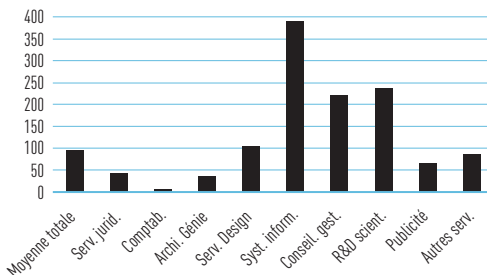
Que peut-on conclure ?

En résumé, le bilan de l'emploi a été positif au Québec ces dernières années, et ce, malgré les pertes encaissées dans le secteur manufacturier. Une part importante des postes créés depuis 1990 et depuis 2000 provient du secteur du commerce. Cependant, d'autres secteurs sont générateurs d'emplois : on a qu'à penser à l'embauche dans les services professionnels, scientifiques et techniques et dans le secteur de la finance. À la question « sommes-nous en train de troquer des emplois manufacturiers contre des emplois de commis-vendeurs » on pourrait répondre : « noui », ou encore, « en partie ».

Enfin, sommes-nous gagnants au change ? Difficile à dire. Sur le plan individuel, chacun peut raconter sa propre histoire. Collectivement, on observe que l'évolution du revenu disponible réel (RPD réel) (revenu disponible, une fois les taxes et impôts payés et en éliminant les effets de l'inflation) est positive. Depuis 1992, le RPD réel a toujours progressé au Québec. La croissance n'a atteint que 1,1 % en 2005, en regard de 2,3 % et 3,2 % respectivement en 2004 et en 2003. Est-ce là l'indice d'une perte éventuelle au chapitre du revenu ? Il est trop tôt pour le dire. C'est à suivre...

GRAPHIQUE 3

**Évolution du nombre d'emplois
en % depuis 1990**
(en supposant 1990 = 100)



Source : EPA, Statistique Canada et Desjardins, Études économiques.

Les mouvements sociaux et l'immobilisme au Québec : qui freine quoi ?

SYLVIE DUGAS

Journaliste indépendante et chroniqueuse



Mobilisation citoyenne contre le casino de Pointe-Saint-Charles

L'AFFRONTMENT ENTRE LES GROUPES SOCIAUX, LE GOUVERNEMENT, LES MÉDIAS ET LES ÉLITES DU MILIEU DES AFFAIRES A CULMINÉ DURANT L'ANNÉE 2005-2006. L'abandon en juin dernier du projet de déménagement du casino dans le quartier Pointe-Saint-Charles a suscité des critiques acerbes à l'égard des groupes sociaux et communautaires, qui avaient condamné le projet. Les oppositions successives à la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), aux partenariats public-privé, au prolongement des autoroutes 25 et 30, à l'établissement de mégaporcheries et de ports méthaniers ainsi qu'à l'aménagement des dernières rivières

vierges du territoire et à la privatisation partielle du mont Orford ont fait dire à certains que les mouvements sociaux favorisaient l'immobilisme et freinaient le développement du Québec. Portrait d'un conflit bien orchestré.

Il faut remonter à l'élection du gouvernement libéral, en 2003, pour comprendre cette dynamique conflictuelle. L'arrivée au pouvoir de l'équipe Charest a signifié une rupture draconienne avec la tradition de concertation établie entre les précédents gouvernements et les groupes de la société civile. L'affrontement a d'abord débuté à l'occasion de l'amendement au Code du travail sur la sous-traitance et s'est poursuivi lors des négociations avec les employés de la fonction publique et parapublique en vue du renouvellement de leurs conventions collectives. Dans une lettre adressée aux journaux, le premier ministre Jean Charest avait alors lui-même désapprouvé le corporatisme des syndicats, les blâmant de vouloir maintenir leurs privilèges aux dépens des baisses d'impôt et de la croissance économique du Québec. « Vu un retard salarial de l'ordre de 12 % par rapport aux emplois équivalents dans le secteur privé, il était légitime de défendre les conditions de travail de nos membres », rappelle Claudette Carbonneau, présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

Puis, en raison d'une vive contestation de la part des groupes environnementaux, réunis au sein de la Coalition Vert Kyoto, le projet de centrale thermique du Suroît à Beauharnois a été abandonné par Hydro-Québec, en novembre 2004. « Ce projet allait multiplier par deux la quantité de gaz à effet de serre émise au Québec. Il avait été rejeté par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et allait à l'encontre du plan d'action environnemental énoncé par l'ancien gouvernement péquiste », indique André Bélisle, fondateur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA). À la suite de l'échec du projet, Québec a annoncé son intention de développer la filière éolienne, ce qui a réjoui les groupes environnementaux.

Après une lutte acharnée, à partir d'avril 2004, contre les compressions gouvernementales de 103 millions de dollars dans le régime de prêts et bourses, les étudiants ont aussi crié victoire à la suite d'une grève générale. Ils ont remporté leur pari grâce au soutien de l'opinion publique. La contestation étudiante a en effet contribué à la rétrogradation du ministre de

l'Éducation, Pierre Reid, en février 2005. En mars, le nouveau ministre, Jean-Marc Fournier, a fait marche arrière et s'est engagé à renflouer les 103 millions sur une période de deux ans.

Une autre campagne d'opposition a pris naissance en avril 2004, à la suite de l'annonce de l'établissement du port méthanier Rabaska à Beaumont, en face de l'île d'Orléans. Comme le projet n'avait fait l'objet d'aucune consultation populaire au préalable, un groupe de citoyens inquiets pour leur sécurité et l'impact du projet sur l'environnement s'est mobilisé. À l'issue d'un référendum réalisé en décembre de la même année, 72 % de la population a refusé le projet, lequel a été déménagé à Lévis, 400 mètres plus à l'ouest. Modifié pour abaisser le niveau des réservoirs, le port méthanier Rabaska demeure toutefois au programme, tout comme ceux de Gros-Cacouna et de Grande-Anse, au Saguenay. « Le port méthanier n'emploiera qu'environ une quinzaine de travailleurs de Lévis et le montant des dépenses municipales liées à son exploitation risque d'augmenter », soutient Lise Thibeault, porte-parole de l'Association pour la protection de l'environnement de Lévis et de la Coalition Rabat-joie. Le 18 août 2006, une grande manifestation a rassemblé près de 500 personnes opposées au projet.

Lorsque le projet de prolongement de l'autoroute 25, comprenant la construction d'un pont entre Montréal et Laval, a refait surface en 2005, la Coalition contre l'autoroute 25 – dont font notamment partie des syndicats (CSN, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec [FTQ]) et des groupes environnementaux – s'est fermement objectée au projet. Les raisons invoquées? Une augmentation des gaz à effet de serre allant à l'encontre du Protocole de Kyoto et le rejet des partenariats public-privé, qui auraient pour conséquence de brader les services publics au profit des multinationales. En dépit de sondages révélant que la majorité de la population montréalaise (76 %) s'opposait au projet et réclamait plutôt une amélioration du transport en commun, le gouvernement est allé de l'avant.

Certains groupes – dont Eau Secours et Fondation Rivières – ont par ailleurs déploré le peu d'empressement de la part d'Hydro-Québec à exploiter davantage le potentiel géothermique et solaire du Québec. La Fondation Rivières a notamment critiqué l'accent mis par la société d'État sur la production et l'exportation d'hydroélectricité nouvelle plutôt que sur la conservation de l'énergie à un coût nettement inférieur. Appuyé par les

Cris, le groupe a ainsi dénoncé le détournement de la rivière Rupert, l'une des dernières rivières vierges du Québec. « Nous ne nous battons pas seulement pour préserver le potentiel touristique des rivières, mais aussi pour des raisons économiques », explique Michel Gauthier, directeur général de Fondation Rivières. Le groupe a en outre contesté la levée, en mai 2006, du moratoire sur la construction de minicentrales hydroélectriques sur les rivières du Québec. Ses arguments ont été rejetés du revers de la main par certains éditorialistes et chroniqueurs, dont André Pratte à *La Presse* et Jacques Brassard au *Quotidien*.

Autre pomme de discorde: le 22 juin 2005, Loto-Québec a annoncé, en partenariat avec le Cirque du Soleil, un projet de déménagement du casino dans le bassin Peel, à Pointe-Saint-Charles. Pendant dix mois de campagne assidue, la Table de concertation Action-Gardien, formée d'une vingtaine de groupes communautaires, s'est évertuée à faire échec au projet. Après une campagne d'information sur la place du jeu dans un quartier défavorisé, elle a recueilli 4 500 signatures de résidents opposés au projet. « Sur une population de 10 000 adultes, 80 % des citoyens étaient contre le projet », allègue Katrine Triolet, porte-parole de la Table. À la suite de la publication du rapport de la Commission de la santé publique et 24 heures après la diffusion du rapport Coulombe, le Cirque du Soleil annonçait son retrait. À la mi-mars 2006, Loto-Québec a jeté l'éponge.

Le projet de privatisation partielle du mont Orford a constitué un autre sujet de dissension. L'annonce officielle du ministre Claude Bécharde de la vente par appel d'offres de 649 hectares de terrain public – comprenant le centre de ski du mont Orford – afin de construire des immeubles en copropriété, a suscité la désapprobation d'une majorité de la population (64 %, selon un sondage Crop-*La Presse* publié le 3 mai 2006). La Coalition SOS Parc Orford, accusée par certains de s'opposer à toute initiative privée, s'est formée en mars 2006 pour empêcher le gouvernement d'adopter – en violation avec la Loi sur les parcs – la loi 23 prévue à cette fin. Une série des manifestations a par la suite recueilli l'appui de près de 35 000 personnes, forçant le gouvernement Charest à s'en remettre à la Commission Nicolet pour décider du sort du parc.

Enfin, en mai 2006, Solidarité Saint-Henri, un réseau de groupes communautaires du quartier, s'est objecté au rachat de l'usine d'Imperial Tobac-

co par un promoteur immobilier pour la construction de condominiums. Ce dernier prévoyait fournir 15 % de logements sociaux (75), alors que 4 000 ménages du Sud-Ouest étaient en attente de ce type d'habitation. Solidarité a demandé à l'arrondissement de se porter acquéreur de l'immeuble, mais sans succès : le projet privé verra finalement le jour.

Les groupes sociaux stigmatisés

Devant cette obstruction jugée systématique, les attaques envers les groupes sociaux se sont précisées. Le 19 octobre 2005, le *Manifeste pour un Québec lucide* a clairement formulé les reproches adressés aux organisations sociales. Selon les signataires – dont l'ex-premier ministre Lucien Bouchard, l'ex-ministre péquiste Joseph Facal, l'économiste Pierre Fortin et l'éditorialiste André Pratte –, les groupes de pression accueillent la moindre évolution dans le fonctionnement de l'État, le moindre projet audacieux, le moindre appel à la responsabilité, la moindre modification dans nos confortables habitudes de vie par une levée de boucliers ou, au mieux, par l'indifférence. Joseph Facal a toutefois tempéré ces propos, affirmant dans sa chronique du *Journal de Montréal* parue le 31 mai 2006 que les projets contestés n'étaient pas nécessairement tous bons et que ce n'était pas plus facile ailleurs.

Appelant à un véritable débat pour rattraper le retard économique du Québec afin de faire face à la concurrence asiatique dans un contexte de déclin démographique, les signataires du *Manifeste* ont proposé aux Québécois d'opérer un changement radical dans leur façon de voir le monde qui les entoure, pour éviter de transformer le Québec en « fossile du XX^e siècle ». Le mouvement syndical a été pris à partie, accusé de se limiter à une protection à courte vue des intérêts de ses membres et de monopoliser le label « progressiste » pour mieux s'opposer à la remise en question de ses acquis. Le mouvement étudiant a également été montré du doigt. Parmi les solutions envisagées : un investissement massif en éducation et l'abandon du gel des droits de scolarité, en vigueur depuis 1995. Ce gel priverait les universités québécoises d'un montant annuel de 375 millions de dollars par rapport aux autres universités canadiennes. On a aussi recommandé aux Québécois de s'ouvrir davantage aux investissements privés. En réaction, une douzaine de personnalités de la gauche québécoise, dont Françoise David et Amir Khadir, du parti Québec solidaire, ont répliqué en signant le *Manifeste pour*

un Québec solidaire. Selon le document, le principal problème du Québec serait la répartition de la richesse. L'urgence du remboursement de la dette a notamment été remise en question, de même que la baisse impérieuse des impôts, le dégel des frais de scolarité et la hausse des tarifs d'électricité et des taxes à la consommation.

À la suite de l'abandon du projet de casino dans le bassin Peel, le président du Cirque du Soleil, Guy Laliberté, a dénoncé publiquement la difficulté de mener à bien des grands projets à Montréal. Les voix des présidents du Festival de jazz, Alain Simard, du Festival Juste pour rire, Gilbert Rozon, et d'Astral, Jacques Parisien, se sont jointes à la sienne pour déplorer l'immobilisme au Québec. À la fin mai 2006, le président du Conseil du patronat, Michel Kelly-Gagnon, s'est pour sa part inquiété dans une lettre ouverte du pouvoir démesuré des groupes de pression dans la société québécoise. Il a notamment critiqué leur manque de représentativité et de transparence, de même que le déséquilibre dans les subventions accordées aux groupes de gauche par rapport à ceux de droite. « Les fonds publics sont en majorité destinés à des groupes qui promeuvent une idéologie en particulier », dit Michel Kelly-Gagnon. Selon lui, les discours de gauche occupent une place prépondérante dans les médias et le débat public, alors que la majorité de la population ne partage pas cette option. À preuve, 70 % des Québécois et 75 % des travailleurs syndiqués se disaient favorables à une réduction des impôts, selon un sondage réalisé par l'Institut économique de Montréal en janvier 2004.

L'apport de la société civile

Il va sans dire que la couverture médiatique des mobilisations sociales a donné aux groupes de pression un véritable pouvoir, grâce à l'influence qu'ils exercent sur l'opinion publique. Cependant, le manque de leadership du gouvernement est en partie responsable des revers de certains grands projets, selon plusieurs observateurs. Les groupes de pression québécois estiment en outre qu'en l'absence d'une réelle consultation, ils se retrouvent dans une situation de confrontation qui aurait pu être évitée. « L'approbation des projets par le gouvernement est tellement avancée lorsqu'ils sont annoncés à la population que cela nous oblige à jouer le mauvais rôle », dénonce André Bélisle, de l'AQLPA. Ce groupe a d'ailleurs frôlé la faillite en

septembre 2006 après avoir été poursuivi par la compagnie American Iron and Metal, un ferrailleur établi à Lévis. L'AQLPA avait pourtant obtenu plusieurs injonctions pour des infractions environnementales commises par la compagnie, obligeant ainsi le ministère de l'Environnement à intervenir.

Le principal *leitmotiv* des groupes sociaux est aujourd'hui la démocratie participative, considérée par certains comme une usurpation du pouvoir politique attribué aux élus. Après avoir participé activement à la mise sur pied de projets sociaux au Québec (CLSC, centres de la petite enfance, économie sociale, Loi 112 contre la pauvreté et l'exclusion sociale, etc.), ils se voient relégués à l'arrière-plan par un gouvernement qui privilégie le secteur privé. Réclamant un débat public sur des projets qui affectent directement les populations, ils prônent un type de développement différent. « Nous voulons un développement qui soit respectueux de l'environnement, qui bénéficie aux gens », dit Françoise David, coprésidente de Québec solidaire. Pour les militants, les individus qui s'abstiennent de prendre position face à des décisions controversées sont ceux qui favorisent l'immobilisme au Québec.

S'ils ont contribué à faire tomber certains projets, les groupes de gauche ont aussi proposé des solutions de rechange. Depuis plusieurs années, ils ont notamment participé à la naissance de l'agriculture biologique soutenue par les consommateurs, du commerce équitable et de l'économie sociale. Ils ont aussi applaudi le virage éolien, tout en réclamant une installation moins anarchique des éoliennes en région. Les étudiants ont en outre bâti un front commun avec le gouvernement du Québec pour solliciter auprès des autorités fédérales des transferts de 1,2 milliard de dollars en éducation, en lien avec le déséquilibre fiscal. Affirmant consulter régulièrement leurs membres et se disant représentatifs de leur base, les quelque 5 000 organismes communautaires et de défense des droits enregistrés au Québec ont reçu du gouvernement 631,1 millions de dollars en 2004-2005 dans le cadre des 75 programmes ou mesures de soutien de différents ministères. Pour y avoir droit, ils ont dû rendre des comptes à leur bailleur de fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les syndicats : entre résistance et solutions de rechange

THOMAS COLLOMBAT

Doctorant, Carleton University

IL Y A DES SLOGANS QUI NE TROMPENT PAS. CELUI DE LA MANIFESTATION DU 1^{er} MAI 2006, à Montréal, était particulièrement parlant. En clamant qu'il était « toujours debout », le mouvement syndical québécois a voulu faire une allusion directe au choc ressenti par ses troupes à la suite



Manifestant CSN

de l'adoption de la loi 142 en décembre 2005. Ce projet, communément appelé « le décret », mit un terme aux négociations en imposant les conditions de travail des syndiqués du secteur public et parapublic¹.

Plusieurs questions se posent au lendemain de cette ronde de négociations et de son issue malheureuse. Tout d'abord, qu'en est-il de la vitalité du mouvement syndical québécois? Est-il effectivement toujours debout ou encore sous le choc? Quelles sont

les dynamiques qui l'ont animé pendant les derniers mois? Mais il convient également de s'interroger plus largement sur les apports du syndicalisme à la société dans son ensemble. Contribue-t-il à un certain « immobilisme » comme certains aiment à l'en accuser ou représente-t-il au contraire une source de solutions de rechange?

Une année syndicale mouvementée

Une chose est certaine : le mouvement syndical n'est pas resté immobile durant les douze derniers mois. Des mouvements assez importants ont eu lieu au sein même des organisations, changeant de façon significative le paysage syndical. Trois événements méritent qu'on s'y attarde.

Tout d'abord, la réorganisation des unités d'accréditation dans le secteur de la santé et des services sociaux s'est terminée et a confirmé les tendances observées l'an dernier. À toutes fins utiles, les espoirs de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de s'implanter durablement dans ce secteur se sont éteints, à l'exception de quelques groupes d'infirmières, essentiellement dans l'est du Québec. Il n'est d'ailleurs pas anodin d'avoir vu la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) rejoindre le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) en juin 2006. Cette coalition, formée par la CSQ, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et le Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ) durant la dernière ronde de négociations, pourrait devenir l'embryon, si ce n'est d'une nouvelle centrale, au moins d'un nouveau pôle syndical dans le secteur public.

Pour ce qui est des autres organisations touchées par la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, on notera la consolidation des syndicats dits indépendants au sein de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS). La loi 30, à l'origine de ce mouvement, montre combien une décision gouvernementale a amené les organisations syndicales à révolutionner leurs pratiques et leurs structures, parfois contre leur gré. Quant à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), elle reste un joueur incontournable, mais elle a vu une part importante de son membership isolée dans une seule unité d'accréditation, celle du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers, qui correspond par ailleurs aux services les plus enclins à être sous-traités au secteur privé (buanderie, restauration, entretien...).

Un autre bouleversement important a eu lieu, cette fois-ci dans le secteur privé, avec le vote d'allégeance syndicale dans la construction. Depuis 1998, les travailleurs affiliés à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ-Construction) travaillaient main dans la main avec leurs collègues des syndicats internationaux au sein du Conseil conjoint de la construction. Des divergences de plus en plus importantes entre les deux organisations ont mené à la dissolution du Conseil en 2004, ce qui a considérablement influencé l'issue du scrutin syndical de 2006. Paradoxalement, la FTQ-Construction a augmenté sa représentativité, passant

de 41,5 % à 43,9 %, mais elle a perdu son statut de négociateur, compte tenu de la nouvelle alliance créée entre les syndicats internationaux, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD-Construction) et la CSN-Construction. La loi prévoit en effet que si une organisation ou une coalition rassemble plus de 50 % des travailleurs, elle devient le seul négociateur pour tout le secteur. Toutefois, il semble raisonnable de douter de la viabilité à terme d'une telle alliance. Si la FTQ-Construction ne s'est pas entendue avec les syndicats internationaux, il est possible qu'il en soit de même pour la CSN et la CSD, dont les structures diffèrent largement de celles des syndicats internationaux et qui sont elles-mêmes des rivales historiques.

Enfin, il serait difficile d'ignorer le traumatisme subi par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) de la CSQ. En mai 2006, neuf de ses syndicats affiliés, parmi lesquels la puissante Alliance des professeures et professeurs de Montréal, ont décidé de se désaffilier pour former la nouvelle Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Dénonçant la stratégie de négociation de la FSE ainsi que sa tendance supposée à pratiquer un syndicalisme trop conciliant, les neuf syndicats, essentiellement situés en milieu urbain (Montréal métropolitain, Outaouais), se sont appuyés sur le mécontentement des troupes consécutif au décret pour mener une campagne efficace. Sans trancher ici le débat, il est important de noter que cette scission est symptomatique de deux phénomènes : d'abord le malaise profond qui a suivi l'adoption du décret, mais aussi la volonté de plusieurs syndiqués de renouveler leurs organisations. Les règlements internes de la FSE et de la CSQ forçaient en effet les dissidents à mobiliser au moins la moitié des membres pour que ceux-ci aillent voter pour la désaffiliation. Le fait que ces votes aient été remportés par les dissidents est un signe tangible d'une mobilisation réussie².

S'il semble avoir été particulièrement secoué par plusieurs initiatives du gouvernement Charest dans les dernières années, le mouvement syndical québécois n'en est donc pas pour autant anesthésié. Au contraire, on semble assister à une certaine recomposition de ce mouvement autour de nouvelles alliances ou de scissions qui, si elles peuvent nuire à une certaine unité, n'en traduisent pas moins une volonté des leaders et des militants de trouver de nouvelles façons de faire et de s'organiser. L'histoire du syndicalisme, au Québec comme ailleurs, est jalonnée de ce type d'événements, et

l'issue des différentes initiatives prises durant les derniers mois est impossible à prévoir dès à présent. Mais il est certain qu'elles ont d'ores et déjà permis d'amorcer des réflexions et des actions dans toutes les organisations syndicales. Qu'il s'agisse des limites de la négociation centralisée dans le secteur public et parapublic (d'ailleurs largement remise en cause par la loi 30, qui décentralise plusieurs sujets de négociation), des pratiques démocratiques des syndicats ou de la mobilisation de leurs membres à la suite du traumatisme du décret, de nombreux sujets portent à réflexion et vont faire l'objet d'analyses approfondies dans toutes les centrales.

Source de solutions de rechange ou outil de résistance ?

Sur un plan plus large, la contribution des syndicats au débat économique et politique et à l'évolution sociale du Québec peut être analysée suivant deux axes. D'une part, les syndicats, de par leur rôle premier de représentants des travailleurs, prennent naturellement part aux discussions touchant les secteurs d'activité dans lesquels ils sont présents. D'autre part, comme acteurs sociopolitiques, ils s'expriment plus largement sur à peu près toutes les questions mises en débat sur la place publique. Suivant la conjoncture politique et économique, les syndicats peuvent à la fois jouer un rôle dans la création de solutions de rechange ou dans la résistance à des décisions qu'ils considèrent nuisibles pour leurs membres ou pour la société de façon générale. Compte tenu des attaques répétées qu'il subit depuis l'arrivée au pouvoir du Parti libéral en 2003 et des difficultés rencontrées par plusieurs des secteurs où il est traditionnellement implanté, le mouvement syndical québécois est incontestablement davantage en mode « résistance » ces jours-ci, à quelques exceptions près.

Les difficultés économiques rencontrées dans plusieurs secteurs syndiqués ont été autant d'occasions pour les centrales de prendre position sur ces questions et de faire valoir les droits des travailleurs. Ainsi, l'industrie forestière, durement éprouvée ces dernières années, a été un sujet important pour le mouvement syndical. La FTQ et ses syndicats affiliés au Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) ont notamment appelé à plusieurs reprises à une politique d'aide non seulement au secteur en général mais surtout aux travailleurs touchés. Dans ces luttes, les syndicats se trouvent tantôt aux côtés des employeurs (par exemple pour

demander aux gouvernements de régler le conflit ou d'adopter des politiques d'intervention), tantôt contre eux, comme ce fut notamment le cas dans les installations de Domtar à Lebel-sur-Quévillon. Pris entre des employeurs préoccupés avant tout par les pertes de profit et des groupes environnementalistes réclamant une limitation de l'exploitation forestière, les syndicats sont souvent les derniers outils de résistance pour les travailleurs. L'équilibre est alors délicat à trouver entre la protection des membres et la défense d'un projet politique progressiste qui comprend des éléments environnementalistes.

Il en est allé de même pour la Fédération du commerce (FC) de la CSN, qui a connu des difficultés dans deux de ses secteurs. La décision prise par Olymel de fermer plusieurs de ses installations n'a pas été sans causer de traumatisme dans plusieurs communautés. Mais là encore, la protection de ces travailleurs peut être perçue comme étant en contradiction avec une volonté de plus en plus affichée de limiter l'expansion de l'industrie porcine au Québec, pour des raisons tant environnementales que sociales. Les syndicats ont toujours été et continuent d'être des acteurs sociaux incontournables et importants du seul fait de leur raison d'être : la défense des travailleurs dans des situations difficiles. En cela, ils contribuent à faire du Québec une société plus juste et à maintenir un certain nombre de valeurs progressistes importantes aux yeux de la population.

Autre conséquence d'une lutte conjointe des mouvements syndical et féministe : l'équité salariale dans le secteur public. C'est en effet au printemps 2006 que le gouvernement du Québec, par suite de l'annulation par les tribunaux du chapitre 9 de la loi sur l'équité salariale (qui excluait d'office le gouvernement de son champ d'application), a finalisé l'entente avec les syndicats représentant les travailleuses du secteur public. Quelle ne fut pas l'ironie de voir les représentants des centrales main dans la main avec la présidente du Conseil du trésor quelques mois à peine après la terrible claque que celle-ci leur avait infligée avec la loi 142! Mais il en va ainsi du syndicalisme tel que pratiqué en Amérique du Nord : la négociation est au cœur de l'activité syndicale, et elle suppose forcément des compromis.

Finalement, les syndicats ont pu, à maintes occasions, prendre position dans les grands débats de société et enrichir ainsi la discussion publique. Des événements comme l'arrêt Chaoulli ou la publication du *Manifeste*

pour un Québec lucide leur ont permis, aux côtés d'autres groupes sociaux, de défendre une certaine idée du Québec. À la suite du choc du décret, la CSN a décidé d'entamer une campagne de consultation et de sensibilisation politique intitulée « Agir ensemble pour le Québec ». Il s'agit avant tout pour la centrale d'organiser une centaine de forums à travers toute la province grâce auxquels la population pourra débattre des grandes directions qu'elle voudrait voir prises par le gouvernement et la société dans son ensemble. Une façon, autrement dit, de passer de la « résistance » à l'« alternative ». Cette initiative est sans doute un bon exemple de la « valeur ajoutée » que les syndicats peuvent apporter aux autres groupes de la société civile : une organisation solide, présente dans toutes les régions et capable de mobiliser une masse critique d'individus et de diffuser le fruit de ces rencontres. Cela étant dit, l'approche par « forums » a ses limites, qu'est notamment en train de découvrir le Forum social mondial, et il reste à voir ce que la CSN fera des résultats de cette concertation, si tant est qu'il puisse en sortir une ligne directrice assez précise.

À la FTQ, l'une des avenues privilégiées continue d'être l'implication auprès des partis politiques. En renouvelant son appui au Bloc québécois lors du scrutin de janvier 2006, puis en critiquant sévèrement les premières décisions du gouvernement Harper (notamment l'annulation de l'entente sur les garderies), la FTQ est toujours la centrale la plus clairement impliquée au sein de l'univers partisan. En accordant une grande importance à son opinion sur l'entente sur le bois d'œuvre, Gilles Duceppe semble lui renvoyer l'ascenseur. Le Bloc a ainsi décidé de voter pour l'entente, alors que le mouvement syndical lui-même était divisé sur cette question mais que la FTQ avait pris position en sa faveur. L'un des principaux défis de l'année à venir sera sans doute de voir dans quelle mesure les syndicats pourront (re)créer une telle situation de confiance avec l'autre parti souverainiste, le Parti québécois (PQ).

1. Pour l'essentiel, le décret a fixé les augmentations de salaires à 8 % répartis sur les sept ans que dure la convention collective, et a prévu des sanctions extrêmement sévères pour toute activité syndicale, individuelle ou collective, allant à son encontre.

2. Au moment d'écrire ces lignes, des actions en justice ont toutefois été entreprises par la CSQ et la FSE pour contester la validité du scrutin de désaffiliation de certains des syndicats concernés.

1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans

MARIE JOËLLE BRASSARD

Responsable de la recherche et du développement, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité¹

Membre du conseil d'administration de l'Institut du Nouveau Monde

MICHEL ROMPRÉ

Chargé de projet, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité

PARTIES DE PEU IL Y A DÉJÀ LONGTEMPS, EXPRESSÉMENT DANS LE BUT DE SOUTENIR LES ASPIRATIONS DE QUÉBÉCOIS, des coopératives sont devenues des géants comme le Mouvement Desjardins et La Coop fédérée. Une seconde vague, celle des coopératives funéraires, de télédistribution, des forestières, des scolaires et autres collent aux besoins évolutifs des Québécois. Une nouvelle génération est née plus récemment, adaptée aux combats de l'heure, notamment pour assurer que les régions bénéficient des retombées de l'exploitation de leurs ressources naturelles, telles les coopératives éoliennes, ou encore pour maintenir bien vivantes les communautés, par la gestion collective de leurs services de proximité. Les communautés ont su trouver dans la coopération un levier de prise en charge de leur santé – services à domicile, cliniques coopératives de santé, habitations pour aînés soutenues par la communauté, etc. – en complémentarité à ce qui existe déjà. Les coopératives foisonnent dans tous les secteurs de la vie, permettant d'exprimer les différences selon les particularités des territoires.

Une vue d'ensemble

Le mouvement coopératif et mutualiste québécois regroupe 3 200 entreprises coopératives et 39 mutuelles qui appartiennent à plus de 7,7 millions de membres, particuliers et entreprises. Ces dernières génèrent 81 000 emplois et un chiffre d'affaires qui atteint plus de 20 milliards de dollars. Administré par 20 000 dirigeants bénévoles, le mouvement coopératif et mutualiste québécois possède des actifs évalués à près de 130 milliards de dollars.

Quelques données récentes sur l'évolution des coopératives offrent une idée de leur dynamisme (Tableau 1). Il s'est créé 1 471 coopératives de 1996 à 2005 alors que l'actif des coopératives non financières a fait un bond de 2,6 milliards de dollars en 1995 à 4,1 en 2004. Pour la même période, leur chiffre d'affaires progressait de 5 à 8,4 milliards de dollars, pour atteindre 3,2 % du PIB¹. La croissance des emplois durant cette même décennie s'établit à 35,2 %. Pour l'ensemble du mouvement, plus de 63 millions de dollars ont été redistribués dans les collectivités en commandites, dons et bourses d'études et plus d'un demi-milliard aux membres sous forme de ristournes.

TABLEAU 1

Évolution des coopératives non financières de 1995 à 2004-2005²

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nouvelles coopératives	---	124	127	189	185	169	142	169	220	115	131
Actif (en millions \$)	2 673	2 797	3 102	3 187	3 385	3 582	3 868	3 946	4 050	4 146	---
Chiffre d'affaires (en millions \$)	5 032	5 536	5 978	6 190	6 195	6 624	7 580	7 719	7 981	8 383	---
Emplois (en milliers)	23,9	25,2	27,4	30,0	32,2	35,2	37,5	37,7	37,6	36,9	---

Des coopératives présentes dans plusieurs secteurs d'activité

La présentation des données par secteur d'activité témoigne de l'étendue de la présence des coopératives dans tous les domaines de la vie économique du Québec (Tableau 2, données 2004).

Les données révèlent le large éventail couvert par la coopération dans toutes les sphères de la vie économique du Québec. Les coopératives non financières s'inscrivent dans plus d'une vingtaine de secteurs d'activité allant des plus traditionnels, tels l'agriculture, la forêt et l'alimentation, à des secteurs émergents tels la télédistribution, les loisirs, l'imprimerie, l'édition et l'informatique, la santé, l'artisanat et les services aux entreprises. Cet intérêt pour la coopération révèle la présence d'un modèle de développement fondé sur une volonté d'humaniser l'économie. Cette volonté s'appuie

sur des valeurs de démocratie et de redistribution des richesses tout en assurant un contrôle sur notre développement.

TABLEAU 2

Les coopératives par secteur d'activité

(selon la classification administrative de la Direction des coopératives) 2004

Secteurs d'activité	Coopératives déclarantes	Membres	Emplois
Agricoles + bleuetières	218	36 690	17 438
Alimentation	74	110 111	2 687
Manufacturier + vêtements + construction	51	2 942	1 311
Loisirs	38	12 727	456
Enseignement + scolaires + garderies	106	509 138	1 629
Mines- pêcheurie	7	441	109
Commerce + groupe d'achat	64	19 029	300
Ambulancières	6	532	566
Funéraires	39	138 851	701
Développement économique	17	1 274	112
Artisanat + Arts et spectacles	36	1 410	130
Récupération et autres	23	771	58
Économie familiale + groupes communautaires	35	12 485	177
Autochtones	17	7 276	359
Télédistribution	35	16 808	58
Foresterie	67	5 171	4 704
Habitation	1 142	25 643	206
Transport + taxi	32	2 336	1 919
Services aux entreprises + conseils + publics	91	251 567	3 998
Hébergement et restauration	30	3 205	370
Imprimerie et édition + informatique	36	970	357

Source(s) : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Compilation(s) : Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE).

Un puissant bras financier québécois : le Mouvement Desjardins...³

Le Mouvement Desjardins est le premier employeur au Québec avec 37 310 emplois, ce qui représente 1 % de toute la main-d'œuvre. En termes de revenu, il se classe au second rang avec 9,7 milliards de dollars, représentant 4 % du produit intérieur brut (PIB)⁴ du Québec. Il occupe le premier rang des institutions financières comme prêteur hypothécaire avec 38,8 % du marché québécois, comme prêteur agricole avec 42,2 % du marché et au titre du marché des dépôts (épargne bilan) avec 43,4 %. Dans les autres domaines, sa part de marché se situe à 24,1 % du prêt commercial et industriel, à 23,9 % du prêt à la consommation et à 11,2 % du courtage des valeurs mobilières. Au cours des trois dernières années, l'actif total du Mouvement Desjardins au Québec est passé de 96,2 à 118 milliards de dollars et les excédents des caisses ont atteint des niveaux records qui ont permis le versement de ristournes de 440 millions de dollars en 2003, de 369 millions en 2004 et de 404,2 millions en 2005.

...et les mutuelles d'assurance⁵

Dans le domaine financier, il existe aussi 39 mutuelles d'assurances qui, sans se comparer au géant en termes de taille et d'activités, n'en ont pas moins leur importance.

Le Groupe Promutuel rassemble 34 mutuelles œuvrant principalement en assurance de dommages. Occupant le quatrième rang parmi les assureurs de ce secteur au Québec, il assure les deux tiers des agriculteurs québécois. Il emploie 1 725 personnes, dont 85 % travaillent à l'extérieur des grands centres, et compte 525 000 membres-assurés. Son actif s'élevait à 932 millions de dollars au 31 décembre 2005 et son chiffre d'affaires à 485 millions.

La Capitale mutuelle de l'administration publique a plus de 207 000 membres provenant exclusivement de l'administration publique. Elle possède le groupe financier La Capitale, qui œuvre à la fois en assurance de personnes et en assurance de dommages. Au 31 décembre 2005, ce dernier employait 1 759 personnes, disposait d'un actif de 1,9 milliard de dollars et son chiffre d'affaires s'établissait à 823 millions. SSQ Groupe financier est le plus important assureur en assurance collective au Québec. Il compte plus d'un million de clients, emploie 1 250 personnes, dispose d'un actif de près de 56 millions de dollars et gère plus de trois milliards d'actifs.

En résumé, à la fin de 2005, les entreprises financières du mouvement coopératif québécois (incluant trois mutuelles non mentionnées précédemment, soit La Survivance, L'Union-vie et L'Entraide) disposaient d'actifs de près de 121 milliards de dollars. Elles employaient plus de 44 000 personnes qui étaient au service de près de sept millions de membres.

Le secteur agro-alimentaire⁶

Avec 95 coopératives agricoles membres, la Coop fédérée est un leader de son secteur, elle apparaît aussi comme un chef de file dans l'ensemble des entreprises québécoises. En effet, son réseau se situe au quatrième rang en ce qui concerne les revenus avec 3,4 milliards de dollars, réalisés au Québec seulement. Pour ce qui est du nombre d'emplois engendré par ses activités québécoises, La Coop fédérée arrive au huitième rang avec 11 981.

Ses activités comprennent deux volets principaux. En 2005, l'approvisionnement à la ferme a réalisé plus de 2,8 milliards de dollars de ventes et employait 5 400 personnes alors que la commercialisation et la transformation des viandes se font via sa filiale Olymel. Celle-ci a réalisé des ventes de 2,1 milliards⁷. Avec des exportations dans plus de 60 pays, Olymel est le plus grand exportateur de viandes de porc et de volaille au Canada.

L'agriculture ayant un rapport très étroit avec l'environnement, les coopératives de ce réseau se sont dotées d'outils visant à assurer un développement durable dans leur domaine. Ainsi, en 2005, 54 professionnels étaient affectés à l'environnement, 70 coopératives avaient une politique de recyclage et 32 disposaient d'une politique environnementale. Des investissements de 3,4 milliards ont été consentis.

La plus importante coopérative laitière au Canada est la propriété de 4 060 producteurs. Collectivement, ils possèdent 21 usines réparties dans quatre provinces canadiennes et une aux États-Unis. Pas moins de 3 900 personnes sont à l'emploi d'Agropur. En 2005, cette coopérative a traité 1,8 milliard de litres de lait, réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards de dollars produisant un excédent de 97,1 millions.

Les autres secteurs

Un autre secteur coopératif important est celui de l'habitation⁸. Il comportait 1 171 coopératives actives à la fin de 2005, soit environ 19 % des loge-

ments sociaux et communautaires du Québec. Les 25 593 logements coopératifs abritaient plus de 50 000 personnes. La valeur de ce parc immobilier s'élevait à plus d'un milliard de dollars. Le chiffre d'affaires dépassait 167 millions.

L'arrivée des coopératives funéraires dans le marché avec une politique de prix respectueuse des budgets des personnes endeuillées, les regroupements d'achat établis par leur fédération et plusieurs autres mesures leur ont permis d'offrir des services de qualité à 50 % des coûts de leurs concurrents, forçant ces derniers à modérer les leurs. De plus, à partir de 1995, une stratégie agressive de rachat d'entreprises existantes a permis de contrer une offensive majeure de multinationales américaines qui cherchaient à contrôler le marché québécois. Les 27 coopératives membres de la Fédération des coopératives funéraires possèdent plus de cent points de service constituant le plus important réseau funéraire au Québec. Fort de 140 000 membres et d'un actif de 91 millions de dollars, ce réseau occupait 15 % du marché en 2005.

Le réseau des coopératives de développement régional (CDR) est le bras constructeur du mouvement coopératif. Il est aussi un acteur important du développement économique régional. Il est voué à la concertation des coopératives dans les différentes régions, à la mise sur pied et au soutien des nouvelles coopératives. Au cours des dix dernières années, les 11 coopératives de développement régional ont contribué à créer environ 850 nouvelles coopératives qui comptent plus de 11 000 emplois dans les différentes régions. Leur réseau regroupe 1 080 coopératives des différents secteurs qui collaborent au travail de consolidation des différents groupements coopératifs régionaux.

Les valeurs coopératives

En 1995, le Congrès de l'Alliance coopérative internationale rappelait les valeurs coopératives : « la prise en charge, la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme⁹. »

Au début de ce texte, nous avons mentionné le chiffre de 20 000 dirigeants bénévoles qui agissent actuellement comme administrateurs de

l'ensemble des coopératives québécoises. Ces personnes mettent leur intelligence, leurs compétences, leurs réflexions et leur jugement au service de leur coopérative, c'est-à-dire, de tous leurs membres. La plupart du temps leur fonction constitue pour elles une école de participation démocratique, le lieu d'apprentissage de nouveaux savoirs, de contacts avec de nouvelles idées et concepts et d'expériences de toute nature comme l'application à une entreprise de valeurs qui peuvent parfois être contraignantes. Il s'agit incontestablement d'un enrichissement personnel qui va servir ultérieurement ailleurs dans la société. Même s'il est impossible d'en mesurer les effets, il s'agit là d'un avantage exceptionnel que comporte la coopérative. On peut considérer celles-ci comme un formidable instrument d'éducation des adultes et un incroyable moteur de développement des collectivités.

Si on considère le chemin parcouru par le mouvement coopératif québécois qui a été créé avec des moyens très modestes et des savoirs souvent élémentaires, son état actuel devrait constituer pour tous une source inépuisable de fierté, mais surtout un puissant stimulant pour aller plus loin. Si on a pu faire autant avec si peu de moyens, maintenant que nous disposons d'organisations solides, de l'expérience, du savoir-faire et de tous les outils modernes nécessaires au développement que nous choisirons, que ne pourra-t-on faire? Notre défi est de prendre les moyens pour y parvenir.

1. Coopératives du Québec, Données statistiques, édition 2006, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

2. Idem

3. Les données du Mouvement des caisses Desjardins pour le Québec nous ont été fournies par sa Direction Information et Relations de presse. Certaines proviennent du Rapport annuel de 2005.

4. Principaux indicateurs économiques du Québec, Niveaux annualisés, Institut de la statistique du Québec, 25 août 2006.

5. Les données concernant les mutuelles sont tirées de leur rapport annuel respectif et de *Activités des coopératives et Mutuelles québécoises*, MDEIE, 2006.

6. Les données de ce secteur proviennent des rapports annuels des deux groupes et du Bilan social de 2005 de La Coop fédérée.

7. On notera qu'Olymel possède une usine à Red Deer, en Alberta, et que les données mentionnées ici comprennent aussi les activités de cette usine.

8. Les coopératives d'habitation au Québec, MDEIE, 2006.

9. Déclaration sur l'identité coopérative, Congrès de Manchester, 1995

Il y a 10 ans naissait le Chantier de l'économie sociale

CLAUDE BÉLAND

Président, Mouvement Desjardins (1987-2000)

LES ENTREPRENEURS SOCIAUX SE SOUVIENDRONT DE L'ANNÉE 2006 COMME ÉTANT CELLE DU 10^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, un événement souligné par l'organisation d'un ensemble d'activités visant à dresser le bilan de cette première décennie. Une occasion, aussi, de renforcer les liens entre les acteurs de cette économie alternative et de les mobiliser autour de projets concrets et de mieux faire connaître les mérites de cette économie alternative qui a marqué l'histoire du Québec depuis ses origines.

Les moments les plus percutants de cette Saison de l'économie sociale et solidaire furent certes la tenue d'une Foire nationale du commerce équitable et de l'économie sociale, au Marché Bonsecours à Montréal, concurrentement à la tenue de sept foires régionales. À ces foires, se sont ajoutées de nombreuses activités de sensibilisation et d'éducation aux valeurs et à la dynamique de l'humanisation de l'économie. Finalement, en novembre 2006, un grand Sommet – à la fois pour célébrer une longue tradition de solidarité et d'entraide québécoise – et pour souligner la présence depuis dix ans d'un nouvel organisme dans le paysage québécois, Le Chantier de l'économie sociale.

Une année également marquée par la création de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale, un organisme responsable de fonds d'au moins 28 millions de dollars destinés au financement, par le Réseau d'investissement social du Québec (le RISQ) des entreprises de l'économie sociale.

Le Sommet économique de Lucien Bouchard

Dix ans déjà ! En effet, c'est en 1996, alors que le Québec fait face à d'importants défis, que le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, convie les Québécois à une grande corvée nationale afin de faire front commun et affronter les défis de l'emploi, de la compétitivité, de la qualité des services

publics et de l'équilibre budgétaire. Il convoque les représentants de la société civile à une conférence sur le devenir social et économique du Québec, au cours de laquelle sont mis sur pied cinq groupes de travail : celui du président du Chantier, celui de l'économie et de l'emploi, celui de l'entrepreneuriat local et régional, celui sur la relance de Montréal... et celui de l'économie sociale.

Ces différents groupes déposent leurs rapports à l'automne de la même année, à l'occasion du grand Sommet sur l'économie et l'emploi sous le thème « Pour un Québec économiquement solide et socialement solidaire ».

Conclusion de ces travaux : il est résolu d'assainir les finances publiques par l'atteinte du « déficit zéro » dans un délai de trois ans et d'adopter des mesures pour dynamiser les entreprises et la création d'emplois ; de réaffirmer le modèle québécois de la solidarité sociale et de le reconnaître comme essentiel à la création d'emplois par l'entrepreneuriat collectif. De là, aux côtés du Conseil de la Coopération du Québec déjà engagé dans des secteurs bien établis tels que l'agriculture et les services financiers, cette idée de créer un nouvel organisme afin de donner une impulsion nouvelle aux initiatives populaires diverses en regroupant les organismes communautaires et d'apporter à ce secteur le soutien nécessaire à son développement. « Osons ! » lance le premier ministre en annonçant la création du Chantier de l'économie sociale. L'enthousiasme est tel que les présidents des institutions financières présents au Sommet consentent à verser quelques millions de dollars aux fins de créer le Réseau d'investissement social du Québec, aux fins de financer la création et le développement d'entreprises de l'économie sociale. Cet organisme a investi à ce jour près de 8,7 millions de dollars dans 397 projets d'entreprises d'économie sociale à travers le Québec ce qui a contribué à des retombées économiques de près de 94 millions de dollars dans les collectivités.

Après dix ans à la présidence du Chantier, Nancy Neamtam rappelle que « les entreprises collectives se sont créées ou se sont développées dans une diversité de secteurs, répondant à la fois aux besoins et aux aspirations des collectivités locales. Qu'il s'agisse de la création de services de proximité et de services aux personnes, de la mise en valeur des ressources et de la protection de l'environnement, de l'expression culturelle ou de l'accès à l'information, de l'offre en tourisme et loisirs ou de l'insertion au travail de per-

sonnes marginalisées, l'économie sociale a su se positionner comme réponse adaptée et innovante à plusieurs défis sociétaux.»

Par une action dynamique et transparente du Chantier et de ses militants, les dix dernières années ont permis de parfaire un travail de reconnaissance de ce secteur, de consolidation des assises identitaires de ce mouvement et de faire en sorte que l'économie sociale s'intègre avec assurance et fierté au cœur du développement socioéconomique du Québec et ce, non seulement à la satisfaction de ceux qui oeuvrent dans ce réseau d'entreprises, mais à celle aussi d'une grande partie de la population. Un sondage auprès de la population révèle en effet que :

- 72 % du grand public québécois considèrent que les coopératives font de l'éducation économique ;
- 73 % trouvent la formule coopérative attrayante ;
- 75 % voient les coopératives comme une bonne solution aux problèmes économiques ;
- 79 % croient qu'elles offrent à qualité égale des biens et services à meilleur prix ;
- 83 % croient qu'elles encouragent la prise en charge de l'économie sociale et solidaire ;
- 85 % croient qu'elles favorisent l'égalité entre les membres.

Une longue tradition

L'esprit de la coopération et de l'entraide marque l'histoire de la collectivité civique québécoise depuis fort longtemps. En fait, pour les premiers habitants du territoire québécois, l'économie, la production de biens et services ne pouvait avoir comme but final, non seulement l'enrichissement individuel, mais surtout le développement de leur milieu et le mieux-être de l'ensemble de leur collectivité. C'est ensemble, pas nécessairement dans des structures établies, mais par un réflexe naturel et spontané à la culture associative que les Canadiens français de l'époque luttent pour la survie et le progrès de leur collectivité. La règle coopérative et mutualiste « Un pour tous, tous pour un ! » s'avère nécessaire à leur progrès.

Ce n'est que plus tard, sous l'effet de l'industrialisation, qu'apparaît la structuration de cette forme d'entrepreneuriat collectif. On voit alors apparaître au XIX^e siècle, des associations en vue de mutualiser les risques – ce

qui donne naissance à des mutuelles d'assurance et à des regroupements de travailleurs et qu'on assiste à la création de la première coopérative d'épargne et de crédit au Québec. Après être devenu membre de la Société canadienne d'économie sociale de Montréal et inspiré par cette pensée d'une économie sous contrôle des usagers et non des détenteurs de capitaux, Alphonse Desjardins, désireux d'intéresser ses compatriotes aux affaires financières, adopte la formule coopérative afin d'intéresser le plus grand nombre à son projet. En accordant à chaque épargnant, peu importe sa richesse, un droit de vote égal aux autres, il fonde alors la première caisse populaire, celle de Lévis. En 1908, dans la revue *L'Action Sociale*, il écrit : « Pour qu'une œuvre de régénération économique comme toutes les autres ait la chance de réussir, il faut qu'elle sorte des entrailles mêmes du peuple... »

À la même période, afin de contrer l'exode inquiétant de milliers d'agriculteurs vers les États-Unis, la coopération apparaît comme la solution la plus efficace et des coopératives agricoles se forment. Tout au long du siècle dernier, se développe alors ici, au Québec, un vaste réseau de coopératives de services financiers et de coopératives agricoles auxquelles s'ajouteront des coopératives dans pratiquement tous les secteurs d'activités : consommation, transport, habitation, services funéraires, foresterie, etc. Autant d'entreprises qui se distinguent des entreprises traditionnelles par des caractéristiques exclusives telles que la propriété aux usagers, l'inaliénabilité de l'entreprise, la participation des usagers aux décisions et le partage des surplus d'opération non pas en rapport avec le capital investi mais plutôt en rapport avec la somme des activités faites avec la coopérative. Aujourd'hui, le Québec se distingue par l'impact économique du mouvement de l'économie sociale. Soixante-quinze pour cent de sa population est membre d'une entreprise de ce secteur. Selon les chiffres les plus récents disponibles, de 1999 à 2003, l'actif de ces entreprises a progressé de 30 % et le chiffre d'affaires de 40 %, avec le nombre d'emplois en hausse de 5500.

Cette Saison de l'économie sociale et solidaire de 2006 fut également l'occasion de faire publiquement plusieurs constats : 1) le secteur de l'économie sociale est devenu l'un des piliers du modèle économique québécois avec l'économie marchande et l'économie publique (l'État) ; 2) L'influence de ce secteur est indéniable non seulement sur le plan économique mais sur le plan du développement humain. En ce sens, plus que jamais, il

représente une valeur ajoutée. Le secteur de l'économie sociale représente globalement au Québec 7 210 entreprises, soit 3210 coopératives et plus de 4000 organisations communautaires. Ce secteur est créateur d'emplois : il en compte 125 080. Sur le plan du développement humain, l'appartenance et surtout la participation aux activités d'une entreprise d'économie sociale, est porteur des valeurs d'égalité et du respect des autres par la pratique de la démocratie, du partage équitable des surplus d'opération aux usagers et du sens de la responsabilité à titre d'entrepreneurs collectifs ; 3) L'économie sociale innove : par des partenariats privé-public-coopérative-organisme communautaire, de nouveaux instruments de financement, des initiatives de formation, l'émergence de la consommation responsable et du commerce équitable, la création du réseau des ressourceries, l'acquisition par des coopératives de travailleurs de franchises du secteur marchand (l'exemple récent de l'achat de deux succursales des Rôtisseries St-Hubert par les travailleurs qui se sont transformés en entrepreneurs collectifs).

Et l'économie sociale répond aux défis du Québec d'aujourd'hui en participant au développement local et régional et aux stratégies d'occupation du territoire, au développement d'une cohésion sociale, en initiant à la démocratie participative et ainsi contribuant à l'éducation civique, politique et économique de ses membres. Elle favorise l'entrepreneuriat par le partage des risques financiers et assure la permanence des entreprises créées (les coopératives ont un taux de survie et de durabilité qui, selon le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, est du double des autres catégories d'entreprises). Puis elle s'inscrit dans la logique du développement durable.

Une vraie économie

Ces constats permettent de répondre à certaines questions qui reviennent constamment au sujet d'une économie sociale mal connue, telles que : l'économie sociale, est-ce de la vraie économie ? L'économie sociale crée-t-elle de vrais emplois ? Et combien coûtent ces emplois à l'État ?

Si nous admettons que l'économie traite de la production, de la distribution et de la consommation de biens et de services, de toute évidence, l'économie sociale est une vraie économie. Les entreprises de l'économie sociale produisent des biens et les distribuent en vue d'une consommation

nécessaire au mieux-être de la collectivité. Ces entreprises créent de vrais emplois, en général bien rémunérés. Comme les autres entreprises, la coopérative se finance d'abord par l'apport de capital de ses membres et ensuite par des emprunts auprès du privé ou d'institutions publiques ou spécialisées dans le financement des entreprises de l'économie sociale. En fait, il existe davantage de programmes d'aide aux entreprises traditionnelles qu'aux entreprises de l'économie sociale. Certes, il existe un bon nombre d'organismes communautaires qui ne peuvent survivre sans le soutien de l'État. Elles sont des organisations qui viennent en aide aux plus démunis, aux handicapés, aux malades mentaux, aux enfants abandonnés, aux femmes battues, etc. Bref, des entreprises souvent complémentaires à l'action gouvernementale. Il s'agit là d'une forme de partenariat entre l'État et de groupes de citoyens et citoyennes regroupés dans des entreprises de l'économie sociale. Non pas des PPP – mais des PPC – des partenariats du Public avec ses Citoyens.

Ajoutons un autre constat – peut-être le plus important. Si jusqu'à récemment, la mondialisation apparaissait comme une fatalité, aujourd'hui d'autres façons de faire apparaissent plus prometteuses à ceux et à celles pour qui la mondialisation n'apporte pas le bonheur annoncé. Il n'y a plus de pensée unique. Sont désormais entendus également par les populations les appels de ceux et celles qui croient qu'à la comptabilité strictement financière doit s'ajouter la valeur de la comptabilité sociale et qu'un autre monde est possible. Des rappels à une réalité : celle que nous ne vivons pas dans des économies mais dans des sociétés et que l'économie se doit d'être servante des collectivités. Or, les entreprises de l'économie sociale conjuguent au présent pour un meilleur futur cette intégration nécessaire des activités humaines cohérentes avec l'objectif ultime de construire un monde meilleur. Réconcilier les différentes activités humaines au profit de l'être humain, c'est sans doute ce que peut offrir l'économie sociale. C'est l'espoir que les débats de l'automne 2006 au Sommet de l'économie sociale et solidaire auront ravivé.

1. *Perceptions de la population québécoise et des membres à l'égard des coopératives*, rapport préparé pour le Conseil de la coopération du Québec par la firme Impact Recherche, 12 mars 2004.

2. Selon les statistiques du Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation.

L'économie sociale québécoise s'étend à l'étranger

LOUIS FAVREAU

Sociologue, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Université du Québec en Outaouais

LA MONDIALISATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET CULTURELLE DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE A FAIT DE LA PÉRIODE ACTUELLE UNE PÉRIODE DE PROFONDES MUTATIONS qui représentent des menaces mais qui offrent aussi des possibilités nouvelles. Malgré l'échec de projets de grande envergure et même si la mondialisation néolibérale représente indiscutablement une tendance forte et durable, la trajectoire de cette interdépendance plus marquée des sociétés n'est pas à sens unique. La conjoncture internationale est en effet incertaine et instable et un mouvement citoyen international a ouvert une brèche, notamment à partir du Forum social mondial et de l'émergence de nouveaux réseaux internationaux dont ceux des organisations et des entreprises collectives. Dakar au Sénégal, fin d'automne 2005, était l'hôte de près de 1 250 personnes en provenance de centaines d'organisations de quelque 66 pays. Le Québec était à ce rendez-vous convoqué par le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

Une importante délégation de 125 personnes du Québec était présente, avec à sa tête le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) présidé par Gerald Larose, professeur en travail social à l'Université du Québec à Montréal. Cette délégation provenait d'entreprises collectives, de mouvements sociaux (organisations syndicales, groupes de femmes, réseaux de jeunes...), d'organisations de coopération internationale affiliées à l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), d'universités et de collèges, de regroupements nationaux d'économie sociale, etc. L'économie sociale québécoise dans le développement d'une mondialisation équitable.

Le Québec des mouvements sociaux est très engagé dans ces nouvelles dynamiques internationales. Dans la critique de la mondialisation néolibérale certes, mais plus encore dans la proposition de solutions de rechange. Par exemple, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est particulièrement active dans le soutien à des projets de gestion collective de l'offre dans une douzaine de pays d'Amérique latine et d'Afrique; la Centrale des syndicats nationaux (CSN) et la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ) font de la formation socioéconomique et syndicale dans de nombreux pays francophones d'Afrique; le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et son « relais » international, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), sont engagés dans des dizaines de projets de soutien à des « entreprises de propriété collective », pour employer l'expression du directeur de cet OCI, Réjean Lantagne, tant en Afrique qu'en Amérique latine. Sans oublier la filiale internationale du Mouvement Desjardins, Développement international Desjardins (DID), qui travaille au Sud dans la finance communautaire; le Chantier de l'économie sociale a établi des relations, par ONG interposées (Alternatives), avec des organisations en Argentine et au Brésil; la Caisse d'économie solidaire Desjardins, issue de la mouvance CSN, soutient des projets de fonds de travailleurs et des reprises d'entreprises en Amérique latine, tandis qu'une cinquantaine d'organismes de coopération internationale québécois regroupées au sein de l'AQOCI travaillent, bon an mal an, avec l'apport de centaines de coopérants, sur place et ici, dans l'animation de projets de développement. L'organisation Développement et Paix et le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) ont d'ailleurs été les toutes premières OCI du Nord à soutenir le RIPESS, organisateur de l'événement à Dakar, dès le début du projet en 2002. La liste est loin d'être exhaustive. Ce sont cependant des exemples marquants aujourd'hui de l'expérience québécoise en la matière.

La présence importante de Québécois à cette grande rencontre de Dakar ne découle pas seulement de l'effort du GESQ pour animer cette démarche, elle résulte pour beaucoup de l'engagement international peu connu de l'économie sociale québécoise depuis près de deux décennies. En fait, celui-ci se décline en trois stratégies: celle du commerce et de l'échange; celle des relations internationales proprement dites; et enfin celle de la coopération Nord-Sud.

En premier lieu, des entreprises collectives d'ici cherchent à créer des filières à l'étranger. C'est le cas par exemple du Mouvement Desjardins qui, hors Québec, travaille à fédérer les caisses d'épargne et de crédit existant au Canada tout en prenant simultanément racine dans le sud des États-Unis. Ici c'est surtout la logique économique d'affronter le marché international qui a incité Desjardins à prendre les devants pour faire face à la concurrence des grandes banques privées.

À sa manière et à une autre échelle, le commerce équitable tente aussi de se positionner sur le marché international autour de certains produits (café, cacao, thé...) avec un succès remarquable.

Il y a aussi une internationalisation de l'économie sociale qui passe par l'établissement de relations internationales (bilatérales ou multilatérales) entre organisations similaires dans le monde.

L'économie sociale québécoise inspire le Sud

L'économie sociale québécoise est plus présente au Sud que ce qu'on soupçonne généralement. D'abord en matière de finance dite de proximité, DID soutient la mise sur pied de réseaux de caisses d'épargne et de crédit dans une vingtaine de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Ensuite, UPA-DI soutient l'organisation paysanne à partir du modèle de la gestion de l'offre (contrôle des prix à la production et une mise en marché collective), tandis que SOCODEVI distille le «modèle» des entreprises de propriété collective dans l'«empowerment» de communautés au Sud depuis 1985.

La contribution de ces organisations est impressionnante et surtout très méconnue. Mais de ces expériences, il convient de dire deux ou trois choses importantes que les gens du Sud ne manquent pas de relever lorsqu'ils en viennent à reconstituer l'origine de celles-ci...et à connaître la réalité du Québec à travers elles. À l'origine de ces initiatives, il y a les inégalités sociales fortes vécues par un groupe social donné. À l'origine de ces initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de « vivre ensemble » d'une communauté particulière. À l'origine de ces initiatives, il y a le rêve d'une société différente, socialement plus juste et plus équitable. Telles sont les trois moteurs d'action collective qui ont fait émerger l'économie sociale en Europe comme au Québec et qui sont très souvent aujourd'hui des moteurs de développement au Sud.

Les gens du Sud y reconnaissent donc, dans le temps, une similitude de diagnostic : un monde populaire acculé à la précarité et à une dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur. Ils y voient également une similitude de perspective : entreprendre une action collective contre les inégalités et contre la dépendance laquelle doit impérativement passer par un développement de l'intérieur et non pas, comme le prétendent les penseurs néolibéraux de la Banque mondiale, par un processus de capitalisation extravertie complétée subsidiairement par des dispositifs de gestion sociale qui ciblent les populations les plus pauvres à partir d'une aide publique internationale.

Syndicalisme agricole et mouvement coopératif

C'est au début des années 1990 que l'UPA commence à s'intéresser plus fortement à la solidarité internationale. Nous sommes alors en pleine négociation des accords du GATT et la conclusion s'impose d'elle-même : l'agriculture familiale était menacée par la grande production. UPA-DI naît en 1993. Le travail en partenariat avec des organisations du Sud s'impose alors, non seulement pour avoir une plus grande influence sur les débats en cours, mais aussi pour avoir plus de prise sur les enjeux liés aux accords de libre-échange. Depuis 15 ans, l'UPA-DI est donc mobilisée par les politiques de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, qui a remplacé le GATT) et ses impacts sur le monde de l'agriculture au Sud. En effet, dans une économie mondialisée, le marché agricole est dominé par les grands producteurs qui peuvent se permettre d'inonder le marché de produits à faibles coûts, et ce, au détriment des petits paysans.

UPA-DI voit donc un intérêt certain à ce que ses partenaires puissent profiter de son expérience de plus de 80 ans en matière de syndicalisme agricole. En même temps, « les organisations du Sud, explique André Beaudoin, directeur d'UPA-DI, nous font prendre conscience de la nature même du monde paysan. L'économie occupe une grande place en agriculture mais le Sud nous fait prendre conscience qu'outre cette fonction économique, l'agriculture est aussi nourricière et joue un rôle de protection des ressources naturelles. Au Nord, on perd vite cela de vue ».

Pour faire avancer les projets, UPA-DI est en mesure de partager son expérience en appui technique et organisationnel ou encore de contribuer

à la mise en marché collective des produits agricoles. À cet effet, UPA-DI a été tout récemment l'initiateur de la constitution d'un mouvement international d'agriculture équitable, le mouvement MAÉ-MAÉ (mouvement@mae-mae.qc.ca).

Le commerce équitable, nouvelle génération de développement local et d'économie sociale

Qui n'a pas, dans les dernières années, entendu parler de commerce équitable ? Au Québec, les ventes qui y sont liées sont en croissance constante. Il y a quelques années, les produits équitables étaient distribués presque exclusivement dans des boutiques spécialisées ou au sein de réseaux de militants. On les retrouve aujourd'hui dans la plupart des commerces de détail, les supermarchés et les épiceries.

D'ici quelques années, plusieurs denrées portant le label *équitable* seront exportées du continent africain : arachide, coton, mangue, karité, cacao, etc. Déjà, des ONG de coopération internationale (CECI, OXFAM-Québec, SOCODEVI, UPA-DI...) en place sur le terrain ont misé sur les pratiques du commerce éthique afin de favoriser le développement. C'est l'ONG Équiterre, nouvelle arrivée dans le paysage, qui en a été l'initiatrice. Le rôle de toutes ces organisations québécoises : offrir un appui organisationnel aux associations et groupes du Sud qui souhaitent se lancer dans la production et la commercialisation équitables.

En diminuant les intermédiaires et en payant aux petits producteurs un prix qui tienne compte des coûts de production, le commerce équitable favorise l'autonomie économique de communautés du Sud. De la même façon, ce type de commerce repose sur des partenariats à long terme avec les producteurs du Sud, lesquels permettent de planifier la production et d'envisager potentiellement la mise sur pied de projets locaux de développement intégré. Le commerce équitable se pratique généralement au sein de coopératives qui ont pour credo le respect des droits du travail. De plus, une partie de la ristourne des entreprises sert à financer des projets locaux en matière de santé, d'éducation ou d'habitation.

L'internationalisation de l'économie sociale : une mise en perspective

Il existe un lien étroit entre l'économie sociale au Québec et son histoire sur

le plan international. Le Québec, bien que disposant de certaines originalités, n'est pas un cas à part : l'économie sociale québécoise s'inscrit comme dans beaucoup d'autres pays dans une mouvance, hier celle du mouvement ouvrier et agricole, aujourd'hui celle d'un mouvement citoyen international né en ce début de XXI^e siècle et dont l'expression la plus visible a été jusqu'à récemment le Forum social mondial (Fall *et al.*, 2004).

Des plus récents travaux de recherche, on peut dégager les lignes de force suivantes :

- 1) L'économie sociale, tant coopérative qu'associative, est un héritage des classes populaires et des classes moyennes au même titre que le syndicalisme. L'histoire des Pionniers de Rochdale traduit fort bien ce point de vue. Cette première coopérative, fondée en 1844, en banlieue de Manchester, ville par excellence de l'industrie textile du XIX^e siècle, a produit les principes de base de l'entreprise collective qui inspirent encore aujourd'hui le mouvement international de l'économie sociale.
- 2) On assiste dans les 30 dernières années à un renouvellement de l'économie sociale un peu partout dans le monde, au Nord comme au Sud (Defourny et Develtere, 1999).
- 3) Partout dans le monde tout comme au Québec, l'économie sociale est plurielle (coopératives, mutuelles et associations) y compris dans ses formes nationales de regroupement (Favreau, 2005).
- 4) L'économie sociale qui évolue dans des missions de service public est de son côté confrontée historiquement au risque de la sous-traitance. Mais elle fait aussi la preuve qu'il est possible de renouveler l'État social au moins au niveau des communautés locales et des régions.
- 5) Sur le plan international, malgré qu'il soit au cœur de l'Amérique du Nord et donc au cœur du néolibéralisme, le Québec fait figure d'expérience originale d'une société qui n'est pas complètement happée par ce dernier, parce que le Québec a réussi depuis 40 ans à faire cohabiter activement économie publique et économie sociale, ce qui donne beaucoup moins de prise à la seule logique marchande et favorise la démocratisation de l'économie.

D'un point de vue plus général et plus politique, l'économie sociale fait donc partie de l'histoire de gens qui s'associent pour entreprendre autrement, très souvent des dirigeants de mouvements sociaux qui s'aventurent sur le terrain économique qu'ils connaissent sans doute peu ou mal au départ, mais qui s'y investissent comme militants qui aspirent à une économie plus équitable en disposant déjà de certaines qualités indispensables à sa construction : une vision du développement économique et un sens de l'organisation, de la délibération et de la négociation. Nées dans le sillage de mouvements sociaux (paysan, ouvrier, associatif, de femmes, écologique...), ces entreprises ont des fondements éthiques de grande qualité : association de personnes (et non d'actionnaires) ; propriété collective et partage des surplus avec l'ensemble de leurs membres ; fonctionnement démocratique. Telles sont les assises qui garantissent leur intégration dans le patrimoine collectif des sociétés au Nord comme au Sud.

Références

- DEFOURNY, J., et P. DEVELTERE (1999), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Éd. De Boeck, Bruxelles et Paris.
- DEMOUSTIER, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Alternatives économiques/Syros, Paris.
- FALL, A.S., L. FAVREAU et G. LAROSE (dir.) (2004), *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation : quelles alternatives ? Mondialisation, société civile, États, démocratie et développement*, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L., C. DOUCET et alii (2006), *Dakar 2005 : l'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*. Cahier de la CRDC et de l'ARUC-ISDC, UQO, Gatineau, 135 pages.
- FAVREAU, L. (2005), *Les regroupements nationaux d'économie sociale : essai d'analyse politique*. Cahier de recherche de la CRDC, UQO, Gatineau, 38 pages.
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Sillery.
- FAVREAU, L., G. LAROSE et A.S. FALL (2004), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.

Deux sites de recherche

www.uqo.ca/ries2001
www.crsdd.uqam.ca



DES HOMMES ET DES FEMMES DE VALEURS.

LES ACTEURS ET ACTRICES DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE ONT COMPRIS
QUE LE MEILLEUR PROFIT, C'EST
QUAND TOUT LE MONDE Y GAGNE.
ILS ONT CHOISI DE TRAVAILLER
POUR LE BIEN COMMUN AU SEIN
D'ENTREPRISES QUI VALORISENT
LE RESPECT, LA DÉMOCRATIE ET
LA SOLIDARITÉ.



L'ÉCONOMIE SOCIALE.
ÇA PARLE D'ARGENT ET
DE **VALEURS HUMAINES.**

CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
www.chantier.qc.ca

Les pratiques culturelles au Québec : la fin de la démocratisation ?

ROSAIRE GARON

Sociologue

LE PAYSAGE DES LOISIRS CULTURELS S'EST GRANDEMENT TRANSFORMÉ AU COURS DES DERNIÈRES DÉCENNIES DU XX^e SIÈCLE. Les changements majeurs survenus dans la consommation culturelle sont l'effet de différents facteurs, les uns puisant leur source dans l'expansion de l'univers du divertissement, les autres découlant plutôt de la transformation de la structure sociale. L'appareil axiologique lui aussi s'est mis de la partie avec l'idéologie du changement lors de la Révolution tranquille et plus récemment avec le postmodernisme. Ces valeurs se sont immiscées jusque que dans l'agir quotidien et leurs effets se retrouvent dans l'évolution des pratiques culturelles. On peut leur attribuer une intensification des pratiques culturelles dans l'après-guerre, en particulier celles s'inspirant de la culture humaniste, classique ou savante, caractéristique de l'élite puis, par la suite, leur déclin et leur renouvellement par un éclectisme empruntant aux valeurs plus populaires de la classe moyenne.

Les données qui servent à notre analyse proviennent des enquêtes sur les pratiques culturelles des Québécois que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) mène tous les cinq ans. Cette enquête est conduite auprès de la population âgée de 15 ans et plus vivant dans les ménages individuels. À ce jour, six enquêtes ont été réalisées, la première en 1979 et la dernière en 2004, ce qui fournit une fenêtre d'observation d'un quart de siècle.

La lecture : déclin et vieillissement du lectorat

Le livre est l'extension de la mémoire et de l'intelligence de l'humanité. Aussi, dans une civilisation de l'écrit, le livre atteint-il l'homme dans ce qui

lui est essentiel, ses facultés intellectuelles, la lecture a-t-elle un statut privilégié parmi les pratiques culturelles et les compétences en littératie sont-elles valorisées en raison de leur apport au développement humain et à celui des sociétés.

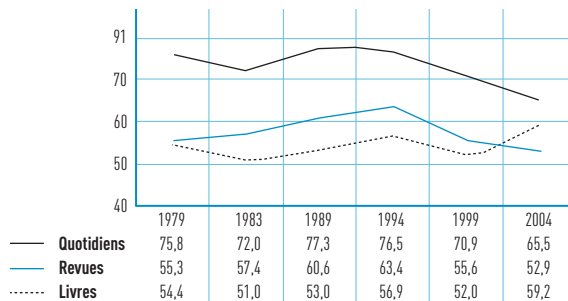
Les statistiques les plus récentes sur la littératie et la lecture au Québec ne sont pas tout à fait rassurantes. Même s'il y a eu une légère amélioration des compétences des adultes en ce domaine au Québec, entre 1994 et 2003, il demeure que près de la moitié des Québécois âgés de 16 à 65 ans ne possèdent pas les capacités jugées nécessaires pour fonctionner aisément dans une société axée sur l'économie du savoir. Le plaisir de lire une œuvre littéraire est absent si le geste de lecture est lui-même ardu et pénible. En outre, la personne compétente en lecture n'est pas toujours une praticienne de la lecture. Plusieurs personnes, hautement qualifiées au plan professionnel, ne prennent plus le temps de lire un livre par plaisir ou pour leur enrichissement personnel. Par exemple, en 2004, plus du quart des personnes qui comptent 16 années ou plus de scolarité ont déclaré lire rarement (20 %) ou jamais (8 %) de livres.

La lecture des imprimés : des habitudes qui se perdent ?

Plusieurs études font état d'une baisse de la lecture, en Occident, sur ses supports traditionnels. Malgré la croissance inégalée des publications, un constat se dégage en France, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Québec : la lecture des imprimés aurait subi un recul. En France, tout comme au Québec, on observe une diminution des gros lecteurs de livres au profit des petits lecteurs.

GRAPHIQUE 1

Taux de lecteurs réguliers de quotidiens, de revues ou magazines ainsi que de livres, Québec, 1979 – 2004



La presse quotidienne, les revues et les magazines

La lecture de la presse quotidienne est en perte de vitesse un peu partout en Occident, aux États-Unis, en France, aux Pays-Bas pour ne nommer que quelques pays. Le Québec n'échappe pas à ce courant et la lecture régulière des quotidiens a perdu dix points de pourcentage au cours de la période de 1979 à 2004. Si rien n'est fait pour enrayer ce mouvement, la presse quotidienne pourrait bien perdre de cinq à dix points supplémentaires au cours de la prochaine décennie. La lecture de revues et de magazines a évolué un peu différemment de celle des quotidiens. Les années 1979 à 1994 ont été celles d'une progression du lectorat, suivies d'une rupture de la tendance. La décennie 2004-2014 encaissera une perte probablement plus grande encore, de quinze points environ, si la tendance se maintient.

La concurrence faite aux quotidiens et aux périodiques par les médias électroniques, radio et télévision, ainsi que par Internet, est de plus en plus vive sur le marché des nouvelles et de l'actualité. Ces médias se disputent en partie un même marché, leur environnement est devenu plus compétitif et fragmenté, la fidélité n'est plus acquise et une partie de leur audience traditionnelle migre vers d'autres supports.

Le livre

Le parcours du livre est plus sinueux et obéit à une logique différente de celle de la presse quotidienne et périodique. La lecture de livres était à la hausse, de 1983 à 1994, avant le grand boom des médias, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'industrie du divertissement en général. Le rebondissement de la lecture de livres en 2004, un gain de sept points par rapport à 1999, permet d'atteindre un taux de lecture de 60 %, taux jamais égalé en 25 ans. Cette croissance n'est peut-être qu'un sursis accordé au livre. Elle demeure un phénomène localisé principalement dans les générations plus âgées. Les baby-boomers vont changer de cycle de vie, si ce n'est fait. Ils arrivent à une période de leur existence où ils disposent de plus de temps libre. Ils reprennent et intensifient la pratique d'activités qu'ils devaient auparavant rationner. Ils forment maintenant l'assise principale du lectorat des imprimés. La lecture de livres continuera de progresser globalement au cours de la décennie se terminant en 2014 en raison de l'apport des 55 ans et plus. En revanche, une décroissance est

anticipée chez les plus jeunes. Les lecteurs de quotidiens avaient une moyenne de 46 ans en 2004, alors que ceux de magazines et de livres en avaient une de 44 ans. Une véritable saignée s'est produite chez les plus jeunes. De 1979 à 2004, la proportion de lecteurs chez les 15 à 24 ans a baissé d'environ 19 points de pourcentage dans le cas des quotidiens, de 12 points pour les revues et magazines et, moins dramatiquement, de 6 points pour les livres. Le comportement de lecture est différent selon le genre. La lecture des quotidiens de même que celle sur Internet est plus typiquement une activité masculine alors que celle des magazines et des livres est à prédominance féminine. La scolarité demeure toujours un facteur étroitement associé aux pratiques de lecture.

Les équipements culturels de plus en plus accessibles

S'il est un domaine où des gains sociaux appréciables ont été observés dans les pratiques culturelles, c'est bien dans celui de la fréquentation des équipements culturels. Cette fréquentation accrue provient en bonne partie de l'extension des réseaux des équipements qui ont permis de mieux desservir la population. Au fil des ans, la population québécoise a le sentiment que les lieux de diffusion culturelle lui sont de plus en plus facilement accessibles, même si elle ne se prévaut pas toujours de leurs services. Cette perception n'en est pas une exclusivement citadine, mais se retrouve sur l'ensemble du territoire québécois. La bibliothèque publique est l'équipement où ce sentiment est le plus fort. Depuis plusieurs années, presque toute la population, soit environ 90 %, trouve que la bibliothèque lui est facilement accessible à partir du domicile. D'autres équipements, jugés d'atteinte plus difficile dans le passé, ont fait des gains importants depuis 1989. C'est le cas du cinéma et de la salle de spectacles qui ont gagné environ 20 points de sorte que, en 2004, plus de 80 % de la population trouve ces équipements matériellement accessibles. Les obstacles à la fréquentation des musées, des centres d'exposition et centres d'archives, même si la vocation de ces équipements est davantage régionale que locale, ont également été allégés, entraînant un gain de 10 points.

La fréquentation des équipements culturels

La fréquentation des équipements culturels a connu un essor important de

1979 à 2004, comme on peut le voir au tableau 1. Les bibliothèques publiques ont doublé le nombre relatif de leurs visiteurs. Le succès des galeries d'art est également à signaler, surtout au cours des dernières années. Il n'y a que les salons des métiers d'art qui accusent une baisse de 50 % de leur audience au cours de la période. Il convient de préciser que les taux de fréquentation des salons des métiers d'art étaient élevés à la fin des années 1970 et au début des années 1980 en raison de l'engouement de la population pour ce genre d'événement. C'était, à l'époque, une des façons par laquelle se manifestaient la conscience identitaire des Québécois et la réappropriation de leur patrimoine.

Les prévisions pour les prochaines années sont également optimistes, à l'exception des grands musées qui pourraient voir leur public décliner si la tendance se poursuit. On voit que, tout au long de la période, la librairie

TABEAU 1

Évolution des taux de fréquentation des établissements culturels, Québec, 1979-2004

Équipement	1979 %	1983 %	1989 %	1994 %	1999 %	2004 %	Ratio 2004-1979
Bibliothèque publique	23,5	33,0	34,3	32,5	37,3	47,6	202,6
Librairie	49,3	50,7	59,5	62,3	61,5	71,2	144,4
Musée d'art	23,2	22,8	28,1	27,1	30,6	32,6	140,5
Autre musée	17,6	17,3	24,4	20,9	22,8	26,2	148,9
Grands musées*	n.d.	n.d.	21,7	27,2	28,8	26,6	n.d.
Site ou monument	30,4	28,8	37,6	32,4	38,9	40,3	132,6
Galerie d'art	18,3	19,9	23,0	18,9	21,0	33,3	182,0
Salon des métiers d'art	43,8	45,7	24,8	20,5	20,8	21,9	50,0
Salon du livre	12,4	21,3	14,2	14,1	14,8	15,8	127,4
Centre d'archives	n.d.	n.d.	8,5	6,7	9,3	11,4	n.d.

Source : Ministère de la Culture et des Communications, Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, 1979, 1983, 1989, 1994, 1999 et 2004.

*Grands musées : il s'agit du Musée national des beaux-arts du Québec, du Musée de la civilisation (Québec), du Musée des beaux-arts (Montréal), du Musée d'art contemporain (Montréal) et du Musée des civilisations (Gatineau). Signalons que ce dernier musée n'avait pas encore ouvert ses portes en 1989, de sorte que le pourcentage de fréquentation des grands musées est établi sur les quatre autres pour cette année-là.

vient en tête des équipements les plus fréquentés. Le succès grandissant qu'elle remporte auprès du public en fait un des équipements de première importance de démocratisation de la culture sous l'aspect commercial. La fréquentation des musées, des sites et monuments, des galeries d'art et des centres d'archives est également à la hausse. La visite des musées à l'extérieur du Québec est une pratique assez répandue puisque 17,5 % des répondants ont déclaré le faire.

La fréquentation des salons du livre n'a pas progressé de façon significative depuis 1989. Un changement très important s'est produit au cours des années dans la structure des publics des équipements culturels ; il nous oblige à tempérer les constats d'échec en matière de démocratisation culturelle. La composition des publics s'est transformée sous l'effet de deux mouvements en partie opposés. D'un côté, il y a eu une plus grande appropriation des lieux culturels par les fractions de la société qui, dans le passé, en étaient largement exclues. La population âgée, la population inactive et celle qui est moins scolarisée ont fait des gains importants en matière de fréquentation des établissements culturels au cours de la période de 1979 à 2004. En contrepartie, les groupes traditionnellement convertis aux arts et à la culture, comme les jeunes, les diplômés universitaires et les étudiants, ont pris une distance de plus en plus grande par rapport aux lieux culturels.

Les sorties au cinéma et au spectacle

Les sorties au cinéma et au spectacle ont connu des évolutions différentes au cours des années 1979 à 2004. Le cinéma n'a cessé d'enregistrer des succès d'audience alors que le jugement porté sur le spectacle doit être plus nuancé. L'explosion du spectacle a été l'un des traits marquants du développement culturel des décennies 1980 et 1990. Plusieurs signes indiquent cependant que ce cycle expansionniste est parvenu à terme. Les gains du spectacle auprès de la population sont venus davantage d'une diversification de l'offre, de l'apparition de nouveaux produits dans les domaines de l'humour et des variétés musicales que par la conquête d'un nouveau public des arts d'interprétation traditionnels.

Le cinéma

La sortie au cinéma n'a jamais été aussi populaire. On peut se demander si

TABEAU 2**Évolution des taux de fréquentation du cinéma et du spectacle, Québec, 1979-2004**

Sortie au cours des 12 derniers mois	Année						Variation 2004-1989	Variation 2004-1979*
	1979 %	1983 %	1989 %	1994 %	1999 %	2004 %	N points de %	N points de %
Cinéma	n.d.	n.d.	51,0	59,1	72,0	75,5	24,4	n.d.
Théâtre d'été	14,3	17,1	21,1	18,3	15,7	9,3	-11,8	-5,0
Théâtre en saison	30,1	30,1	27,9	24,4	28,8	24,2	-3,7	-5,9
Concert classique	13,2	13,7	13,8	10,6	13,0	13,7	-0,1	0,5
Concert rock	n.d.	n.d.	14,7	16,8	13,1	13,7	-1,0	n.d.
Concert de jazz	n.d.	n.d.	12,1	12,5	8,2	17,0	4,9	n.d.
Concert western ou country	n.d.	n.d.	5,0	4,9	6,6	2,5	-2,5	n.d.
Concert de chansonnier	n.d.	n.d.	24,3	15,4	8,2	17,0	-7,3	n.d.
Groupe ou artiste populaire	n.d.	n.d.	17,5	11,3	23,5	16,7	-0,8	n.d.
Danse classique	7,3	7,2	8,9	5,1	5,0	3,1	-5,8	-4,2
Danse moderne	8,1	10,0	8,8	4,3	5,5	4,4	-4,4	-3,7
Danse folklorique	6,7	4,4	7,0	3,6	2,3	2,6	-4,4	-4,1
Humour	n.d.	n.d.	n.d.	25,0	24,8	20,6	n.d.	n.d.

Source : Ministère de la Culture et des Communications, Enquête sur les pratiques cultu-relles au Québec, 1979, 1983, 1989, 1994, 1999 et 2004.

sa plus grande accessibilité en matière d'horaire, en matière de choix avec les multiplexes et aussi en matière de coût, la sortie au cinéma ne viendrait pas remplacer la sortie au spectacle, plus onéreuse et contraignante à bien des égards. Malgré des présages de mauvais augure qui pesaient sur l'industrie avant les années 1980, celle-ci est parvenue à reconquérir et à élargir son public. La télévision, le magnétoscope, le DVD, les clubs vidéo, les chaînes spécialisées de films et le cinéma maison n'ont pu endiguer la progression

spectaculaire du cinéma. Au contraire, il s'est produit une synergie entre les différents supports du film pour développer une culture cinématographique qui ne cherche à être satisfaite que par une consommation accrue de films sous différentes fenêtres. La sortie au cinéma semble par contre avoir atteint un sommet et l'élargissement de son audience sera faible, s'il en est une, au cours de la décennie 2004-2014.

Le spectacle

En 2004, 85 % de la population aurait assisté à un spectacle sous l'une ou l'autre de ses multiples formes : en salles, commerciaux, amateurs ou lors de fêtes et de festivals. Il y a un petit groupe de la population, 2 à 3 %, pour qui la sortie au spectacle fait partie d'un style de vie; ils y vont toutes les semaines. Par contre, pour la majorité de la population, près de 80 %, la sortie au spectacle survient moins d'une fois par mois. Une plus grande récurrence de la sortie au spectacle se heurte à l'inélasticité du budget loisir et aux rigidités du budget temps. En 2004, 40 % de la population avait assisté à des spectacles présentés à l'occasion de fêtes et festivals. Cette forme de participation festive peut mener à l'adoption de valeurs extrinsèques au spectacle lui-même comme l'hédonisme, l'évasion, le divertissement et la sociabilité et, à la limite, avoir des effets pervers sur la fréquentation du spectacle recherché pour lui-même.

Le théâtre, le concert classique et la danse

La fréquentation du théâtre, théâtre d'été et théâtre en saison pris globalement, a progressé de 1979 à 1989 pour ensuite connaître des années moins glorieuses. Le théâtre en saison a connu des fluctuations conjoncturelles, les taux variant entre 24 et 30 % selon les années. Il en est autrement du théâtre d'été. Celui-ci a fait le plein en 1989 lorsque 21 % de la population l'a fréquenté. Il n'a cessé de décliner les années suivantes et, en 2004, moins de 10 % de la population se rendait encore à ses représentations.

Le taux de fréquentation du concert classique est d'une étonnante stabilité. Depuis 1979, aux environs de 13 %. Considérées dans leur financement, dans leur démographie et dans leur audience, les compagnies de danse ont un statut minoritaire parmi les arts d'interprétation.

Les arts d'interprétation échappent à la culture « jeune »

Le tableau 2 est clair quant à l'évolution quantitative des publics : partout, à l'exception du jazz, la croissance est nulle ou négative. Ce qui est inquiétant pour les arts d'interprétation, c'est l'après baby-boomers car, dans presque toutes les disciplines, on observe un vieillissement des publics qui n'est pas compensé par la relève des jeunes générations. Il s'ensuit que le poids relatif des générations plus âgées augmente constamment alors que diminue celui des jeunes. Il en résulte que la fréquentation des arts d'interprétation n'est plus un trait caractéristique de la culture jeune, comme ce l'était dans les décennies 1980 et 1990. En corollaire, la culture étudiante au XXI^e siècle – tout comme la culture jeune – n'est plus comparable à celle de la génération jeune de la Révolution tranquille. On ne décèle plus chez les étudiants et chez les jeunes d'aujourd'hui l'influence de la culture classique. Leurs formes de participation sont, de nos jours, sensiblement les mêmes que celles de la population en général, sauf qu'ils s'investissent dans un plus grand nombre d'activités et que la réceptivité aux nouvelles technologies y est plus forte. Qui sait, peut-être sont-ils en voie de créer une autre civilisation, un art nouveau et des formes renouvelées de participation ?

En guise de conclusion

Plusieurs pratiques culturelles, fort importantes par ailleurs, n'ont pas été explorées dans le cadre de cette analyse. Mentionnons les pratiques audiovisuelles et informatiques, l'achat d'œuvres d'art et des métiers d'art, la pratique en amateur et le perfectionnement artistique. Il n'a pas été question, non plus, de l'équipement audiovisuel des ménages. De même, la dimension territoriale n'a pas été considérée alors qu'il existe une variabilité de la pratique selon les habitats, urbain ou rural, et selon la plus ou moins grande proximité des centres de diffusion culturelle. Ces lacunes seront comblées par d'autres publications.

Des conclusions importantes peuvent toutefois être dégagées de la présente analyse. L'une des plus manifestes est sans doute le vieillissement des publics avec, comme conséquence, un clivage intergénérationnel de plus en plus marqué entre les jeunes et leurs aînés, lequel peut être porteur de méconnaissances et de tensions des uns envers les autres. Si la démocratie culturelle favorise l'expression des valeurs culturelles de chacun, par contre

le pouvoir détenu sur le marché de la culture en raison du statut socioéconomique, des antécédents sociaux et du budget loisir est lui-même générateur d'inégalités. De même, les formes novatrices ou émergentes de la culture, tout comme les nouveaux savoirs, peuvent devenir inaccessibles pour certains groupes sociaux lorsque sont absentes les compétences nécessaires à leur acquisition, ou encore, lorsque ne sont pas partagés les codes d'accès.

La génération des baby-boomers a fait sienne l'idée de démocratisation culturelle, l'a introduite dans ses loisirs culturels et l'a portée tout au long de la période observée. Nous avons vu que des gains ont été réalisés parmi des groupes sociaux auparavant étrangers à la culture alors que d'autres groupes familiers avec elle ont pris une plus grande distance avec ses formes classiques. Somme toute, le bilan de la démocratisation culturelle peut paraître bien maigre au total lorsqu'on ne tient pas compte des transferts culturels survenus dans la structure sociale et qui s'annulent les uns les autres. Par ailleurs, nous croyons que cette idée de démocratisation culturelle a été le projet d'une génération et qu'il ne lui survivra probablement pas. Les objectifs initiaux qui inspiraient cette démocratisation, l'accessibilité et la jouissance des formes les plus hautes de l'expression artistique, se sont eux-mêmes transformés avec le temps sous l'effet conjugué des pratiques de consommation et de la diversification de l'offre culturelle, tant institutionnelle qu'industrielle. Cette diversité est de nature à faire reconnaître la pluralité des droits culturels et la pluralité des fonctions artistiques et sociales assignées à la culture.

1. Le lecteur désireux d'en connaître davantage sur l'évolution des pratiques culturelles à la fin du XX^e siècle peut consulter *Déchiffrer la culture au Québec: 20 ans de pratiques culturelles* ou encore son résumé figurant sur le site Internet du MCC, «Vingt ans de pratiques culturelles au Québec», *Surviv*, n° 12, mars 2004 [en ligne : www.mcc.gouv.qc.ca].
2. Une publication, prévue à l'automne 2006, analysera in extenso les pratiques culturelles telles que sondées par l'enquête de 2004. *La pratique culturelle des Québécois en 2004* (titre provisoire) posera également les jalons historiques permettant de retracer leur évolution.

Références

- ALLAIRE, B. (2004). *État des lieux du livre et des bibliothèques*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications, 267 p.
- BRADSHAW, T. et BONNIE NICOLS (2004). 2002 Survey of Public Participation in the Arts, Research

L'ISQ, la référence en statistique, quel que soit le domaine

www.stat.gouv.qc.ca

- ⇒ Commerce extérieur
- ⇒ Comparaisons économiques
- ⇒ Comptes économiques
- ⇒ Conjoncture économique
- ⇒ Industrie bioalimentaire
- ⇒ Institutions financières
- ⇒ Investissements
- ⇒ Secteur manufacturier
- ⇒ Science, technologie et innovation
- ⇒ Conditions de vie et bien-être
- ⇒ Culture et communications
- ⇒ Démographie
- ⇒ Éducation
- ⇒ Travail et rémunération
- ⇒ Santé

L'ISQ c'est aussi

- ⇒ Centre d'information et de documentation
- ⇒ Centre d'accès aux données de recherche (CADRISQ)
- ⇒ Études d'impact économique
- ⇒ Méthodologie statistique
- ⇒ Compilations statistiques sur mesure

**L'Institut de la statistique du Québec,
pour déchiffrer la réalité québécoise**

*Institut
de la statistique*

Québec 

Division Report # 45, Washington, National Endowment for the Arts, 73 p.

CHARTIER, R. Muerte o transfiguración del lector. [en ligne : http://jamillan.com/prar_char.htm].

Clark, M. & Bartolomeo, Inc. (200). Leveraging Newspaper Assets : A study of Chang-ing American Media Usage Habits, 2000 Research Report, The Newspaper Association of America, 101 p.

CROMIE, M. et ROCHELLE HANDELMAN (1999). « Activités culturelles : consommation et participation », in *Bulletin trimestriel du Programme de la statistique culturelle*, 5 p.

DONNAT, O. (1994). *Les Français face à la culture : de l'exclusion à l'éclectisme*. Paris, La Découverte, 368 p.

DONNAT, O. (1997). *Les pratiques culturelles des français : enquête 1997*, Paris, La Documentation Française, 359 p.

ÉVRARD, Y. (2002). « Comprendre le comportement de consommation culturelle », in *Actes du colloque international sur les statistiques culturelles*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications, p. 340-346.

FOX, S., JANNA QUITNEY ANDERSON et LEE RAINIE (2005). *The Future of the Internet*, Washington, Pew Internet & American Life Project, 62 p.

GARON R. et L. SANTERRE (2004). *Déchiffrer la culture au Québec, 20 ans de pratiques culturelles*, Québec, Les Publications du Québec, 355 p.

HERSENT, J.-F. (2000). *Sociologie de la lecture en France : état des lieux* (essai de synthèse à partir des travaux de recherche menés en France), Direction du livre et de la lecture, Ministère de la Culture et de la Communication, 113 p.

HUYSMANS, F., ANDRIES VAN DEN BROEK et JOS DE HAAN (2005). *Culture-lovers and Culture-leavers. Trends in interest in the arts & cultural heritage in the Netherlands*, La Haye, Social and Cultural Planning Office, 126 p.

MICHAUDON, H. (2001). « La lecture, une affaire de famille », in *INSEE Première*, 4 p.

NCES (2005). *The Condition of Education 2005*. Indicator 15 : Trends in Adult Literary Reading Habits, Washington, National Center for Education Statistics, 383 p.

LES ÉTUDES DE MARCHÉ CRÉATEC + (2005). *Lecture et achat de livres pour la détente. Sondage national 2005, rapport final*, Ottawa, Patrimoine canadien, 276 p.

QUÉBEC (2006a). *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir*. Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), 2003, Québec, Institut de la statistique du Québec, 256 p.

QUÉBEC (2006b). *Statistiques principales de la culture et des communications*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications, 138 p.

ROCHER, G., S. ROCHER et G. GAUCHER (1973). *Le Québec en mutation*, suivi de : *Allégorie en laine du pays*, Montréal, Hurtubise HMH, 345 p.

STATISTIQUE CANADA et OCDE (2005). *Apprentissage et réussite : premiers résultats de l'enquête sur la littératie et les compétences des adultes*, Ottawa, Statistique Canada, 338 p.

TAVAN, C. (2003). « Les pratiques culturelles : le rôle des habitudes prises dans l'enfance », in *INSEE Première*, 4 p.

USC (2004). *The Digital Future Report*. Surveying the Digital Future, Year Four. Ten years, Ten Trends, USC Annenberg School, Center for the Digital Future, 105 p.

VAN PRAAG, C. et WILFRIED UITTERHOEVE (1999). *25 Years of Social Change in the Netherlands*, Key Data form the Social and Cultural Report 1998 : Sun-SCP.



Les grandes polémiques de 2006 au Québec

« Moi, je refuse les étiquettes »

Au sujet des manifestes des Lucides et des Solidaires

JEAN-PHILIPPE WARREN

Professeur, Départements d'anthropologie et de sociologie,
Université Concordia



Françoise David



Lucien Bouchard

IL Y A PRÈS DE TROIS CENTS ANS, AU COURS DU SIÈCLE DES LUMIÈRES, COMMENCE À PROLIFÉRER LE STYLE DES MANIFESTES, DONT LITTRÉ DISAIT QU'ILS ÉTAIENT DES DISPUTES ÉCRITES. Ce sont à cette époque les affaires (affaire La Chalotais, affaire Calas, affaire Sirven, affaire La Barre) qui suscitent une série plus ou moins célèbres de querelles. Dans l'atmosphère feutrée des salons ou celle emboucanée des cafés, le public cultivé prend goût pour la dispute polie. La démocratie naissante carburant au fuel des idéologies, et ces dernières se diffusant à travers

factums, libelles, pamphlets, programme et proclamations, on a tôt fait d'assister à la naissance d'un genre. À l'heure où la société devait se révéler explicitement et normativement à elle-même, il était naturel de voir apparaître deux phénomènes intimement modernes : le manifeste (dans les journaux) et la manifestation (dans la rue).

Précédés ou accompagnés depuis 2000 par une pléiade d'autres textes polémiques, le *Manifeste pour un Québec lucide* (octobre 2005) et sa réplique parue deux semaines plus tard, le *Manifeste pour un Québec solidaire*, s'inscrivent dans la longue tradition des manifestes modernes¹. Leur diffusion a fait beaucoup de bruit dans le Landerneau québécois. Le premier a été louangé par le premier ministre Jean Charest, alors que le chef de l'ADQ, Mario Dumont, invitait ses signataires à joindre les rangs de son parti. Il a même eu droit, suprême éloge, à sa parodie : « Depuis 25 ans, affirmait le *Manifeste pour un Québec morbide*, le Québec a connu une régression sans précédent : a) En 2005 la préoccupation principale du Québécois moyen est l'argent [...]. b) Le jeune Québécois entre aujourd'hui au collégial dans le plus grand désarroi politique, étant incapable de faire la différence élémentaire entre la gauche et la droite [...]. c) Une clique de politiciens finis, d'économistes et de journalistes est encore capable de faire passer pour un manifeste un torchon néo-libéral [...]. » En douze jours, les sites électroniques des deux manifestes furent envahis par des milliers de curieux et de sympathisants, pendant que les journaux et les ondes furent pris d'assauts par une pléiade de commentateurs et de critiques au Québec et dans le reste du Canada.

Il importe par conséquent de bien comprendre les défis et les enjeux définis dans chacun des documents. Nous croyons que la publication de ces textes correspond à un moment charnière de l'élaboration d'un discours critique au Québec. Commençons par affirmer que *Pour un Québec solidaire* semble bien illustrer le cul-de-sac d'une véritable pensée de gauche aujourd'hui. Quant à la droite québécoise exprimée dans *Pour un Québec lucide*, elle possède une idée forte d'elle-même, mais elle le fait, nous le verrons, sur la base des apories modernes sans les dépasser, mais en les cristallisant en quelque sorte toujours davantage. Entre *Pour un Québec solidaire* et *Pour un Québec lucide*, la distance est donc énorme : l'un montre une pensée en désarroi, l'autre une pensée triomphante mais tout aussi aveugle. Il n'y a rien là pour se réjouir.

Lucides mais solidaires !

La structure d'un manifeste se décline en quatre traits fondamentaux : division de la société en amis et ennemis (et constitution corollaire d'une parole collective), suggestion d'un sentiment d'urgence, définition simple de la situation, visions de l'avenir². *Pour un Québec lucide* et *Pour un Québec solidaire* n'échappent pas aux lois du genre. Les titres qu'ils arborent fièrement comme des slogans participent en fait de la structure même de tout manifeste. Pendant que les signataires de *Pour un Québec lucide* répètent vouloir préserver, sinon renforcer la solidarité sociale, ceux de *Pour un Québec solidaire* ne cessent de rappeler que « nous croyons nous aussi faire preuve de lucidité ». Il est révélateur qu'un manifeste publié quelques semaines plus tard par des jeunes citoyens s'intitule tout simplement *Lucides mais solidaires*³!

Deuxièmement, la solidarité est implicite dans l'usage de la première personne du pluriel, un « nous » qui exprime, peu importe la taille du groupe, les citoyens de bonne volonté, une génération entière. Lucien Bouchard poussait l'inclusion jusqu'à refuser en conférence de presse les catégories politiques usuelles. « Est-ce que ça s'appelle une politique de droite, de centre-droit? Je ne le sais pas.

Moi, je refuse les étiquettes⁴. » Le « unissons-nous » représente en effet le mot d'ordre obligé de la parole contestataire, serait-il aussi dilué que dans le « Contre la barbarie, terriens de toutes les différences, unissez-vous » du récent *Manifeste pour l'humanité*⁵. Toutefois, si ce « nous » a besoin de prendre visage collectif dans un texte, c'est que dominant dans la société d'autres masques, ceux-là moins acceptables, moins authentiques.

Pour un Québec lucide s'oppose ainsi à ceux qui lèvent des boucliers devant « la moindre évolution dans le fonctionnement de l'État, le moindre projet audacieux, le moindre appel à la responsabilité, la moindre modification de nos confortables habitudes de vie ». « Cette espèce de refus global du changement fait mal au Québec parce qu'il risque de le transformer en république du statu quo, en fossile du 20^e siècle. » Les signataires du manifeste n'hésitent pas à nommer comme grands coupables les syndicats « qui ont monopolisé le label "progressistes" pour mieux s'opposer aux changements qu'impose la nouvelle donne ». Le manifeste des solidaires frappe

aussi, mais dans l'autre sens, c'est-à-dire sur « les puissants », « les bien nantis » et tous ceux qui profitent en solitaires de l'accroissement de la richesse collective.

Dans le cas de la lucidité, elle se reflète dans la définition claire des enjeux et des défis auxquels sont aux prises les citoyens. « Quels devraient être les objectifs des Québécois pour les prochaines décennies? Les mêmes que depuis toujours », clame *Pour un Québec solidaire*. Quant à *Pour un Québec solidaire*, ses auteurs affirment : « Inégalités sociales, pauvreté, crises financières, scandales comptables, dégradations environnementales et changements climatiques sur fond de conflit meurtrier [...], ce sont là les vrais problèmes du monde et du Québec. Le type de mondialisation porté par les puissants et les biens nantis, en est le principal responsable. » Voilà des déclarations qui laissent peu de place à l'interrogation, au doute ou à la réflexion mais parce que telle l'impose la rhétorique de la littérature pamphlétaire. Les phrases choc, les raccourcis stylistiques, le sensationnalisme en images et en chiffres font office d'explication et d'approfondissement théorique. Le manifeste ne fait jamais dans la dentelle.

Or, un autre élément, le sentiment d'urgence, renforce ce recours à des techniques qui aplanissent et simplifient le récit. *Pour un Québec lucide* affirme « l'urgence d'un redressement » : « Les Québécois ont mis des années à se sortir de la Grande Noirceur et à rattraper le retard qui leur avaient imposé le repli sur soi et un attachement démesuré à la tradition. Voilà que les mêmes travers nous guettent. Ne laissons pas glisser à nouveau sur le Québec l'ombre du passéisme. » À quoi *Pour un Québec solidaire* répond : « Devant l'augmentation révoltante de la misère planétaire et les désastres écologiques, il y a urgence d'agir ! » Le ton catastrophique doit faire pardonner le manque de subtilité et de nuances de certains passages. Quand la maison brûle, écrivait jadis le frère Untel, on ne réveille pas le dormeur avec une sérénade de Mozart mais on lui administre quelques taloches ! Les signataires des deux manifestes ont bien compris la leçon et ils s'efforcent autant que possible de provoquer des réactions dans le grand public en brandissant la menace d'un désastre écologique ou d'une débâcle économique.

Un manifeste se termine sur des pistes d'avenir. Il débouche sur une manière nouvelle de concevoir la société et le monde. Cette perspective neuve peut être relativement technocratique et consister en une série de

recettes au goût du jour, comme dans *Pour un Québec lucide*, ou encore elle peut tenter de formuler à grands traits un modèle utopique, comme dans *Pour un Québec solidaire*. « Nous voulons, peut-on lire dans ce dernier document, contribuer à construire un Québec et un monde où les contraintes économiques et financières seront assujetties au souci d'assurer la dignité et le bien-être de chacun et de chacune, en harmonie avec leur milieu de vie. » Fait à noter, dans l'un comme dans l'autre document, la générosité passe par un souci générationnel, celui de léguer un bel héritage aux enfants québécois. Une conception filiale de la politique est adoptée pour justifier la mise en place des réformes les plus pressantes. Les manifestes ne sont pas immédiatement concernés par le sort des prolétaires, des Canadiens français, de l'homme d'aujourd'hui ou des femmes, mais par celui des enfants de demain.

Ce retournement est intéressant, non pas seulement parce qu'il trahirait la pensée d'un groupe d'âge désormais dominant qui a des enfants ou celle d'une Amérique du Nord de plus en plus recroquevillée sur l'intimité de la famille, mais aussi parce qu'il permet à *Pour un Québec lucide* d'opérer un changement radical de perspective. Dans ce document, les Québécois ne doivent pas préparer l'avenir, ils doivent se préparer au futur, c'est-à-dire que, connaissant d'ores et déjà les conséquences de ce qu'on ne fait pas, les pronostics déterminent dès aujourd'hui ce que l'on est obligé de faire. Les projections de l'Institut de la statistique nous situent déjà en 2012, et même en 2050 ! Il ne nous est pas demandé de vivre le présent, il faut nous adapter au futur ! En d'autres termes, dans *Pour un Québec lucide*, le contexte nouveau n'est pas celui dans lequel nous vivons à l'heure actuelle, mais celui auquel nous serons soi disant inévitablement confrontés dans vingt ou quarante ans. Les changements ne sont pas proposés par les hommes et les femmes de ce temps, mais en quelque sorte déterminés par la nouvelle donne futurologique.

Bien que les pistes soient multiples dans le manifeste des Lucides, l'axe central des réflexions demeure la dette de l'État québécois. Le débat de société se fait sur la taille relative de l'endettement gouvernemental. A telle enseigne que, lorsque les auteurs parlent des « recettes du passé » qui ne suffiront pas à relever les défis du XXI^e siècle, on peut se demander s'ils ne font pas référence aux recettes fiscales. Car l'État, disent-ils, ne peut plus payer,

ni pour des dépenses galopantes en santé, ni pour des frais excessifs en éducation. Le vieillissement de la population provinciale est conçu dans une optique semblable. « L'impact sur la situation financière du gouvernement sera évidemment dramatique : d'une part, la hausse des dépenses en santé va continuer de s'accélérer [...]; d'autre part, [...] le nombre de travailleurs payant des impôts ira en diminuant. » La priorité absolue devra donc être l'allègement du fardeau de la dette publique.

Pour arriver à juguler les problèmes économiques de l'État québécois, les Lucides proposent des solutions à la pièce : abandon du gel des droits de scolarité, maîtrise de plusieurs langues, hausse de la productivité des entreprises, qualification de la main-d'œuvre, flexibilité du travail, hausse des tarifs d'électricité, baisse des impôts directs et hausse des impôts indirects, allègement des structures gouvernementales, partenariats public-privé dans certains secteurs, instauration d'un régime de Revenu minimum garanti, etc. Ce programme, visant la création de la richesse, étonne par son éclectisme. Cette variété est aussi grande du côté des Solidaires, quoique ceux-ci soient davantage intéressés par la répartition de la richesse : reconnaissance du travail invisible des parents à la maison, logements à prix abordable, tarifs famille moins élevés pour les activités de loisir, horaires de travail définis à l'avance, reconnaissance de la formation académique des immigrants, protection de l'environnement, lutte contre la pauvreté, amélioration des services sociaux, meilleure régulation nationale de l'industrie pharmaceutique, hausse des taxes aux entreprises, fin des évasions fiscales, développement des expertises locales, développement de l'énergie éolienne, encouragement au respect des droits du travail partout dans le monde, renforcement des lois du travail, accessibilité accrue à l'éducation, livraison de l'électricité au meilleur coût possible, etc. Curieusement, après cette énumération débridée, le manifeste des Solidaires se conclut par la définition d'un projet collectif québécois d'abord écologique, comme si l'environnement pouvait devenir le lieu de rassemblement, hors de l'arène politique, de toutes les solidarités éparses et conflictuelles dans le reste de la société.

Une guerre de chiffres

L'allongement de la liste d'épicerie des réformes est affectée par ce qu'on a appelé le syndrome du « y-a-qu'à ». Il n'y a qu'à le vouloir, affirment en

chœur les Lucides, pour qui le retard historique des Québécois dans les années 1930 tenait uniquement à leur incapacité d'accepter le changement. « En avons-nous les moyens? demandent les auteurs de *Pour un Québec lucide*. Oui. Nous avons les moyens financiers de nous doter d'un Québec fort aux plans social et économique. » Les Solidaires sont tout aussi volontaristes dans leur manière de concevoir le changement. On passera ainsi, d'un document à l'autre, du « y-a-qu'à-hausser-les-tarifs-d'électricité » au « y-a-qu'à-les-garder-peu-élevés ». Du « y-a-qu'à-réduire-le-coût-de-la-dette » au « y-a-qu'à-pas-sans-occuper ». Du « y-a-qu'à-hausser-les-frais-de-scolarité » au « y-a-qu'à-rendre-l'éducation-encore-plus-gratuite ». Du « y-a-qu'à-rendre-le-travail-plus-flexible » au « y-a-qu'à-renforcer-les-lois-du-travail ». Et ainsi de suite⁶. A ceux qui seraient portés à dire: il suffisait d'y penser, nous suggérons de penser aussi qu'il ne suffit pas toujours de le penser pour que cela se fasse. Une leçon que le conservateur Bouchard aurait dû avoir fait sienne, lui qui, premier ministre, avait imposé par décret le gel tarifaire de l'électricité qu'il dénonce maintenant haut et fort.

Pour rendre concrets leurs problèmes et réalistes leurs solutions, les deux manifestes se livrent une véritable guerre des chiffres. Il ne saurait être question ici d'évaluer la valeur de chacun des calculs, mais il faut souligner que les deux camps le font chaque fois en changeant d'étalon. Ils changent d'échelle ou de point de comparaison selon les circonstances, afin d'exagérer la supériorité d'un argument. Ainsi, pour donner un exemple bête, on pourra célébrer ou critiquer la performance québécoise en matière d'immigration, selon que l'on choisit de la juger à l'aulne de la Pologne ou la Nouvelle-Zélande. C'est ainsi que lucides et solidaires s'amusent à trouver une grande variété de régions du monde contre lesquelles mesurer la performance québécoise, que ce soit les États-Unis, le Canada, les pays nordiques européens, le Japon, le Brésil ou l'Australie. Faut-il ajouter que leurs interprétations des statistiques sont à l'avenant?

Par exemple, les Lucides font état que 16 % des dépenses gouvernementales sont consacrées au service de la dette (oubliant de dire que le chiffre est celui 1998). Les Solidaires rétorquent que celle-ci est passée, de 1997 à 2005, de 52 % à 44 % du PIB. Sur cette base, les Solidaires concluent que « la dette québécoise ne représente pas, à l'heure actuelle, un problème alarmant comme l'affirme le manifeste de monsieur Bouchard et de ses collègues ». En effet, les

intérêts payés sur la dette ont diminué de 18 % à 13 % de 1998 à 2004⁷.

En ce qui concerne les perspectives démographiques du Québec, les Solidaires ne s'alarment pas outre mesure du déclin envisagé. Il faut dire que la décroissance de la population est seulement censée survenir après 2031. Pourtant, si on convient que les plus de 65 ans font partie de la catégorie des personnes retraitées et ceux entre 20-64 ans font partie de la catégorie des personnes actives, le scénario semble plutôt sombre. En 2031, il y aura déjà deux travailleurs pour un retraité, un chiffre de l'Institut de la statistique du Québec à mettre en perspective avec le ratio de cinq travailleurs pour un retraité en 2001.

Ajoutons à ces inquiétudes la situation de crise financière du système de soins de santé. Le Québec, affirment les Solidaires, dépensait en moyenne moins en santé que ses voisins en 1998. En ce domaine, il fait certes mieux que les États-Unis. En revanche, par rapport au reste du Canada, son succès est moins apparent, surtout qu'il doit une partie de son efficacité au fait qu'il n'arrive pas à payer les infirmiers et les médecins au salaire qu'ils reçoivent dans les autres provinces, à commencer l'Ontario. Toujours est-il qu'au fil des années, le pourcentage du budget provincial consacré à la santé et aux services sociaux ne cesse de croître : il était de 23,4 % en 1988, de 31 % en 1998, et de 43 % en 2005 – une courbe qui enfle un peu plus rapidement que dans le reste du Canada. Quand les deux tiers d'un budget partent pour soigner les malades, adopter des mesures sociosanitaires et payer l'intérêt sur la dette, il en reste forcément moins pour l'éducation et la culture.

Chaque manifeste recèle son lot de solutions magiques (fait à noter, les Solidaires ne parlent pas de la solution proposée par les Lucides et qui consiste à passer d'un régime fiscal basé sur l'impôt direct à un autre basé sur l'impôt indirect). On s'étonnera pourtant qu'une des solutions pour pallier en partie le vieillissement de la population, soit d'ouvrir toutes grandes les vannes de l'immigration comme le fait le reste du Canada, est passée sous silence par les Lucides, alors que les Solidaires, élaborant longuement sur les politiques de soutien aux familles, y consacrent à peine deux lignes. Enfin, l'autre sujet curieusement absent des discussions des uns et des autres, c'est la souveraineté du Québec. À peine fait-on mention du déséquilibre fiscal, pour rappeler qu'il existe là une sorte possible de financement arraché aux surplus du gouvernement fédéral. Il faut dire que d'autres manifestes parus récemment s'étaient chargés de défendre l'indépendance de la province⁸.

La solitude du Québec

Si l'on voulait résumer sommairement les approches des deux manifestes, on dirait que l'un propose de libérer le marché et la main-d'œuvre, tandis que l'autre vise à protéger l'économie et les travailleurs québécois. Il y a pourtant une entente sur la portée des réformes en cours, qui devront toutes avoir lieu à l'intérieur du cadre défini par la société québécoise. Entre les Lucides qui demandent aux Québécois d'être solidaires pour s'adapter à des contraintes tombées du ciel tout en tenant l'État pour rien de plus qu'un poste de dépenses, et les Solidaires qui appellent à s'accrocher au roc du modèle québécois pour mieux oublier les cieux où se décide désormais l'avenir des nations, se dresse désormais une « société » à laquelle on annonce qu'elle est à l'heure des choix : soit passer par-dessus les États-nations afin de se fondre directement dans le marché nord-américain, soit faire comme si le marché n'existait pas et affirmer sa spécificité. En bref, pour les uns, la société québécoise existe juste assez pour se plier au principe de réalité néolibéral alors que, pour les autres, elle existe suffisamment pour s'adonner à la jouissance paisible de sa différence.

Maintenant que la social-démocratie n'est plus un idéal politique mais un fardeau, que les capitaux ont déserté les alliances nationales et que le mur idéologique n'a plus qu'un côté, celui qui nous encercle tous ensemble, la société québécoise mise en scène dans les deux manifestes n'a rien à dire à propos des grands problèmes politiques communs. Le seul endroit où les Solidaires sortent la tête du Québec pour parler du tiers-monde, c'est pour consacrer quatre lignes à la défense de l'environnement ainsi qu'à celle des droits des travailleurs et des femmes. Les Lucides plaident pour une globalisation qui soit celle du marché en l'absence des peuples, tandis que les Solidaires plaident pour une solidarité du peuple québécois en l'absence des autres. En bref, la solidarité proposée par la gauche québécoise ne dépasse guère les cadres étroits de la province ; et comme les Québécois semblent ainsi seuls, ou à peu près seuls, il leur suffirait de fermer de manière un peu plus étanche les frontières, de réguler un peu mieux les flux de capitaux, d'élire des gouvernements provinciaux davantage protectionnistes pour, avec un peu de bonne volonté, faire fleurir la vertu. De toute façon, il restera toujours assez d'argent avec ce qui reste et, soutiennent les Solidaires, il suffira de mieux redistribuer ce reste pour enrayer la misère et avoir à peu près

tout gratuitement. Quant aux Lucides, ils n'ont pas moins le regard braqué sur le Québec. Alors que les Solidaires font comme si l'on pouvait ignorer la globalisation, les Lucides font comme s'il s'agissait d'une fatalité. C'est pourtant ce phénomène déterminant et inédit qu'il s'agit de penser, et penser à la hauteur du phénomène lui-même : c'est-à-dire au niveau global. Le vieux slogan : « Penser globalement, agir localement » semble condamné à sonner creux tant et aussi longtemps qu'il s'évertuera à tronquer l'analyse de la mondialisation qui, elle, agit à l'évidence globalement.

Les deux manifestes permettront-ils aux Québécois de mieux prendre la mesure des défis de l'avenir ? On peut en douter d'autant plus que le faux unanimité qu'ils mettent en scène consacre, en somme, un drôle d'entre-nous. Les Lucides renvoient avec nostalgie à l'époque où syndicalistes, patrons et politiciens s'entendaient comme larrons en foire pour réduire le déficit, pendant que les Solidaires en appellent aux « citoyens et citoyennes de divers horizons, avec ou sans engagement dans un parti politique », sans prononcer une fois (ô notions divisives !) le mot « socialisme », « gauche » ou « social-démocratie ». Le problème, bien évidemment, c'est que la politique des États, des minorités actives et des assemblées souveraines ne se cristallise ni dans l'amour universel, ni dans le consensus général, ni dans la majorité-absolue-plus-une-bonne-marge – mais dans l'action elle-même. C'est ainsi que le Québec oscille depuis quelques années entre deux chimères : soit le consensus sur des abstractions sans conséquence, soit des oppositions doctrinales en manque de réalité. Espérons que « nous » n'en ferons pas une habitude.

Maintenant qu'un peu d'eau a coulé sous les ponts, que reste-t-il de ces manifestes un an plus tard ? D'un côté, les hausses des frais de scolarité et d'électricité n'ont pas été retenues par le gouvernement en place ; de l'autre, Option citoyenne, devenue Québec solidaire, arrive à peine à battre la marge d'erreurs dans les sondages. Pendant que certains journalistes s'imaginent que les manifestes révèlent une marginalisation de la question

Alors que les Solidaires font comme si l'on pouvait ignorer la globalisation, les Lucides font comme s'il s'agissait d'une fatalité.

nationale au profit des questions plus sociales (ou sinon fiscales), d'autres observateurs mentionnent qu'ils ne sont qu'une énième reprise de la « bataille des manifestes » que se livrent la gauche et la droite depuis au moins l'après-guerre⁹. Pour notre part, nous pensons qu'ils dévoilent toute l'amplitude de l'aporie politique qui menotte la droite et la gauche québécoises depuis vingt ans. Celle-ci, dirons-nous en résumé, n'a que la vertu à opposer à la fatalité néolibérale, alors que la droite n'a de volonté politique que cette fatalité elle-même...

-
1. Les signataires sont : Pour les lucides : Lucien Bouchard, Joseph Facal, Pierre Fortin, Robert Lacroix, Sylvie Lalande, Claude Montmarquette, André Pratte, Denise Robert, Jean-Claude Robert, Guy Saint-Pierre, Marie Saint Pierre et Denise Verreault. Pour les solidaires : Omar Aktouf, Michèle Asselin, Richard Bergeron, Josée Blanchette, Éric Bondo, Gilles Bourque, Gaétan Breton, France Castel, Jean-Pierre Charbonneau, Gonzalo Cruz, Françoise David, Gilles Dostaler, Bernard Élie, Meili Faille, Jean-Marc Fontan, Jacques B. Gélinas, Ruba Ghazal, Lorraine Guay, Steven Guilbault, Amir Khadir, Vivian Labrie, Jean-François Lessard, Éric Martin, Luck Mervil, Sylvie Morel, Lorraine Pagé, Pierre Paquette, Hélène Pedneault, Marie Pelchat, Ruth Rose, François Saillant, Arthur Sandborn, Daniel Turp, Denise Veilleux, Laure Waridel et Christian Vanasse.
 2. Jeanne Demers et Ligne Mc Murray, *L'enjeu du manifeste, le manifeste en jeu*, Longueuil, Le Préambule, 1986. Marcel Fournier, « La logique des manifestes », *Possibles*, vol. 6, n° 3-4, 1982, p.117-127.
 3. Karine Dion *et al.*, « Lucides mais solidaires ! », *Le Devoir*, 30 décembre 2005.
 4. Lucien Bouchard, cité par Kathleen Lévesque, « Pour un Québec lucide : le constat fait consensus mais les solutions divisent », *Le Devoir*, 21 octobre 2005.
 5. Jean-Guy Lacroix et Jacques Mascotto, *Manifeste pour l'humanité*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2000.
 6. Renée Larochelle, « Les parvenus de la liberté. Le sociologue Jean-Jacques Simard prône un Québec lucide, solidaire et responsable de son avenir », *Le Fil des événements*, 23 mars 2006.
 7. Jean-Robert Sansfaçon, « Quel projet, au juste? », *Le Devoir*, 21 octobre 2005.
 8. Par exemple, Claude Bariteau *et al.*, *Manifeste du Rassemblement pour l'indépendance du Québec* (RIQ), Montréal, Éditions les Intouchables, 2002, p.167-169. Pierre Dubuc, *Manifeste syndicaliste et progressiste pour un Québec libre*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2005. Plus récemment, lire Marc Brière *et al.*, « Manifeste pour une approche réaliste de la souveraineté », *Le Devoir*, 11, 12 et 13 mai 2006.
 9. Irénée Desrochers, « La bataille des manifestes », *Relations*, n° 382, mai 1973, p. 131-134.

Manifestes du Début global

MICHEL VENNE

Directeur général, Institut du Nouveau Monde

Photo : Diane Bégard



EN 1948, PAUL-ÉMILE BORDUAS ET UN GROUPE D'ARTISTES LANCENT LE MANIFESTE DU REFUS GLOBAL, un cri de ralliement contre les valeurs traditionnelles qui maintiennent le Québec dans un immobilisme étouffant. Il dénonce ce qui paralyse tout esprit créateur : la peur. Il fait l'éloge de la liberté totale, l'émergence de l'inconscient, la gratuité du geste. Depuis 2005, les manifestes sont revenus brusquement dans l'actualité, avec ceux pour un Québec lucide ou pour un Québec solidaire (comme s'il était impossible d'être les deux à la fois). En août 2006, l'Institut du Nouveau Monde a demandé aux 500 participants de son École d'été, une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 30 ans, de dire, à leur tour, dans des manifestes, ce qu'ils refusent et ce à quoi ils aspirent. Le thème de l'École d'été était Début global.

Cela a donné une vingtaine de manifestes, présentés par écrit. Quelques équipes ont choisi d'exprimer leurs idées par la photographie, la radio, le film et le théâtre.

Un appel à la responsabilité

Ces manifestes abordent différentes dimensions de la vie en société, mais certaines caractéristiques ressortent de l'ensemble des documents.

1. Contrairement à celui du Refus global, publié en 1948 par Paul-Émile Borduas et une quinzaine d'artistes, les jeunes n'appellent pas à une rupture avec les générations qui les ont précédés mais plutôt à un dialogue fécond. En 2004, les jeunes de notre École d'été avaient proposé la création d'un Conseil des sages pour le Québec afin que l'on puisse tirer profit de l'expérience de personnes qui ont mené une vie exemplaire consacrée à l'amélioration du bien commun. Leurs manifestes de 2006 vont dans le même sens.
2. Ils lancent un appel à la conscience individuelle des conséquences de chacun de nos actes.
3. Ils lancent un appel à la responsabilité. Attention, pas un appel moralisateur à ce que chaque individu devienne, par égoïsme, responsable de sa vie au point de pouvoir se passer des autres. Non. Un appel à la responsabilité individuelle en faveur de la société, en faveur de l'intérêt public, en faveur des autres, de ceux qui nous entourent et de l'environnement dans lequel on vit.
4. Trait marquant de l'ensemble des manifestes : ils semblent ne plus faire confiance aux institutions pour prendre ces responsabilités. Aussi, s'adressent-ils aux personnes qui occupent des fonctions et détiennent un pouvoir au sein des organisations.

Dans l'un des cinq manifestes sélectionnés par les jeunes eux-mêmes comme étant les plus représentatifs, intitulé *Debout!*, ils ne s'adressent pas aux entreprises, ils s'adressent aux patrons. Ils disent : Hey, les boss, debout ! Ne gagez plus sur la planète, engagez-vous, engagez-Nous. Investissez dans la pensée. Aidez-nous à concilier travail et famille. Travaillez avec vos employés, inspirez-vous de leurs idées. Ils ne s'adressent pas aux syndicats ; ils s'adressent aux travailleurs et leur disent : Debout, travailleurs. Vous êtes l'âme de la production, vous êtes les créateurs. Que produisez-vous ? L'arme qui vous tuera ? Le gaz qui vous étouffera ? La machine qui vous remplacera ? Lève-toi, sors de ta boîte, construis le monde.

Et ainsi de suite : au consommateur, au jeune (Yo, le jeune, mets tes culottes, retrousse tes manches), aux vieux (ils ont la politesse de les appeler les aînés) : Léguez-nous vos valeurs, Donnez-nous des rêves...

Et puis ils ne s'attendent pas à ce que l'État règle tout à leur place, tout en lui reconnaissant un rôle essentiel. Mais ils ne s'adressent pas à une machine bureaucratique anonyme. Ils s'adressent aux hommes et aux femmes politiques.

Debout, chefs d'États, politiciens. Cessez de réparer, bâtissez. Cessez d'être des acteurs, soyez des réalisateurs. Pinocchio, cesse de mentir, laisse tomber ta langue de bois. Projetez à long terme, payez la dette ; assurez l'universalité et la qualité des soins de santé et de l'éducation, tissez un filet de protection sociale efficace.

Et bien entendu, leur message s'adresse à l'ensemble de l'humanité. Les solutions ne peuvent plus être uniquement nationales.

Ces manifestes serviront de matériau de base pour la rédaction d'une Déclaration des jeunes du Nouveau Monde, préparée par des jeunes du Québec, présentée à l'École d'été de l'INM d'août 2007 puis diffusée à travers le monde en trois langues pour fins de délibération. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde (www.inm.qc.ca).

Jeunes et engagés

Pour en savoir plus sur l'engagement des jeunes, consultez : Miriam Fahmy et Antoine Robitaille (dir.), « Jeunes et engagés », Supplément de *L'Annuaire du Québec*, Montréal, Institut du Nouveau Monde et Fides, 2005, 96 pages, disponible à la boutique électronique de l'Institut du Nouveau Monde : www.inm.qc.ca. L'ouvrage contient un résumé des 50 propositions de l'École d'été de l'INM 2004, des extraits des conférences (notamment celles de Riccardo Petrella, Jacques Attali, Roméo Dallaire, Amir Khadir, Michaëlle Jean, Pierre Fortin) et témoignages de jeunes participants, ainsi qu'une collection d'essais sur l'engagement des jeunes dans la société dont ceux de Laure Waridel, Stéphane Kelly, Pier-André Bouchard St-Amant, Madeleine Gauthier et Pierre-Luc Gravel.

Après l'affaire Chaoulli : plus de place pour le privé dans la santé

LIONEL ROBERT

Coordonnateur du groupe de travail du Réseau de recherche sur la santé des populations sur l'assurance privée¹

Membre du conseil d'administration de l'Institut du Nouveau Monde



LE JUGEMENT CHAOULLI DE LA COUR SUPRÊME A FORCÉ LE QUÉBEC À MENER, EN PEU DE TEMPS, UN IMPORTANT DÉBAT SUR LE PRIVÉ DANS LA SANTÉ ET À PRENDRE UNE DÉCISION QUI INSCRIT UN CHANGEMENT MARQUANT DANS LA STRUCTURE MÊME DU SYSTÈME DE SANTÉ. La Cour statue le 9 juin 2005 que les deux articles de loi qui, au Québec, interdisent aux assureurs privés de couvrir des services assurés par le système public, sont illégaux. Dès le 28 juin,

le gouvernement du Québec demande à la Cour la suspension pour 18 mois des effets du jugement. En septembre, la Cour accepte un délai de 12 mois, ce qui reporte au 9 juin 2006 l'obligation de donner suite au jugement. Le 16 février 2006, le gouvernement Charest rend public un livre blanc, qui est commenté abondamment par 140 mémoires et étudié en commission parlementaire entre avril et juin. Le 15 juin, une semaine après la fin de la commission parlementaire, le projet de loi n° 33 est rendu public, et une deuxième commission parlementaire reçoit à la mi-septembre, sur invitation, une quinzaine d'organismes pour réagir au projet législatif.

Donc, en moins de 18 mois, ce jugement force à disposer d'un enjeu de société, après un débat qui a beaucoup mobilisé l'univers des acteurs concernés, sans entraîner de débordement sur la place publique. La gestion gouvernementale de ce dossier y a été habile. Comme résultat, une ouverture en douce au secteur privé dans les services médicaux et hospitaliers, ce qui représente un changement important dans la structure de notre système de santé – changement réalisé en apparence pour se conformer à la décision de la Cour suprême, mais qui n'était pas obligatoire, et qui doit donc obéir à une autre logique. Laquelle?

Le jugement Chaoulli-Zélotis

Par son jugement, la Cour suprême invalidait deux dispositions législatives québécoises qui interdisaient la conclusion d'un contrat privé d'assurance pour couvrir des soins de santé assurés par les régimes d'assurance publique d'hospitalisation et de maladie. Aux yeux de la cour, cette décision s'impose parce que des listes d'attente pour certaines interventions médicales sont déraisonnables et contraires aux droits protégés par les chartes. Ce jugement n'a pas été unanime : quatre juges ont appuyé l'opinion majoritaire, pendant que trois autres ont rédigé une opinion dissidente. Le jugement vient aussi renverser deux jugements antérieurs des cours du Québec, la Cour supérieure et la Cour d'appel. Ces jugements reconnaissaient au gouvernement du Québec le droit de protéger le système public en interdisant l'assurance privée : une telle interdiction était jugée conforme aux principes constitutionnels canadiens.

Au sein du processus judiciaire, la diversité des jugements portés et le manque d'unanimité de la plus haute cour du pays soulignent comment le

cas soumis à l'examen des tribunaux ne s'impose pas par son évidence. Les premières réactions au jugement en seront d'autant plus vives.

Les réactions les plus négatives viennent du Canada anglais. Les métaphores utilisées ne manquent pas de force : bombe politique, véritable tsunami, dernière chance pour le système de soins, mise à mort des mythes du système, révolution politique¹. À peine trois mois après le jugement, en septembre 2005, se tient un premier colloque à l'Université de Toronto. Un livre, qui connaît une forte diffusion au Canada anglais, rend compte de ce colloque : *Access to care, access to justice*².

Au Québec, quelques réactions immédiates³ sont formulées. Mais, il faut surtout se donner les moyens de répondre au jugement : celui-ci, au sens strict, ne s'applique qu'au Québec, puisque la voix qui a brisé l'équilibre entre les sept juges de la Cour suprême est celle d'une juge (originaire du Québec) qui a argumenté que la prohibition était contraire à la Charte québécoise des droits et libertés.

Aiguillonné par le court délai donné par la Cour pour donner suite au jugement, le monde de la recherche centre son attention sur deux sujets : donner une juste interprétation du jugement, et en faire une lecture qui tienne compte de tous les facteurs qui l'entourent.

Dès l'automne 2005, le Réseau de recherche en santé des populations du Québec constitue un groupe de travail sur l'assurance privée. Ce groupe rédige un ensemble de dossiers déposés sur le site du Réseau (www.santepop.qc.ca), dont des résumés sont publiés dans un cahier spécial du journal *Le Devoir* paru le 18 février 2006. Il tient un colloque, les 24 et 25 février 2006, conjointement avec l'Institut du Nouveau Monde (www.inm.qc.ca), auquel participent 300 personnes. Plusieurs des membres du groupe de travail présentent aussi des mémoires à la Commission parlementaire qui se tient à partir d'avril 2006.

Un jugement qui est moins coercitif qu'on le croyait et qui repose sur des fondements incertains

1. On ne doit pas faire dire au jugement ce qu'il ne dit pas et « il n'y a pas d'ordre de la Cour suprême » donné au gouvernement du Québec pour ouvrir le système au privé⁴. Le jugement n'ouvre pas toute grande la porte à l'assurance privée pour les services médicaux et hospitaliers. Le juge-

ment lève l'interdiction de l'assurance privée à ces services, uniquement pour les médecins non participants. (Marie-Claude Prémont⁵).

2. Dans une analyse serrée du jugement⁶, la juriste Marie-Claude Prémont observe qu'il n'y a pas de lien entre la cause, les délais d'attentes, et le remède apporté par le jugement. « La réponse (des juges) prend la forme de l'invalidité de l'interdiction législative de l'assurance privée pour laquelle aucun lien rationnel avec la source du problème n'a été établi. Rien n'indique que les listes d'attente qui affligent le réseau de la santé trouvent leur origine dans l'interdiction de l'assurance privée pour les soins assurés. *A contrario*, rien n'indique que l'introduction de l'assurance privée pour ces mêmes services pourrait apporter une quelconque solution au problème qui retient l'attention du tribunal. » Conclusion : « il n'y a peut-être pas (dans ce jugement) de *ratio decidendi* ». La décision repose sur un assemblage de motifs, qui ne sont pas communément partagés par les juges majoritaires.

Ce jugement force à examiner plusieurs questions

3. Le jugement de la Cour Suprême sonne l'alarme. Il oblige l'État à revoir son rôle dans le domaine de la santé et le système à se réformer. Après l'arrêt Chaoulli, « soit les gouvernements laissent le système de soins dériver et abandonnent peu à peu les valeurs sur lesquelles repose leur légitimité, soit ils entreprennent rapidement et vigoureusement une réforme en profondeur de l'organisation de leur système de soins ». Chose certaine, « réformer vaut mieux que privatiser ». (André-Pierre Contandriopoulos)
4. Le soutien à l'assurance privée a été mesuré par certains sondages. Or, la réponse dépend de la manière de poser la question : si plusieurs choix sont offerts, « entre un système public qui inclurait de nouvelles ressources et un engagement d'assurer un accès en temps opportun ou deux systèmes parallèles, privé et public », la majorité opte pour la première proposition. (Henriette Bilodeau et Damien Contandriopoulos)
5. « L'affaire Chaoulli s'inscrit à l'intérieur d'une tendance grandissante à recourir aux tribunaux pour influencer les politiques publiques en matière de santé. » Pourquoi ? Parce que, pour certains citoyens, les voies existantes pour exprimer leur mécontentement sont insuffisantes. Et ce type de contestation recherche la « légitimité morale considérable » des

tribunaux. Une telle façon de faire a des conséquences : « l'articulation des demandes sous forme de droits constitutionnels peut exclure des choix de solutions politiques » ; le tribunal règle des conflits, mais ne propose pas de politiques. (Antonia Maïoni et Christofer Manfredi)

6. La question des délais d'attente est au cœur du jugement. Ces délais existent pour « maximiser les ressources rares et dispendieuses du système de soins » ; ils peuvent aussi provenir « de mesures de rationnement des ressources », ou servir de moyens de pression pour les administrateurs et les médecins. « Au Québec, la gestion et la coordination de ces délais laissent grandement à désirer » : « elle se fait sans règles particulières, sans normes et sans contrôle clinique systématique ». (Louise-Hélène Trottier, André-Pierre Contandriopoulos, François Champagne). Des remèdes existent et certains ont commencé à être appliqués : ajout de ressources, gestion régionale, élaboration de points de repères, développement des services de première ligne. « Les données de gestion montrent en effet que la plupart des listes d'attente pour des services spécialisés diminuent, que les objectifs qui visent l'amélioration de l'accessibilité sont souvent atteints voire dépassés » (Daniel Reinharz). De plus, ce que la recherche démontre, c'est que le recours aux assurances privées ne fait pas partie de la solution : elle « a conduit au transfert des ressources humaines du secteur public vers le secteur privé, et ceci s'est soldé par une augmentation des temps d'attente dans le secteur public. » (Louise-Hélène Trottier *et al.*)
7. « Le vieillissement de la population québécoise est souvent présenté comme la menace d'une « catastrophe » démographique, qui justifie l'appel à une plus grande implication du privé dans le système de santé. Un chiffre peut paraître alarmant : la proportion des aînés est actuellement de 13,9 %, et elle aura doublé en 20 ans. Mais, placé dans une perspective à long terme, on voit que le taux de croissance du nombre des personnes âgées est constant depuis 1971. En outre, si l'adaptation au vieillissement s'est faite dans le passé dans notre société, elle se fait aussi de nos jours dans d'autres sociétés. (Amélie Quesnel-Vallée et Lee Soderstrom)
8. « Le rôle restreint des assureurs privés dans le financement des services médicaux et hospitaliers au Canada en fait-il une exception mondiale comme le prétendent certains observateurs ? En fait, les assureurs privés

sont aussi actifs au Québec et au Canada qu'ailleurs dans le monde mais d'une manière différente. » Partout, « l'assurance privée joue un rôle relativement modeste, États-Unis exclus. » Par ailleurs, introduire du financement privé ne va pas augmenter l'offre de services médicaux et hospitaliers, car il n'entraîne pas de façon magique une offre de main-d'œuvre supérieure. De plus, « le financement privé ajoute aux coûts de gestion des services sans en augmenter la performance ». (François Béland)

9. Si l'on tire les leçons des expériences étrangères, la cohabitation public-privé conduit à « un système à deux vitesses qui coûte plus cher à tout le monde ». L'expérience de plusieurs pays de l'OCDE montre que l'assurance privée duplicative permet d'améliorer l'accès aux soins pour les personnes qui sont assurées privément – généralement en bonne santé et économiquement favorisées. « Cette expérience révèle que la présence d'assurances privées duplicatives ne réduit pas les délais d'attente chez les personnes non assurées. Au contraire, elle les augmente. Ceci est particulièrement vrai dans les contextes où il n'y a pas d'excédent de ressources pour fournir les services comme c'est le cas actuellement au Québec. L'analyse de l'OCDE note enfin que l'introduction d'assurance privée duplicative se solde par une augmentation des coûts de santé, autant des coûts privés, publics que totaux. » (Paul Lamarche, André-Pierre Contandriopoulos, Louise-Hélène Trottier, François Béland). Finalement, « assurance privée rime avec inégalités ». « L'extension de l'assurance privée au Québec accroîtrait certainement les inégalités sociales de santé, d'une part en diminuant l'accès aux soins des groupes les plus défavorisés, et d'autre part de façon beaucoup plus forte en réduisant la redistribution des revenus que garantit le financement du régime public d'assurance maladie. » (Mélanie Bourque)

La proposition gouvernementale

Promise pour décembre 2005, la proposition gouvernementale a été rendue publique le 16 février 2006, après les élections fédérales de fin janvier, sous forme de livre blanc : *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*. Proposition emballée sous le vocable de « début d'une nouvelle ère ». Le gouvernement s'attaque au talon d'Achille du système : l'absence de

mécanisme de gestion des listes d'attentes – absence qu'a déplorée le jugement de la Cour suprême. Selon les termes du communiqué de presse : « La proposition gouvernementale prévoit la prise en charge personnalisée des patients et un accès amélioré aux services médicaux spécialisés. Le gouvernement présente un mécanisme pour garantir l'accès dans le système public, pour les services hospitaliers où il existe des délais d'attente qui justifient d'intervenir. »

Le mécanisme d'accès proposé est en réalité double. Un premier mécanisme, déjà existant, peut être qualifié de public (il concerne les services de chirurgie cardiaque et les traitements de radio-oncologie), et le second de public-privé. Ce nouveau mécanisme concerne trois chirurgies sélectives : remplacement de la hanche ou du genou et chirurgie de la cataracte. Il se déploie en trois phases : pour les premiers six mois, le financement et la prestation sont publics; entre six et neuf mois, le financement est encore public, mais la prestation peut être privée (offerte par des cliniques spécialisées, de propriété privée); après neuf mois, le service peut être acheté par le ministère (financement public) auprès d'un médecin non participant ou d'un établissement hors-Québec.

Par ailleurs, les sociétés d'assurance pourront offrir une assurance pour les services couverts par la garantie public-privé. Si le document prétend maintenir l'étanchéité entre médecins participants et non participants, ce n'est plus vrai au niveau du financement de ces services. De plus, les patients qui bénéficient d'une assurance privée pourront obtenir les services requis avant ceux qui sont desservis par le régime public. Les patients prêts à en payer les coûts pouvaient déjà accéder plus rapidement à certains soins privés offerts à la marge de la légalité, mais cette possibilité serait maintenant régularisée. L'ouverture à l'assurance privée duplicative pour ces services fournit à ces pratiques les conditions de leur croissance.

Les premières réactions à la proposition gouvernementale sont positives. Contrairement à ce que laissaient croire les premières réactions gouvernementales au jugement, le gouvernement ne propose pas d'ouvrir grande la porte au privé, comme plusieurs le souhaitaient. D'après le chroniqueur Michel David⁷, « certains au conseil des ministres et dans l'entourage immédiat de M.Charest auraient voulu profiter de l'occasion pour ouvrir en plus grand la porte au secteur privé ».

En rendant public son livre blanc, le Gouvernement a invité à en débattre lors d'une commission parlementaire.

La Commission parlementaire

La participation à la Commission a été importante : 140 mémoires ont été déposés et, au cours de 19 jours d'audition (du 4 avril au 6 juin), 108 personnes ou organismes ont été entendus.

Le point de convergence de tous les mémoires est qu'il faut réinvestir dans le public. Le compromis politique qui a conduit au livre blanc rend vulnérable la cohérence du système public et l'objectif d'intégration recherché par les réformes en cours.

L'appétit pour une plus grande ouverture au privé ne s'est pas exprimé fortement au cours des audiences, à quelques exceptions près. D'ailleurs, la manière, fort ambivalente, dont le ministre a (peu) défendu l'ouverture au privé au cours des audiences est en phase avec l'opinion dominante.

D'une part, il dit appuyer très fermement l'idée du maintien du système public fort. Dès ses remarques introductives aux travaux de la Commission, il affirme : « l'introduction de l'assurance privée n'est en rien une solution aux problèmes de financement du système de santé ». Cette ouverture n'est autorisée que pour des raisons « techniques, légales » et il se préoccupe peu que les assureurs privés trouvent un marché à l'intérieur de cette ouverture (6 avril, 15 h 30) : « On avait un problème technique, un problème légal posé par la Cour suprême et c'est ce qu'on a résolu. S'il y avait un bienfait de l'assurance privée pour le financement de la santé ou d'autres problèmes structurels du système de santé, ce serait intéressant mais, comme on sait que ça n'a pas d'effet significatif, honnêtement ça ne nous inquiète pas vraiment ».

En même temps, le ministre est conscient du changement profond qu'il impose au système par cette réforme annoncée. Au président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), qui déplore la faible ouverture au privé dans le Livre blanc, le ministre répond (11 avril, 10 h 30) : « On est dans une démarche d'extrême prudence avec cette question-là parce que les effets pervers sont immenses et irréversibles lorsqu'ils se présenteront. C'est le genre de politique qu'on met sur pied, puis que quelques mois plus tard ou quelques années plus tard, on dit : Je n'aurais pas

dû. Là, il est trop tard parce que les habitudes sont prises, puis les glissements sont faits. Alors, je dois vous dire que l'orientation de l'extrême prudence et de fermeture que vous déplorez, elle va demeurer.»

Le projet de loi n° 33

Le projet de loi, présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 2006, ne contient pas de surprises par rapport au document *Garantir l'accès* publié quatre mois plus tôt. Il met en place un mécanisme de garantie d'accès à deux volets (public, public-privé), rend possible l'assurance privée duplicative (pour des services déjà assurés publiquement), et crée un nouvel établissement, les centres médicaux spécialisés – qui sont, selon l'analyse de Marie-Claude Prémont, des hôpitaux privés sans le nom. « On peut donc constater que le CMS de médecins non participants, selon les traitements qui y seront pratiqués, pourrait bien équivaloir à un hôpital privé à but lucratif puisqu'il sera autorisé à pratiquer des interventions chirurgicales, faire de l'hébergement et être rémunéré par les patients ou leurs assureurs pour certaines de ces interventions. Ils pourront devenir la base de développement d'un réseau parallèle de soins de santé. »⁸

Concernant le recours à l'assurance privée, il ne sera possible que pour les trois procédures identifiées dans le livre blanc. Nouveauté, cependant : contrairement à ce que le ministre avait affirmé en Commission parlementaire, l'extension possible de la couverture privée n'aura pas à recevoir la sanction de l'Assemblée nationale, mais sera possible grâce à un simple décret gouvernemental (sur recommandation du ministre responsable).

Au bout du compte, qu'aura donné tout ce débat sur l'affaire Chaoulli ?

Le gouvernement a répondu adroitement au jugement de la Cour suprême, en proposant un dispositif qui s'attaque au motif du jugement, les délais d'attente, et en n'ouvrant que très partiellement l'assurance privée à des services déjà couverts par le régime public. De plus, il a tenu la bride à ceux qui réclamaient une plus grande ouverture au privé, tandis que les acteurs du système public n'ont pas poussé les hauts cris ni, encore moins, mobilisé la population pour sa défense. Il ne s'est pas passé pour ce débat public ce qu'on a pu observer à l'égard d'autres décisions du gouvernement Charest.

L'habileté de la proposition, son caractère limité et technique, ajoutés à la faible opposition du réseau, n'ont pas allumé de feu sur la place publique.

Que nous réserve l'avenir? Instaurer un mécanisme d'accès est une bonne idée. Mais ce n'est pas la première bonne idée qu'un projet de réforme propose. Créer des CLSC, mettre en place des GME, organiser un système intégré de soins pour les personnes âgées, voilà autant de bonnes idées, dont la mise en œuvre a toujours été difficile, parce qu'elles requièrent une adhésion forte de tous les groupes d'acteurs au projet de réforme, une disponibilité suffisante de ressources, et une bonne participation de la profession médicale. À propos de ce dernier point, il ne faut pas oublier que le projet de loi, créant un tel mécanisme, a été déposé une journée après qu'un projet de loi spéciale ait imposé leurs conditions de travail aux médecins spécialistes.

Cela dit, il est à souhaiter que la mise en place des mécanismes d'accès et le contrôle des listes d'attentes se réalisent. Ce sont là de très gros défis. Il est cependant dommage que le gouvernement ait choisi d'inscrire dans le gène de cette réforme un facteur qui puisse handicaper son développement. En mettant en place des centres médicaux spécialisés, à but lucratif – et qui pourront s'étendre –, c'est comme si le réseau se dotait d'un établissement supplémentaire, à intérêts particuliers, à l'intérieur ou à côté d'un réseau que l'on cherche à rendre plus performant en ayant forcé la fusion des établissements pour une meilleure organisation des services. La logique de cette réforme vient contredire la logique de la grande réforme du système entreprise par le ministre Couillard.

Au bout du compte, on est enclin à se demander : tout ça pour ça? Une croisade réussie contre le système public de santé, un processus judiciaire caractérisé par des décisions contradictoires et controversées, une réforme faite semble-t-il à contrecœur par le ministre responsable, l'amélioration marginale de notre système de santé, en même que son risque d'affaiblissement? Voilà ce qui arrive quand la judiciarisation devient le moyen de réformer le système. Symptôme que le processus continu de réforme du système connaît des ratés, et que le système de plainte à l'usage du citoyen n'est pas suffisant.

Pour reprendre les termes d'André-Pierre Contandriopoulos et de Paul Lamarche dans leur mémoire à la commission parlementaire, « ce jugement

condense le malaise très profond créé par la cohérence de moins en moins grande entre ce que la très grande majorité de la population considère être la raison d'être du régime d'assurance-maladie – permettre à tous les citoyens d'avoir accès de façon libre et équitable, quand ils sont souffrants, à des soins de qualité – et la réalité perçue du système de soins». Certes, si on y met un peu de bonne volonté, on peut recevoir ce jugement comme «une longue lettre de plainte»⁹, écrite par des juges qui sont aussi des patients et qui ont pris sur eux la défense des intérêts des patients. Mais, ce n'est pas au juridique de faire la réforme du système de santé : cela appartient en propre au politique. Que le juridique s'impose de plus en plus dans le domaine de la santé, c'est là un reproche non équivoque adressé au politique.

I. Le Groupe de travail sur l'assurance privée du Réseau de recherche en santé des populations du Québec est interuniversitaire et multidisciplinaire. www.santepop.qc.ca

1. Voir Peter H. Russell, «Chaoulli: The Political versus the Legal Life of a Judicial Decision», dans *Access to care, access to justice*, p. 6 (voir note suivante) et Marie-Claude Prémont, «La garantie d'accès aux services de santé : analyse de la proposition gouvernementale», note 2, à paraître dans *Cahiers de droit* (Université Laval), septembre 2006
2. *Access to care, access to justice, The Legal Debate Over Private Health Insurance in Canada*, édité par Colleen M. Flood, Kent Roach, et Lorne Sossin, University of Toronto Press, 2006
3. Marie-Claude Prémont, «Régime public universel de santé du Québec – L'urgence d'agir à la suite du jugement de la Cour suprême», *Le Devoir*, jeudi 16 juin 2005; François Béland, «La Cour suprême a manqué une belle occasion de se taire», *Le Devoir*, 29 juin 2005; Lionel Robert, «Le système de santé : une architecture à compléter», *Le Devoir*, 25 août 2005
4. Henri Brun (Droit, Université Laval), Diane Demers (Sciences juridiques, UQAM), Patrice Garant (Droit, Université Laval), Andrée Lajoie (Droit, Université de Montréal), Marie-Claude Prémont (Droit, Université McGill), Daniel Proulx (Droit, Université de Sherbrooke), «Privatisation des soins de santé au Québec, Il n'y a pas d'«ordre» de la Cour suprême», *Le Devoir*, 17 novembre 2005. Ce groupe de juristes a donné naissance à un Groupe de réflexion sur la santé, qui a fourni d'importantes contributions à tout le débat.
5. Les citations, dont les auteurs sont identifiés entre les parenthèses, font partie des dossiers que l'on trouve sur le site du RRSPQ : www.santepop.qc.ca
6. Marie-Claude Prémont, «L'affaire Chaoulli et le système de santé du Québec : Cherchez l'erreur, cherchez la raison», *Revue de droit de McGill, McGill Law Journal*, vol. 51, n°1, avril 2006
7. Michel David, *Le Devoir*, 18-29 février 2006, p.B-3
8. Marie-Claude Prémont «La garantie d'accès aux services de santé : analyse de la proposition gouvernementale», à paraître dans *Cahiers de droit* (Université Laval), septembre 2006
9. Expression empruntée à Yvon Brunelle, du ministère de la Santé et des Services Sociaux, dans une présentation donnée à la XVII^e conférence des juristes de l'État, avril 2006.

NOUVEAU PROGRAMME D'HISTOIRE DU QUÉBEC AU SECONDAIRE

Passé dénationalisé, avenir incertain

ÉRIC BÉDARD¹

Historien, Professeur, Université du Québec à Montréal (Téluq)



Étudiants du secondaire

L'« HISTOIRE » COMMENCE PAR UNE MANCHETTE DU *DEVOIR*: « COURS D'HISTOIRE ÉPURÉS AU SECONDAIRE¹ ». Dans l'article du journaliste Antoine Robitaille, on apprend que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), conformément aux impératifs d'une réforme scolaire en train d'être implantée, est sur le point d'adopter un nouveau programme d'histoire du Québec au secondaire qui serait « moins politique, non national et plus pluriel² ». Intitulé « Histoire et éducation à la citoyenneté », le nouveau programme propose une lecture de l'histoire du Québec qui fait l'impasse sur la trame politico-nationale familière à la plu-

part des Québécois. L'Acte de Québec, la pendaison de Louis Riel, l'infériorité économique des Canadiens français, le rapatriement unilatéral de la constitution canadienne ne sont pas mentionnés; la Nouvelle-France est assimilée à «l'émergence de la société canadienne» et la Conquête est présentée comme «l'accession à la démocratie dans la colonie britannique»; les rébellions de 1837 et la Confédération de 1867 sont dépouillées de leur dimension politique.

On le sait, les réactions n'ont pas tardé. Les tribunes téléphoniques en ont même fait leurs choux gras. Avec Félix Bouvier et Laurent Lamontagne, de la Société des professeurs d'histoire du Québec, plusieurs ont dénoncé «l'esprit résolument ultrafédéraliste» du programme d'histoire³. Une pétition contre ce programme d'histoire a été lancée par la coalition «Sauvons notre histoire⁴» et l'opposition officielle a réclamé la tenue d'une commission parlementaire. Devant le tollé général, le ministre Jean-Marc Fournier n'a eu d'autre choix que de demander aux fonctionnaires de son ministère de revoir le document afin d'y apporter certaines «précisions». À la veille de l'été, alors que le mouvement de contestation commençait à s'essouffler, une deuxième version du programme a été rendue publique. Des listes de dates ont été ajoutées à la fin de chaque chapitre, la Conquête a retrouvé sa place et certains concepts (ex. : «apprenant»), ont disparu. Pour l'essentiel, cependant, l'esprit du programme est resté le même.

Dans les milieux nationalistes, on a parfois évoqué la thèse du complot des forces fédéralistes qui chercheraient sournoisement à contrer l'imaginaire victimaire des partisans de la souveraineté. On aurait tort de balayer une telle hypothèse du revers de la main, car ce n'est pas d'hier que l'on tente d'élaborer un programme d'histoire qui favoriserait l'unité des Canadiens d'un océan à l'autre⁵. Toutefois, j'aimerais surtout insister sur ce que révèle ce nouveau programme d'histoire sur notre rapport général au passé, dans un Québec qu'on veut absolument «moderne», «tourné vers l'avenir» et «ouvert sur le monde». Comme la seconde version diffère très peu de la première, je me référerai à celle-ci, c'est-à-dire à la version «brute», non «précisée», celle que le ministère s'appretait à adopter, n'eussent été les critiques.

Histoire de quoi ? Histoire de qui ?

La première chose qui frappe lorsqu'on aborde ce nouveau programme,

c'est le titre : « Histoire et éducation à la citoyenneté ». Histoire de quoi ? Histoire de qui ? Le titre nous confond⁶. Cette histoire n'a donc pas de sujet ? La table des matières est-elle plus claire ? On y voit défiler des intitulés de chapitre comme « contexte pédagogique », « compétences 1-2-3 », « structure du programme », mais c'est presque par hasard qu'on comprend qu'il s'agit bel et bien d'une histoire non pas du « Québec » mais de la « société québécoise », une nuance importante sur laquelle je reviendrai. On continue de tourner les pages et on tombe sur un diagramme qu'on pourrait aisément comparer au système solaire avec un épicycle, dans ce cas-ci « l'élève », sorte d'étoile autour de laquelle tournent des concepts ambitieux comme « structuration de l'identité », « pouvoir d'action », « vision du monde », etc. Cet élève est-il d'un lieu particulier ? Impossible de le savoir. Là encore, le concept « Québec » ne semble pas assez important pour qu'on en fasse mention.

Cette quasi-absence du « Québec » dans le titre et dans les premières pages ne tient ni de l'oubli, ni même du complot (le concept de « Canada » n'est pas davantage mentionné). Lorsqu'on lit attentivement ce nouveau programme, on se rend compte que le sujet véritable de cette histoire n'est pas le « Québec » mais bien la « modernité ». Par « modernité », j'entends les deux grandes révolutions qui ont marqué l'Occident des derniers siècles, soit, sur le plan politique, le triomphe du libéralisme et de la démocratie et, sur le plan économique, la révolution industrielle et technique. L'objet de ce nouveau programme n'est pas de « raconter » l'histoire d'un peuple singulier confronté aux contingences d'un lieu particulier ou d'événements dramatiques, mais bien d'expliquer comment ces grands processus de modernisation se sont opérés. Quand on lit attentivement ce nouveau programme d'histoire, on sent bien que le Québec n'est qu'un « territoire », un « espace » parmi d'autres, un théâtre d'opérations où s'est déployée la modernité. Pour être convaincu de ce que j'avance, on se penchera surtout sur le programme de secondaire III qui conserve, contrairement au nouveau cours de secondaire IV, une structure chronologique.

Ce programme débute avec deux chapitres consacrés à l'époque pré-moderne. Le premier chapitre traite des « premiers occupants ». Étonnamment, on ne retrouve aucune description des grandes familles autochtones présentes sur le territoire du Québec lors de l'arrivée des Français. Pas un

mot non plus sur les rivalités qui les opposaient, sur les liens troubles développés avec les explorateurs et les commerçants. En revanche, on insiste sur la « théorie des temps immémoriaux » qui permettrait de comprendre les récits autochtones de leur présence en Amérique. On insiste également sur le « rapport de réciprocité » qui aurait caractérisé leurs échanges⁷. S'il s'agit de faire l'histoire de la modernité plutôt que du Québec, un tel choix est logique. Cette présentation des peuples autochtones du premier chapitre permet d'instituer une préhistoire, une époque lointaine qui précède les débuts de la modernité. Rectitude politique oblige, cette prémodernité est toutefois décrite de manière naïve. Les autochtones ne cherchaient pas, contrairement aux modernes, à dominer la nature, car l'idée du progrès leur était étrangère. Ils ne connaissaient pas, non plus, les règles de la concurrence capitaliste, car ils pratiquaient le « don et le contre-don ».

Le problème, c'est que les grands récits sur la modernité peuvent rarement se passer d'un moyen-âge. Pour que ce récit soit intelligible, il faut que l'ordre moderne en remplace un autre, plus sombre. En fait, le moyen-âge québécois se retrouve plutôt dépeint à l'époque de la Nouvelle-France dans un chapitre au titre sibyllin : « L'émergence de la société canadienne ». Les « Canadiens » vivent alors sous le règne d'un « gouvernement absolu », la France n'a d'autres desseins que d'exploiter une colonie pour servir ses « intérêts ».

Les troisième et quatrième chapitres font état des deux grandes révolutions modernes : l'avènement du libéralisme et la révolution industrielle. Après la Conquête anglaise, la population québécoise goûte peu à peu aux libertés politiques, elle vit un « long cheminement vers la démocratie » qui se conclut par l'obtention du gouvernement responsable en 1848. Pas un mot sur la querelle des prisons du début du XIX^e siècle ou sur les menaces d'union avec le Haut-Canada de 1810 et 1822. Rien, non plus, sur les doléances des Patriotes, sur les affrontements violents de 1837 et le bannissement du français dans les nouvelles institutions du Canada-Uni. Le chapitre suivant a beau s'intituler « La formation de la fédération canadienne », il traite essentiellement de l'émergence du capitalisme industriel et de ses effets sociaux. La Confédération canadienne est présentée comme la lointaine conséquence de la construction d'un chemin de fer, comme le projet d'une grande bourgeoisie d'affaires. Rien n'est dit sur le caractère

fédéral du Canada, sur les pouvoirs dont hérite le « Québec » à titre de nouvelle province, ce qui est étonnant pour un cours qui cherche à faire de l'« éducation à la citoyenneté ». On passe également sous silence le pouvoir politique très important de l'Église catholique dont certains des représentants condamnent, avec le pape Pie IX, les « erreurs de la modernité ».

Ces quatre premiers chapitres sont un long prélude à ce qui constitue le cœur du cours : « La modernisation de la société québécoise », le chapitre 5. Ce dernier traite de l'approfondissement des idées libérales et de l'accélération de l'industrialisation jusqu'à la Crise des années 1930. Fait à noter, rien n'est dit sur l'infériorité économique des Canadiens français qui provoquera, entre autres choses, une émigration massive vers les États-Unis. Rien non plus sur la conscription de 1917. Les réformes de la « Révolution tranquille » – un concept pas même mentionné dans le chapitre – marquent simplement le passage à l'État-providence qui survient, précise-t-on, « en dépit de résistances politiques, sociales et religieuses » dont on ne connaît pas la teneur. Le cours se termine par un chapitre qui aborde les « enjeux de la société québécoise depuis les années 1980 ». En vrac, on mentionne des phénomènes comme la « tertiarisation de l'économie », la « pluriculturalité », la « dénatalité », le « vieillissement de la population », etc. Au bout du compte, il s'agit de « prendre conscience des racines historiques des enjeux qui animent présentement la société québécoise ». L'enjeu privilégié par les concepteurs du programme semble toutefois être celui de « l'espace public [...] où sont débattues les questions d'intérêt commun ». Selon cette perspective, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés de 1982 apparaît comme un bienfait puisque les « tribunaux ont confirmé l'encadrement juridique des droits des citoyens ».

Cette histoire de la modernité, résumons-la. Il y eut d'abord la préhistoire autochtone, beau moment d'innocence d'une humanité qui ne connaissait pas la concurrence et qui vivait dans un temps de légendes et de mythes. Il y eut ensuite le moyen-âge français avec son colonialisme et sa tyrannie. Cet absolutisme rétrograde fut renversé par les révolutions libérale et capitaliste qui se heurtèrent toutefois à la grande Dépression des années 1930, d'où l'avènement de l'État-providence. Mais cela va-t-il durer ? Où va notre modernité ? Lourdes questions posées par le dernier chapitre. Cette histoire de la modernité en vaut bien une autre. Je ne conteste pas le fait

qu'elle se penche sur des phénomènes extrêmement importants qui permettent de comprendre notre mode de vie actuel. Nul doute, non plus, que ces grands processus de modernisation ont joué un rôle fondamental dans l'évolution de la société québécoise. Seulement, cette histoire de la modernité est celle de l'Occident. Les révolutions libérale et industrielle sont importantes mais elles ne sont pas propres au Québec. Ce qui est propre au Québec, c'est d'avoir le français comme langue commune, d'être une minorité francophone dans une Amérique du Nord anglophone, d'avoir ressenti la nécessité de faire une « Révolution tranquille » en 1960, de vouloir être reconnu comme une « société distincte » ou comme un « pays », etc. Ce n'est pas son adhésion aux principes libéraux, à la démocratie, à l'économie de marché ou à l'État-providence qui caractérise le mieux l'aventure historique du Québec, mais sa culture et les idéaux invoqués pour la préserver. Faire état de cette particularité, ce n'est ni jouer les victimes, ni faire fi de la modernité mais, au contraire, rendre compte d'un rapport singulier – et souvent trouble – à la modernité. Il va de soi qu'être moderne, lorsqu'on est une colonie ou une minorité, ce n'est pas la même chose que lorsqu'on est majoritaire et puissant⁸.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Je concède volontiers que les récits traditionnels d'autrefois qui vantaient la mission civilisatrice de l'Église et qui glorifiaient notre vocation rurale n'étaient pas les plus propices à développer chez les élèves un solide esprit critique ou à faire d'eux de meilleurs « citoyens ». Mais dans l'histoire dénationalisée de ce nouveau programme, tout se passe comme si nous étions passés, en 50 ans, d'un extrême à l'autre. Comment en sommes-nous arrivés là ?

Une première explication se trouve peut-être du côté de l'évolution de la recherche savante en histoire. Jusqu'aux années 1970, le sujet d'étude de la plupart des historiens était la « nation ». Il s'agissait, pour ces historiens, d'analyser l'émergence d'une nation, d'expliquer les réussites ou les échecs passés d'une communauté au destin incertain. À partir des années 1970, l'histoire de la « nation » canadienne-française a peu à peu été remplacée par l'histoire de la « société » québécoise. Il ne s'agissait plus d'étudier un peuple, mais de se pencher sur une population occupant un territoire donné.

Ce tournant historiographique participait, certes, d'une redéfinition de l'identité québécoise typique de la Révolution tranquille, mais il témoignait aussi, et peut-être surtout, d'une nouvelle conception du métier d'historien inspirée de plusieurs courants dont celui de l'école des Annales. Une nouvelle génération d'historiens a en effet souhaité que l'on considère l'histoire comme une véritable « science sociale » capable de rendre compte de phénomènes jugés plus structurants comme le capitalisme, les rapports de classes ou de genres, l'urbanisation, les idéologies, etc. Cette nouvelle génération d'historiens a aussi voulu donner un visage aux exclus de l'historiographie traditionnelle, faire surgir d'archives rarement exploitées par les historiens d'antan les masses anonymes ou les laissés-pour-compte. Ce tournant historiographique a eu au moins deux conséquences.

D'une part, les historiens se sont désintéressés des « personnages » réels. Les auteurs du programme ont beau insister sur « l'importance de l'action humaine⁹ », on n'y retrouve aucune figure marquante qui aurait incarné des changements significatifs, qu'ils soient jugés négativement ou positivement. Ne plus se pencher avec sérieux sur les personnages, c'est se désintéresser de celles et de ceux qui « font » l'histoire, qui incarnent les idées. Il est bien d'apprendre ce que signifie un concept comme « démocratie », mais il est encore mieux de comprendre le destin d'un Pierre Bédard, emprisonné parce qu'il réclamait une véritable liberté de la presse. C'est une chose de dire que certains ont résisté aux idées modernes, c'en est une autre de suivre l'itinéraire d'un Ignace Bourget ou d'un Lionel Groulx.

D'autre part, l'intérêt pour les exclus de l'historiographie traditionnelle a eu pour effet de nous éloigner de l'étude d'un « nous » national. Dans l'historiographie récente, seuls les « nous » sociologiques ou identitaires semblent avoir la cote : les « bourgeois », les « ouvriers », les « marginaux », les « femmes », les « Italiens », les « régions », etc. Cet intérêt pour des fragments de ce qui fait un peuple est en partie justifié, compte tenu du silence des historiens d'autrefois ou des distorsions qui existaient souvent entre la nation représentée et la nation réelle, traversée par des conflits de toutes sortes entre visions et intérêts divergents. En revanche, l'histoire sociale d'une « population » peut créer d'autres distorsions, comme celle de laisser penser qu'une nation n'est autre chose qu'un agrégat d'individus aux identités multiples et de groupes aux intérêts irréconciliables qui luttent féroce-

ment pour leur reconnaissance. Historiquement, le Canada français et le Québec ont été perçus comme des communautés morales, comme un « au-delà » qui inspirait le dépassement et la solidarité. Comme le rappelait Jacques Beauchemin dans *La société des identités*, la nation, par le dévouement qu'elle a traditionnellement suscité, a souvent permis de refouler les égoïsmes libérés par l'élan émancipateur de la modernité¹⁰. Or, contrairement à ce que laisse voir le nouveau programme d'histoire, cet « au-delà » ne renvoyait pas seulement à un « espace public » de délibération où s'établissaient des règles communes à tous. Il renvoyait bien plus souvent à une culture fragile qu'il importait de protéger.

Les programmes d'histoire que nous dispensons dans nos écoles ne reflètent pas seulement l'état de la recherche savante en histoire. Ils sont également le produit d'un contexte politique et culturel particulier. À bien des égards, le nouveau programme d'histoire reflète le rapport trouble que nous entretenons avec notre passé, surtout depuis le référendum de 1995. Pour prendre le contre-pied des déclarations de Jacques Parizeau sur les « votes ethniques », de nombreux intellectuels et politiciens québécois ont procédé à une sorte de « nettoyage civique » du nationalisme québécois¹¹. Au nom de « l'ouverture à l'autre », une certaine élite québécoise en est venue à faire disparaître ou à discréditer systématiquement toute référence au passé canadien-français¹². Ce faisant, bien des Québécois ont adhéré à une conception selon laquelle la société n'est plus qu'une collection d'individus reliés seulement par des chartes des droits. Cette conception « chartiste » de la société aimerait bien se passer de l'histoire. Elle la tolère seulement si elle permet d'appréhender les « réalités sociales du présent » : l'objectif premier de ce nouveau programme d'histoire.

Cet attachement au présent reflète aussi l'une des caractéristiques les plus troublantes de notre époque. Nous semblons, nous, « modernes », si convaincus d'être dans le droit chemin, nous sommes animés d'un tel sentiment de supériorité face à nos devanciers, que nous ne nous tournons plus vers le passé que pour en savoir plus sur le monde d'aujourd'hui. Dans la tradition humaniste, l'étude du passé offrait une salutaire distance de l'actuel qui nourrissait la vie intérieure, inspirait même parfois le dépassement. Rien de cette distance n'a été préservé dans le nouveau programme qui tient les élèves emprisonnés dans un présent opaque. Cette histoire

qu'on souhaite enseigner à nos jeunes ne vise plus à inscrire dans une succession des générations. En ce sens, elle témoigne d'une « crise de la culture », c'est-à-dire d'une crise de la filiation et de la transmission. Cette histoire de la modernité n'en a que pour des processus froids et impersonnels, que pour la rationalité instrumentale d'un monde qui se fait apparemment sans l'homme et sans les communautés nationales. L'histoire n'est plus cette discipline qui nous relie aux « ancêtres » qui ont fait le Pays. Elle n'est plus cette discipline qui fait de nous les héritiers d'une civilisation à préserver et à actualiser. C'est une histoire au service d'un présent éphémère.

I. Avec son collègue Julien Goyette, Éric Bédard vient de faire paraître, aux Presses de l'Université de Montréal, *Paroles d'historiens. Anthologie des débats sur l'histoire au Québec*.

1. Antoine Robtaille, 27 avril 2006.
2. Tel était le sous-titre de la manchette du *Devoir*.
3. Félix Bouvier et Laurent Lamontagne, « Quand l'histoire se fait outil de propagande », *Le Devoir*, 28 avril 2006.
4. Voir le site Web de la coalition « Sauvons notre histoire », lancé officiellement lors de la Journée nationale des Patriotes, le 22 mai 2006 : www.sauvonsnotrehistoire.com/files/. Site consulté le 22 août 2006.
5. Alexandre Lanoix, « L'enseignement de l'histoire et l'unité de la nation : grandeurs et misères du projet d'un manuel unique au Canada », *Bulletin d'histoire politique*, vol. 14, n° 3, printemps 2006, p. 97-107.
6. Voir aussi, là-dessus, Guy Laperrière, Léon Robichaud, Peter Southam, Gilles Vandal, « Nouvelle mouture du programme d'histoire au secondaire – Du programme à l'enseignant », *Le Devoir*, 25 août 2006.
7. *Histoire et éducation à la citoyenneté*, 1^{re} version, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 40. Toutes les citations suivantes renvoient également à ce document.
8. Voir, là-dessus, Joseph-Yvon Thériault, *Critique de l'Américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 2002.
9. *Histoire et éducation à la citoyenneté*, op. cit., p. 29.
10. Jacques Beauchemin, *La société des identités. Éthique et politique dans le monde contemporain*, Montréal, Athéna, 2004, p. 19. Voir aussi Gilles Labelle, « Sociétés des identités ou des individus? », *Argument*, vol. 8, n° 1, automne 2005 - hiver 2006, p. 114-126.
11. J'emprunte cette expression savoureuse à Mathieu Bock-Côté.
12. Nicole Gagnon, « Libérez-nous des pédagogues », *Argument*, vol. 9, n° 1, automne 2006 (à paraître).

Politique sur les changements climatiques : Québec va de l'avant, Ottawa cafouille

ALEXIS BEAUCHAMP

Coordonnateur, *Enjeux-ÉNERGIE* et analyste en changements climatiques, Centre Hélios



Le transport, principale cause des GES au Québec

2006 A VU LE GOUVERNEMENT DE STEPHEN HARPER METTRE AU RANCART LE PLAN VERT RENDU PUBLIC PAR LES LIBÉRAUX EN AVRIL 2005 APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE CONSULTATIONS et de négociations fastidieuses avec les provinces, l'industrie et la société civile.

Ottawa veut mettre l'accent sur la qualité de l'air et de l'eau plutôt que sur les changements climatiques, le premier ministre jugeant qu'il s'agit de « préoccupations plus urgentes pour la population ». Le gouvernement fédéral propose une cure illusoire en favorisant une Loi sur la qualité de l'air, superflue à cause de l'existence de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, et des cibles d'« intensité des émissions »¹ qui n'empêcheront pas la pollution atmosphérique et les émissions totales de GES d'augmenter...

Pour sa part, le gouvernement de Jean Charest a finalement livré son plan d'action sur les changements climatiques, alors que le Québec n'avait plus de stratégie claire dans le dossier depuis le plan 2000-2002 du gouvernement de Lucien Bouchard. Le nouveau plan des libéraux a été chaudement applaudi, la province pouvant se targuer d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques... sur papier du moins.

Kyoto : Ottawa change de cap

La victoire des conservateurs en janvier 2006 amène au pouvoir un parti historiquement opposé au Protocole de Kyoto. Alors que le Canada venait de partiellement rétablir sa tiède réputation dans le cadre des négociations internationales sur les changements climatiques², grâce à son leadership lors de la Conférence de Montréal présidée par le ministre fédéral de l'Environnement, Stéphane Dion, le gouvernement de Stephen Harper ne tarde pas à afficher ses couleurs.

Rona Ambrose, nommée ministre de l'Environnement, a participé à l'élaboration de la position anti-Kyoto du gouvernement albertain en 2002, avant la ratification du protocole par le gouvernement de Jean Chrétien. Rapidement, la ministre insiste sur le caractère « irréaliste » de l'objectif de réduction des émissions du Canada dans le Protocole de Kyoto, soit 6 % sous le niveau de 1990.

Il est vrai que des années d'inaction et de programmes gouvernementaux axés uniquement sur le volontariat des entreprises et des citoyens (Jaccard 2006), jumelées au développement tous azimuts des sables bitumineux de l'Alberta, ont directement contribué à l'augmentation très importante des émissions canadiennes dans les quinze dernières années : celles-ci étaient de 26,6 % plus élevées en 2004 qu'en 1990. À titre comparatif, les

États-Unis, le mouton noir par excellence de la politique sur les changements climatiques, affiche une croissance de 15,8 % pour la même période.

Le Canada est le seul pays au monde ayant ratifié le Protocole de Kyoto qui affirme qu'il n'a pas l'intention de respecter ses engagements. Le gouvernement fédéral actuel reste toutefois muet sur ses intentions face aux sanctions légalement contraignantes qui découleraient du non-respect par le Canada de ses engagements à l'égard du protocole, principalement une pénalité de 30 % pour les réductions manquantes. Cet échec annoncé obligerait le Canada à réduire 1,3 tonne de GES dans la prochaine période de réduction pour chaque tonne excédentaire entre 2008 et 2012. Toutefois, ces pénalités pourraient surtout pousser le Canada à demander un objectif beaucoup moins ambitieux dans le cadre de la prochaine période d'engagements (Kyoto II) que celui accepté à Kyoto par le gouvernement Chrétien en 1997.

Plan vert : le couperet tombe

C'est le ministre des Ressources naturelles, Gary Lunn, et non la ministre de l'Environnement, qui confirme en avril des compressions massives dans les programmes fédéraux consacrés aux changements climatiques : 80 % des fonds d'Environnement Canada dédiés à ce dossier et 40 % de l'enveloppe budgétaire fédérale consacrée aux changements climatiques sont éliminés.

Le seul programme qui incite directement les citoyens canadiens à réduire leurs émissions de GES, le Défi d'une tonne, est immédiatement interrompu, tandis que d'autres ne sont pas renouvelés. Dans une autre annonce, le populaire programme d'efficacité énergétique ÉnerGuide pour les maisons est abandonné par le gouvernement fédéral. Cette décision a été prise malgré une évaluation très favorable des fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles, qui considéraient notamment que le programme ÉnerGuide se classait « dans les 5 % des programmes les plus efficaces ».

Cela dit, même une mise en œuvre rigoureuse du Plan vert dévoilé par Stéphane Dion en avril 2005 aurait difficilement permis d'atteindre l'objectif de 6 % sous 1990, estime la commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada, Johanne Gélinas. Dans son rapport publié en septembre 2006, elle constate que, dans le dossier des changements climatiques, « le leadership, la planification et le rendement ont été

insuffisants à l'échelle du gouvernement. Jusqu'à maintenant, il y a eu un manque de prévoyance et de direction, ce qui a semé la confusion et l'incertitude chez tous les intervenants » (Gélinas, 2006). Elle ajoute que les efforts doivent être amplifiés rapidement pour réduire les émissions de GES canadiennes et faciliter l'adaptation du Canada aux changements climatiques.

Une fausse solution

Comme première initiative visant à contrebalancer les compressions, le budget 2006 du gouvernement Harper a rendu les cartes mensuelles de transport en commun déductibles d'impôt. Des documents internes du ministère des Finances indiquent toutefois que ce programme, partiellement bénéfique à d'autres égards, aura un impact négligeable sur les émissions de GES (moins de 1 %) malgré un coût estimé à 370 millions de dollars sur deux ans.

Ottawa veut imposer une norme d'« intensité des émissions » aux secteurs des énergies fossiles et de l'automobile, notamment. Une cible d'intensité facile à atteindre, inspirée de celle émise par l'administration Bush en 2002, n'aurait cependant pour effet que d'entériner le statu quo puisque le progrès technologique a historiquement diminué l'intensité des émissions... même quand leur quantité totale augmente rapidement. Le gouvernement fédéral veut de plus inscrire cette mesure dans une Loi sur la qualité de l'air qui pourrait prendre des années avant de se concrétiser, parallèlement à de nouvelles consultations qui s'ajoutent à celles menées auprès d'acteurs de tous les horizons depuis les années 1990.

Il est dorénavant clair que le gouvernement conservateur, qui tergiverse sur la question des changements climatiques depuis son élection, n'a aucune intention de s'attaquer au problème. Si l'irresponsabilité d'une telle décision est limpide d'un point de vue environnemental, les prochaines élections fédérales décideront de la justesse de cette stratégie politique...

Un programme ambitieux pour le Québec

Le Québec a pour sa part répondu à l'appel en rendant public en juin un plan imparfait mais ambitieux qui s'appuie sur une redevance imposée aux entreprises du secteur de l'énergie qui émettent des GES.

Le plan du gouvernement Charest prévoit ramener les émissions de GES québécoises à 1,5 % sous le niveau de 1990 à l'horizon 2012, plutôt qu'à

6 %, tel que le stipule la cible canadienne dans le Protocole de Kyoto (MDDEP 2006). Québec espère ainsi démontrer au gouvernement fédéral qu'il s'est doté d'un plan sérieux, mais qu'il incombe à Ottawa de faire sa part pour atteindre l'objectif de Kyoto.

Il est important de noter que l'objectif de Kyoto est évalué sur la base de la moyenne des émissions entre 2008 et 2012. Ainsi, les émissions québécoises seront peut-être 1,5 % sous 1990 en 2012, mais le gouvernement devra non seulement encore diminuer ses émissions de 4,5 % pour atteindre le -6 % en 2012, mais également rattraper le retard qu'il aura accumulé de 2008 à 2011. Selon la Coalition Vert-Kyoto, ce déficit accumulé s'élèverait à 54 mégatonnes d'éq./CO₂, sur des émissions totales estimées d'environ 455 mégatonnes entre 2008 et 2012. Un important écart persiste donc entre le plan du Québec et l'atteinte de l'objectif du Canada dans le Protocole de Kyoto, dont la ratification par Ottawa a été réclamée haut et fort par le gouvernement québécois.

Vers une écofiscalité ?

Ce plan d'action sera financé par l'imposition d'une redevance aux entreprises du secteur de l'énergie qui émettent des GES, cotisation qui devrait permettre de récolter 200 millions de dollars chaque année. L'application du principe du pollueur-payeur est l'élément clé de ce plan. Cette ponction, qui est en fait une taxe sur le carbone, représente un instrument essentiel à la réalisation de réductions des GES beaucoup plus ambitieuses, qui seront nécessaires aux cours des prochaines décennies. Le fait d'attribuer une valeur économique au carbone permet d'exploiter les forces du marché pour réduire de manière efficace, d'un point de vue environnemental et économique, les émissions de GES.

À terme, la redevance annoncée par Québec pourrait s'avérer la première étape dans l'établissement graduel d'une écofiscalité, qui répond mieux à la complexité des objectifs de développement durable que l'approche traditionnelle de la réglementation directe. Pour ce faire, il faudrait que le gouvernement diminue les impôts sur le revenu et augmente proportionnellement les charges imposées sur les émissions de GES, de manière à ne pas produire d'impact négatif sur les revenus gouvernementaux. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, un organisme consultatif qui

relève du bureau du premier ministre du Canada, a d'ailleurs émis un avis dans ce sens en 2005.

Un débat s'impose afin de déterminer la meilleure approche pour mener à la décarbonisation progressive de l'économie. Faut-il promouvoir une taxation et une fiscalité verte qui découragent certains comportements non écologiques ? Doit-on recourir à un système où les émissions sont limitées et où des crédits d'émissions peuvent être échangés pour effectuer les réductions là où c'est plus rentable (*cap-and-trade*) ? Veut-on pousser plus loin cette vision en imposant un quota personnel d'émissions, qui diminue graduellement, dont on peut vendre ou acheter les surplus, comme ce que le gouvernement britannique propose d'envisager ? Tout en œuvrant pour une application réussie de son plan 2006-2012, le Québec doit parallèlement engager cette réflexion.

Les transports au centre du problème

Le secteur des transports est le plus problématique en matière de GES au Québec : il représente 37,4 % des émissions et a connu une croissance de 19,9 % entre 1990 et 2003. Comparativement, durant la même période, le secteur manufacturier a réduit ses émissions de 6,8 % tandis que celles découlant des procédés industriels ont diminué de 15,1 %.

L'adoption par le Québec de normes d'émissions de GES «se rapprochant des résultats attendus» du modèle californien qui, lors de son entrée en vigueur, en 2009, sera le chef de file dans ce domaine en Amérique du Nord, est certes un pas en avant. L'Alliance des manufacturiers automobiles des États-Unis, appuyée par la Maison-Blanche, conteste toutefois la légalité des normes californiennes devant les tribunaux, arguant que la régulation du dioxyde de carbone relève des autorités fédérales. Alors que l'industrie automobile est déjà parvenue à faire amender de manière draconienne en 2002 la loi californienne obligeant les manufacturiers à vendre un quota minimal de véhicules à émissions nulles, peut-être le Québec devrait-il préparer un plan B...

Afin d'aller plus loin, la mise sur pied d'un système d'inspection des véhicules légers aurait un impact à court terme sur la pollution atmosphérique et les émissions de GES.

Dans le même sens, Québec pourrait accentuer la modulation des

frais d'immatriculation afin de pénaliser davantage les véhicules à forte cylindrée.

Une initiative intéressante aurait consisté à mettre en place un projet-pilote de péage pour l'accès en voiture à l'île de Montréal ou encore au centre-ville, en se basant sur le succès de programmes semblables à Londres et Stockholm. Outre les avantages concernant la pollution atmosphérique et les émissions de GES, ces mesures permettent également de fluidifier la circulation aux heures de pointe en répartissant mieux les déplacements entre les différents modes de transport. Les revenus découlant des points de péage peuvent être attribués à l'amélioration des transports collectifs ou à la réfection des routes, notamment.

Malgré ces lacunes, l'instauration de limiteurs de vitesse sur tous les véhicules lourds immatriculés au Québec, dont la vitesse ne pourra plus dépasser 105 km/h comme l'a recommandé l'Alliance canadienne du camionnage, et l'annonce par Québec que la biomasse forestière sera favorisée dans la production locale d'éthanol dénotent des avancées intéressantes.

Québec-Ottawa : et maintenant ?

Québec attend un coup de pouce financier de la part du fédéral pour combler les réductions manquantes afin que la province respecte l'objectif canadien de -6 % prévu au protocole de Kyoto. Ottawa émet des signaux contradictoires quant au transfert de 328 millions de dollars à propos duquel Stéphane Dion et Thomas Mulcair, ministres de l'Environnement fédéral et provincial à l'automne 2005, n'étaient pas parvenus à signer une entente. Alors que son prédécesseur Stéphane Dion insistait sur un plan québécois précis avant le transfert de fonds, la ministre Ambrose ne peut invoquer cette raison maintenant que le Québec s'est doté d'un plan d'action clair.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec annonce un plan sur les changements climatiques qui met l'accent non pas sur le faible bilan par habitant de la province mais plutôt sur des actions concrètes et réalistes. Si leur mise en œuvre devait réussir, étape qui s'avère toujours la plus périlleuse, Québec pourrait se targuer d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques, surtout par comparaison avec l'« intensité des efforts » du gouvernement fédéral conservateur.

1. L'intensité des émissions fait référence à la relation entre les émissions de GES et les unités produites, comme un baril de pétrole. Si la production augmente plus rapidement que les émissions de GES, l'intensité des émissions baisse, même si les émissions totales augmentent. L'intensité des émissions de l'économie canadienne a baissé de 13 % entre 1990 et 2003, mais les émissions ont augmenté de plus de 24 % durant la même période.
2. Pour une analyse approfondie de la politique canadienne sur les changements climatiques, voir Dufault 2006.

Références

Dufault, Évelyne (2006) *Demi-tour : une approche sociologique des renversements de politique étrangère. Le cas de la politique étrangère environnementale canadienne*. Thèse de doctorat, Département de science politique, Université du Québec à Montréal

Gélinas, Johanne (2006) Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes, www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/c2006menu_f.html

Jaccard, Mark (2006) Burning Our Money to Warm the Planet : Canada's Ineffective Efforts to Reduce Greenhouse Gas Emissions, C.D. Howe Institute Commentary, www.cdhowe.org/pdf/commentary_234.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs [MDDEP] (2006) *Le Québec et les changements climatiques : un défi pour l'avenir. Plan d'action 2006-2012*, juin, www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/index.htm

La saga du mont Orford : qui seront les rois de la montagne ?

ALEXANDRE SHIELDS

Journaliste, *Le Devoir*



Manifestations contre la privatisation du mont Orford

DANS SA VOLONTÉ DE PRIVATISER UNE PARTIE DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD, LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL DE JEAN CHAREST a fait preuve d'une détermination inébranlable. Inflexible, il n'a pas plié devant l'élan environnementaliste qu'ont semblé manifester les Québécois, cherchant plutôt à ramener tout un chacun à l'idée que la survie d'un important moteur économique régional en dépendait.

Cet argumentaire faisait écho à celui de l'actionnaire majoritaire de Mont-Orford inc., André L'Espérance. Pour lui, la construction de condos sur des terrains situés auparavant à l'intérieur des limites d'un parc national était essentielle pour sauver la station de ski et le terrain de golf. Faux, répondent alors les opposants. Ils affirment plutôt qu'une telle transaction revient bêtement à sacrifier un territoire collectif et légalement protégé afin de permettre à un promoteur d'en tirer des profits substantiels. Bref, l'idée constitue un dangereux précédent.

Si ce projet a surtout déchaîné les passions au cours de l'hiver et du printemps 2006, les premières véritables ébauches remontent à 2004. L'ac-

tionnaire majoritaire de Mont-Orford inc., André L'Espérance, souhaitait alors construire un village piétonnier de 1400 unités d'hébergement luxueuses au pied de la montagne et une Académie de golf. L'idée avait été rejetée par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) en mars 2005. Le rapport arguait que « l'échange [projeté par le promoteur] de terrains et la construction d'unités d'hébergement porteraient atteinte à l'intégrité écologique du parc national du mont Orford ».

M. L'Espérance avait alors dit qu'il serait forcé tôt ou tard de fermer son centre de ski, faute de rentabilité. Québec partageait son avis et était déterminé à trouver une solution afin de développer ce pôle touristique majeur en Estrie. Les opposants s'attaquent aussitôt à la volonté du gouvernement. Ils rappellent que ce parc national a été établi en 1938 grâce à la générosité de ceux qui ont donné leurs terres ou encore des sommes en argent sonnante pour que Québec en assure la protection. Dans la région, le dossier devient un enjeu majeur et Pierre Rodier, un farouche adversaire du projet, est élu maire de la municipalité d'Orford.

La montagne sera vendue

L'idée fait aussi des remous au sein même du cabinet de Jean Charest. Le 27 février 2006, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Thomas Mulcair, est relevé de ses fonctions lors d'un remaniement ministériel. Plusieurs verront dans cette décision un désaveu dû au fait que M. Mulcair émettait plusieurs réserves quant à la privatisation d'une partie du parc national du Mont-Orford.

Le député de Chomedey avait notamment commandé un avis juridique indépendant afin de statuer sur la légalité de la privatisation. Remis le 20 février, le document concluait clairement à l'illégalité de la transaction. C'est pour cette raison que le gouvernement Charest optera pour une loi spéciale, un geste législatif nécessaire pour contourner la Loi sur les parcs et la Loi sur les terres de l'État. Mais M. Mulcair n'est pas le seul à rejeter le projet. Le député de Brome-Missisquoi et ancien ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, s'y oppose aussi. Une fronde qui exaspère Jean Charest, qui dira pour sa part que M. Mulcair était favorable au projet et que celui-ci était ficelé bien avant le remaniement du 27 février. Son successeur au MDDEP, Claude Béchard, annonce une semaine plus tard que Québec ira

de l'avant. Pas moins de 649 hectares seront vendus par appel d'offres à un promoteur privé qui pourra y construire 1 000 unités de condos, mais aussi un terrain de golf. L'aire comprend le mont Orford, avec sa station de ski, mais aussi le golf déjà existant. Ces terrains, soustraits du parc, ne présentent plus de valeur écologique, selon le ministre.

En contrepartie, mais aussi pour calmer la grogne qui prend rapidement de l'ampleur, les libéraux s'engagent à doubler la surface du parc, de 51 km² à 100 km², avec les surplus dégagés de la vente de la montagne. En effet, si Québec devrait déboursier 10 à 12 millions de dollars pour racheter le bail et rembourser les investissements récents (notamment un remonte-pente ultra-moderne de quatre millions de dollars), il tirerait environ 25 millions de dollars de la vente. Il lui resterait donc 15 millions pour doubler la superficie du parc « dans quelques années », selon M. Bécharde.

Quelques semaines plus tard, le gouvernement inscrira des réserves foncières (ce qui gèle le développement pour préserver ses droits d'acquisition) sur 5 500 hectares de terrains limitrophes à celui-ci en vue de les acheter. Pour une somme évaluée à quatre millions de dollars, on porterait le parc à 104 km². Quelque 22 propriétaires sont visés par ces réserves, mais trois d'entre eux se partagent 88 % de l'aire concernée, dont Greif Containers et Bombardier. À elle seule, Greif possède 3 600 hectares et a déjà reçu un constat d'infraction délivré en raison de travaux d'abattage illégaux en avril 2002. Un autre lui sera envoyé en juillet 2006 pour le même motif, mais aussi pour avoir endommagé des milieux humides.

Féroce opposition

Entre-temps, l'importante vague de contestation s'est précisée. Une semaine après l'annonce de la vente à venir, la coalition SOS Parc Orford voit le jour et regroupe rapidement plusieurs personnalités publiques, mais aussi plus d'une centaine de groupes sociaux et écologistes. L'objectif est clair : empêcher la privatisation. Et à mesure que le débat prend de l'ampleur, on voit poindre une opposition très forte au sein de la population. À la mi-mars, un sondage de la firme Léger Marketing révèle que 75 % des Québécois ne veulent pas du projet. Les péquistes saisissent alors l'occasion de se présenter comme des adversaires au projet. Au refus s'ajoute l'argumentation. Quinze grands spécialistes en écologie discréditent notamment

la thèse de la validité de l'échange de terrains. Ils soulignent ainsi que les écosystèmes en jeu ne sont pas interchangeables puisqu'on retrouve au mont Orford un exemple rarissime de transition altitudinale entre une forêt de type méridional et une forêt boréale. Un groupe d'anciens directeurs des parcs nationaux dénoncent pour leur part ce qu'ils qualifient de « dangereux précédent » pour toutes les zones protégées de la province.

Par cette transaction, le gouvernement Charest est aussi accusé de vouloir favoriser des promoteurs proches des libéraux. Si plusieurs ont évoqué les possibles liens entre MM. L'Espérance et Charest, les deux principaux intéressés ont toujours nié la chose. Chose certaine, des actionnaires majeurs de Mont-Orford inc. ont déjà œuvré dans le giron libéral. C'est le cas de Paul Gobeil, un ex-ministre libéral qui a aussi été responsable d'une campagne de financement de Jean Charest à l'époque où il a fait le saut en politique provinciale, en 1998. Il possède 46 % des parts de l'entreprise, soit le même nombre qu'André L'Espérance. Ils en ont pris le contrôle tout juste après l'élection des libéraux. Le troisième homme fort était alors Claude Boulay, étroitement associé au scandale des commandites. Ce dernier a vendu ses parts à M. Gobeil en mars 2006.

La bataille se fait aussi sur la question de la rentabilité de Mont-Orford inc., une réalité qui justifierait le caractère essentiel du développement projeté, d'après André L'Espérance. Ce dernier soutient que depuis son arrivée, en 2003, les déficits se multiplient. Le déficit se chiffrait à près de 1,5 million de dollars en 2004 et, selon lui, les exploitants de la station ont cumulé 20 millions de dollars de déficit en 25 ans. SOS Parc Orford fait plutôt valoir que la gestion de la station est déficiente et met aussi en doute la pertinence de certaines dépenses, comme l'installation récente d'un remonte-pente ultra-moderne de quatre millions de dollars. Plusieurs de ces investissements ont d'ailleurs été financés par des déductions fiscales de 150 %.

De la commission parlementaire à l'adoption

Le projet de loi 23 est finalement déposé à l'Assemblée nationale le 3 mai sous la déclinaison de Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques. Le document stipule que de 700 à 800 unités d'habitations pourront être érigées sur seulement

85 des 600 hectares privatisés. Le promoteur devra en outre protéger les terrains utilisés et se soumettre à une évaluation environnementale d'un organisme régional. On exclut un des sommets, le mont DesRochers, on balise les termes de l'appel d'offres et on oblige le futur propriétaire à se soumettre à quelques contraintes de nature écologique, notamment en ce qui a trait aux cours d'eau présents dans le secteur.

Le gouvernement de Jean Charest tient ensuite quatre jours de commission parlementaire. Mais dès le début de la consultation, le ministre Béchard martèle qu'il ira de l'avant quoi qu'il advienne et que l'exercice ne sert qu'à « bonifier » le projet sur la table. Au sortir de la commission, il précise que la consultation des instances régionales aura lieu une fois le projet de loi adopté, ajoutant qu'elles seront impliquées dans le choix du projet.

Au cours de la commission, SOS Parc Orford fait néanmoins valoir que « le gouvernement se place en situation de subir les pressions répétées de promoteurs désireux de s'accaparer ces espaces à des fins privées ». La MRC de Memphrémagog, encore en mai, s'opposait elle aussi à la privatisation. Elle proposait plutôt que le futur centre récréotouristique demeure public et qu'il soit exploité par la SÉPAQ. Un seul hôtel, ou une auberge, serait alors bâti.

La région décidera

Les libéraux imposent le bâillon et font adopter le projet de loi 23 le 13 juin. Ils affirment ensuite vouloir « dégager un consensus régional » afin de définir précisément la teneur du projet récréotouristique. Un comité aviseur est donc formé, sous la direction de Roger Nicolet, le préfet de la MRC de Memphrémagog. Il dispose de 75 jours pour élaborer un projet en prenant acte de l'avis de plusieurs acteurs socioéconomiques de la région.

Le comité accouche d'une proposition qui plaît aux libéraux et qui donne une image plutôt détaillée de la formule qui sera retenue. Celle-ci inclut la construction d'un village piétonnier d'un maximum de 750 unités d'hébergement sur une surface de 40 hectares, soit la moitié de ce que prévoyait la loi 23. La partie inutilisée serait rétrocédée à un organisme régional si elle n'est pas utilisée au terme du bail signé avec le promoteur. Ce dernier devrait aussi céder la montagne à un organisme public régional. Cet organisme aurait le devoir, en contrepartie, d'accorder un droit d'emphytéose d'une durée de 75 ans au soumissionnaire retenu. Le nouveau

propriétaire de la station de ski serait tenu de l'exploiter à ses frais. En clair, 90 % des terrains retirés du parc national se retrouveraient dans un parc régional, qui n'offre pas un statut de protection aussi stricte qu'un parc national.

Québec prévoit en contrepartie déboursier quelques millions pour construire un amphithéâtre sur le site, refaire l'échangeur de Magog et implanter le système d'aqueduc nécessaire. Sans compter les sommes qu'il faudra ajouter pour doubler l'aire du parc si l'appel d'offres ne rapporte pas suffisamment d'argent. Bref, après moult rebondissements, le gouvernement de Jean Charest tente de ménager la chèvre et le chou tout en gardant le cap. Pour lui, il faut à la fois calmer les ardeurs des opposants, plaire à l'électorat et répondre aux objectifs fixés par les promoteurs. Pour un tel projet, les profits se chiffrent d'ailleurs en dizaines de millions de dollars.

La coalition SOS Parc Orford juge toutefois que le rapport du comité aviseur constitue « un retour à la case départ, un retour à un projet décrié par le BAPE » et qu'il s'agit d'un « petit Mont-Tremblant ». Le maire d'Orford, Pierre Rodier, propose alors une formule tout à fait différente : une « coopérative citoyenne » de 30 000 à 50 000 membres. Une seule auberge de 50 places serait construite, si le regroupement remportait l'appel d'offres international.

Enjeu électoral

Si les libéraux choisissent de lancer l'appel d'offres au cours de l'automne 2006, le dossier ne sera pas clos pour autant. S'il est élu aux prochaines élections provinciales, le Parti québécois osera-t-il mettre le projet en veilleuse, alors que le promoteur choisi pour le développer sera sans doute connu et que les travaux pourraient bien avoir débuté ?

La question est pourtant fondamentale. Dans la perspective où le développement immobilier serait implanté autour du mont Orford, Québec pourrait bien avoir ouvert une véritable boîte de Pandore en agissant avec une telle fermeté pour permettre un tel précédent. C'est le rôle de conservation des parcs nationaux qui est ici en jeu. Certes, le développement économique régional est essentiel. Le devoir des décideurs de préserver les milieux naturels protégés de la volonté de ceux qui n'y voient qu'une source de revenus à exploiter l'est tout autant.

Le « dissensus » québécois : l'affaire du kirpan sous la loupe

DIMITRIOS KARMIS

Professeur, École d'études politiques, Université d'Ottawa



Gurbaj Singh Multani

AU TERME D'UNE SAGA JUDICIAIRE DE QUATRE ANS, LE DÉBAT SUR LE PORT DU KIRPAN DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DU QUÉBEC A FINALEMENT TROUVÉ UN DÉNOUEMENT EN 2006. Lancé le 19 novembre 2001 quand Gurbaj Singh Multani, 12 ans, laisse accidentellement tomber dans la cour de son école primaire de La Salle le kirpan qu'il portait sous ses vêtements, le débat a tôt fait de dépasser les murs de l'école Sainte-Catherine-Labouré et de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour se retrouver au cœur de l'arène médiatique, en Cour supérieure en 2002, en Cour d'appel du Québec en 2004 et, enfin, en

Cour suprême. Le 2 mars 2006, le plus haut tribunal déclenchait une petite tempête dans les courriers des lecteurs des journaux québécois en renversant le jugement de la Cour d'appel et en permettant le port du kirpan à l'école sous réserve de certaines conditions.

À la veille d'un débat plus général sur la place de la religion dans l'espace public que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse appelle de ses vœux depuis 2005¹, quelles conclusions préliminaires peut-on tirer du débat sur le port du kirpan? Que nous dit «l'affaire du kirpan» sur l'état de l'opinion publique québécoise en matière d'intégration des différences culturelles dans la sphère publique? Peut-on déceler ici un modèle québécois d'intégration autour duquel il y aurait consensus? Trop souvent, le débat sur le port du kirpan a été épidermique et marqué par le préjugé étroit, au point qu'il est difficile d'y voir un sain et fructueux exercice d'éducation à la citoyenneté et encore plus de croire qu'on ait épuisé les ressources de la délibération². Si ce débat a eu un mérite non négligeable, c'est surtout en révélant un fort «dissensus» sur la politique québécoise d'intégration, «dissensus» que l'on tend trop souvent à négliger ou à occulter.

Petite histoire d'une saga judiciaire

Après l'incident de novembre 2001, les parents de Gurbaj Singh Multani acceptent une proposition d'accommodement raisonnable de la commission scolaire, stipulant que leur fils peut continuer à porter son kirpan à l'école si des mesures visant à le sceller à l'intérieur de ses vêtements sont respectées. Cependant, le 12 février 2002, le conseil d'établissement de l'école refuse de valider l'entente en alléguant que le port du kirpan va à l'encontre de l'article 5 du Code de vie de l'école qui interdit le port d'arme. À partir de là, la sécurité – définie comme «tolérance zéro» à l'égard des armes et de la violence à l'école – devient l'argument principal des opposants au port du kirpan à l'école.

Le 19 mars 2002, le conseil des commissaires maintient la décision du conseil d'établissement et avise les Multani qu'un «kirpan symbolique», sous forme de pendentif ou autre, serait accepté à la place d'un véritable kirpan. C'est alors que s'amorce une saga judiciaire de quatre ans. Le 25 mars, Balvir Singh Multani, le père, demande à la Cour supérieure de déclarer

inopérante la décision et de permettre à son fils de porter son kirpan (scellé et cousu à l'intérieur de ses vêtements) à l'école. Selon lui, il s'agit d'« une mesure d'accommodement raisonnable à la liberté de religion et au droit à l'égalité garantis par les art. 3 et 10 de la Charte des droits et libertés de la personne [...], et les art. 2 et 15 de la Charte canadienne »³.

Le 17 mai 2002, la Cour supérieure invalide la décision des commissaires et permet le port du kirpan, sous réserve de cinq conditions : 1) il doit être porté sous les vêtements ; 2) le fourreau dans lequel il se trouve doit être en bois et non en métal ; 3) le kirpan doit être placé dans son fourreau et enveloppé et cousu de façon sécuritaire ; 4) le personnel de l'école doit pouvoir vérifier que les conditions précédentes sont respectées ; 5) le jeune Multani ne doit en aucun temps se départir de son kirpan et doit en signaler la disparition aux autorités de l'école. Près de deux ans plus tard, le 4 mars 2004, la Cour d'appel du Québec renverse cette décision et les Multani portent la cause en Cour suprême.

Finalement, le 2 mars 2006, le plus haut tribunal annule la décision du conseil des commissaires parce que « la prohibition absolue de porter le kirpan porte atteinte à la liberté de religion garantie à l'élève concerné par l'al. 2a) de la Charte canadienne [...] » et parce que « cette atteinte ne peut être justifiée en vertu de l'article premier de la Charte [...], car il n'a pas été démontré qu'une telle prohibition constitue une atteinte minimale aux droits de cet élève »⁴, ni qu'il y aurait « une dangerosité inhérente du kirpan », un probable « effet d'entraînement » ou que « le kirpan représente un symbole de violence, envoie le message que le recours à la force est le moyen de faire valoir ses droits et régler les conflits, diminue la perception de sécurité dans les écoles et établit un régime de deux poids-deux mesures ».

Ce jugement déclenche une telle tempête médiatique que, deux mois plus tard, les 13 et 14 mai, *La Presse* publie un dossier intitulé « Du kirpan... à la charia ! », où éditorialistes, chroniqueurs, spécialistes et lecteurs sont appelés à répondre à une question que les opposants au jugement sont les plus nombreux à poser : « jusqu'où ! ». En éditorial, André Pratte introduit le dossier en termes révélateurs : « Au cours des dernières années, peu d'événements ont suscité autant de réactions de la part de nos lecteurs que ceux liés à la place des pratiques de nature religieuse dans l'espace public. [...] Dans la grande majorité des cas, les commentaires reçus manifestaient une pro-

fonde inquiétude sinon de l'indignation au sujet des « accommodements » exigés par les membres des minorités religieuses concernées⁵. »

L'interculturalisme québécois

Au Québec, les années 1970 et 1980 sont celles de l'émergence d'une politique d'intégration de type interculturel, politique qui se veut distincte du multiculturalisme canadien par un accent plus appuyé sur la convergence culturelle⁶. Le « virage citoyen » québécois est généralement associé à l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990*. Comme le souligne Denise Helly, avec la notion de « contrat moral », la politique de 1990 demande une adhésion première au Québec comme pôle de « convergence de nature civique »⁷. Ce contrat moral repose sur trois principes où la reconnaissance de la différence est balisée par une perspective d'intégration à la démocratie libérale québécoise : 1) une société dont le français est la langue commune de la vie publique (le principe de la langue commune) ; 2) une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont attendues et favorisées (le principe de participation) ; 3) une société pluraliste ouverte aux multiples apports dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire (le principe du pluralisme)⁸. Qui plus est, « chacun des trois volets de ce contrat moral comprend des droits et des responsabilités tant pour les immigrants que pour la société d'accueil ». Autrement dit, le contrat moral repose sur un principe sous-jacent : « l'intégration réussie se joue à deux ». Or, s'il est difficile de remettre en cause la volonté de Balvir Singh Multani d'inscrire son fils dans ce processus d'intégration qui « se joue à deux » – notamment parce qu'il envoie son fils à l'école publique et qu'il a accepté la proposition initiale d'accommodement de la commission scolaire –, il en est parfois autrement pour le discours des opposants au port du kirpan à l'école. En effet, au moins deux traits saillants de ce discours peuvent sembler en porte-à-faux, ou à tout le moins en tension, avec l'esprit, sinon la lettre, du contrat moral de 1990.

« Un couteau reste un couteau »... ou le refus du dialogue interculturel

Le discours des opposants au port du kirpan à l'école se caractérise d'abord par une tendance à rompre le dialogue interculturel. L'exemple le plus frap-

pant se trouve dans l'argument omniprésent de la «tolérance zéro» en matière de violence à l'école. En cherchant à faire triompher une interprétation du kirpan (comme symbole de violence), les opposants vont directement à l'encontre du principe du pluralisme et, indirectement, de celui de la participation. Dès mai 2002, le ministre de l'Éducation du Québec emboîte le pas à la commission scolaire. En entrevue à CKAC, Sylvain Simard déclare que « l'école doit être un lieu de tolérance zéro à l'égard de toute violence : on ne doit y permettre aucune espèce de compromis [...] ». Une arme, fût-elle enveloppée, laisse un doute dans l'esprit des parents [...] »⁹. Outre le fait que la signification du kirpan pour les Sikh est à tout le moins négligée par l'argument de la «tolérance zéro», on y dénote parfois ce qui peut ressembler à un sentiment de supériorité culturelle. Ainsi, en juillet 2002, l'avocat de la commission scolaire, M^e François Aquin, déclare ce qui suit : « Ils n'ont plus [je souligne] besoin d'armes pour se défendre, ils ont des droits. Et l'arme est un symbole qui permet de régler ses problèmes soi-même plutôt que de recourir aux lois. [...] Pareille symbolique envoie un message négatif et préjudiciable aux élèves, ressortissants ou nouveaux venus, alors qu'il faut à l'inverse leur inculquer que, vivant dans un État de droit, ils sont ici égaux devant la loi et n'ont pas à recourir à la force pour faire valoir leurs droits¹⁰. »

Pour sa part, Denise Bombardier soutient qu'« une photo de poignard ferait l'affaire, d'autant plus que l'homme moderne se distingue de l'homme primitif par sa capacité à symboliser les choses »¹¹. Or, ce que semblent négliger ici les opposants au port du kirpan est fondamental pour un grand nombre de défenseurs du pluralisme : les modernes se distinguent aussi par l'individualité, notamment par leur capacité de subjectivation individuelle des symboles collectifs. Comme le mentionne Khosrokhavar dans son étude sur les diverses significations du voile chez les jeunes musulmanes de France, il n'y a pas une signification objective du voile que l'on peut plaquer de l'extérieur sur toutes les musulmanes, ce qui implique de prendre en compte la subjectivité des porteurs de symboles¹².

En fait, dans leur insistance sur la dimension sécuritaire, les opposants semblent opérer un verrouillage de la culture publique commune dans la mesure où une définition rigide et fermée de cette culture paraît sous-tendre leur discours. Par exemple, en écrivant que « cette tolérance zéro [en

matière de violence à l'école] est une valeur fondamentale qui doit être respectée par les minorités qui vivent au Québec», qu'«elle est non négociable»¹³, on oublie le fait que le droit à la sécurité n'est pas la seule composante de la culture publique commune en jeu et on coupe court au processus de conciliation – non absolue – des différentes composantes de la culture publique commune, souvent en tension les unes avec les autres. Autrement dit, on abandonne un processus que le contrat moral de 1990 définit comme un jeu qui se «joue à deux».

La fabrication de quelques épouvantails : le principe d'accommodement raisonnable, les juges, le multiculturalisme canadien et les intégristes religieux

Le discours des opposants au port du kirpan tend parfois à fabriquer des épouvantails qui ne facilitent pas le débat et la réalisation des principes de participation et de pluralisme de la politique de 1990. Le principe d'accommodement raisonnable est sans contredit le plus gros épouvantail, généralement appuyé par le pouvoir des juges, le multiculturalisme canadien... et quelques intégristes religieux.

Nombre d'opposants au port du kirpan présentent le principe d'accommodement raisonnable comme étant mal avisé et dangereux. Leur position repose sur un ou plusieurs des arguments suivants : 1) le principe d'accommodement raisonnable ne comporte pas de limite aux droits des minorités et les favorise au détriment de ceux de la majorité ; 2) il est incompatible avec le principe de laïcité ; 3) il est imposé par des juges sans légitimité démocratique ; 4) il correspond à l'esprit de ghettoïsation qui anime le multiculturalisme canadien ; 5) il joue le jeu des intégristes religieux¹⁴. Bien qu'il me soit impossible de montrer dans ce texte en quoi chacun de ces arguments va à l'encontre de la politique de 1990, j'aimerais m'arrêter au premier, qui est sans doute le plus souvent invoqué.

Tel que conçu par les organes juridiques du Québec et du Canada, le principe d'accommodement raisonnable n'est pas sans limite et il ne vise pas à favoriser les minorités au détriment de la majorité. Selon l'ex-président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, «l'accommodement raisonnable est une obligation juridique inhérente au droit à l'égalité¹⁵». Il vise à s'assurer que les membres des minorités aient un

accès égal réel – plutôt que simplement formel – à l'exercice des droits et libertés définis par les chartes. Autrement dit, il vise précisément à garantir l'effectivité du principe de participation du contrat moral de 1990.

Par ailleurs, le principe d'accommodement raisonnable comporte une limite inhérente, à savoir la « contrainte excessive » qu'une demande minoritaire fait peser sur l'ensemble de la société. Déjà, en 1995, la Commission des droits de la personne précisait cette limite en milieu scolaire. On y décelait « deux grands ordres de contraintes auxquelles l'école est confrontée, les unes législatives [par exemple, la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur l'instruction publique], les autres organisationnelles [par exemple, les exigences reliées au fonctionnement de la classe et à la réalisation de ses objectifs pédagogiques, les règles de sécurité, l'impact sur les ressources]¹⁶ ». Toutefois, « si l'obligation d'accommodement n'est pas illimitée, elle comporte néanmoins le devoir d'explorer, en toute bonne foi, les voies de solutions avec les personnes concernées ». Selon la Cour suprême, c'est notamment à ce devoir de participer à un jeu qui « se joue à deux » qu'a manqué le conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans l'affaire du kirpan.

S'il n'a pas toujours été éclairant sur le fond et invitant par son ton, le débat sur le kirpan a au moins eu le mérite de révéler clairement un « dissensus » d'assez forte magnitude sur la politique québécoise d'intégration. La réaction des opposants au port du kirpan à l'école n'est certes pas illégitime. Elle traduit notamment l'inquiétude ou la peur d'une majorité-minorité – les francophones – pour qui l'intégration des immigrants est particulièrement vitale en contexte nord-américain. Cependant, comme plusieurs l'ont souligné au lendemain du jugement de la Cour suprême, la rigidité s'est avérée contre-productive en termes d'intégration, Gurbaj Singh Multani ayant quitté le réseau public francophone pour une école privée anglophone en septembre 2002. Il y a là une raison de plus pour que l'appel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse soit entendu et donne lieu à un débat plus mature.

1. Voir Pierre Marois, « Religion, école privée, accommodements raisonnables : l'arbre ne doit pas cacher la forêt », *Le Devoir*, 15 juin 2005.

2. Le fond du baril a sans contredit été atteint le 17 avril 2002, quand « des parents ont hurlé des insultes à un enfant sikh de 12 ans [Gurbaj Singh Multani] parce qu'il revenait en classe avec son kirpan à la suite d'un ordre de la Cour supérieure ». (Michèle Ouimet, « Kirpan et liberté », *La Presse*, 19 avril 2002, p. A12.)
3. Cour suprême du Canada, *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* (2 mars 2006), CSC 6, section 6.
4. Ibid., section 2.
5. André Pratte, « L'inquiétude », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A27.
6. Pour une étude soulignant que le multiculturalisme à la canadienne et l'interculturalisme à la québécoise se rapprochent considérablement, particulièrement depuis la fin des années 1980, voir Danielle Juteau, Marie McAndrew et Linda Pietrantonio, « *Multiculturalism à la Canadian and Intégration à la Québécoise*. Transcending their Limits », dans R. Bauböck et J. Rundell (dir.), *Blurred Boundaries*, Vienne/Brookfield, European Centre Vienna/Ashgate Publishing, 1998, vol. 23, p. 95-110.
7. Denise Helly, *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1996, p. 44-45.
8. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble*, Montréal, Gouvernement du Québec, 1990, p. 15-18.
9. « Simard s'inquiète du port du kirpan », *Le Devoir*, 15 mai 2002, p. A3.
10. Rollande Parent (Presse canadienne), « Non au kirpan au secondaire. La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys veut suspendre l'autorisation accordée à un jeune sikh de porter son poignard », *Le Devoir*, 24 juillet 2002, p. A3.
11. Denise Bombardier, « Une arme à deux tranchants », *Le Devoir*, 4-5 mars 2006, p. B5.
12. Farhad Khosrokhavar, « L'islam des jeunes Musulmans. Sur l'exclusion dans la société française contemporaine », *Comprendre*, numéro sur Les identités culturelles, 2000, p. 81-97.
13. Michèle Ouimet, « Kirpan et liberté », *La Presse*, 19 avril 2002, p. A12.
14. Pour des exemples, voir Denise Bombardier, « Une arme à deux tranchants », *Le Devoir*, 4-5 mars 2006, p. B5 et Alain Dubuc, « La religion doit être une affaire privée », *La Presse*, 13 mai 2006, p. A29.
15. Pierre Marois, « Religion, école privée, accommodements raisonnables : l'arbre ne doit pas cacher la forêt », *Le Devoir*, 15 juin 2005.
16. Commission des droits de la personne du Québec, *Le pluralisme religieux au Québec*, février 1995, p. 13-14.

L'ÉCOLE, LIEU DE LA DIVERSITÉ RELIGIEUSE

Les enfants sont les principaux acteurs de l'interculturalisme religieux au Québec

FRÉDÉRIC CASTEL

Religiologue, Groupe de recherche interdisciplinaire sur le Montréal ethnoreligieux (GRIMER), Université du Québec à Montréal

L'ANNÉE 2006 AURA ÉTÉ PARTICULIÈREMENT MOUVEMENTÉE EN MATIÈRE D'ACTUALITÉ RELIGIEUSE, EN PARTICULIER DANS LE MONDE SCOLAIRE, à commencer par le jugement de la Cour suprême sur la question du kirpan. Depuis, les objets de débat associés à la diversité religieuse continuent de se succéder et de se confondre. Paradoxalement, les débats médiatisés donnent parfois l'impression que les minorités non chrétiennes sont devenues inopinément importantes en même temps que l'on semble tenir souvent pour acquis le fait que les croyants, toutes religions confondues, sont réduits à la portion congrue dans la société – et à plus forte raison chez les jeunes d'âge scolaire. Mais au fait, quel est l'état actuel des appartenances confessionnelles chez les jeunes de moins de 15 ans de la région de Montréal (îles et couronne immédiate)? Évidemment, si les chiffres de Statistique Canada permettent d'esquisser un portrait des appartenances religieuses des jeunes, ils ne peuvent rien nous dire des convictions profondes de ces derniers ou de leurs interrogations.

Le poids des jeunes au sein des communautés confessionnelles

En 2001, 18,3 % de la population de la région montréalaise est constituée de jeunes âgés entre 0 et 14 ans. Tout près de cette moyenne, la proportion de jeunes du même âge atteint 17,4 % chez les catholiques et 19,2 % chez les juifs.

Naturellement, la proportion de jeunes est sensiblement plus importante au sein des confessions marquées par l'apport d'immigrants récents : les familles comptent un peu plus d'enfants et les personnes de plus de

quarante ans sont moins nombreuses à avoir immigré. C'est au sein de la communauté musulmane que l'on trouve la plus grande part de jeunes, soit 29,2 %. De la même façon, un quart au moins des effectifs adventistes, pentecôtistes et hindous est constitué de jeunes de moins de quinze ans.

À cause du vieillissement de la frange immigrante parmi les bouddhistes ainsi que des conversions au christianisme qui se sont produites au sein de quelques groupes ethniques, les jeunes sont moins nombreux en proportion, leur représentation se limitant à 17,5 %. En même temps, les conversions en faveur du bouddhisme se font tard à l'âge adulte.

Les Églises pentecôtistes, adventistes, baptistes et plusieurs autres Églises de la mouvance évangélique, davantage alimentées par l'immigration récente, comptent en leurs rangs beaucoup plus de jeunes que les autres Églises protestantes fréquentées par les Québécois d'origine britannique. Les moins de quinze ans occupent en effet une portion congrue au sein des effectifs des Églises unie, anglicane, luthérienne et presbytérienne, soit entre 10 % et 15 %. De plus, ces dernières Églises ont été davantage affectées par l'émigration des jeunes adultes dans les années 1975-1990, par la défection de fidèles en faveur des Églises évangéliques ainsi que par le mouvement de désaffiliation confessionnelle, ce dernier phénomène étant un peu plus accusé en milieu anglo-protestant.

La part des non-chrétiens parmi les jeunes

Dans la région de Montréal, 9,5 % des jeunes de moins de 15 ans sont affiliés à une foi qui n'est pas chrétienne. Dans le groupe, 4,5 % sont musulmans et 2,8 % sont juifs. Les jeunes bouddhistes et hindous représentent à peine un enfant montréalais sur cent (voir le tableau). Cette proportion de jeunes non chrétiens pourra apparaître plus basse que prévue entre autres parce que ce pourcentage moyen aplanit le fait que les jeunes juifs, musulmans, bouddhistes, hindous et sikhs sont davantage concentrés dans certains quartiers (Saint-Laurent, Côte des-Neiges, Parc Extension, etc.), une réalité locale qui n'est pas sans créer un effet d'amplification dans les perceptions. Notons que ces quartiers ne se posent pas comme des enclaves réservées à une seule minorité ethnoreligieuse. Ceux-ci sont en fait multi-ethniques et multiconfessionnels – un phénomène typiquement montréalais.

Le poids des minorités non chrétiennes dans la région montréalaise

apparaît vraiment faible dès lors que l'on compare avec la situation torontoise, où 21,1% des jeunes sont affiliés à une tradition religieuse orientale.

Cela dit, contre toute attente peut-être, il demeure qu'à Montréal, 80,6% des enfants de 14 ans et moins sont chrétiens, et catholiques à 70,4%.

Les jeunes sans affiliation religieuse

Le recul spectaculaire de la pratique religieuse observée depuis trois ou quatre décennies au Québec est un phénomène qui ne manque pas de se poursuivre au sein de la génération des enfants d'âge scolaire. Il reste que les données de recensements font découvrir que 90,5% des jeunes de moins de quinze ans sont associés à une tradition religieuse, qu'elle soit chrétienne ou non (voir la figure). C'est dire que moins d'un enfant sur dix (9,5%) n'est affilié à aucune confession. C'est une part non négligeable certes, mais qui est tout de même assez loin de ce que l'on aurait pu anticiper si l'on se fie au très faible taux de pratique. Ainsi, peut-on dire que la proportion de jeunes sans affiliation confessionnelle est à peine supérieure à celle de leurs parents puisque 8,3% des Montréalais âgés entre 25 et 44 ans ne s'associent à aucune religion. On pourra bien sûr interroger le sens de ces données, mais on peut quand même affirmer que ces jeunes sans appartenance religieuse ne sont pas pour autant des athées, le nombre de ces derniers n'atteignant pas les deux cents dans toute la région de Montréal.

Les parents et l'identité confessionnelle de leurs enfants

Les chiffres semblent indiquer que la grande majorité des recensés, « même s'ils ne pratiquent pas » (comme le suggère le questionnaire du recensement), continuent à s'identifier à la tradition religieuse dans laquelle ils sont nés.

Il est cependant clair que les recensés établissent une nette distinction entre l'identité religieuse et l'adhésion formelle à une institution ou à une autorité confessionnelle. En dépit de l'effondrement de la pratique religieuse lié en bonne partie à la désaffection des institutions, il faut considérer l'hypothèse qu'un certain nombre de gens gardent le besoin de s'ancrer, malgré tout, dans une tradition religieuse (ne serait-ce qu'au niveau des croyances et des valeurs) en même temps que d'autres semblent simplement reconnaître l'influence polymorphe et diffuse de leur héritage religieux reconnu comme une des composantes de la culture à laquelle ils

appartiennent. Il est toutefois assuré que sur le plan identitaire la pratique religieuse n'est gage de rien.

Il est par ailleurs intéressant de noter que ce sont les parents qui, lors des recensements, déclinent une religion pour leurs enfants. Ainsi peut-on se demander si certains d'entre eux ne tiennent pas finalement à ce que leurs enfants ne soient pas laissés totalement à eux-mêmes sur le plan des croyances et des valeurs religieuses ou, à tout le moins, que ces derniers héritent d'un minimum de connaissances religieuses, qu'elles soient doctrinales ou simplement historiques et culturelles.

Reste à savoir comment ce paradoxe identitaire (s'identifier à une religion en la pratiquant peu ou pas) se joue chez les enfants.

Voilà qui peut mettre en perspective les fins pédagogiques du programme Éthique et culture religieuse, qui sera enseigné dans les écoles primaires et secondaires à partir de septembre 2008, car celui-ci devrait non seulement permettre aux étudiants de mieux appréhender les « religions du monde », mais aussi de mieux connaître leurs propres racines religieuses.

La diversité religieuse de l'école montréalaise : une réalité propre aux enfants

Le discours de leaders d'opinion qui s'expriment sur les aléas de la diversité religieuse dans les médias laisse souvent montrer une absence de contacts réels et profonds avec les membres des communautés culturelles qui font l'objet de leurs commentaires. Toute l'histoire du kirpan est révélatrice à cet égard. Beaucoup ne font, à vrai dire, que commenter l'actualité à la hauteur des principes.

Malgré l'impression laissée par les débats médiatisés, hormis les catégories de travailleurs de première ligne en contact direct et régulier avec les immigrants et leurs enfants (services gouvernementaux, monde de la santé, enseignants, etc.), la plupart des Québécois se trouvent moins réellement confrontés aux nouvelles formes de la diversité religieuse qu'on ne le laisse entendre.

Remarquons bien d'où proviennent la majorité des débats qui surgissent périodiquement : essentiellement du monde scolaire. C'est dire que ceux qui sont réellement et directement en contact avec la diversité religieuse, ce sont bel et bien les enfants.

Comme les enfants finissent par revêtir les convictions des adultes, on ne peut pas nier que les parents et les professeurs peuvent jouer un rôle-clé dans la tournure dudit contact. Il est vrai que pour mener cette entreprise à bien, il faudrait doter les professeurs et les responsables d'institutions scolaires de diverses formes d'outils et de soutien.

Nécessairement, on devra offrir aux enseignants concernés une formation pédagogique qui soit vraiment à la hauteur des visées du programme Éthique et culture religieuse. Par ailleurs, la nouvelle fonction d'intervenant du Service animation, vie spirituelle et engagement communautaire (SAVSEC) doit obligatoirement prendre en compte l'expérience de la diversité religieuse des jeunes – car ce sont d'abord les jeunes qui font de la diversité religieuse québécoise une expérience.

Le gouvernement Charest a-t-il tenu ses promesses?¹

ÉRIC BÉLANGER

Professeur adjoint, Département de science politique, Université McGill

FRANÇOIS PÉTRY

Professeur titulaire, Département de science politique, Université Laval

LOUIS M. IMBEAU

Professeur titulaire, Département de science politique, Université Laval



Jean Charest

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL DE JEAN CHAREST A ÉTÉ L'UN DES MOINS POPULAIRES QUE LE QUÉBEC AIT CONNUS DEPUIS UNE QUARANTAINE D'ANNÉES. Selon les données de CROP, le taux annuel moyen de satisfaction à l'endroit du gouvernement Charest a été de 42 % en 2003, l'année de son élection, pour ensuite chuter à 32 % et 27 % en 2004

et 2005, avant de finalement connaître une légère remontée à 33 % en 2006 (moyenne de janvier à août dans ce dernier cas). Comment expliquer un tel niveau d'impopularité du gouvernement Charest ?

Selon une première hypothèse, la grogne des Québécois serait due au fait que le gouvernement Charest n'a pas tenu ses promesses. Cette explication semble avoir assez de poids dans les médias et auprès du public. En effet, un sondage Léger Marketing publié dans le *Devoir* du 5 mai 2006 indiquait que l'insatisfaction des Québécois envers leur gouvernement était due principalement au non-respect de ses engagements. Ce résultat n'est pas nouveau. En effet, selon une enquête du même sondeur publiée par le *Journal de Montréal* en avril 2005, 88 % des Québécois pensaient que l'équipe Charest n'avait pas rempli ses promesses jusque-là. Un gouvernement qui ne respecte pas ses promesses ne peut pas raisonnablement espérer conserver la confiance des électeurs. Si le gouvernement Charest n'a pas respecté ses engagements électoraux, les Québécois auraient raison de lui refuser leur confiance et leur appui.

Le problème avec cette hypothèse est que le gouvernement Charest a bel et bien tenu ses promesses. C'est du moins la conclusion générale à laquelle arrive l'enquête détaillée sur la réalisation des engagements électoraux du gouvernement Charest qu'ont récemment menée trente universitaires du Québec et du Canada. À l'issue de cette enquête, nous avons constaté que le gouvernement avait réalisé complètement ou partiellement 60 % des engagements de sa plateforme électorale trois ans après son élection et nous pouvons anticiper qu'il en aura rempli les deux tiers à la fin de son mandat. Ce chiffre somme toute respectable est tout à fait comparable aux pourcentages de promesses tenues ailleurs qu'au Québec. Il est tout de même inférieur au taux de réalisation de 75 % des promesses du Parti québécois au pouvoir de 1994 à 2003. Mais la comparaison n'est pas tout à fait juste parce que le pourcentage du PQ a été calculé sur la base de deux mandats successifs contre un seul mandat pour le Parti libéral du Québec (PLQ). Logiquement, un gouvernement sera mieux à même de réaliser plus de promesses en moyenne en deux mandats qu'en un seul.

On peut objecter que le pourcentage de 60 % risque d'être trompeur parce qu'il ne tient pas compte du poids relatif des engagements. Il se pourrait après tout que les 60 % d'engagements respectés concernent surtout des

enjeux peu notables et que les 40 % qui n'ont pas été tenus soient liés à des enjeux plus importants. Il est vrai que Jean Charest n'a pas respecté les promesses importantes d'abaisser les impôts, de réinvestir dans la santé et l'éducation, et de transformer la fonction publique grâce à la réingénierie de l'État. Mais le PLQ a réalisé d'autres engagements significatifs dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'énergie, etc. Si bien que, quand on fait le décompte des 12 engagements les plus saillants pris pendant la campagne électorale de 2003 (l'importance d'un engagement étant mesurée par le nombre de fois où il a été mentionné dans les médias), on en dénombre pas moins de 9 (soit 75 %) qui ont été réalisés (voir le tableau 1).

Bref, non seulement Jean Charest a-t-il tenu ses promesses, il a également tenu ses promesses sur les enjeux saillants. Ce faisant, il s'est confor-

TABLEAU 1

Réalisation des 12 engagements du PLQ les plus saillants dans les médias en avril 2003 :

Engagement	Réalisé ou en voie de réalisation
Permettre les défusions	oui
Désengorger les urgences	oui
Réduire les listes d'attente	oui
Augmenter le financement du réseau de la santé	non
Développer les services d'aide aux devoirs	oui
Enseigner l'anglais dès la 1 ^{re} année du primaire	oui
Réduire les impôts de 27 % en cinq ans	non
Simplifier la fiscalité des entreprises privées	oui
Alléger la réglementation des entreprises	oui
Réduire le fardeau fiscal des familles	oui
Réduire le nombre d'organismes d'État	non
Maintenir l'équilibre budgétaire	oui

mé au modèle rationnel du comportement des politiciens élus. Dans un système démocratique où les citoyens sont suffisamment informés pour raisonnablement juger l'action du gouvernement et agir en conséquence aux prochaines élections, il est tout à fait rationnel pour les politiciens au pouvoir de respecter leurs engagements autant que possible s'ils veulent garder la confiance des électeurs et ainsi augmenter leurs chances de réélection. Et dans un monde de rareté où toutes les promesses ne peuvent pas être tenues et où il faut donc faire des choix, il est tout aussi rationnel pour les politiciens au pouvoir de choisir de réaliser les promesses les plus saillantes, aux dépens de celles qui sont peu visibles.

Le problème avec le modèle rationnel est que les citoyens sont en général trop peu ou trop mal informés pour pouvoir raisonnablement juger l'action du gouvernement. Cela est particulièrement vrai des promesses électorales et de l'état de leur réalisation, deux éléments sur lesquels les Québécois n'ont pratiquement aucune incitation à s'informer. Il est difficile de prétendre que les électeurs québécois ont pu juger dans quelle mesure les engagements du programme politique de Jean Charest ont été tenus s'ils ne connaissaient que très imparfaitement ledit programme. Les citoyens, pour former un jugement quant à la performance de leur gouvernement, doivent se fier en grande partie aux signaux que leur envoient les leaders d'opinion et les médias. Si ces signaux sont faussés, comme notre enquête nous porte à le croire à tout le moins en ce qui concerne le respect des engagements, l'opinion publique sera elle-même inévitablement faussée. La principale source d'insatisfaction des Québécois envers leur gouvernement, à savoir le prétendu non-respect des promesses, est en grande partie une fiction, une situation qui, avouons-le, ne manque pas d'ironie.

Les contributions à l'ouvrage collectif sur les réalisations du gouvernement Charest pointent vers deux autres explications de la mauvaise performance de ce gouvernement dans les sondages. L'une concerne le manque de sensibilité à l'opinion publique. Cette lacune du gouvernement fut souvent mise de l'avant par les journalistes. Nous retrouvons aussi ce critère en bonne place dans les sondages d'opinion. Par exemple, selon l'enquête d'avril 2006 de Léger Marketing évoquée plus haut, près d'un tiers des Québécois pensaient que l'insatisfaction générale envers Jean Charest était attribuable au fait qu'il ne tenait pas compte de l'opinion publique. Les col-

laborateurs de l'ouvrage jugent eux aussi que le gouvernement Charest a manqué de sensibilité à l'opinion publique dans plusieurs dossiers comme ceux de la privatisation du mont Orford et des compressions de 103 millions dans le régime de prêts et bourses étudiants. Il semble donc que nos collaborateurs sont d'accord avec les médias et l'opinion publique pour attribuer, au moins en partie, le faible niveau de popularité du gouvernement Charest à son manque de sensibilité à l'opinion publique.

L'autre élément négatif d'évaluation qui ressort de l'ouvrage collectif est le manque de délibération et de consultation avec les acteurs de la société civile tels les syndicats et les groupes environnementalistes. Cette critique s'est également retrouvée souvent dans les médias. On reproche au gouvernement d'être peu ouvert au dialogue et de n'en faire bien souvent qu'à sa tête dans plusieurs dossiers. Cette lacune aurait entraîné les « maladroites » du début du mandat, rapidement transformées en « gaffes monumentales » qui n'auraient fait que précipiter la chute de Jean Charest et du PLQ dans les sondages. Le manque de consultation de la société civile aurait aussi contribué à créer la perception d'une absence de leadership qui serait nuisible à la popularité du chef du gouvernement. Les résultats qui ressortent des analyses des collaborateurs de l'ouvrage coïncident assez bien avec le portrait qu'en brossent les médias, suggérant qu'il est également possible d'associer, du moins en partie, l'absence de délibération au faible niveau de popularité du gouvernement Charest.

À la lumière des résultats de l'enquête collective sur les réalisations du gouvernement Charest, on peut reprocher à ce gouvernement d'avoir manqué de sensibilité à l'endroit de l'opinion publique et de s'être montré peu ouvert au dialogue avec certains acteurs de la société civile. Le gouvernement libéral a mal expliqué ses orientations et ses décisions, et il ne s'est pas vraiment donné la peine d'expliquer et de démontrer la validité de son action. En revanche, il ne semble pas justifié de lui reprocher de n'avoir pas tenu ses promesses. C'est même l'un des critères par rapport auxquels il a le mieux performé.

1. Ce texte propose un aperçu des résultats d'une enquête détaillée sur la réalisation des engagements électoraux du gouvernement Charest qu'ont récemment menée trente universitaires du Québec et du Canada. Voir François Pétry, Éric Bélanger et Louis M. Imbeau (dirs), *Le Parti libéral: enquête sur les réalisations du gouvernement Charest*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

LA
DÉMOCRATIE
AU MUSÉE!

VOX POPULI
MUSÉE DE LA CIVILISATION
DU 19 OCTOBRE 2005 AU 8 AVRIL 2007



LA NAISSANCE DE QUÉBEC SOLIDAIRE

Pierre Mouterde¹

Professeur de philosophie, collègue de Limoilou



C'était les 3, 4, 5 février 2006 et la nouvelle fit sensation : il naissait officiellement au Québec un nouveau parti qui prenait le nom de Québec solidaire ; un parti de gauche faisant de la question sociale sa préoccupation première et qui, par suite de l'intérêt médiatique qu'il suscitait comme du prestige de quelques-uns de ses leaders (Françoise David et Amir Khadir), paraissait se trouver en bonne posture pour commencer à remodeler la scène politique québécoise.

Sous les acclamations des plus de 1 000 personnes qui participaient à ce congrès de fondation ont ainsi été posées les premières pierres d'une nouvelle organisation politique se définissant comme « de gauche », « souverainiste », « féministe », « écologiste » et « altermondialiste ». De quoi indiquer clairement qu'on cherchait à rompre avec le monopole du Parti québécois (PQ), lui qui depuis la fin des années 1960 était parvenu à regrouper – autour de la question nationale et de son projet politique référendaire – l'immense majorité des forces du changement du Québec.

Le projet de Québec solidaire était-il pour autant viable, annonciateur, comme le prétendaient ses supporters, de l'avenir ? Telle est sans doute la question que bien des observateurs de la politique québécoise n'ont cessé depuis de se poser ! D'autant plus qu'un mois à peine après la fondation de ce nouveau parti, à l'occasion d'une élection partielle dans la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques, la candidate de Québec solidaire, Manon Massé,

réussissait à obtenir 22 % des suffrages populaires, ce qui pour une formation à peine née sonnait comme une réussite pleine de promesses.

UN LONG CHEMINEMENT

En fait, la naissance de Québec solidaire est le fruit d'un long cheminement qui ne remonte pas à hier, mais qui a ultimement résulté de la rencontre puis de la fusion de deux organisations politiques relativement jeunes, l'UFP (l'Union des forces progressistes) et Option citoyenne. La plus ancienne, l'UFP, est née en juin 2002 d'un laborieux effort de rapprochement entre trois petites entités de la gauche québécoise : le PDS (Parti de la démocratie socialiste), le RAP (Rassemblement pour une alternative progressiste) et le Parti communiste du Québec. Toutes trois – fortement secouées par la montée en force du néolibéralisme et par la crise des grands courants de la gauche institutionnelle – ont peu à peu réalisé, notamment à l'occasion des élections dans Mercier en 2001 et de la candidature rassembleuse de Paul Cliche, qu'il n'y aurait d'avenir pour la gauche du Québec qu'à la condition de le penser sur le mode de l'unité et loin de tous les sectarismes du passé.

Quant à l'organisation Option citoyenne, fondée en mai 2004 par Françoise David (ex-présidente de la Fédération des femmes du Québec et animatrice de la Marche mondiale des femmes en 2000), elle trouvait ses racines dans le mouvement social D'abord solidaires, lui-même né à l'automne 2002 pour tenter de faire face à la montée de la droite et plus particulièrement à la croissance inquiétante de l'Action démocratique du Québec (ADQ). Composé de militantes et militants issus principalement du mouvement des femmes ou du milieu communautaire, D'abord solidaires se voulait (et se veut aujourd'hui encore) un mouvement citoyen désireux de participer, par le biais de l'éducation populaire et de la promotion du « bien commun », aux débats et discussions sur les grands enjeux de la société québécoise, mais sans pour autant faire de la politique partisane.

L'ORIGINALITÉ PREMIÈRE

L'originalité première de Québec solidaire gît sans doute dans cette volonté d'unir ce qui était jusqu'à présent resté épars ou sans lien, et d'y parvenir en cherchant à donner naissance à des pratiques politiques innovatrices et inclusives. D'où ces tentatives de fusionner des manières différentes de militer : celles de la gauche politique comme celles du mouvement communautaire ou féministe. D'où aussi ce souci d'être un parti autant des urnes que de la rue et en prime de donner autant d'importance, dans les instances de direction, aux deux formations originelles ainsi qu'aux femmes et aux hommes. D'où enfin

cette volonté de se doter de deux porte-parole, et à l'instar du symbole unificateur et novateur qu'ils représentent, de combiner dans un seul projet politique une série d'aspirations autrefois séparées : féministes et écologistes, mais aussi souverainistes et sociales.

DES DÉFIS NON NÉGLIGEABLES

Il n'en demeure pas moins que ce vaste projet n'est pour l'instant qu'en chantier. Et si par son pluralisme inclusif il pourrait apparaître à plusieurs comme une solution de rechange au déclin ou aux difficultés actuelles du PQ, il n'en est pas moins sujet à bien des tensions, sans même parler du test très difficile que représenteront les prochaines élections générales. Car en l'absence d'un système proportionnel, il apparaît fort difficile à un tiers parti de pouvoir faire élire facilement ne serait-ce que quelques députés. Par ailleurs, ce ne sera qu'en novembre prochain que Québec solidaire se dotera d'un programme politique digne de ce nom. Et là, le caractère inclusif et donc général de ses intentions premières connaîtra un autre test décisif.

Le projet de programme de gouvernement des 1 000 jours de Québec solidaire, sur lequel planche actuellement la commission politique de ce parti, se voit tiraillé entre le désir de réalisme dont doit faire preuve toute formation politique aspirant au pouvoir et celui de changement en profondeur qu'appelle nécessairement un projet de gauche. Comment en effet s'attaquer sérieusement à l'inégalité sociale sans remettre en cause à plus ou moins long terme les politiques économiques néolibérales ainsi que les rapports de tutelle qu'Ottawa entretient avec Québec ? Comment promouvoir de tels changements structurels, si l'on veut en même temps conquérir rapidement la confiance de l'électorat ? Déjà, lors de son dernier conseil national, Québec solidaire a résolu de faire de Françoise David sa première porte-parole, laissant entrevoir qu'au-delà de la noble intention de « faire de la politique autrement », le modèle traditionnel du chef unique pèse encore lourd dans la balance de la politique électorale québécoise, et qu'ainsi les partisans du réalisme au sein de Québec solidaire restent bien présents. Bonne chose diront certains, mais à la condition, rétorqueront d'autres, que cela ne gomme pas son caractère critique et novateur ! On le voit, dans les prochains mois, les défis ne manqueront pas aux membres de Québec solidaire. Ne sont-ils pas néanmoins à l'image des promesses et espérances que la naissance d'un tel parti n'a pas manqué de susciter au Québec ?

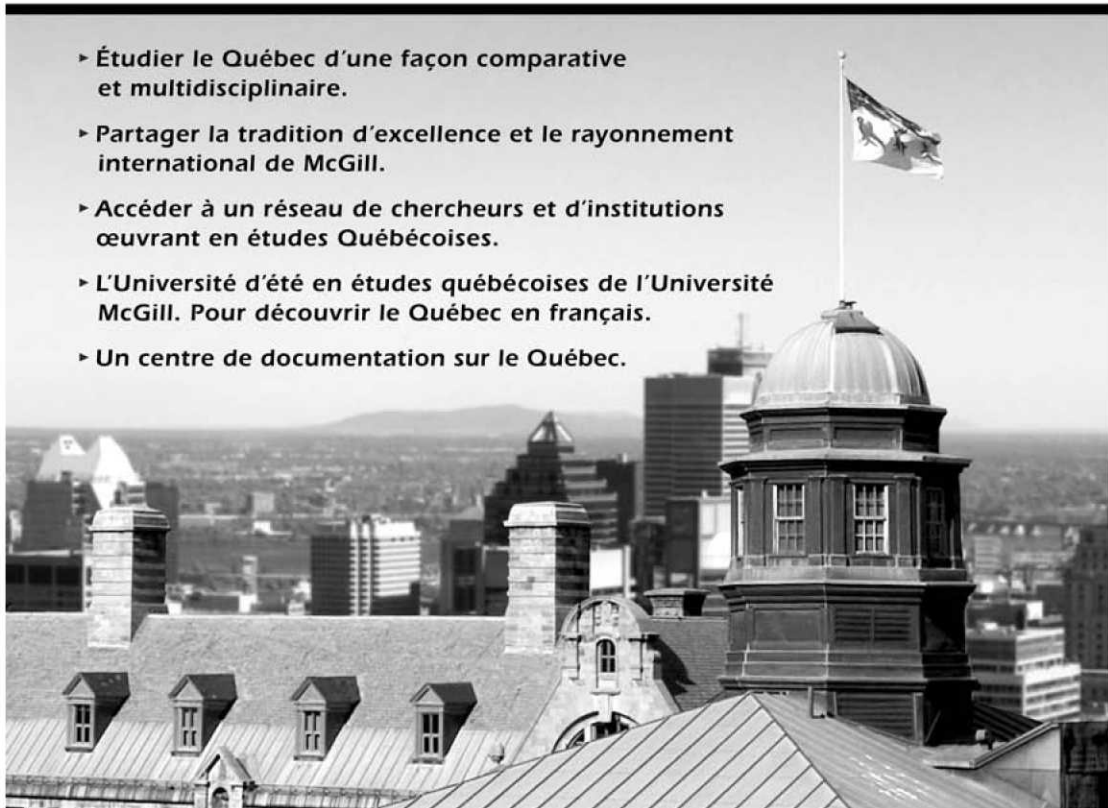
1. Pierre Mouderde a publié récemment *Repenser l'action politique de gauche*, essai sur l'éthique, la politique et l'histoire (Montréal, Éditions Écosociété, automne 2005)

Un regard unique sur **LA RÉALITÉ QUÉBÉCOISE**



3644, rue Peel, salle 514 | New Chancellor Day Hall | Montréal (Québec) | H3A 1W9
514.398.3960 | www.arts.mcgill.ca/qs/

- Étudier le Québec d'une façon comparative et multidisciplinaire.
- Partager la tradition d'excellence et le rayonnement international de McGill.
- Accéder à un réseau de chercheurs et d'institutions œuvrant en études Québécoises.
- L'Université d'été en études québécoises de l'Université McGill. Pour découvrir le Québec en français.
- Un centre de documentation sur le Québec.





Chronologie 2005-2006

Chronologie 2005-2006

SERGE LAPLANTE

Recherchiste, *Journal de Montréal*

VOICI LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU QUÉBEC ENTRE LE 1^{er} AOÛT 2005 ET LE 31 JUILLET 2006.

AOÛT 2005



Son Excellence
Michaëlle Jean

Le 4 - Michaëlle Jean gouverneure général. Le premier ministre Paul Martin cause une surprise en annonçant que la journaliste québécoise d'origine haïtienne deviendra la 27^e gouverneur général du Canada.

Le 13 - Patrick Drolet primé au festival de Locarno. Le comédien Patrick Drolet reçoit le Léopard d'interprétation masculine pour son rôle dans le film québécois *La Neuvaïne*. Le film québécois *Les États nordiques* l'emporte dans la catégorie vidéo.

Le 28 - Servia vainqueur du Molson Indy. Le Catalan Oriol Servia remporte sa première victoire en série Champ Car au Molson Indy de Montréal. Les favoris locaux Alexandre Tagliani et Andrew Ranger terminent respectivement 5^e et 11^e. En Formule Atlantique, le Québécois Antoine Bessette gagne devant les siens, sa deuxième victoire du Championnat Toyota Atlantique.

Le 29 - Francis Fox au Sénat. Ancien secrétaire d'État sous Pierre Elliott Trudeau et proche conseiller de Paul Martin, Francis Fox accède à la Chambre haute, en même temps que l'avocat montréalais Yoïne Goldstein. Au début du mois, M. Martin avait aussi ouvert les portes du Sénat à un autre de ses conseillers, l'ancien député de Louis-Hébert Dennis Dawson.

Le 30 - Décès du sergent d'armes. Le major-général Maurice Gaston Cloutier

était sergent d'armes de la Chambre des communes et secrétaire canadien de la Reine. Il détient le record de celui qui a occupé le plus longtemps le poste de sergent d'armes dans toute l'histoire du Parlement canadien. Il avait été nommé à ce poste en 1978 après avoir connu une brillante carrière dans l'aviation canadienne.

SEPTEMBRE 2005

Le 1^{er} - CHOI-FM : l'appel de Genex rejeté. La Cour d'appel fédérale confirme la décision du CRTC, en juillet 2004, de retirer la licence de la station de radio de Québec en raison de propos jugés offensants tenus par ses animateurs. L'entreprise propriétaire, Genex, annonce son intention de porter sa cause jusqu'en Cour suprême. CHOI-FM bénéficie d'un sursis de 20 jours pour continuer à diffuser, après quoi Genex devra s'adresser à nouveau au tribunal pour obtenir une prolongation de délai jusqu'à une décision de la Cour suprême.

Le 2 - L'essence à 1,47\$. Le litre d'essence atteint un sommet de 1,47\$ à Québec.

Le 6 - Charles Dionne réalise son rêve. Le cycliste québécois signe une entente de deux ans avec l'équipe espagnole Saunier Duval-Prodir, une formation membre du circuit ProTour. L'athlète retrouvera en Europe ses compatriotes Michael Barry et Ryder Hesjedal, seuls Canadiens à rouler pour une formation du ProTour, Discovery Channel. L'objectif du cycliste de 26 ans est maintenant de satisfaire à certains critères de sélection établis par son équipe pour participer au Tour de France.

Le 9 - Charest ira en Chine. Jean Charest s'entretient une vingtaine de minutes avec Hu Jintao, au Musée canadien des civilisations, à Gatineau. C'est la première fois qu'un premier ministre du Québec rencontre un président de la Chine. Cette rencontre s'inscrit à la veille du départ de la mission québécoise en Chine, le 21 septembre, la plus grosse délégation de l'histoire du Québec. M. Charest sera accompagné d'environ 150 personnes des milieux d'affaires, institutionnel et culturel.

Le 11 - Marathon international de Montréal. 17 000 personnes participent au Marathon de Montréal/Fêtes de la santé. 5 500 sont au départ du Marathon.

Le 12 - Mulroney amer et trahi. En convalescence chez lui, l'ancien premier ministre Brian Mulroney est profondément blessé que son ami et journaliste Peter C. Newman rapporte (dans son livre de 462 pages *The Secret Mulroney Tapes: Unguarded Confessions of a Prime Minister*) des propos très durs qu'il aurait tenus à l'égard de ses collègues et adversaires politiques. « This was my mistake and I'm going to have to live with it », déclare-t-il à la presse anglophone.

Le 14 - André Boulerice démissionne. Député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques depuis 1985, il fut, en 2004, le premier élu de l'Assemblée nationale à se prévaloir de l'union civile entre conjoints de même sexe.

Le 13 - André Caillé démissionne. À la tête de l'entreprise depuis 1996, le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec annonce qu'il quitte son poste le 16 septembre. Âgé de 61 ans, M. Caillé avait dû céder son poste (de PDG) à son bras droit, Thierry Vandal, en avril 2005, après avoir embarrassé le gouvernement en réclamant la déréglementation des tarifs d'électricité.

Le 14 - Politique de relations internationales du Québec. La ministre des Relations internationales du Québec, Monique Gagnon-Tremblay, publie un document intitulé *Le Québec dans les forums internationaux. L'exercice des compétences du Québec à l'égard des organisations et des conférences internationales*.

Le 19 - Paul Coffin condamné avec sursis. L'ancien patron de Coffin Communications, le seul témoin de la commission Gomery à avoir avoué ses torts, est condamné au Palais de justice de Montréal à deux ans moins un jour de prison à purger dans la communauté pour des fraudes de plus de 1,5 million de dollars commises dans le cadre du programme fédéral des commandites.



André Boisclair

Le 19 - Boisclair avoue avoir consommé de la cocaïne. Le candidat vedette à la direction du Parti québécois, André Boisclair, se confie au quotidien *La Presse*: « Alors que vous étiez ministre, est-ce que vous avez consommé de la cocaïne? - J'ai commis des erreurs, des choses que je regrette. Oui, il m'est arrivé de consommer. »

Le 20 - Alouette Phase II. Inauguration de la phase II de l'aluminerie Alouette de Sept-Îles, la plus grande aluminerie d'Amérique. Le projet, qui représente un investissement de 1,45 milliard de dollars, constituait le plus gros projet de construction du Québec des dernières années. Alouette produit désormais 550 000 tonnes métriques d'aluminium par année.

Le 23 - Simon Marshall victime d'une erreur judiciaire. Simon Marshall est officiellement déclaré non coupable par la Cour d'appel du Québec. Ce citoyen de Sainte-Foy a donc purgé une peine de 62 mois de prison pour des crimes qu'il n'a pas commis, des tests d'ADN l'ayant récemment innocenté. Le jeune homme, qui souffre d'un retard mental, avait été condamné en 1997 après avoir plaidé coupable à 13 chefs d'accusation de voies de fait. La police de Québec ouvre une enquête interne sur la manière dont cette affaire a été bâclée.

Le 25 - Deux faux pas. Dans la même semaine, deux commentateurs vedettes de la radio et de la télévision commettent des dérapages verbaux et sont mis au banc des médias. Le Doc Mailloux évoque des études censées prouver la supériorité de la race blanche sur la race noire. Dans le cadre de l'émission *L'avocat et le diable* sur TQS, émission à saveur polémique, Gilles Proulx qualifie la victime d'un viol sordide de «petite vache», de «cochonne» et de «garce», s'attirant les foudres des commentateurs et la réprobation de l'opinion publique. Ses propos sont notamment stigmatisés dans le cadre de l'émission *Tout le monde en parle*, diffusée à Radio-Canada.

Le 27 - Michaëlle Jean. Cérémonie d'installation de la Québécoise Michaëlle Jean à titre de 27^e gouverneur général du Canada.

Le 29 - Les provinces peuvent poursuivre les cigarettiers. La Cour suprême, dans une décision unanime, ouvre la porte à des poursuites civiles de dizaines de milliards de dollars contre l'industrie du tabac. La Cour reconnaît la validité d'une loi de la Colombie-Britannique adoptée en vue de réclamer des compensations pour couvrir le coût des traitements liés au tabagisme assumés par la province depuis 50 ans et les coûts prévisibles dans l'avenir.

Le 30 - Norbourg en liquidation. 130 millions de dollars manquant à l'appel, l'Autorité des marchés financiers ordonne la liquidation de la société Norbourg.

OCTOBRE 2005

Le 13 - Développement économique. Le ministre Claude Béchard dévoile la nouvelle stratégie gouvernementale de développement économique.

Le 18 - Rentrée parlementaire. Ajournés le 16 juin 2005, les travaux de la 1^{re} session de la 37^e Législature, amorcée le 4 juin 2003, reprennent à Québec.

Le 18 - Michaëlle Jean. L'opposition officielle refuse de donner son accord à la présentation d'une motion soulignant la nomination de la Québécoise Michaëlle Jean comme gouverneur général du Canada.



Lucien Bouchard

Le 19 - Manifeste des lucides. Un groupe de personnalités de différents milieux, avec en tête l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, publie un manifeste intitulé *Pour un Québec lucide*.

Le 20 - Congés parentaux - Québec débouté. La Cour suprême décide que les congés parentaux fédéraux n'empiètent pas sur la compétence des provinces. Cette décision unanime annule un jugement rendu l'année dernière par la Cour d'appel du Québec. La

décision n'a toutefois pas d'incidences sur la gestion du programme qui entre en vigueur le 1^{er} janvier, Québec et Ottawa ayant conclu au printemps une entente transférant au Québec l'administration du programme de congés parentaux, en même temps que les fonds qui y sont affectés. Ottawa tenait tout de même à faire préciser ses prérogatives constitutionnelles par la Cour suprême, étant donné les retombées possibles de cette question sur d'autres programmes.

Le 20 - Diversité culturelle. Par 148 voix contre 2, l'UNESCO adopte, à Paris, la Convention internationale sur la diversité culturelle. Il s'agit d'une première grande victoire diplomatique du Québec sur la scène internationale. Le Québec était derrière les efforts déployés par le Canada et la France, depuis 1998, pour faire adopter la convention.

Le 20 - Reconnaissance du microcrédit. Par une motion unanime, l'Assemblée nationale du Québec reconnaît la contribution active des membres du Réseau québécois du crédit communautaire au développement social et économique de leur milieu. Qualifié d'«essentiel au développement de la société et de l'économie» par le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Claude Béchar, le microcrédit est une pratique économique qui a fait ses preuves comme instrument de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le 27 - Unanimité sur les garderies. Les parlementaires appuient une motion du député péquiste Jonathan Valois (Joliette) selon laquelle «l'Assemblée nationale réitère la volonté du Québec de n'accepter aucune condition dans le cadre des négociations avec Ottawa sur le financement du programme des garderies». Le lendemain, les deux gouvernements annonçaient une entente sur le financement du programme des garderies.

Le 28 - Entente sur les garderies. Jean Charest et Paul Martin signent une entente sur les garderies qui rapportera 1,125 milliard en cinq ans au Québec. Cette entente Québec-Ottawa découle d'un engagement du budget fédéral de février 2005 visant l'institution d'un programme national de garderies de cinq milliards de dollars. Ottawa devait, dans ce contexte, négocier une entente avec chaque province.

Le 30 - 96,8 % pour Duceppe. Soumis à un vote de confiance lors du congrès bisannuel de son parti tenu à Montréal, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, obtient un taux de confiance inégalé dans notre histoire politique récente.

NOVEMBRE 2005

Le 1^{er} - Publication du rapport Gomery. Le juge John Gomery publie la première partie de son rapport sur le scandale des commandites. Comme on s'y attendait, le gouvernement Chrétien est blâmé. Le juge Gomery conclut qu'il y a eu ingérence politique dans la gestion des commandites, et que le versement de dons au Parti libéral du Canada a permis à des agences d'obtenir des contrats.

Le 3 - De Villepin s'adresse à l'Assemblée nationale. Le premier ministre de la France, Dominique de Villepin, prend la parole devant les membres de l'Assemblée nationale, à l'occasion d'une visite de trois jours au Canada. L'événement, toujours exceptionnel, s'était produit la dernière fois en 1984, lors de la visite à Québec du premier ministre Laurent Fabius. Raymond Barre, en 1979, et Pierre Mauroy, en 1982, avaient fait de même avant lui.

Le 3 - Unanimité sur Kyoto. L'Assemblée nationale appuie les efforts du gouvernement québécois afin de forcer le déblocage des négociations avec Ottawa sur l'application du plan fédéral destiné à atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Une motion parrainée par le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, stipule que « l'Assemblée nationale appuie le gouvernement dans ses demandes au gouvernement fédéral relativement à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin que le Québec obtienne une entente bilatérale qui réponde aux préoccupations du Québec. »

Le 6 - Challenge Bell. L'Américaine Amy Frazier devient la 13^e championne du Challenge Bell de tennis, disputé à Québec, battant la Suédoise Sofia Arvidsson en deux manches de 6-1 et 7-5.



Gérald Tremblay

Le 6 - Élections municipales. Les premières élections simultanées depuis les fusions municipales ont amené l'élection de 142 mairesses (13 %) et 956 maires (87 %), pour un total de 1 098. De ce nombre, 604 avaient été élus sans opposition le 14 octobre et 494 l'ont été lors du scrutin le 6 novembre. Par ailleurs, sept postes de maire restent vacants au lendemain de l'élection. Le taux de participation, pour l'ensemble du Québec, est de

45 %. Le maire Gérald Tremblay est réélu à Montréal. L'ancienne mairesse de Sainte-Foy, Andrée Boucher, est élue mairesse de Québec.

Le 13 - Finale de *Star Académie*. Le dernier gala de *Star Académie 2005* attire 2,6 millions de téléspectateurs le dimanche soir sur TVA, un sommet pour la saison. L'émission marquait le couronnement du candidat Marc-André Fortin.

Le 14 - Mini-budget fédéral. Le gouvernement Martin présente une mise à jour économique qui a tout d'un mini-budget: réductions d'impôt de 30 milliards sur cinq ans et cadeaux aux entreprises.

Le 15 - Boisclair élu chef du PQ. Élection du nouveau chef du Parti québécois au scrutin téléphonique au terme d'une campagne marathon de cinq mois, marquée par un débat qui renvoyait moins au programme du parti qu'aux habitudes de consommation de cocaïne du candidat André Boisclair. Élu au premier tour (56 503 voix, 53,7 %), M. Boisclair devient le sixième chef du Parti québécois, après René Lévesque, Pierre Marc Johnson, Jacques Parizeau, Lucien Bouchard, Bernard Landry. Il est le deuxième plus jeune.

Le 16 - Unanimité autour de la place du privé en santé. Les députés appuient une motion du péquiste Jean-Pierre Charbonneau (Borduas) qui énonce: «Que l'Assemblée nationale du Québec appuie les propos du ministre de la Santé et des Services sociaux selon lesquels un système de santé privé parallèle serait socialement inacceptable et fonctionnellement inefficace.»

Le 16 - Inquiétudes concernant la gestion de l'offre. Le même jour, les députés affirment unanimement: «Que l'Assemblée nationale, dans le cadre des négociations à l'Organisation mondiale du commerce, réitère son appui indéfectible à la gestion de l'offre, un modèle de mise en marché des produits agricoles équitable pour les consommateurs, les contribuables, les transformateurs et les producteurs qui en vivent, qu'elle s'assure que le gouvernement fédéral maintienne son appui au système actuel de gestion de l'offre et que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de confier à ses négociateurs le mandat d'obtenir, aux termes de la présente ronde de négociations, des résultats qui permettront aux secteurs sous gestion de l'offre d'éviter une réduction des tarifs et un accroissement des contingents tarifaires.»

Le 17 - Fin du Bachelor. Le Bachelor Éric Limoges, vedette de la populaire émission de télé-réalité de TQS, choisit finalement comme gagnante une étudiante en médecine vétérinaire, Isabelle Poulin.



Mario Dumont

Le 24 - Autobiographie de Dumont. À 35 ans, avec derrière lui 18 ans d'action politique, le chef de l'ADQ, Mario Dumont, lance son autobiographie intitulée : *Avoir le courage de ses convictions*.

Le 27 - Coupe Grey. À Vancouver, victoire à l'arraché (38-35) en prolongation (une première depuis 1961) des Eskimos d'Edmonton sur les Alouettes de Montréal.

Le match est qualifié d'historique par les analystes.

Le 28 - Changements climatiques. Quelque 8 000 délégués et observateurs en provenance de 191 pays se réunissent au Palais des congrès de Montréal à l'occasion de la Onzième Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de la toute première Rencontre des parties signataires du Protocole de Kyoto.

Le 28 - Le gouvernement Martin défait. Le gouvernement minoritaire de Paul Martin est renversé sur une motion de non-confiance (171-133), une première en plus de 40 ans. Il faut en effet remonter à 1963 pour assister au renversement d'un gouvernement par une motion non budgétaire. Les troupes de Paul Martin ont été au pouvoir du 29 juin 2004 au 28 novembre 2005, soit exactement 518 jours. La campagne électorale qui s'amorce durera 56 jours, soit 8 semaines.

Le 30 - Fermeture du zoo. Le gouvernement du Québec annonce la fermeture du zoo de Québec, le plus vieux au Canada, à compter du 3 février 2006. Désavouée par le public qui ne semblait pas priser le virage « floral » effectué ces dernières années et les prix d'entrée exorbitants, l'institution accumulait les déficits. 4 715 animaux devront trouver refuge ailleurs.

Le 30 - Assaut de pétitions. Le record du nombre de signatures appartient à une pétition présentée le 30 novembre par le péquiste Camil Bouchard. Signé

par 200 470 citoyens, le document réclame la préservation de l'intégrité des CPE. L'Assemblée nationale a subi à l'automne 2005 un barrage de 103 pétitions. La présentation de chaque pétition par un député prenant jusqu'à trois minutes, le président Michel Bissonnet décréta le 23 novembre que le texte de présentation d'une pétition ne pourrait plus dépasser 250 mots. Que ce peuple est lassant à la fin....

DÉCEMBRE 2005

Le 9 - Andrée Ruffo devrait être destituée. La Cour d'appel recommande la destitution de la juge Andrée Ruffo. La Cour conclut donc, à l'instar du Conseil de la magistrature du Québec, que la conduite reprochée à Mme Ruffo, tout au long des vingt dernières années, porte si manifestement atteinte à l'impartialité, à l'intégrité et à l'indépendance de la magistrature qu'elle ébranle la confiance du justiciable et du public en son système de justice et la rend incapable de s'acquitter des fonctions de sa charge.

Le 12 - Montréal rappelle son budget. Fait unique dans les annales municipales, la ville de Montréal rappelle son budget. Le maire Gerald Tremblay s'était engagé, en campagne électorale, à ne pas augmenter le fardeau fiscal des Montréalais. Devant le concert de protestations suscitées par les augmentations de 1 % et 2 %, l'administration Tremblay a décidé de suspendre l'adoption du budget et d'adopter un budget révisé en janvier.

Le 12 - Élections partielles. Raymond Bachand permet aux libéraux de conserver leur château fort d'Outremont (libéral depuis 1936), mais avec une majorité d'à peine 1 000 votes; Stéphane Bergeron permet au PQ de conserver Verchères avec une forte majorité. Autre contre-performance de l'ADQ, qui se classe au 5^e rang dans Outremont, derrière le Parti vert.

Le 14 - Mort d'une policière. Une policière de Laval est abattue par un forcené barricadé dans son logement, lors d'une opération policière de routine. C'est la troisième policière dans l'histoire du Québec, la deuxième originaire de Québec, tuée en service. Valérie Gignac, 25 ans, était au service de la police de Laval depuis quatre ans. Le conjoint de la policière, un maître-chien, travaillait au sein de la même équipe de travail qu'elle. C'est également le premier agent de police de Laval, en 40 ans, à mourir en service et, semble-

t-il, le 100^e agent de la paix (policiers, gardiens de prison et agents de la faune confondus) à perdre la vie dans l'exercice de ses fonctions. Plus de 3 000 policiers, formant un cortège de près d'un kilomètre de long, rendront un dernier hommage à la jeune policière lors de funérailles civiques qui se dérouleront le 20 décembre.

Le 14 - Ajournement hâtif. Prenant les parlementaires et les syndiqués par surprise, le gouvernement ajourne les travaux de l'Assemblée nationale après 29 jours seulement et convoque celle-ci en session extraordinaire le 15 décembre afin d'adopter une loi d'exception pour imposer les conditions de travail des syndiqués du secteur public et la loi 124 réorganisant le réseau des centres de la petite enfance (CPE). 510 000 employés se font imposer une augmentation de 12,6 % sur sept ans.

Le 21 - L'échangisme est légal. La Cour suprême donne raison aux échangistes et statue, dans deux jugements majoritaires, qu'elle n'avait pas à s'ériger en censeur, ni même à décider si la société canadienne était prête à accepter l'échangisme.

Le 21 - Assermentation de Bachand. Élu lors des élections partielles du 12 décembre, le nouveau député libéral d'Outremont, Raymond Bachand, est assermenté à l'Assemblée nationale.

Le 22 - Feu vert à la 25. Le gouvernement autorise le prolongement de l'autoroute 25 reliant Montréal et Laval. Le projet, qui sera réalisé en partenariat public privé (PPP), est décrié par les écologistes, les groupes sociaux et la ville de Montréal.

JANVIER 2006

Le 5 - Victoire des juniors canadiens. Aux Championnats mondiaux de hockey junior, disputés à Vancouver, le Canada conserve son titre en défaisant la Russie 5 à 0. Il s'agit d'un douzième titre mondial pour Équipe Canada Junior.

Le 18 - Geneviève Jeanson suspendue à vie. Le quotidien *La Presse* révèle que la cycliste a échoué un autre test antidopage. Trouvée coupable de dopage à l'EPO, le Review Board, le comité indépendant de l'Agence américaine antidopage, recommande sa suspension à vie.

Le 18 - Assermentation de Stéphane Bergeron. Le nouveau député péquiste de Verchères, Stéphane Bergeron, élu lui aussi lors des élections partielles du 12 décembre, est assermenté à l'Assemblée nationale. Boursier de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, stagiaire parlementaire à l'Assemblée nationale (1989-1990), Stéphane Bergeron était l'ancien député bloquiste de la circonscription fédérale de Verchères, puis de Verchères-Les Patriotes (1993-2005).

Le 20 - Nouveau budget à Montréal. Le maire de Montréal dépose un budget révisé de 3,855 milliards de dollars, sans hausse de taxes, contrairement à celui de décembre, grâce à de l'argent en provenance du gouvernement du Québec.

Le 20 - La prison pour sept des Mohawks. La juge Nicole Duval-Essler impose des sentences allant jusqu'à quinze mois d'emprisonnement aux émeutiers qui ont séquestré 67 policiers autochtones, en janvier 2004, dans la réserve de Kanesatake. Grossièrement chahutée par le public, la juge est notamment traitée de « racist bitch ».

Le 23 - 39^e élection générale au Canada. Stephen Harper, 22^e premier ministre élu du Canada, dirigera un gouvernement minoritaire. Les conservateurs, avec 124 députés élus, font un gain de 25 sièges, les libéraux à 103 en



Rallye conservateur

perdent 32 et les bloquistes 3 à 51, tandis que le NPD progresse de 10 sièges et obtient 29 députés. L'indépendant André Arthur est élu. Dix ministres libéraux sont défaits. Contre toute attente, le Parti conservateur du Canada fait élire 10 députés au Québec et arrache 7 comtés aux bloquistes dans la région de Québec. Le taux de participation est de 64,9 %.

Le 24 - Retraite du « Magnifique ». Ralenti par un malaise cardiaque, le célèbre numéro 66 annonce sa retraite après une carrière de 17 saisons dans la Ligne nationale de hockey (LNH). Mario Lemieux, 40 ans, n'avait pas joué depuis le 16 décembre en raison d'un rythme cardiaque anormal. À Pittsburgh, Lemieux a gagné à deux reprises la Coupe Stanley, en 1991 et en

1992. Il a aussi remporté des médailles d'or aux Jeux olympiques de Salt Lake City, à la Coupe du monde 2004 et à la Coupe Canada 1987. En 17 saisons dans la LNH, le grand joueur de centre a obtenu 690 buts et 1 033 aides pour un total de 1 723 points. Il occupe le septième rang des meilleurs pointeurs de l'histoire de la LNH.

Le 26 - Hommage à un pompier. À Montréal, 4 000 personnes rendent un dernier hommage au capitaine Marcel Marleau. L'homme, qui comptait 28 années de service, a péri en combattant un incendie dans un immeuble à logements de Montréal-Nord, le 21 janvier.



Délirium

Le 26 - Première de *Délirium*. Première au Centre Bell de Montréal du nouveau spectacle du Cirque du Soleil, *Délirium*, un mégaspectacle musical de 100 millions de dollars. Ce spectacle multidimensionnel en 20 tableaux, sans dialogue, sur des morceaux du répertoire du

Cirque remixés, a été conçu et mis en scène par Victor Pilon et Michel Lemieux.

Le 27 - Coupable de suicide assisté. S'étant reconnue coupable du suicide assisté de son fils, Charles Fariola, 36 ans, en septembre 2004, Marielle Houle est condamnée à trois ans de probation, une sentence clémente, le juge considérant qu'elle avait agi par compassion.

FÉVRIER 2006

Le 1^{er} - Martin cède sa place. Dernière réunion du cabinet et du caucus libéraux à Ottawa. Paul Martin cède ses pouvoirs à Bill Graham qui devient chef de l'opposition officielle.

Le 5 - Un Québécois au Super Bowl. Le Québécois Jean-Philippe Darche, spécialiste des longues remises des Seahawks, participe au XL^e Super Bowl disputé à Detroit. Les Steelers remportent un 5^e Super Bowl par la marque de 21-10.

Le 6 - Assermentation des conservateurs. Stephen Harper devient officiellement le 22^e premier ministre du Canada. Son cabinet compte 26 ministres

(plus Harper), contre 39 pour le gouvernement Martin. Cinq Québécois, un transfuge et un non-élu deviennent ministres. C'est le plus petit cabinet depuis les années 1960. L'ex-libéral David Emerson (ministre de l'Industrie dans le gouvernement Martin) devient ministre du Commerce international. L'homme d'affaires et organisateur conservateur montréalais Michael Fortier, frère de Margaret Delisle, ministre dans le cabinet de Jean Charest, est nommé sénateur et accède au cabinet comme ministre des Travaux publics pour représenter Montréal. Pour la première fois en 27 ans, le Canada est dirigé par un premier ministre qui n'est pas québécois.

Le 16 - Réponse au jugement Chaoulli. Le gouvernement Charest présente sa réponse au jugement Chaoulli sur la place du privé en santé. Le document, intitulé *Garantir l'accès: un défi d'équité, d'efficience et de qualité*, sert de document de consultation lors d'une vaste commission parlementaire.

Le 17 - Carambolage. Un carambolage monstre, survenu sur l'autoroute 40, entre L'Assomption et Lavaltrie, implique entre 60 et 70 véhicules et fait un mort et 33 blessés. C'est le plus important carambolage survenu au Québec.

Le 26 - Bonne récolte du Canada à Turin. À l'issue des Jeux olympiques de Turin, le Canada se classe au 3^e rang des médailles avec 24, dont 7 d'or.

Le 27 - Un juge soumis à la question. Le candidat retenu par le premier ministre Stephen Harper pour combler le poste vacant à la Cour suprême du Canada, Marshall Rothstein, un juge à la Cour d'appel fédérale du Manitoba, devient le premier candidat au plus haut tribunal du pays à être interrogé pendant trois heures par un comité de députés. Le juge Rothstein sera assermenté le 9 mars.

MARS 2006

Le 2 - Oui au kirpan à l'école. L'orthodoxie sikhe triomphe en Cour suprême, qui renverse une décision de la Cour d'appel du Québec et sanctionne le port du kirpan dans les écoles, au grand soulagement du jeune Gurbaj Singh Multani.

Le 8 - Harper visite Charest. Événement rare, les deux premiers ministres ont un entretien à Québec au bureau du premier ministre Charest. La dernière

visite à Québec d'un premier ministre canadien date du 6 décembre 1984, quand Brian Mulroney avait eu un tête-à-tête avec René Lévesque.

Le 9 - Grippe aviaire. Québec publie son Plan québécois de lutte contre une pandémie d'influenza aviaire.



Marc-André Grondin et Michel Côté

Le 13 - C.R.A.Z.Y aux Génie. Le film québécois *C.R.A.Z.Y.*, du réalisateur Jean-Marc Vallée, triomphe dans 11 des 12 catégories dans lesquelles il était en compétition au gala des prix Génie qui récompensent le cinéma canadien.

Le 14 - Discours inaugural. Le 14 mars 2006, le premier ministre Jean Charest prononce le Discours inaugural de la 2^e session de la 37^e Législature. La première session qui s'est achevée aura compté exactement 200 séances.

Le 19 - C.R.A.Z.Y aux Jutra. Nouveau triomphe du film *C.R.A.Z.Y.*, de Jean-Marc Vallée, qui remporte cette fois 13 trophées à la huitième soirée des Jutra, les oscars québécois.

Le 19 - Martin démissionne. En démissionnant de son poste de chef du Parti libéral du Canada, Paul Martin lance officiellement la campagne au leadership de son parti. Le nouveau chef sera choisi à Montréal le 2 décembre 2006.

Le 23 - Budget et crédits. Le ministre des Finances, Michel Audet, livre un deuxième Discours sur le budget. Les crédits (le budget des dépenses) sont déposés le même jour. Dans son budget sans surplus ni déficit, le ministre des Finances prévoit pour l'année financière en cours des dépenses de 55,8 milliards de dollars, en hausse de 3,9%.

Le 31 - Mise en demeure du premier ministre. Le 31 mars, le premier ministre Jean Charest envoie une mise en demeure à la députée péquiste de Taschereau, Agnès Maltais. De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un parlementaire signifie une mise en demeure de se rétracter à un autre parlementaire. Dans le cas présent, le premier ministre exige que la députée se rétracte pour des propos qu'elle aurait tenus lors d'un point de presse, alors

qu'elle aurait « laissé entendre que M. Charest avait subi des pressions de M. Marc-Yvan Côté (ou y avait cédé), pour favoriser la vente de terrains du zoo de Québec à des tiers ». Le 4 avril, l'ex-député libéral de Charlesbourg, Marc-Yvan Côté, a également signifié une mise en demeure à Mme Maltais.

Le 31 - Louise Fréchette quitte son poste. La Québécoise Louise Fréchette termine un mandat de huit ans comme secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations unies. Âgée de 59 ans, Mme Fréchette avait été nommée à ce poste qui n'existait pas auparavant par le secrétaire général Kofi Annan, le 2 mars 1998. Louise Fréchette dirigera une chaire de recherche sur l'énergie nucléaire à l'Université de Waterloo, en Ontario.

AVRIL 2006

Le 3 - Rentrée parlementaire à Ottawa. Le libéral Peter Milliken est réélu président de la Chambre des communes.

Le 4 - Discours du trône à Ottawa. Début des travaux de la 1^{re} session de la 39^e Législature canadienne.

Le 8 - Nouvelle Curatrice publique. Diane Lavallée se voit confier par le gouvernement du Québec le poste de Curatrice publique. Elle était, depuis 1999, présidente du Conseil du statut de la femme. La nouvelle titulaire, qui entre en fonctions le 8 avril, remplace à ce poste une autre fonctionnaire de carrière, Nicole Malo.

Le 12 - Autre pétition monstre. Les groupes partenaires de l'initiative « Aux arbres citoyens! » présentent à l'Assemblée nationale une pétition pour la protection de la forêt boréale. Stéphane Bergeron, député péquiste de Verchères, dépose l'extrait d'une pétition, signée par 171 445 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des sites Pascagama et Vallée des montagnes blanches contre toute exploitation industrielle.

Le 13 - Nouvelle Protectrice du citoyen. Raymonde Saint-Germain, sous-ministre des Services gouvernementaux, est nommée Protectrice du citoyen pour un mandat de cinq ans à compter du 27 avril 2006. Elle remplace Pauline Champoux-Lesage.

Le 22 - Manifestation monstre pour Orford. Une manifestation à Montréal des opposants au projet de privatisation partielle du parc du Mont-Orford attire 12 000 personnes, la plus importante manifestation sur une question environnementale tenue au Québec et peut-être au pays.

Le 25 - Assermentation de Martin Lemay. Élu député de la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques aux élections partielles du 10 avril, Martin Lemay est assermenté comme député.

Le 27 - Accord sur le bois d'œuvre. Le Canada et les États-Unis annoncent qu'ils sont parvenus à un accord portant sur un traité de paix d'une durée de sept ans.

Le 27 - Pacte fiscal. Le gouvernement du Québec signe un nouveau pacte fiscal avec les municipalités. Le gouvernement versera 3,8 milliards de dollars aux villes d'ici 2013. Le remboursement progressif de la taxe de vente du Québec (TVQ), que les villes paient pour l'achat de biens et services, représente le fait saillant de ce nouveau pacte.

MAI 2006

Le 7 - Une 500^e pour Céline. Céline Dion célèbre la 500^e représentation de son spectacle *A New Day* à Las Vegas.

Le 18 - La juge Ruffo démissionne. La Cour suprême refusant d'entendre l'appel de la juge Andrée Ruffo, qui cherchait à faire renverser une décision de la Cour d'appel du Québec recommandant sa destitution, celle-ci remet sa démission plutôt que de devenir le quatrième juge de l'histoire du Québec à être démis de ses fonctions.

Le 24 - Retraite de Lyne Bessette. La cycliste québécoise Lyne Bessette annonce qu'elle se retire de la compétition.

Le 24 - Nouvelle unanimité sur Kyoto. Les parlementaires votent à l'unanimité une motion présentée par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Claude Béchar, réclamant qu'Ottawa respecte son engagement de verser au Québec 328 millions de dollars pour son plan de lutte contre les changements climatiques. Par cette motion, l'Assemblée nationale demande à Ottawa de respecter ses engagements internationaux et

l'objectif de réduction de gaz à effet de serre tel qu'établi par le Protocole de Kyoto.

Le 28 - La Coupe Memorial aux Remparts. L'équipe de hockey junior majeur Les Remparts de Québec, dirigée par Patrick Roy, remporte 6-2 la finale de la Coupe Memorial, à Moncton, devant les Wildcats qui étaient les hôtes du XXXV^e tournoi de la Coupe Memorial. C'est la deuxième fois depuis 1971 (du temps de Guy Lafleur) que l'équipe remporte cet honneur. L'attaquant Alexander Radulov est nommé meilleur joueur canadien.

Le 31 - Dehors les fumeurs. Entrée en vigueur des nouvelles mesures renforçant la loi antitabac qui force maintenant les fumeurs à griller une cigarette à l'extérieur de tous les lieux publics.

JUIN 2006

Le 1^{er} - Nicole Léger démissionne. La députée péquiste de Pointe-aux-Trembles informe l'Assemblée nationale de sa démission comme députée.



Yves Michaud

Le 9 - Yves Michaud débouté. La Cour d'appel rejette le pourvoi d'Yves Michaud et confirme que l'Assemblée nationale et ses membres ont exercé leur liberté de parole en adoptant la motion qui dénonçait les propos tenus par M. Michaud, en 2000, lors de sa comparution devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Les parlementaires avaient unanimement reproché à M. Michaud d'avoir dit que le peuple juif n'était pas le seul à avoir souffert dans l'histoire de l'humanité. La Cour supérieure, en première instance, avait rejeté les prétentions d'Yves Michaud, le juge Jean Bouchard affirmant que la motion de blâme prononcée par les parlementaires était valide et qu'elle avait été adoptée alors que l'Assemblée nationale était dans l'exercice de ses fonctions.

Le 12 - À nouveau le bâillon. À dix jours de la fin réglementaire des travaux parlementaires, le gouvernement Charest impose le bâillon pour forcer

l'adoption de quatre projets de loi : les projets de loi 23 sur la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford (après 14 heures d'étude seulement), 9 sur les véhicules hors route (après 12 heures d'étude), 31 sur la privatisation des hippodromes et 37 imposant la rémunération et les conditions de travail des médecins spécialistes. Ces quatre projets de loi sont adoptés sans débat. C'est la troisième fois que l'actuel gouvernement invoque « l'urgence de la situation » pour suspendre les règles de procédure et imposer le bâillon ; huit projets de loi ont ainsi été adoptés sous le bâillon en décembre 2003, cinq en décembre 2004, et deux en décembre 2005.

Le 13 - Pierre Paradis sur la corde raide. Le 13 juin, le député de Brome-Missisquoi, Pierre Paradis, brise la discipline de parti en votant contre le projet de loi 23 privatisant une partie du parc national du Mont-Orford. Seul député libéral à voter contre le projet de loi 23, il avait, auparavant, appuyé les trois autres projets de loi adoptés sous le bâillon.

Le 15 - Ajournement. À la 45^e séance, les travaux de la 2^e session de la 37^e Législature de l'Assemblée nationale, amorcée le 14 mars, sont ajournés au mardi 17 octobre 2006.



Charles Guité

Le 19 - Guité condamné. Figure principale de l'enquête de la commission Gomery, Charles Guité est condamné à 42 mois de prison pour son rôle dans le scandale des commandites.

Le 19 - La Coupe Stanley aux Américains. La Coupe Stanley échappe aux Oilers d'Edmonton dans une défaite 3-1 contre les Hurricanes de la Caroline.

Les 21-22 - Madonna à Montréal. La fièvre Madonna s'empare de Montréal. Deux spectacles, les seuls présentés au Canada dans le cadre de la présente tournée, *Confession on a Dance Floor*, font salle comble au Centre Bell. On aura rarement vu une telle excitation pour suivre l'arrivée, les déplacements, les faits et gestes d'une célébrité à Montréal. « Qu'est-ce qui est le plus excitant ? Moi ou le Grand Prix ? » a justement demandé en français la Madonne à ses fans.

Le 25 - Alonso vainqueur du Grand Prix de Montréal. Parti de la position de tête, l'Espagnol Fernando Alonso, de l'écurie Renault, a remporté le Grand

Prix du Canada de Formule 1 disputé devant 119 000 personnes. Jacques Villeneuve a tapé le mur au 59^e tour et n'a pu rallier l'arrivée pour une sixième fois en 10 participations.

JUILLET 2006

Le 1^{er} - Fin du conflit du bois d'œuvre. Les autorités commerciales canadiennes et américaines mettent la dernière main à l'entente sur le bois d'œuvre, réglant ainsi un interminable conflit qui a symbolisé les relations parfois difficiles entre le Canada et les États-Unis. Selon les termes de cet accord d'une durée de sept ans renouvelable pour deux années supplémentaires, les entreprises canadiennes pourront récupérer quatre des cinq milliards US que les États-Unis avaient perçus en pénalités. Le gouvernement et les entreprises concurrentes américains garderont un milliard.

Le 16 - Omnimium de volleyball de plage de Montréal. Plus de 25 000 personnes ont assisté au tournoi de volleyball de plage remporté par la paire brésilienne formée de Leila Barros et Ana Paula Connely.

Le 19 - Canadiens évacués du Liban. Du port de Beyrouth vers Chypre s'amorce la plus importante évacuation de citoyens canadiens d'un autre pays de l'histoire canadienne: 4 500 ressortissants canadiens, dont de nombreux Québécois, sont pris en charge à la suite des bombardements menés par Israël au Liban en riposte aux attaques du Hezbollah.



Guy Cloutier

Le 20 - Libération de Guy Cloutier.

Après avoir passé 19 mois en prison pour agression sexuelle sur deux mineures, dont la chanteuse Nathalie Simard, Guy Cloutier obtient une libération conditionnelle totale.

Le 29 - Ouverture des Outgames. La cérémonie d'ouverture des premiers Outgames mondiaux Rendez-vous Montréal 2006, festival sportif et culturel gai, rassemble au Stade olympique plus de 40 000 personnes.

Les grands disparus

SERGE LAPLANTE

Recherchiste, *Journal de Montréal*

VOICI UN APERÇU DES GRANDS DISPARUS AU QUÉBEC DU 1^{er} AOÛT 2005 AU 31 JUILLET 2006.

Verreau, Richard (1926 - 6 juillet 2005). Ténor de renommée internationale, il s'était produit dans les plus grandes maisons d'opéra du monde.

Francoeur, Jacques (1925 - 24 juillet 2005). Journaliste, pionnier de l'information et toute sa vie passionné de journaux, il fonda le *Dimanche-Matin* et fut propriétaire de la chaîne Unimédia, qui possédait le quotidien *Le Soleil* de Québec, notamment.

Jennings, Peter (1938 - 7 août 2005). Fier de ses origines canadiennes, le célèbre chef d'antenne du réseau ABC meurt d'un cancer de la gorge.

Klibansky, Raymond (1905 - 8 août 2005). Colonel dans l'armée britannique durant la Seconde Guerre mondiale, universitaire, philosophe et historien de la culture de renommée mondiale, il s'est éteint à Montréal à l'âge de 99 ans.

Mauch, Gene (1926 - 8 août 2005). Premier gérant de l'histoire des Expos de Montréal, il a dirigé l'équipe de 1969 à 1976.

D'Amour, Denis (1960 - 26 août 2005). Guitariste de la formation rock Voïvod, il fut l'un des plus brillants guitaristes de la musique québécoise et de l'univers métal-rock.

Fortier, Marius (1926 - 26 août 2005). Personnalité connue de la scène sportive de la capitale, père des Nordiques de Québec qu'il avait fondés en 1972, il a également participé à la fondation de l'Océanic de Rimouski et du Drakkar de Baie-Comeau.

Holden, Richard (1931 - 18 septembre 2005). Avocat, élu sous la bannière du Parti Égalité dans Westmount en 1989, il a choqué ses électeurs, en 1992, en

se joignant au Parti québécois. Il a été défait aux élections de 1994, alors qu'il était candidat péquiste dans Verdun. Souffrant de maux de dos chroniques, il s'est enlevé la vie en sautant du balcon de son appartement situé au 8^e étage d'un immeuble de Montréal. Il avait 74 ans.

Langevin, Florian «Bob Legs» (1914 - 8 octobre 2005). Lutteur professionnel et promoteur, il s'illustra durant l'âge d'or de la lutte au Québec.

Cree, Myra (1937 - 13 octobre 2005). Journaliste et animatrice, elle a été la première femme à occuper le poste de chef d'antenne au *Téléjournal* de Radio-Canada. Née à Kanesatake, fille et petite-fille de chef mohawk, elle était aussi très active dans le milieu autochtone.

Côté-Lévesque, Corinne (1943 - 19 octobre 2005). La veuve de l'ancien premier ministre du Québec René Lévesque a succombé à un cancer de la gorge. Âgée de 61 ans, Mme Côté-Lévesque était atteinte du cancer depuis l'été. Militante péquiste de la première heure, elle avait été secrétaire à la permanence du Parti québécois de 1971 à 1976, avant d'être attachée politique au ministère du Conseil exécutif pendant les deux mandats de son mari, de 1976 à 1985.

Serei, Édith (1924 - 24 octobre 2005). L'esthéticienne de renommée internationale, qui a œuvré à démocratiser les soins de beauté, est morte à son domicile de Montréal à l'âge de 81 ans.

Gagnon, Charles (1939 - 17 novembre 2005). Ancien felquiste et leader des communistes québécois, il désavouera l'usage de la violence et soutiendra le camp du NON lors de la campagne référendaire de 1980.

Tranquille, Henri (1916 - 19 novembre 2005). Libraire montréalais, propriétaire pendant 40 ans de la mythique Librairie Tranquille, la première librairie francophone à vendre des ouvrages mis à l'index par le clergé catholique. Le manifeste *Refus global* sera lancé à sa librairie en 1948.

Renaud, Thérèse (1927 - 14 décembre 2005). Romancière et poète surréaliste, membre du groupe des automatistes, elle fut signataire du *Refus global*, le célèbre manifeste rédigé en 1948 par le peintre Paul-Émile Borduas et prônant une rupture avec le conservatisme du Québec traditionnel. Thérèse Renaud est décédée à Paris, à l'âge de 78 ans.

Favreau, Marc (1929 - 17 décembre 2005). Le décès inattendu du comédien Marc Favreau a surpris le Québec. Interprète depuis une cinquantaine d'années de Sol, le clown philosophe – le personnage de Sol avait fait ses débuts en 1958 dans *La boîte à surprise*, à Radio-Canada –, Marc Favreau est mort d'un cancer du poumon diagnostiqué depuis peu.

Layton, Irving (1912 - 4 janvier 2006). Poète, auteur de 40 ouvrages, figure incontournable du Montréal des années 1940 et 1950, sa mort est venue nous rappeler l'existence d'un âge d'or des lettres anglophones à Montréal. Ses œuvres ont en effet profondément marqué la poésie canadienne. « Il y avait Irving Layton, et il y avait les autres », a affirmé Leonard Cohen, qui le considère comme son mentor, dans un courriel adressé au quotidien *The Gazette*. « Comme Gaston Miron au Québec, c'est Irving Layton qui a donné un sens à la poésie canadienne. Il en a été la locomotive », soutient pour sa part son traducteur, Michel Albert.

Lamontagne, Mary Schaeffer (1926 - 6 janvier 2006). Épouse de Gilles Lamontagne, ancien maire de Québec, ancien lieutenant-gouverneur du Québec, ancien ministre fédéral, elle s'est engagée toute sa vie dans de nombreux organismes sociaux et communautaires.

Atkinson, Gordon, (1922 - 13 janvier 2006). Vétéran de la seconde guerre mondiale, « broadcaster » à la CBS, conseiller du premier ministre Louis Saint-Laurent en 1956-1957, il est élu député du Parti Égalité dans Notre-Dame-de-Grâce en 1989 et siège comme député indépendant à compter du 29 mars 1994 jusqu'à sa défaite en septembre de la même année.

Grondin, Pierre (1926 - 17 janvier 2006). Médecin, il a été le premier cardiologue à réaliser une greffe cardiaque au Canada, en 1968. Il avait mené la délicate intervention à l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM), six mois à peine après la toute première greffe du genre réalisée en Afrique du Sud. Il s'est éteint à l'âge de 80 ans.

Cristini, Gabriel (1927 - 19 février 2006). Ancien mineur, figure familière de la colline parlementaire à Québec, le piqueteur du parlement durant plus de 32 ans réclama en vain que le gouvernement révise une décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et le reconnaisse

comme invalide en raison de la silicose. Il est décédé d'un cancer généralisé, à l'Hôpital Saint-Sacrement de Québec.

Adams, Richard (1911 - 3 mars 2006). Figure légendaire chez les saumonniers, il avait appris les rudiments de la pêche au saumon à 12 ans, sur la Restigouche, en Gaspésie. Il aura été guide de pêche pendant 80 ans, le président Jimmy Carter étant le plus connu de ses célèbres clients.

Geoffrion, Bernard «Boum Boum» (1931 - 11 mars 2006). Véritable légende du hockey, le célèbre n°5 du Canadien est décédé à l'âge de 75 ans dans un hôpital d'Atlanta des suites d'un cancer de l'estomac. Compagnon de Maurice Richard, Jean Béliveau, Dickie Moore et Doug Harvey, avec qui il gagna cinq coupes Stanley successives, de 1956 à 1960, Geoffrion avait introduit le lancer frappé dans la Ligue nationale de Hockey (LNH).

Thibault, Marc (1922 - 13 mars 2006). Journaliste, réalisateur, il fit carrière à Radio-Canada où il dirigea le Service de l'information, de 1968 à 1981. Il était le père de Sophie Thibault, qui anime le bulletin de nouvelles de 22 heures au réseau TVA.

Storey, Red (1918 - 15 mars 2006). Ancien footballeur, arbitre légendaire de la LNH, il arbitra sept finales consécutives de la Coupe Stanley entre 1952 et 1958. Il s'éteint à Montréal à l'âge de 88 ans.

Palomino, Mercedes (1913 - 18 avril 2006). Comédienne, pionnière du monde du théâtre au Québec, cofondatrice du Théâtre du Rideau Vert, en 1948, avec Yvette Brindamour, elle s'est éteinte à 93 ans.

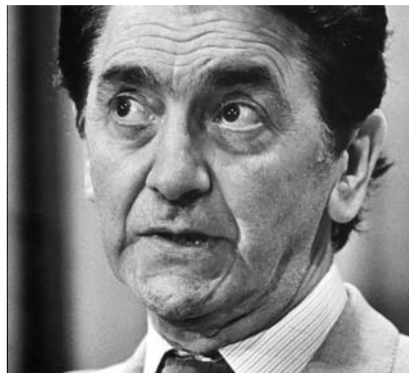
Fortier, D'Iberville (1926 - 22 avril 2006). Diplomate de carrière, l'ancien commissaire aux langues officielles du Canada pendant sept ans est décédé à l'âge de 80 ans.

Galbraith, John Kenneth (1908 - 29 avril 2006). Économiste, universitaire, diplomate né en Ontario mais devenu citoyen américain en 1937, il fut l'un des économistes américains les plus influents de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il conseilla de nombreux présidents américains, de Franklin D. Roosevelt à John F. Kennedy. Il s'est éteint à 97 ans.

Bouchard, Jacques (1930 - 29 mai 2006). Publicitaire, fondateur en 1963 de l'agence de publicité BPC, première agence de création française au Québec, il est mort à Montréal à 75 ans. Auteur de publicités célèbres et du livre *Les 36 cordes sensibles des Québécois*, il est considéré comme le père de la publicité francophone au Canada.

Cormier, Paul (1922 - 6 juin 2006). Violoniste, surnommé « Pointu » par Willie Lamothe et « Monsieur Pointu » par Gilbert Bécaud, le célèbre mais peu loquace musicien est décédé à l'âge de 84 ans.

Desbiens, Jean-Paul, « Frère Untel » (1927 - 23 juillet 2006). Frère mariste, penseur, polémiste, Jean-Paul Desbiens, l'auteur des *Insolences du frère Untel*, paru en 1960, avait vertement critiqué l'état du français parlé au Québec, l'omniprésence de la religion catholique et la qualité de l'éducation, jugée archaïque, alors prodiguée dans les écoles. Pionnier de la réforme de l'éducation, il a notamment contribué à la mise en place des cégeps. De 1970 à 1972, Jean-Paul Desbiens est éditorialiste en chef au quotidien montréalais *La Presse*. Par la suite, il y signe une chronique hebdomadaire, de 1984 à 1989.



Les anniversaires en 2007

1837-1987

Le parcours d'une petite nation

MICHEL VENNE

Dircteur général, Institut du Nouveau Monde

Plusieurs événements dont l'anniversaire survient en 2007 ont été des moments charnières du parcours historique du Québec, celui d'une petite nation du Nouveau Monde, à la recherche incessante de sa définition, des conditions de sa survie et de son progrès, dans un contexte culturel et politique souvent hostile. De 1837 à 1987, on peut ainsi retracer, grâce à nos collaborateurs – historiens ou témoins des événements – des jalons marquants de cette marche non linéaire, vécue sur fond de conflit interethnique, de refus du colonialisme, de volonté de reconnaissance et d'ouverture sur le monde. Patriotes de 1837-1838, anti-conscriptionnistes de 1917, artisans d'Expo 67, organisateurs des États généraux du Canada français, fondateurs de la Bibliothèque nationale, rédacteurs de la « loi 101 » ne partagent-ils pas ce désir d'affirmation et cette volonté d'être?

Entre la tentative d'établir un pacte entre peuples fondateurs en 1867 et l'Accord du lac Meech de 1987, se révèle également un désir de s'entendre à condition d'être reconnus. L'épisode du rapatriement de la Constitution de 1982 apparaît comme un accroc dans cette trajectoire.

Mais à travers ces épisodes, le Québec s'est défini: société globale, démocratique, francophone ET pluraliste, BRANCHÉE SUR la planète, toujours en quête de la place qui lui convient au nord de l'Amérique du Nord, sans SE désespérer, armée de patience et d'une bonne dose de réalisme, mais toujours capable de rebondir.

1837

LES RÉBELLIONS DE 1837-1838

Le printemps de l'Amérique française?

LOUIS-GEORGES HARVEY

Professeur, Université Bishop



Marche pour célébrer la Fête des patriotes, mai 2006

Les rébellions de 1837-1838 ont profondément marqué l'évolution politique du Québec et elles ont donné naissance à des mythes tenaces qui ont servi à banaliser un des grands moments de l'anticolonialisme québécois. Les événements de 1837-1838 représentent à la fois l'apogée d'un grand mouvement politique qui cherchait à préserver l'intégrité territoriale du Bas-Canada (province britannique sise sur le territoire québécois actuel) et

à démocratiser ses institutions afin de les rendre plus conformes à la nature particulière de la société nord-américaine.

En réaction à une première tentative impériale d'unir le Haut et le Bas-Canada pour en faire une seule province anglaise (1822-1824), le Parti patriote est formé en 1826 et son discours politique prend des allures nettement anticoloniales au début des années 1830. Dans des journaux tels *La Minerve*, *Le Canadien* et *Le Vindicator*, les Patriotes font la critique des institutions européennes et du lien colonial tout en vantant la nature démocratique des gouvernements républicains établis aux États-Unis. En 1831, leur chef, Louis-Joseph Papineau, fait une profession publique de sa foi républicaine. Le Parti patriote gagne de fortes majorités lors des élections, mais ses efforts pour réformer les institutions politiques du Bas-Canada se heurtent à une puissante oligarchie qui contrôle les conseils législatifs et exécutifs dont les membres sont nommés par le gouverneur. En février 1834, les Patriotes font adopter à l'Assemblée législative une pétition énumérant les griefs du peuple de la colonie qu'ils comptent transmettre au gouvernement métropolitain. Les « 92 Résolutions » réclament la convocation d'une convention constitutionnelle qui permettrait au peuple bas-canadien de se donner des institutions politiques républicaines. Les leaders patriotes dénoncent la corruption du gouvernement colonial et mettent en relief les abus de pouvoir de la clique de « bureaucrates » qui entoure le gouverneur.

Le gouvernement impérial répond aux doléances des Patriotes en nommant un nouveau gouverneur dont le premier mandat est de faire enquête sur la situation politique canadienne.

Quand il devient évident que le gouverneur n'a aucune intention de donner suite à leurs revendications, les Patriotes décident de paralyser le gouvernement en refusant de voter ses budgets. Le parti fait aussi la promotion d'un boycottage des produits britanniques, met sur pied des comités de correspondance à Québec et à Montréal et organise des comités de vigilance dans plusieurs comtés de la province. Devant cette impasse, le gouvernement impérial adopte, au printemps de 1837, les Résolutions Russell qui enlèvent à l'Assemblée législative son droit de regard sur les comptes publics. Or, dans la tradition britannique, cette fonction de la législation est fondamentale et ne saurait être abrogée sans porter atteinte au droit à la représentation des sujets bas-canadiens.

Protestations, répressions et résistance

Au cours de l'été de 1837, cette politique impériale provoque une vaste campagne de mobilisation et de contestation dans la province du Bas-Canada. De grandes assemblées patriotiques sont organisées dans plusieurs comtés où des milliers de citoyens endossent des résolutions condamnant les politiques du Colonial Office et encourageant le boycott des produits britanniques. Dans certains comtés, on organise des chapitres des Fils de la liberté, espèce de milice patriote, et le peuple élit ses propres officiers de milice. Le mouvement de protestation atteint un sommet avec la grande Assemblée de la Confédération des six-comtés tenue les 23 et 24 octobre à Saint-Charles, où Papineau et ses principaux lieutenants condamnent vertement le gouvernement impérial devant une foule de 10 000 personnes. Émise le lendemain de l'événement, une déclaration adoptée lors de l'assemblée et publiée dans les journaux bas-canadiens expose les abus du régime colonial, annonce que le peuple n'a plus rien à espérer des gouvernements européens et appelle à la solidarité des autres peuples des Amériques.

La rébellion à son paroxysme

Peu après, le gouverneur Gosford lance des mandats d'arrestation. Louis-Joseph Papineau et les principaux chefs patriotes sont visés. Le conflit armé éclate quand les Patriotes du Richelieu tentent de protéger les chefs du mouvement qui avaient fui Montréal, et cela signale le début de la répression militaire du mouvement. À l'automne de 1837, les Patriotes se défendent tant bien que mal et ils réussissent même à repousser l'armée britannique le 23 novembre à Saint-Denis, mais ils n'ont pas préparé un soulèvement armé. Les sympathisants à la cause fortifient quelques villages, mais ils manquent d'armes et de munitions et il n'y a que très peu de communication entre les divers camps. À Saint-Charles (25 novembre), les forces patriotes s'effondrent devant les troupes gouvernementales. La résistance héroïque des Patriotes de Saint-Eustache (14 décembre) n'empêche pas les soldats et les volontaires loyalistes de prendre le village et de mettre le comté à feu et à sang. L'espoir d'une assistance des Américains s'estompe avec la proclamation de neutralité du président des États-Unis, émise le 4 janvier 1838. Plusieurs chefs patriotes sont déjà réfugiés aux États-Unis et la politique du président aggrave un schisme émergeant entre Papineau et les éléments les plus radicaux du mouvement, notamment Robert Nelson et C. H. O. Côté.

En dépit de l'opposition de leur chef, les radicaux défient la politique de neutralité et foulent de nouveau le sol canadien le 28 février 1838. À la tête des forces patriotes, Robert Nelson proclame solennellement l'indépendance de la colonie et annonce l'abolition du régime seigneurial et du cens électoral. À peine la république proclamée, les rebelles doivent battre en retraite : le 1^{er} mars, ils regagnent les États-Unis où les soldats américains confisquent leurs armes et font quelques prisonniers.

**Les historiens
n'ont longtemps
retenu que le
caractère
ethnique des
Rébellions au
Bas-Canada.**

Coupé de ses chefs réfugiés aux États-Unis, le mouvement rebelle entre dans la clandestinité au Bas-Canada. Malgré les défaites patriotes et la neutralité officielle des États-Unis, l'organisation secrète des Frères-Chasseurs recrute et mobilise des sympathisants à la cause et son réseau s'étend rapidement au cours de l'été de 1838. De concert avec certains chefs patriotes, les loges secrètes préparent un nouveau soulèvement prévu pour novembre 1838. Du

3 au 10 novembre 1838, des Patriotes s'assemblent dans des camps et attendent des ordres et des munitions qui ne viendront jamais des États-Unis. La plupart des camps patriotes se dispersent rapidement quand il est clair que les troupes gouvernementales arriveront avant des renforts. L'armée britannique fait plusieurs prisonniers qui doivent faire face à la justice militaire. La cour condamne 99 prisonniers à la peine capitale, mais la majorité des sentences sont commuées. Certains prisonniers sont relâchés; par contre, 58 sont condamnés à l'exil en Australie et la sentence de mort de 12 Patriotes est maintenue. Ils sont exécutés à la prison du Pied-du-Courant en février et mars 1839.

Londres appuie sans réserve la politique de répression et le Colonial Office remplace la législature par un « Conseil spécial » dont les membres sont nommés par le gouverneur. À la suite du dépôt du rapport de Lord Durham, le gouverneur chargé d'enquêter sur les rébellions, le gouvernement métropolitain révoque l'Acte constitutionnel de 1791 et crée la Province of Canada en réunissant le Bas-Canada au Haut-Canada. L'Acte d'union (1840) marque la création d'une province qui sera anglaise dans ses

lois et sa langue. La nouvelle constitution assure que les francophones du Bas-Canada seront minoritaires dans la nouvelle législature en établissant une représentation égale entre les deux anciennes provinces, même si la population du Bas-Canada dépasse largement celle du Haut-Canada au moment de l'union.

Conflit ethnique, conflit idéologique

Malgré la clarté des revendications patriotes, les historiens n'ont longtemps retenu que le caractère ethnique des Rébellions au Bas-Canada, s'arrêtant sur le conflit entre francophones et anglophones comme la principale cause des événements de 1837. De fait, cette explication remonte à l'époque même des Patriotes, alors que les adversaires politiques du mouvement l'accusaient de vouloir renverser la constitution afin d'établir une « république française ». Séduit par l'interprétation des loyalistes, Durham nota dans son fameux rapport que la rébellion au Bas-Canada relevait moins d'un conflit politique que d'une guerre entre deux nations au sein d'un même État.

Cette vision des Rébellions et du mouvement patriote a eu une telle prise que même les interprétations historiques qui prétendent valoriser les analyses sociales n'évacuent jamais la dimension ethnique. Longtemps marginalisée, une interprétation plus axée sur le discours politique des Patriotes a vu le jour depuis une vingtaine d'années. Des historiens tels que Jean-Paul Bernard, Yvan Lamonde et moi-même ont cherché à replacer Papineau et sa génération dans le contexte des grands mouvements anticoloniaux et idéologiques du début du XIX^e siècle. Pour sa part, Gérard Bouchard considère que les Rébellions auraient brutalement renversé une tendance vers la rupture avec les référents identitaires européens très marqués dans le discours des patriotes en créant un puissant mythe déresseur qui aurait contribué à l'éclosion d'un nationalisme de survivance.

À lire sur le sujet

Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française*, Montréal, Boréal, 2005.

Allan Greer, *Habitants et patriotes. Les rébellions de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997.

Gilles Laporte, *Patriotes et loyaux. Leadership régional et mobilisation politique en 1837 et 1838*, Québec, Septentrion, 2004.

1867

LA CONFÉDÉRATION

Pour en finir avec la théorie du pacte

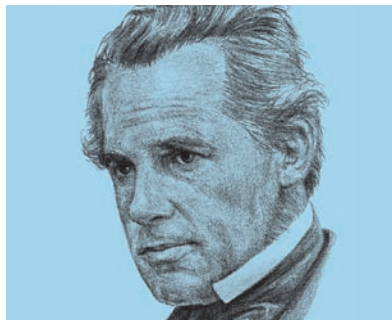
STÉPHANE PAQUIN

Professeur, Université de Sherbrooke

Photos : CP/Ima Courcél



J.A. Macdonald



G-É Cartier

L'histoire de la Confédération de 1867 a été l'objet de multiples manipulations. Et contrairement aux sciences pures, où les scientifiques se nourrissent de l'espoir de faire progresser la science, les historiens, politologues et sociologues ne semblent guère apprendre de leurs erreurs et commettent périodiquement les mêmes interprétations de la naissance du Canada contemporain en 1867. Les interprétations historiques comme les modes...

Dans les débats sur la nature de 1867, deux interprétations entrent invariablement en compétition. La première veut que le Canada soit le fruit d'un pacte entre provinces pour certains et, pour d'autres, entre deux peuples fondateurs. La seconde interprétation veut que le Canada soit le fruit d'une connivence des élites, avec la complicité de Londres, dans le but de créer un gouvernement central fort. Les différentes interprétations sur les origines du

Canada contemporain prennent naissance dans le débat politique et découlent d'une nécessité sur le plan pratique: déterminer une formule d'amendement pour la Constitution de 1867 qui n'en contient pas.

Par ailleurs, de part et d'autre, chaque interprétation s'appuie sur les nombreuses déclarations de Pères fondateurs. Ces déclarations contradictoires permettent en effet des lectures antagoniques du British North America Act (BNAA).

John A. Macdonald, par exemple, décrit le nouveau régime né le premier juillet 1867 en soutenant qu'il possède « tous les avantages d'une union législative (d'un État unitaire) ». *La Minerve*, un journal contrôlé par George-Étienne Cartier, dépeint, pour sa part, la Confédération en ces termes: « (...) On y voit la reconnaissance de la nationalité canadienne-française. Comme nationalité distincte et séparée, nous formons un État dans l'État, avec la pleine jouissance de nos droits, la reconnaissance formelle de notre indépendance nationale ».

Si les Pères fondateurs du Canada proposent des lectures antagoniques de la Confédération de 1867, il ne faut pas confondre les antécédents du BNAA avec sa nature juridique. La nature juridique ou l'esprit de 1867 est loin d'accréditer la théorie du pacte entre provinces ou encore entre deux peuples fondateurs.

La théorie du pacte entre provinces

La théorie du pacte entre provinces veut que les provinces canadiennes, ou pour être plus précis, les colonies britanniques qui deviendront les provinces canadiennes aient créé le Canada contemporain. Le corollaire de cette théorie est que l'autorité politique appartient ainsi aux provinces et qu'elles seules détiennent le pouvoir nécessaire pour modifier la constitution canadienne. Le gouvernement fédéral est ainsi une création des provinces que ces dernières souhaitent transformer en entité à leur service.

Les partisans de cette théorie négligent le fait que seul le Canada-Uni a adopté les Résolutions de Québec. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'ont accepté d'aller à Londres qu'à la condition de renégocier l'accord, mais sans succès.

Lors des premières élections au Canada, en septembre 1867, quelques mois seulement après la Confédération, les anticonfédérationalistes de la

Nouvelle-Écosse remportent dix-huit sièges sur dix-neuf. Lors des élections provinciales suivantes, ils obtiendront trente-six sièges sur trente-huit. En février 1868, l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse adopte à l'unanimité une résolution exposant le point de vue de la province sur la Confédération. La partie la plus significative de la résolution se lit comme suit : « Que comme il n'y a pas de statut de la législature provinciale qui confirme ou ratifie l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, et que cet acte n'a jamais été accepté ni autorisé par le peuple – et que le consentement de cette province n'a jamais été donné en aucune autre manière – le préambule de l'acte qui expose que cette province a exprimé le désir d'être confédérée avec le Canada et le Nouveau-Brunswick est dénué de vérité, et lorsque l'on a induit Votre Majesté à croire que cette province avait exprimé un pareil désir, l'on a commis une fraude et une imposture envers Votre Majesté. »

De plus, une motion présentée en 1869 à la Chambre des communes soutenant clairement la théorie du pacte interprovincial sera rejetée grâce, entre autres, aux votes de tous les Pères de la Confédération présents, y compris Cartier. Le 10 avril 1871, quatre ans seulement après l'entrée en vigueur de la Confédération, le député David Mills propose une série de résolutions similaires qui exposent clairement la doctrine de l'unanimité ou du pacte interprovincial. Elle sera rejetée par le gouvernement de Macdonald. Ce n'est que plusieurs années après la Confédération que cette thèse sera popularisée au Canada.

La théorie du pacte entre deux peuples fondateurs

Au Québec, la théorie du pacte entre provinces sera revue et corrigée, par Henri Bourassa, pour devenir la théorie du pacte entre deux peuples fondateurs. Ce ne sont plus les provinces qui forment la source de l'autorité politique au Canada mais les deux nations, soit la nation canadienne-française et la nation canadienne-anglaise.

Un pacte entre deux peuples est pourtant une réalité impensable en 1867. Les anglophones de l'Amérique du Nord britannique n'ont absolument pas le sentiment de former une nation. Ils partagent certes un sentiment d'appartenance à l'empire britannique, mais ils sont également divisés, comme on vient de le constater, par de puissants régionalismes. De plus, si on doit à Bourassa l'invention de cette théorie, il faudra attendre Maurice Duplessis et

la Commission Tremblay mais plus encore la Révolution tranquille pour que cette idée devienne dominante au Québec.

Sur le plan symbolique, si la Confédération est le fruit d'un pacte entre deux peuples fondateurs, il devient difficile d'expliquer pourquoi seule la version anglaise du texte de 1867 a force de loi encore de nos jours. Comment peut-on expliquer que les dispositions à caractère dualiste soient si rares dans la constitution? Comment expliquer que la monnaie ne devienne bilingue qu'en 1935; que le bilinguisme officiel ne soit institué au fédéral qu'en 1968; que l'Union Jack soit le drapeau du Canada jusqu'en 1965; que l'hymne national bilingue ne soit adopté qu'en 1980, en remplacement du *God Save the Queen*?

De plus, on ne retrouve nulle part l'expression « deux peuples fondateurs » dans les débats sur la Confédération car cette théorie est utilisée pour la première fois en 1902, dans le cadre de luttes pour les droits scolaires, par Henri Bourassa. Cette théorie correspond ainsi aux aspirations ultérieures des francophones qui l'ont façonnée pour fins de mobilisation politique. Comme le souligne le professeur Louis Massicotte : « Il est pour le moins curieux qu'une caractéristique aussi fondamentale ait échappé à tous les contemporains, y compris aux promoteurs francophones du projet. » En effet.

Un gouvernement central fort, très fort

À ces deux théories des origines du Canada contemporain semble également échapper le fait que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique institue un gouvernement central fort, très fort même. John A. Macdonald espérait que ce type assez clair de domination du gouvernement fédéral rendrait impossibles les conflits qui avaient paralysé le régime de 1840.

Le lieutenant-gouverneur est le symbole de cette soumission des provinces à Ottawa. Les Pères de la Confédération ont fait en sorte que le lieutenant-gouverneur soit nommé par Ottawa et non plus par Londres. En somme, on donne au gouvernement fédéral, par l'entremise du lieutenant-gouverneur, un droit de réserve sur les lois des provinces. De 1867 à 1937, ce pouvoir est utilisé plus de soixante-cinq fois.

Les Pères de la Confédération avaient également prévu un mécanisme plus efficace encore pour assurer l'emprise du gouvernement fédéral sur les gouvernements provinciaux : le pouvoir de désaveu, pouvoir de type colonial

que Londres détenait pour faire régner l'ordre dans ses colonies. Ce pouvoir permettait l'annulation pure et simple par le fédéral d'une loi provinciale dans l'année suivant son adoption. Entre 1867 et 1896, soixante-dix lois provinciales sont abrogées par le pouvoir central. Macdonald est également bien informé de ce qui se passe dans les provinces car, la double représentation aidant, ses principaux collaborateurs siègent aux législatures provinciales.

Hormis ces prérogatives, il existe également d'autres pouvoirs extraordinaires, comme le pouvoir de redressement et le pouvoir déclaratoire qui sont parfaitement antidémocratiques et antifédéralistes. La suprématie du fédéral est également manifeste dans le mode de désignation des sénateurs et des juges des cours supérieures, le pouvoir résiduaire, etc. Le déséquilibre fiscal est également bien présent en 1867 : plus de la moitié des revenus du Québec proviennent, dans les années qui suivent la Confédération, de subsides du fédéral.

Sur le plan symbolique, la relation de pouvoir est encore plus évidente. Le vocabulaire politique de l'époque est très représentatif de cette hiérarchie entre les ordres de gouvernement. Ainsi, le représentant de la reine à Ottawa est gouverneur général, mais seulement lieutenant-gouverneur dans les provinces. Le premier ministre fédéral est désigné en anglais par le titre de Prime Minister, alors que, dans les provinces, il est désigné par le titre de Premier; Parlement désigne la Chambre des communes et le Sénat, Legislative Assemblies est utilisé pour définir les institutions provinciales. Dans la même veine, les anglophones appellent le gouvernement fédéral le «senior government», les provinces sont les «junior governments».

Les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral dans la Constitution sont tellement importants que c'est Macdonald qui avait raison : 1867 a tous les avantages d'une union législative!

À lire sur le sujet

Stéphane Paquin, *L'invention d'un mythe. Le pacte entre les deux peuples fondateurs*, Montréal, VLB, 1999.

Janet Ajzenstat, Guy Laforest et Stéphane Kelly, *Les débats sur la fondation du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2004.

Marcel Bellavance, *Le Québec et la confédération: un choix libre? Le clergé et la constitution de 1867*, Québec, Septentrion, 1992.

1917

LA CRISE DE LA CONSCRIPTION

Les Québécois, des pacifistes?

FRÉDÉRIC BASTIEN

Historien

En avril 2006, le quotidien *Le Devoir* rendait publique une ébauche de programme d'histoire pour le secondaire qui, si elle avait été acceptée, aurait éliminé l'étude des conflits qui ont ponctué certains épisodes de notre passé, dont la crise de la conscription de 1917. Cet événement a pourtant marqué toute une génération de Québécois, ses conséquences politiques se sont fait sentir longtemps et il est resté ancré dans la mémoire collective jusqu'à aujourd'hui.

Si le début de la guerre de 1914 est marqué par un enthousiasme patriotique initial tant au Canada anglais qu'au Québec, lequel se traduit par un recrutement aisé, les choses évoluent rapidement. La guerre des tranchées révèle bientôt ses horreurs et, dès 1915, les volontaires ne se bousculent plus au portillon.

Ce phénomène est encore plus marqué au Canada français, qui est systématiquement montré du doigt dans le reste du pays au cours d'une campagne de presse aux forts relents francophobes. Les raisons de ce phénomène sont nombreuses. Les Canadiens français n'ont d'abord que de faibles possibilités de servir dans des unités militaires francophones où officient des aumôniers catholiques. Et à l'instar de plusieurs aux États-Unis, les nationalistes québécois perçoivent la menace allemande comme une forme de plus d'impérialisme, comparable à celui pratiqué par une Grande-Bretagne dont ils se méfient et par une France envers laquelle ils ne ressentent plus d'attachement particulier. Cette perception signifie qu'il ne vaut nullement la peine de mourir pour les intérêts politiques tordus des grandes puissances.

Mais le principal mobile du refus de la participation à la guerre a sa source en Ontario où, à partir de 1915, les écoles françaises sont menacées de fermeture par le Règlement 17, qui restreint de beaucoup l'enseignement en français. Tandis que les campagnes d'aide aux Franco-Ontariens suscitent une adhésion populaire immense, Henri Bourassa et ses disciples ont tôt fait de lier ce problème à l'effort de guerre. Pourquoi irions-nous mourir pour l'Empire alors que nos droits ne sont même pas respectés chez nous?

Le climat s'échauffe

Pendant ce temps, le carnage humain se poursuit sur le vieux continent. Au printemps de 1917, Borden revient sur une promesse faite auparavant en annonçant l'instauration du service militaire obligatoire, tout en offrant à Wilfrid Laurier de le rejoindre dans un cabinet d'unité nationale. Opposé par principe à la conscription, et pensant que l'effort de guerre a atteint le maximum possible, le chef libéral refuse et réclame des élections.

Et pendant que les politiques campent leur position, la rue s'échauffe. Soir après soir au cours des mois de juillet et août 1917, des assemblées publiques réunissant des milliers de personnes ont lieu à Montréal. D'anciens soldats y décrivent les horreurs du front tandis que de jeunes orateurs enflammés incitent la foule à la résistance armée. Des rixes ont lieu fréquemment et, à la suite de l'adoption de la loi sur le service militaire, le 29 août, Montréal connaît deux nuits consécutives d'émeutes qui font un mort et quatre blessés. Un attentat contre le propriétaire du journal conservateur *Montreal Star* est même déjoué par la police.

C'est dans ce climat qu'a lieu l'élection fédérale du 17 décembre 1917, certainement l'une des plus violentes que n'ait jamais connues le pays. Les journaux anglophones accusent le Québec de trahison: un vote pour Laurier est un vote pour le Kaiser, clame le *Mail and Empire*, c'est-à-dire un appui au militarisme prussien et à Henri Bourassa, une façon de trahir nos soldats et l'Empire britannique. Suivant le *Daily News*, qui a peinturé le Québec en noir sur la carte du pays, la province est «l'infâme souillure du Canada».

Les tensions entre les deux peuples sont tellement grandes que le Parti libéral éclate, plusieurs de ses députés anglophones appuyant le premier ministre Borden. Les résultats du vote ne manquent pas de refléter cette polarité. Le Québec élit 62 députés libéraux contre 3 conservateurs. Dans le reste

du Canada, les conservateurs gagnent 150 des 170 sièges en jeu, ce qui leur assure une majorité absolue sans le Québec.

La résistance dans la rue, dans la campagne

Mais la résistance à la conscription se poursuit dans la province francophone, dont la vie quotidienne est marquée par cette affaire. Les contrôles d'identité, barrages militaires et fouilles dans les maisons se multiplient, avec leur lot d'humiliations. Les jeunes hommes se cachent par milliers. Des camps de fortune sont érigés dans les régions boisées du Québec rural, où vivent les récalcitrants dans des conditions difficiles. Ils bénéficient de la complicité de la population environnante, qui leur apporte du ravitaillement et guette les patrouilles militaires. Certains sont armés de fusils et ont juré de se défendre plutôt que de se faire capturer.

La crise culmine à Québec, à la fin du mois de mars 1918, avec quatre journées d'émeutes consécutives, lorsque qu'un jeune Québécois est arrêté par la police pour avoir présumément manqué à ses obligations militaires. La foule se rassemble et brûle le poste de police. On marche ensuite vers les bureaux des journaux conservateurs qui seront à leur tour incendiés au chant du « Ô Canada » et de « La Marseillaise » tandis que l'armée, renforcée par des régiments de Toronto, reçoit l'ordre de mater l'émeute. Le 1^{er} avril, soldats et manifestants échangent des coups de feu, lors d'un affrontement qui fait quatre morts et cinq blessés. L'épisode amène même la présentation à l'Assemblée législative québécoise d'une motion proposant que le Québec se retire de la confédération. Ce débat n'aura pas de suite.

Face à cette résistance québécoise, qui commence d'ailleurs à se répandre dans certaines régions rurales du Canada anglais, le gouvernement Borden est amené à adoucir la loi sur la conscription. Cette nouvelle dynamique, jumelée à une crainte réelle d'une victoire allemande au printemps de 1918, amène la crise à se résorber peu à peu, d'autant plus que le sort des armes se renverse au cours de l'été. Les victoires alliées et le rôle qu'y jouent les troupes canadiennes ressoudent les esprits, même si les Québécois n'oublient pas l'épisode.

À lire sur le sujet

Elizabeth Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription*, Montréal, VLB, 1998.

Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la guerre*, Montréal, Boréal express, 1973.

1967

EXPO 67, TERRE DES HOMMES

Un pari audacieux

LAURENT LAPLANTE

Observateur



Photo : PC/Montreal Gazette, Roger Varley

Jean Drapeau

Pas plus que la Révolution tranquille n'a éveillé le Québec au cours de la nuit succédant au 22 juin 1960, l'Expo 67 n'est responsable à elle seule de l'afflux d'air frais qu'attendait l'époque. L'événement eut son importance, à n'en pas douter, mais aussi ses accompagnateurs, ses signes avant-coureurs et même d'indésirables corollaires. D'où la nécessité de ne pas isoler l'Expo 67 du contexte politique et social de l'époque et d'en évaluer aussi les amples retombées. À quarante ans de distance, la décantation nous dispense alors du dithyrambe autant que de l'arrosage au vitriol.

Drapeau et son temps

Qu'on avalise ou pas le bilan de constructeur mégalomane que laisse le maire de Montréal Jean Drapeau, qui régna pendant un total de 29 ans, force est de

reconnaître à l'homme la paternité de l'exploit. Quand il entama son offensive pour la venue à Montréal de l'Exposition universelle de 1967, bien peu avaient une notion même sommaire du projet. Les obstacles étaient d'autant plus nombreux et le scepticisme d'autant plus lourd qu'on ne savait pas trop à quoi pourrait ressembler l'éventuel bébé.

Jean Drapeau, à qui une campagne électorale à fort indice de moralité publique avait valu la mairie de Montréal en 1954, fut battu en 1957. En trois courtes années, il s'était fait suffisamment d'ennemis pour que la machine électorale de Maurice Duplessis lui oppose un candidat libéral, Sarto Fournier, et le fasse élire. La leçon remodela la pédagogie du candidat malheureux, car Drapeau n'était pas de ceux qui répètent leurs erreurs. Quand il reconquit son poste de maire en 1960, il s'intégra sans même avoir à le vouloir à une déferlante sociale et politique aux flots ambitieux. Les États-Unis relevaient les défis lancés par leur jeune et charismatique John F. Kennedy, tandis que l'équipe du tonnerre de Jean Lesage mettait fin à seize ans de gouverne de l'Union nationale et de duplessisme. Avec Jean Drapeau nouvelle mouture, Montréal se joignit à la danse. Échaudé par son échec de 1957, le maire de Montréal modifia radicalement son style de gouvernement. Il établit un contact direct avec la population, se fit un devoir de passer en souriant par-dessus la tête des journalistes et défendit lui-même sur la place publique sa vision d'un Montréal rénové, vivant, modernisé dans son décor autant que dans ses visées. Nul n'osait plus ridiculiser le poussiéreux projet d'un métro, puisque Jean Drapeau y tenait et que le public prenait goût à sa monarchie. Quand l'ambition d'une exposition universelle à Montréal sortit « tout armée » de son cerveau, on inscrivit presque de confiance ce nébuleux projet parmi les réalités en gestation. Quitte à attendre les détails sur le genre de chat que contenait le sac présenté par le maire de Montréal.

L'heure était propice à un tel enfantement. Proclamée en grande pompe en 1960, friande jusqu'à la frénésie de changements majeurs en éducation et dans la conception de l'État, portée par des ténors comme René Lévesque, Georges-Émile Lapalme et Paul-Gérin Lajoie, la Révolution tranquille épuisa en trois ou quatre ans sa capacité de renouvellement et de créativité. La soif de réformes s'était apaisée.

C'est dans ce contexte que l'Expo 67 de Jean Drapeau prit le relais. Pendant que les divers partis politiques procédaient bon gré mal gré à des

réalignements, lui incarnait un leadership puissant, personnalisé, passablement monolithique. Il s'adjoignit des gestionnaires d'envergure, Lucien Saulnier en particulier, Gérard Niding à un moindre degré, mais il ne cessa jamais d'exercer une emprise exclusive et directe sur le pouvoir. De leur côté, le Parti libéral assistait dans la myopie à la naissance du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et au départ de René Lévesque, tandis que l'Union nationale s'épuisait en duels meurtriers entre des générations successives de candidats à la chefferie (Loubier, Masse, Cardinal...). Face à cette fragmentation politique au palier provincial, Jean Drapeau, bien en selle, faisait parler Montréal d'une seule voix. L'Expo 67 devint dans l'opinion publique le chantier apte à prendre le relais de la Révolution tranquille, à relancer le dynamisme québécois et à mobiliser les énergies autour d'un axe précis. Commis-voyageur clair, volubile, conquérant, Jean Drapeau revenait de chacun de ses voyages avec de nouveaux appuis. Il s'empressait, oubliant les conférences de presse qui l'avaient mal servi de 1954 à 1957, d'utiliser une télévision complaisante pour parler entre quatre-yeux à madame Tartempion de la rue Panet qui, elle, le comprenait mieux que les vilains intellectuels... L'Expo 67 pénétra dans les chaumières avant de s'imposer en haut lieu.

Une fois acquis le choix de Montréal comme ville-hôte, tout restait quand même à faire: séduction des éventuels pays-exposants, aménagement des lieux, sensibilisation des publics nationaux et étrangers, financement de l'aventure, etc.

La réussite fut au rendez-vous. Puisqu'il avait la foi et la force d'affirmation nécessaires au déplacement des montagnes et à l'enfantement d'îles nouvelles, il modifia le décor pour en faire l'écrin dont il avait besoin. Que la Voie maritime du Saint-Laurent se le tienne pour dit! Le remplissage du site, aux allures de rêve pharaonique, requit des milliers de camions et des mois de fébrilité. D'avance, le métro intégra l'Expo 67 parmi ses stations et s'offrit comme voie d'accès à la fois audacieuse et sensée. Les hôtels, plutôt frileux au départ, sentirent tourner le vent et s'allonger les listes de réservations; l'espace risquait de manquer. Des pays sans liens traditionnels avec le Québec ou même le Canada garantirent leur présence et mirent en chantier des pavillons de plus en plus attirants. Leur concurrence servait Expo 67. Même les traditionnels conflits de compétences entre les deux principaux paliers de gouvernement empruntèrent le doux chemin de la diplomatie. La prudence avec

laquelle Jean Drapeau avait toujours concentré son travail sur sa ville et sur sa ville seulement lui valait la reconnaissante collaboration des gouvernants en place.

Le cœur de l'exploit

La réussite ne fut pas seulement ni surtout quantitative. Certes, le seuil des cinquante millions de visiteurs fut franchi et Terre des hommes reçut les plus prestigieux appuis. Plus profondément, toutefois, ce sont les esprits et les cœurs qui furent secoués, séduits, emportés, transformés. Touristes et délégations, sidérés dès le premier contact par un Montréal inattendu, se félicitaient d'être admis à la découverte. Jamais plus on ne verrait la métropole québécoise comme le folklorique reflet d'un *priest-ridden country*.

À dire vrai, les Québécois eux-mêmes subirent alors des chocs multiples et bénéfiques. Devant leurs yeux surgissaient le cinéma de l'Europe centrale, les danses rituelles ou exotiques, les mystères de l'exploration spatiale états-unienne, le remplacement des tavernes misogynes par la brasserie à l'autrichienne, les initiatives techniques ou industrielles des diverses composantes du Canada, l'accueil souriant d'hôtesse à l'élégance et à la politesse souveraines, le bouillonnement de cultures millénaires et pourtant méconnues et quoi encore! Brassage d'idées, de couleurs, de langues. Rencontres déroutantes, sereines, révélatrices. Et cette aération massive engendrait presque magiquement la tolérance, la permissivité, la confiance. Le péché existait de moins en moins et le sida ne terrifiait encore personne: il était infiniment agréable de s'insérer entre les deux peurs! Les jeunes générations, qui ne demandaient pas mieux, recevaient le fabuleux cadeau de la liberté de pensée, de circulation et d'expression. Peut-être n'avait-on pas prévu l'étonnante rencontre entre un recours massif aux grands travaux et l'éveil individuel et collectif aux diversités culturelles, mais, sans l'ombre d'un doute, elle eut lieu. Le métro, inauguré en 1966, mettait son modernisme et son confort au service de la curiosité interethnique et de l'empathie la plus ouverte. Des cinquante millions d'entrées, une étonnante proportion dépendit de l'engouement des Québécois qui venaient et revenaient.

Et le lendemain ?

Le legs de l'Exposition universelle de 1967 se révéla difficile à gérer. À la

manière d'une trouée de blitzkrieg, l'administration Drapeau avait accordé préséance à l'audace, au mouvement, au dépassement des repères traditionnels. Une nouvelle ère pouvait s'ouvrir, qui sollicitait la création, valorisait l'esthétique (presque) autant que la technologie, l'ouverture aux différences. Le Québec, atteint jusque dans ses mentalités, accédait à une maturité nouvelle. Aucune des critiques que recevra et méritera la suite des choses ne doit faire oublier ce choc salutaire. Si, malgré la détérioration des relations de «Monsieur Montréal» avec son peuple, le règne de Jean Drapeau totalisa vingt-neuf ans, la ferveur suscitée par Expo 67 y fut pour beaucoup.

L'euphorie ne dura pourtant qu'un temps. Un exemple entre plusieurs: qu'allait-on faire de Terre des hommes ? La question, pourtant prévisible et inéluctable, n'avait guère préoccupé les bâtisseurs d'Expo 67. Un peu comme ces générations d'ingénieurs dont les chantiers engendrèrent la fierté et le mythe d'Hydro-Québec et qui se sentent dévalorisées si l'économie d'énergie doit prendre le pas sur la construction de barrages, le Jean Drapeau de la consolidation ne fut pas à la hauteur du Jean Drapeau de l'effervescence. La belle unanimité des années préparatoires fit place à l'affrontement entre les tenants d'une Terre des hommes transformée en un Éden permanent et ceux qui en redoutaient les coûts récurrents. Certains des pays participants compliquèrent les choses en cédant généreusement (?) des pavillons dont ils ne savaient que faire à une administration qui ne savait qu'en faire. Peu à peu, d'érosion en repli, de démission en distraction, la mission de Terre des hommes se recroquevilla. Ne resta que la solution étriquée d'un parc d'amusement libéré d'obligations culturelles ou esthétiques. Quand survint la Crise d'octobre, trois ans à peine après l'engouement populaire d'Expo 67, Jean Drapeau laissa sa réélection s'effectuer sous la triste Loi sur les mesures de guerre.

Un besoin avait pourtant survécu, à la manière d'une fièvre incontrôlée: celui de nouveaux chantiers, moins mobilisateurs, moins porteurs d'humanisme, mais aussi gigantesques et encore plus gourmands. Le Minotaure, avec qui on avait négocié une Exposition universelle porteuse d'humanisme, avait retenu de l'expérience un appétit sans limite. Les Jeux olympiques de 1976, dont Montréal hérita en bonne partie à cause de sa superbe Expo 67, débouchèrent sur un important boycott de pays africains et sur un déficit honteux. Triste et coûteux corollaire d'une magnifique réussite.

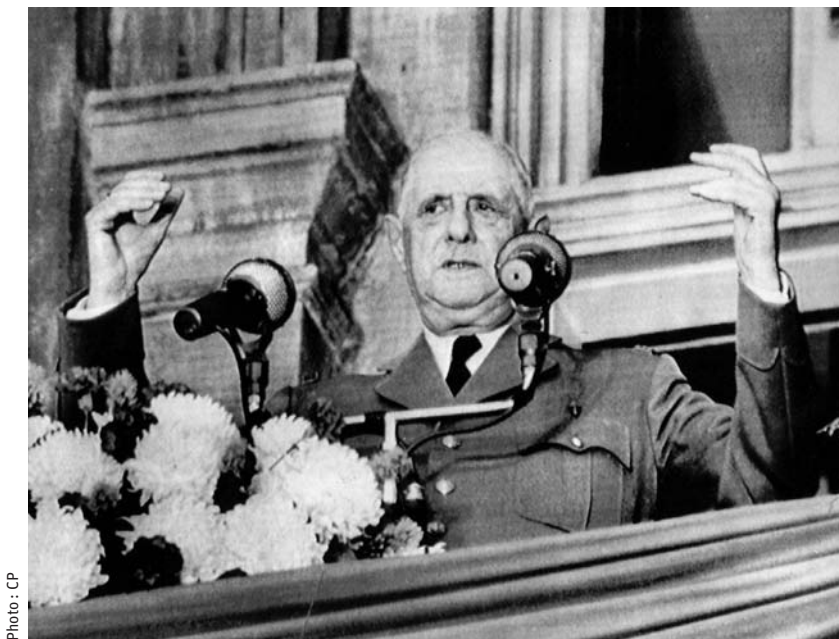


Photo : CP

Charles de Gaulle

Vive le Québec libre!

«Du haut du balcon de l'Hôtel de ville décoré à profusion aux couleurs tricolores et illuminé avec fracas par les projecteurs de la télévision, le général de Gaulle a lancé hier soir (le 24 juillet 1967) à une foule presque délirante : *Vive le Québec libre*.» Ainsi commençait le texte en manchette du quotidien *Le Devoir*, le mardi 25 juillet 1967. Ce *Vive le Québec libre* retentit encore et, 40 ans après, même ses proches de l'époque ne s'entendent pas sur les intentions du général. Le lendemain, le général annulait sa visite à Ottawa. Depuis, ce cri est diversement perçu : mauvaise ingérence, révélateur d'aspirations, incitation à l'action ? Néanmoins, une icône de l'époque.

1967 Faut-il se souvenir de la tenue des États généraux du Canada français?

MARCEL MARTEL

Professeur, Université York

L'année 2007 marque le 40^e anniversaire de la tenue des assises nationales des États généraux du Canada français en novembre 1967. Arrêtons-nous d'abord sur les termes utilisés pour désigner cet événement, car ils semblent appartenir à un autre âge. L'expression «États généraux» renvoie à une autre époque ou pire encore à une autre société, soit la France à la veille de la Révolution. Il en est de même de la notion de «Canada français», une référence identitaire qui a cessé d'exister, sauf peut-être chez ses nostalgiques ou chez ceux qui ne reconnaissent pas les transformations survenues depuis les 40 dernières années. D'ailleurs, l'examen de la provenance des participants aux États généraux renforce l'idée d'un événement qui appartient à un passé bien ancien: outre les représentants du Québec, il y avait plus de 300 représentants des communautés francophones des autres provinces canadiennes.

Peut-on imaginer un tel rassemblement qui, en 2007, inclurait les francophones des autres provinces canadiennes? Enfin, la lecture des résolutions et des interventions des participants démontre que cet événement appartient à une autre période historique, car les actuels partisans du néolibéralisme ne seraient pas du tout à l'aise à l'égard des résolutions adoptées, alors que ceux qui croient que l'État doit intervenir dans la répartition de la richesse déploieraient que les résolutions n'aient pas toujours guidé l'action de l'État québécois depuis les 40 dernières années. Rappelons que pendant les assises de 1967, les participants voient l'État du Québec comme l'instrument du redressement économique des francophones et l'outil pour lutter contre leur infériorité économique.

Une idée mobilisatrice

L'idée d'organiser des États généraux de la nation circule au Québec dès le début des années 1960. La Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec en fait son projet mobilisateur lors de ses assises conjointes avec sa consœur ontarienne en juin 1961. Ce rassemblement a pour but de réunir, selon la Fédération, les « chefs de file de tous les secteurs du Canada français ». En 1965, l'arrivée du professeur de droit Jacques-Yvan Morin et de Rosaire Morin, militant bien connu des milieux associatifs et futur responsable de la revue *L'Action nationale*, facilite grandement la tenue de l'événement. En effet, ces hommes permettent une démocratisation de la participation et suscitent une mobilisation qui aboutit à la tenue d'assises préliminaires, en 1966, et nationales, en 1967 et 1969.

Lieu de transformations et de ruptures

Malgré le sentiment que cet événement appartient au passé, dont le rappel n'intéresse que les historiens et autres nostalgiques des années 1960, les États généraux du Canada français offrent des pistes pour comprendre et surtout mesurer les changements survenus au cours des dernières décennies. D'abord, les États généraux sont un lieu de transformation identitaire. Les propos des participants et les libellés des résolutions attestent de l'émergence de nouvelles identités : celles de Québécois et de francophones hors Québec. Certes, les termes Canadien français et Québécois, Franco-Ontarien ou Franco-Albertain, etc., sont utilisés de manière quasi interchangeable, mais l'apparition de nouveaux termes aux côtés de dénominations plus anciennes illustre le changement.

Ce rassemblement national est aussi un lieu de rupture. Les nouvelles identités émergent dans la douleur et le ressentiment, puisque les solutions de l'État du Québec, de l'exercice du droit à l'autodétermination de la nation canadienne-française et de l'indépendance du territoire québécois en agacent plus d'un. En fait, tout se joue au début des assises nationales lors du débat sur le droit à l'autodétermination. François-Albert Angers présente la résolution affirmant que : « 1-Les Canadiens français constituent une nation. 2-Le Québec constitue le territoire national et le milieu politique fondamental de cette nation. 3-La nation canadienne-française a le droit de disposer d'elle-même et de choisir librement le régime politique sous lequel elle entend vivre ».

Alors que les délégués du Québec insistent sur le fait que cette résolution dote la nation canadienne-française d'un outil supplémentaire dans son arsenal de moyens lors des négociations constitutionnelles, les francophones des autres provinces se concentrent sur la finalité de la résolution: l'exercice du droit à l'autodétermination. Si ce droit est exercé, opinent les délégués de l'extérieur Québec, il mènera nécessairement au démantèlement du Canada français comme véhicule identitaire et projet de société communs aux francophones du Canada, y compris les Acadiens. Les résultats du vote sur la résolution démontrent la brisure au sein de la nation. Les délégués québécois, du moins ceux qui votent puisque 35 % des délégués ne le font pas, l'approuvent à 98 % ainsi que ceux de l'Acadie mais dans une plus faible proportion, car seulement 52 % d'entre eux l'approuvent; 55 % des délégués de l'Ontario votent contre tandis que ceux de l'Ouest divisent également leur vote entre l'acceptation, le rejet et l'abstention. Pour les francophones des autres provinces, cette résolution met un terme à la notion que les minorités constituent «le prolongement naturel» de la nation canadienne-française à l'extérieur du Québec et des «zones tampons» pour la «survie» et l'épanouissement du Canada français.

Les États généraux offrent un lieu pour saisir l'émergence des revendications politiques du Québec depuis les 40 dernières années. Ce rassemblement débouche sur l'élaboration d'un projet de société auquel ne se rallient toutefois pas les délégués des autres provinces canadiennes. Il devient le point de départ pour comprendre les difficultés du dialogue entre les communautés francophones en milieu minoritaire et la société québécoise, surtout lorsqu'il est question de l'avenir politique du Québec au sein du Canada.

À lire sur le sujet

Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et déroute du Canada français*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997.

Michel Bock, *Quand la nation débordait les frontières. Les minorités françaises dans la pensée de Lionel Groulx*, Montréal, Hurtubise HMH, 2004.

Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998.

1967

FONDATION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

Genèse de la gardienne du patrimoine québécois

CÉLINE ROBITAILLE-CARTIER

Directrice générale des bibliothèques, Université Laval (1978-1989)
Membre du conseil d'administration de l'Institut du Nouveau Monde



La Grande Bibliothèque

La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) a 40 ans en 2007. Personne aujourd'hui ne peut ignorer l'existence et la mission de cette institution unique, mais sait-on pourquoi, quand et comment elle est née? Il n'est pas inutile, en ce début du XXI^e siècle, alors qu'elle « rayonne » dans ses nouveaux locaux, joutée à la Grande Bibliothèque, et qu'elle est largement fréquentée, de retracer sa genèse semée d'écueils, de rappeler son évolution constante malgré des problèmes d'espaces récurrents, de reconnaître le dynamisme des pionniers qui l'ont érigée et développée. Enfin, il est important de se souvenir, se souvenir des origines de cette gardienne du patrimoine qui recèle précisément la « mémoire » du Québec.

Le 12 août 1967, l'Assemblée législative du Québec adoptait le projet de loi n° 91, dotant ainsi le Québec d'une Bibliothèque nationale. Techniquement,

une bibliothèque nationale se définit par sa fonction qui est, selon les critères établis par l'Unesco, de rassembler, communiquer et conserver pour les générations futures, dans sa forme originale, la totalité de la production imprimée d'un pays et la production étrangère relative à ce pays, ainsi que d'assurer l'unité du travail bibliographique. La fonction la plus caractéristique d'une bibliothèque nationale, c'est celle d'obtenir gratuitement des éditeurs, imprimeurs, parfois des auteurs eux-mêmes, des exemplaires des documents qu'ils produisent : c'est le dépôt légal.

Compte tenu de l'existence, dans la capitale fédérale, de la Bibliothèque nationale du Canada (BNC) qui est chargée d'assumer, depuis 1952, la fonction définie précédemment, quels sont les motifs qui ont incité le Québec à mettre sur pied une institution parallèle? La volonté ferme de quelques visionnaires, conscients des lacunes des mécanismes québécois de conservation du patrimoine documentaire et de l'efficacité toute relative des services de la BNC appliqués au Québec, ne fut pas étrangère à la décision. Il faut aussi mentionner deux motifs importants : la conjoncture sociopolitique des années 1960 et l'existence, à Montréal, de la très ancienne et très riche Bibliothèque Saint-Sulpice (BSS), propriété du gouvernement québécois depuis 1941.

Pour donner suite à une promesse électorale, le gouvernement de Jean Lesage crée, en 1961, le ministère des Affaires culturelles. Une fois l'inventaire des biens culturels terminé, sous l'autorité de Georges-Émile Lapalme, la BSS, qui relevait du Secrétariat de la province, passe sous la responsabilité du nouveau ministère. Cette bibliothèque, créée par les Sulpiciens en 1844 et mise à la disposition des Montréalais comme bibliothèque de recherche et de lecture publique, avait connu, après son emménagement en 1915 dans un nouvel immeuble de la rue Saint-Denis, sous la direction d'Aegidius Fauteux, une fréquentation considérable. Toute l'élite intellectuelle s'y rencontrait soit pour y effectuer des recherches, soit pour participer à des activités culturelles, littéraires, musicales ou artistiques. Les étudiants et chercheurs de la jeune université Laval à Montréal notamment y formaient une clientèle assidue.

En 1930, à la suite de la crise économique qui affecta tragiquement les Sulpiciens, la bibliothèque fut fermée complètement jusqu'en 1944. Elle contenait alors 170 000 volumes. En 1941, après de vifs démêlés entre la ville de Montréal, les Sulpiciens et le Conservatoire de musique qui font la une des

journaux, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout décide d'acheter la propriété des Sulpiciens pour un montant équivalant aux arriérés des taxes municipales dont il s'était porté garant, soit 742 000 dollars. Ouverte de nouveau vers la fin de la guerre, elle ne retrouva jamais le prestige des années 1920, n'eut jamais de vocation précise et fut presque abandonnée par le gouvernement de Maurice Duplessis.

Guy Frégault, historien et professeur, premier sous-ministre des Affaires culturelles, conscient de l'état d'incurie qui a régné jusque-là, mais conscient également de l'immense richesse que contient la bibliothèque avec ses remarquables fonds anciens, convaincu aussi de la valeur architecturale de l'immeuble et assuré de la présence de quelques bibliothécaires dévoués à l'institution, prend le dossier en main en 1962. Il fait appel à Georges Cartier, bibliothécaire professionnel et écrivain, alors en poste à l'Unesco où il dirigeait le Service de distribution de l'information aux quelque cent pays membres et le Centre de documentation pour les correspondants étrangers qu'il y avait créé.

Georges Cartier connaissait la Bibliothèque Saint-Sulpice pour l'avoir fréquentée comme étudiant à la faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Comme bibliothécaire, il était conscient de l'énorme tâche qui attendait son éventuel directeur. À l'époque, les journalistes parlaient de la BSS comme du « mausolée des Sulpiciens » et les professionnels des bibliothèques, du « sarcophage » de la rue Saint-Denis.

« C'est dans le bureau de l'attaché culturel de la Délégation générale du Québec à Paris que s'est tenue ma rencontre décisive avec le sous-ministre », affirme Cartier dans un document publié à l'occasion du 25^e anniversaire de la BNQ. « Là, d'un commun accord, nous avons formé le projet de doter le Québec de sa propre bibliothèque nationale. La Bibliothèque Saint-Sulpice servirait d'assise. » Comme le souligne Guy Frégault, « le ministre a conféré à la Bibliothèque Saint-Sulpice le statut d'une Bibliothèque d'État (on voulait dire Bibliothèque nationale, mais, par respect pour le fédéralisme, des juristes s'opposaient à ce nom) ».

Dans un rapport présenté au ministre Pierre Laporte, Georges Cartier justifie ainsi le projet de « bibliothèque d'État » : aucune bibliothèque au Québec n'effectue ce travail d'acquérir systématiquement la production québécoise, d'où des lacunes considérables dans les collections (les journaux, par exemple, sont détruits après six mois) ; on ne peut compter sur la BNC qui n'ob-

tient des éditeurs du Québec qu'un dépôt légal très partiel, qui ne peut contrôler efficacement ce dépôt et qui n'a jamais appliqué de sanctions; plusieurs écrivains refusent d'ailleurs systématiquement de déposer leurs livres à la BNC; d'autre part, les ouvrages de langue française qui sont déposés à Ottawa sont «noyés» dans la production anglo-saxonne aussi bien dans les collections elles-mêmes que dans Canadiana, la bibliographie nationale qui les recense; l'éloignement géographique de la BNC, sinon l'éloignement psychologique, ne facilite pas les échanges avec le Québec qui éprouve de nombreuses difficultés lorsqu'il exige un interlocuteur de langue française (la BNC n'a à cette époque qu'un nombre extrêmement restreint d'employés francophones). Dans le premier rapport annuel de la BNQ, qui retrace les différentes étapes qui ont mené à l'adoption de la loi 91, le conservateur fait état de la raison d'être majeure d'une bibliothèque nationale au Québec: «Entouré de 220 millions d'anglophones en Amérique du Nord, le groupe de 6 millions de francophones conserve malgré tout sa vitalité. Par conséquent, il doit se donner les institutions indispensables à l'épanouissement de sa culture. La loi fait de la BN la dépositaire de la culture française en Amérique et lui confie la responsabilité d'en assurer la diffusion.»

En 1965, après les représentations de l'Association des bibliothécaires de langue française et de la Société Saint-Jean-Baptiste notamment, un projet de loi est préparé pour donner naissance à l'institution. Le «bill» n'est cependant pas présenté malgré l'accord de principe du ministre Pierre Laporte. Peut-être ne se sentait-il pas suffisamment soutenu par ses collègues, un bon nombre d'hommes politiques, à l'époque, étant plutôt indifférents à la «chose intellectuelle». Les conseillers juridiques pour leur part achoppaient toujours sur le terme «nationale». Georges Cartier, dans l'une de ses nombreuses notes explicatives à l'intention des avocats, revient à la charge en affirmant que ce mot a bien le sens que lui donne le dictionnaire, «qui appartient à une nation», et que le Larousse définit une nation comme étant «une communauté humaine le plus souvent installée sur un même territoire, et qui, du fait d'une unité historique, linguistique, religieuse ou même économique, est animée d'un vouloir de vivre en commun»; que de surcroît l'expression «bibliothèque nationale» a le sens technique de type de «bibliothèque ayant une mission exclusive» selon la définition établie par l'Unesco et n'a aucune connotation politique.

Le sous-ministre et le conservateur en chef se rencontrèrent à de multiples reprises et leurs discussions tournaient invariablement autour d'une stratégie que le contexte social semblait favoriser. « Il importe, écrit Georges Cartier, de situer les prémisses de la BNQ dans le contexte des années soixante, cette période d'effervescence nationaliste qu'on a qualifiée de Révolution tranquille. Le Québec sortait d'une ère marquée par la stagnation sociale et politique et dominée par un clergé tout-puissant. L'avènement au pouvoir des libéraux, dirigés par Jean Lesage, soulevait un espoir de renouveau dans tous les domaines et le Québec s'appropriait les clés de sa destinée en se dotant d'institutions propres à assurer son plein développement. »

Aux élections de juin 1966, les libéraux perdent le pouvoir et le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, hérite du projet de loi n° 91. Le 7 décembre 1966, le gouvernement annonce un projet de loi pour transformer la Bibliothèque Saint-Sulpice en bibliothèque nationale. La BNQ vient au monde dans une période effervescente. Rapidement, on constate qu'elle est à l'étroit rue Saint-Denis. Divers projets d'agrandissement seront annoncés puis abandonnés. L'Affaire des manuscrits, qui a entraîné la démission de son conservateur en chef, vient entacher les progrès de la BNQ pendant de longs mois à partir de 1973. À partir de 1975, avec à sa tête Jean-Rémi Brault, le personnel et le budget augmentent, les acquisitions de manuscrits reprennent et la coordination des bibliothèques devient un enjeu majeur. De nouveaux plans d'agrandissement ou de relocalisation de la BNQ sont établis. L'institution entre dans l'ère de l'automatisation des opérations et des réseaux informatisés de coopération. À la fin de 1985, Jean-Rémi Brault quitte la bibliothèque pour poursuivre sa carrière aux Archives nationales. Le ministre des Affaires culturelles demande à Georges Cartier de reprendre la direction de la BNQ et de préparer une loi qui fera d'elle une corporation d'État, lui conférant une plus grande autonomie.

La loi n° 43 est adoptée en novembre 1988 et entre en vigueur le 1^{er} avril 1989. Georges Cartier prend sa retraite et Philippe Sauvageau, maître d'œuvre de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec et spécialiste des bibliothèques de lecture publique, entre en fonction peu de temps après comme premier président-directeur général.

La BNQ a atteint sa maturité et le nouveau responsable consacrera beaucoup d'énergie à la recherche d'espaces supplémentaires pour l'institution.

Philippe Sauvageau donna un nouveau souffle à la BNQ par, notamment, l'élargissement du dépôt légal, la construction d'un bâtiment de conservation adéquat, l'informatisation de la chaîne documentaire, une réorganisation administrative et le rapatriement des manuscrits à la BNQ. Il faut mentionner aussi que, sous la gouverne de Philippe Sauvageau, l'informatisation de la chaîne documentaire, amorcée 17 ans plus tôt, s'est développée et raffinée par l'utilisation des nouvelles technologies disponibles. La numérisation de milliers de documents, en particulier des ouvrages publiés avant le XX^e siècle, est entreprise. La visibilité internationale de la BNQ s'est sensiblement accrue au cours des années 1990 par des ententes de coopération avec plusieurs pays, des échanges de stagiaires, la participation à de nombreux colloques nationaux et internationaux.

Le premier ministre Lucien Bouchard annonce, en 1997, le projet de construction d'une « grande bibliothèque ». Le gouvernement québécois adopte, en 1998, une loi créant la Grande Bibliothèque du Québec selon les recommandations exprimées dans le rapport Richard. Lise Bissonnette, directrice du journal *Le Devoir*, qui, à plusieurs reprises, avait ardemment préconisé la construction à Montréal d'une bibliothèque de lecture publique d'envergure, est nommée à la direction de l'établissement. Philippe Sauvageau ayant démissionné de son poste à l'automne 2000, la BNQ et la future Grande Bibliothèque sont fusionnées sous une même autorité par la loi n° 160 et la nouvelle entité prend le nom de Bibliothèque nationale du Québec. L'ambitieux projet de construction est réalisé en 2005. Désormais, la Bibliothèque nationale, tout en côtoyant la Grande Bibliothèque de lecture publique, dans des locaux appropriés, superbement aménagés et disposant des équipements les plus sophistiqués, peut assurer la diffusion plus efficace du patrimoine québécois.

Les années récentes de l'histoire de la BNQ, depuis le dépôt du rapport Richard jusqu'en 2005, sont bien décrites dans un article signé par la présidente-directrice générale de la Bibliothèque et des Archives nationales, paru dans l'*Annuaire du Québec 2005*: « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution ». Depuis, les Archives nationales et la Bibliothèque nationale ont été regroupées sous une seule autorité.

1977

Les origines et les raisons de la Charte de la langue française

GUY ROCHER

Professeur, Département de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public, Université de Montréal

Trente ans après l'adoption de la Charte de la langue française en 1977 (loi 101), il convient de rappeler les origines de cette législation qui a modifié le cours de l'histoire moderne du Québec, de redire les raisons qui l'ont rendue nécessaire et qui font qu'elle l'est toujours.

Les premières législations linguistiques

L'immigration fut à l'origine de la série des politiques et législations linguistiques québécoises des années 1960 et 1970. Celles-ci ne furent avant tout une réponse ni à la prédominance d'une majorité anglophone canadienne et nord-américaine, ni et encore moins à la

présence d'une minorité anglophone au Québec. Cette prédominance et cette présence, ce fut le contexte. La cause première qui déclencha le mouvement en faveur d'une législation destinée à protéger la langue française fut la prise de conscience, au tout début des années 1960, du fait que les familles immi-



Camille Laurin en 1982

Photo : CP

grantes inscrivait très majoritairement leurs enfants à l'école anglaise, tant catholique que protestante. L'école catholique de langue anglaise, qu'on appelait depuis toujours «l'école irlandaise», en était venue à compter en 1965 bien plus d'enfants d'origines allemande, polonaise, ukrainienne et autres qu'irlandaise. Et le Protestant School Board of Greater Montreal imposait à sa minorité protestante de langue française l'école anglaise, ainsi qu'à la minorité juive sépharade d'expression française.

Comme le courant d'immigration allait croissant depuis la fin de la Seconde Guerre, il apparut de plus en plus évident que la majorité francophone allait être bientôt minorisée, au moins dans la grande région montréalaise, entraînant le déclin de son pouvoir politique dans la seule province canadienne où elle pensait en avoir. La prise de conscience de ce fait fut à l'origine de la «crise linguistique» que connut le Québec.

Ce n'est pas à l'Assemblée nationale que l'on doit la première législation linguistique, mais à une commission scolaire, celle de Saint-Léonard, ville-dortoir en banlieue nord-est de Montréal, habitée par une minorité d'origine italienne en rapide croissance, dont les enfants étaient cependant en voie de rapide anglicisation par l'école. En novembre 1967, la commission scolaire décida qu'à partir de septembre 1968, tous les nouveaux venus seraient inscrits à l'école française. Cette décision déclencha la «crise de Saint-Léonard», faite de manifestations de rue, de dénonciations de part et d'autre et qui, de locale, devint générale. Le gouvernement du Québec se vit bien malgré lui dans l'obligation d'agir, tant par suite des pressions venant des italophones et des anglophones que des dénonciations et revendications de la part des francophones. Il le fit d'abord suivant l'image que le Québec s'était depuis longtemps fait imposer, d'être alors la seule province bilingue du Canada : il proposa d'inscrire dans la loi le principe du libre accès à l'école anglaise à qui le voulait. Cependant, la pression des mouvements francophones, nationalistes et autres, amena les gouvernements successifs du Québec, d'un projet de loi à l'autre, à renverser ce principe et, par petits pas, à élargir la perspective pour inscrire la législation linguistique scolaire dans une politique linguistique plus générale.

Vers une politique linguistique globale

En effet, les débats qui suivirent «l'affaire Saint-Léonard» firent prendre con-

science qu'il ne suffisait pas de régler la question linguistique à l'école; l'engouement des immigrants pour l'école anglaise témoignait de la fragilité du statut de la langue française dans les milieux du travail et de l'emploi, très largement dominés par l'anglais, dans l'administration et les services publics, dans les commerces où le français était trop souvent exclu même pour la clientèle de langue française.

Cette manière globale d'aborder la question linguistique québécoise a finalement commencé d'apparaître – mais d'une manière encore hésitante et partielle – dans la « Loi de la langue officielle » (loi 22) que le gouvernement libéral dirigé par Robert Bourassa fit adopter par l'Assemblée nationale en 1974. Cette loi comportait d'importantes nouveautés. Le premier article reconnaissait pour la première fois dans l'histoire québécoise et canadienne que le français était désormais « la langue officielle du Québec ». De plus, cette loi invitait – mais sans les obliger – toutes les grandes entreprises du Québec à créer pour leur personnel des « programmes de francisation » et proposait à cette fin des procédures et mécanismes appropriés. Les entreprises voulant traiter avec l'État québécois avaient, cependant, l'obligation d'appliquer un programme de francisation. Et puis, la loi 22, pour la première fois, imposait aux enfants dont l'anglais n'était pas la langue maternelle de fréquenter l'école française, à moins de réussir un test linguistique prouvant qu'ils possédaient assez l'anglais pour être admis à l'école anglaise. Ce fut, pour le gouvernement Bourassa, une manière qu'il crut habile de ne pas fermer totalement la porte de l'école anglaise aux enfants des familles immigrantes, de ne pas méconter outre mesure la minorité anglophone et de donner partiellement raison aux mouvements nationalistes qui demandaient de rendre l'école française obligatoire pour tous. Mais vouloir satisfaire tout le monde engendre l'insatisfaction chez tous.

La communauté anglophone s'opposa à cette loi, qui privait ses écoles de l'apport important des enfants allophones. Mais ce furent surtout les parents allophones et leurs communautés qui dénoncèrent les tests linguistiques comme étant discriminatoires à leur endroit et d'application, à leurs yeux, souvent arbitraire et peu fiable.

Les dix années qui vont de 1967 à 1977 furent celles que l'on peut appeler de « la crise linguistique ». Le Québec, pendant ces années, connut une période de divisions et de luttes de pouvoir entre francophones, anglophones et

allophones. Cette crise linguistique coïncidait évidemment avec la montée de l'aspiration indépendantiste qui prit différentes voies, celle des moyens violents du Front de libération du Québec (FLQ), celle démocratique du Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et puis, du Parti québécois. Le projet de l'indépendance du Québec, qui gagnait toujours davantage de terrain, appartient au contexte des luttes sociales de ces années au sujet du statut du français, de l'anglais et des autres langues. L'évolution des législations linguistiques successives ne peut être comprise que si elle est étroitement liée à l'histoire du projet indépendantiste et, d'une manière plus générale, à la vitalité du mouvement nationaliste québécois.

La Charte de la langue française

La défaite du Parti libéral de Robert Bourassa à l'élection de novembre 1976 fut le résultat, pour une large part, de l'insatisfaction généralisée engendrée par la législation linguistique, entraînant l'arrivée inattendue au pouvoir du Parti québécois. Durant la campagne électorale, le chef du Parti québécois, René Lévesque, avait fait aux communautés ethniques la promesse d'abolir les tests linguistiques. Dès sa première réunion, le nouveau Conseil des ministres confia au ministre d'État au développement culturel, Camille Laurin, le mandat de revoir en profondeur la politique linguistique et de préparer un projet de loi pour remplacer la loi 22.

Au printemps de 1977, le gouvernement rendait public un Livre blanc et un projet de loi, auquel il voulut, pour en marquer l'importance historique, donner le nom de Charte de la langue française. Sur le modèle britannique de l'époque, le gouvernement du Parti québécois publia, dans des matières ou sur des sujets d'intérêt public général, des Livres verts, documents de consultation en vue d'une politique à venir, et des Livres blancs par lesquels le gouvernement annonçait une politique qu'il entendait mettre en application. En adoptant cette pratique, le gouvernement faisait clairement savoir, par le Livre blanc qui l'accompagnait, que la Charte de la langue française était l'expression d'une large politique linguistique embrassant toutes les dimensions publiques de la société et de la vie québécoises.

La Charte de la langue française avait d'abord l'originalité de définir dans ses premiers articles des «droits linguistiques fondamentaux»: droit aux

communications en français dans tous les services publics et parapublics, droit de tous les travailleurs « d'exercer leurs activités en français », droit de s'exprimer en français dans toute assemblée délibérante, droit des consommateurs d'être informés et servis en français dans les services et les commerces, droit à l'enseignement en français.

En ce qui a trait à l'enseignement, la Charte établissait trois principes clairs. Selon le premier, l'école de langue française devenait officiellement l'école commune, de la maternelle à la fin du secondaire. Le second principe réservait l'accès à l'école anglaise aux enfants dont un des parents (le père ou la mère) avait fait en anglais ses études primaires au Québec (les tribunaux étendirent par la suite ce droit au Canada tout entier). C'était reconnaître à la communauté anglophone québécoise un « droit acquis » à ses écoles. Enfin, tous les autres enfants devaient fréquenter l'école commune française, à moins d'avoir un frère ou une sœur fréquentant déjà l'école anglaise. Les enfants appartenant à l'une ou l'autre des communautés ethniques ou culturelles non anglophones étaient traités comme les enfants francophones et se retrouvaient tous à l'école commune française.

Le français devait aussi devenir la langue de travail, au moins dans les entreprises de 50 employés et plus. À cette fin, la Charte imposait à chacune d'elles la mise en place et la réalisation d'un programme de francisation en vue de généraliser le français dans les documents de travail, catalogues, manuels, dans les conventions de travail, dans les communications à l'intérieur de l'entreprise, avec la clientèle et dans la publicité. De plus, toute entreprise de 100 employés et plus devait créer un « comité de francisation » chargé de procéder à l'analyse de sa situation linguistique, d'établir le programme de francisation et d'en surveiller l'application.

Pour réaliser ce que le Livre blanc avait appelé la « francisation du visage québécois », la Charte comportait une série de mesures pour imposer le français dans l'affichage public, la publicité commerciale, les raisons sociales, les inscriptions sur les produits vendus au Québec et toutes les informations relatives à leur consommation.

Enfin, la Charte créait quatre organismes responsables de différents aspects de sa mise en application : l'Office de la langue française, principalement responsable de la francisation du milieu de travail ; le Conseil de la

langue française, instance de recherche et de réflexion ; la Commission de surveillance chargée de « traiter des questions se rapportant au défaut de respect de la présente loi » ; enfin, une Commission de toponymie avec autorité sur les noms de lieu dans la perspective de promouvoir la francisation du « visage » du Québec.

De 1977 à nos jours, la Charte de la langue française a subi bien des amendements, à la suite de jugements des tribunaux et d'interventions du législateur. Elle en a été écorchée en plusieurs de ses chapitres et la plupart du temps affaiblie. Malgré cela, la Charte de la langue française demeure le principal vecteur de la définition que s'est donnée de lui-même le Québec contemporain et de l'image qu'il se fait de lui et qu'il veut projeter. Elle témoigne en ses termes d'une affirmation de l'identité nationale, mais aussi de la vulnérabilité du statut du français au Canada et sur le continent nord-américain. Depuis l'adoption de cette Charte, l'attraction de l'anglais n'a pas diminué, elle n'a fait que croître. Le statut du français dans les milieux de travail à tous les échelons, plus encore si on s'élève dans la hiérarchie, demeure toujours problématique et requiert chaque jour d'être réaffirmé. Il en résulte que l'adoption du français par les immigrants et leur adhésion à la culture de la francophonie demeurent fragiles, dans le contexte d'une langue dont le statut est toujours à reconquérir.

L'efficacité de la Charte de la langue française dépend donc tout à la fois d'une volonté politique clairement affirmée, d'une conscience collective soutenue et de l'appui des citoyens.

1982

RAPATRIEMENT CONSTITUTIONNEL

Pierre Elliott Trudeau a-t-il trompé les Québécois?¹

ANDRÉ BURELLE

Conseiller et rédacteur de discours du premier ministre Pierre Elliott Trudeau de 1977 à 1984



Photo : CP/Ryan Ramirez

Pierre Elliott Trudeau signe la nouvelle constitution canadienne en présence de la Reine Élisabeth II

Les promesses référendaires et le rapatriement de 1982

L'ensemble des pièces d'archives rendues publiques dans cet ouvrage montre clairement qu'au lendemain du référendum de mai 1980, M. Trudeau s'est cru obligé en conscience de briser le carcan de l'unanimité qui bloquait tout changement constitutionnel et qu'il a pensé, à tort ou à raison, pouvoir refonder sur une base individualiste et républicaine *one nation* les droits historiques des peuples fondateurs du Canada. Mais ce que ces documents mon-

trent également, c'est que la refondation jacobine de la nation canadienne, que M. Trudeau a imposée au Québec, lors du rapatriement de la constitution en 1982, contredit clairement les réformes du fédéralisme « multinational » canadien qu'il prêchait à l'époque de *Cité libre*, et que les Québécois ont eu raison de se sentir floués par les promesses référendaires qu'il leur a faites en mai 1980.

À la défense de M. Trudeau, certains feront sans doute valoir que l'homme a été toute sa vie un individualiste dans l'âme et que les Québécois étaient bien naïfs d'attendre de lui autre chose que la réforme *one nation* qu'il leur a servie en 1982.

Que Pierre Elliott Trudeau ait été un individualiste antinationaliste par passion et un fédéraliste multinationaliste par raison, je crois l'avoir montré dans l'introduction de ce livre. Mais ce que je crois aussi avoir démontré, c'est qu'avant septembre 1980, M. Trudeau a toujours prêché la voie du « multinationalisme canadien » pour combattre le « séparatisme » au Québec. Et j'en conclus que les Québécois étaient justifiés d'attendre qu'il leur livre non pas la refonte *one nation* du Canada inscrite dans la Loi constitutionnelle de 1982, mais la réforme « multinationale » du fédéralisme canadien inspirée du Rapport Pepin-Robarts, du Livre beige de Ryan, voire de son propre projet de loi C-60, qu'il leur avait promise à la Chambre des communes, le 21 mai 1980.

À ceux qui contestent cette conclusion en citant un passage de « Fédéralisme, nationalisme et raison » où Trudeau a effectivement prôné la nécessité pour une fédération comme le Canada de pratiquer un « nationalisme fédéral », capable de « créer de la réalité nationale une image si attrayante qu'elle rende celle du groupe séparatiste peu intéressante par comparaison », je ferai remarquer que, dans ce texte, le qualificatif « fédéral », que M. Trudeau inscrit en italiques, est crucial.

Et pour voir quelle sorte de nation building méritait, à cette époque, le titre de fédéral dans ses écrits, je suggère qu'on relise les dernières pages de son réquisitoire contre les souverainistes intitulé « La nouvelle trahison des clercs ». Ces pages, en voici des extraits.

« Je l'ai dit plus haut: il faut divorcer les concepts d'État et de nation, et faire du Canada une société vraiment pluraliste et polyethnique. Or pour cela, il faut assurer aux différentes régions, à l'intérieur de l'État canadien, une large mesure d'autonomie locale, de sorte que, par l'expérience du *self-government*,

les nationaux puissent se donner les lois et les institutions indispensables à l'épanouissement et au progrès de leurs valeurs nationales. En même temps, et dans un mouvement de retrait, il faut que le nationalisme canadien-anglais consente à changer l'image qu'il s'est faite du Canada; s'il veut protéger et incarner ses valeurs ethniques spécifiques, il devra le faire par le truchement des autonomies locales et régionales, plutôt que par la voie de la souveraineté pan-canadienne. (...)

Je ne cache pas certes que le nationalisme des Canadiens britanniques ait fort à faire – ou plutôt à défaire – avant que l'État pluraliste ne puisse devenir une réalité au Canada. Mais je suis tenté d'ajouter que cela, c'est «leur» problème. Les jeux sont faits au Canada: il y a deux groupes ethniques et linguistiques, chacun est trop fort, trop bien enraciné dans le passé et trop bien appuyé sur une culture-mère, pour pouvoir écraser l'autre. Si les deux collaborent au sein d'un État vraiment pluraliste, le Canada peut devenir un lieu privilégié où se sera perfectionnée la forme fédéraliste de gouvernement, qui est celle du monde de demain.»

Il suffit de relire ce texte pour voir à quel point Pierre Elliott Trudeau a mis au rancart, lors du rapatriement de la constitution et de son combat contre Meech, le fédéralisme multinational canadien qu'il opposait aux souverainistes québécois, en 1962, et qu'il leur opposait encore et toujours lors du référendum de 1980. Et, à mes yeux, M. Trudeau nous fournit lui-même une explication, au moins partielle, de cette mise au rancart lorsqu'il écrit en conclusion: «Le fédéralisme canadien est une expérience formidable, il peut devenir un outil génial pour façonner la civilisation de demain. Si les Anglo-Canadiens ne voient pas cela, encore une fois tant pis pour eux ...»

Le virage idéologique et politique de septembre 1980

Ce «tant pis pour eux» ne pouvait être sérieux, car il s'adressait à la majorité anglo-canadienne. Ce qui explique qu'une fois au pouvoir, M. Trudeau a dû composer avec cette majorité. Et comme chacun peut le constater, lors du rapatriement constitutionnel, «le nationalisme canadien-anglais n'a pas consenti à changer l'image qu'il s'est faite du Canada et il a décidé de protéger et incarner ses valeurs ethniques spécifiques, non pas par le truchement des autonomies locales et régionales, mais par la voie de la souveraineté pancanadienne.» Si bien qu'au total, la refondation individualiste et républicaine de

«la nation» que Trudeau a proposée au pays en 1982 n'a fait qu'entériner ce choix du Canada anglais. Et tant pis pour le Québec...

En toute justice, il importe encore une fois de rappeler que M. Trudeau a bel et bien tenté, lors de la Conférence constitutionnelle de septembre 1980, de livrer au pays une réforme plus conforme au fédéralisme multinational qu'il prêchait du temps de sa jeunesse. Il importe aussi de souligner qu'il garda ouverte, jusqu'à la fin, la possibilité de recourir à un référendum à double majorité nationale et régionale (qui octroyait un droit de veto au Québec, à l'Ontario, aux Maritimes et à l'Ouest du pays) pour décider de l'inscription d'une charte des droits et d'une formule de modification à la Victoria dans la constitution canadienne. Mais au bout du compte, nul ne peut nier:

- 1) qu'il a bel et bien renoncé, en septembre 1980, à «doter le Canada d'une constitution fédérale nouvelle, moderne et fonctionnelle» inspirée des «propositions les plus novatrices» faites par «Le temps d'agir», le «Rapport Pepin-Robarts» et le «Livre beige» de Claude Ryan, tel que promis dans son discours du 21 mai 1980 devant le Parlement;
- 2) qu'il a retiré de la table de négociation, à la suite de cette décision, son offre de «reconnaître le caractère distinct de la société québécoise qui, avec sa majorité francophone, constitue l'une des assises de la dualité canadienne», tel que promis dans sa lettre ouverte aux Québécois du 11 juillet 1980;
- 3) qu'il a annulé du même geste son offre de réformer en profondeur la Cour suprême, de transformer le Sénat en instrument de concertation de la fédération et de confier plus de pouvoirs aux provinces en matière de droit familial et de télécommunications;
- 4) qu'il a accepté, en novembre 1981, de sacrifier le droit de veto du Québec en renonçant à la formule de modification constitutionnelle de Victoria et en faisant adopter, sans le consentement du Québec, la Loi constitutionnelle de 1982; (...)

La « chance » de négocier avec le vaincu

En même temps, nul ne peut nier que dans sa refonte républicaine du multinationalisme originel canadien, M. Trudeau ne pouvait agir seul et qu'il a bénéficié de l'aide volontaire ou involontaire de tous les protagonistes lors du rapatriement de la constitution, y compris René Lévesque. (...) En s'ac-

crochant au pouvoir après sa cuisante défaite référendaire et en acceptant de se présenter à la table de négociation sans mandat, sans stratégie et sans légitimité retrouvée, M. Lévesque a carrément fait le jeu de son adversaire. Si le premier ministre Lévesque avait annoncé un appel au peuple dès le lendemain du référendum, voire à l'automne de 1980, M. Trudeau n'aurait jamais pu forcer le jeu comme il l'a fait. Il aurait été contraint d'attendre le résultat d'une élection qui l'aurait forcé à négocier, ou bien avec un gouvernement dirigé par M. Ryan, ou bien avec un gouvernement péquiste réélu pour négocier en toute légitimité cette fois le renouveau fédéraliste promis lors du référendum.

Cela dit, après avoir honnêtement pris en compte l'ensemble des facteurs subjectifs et objectifs qui ont contribué au rendez-vous historique raté de 1982, c'est indéniablement à M. Trudeau, l'orchestrateur du rapatriement, que doit être attribuée, à mon avis, la plus lourde part de responsabilité dans cette affaire.

D'autant plus que M. Trudeau n'a pas hésité à poursuivre sa politique d'affrontement avec le Québec bien après que les circonstances eurent cessé de le commander. À la limite, il pouvait invoquer l'argument du moindre mal, ou ce que Gérard Pelletier appelait l'argument de force majeure, pour justifier son *forcing* de 1982 contre un gouvernement Lévesque prisonnier de ses positions souverainistes. Mais rien ne le justifiait d'attaquer aussi injustement qu'il l'a fait l'Accord du lac Meech: un accord dûment négocié entre fédéralistes bon teint et dont le seul tort était de reprendre, presque mot pour mot dans certains cas, les offres faites par M. Trudeau au Québec lors de la conférence constitutionnelle de septembre 1980.

Telle était ma conviction à l'époque de Meech. Et avec le temps, elle n'a fait que s'approfondir.

1. Extraits du livre d'André Burelle, Pierre Elliott Trudeau. *L'intellectuel et le politique*, Montréal, Fides, 2005.

À lire sur le sujet

Eugénie Brouillet, *La négation de la nation*, Québec, Septentrion, 2005.

Alain-G. Gagnon (dir.), *Le fédéralisme canadien contemporain. Fondements, traditions, institutions*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006.

1982

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

La révolution des droits

ALAIN-ROBERT NADEAU

Avocat, Correspondant à la Cour suprême du Canada

Le 17 avril prochain marquera le 25^e anniversaire de l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés. Bien qu'il puisse y avoir encore aujourd'hui un débat relativement à l'impact véritable qu'elle a eu sur la société, nul ne saurait contester le fait que, si elle n'a pas changé de façon radicale le cadre juridique québécois et canadien, elle a très certainement eu des répercussions importantes, voire cruciales, sur l'équilibre entre les pouvoirs politique et juridique. Depuis son adoption et son enchâssement dans la Constitution en 1982, il ne fait aucun doute que le régime constitutionnel canadien, en rupture avec la tradition anglaise qui faisait de la souveraineté du Parlement un dogme quasi absolu, s'est rapproché du modèle constitutionnel américain en ce que les tribunaux ont, depuis cette date, un mandat clair d'appliquer et d'interpréter les droits fondamentaux consacrés par la Charte. Désormais, à l'instar du système politique américain, le système politique canadien repose sur la doctrine du constitutionnalisme, c'est-à-dire sur le principe qui consacre la suprématie du droit et qui fait des tribunaux le gardien de la Constitution et le protecteur des droits fondamentaux. Ainsi, les actes émanant du pouvoir législatif (le Parlement et l'Assemblée nationale) et du pouvoir exécutif (le gouvernement) sont dorénavant assujettis au contrôle du pouvoir judiciaire. En d'autres termes, nous sommes passés du principe de la suprématie du Parlement à celui de la suprématie de la Constitution. D'où l'expression « révolution des droits ».

Si la question de la légalité du pouvoir des tribunaux de contrôler la constitutionnalité des lois ne saurait faire aucun doute en raison de sa consécra-

tion explicite, son étendue et sa légitimité soulèvent plus que jamais de vives controverses. Poser la question de la légitimité du pouvoir des tribunaux de contrôler la constitutionnalité des lois, c'est se demander qui doit décider des questions politiques controversées : les juges nommés à vie qui n'ont de compte à rendre à personne ou les représentants élus de la population ? Ne serait-il pas plus juste que les décisions concernant les grands enjeux de la société – comme l'avortement, l'euthanasie, les droits des homosexuels, la peine de mort, etc. – soient prises par la majorité de la population ?

Certains répondent à ces questions par l'affirmative et dénoncent l'étendue du pouvoir des tribunaux alors que d'autres s'accordent à dire que l'interprétation des droits constitutionnels est inéluctable dans la mesure où la formulation des garanties constitutionnelles, bien que certaines d'entre elles puissent être relativement « précises », est généralement « ouverte » de telle sorte que les tribunaux puissent adopter des « principes judiciaires » à la lumière de principes moraux contextuels. À titre d'exemple, la formulation du droit d'employer le français ou l'anglais devant les tribunaux (art. 19 de la Charte) est « précise » et laisse peu de place à l'interprétation. En revanche, la question de savoir si le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité (art. 7 de la Charte), dont la formulation est considérablement « ouverte », protège le droit des homosexuels de se marier laisse place à une plus grande interprétation. Plusieurs courants doctrinaux ont tenté de justifier la légitimité du contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois. Pour les fins de notre propos, on peut adopter une approche dualiste qui distingue les partisans de la retenue judiciaire de ceux qui, au contraire, préconisent la doctrine de l'activisme judiciaire.

La retenue judiciaire

De façon générale, les partisans de la doctrine de la retenue judiciaire considèrent que les textes constitutionnels ne comportent pas d'idéal moral et, en conséquence, les individus n'ont pas de droits moraux à faire valoir contre l'État. Ils estiment que les tribunaux doivent céder le pas aux décisions des autres branches du gouvernement, à moins que les décisions ne contreviennent directement à une garantie constitutionnelle et qu'il ne peut y avoir d'autres interprétations possibles. Inutile de préciser qu'ils considèrent que la reconnaissance de certains droits innommés (c'est-à-dire les droits que ne sont pas expressément mentionnés dans la Charte), comme le droit au respect de la vie

privée ou encore celui qui consacre l'indépendance du système judiciaire, par les juges de la Cour suprême n'est qu'une usurpation des pouvoirs traditionnellement dévolus au Parlement. S'arrêtent là cependant les traits communs des différentes doctrines regroupées, par simple souci de commodité, sous l'appellation de partisans de la retenue judiciaire.

Par exemple, les partisans de la méthode textuelle pensent que l'interprétation de la Constitution doit se faire exclusivement en fonction du libellé précis des garanties constitutionnelles. Pour les « strict constructionists », les termes de la Constitution expriment l'étendue du consentement de la population et le contrôle judiciaire de la constitutionnalité des lois n'est légitime que pour autant qu'il s'en tient au sens littéral des garanties constitutionnelles et que les tribunaux n'invalident qu'uniquement les lois qui y contreviennent directement. La variante la plus populaire de cette méthode d'interprétation est probablement la méthode qui vise la recherche de l'intention originelle que la doctrine américaine a qualifiée d'« originalism », suivant laquelle, pour demeurer légitimes, les tribunaux doivent donner au texte constitutionnel une interprétation qui reflète l'intention particulière qu'en avaient ses auteurs au moment de l'adoption de la garantie constitutionnelle. L'intention première des auteurs demeure donc la seule source légitime pour l'interprétation judiciaire.

On aura tout de suite remarqué l'analogie entre cette méthode et celle de l'interprétation des lois ordinaires selon laquelle l'interprète doit rechercher l'intention présumée du législateur. C'est à cette méthode d'interprétation qu'il faut se référer pour comprendre le Renvoi sur la signification du mot personne (1928) dans lequel la Cour suprême a statué qu'une femme n'était pas une personne au sens de la Loi constitutionnelle de 1867 puisqu'au moment de son adoption, il n'était pas dans l'intention des Pères de la Confédération d'y inclure les femmes.

L'activisme judiciaire

Les partisans de l'activisme judiciaire, quant à eux, considèrent que les individus, détenteurs des droits résiduels, ont des droits moraux à faire valoir contre l'État et que les tribunaux peuvent adopter des principes judiciaires à la lumière de principes moraux contextuels. En d'autres termes, les valeurs de la société n'étant pas les mêmes en 1950 qu'en 2006, il est tout à fait normal que

l'interprétation que l'on fait de la Charte évolue parallèlement à l'évolution des valeurs sociales. Ainsi, l'interprétation des droits constitutionnels est inéluctable dans la mesure où la formulation des garanties constitutionnelles est généralement « ouverte » et fait appel à des standards moraux contextuels.

Selon eux, en choisissant de libeller les dispositions de la Charte avec des concepts, plutôt qu'en adoptant une conception expressément déterminée, les auteurs de la Constitution ont affirmé leur volonté que les garanties constitutionnelles puissent s'adapter à l'évolution de la société. Ils réfutent donc les méthodes d'interprétation favorisant la retenue judiciaire, en ce qu'elles offrent une conception beaucoup trop étroite de la portée des droits constitutionnels en la cristallisant au texte ou à l'intention présumée des auteurs de la Constitution. Bref, la formulation de ces garanties a été délibérément choisie et soigneusement libellée par les auteurs de la Constitution.

Fruit de compromis entre différentes tendances politiques et philosophiques, certaines garanties constitutionnelles ont été volontairement adoptées en utilisant une formulation équivoque et imprécise. Accepter l'idée que l'interprétation des garanties constitutionnelles doive correspondre à l'intention présumée de ses auteurs équivaldrait à fixer son interprétation à une époque révolue ou, en utilisant une métaphore, soutenir que les juges sont limités à la considération d'une photographie, volontairement floue, prise il y a de cela, en ce qui a trait au Bill of Rights américain par exemple, plus de deux siècles!

Au contraire, les tribunaux doivent jouir d'une marge de manœuvre afin de réaliser pleinement l'objet des garanties constitutionnelles. Agissant sous la dictée de principes, plutôt que sous l'impulsion de pressions populaires momentanées, les tribunaux et les juges qui les composent constituent le seul forum jouissant de l'indépendance essentielle à la protection et à la préservation des droits fondamentaux. C'est à cette méthode que le comité judiciaire du Conseil privé de Londres, qui constituait le tribunal final d'appel au Canada jusqu'en 1949, se référait dans le célèbre arrêt Edwards (1930), lequel renversait le Renvoi sur la signification du mot personne (1928). Dans cet arrêt, le vicomte Sankey affirmait, formulation qui deviendra classique, que la Loi constitutionnelle de 1867 « a planté au Canada un arbre susceptible de croître et de se développer ».

Que l'on adopte la méthode de la retenue judiciaire ou encore celle de l'activisme judiciaire, chose certaine, l'adoption de la Charte et son enchâssement

dans la Constitution ont créé une véritable révolution des droits, qu'on peut comparer, reprenant les mots de l'ancien juge en chef du Canada, Antonio Lamer, aux « découvertes de Louis Pasteur ou à l'invention de la pénicilline ou du laser ». Cette révolution des droits découle, bien sûr, de l'enchâssement de la Charte dans la Constitution (ce qui n'est pas le cas de la Charte québécoise), mais aussi, et surtout peut-être, du leadership que les juges ont pris relativement à son interprétation. À titre d'illustration, la Constitution suédoise contient une disposition qui permet aux tribunaux de déclarer inopérantes les lois qui lui sont incompatibles. Pourtant, la Cour suprême suédoise s'est toujours refusée à rendre une loi du Riksdag inopérante.

Au Canada, à l'exception d'un seul cas (l'arrêt *Drybones* rendu en 1969), la Cour suprême s'était aussi toujours refusée à déclarer une loi du Parlement inopérante, et ce, malgré l'existence d'une disposition législative de la Déclaration canadienne des droits (le Bill of Rights de Diefenbaker) le lui permettant expressément. De fait, bien qu'ils se soient toujours refusés à admettre qu'ils aient pu faire preuve d'« activisme judiciaire », tant l'actuelle, Beverley McLachlin, que l'ex-juge en chef du Canada, Antonio Lamer, ont tout de même reconnu que la Cour suprême avait fait preuve de « dynamisme judiciaire » en interprétant les garanties constitutionnelles. J'ajouterais que ce « dynamisme judiciaire » tire principalement ses origines des motifs de l'arrêt *Hunter c. Southam* (1984) et de ceux du *Renvoi sur la Motor vehicle Act* (1985) écrits respectivement par les juges en chef Dickson et Lamer. À vrai dire, ce sont eux qui ont véritablement consacré cette révolution des droits...

1987 L'accord du lac Meech - 20 ans après

GIL RÉMILLARD

Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, 1985 à 1994, et ministre de la Justice dans le gouvernement de Robert Bourassa, 1988 à 1994



Photo : CP/Jacques Boissinot

Gil Rémillard et Robert Bourassa

Il est environ 18 h 20, ce 30 avril 1987, lorsque le téléphone sonne au Wilson House du lac Meech dans la salle où nous sommes tous réunis, les délégations des provinces, en attendant les premiers ministres en réunion à huis clos dans la salle attenante. Ian Scott, le procureur général de l'Ontario, répond et me tend l'appareil en me disant: «*It's an emergency call for*

Premier Bourassa ». Je prends l'appel. C'est le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, qui me semble ne pas être de très bonne humeur. Il me dit qu'il doit parler immédiatement au premier ministre. Bourassa. Je lui explique qu'à moins d'une extrême urgence, je ne peux pas le déranger. Depuis 16 h, les premiers ministres sont enfermés à huis clos sans leurs conseillers. Nous savons qu'ils discutent surtout de la société distincte, et que les discussions sont très difficiles. M. Levesque me répond : « Je pense que c'est une urgence, parce que je me prépare à démissionner. Mon budget va sortir aux nouvelles à CTV ce soir, il y a eu une fuite. »

« Bon, un instant M. Levesque, lui dis-je, Ronald (Poupart) et Jean-Claude (Rivest) sont près de moi, ils vont vous parler. » Ronald, puis Jean-Claude, lui parlent et ce dernier dit finalement : « Si c'est comme ça Gérard, je vais faire sortir le P.M. »

M. Bourassa sort de la salle de réunion, parle quelques instants avec Jean Claude Rivest, son proche conseiller dans le dossier constitutionnel, s'amène au téléphone et dit en blaguant à M. Levesque : « As tu acheté tes souliers, Gérard? », faisant allusion à la vieille coutume qui demande au ministre des Finances de lire son budget avec des souliers neufs pour montrer la prospérité du gouvernement. « Tu n'as qu'une chose à faire, continue-t-il, fais convoquer la Chambre et lis ton budget ce soir à 8 h. »

En retournant vers la salle de réunion, M. Bourassa me dit : « Le téléphone de Gérard est arrivé au bon moment, Brian (Mulroney) et David (Peterson) sont en train de faire une bonne *job* mais c'est très difficile. Je préfère ne pas être là pour encore quelques minutes. Ils vont être plus à l'aise pour discuter. On va parler un peu. » Ce qui me donne l'occasion de lui expliquer de nouveau la relation que nous faisons entre la « société distincte québécoise » et la « dualité canadienne ». Alors que la première permet au Québec de protéger et promouvoir sa distinction, la deuxième reconnaît seulement le principe de la protection des deux grandes cultures canadiennes, celle anglophone et celle francophone. Je lui explique qu'ainsi le Québec pourra se fonder sur ce principe d'interprétation pour soutenir et développer, entre autres, sa politique linguistique, bien qu'il doive aussi protéger la langue anglaise, ce qui ne pose aucun problème puisque la promotion de la langue française ne peut pas vraiment mettre en danger la langue anglaise au Québec. Lorsqu'il retourne dans la salle quelques minutes plus

tard, l'atmosphère est meilleure et les premiers ministres, sans exception, acceptent finalement de reconnaître le Québec comme « société distincte ».

C'est ainsi qu'une pièce maîtresse des cinq conditions du Québec pour accepter la Constitution de 1982 a pu être acceptée par toutes les provinces avec la complicité d'une coutume de l'ère victorienne, le secret du budget.

Cinq conditions

La rencontre du lac Meech s'est terminée vers 20h avec un communiqué confirmant la volonté des premiers ministres de respecter intégralement les cinq conditions du gouvernement québécois pour adhérer à la Constitution de 1982, soit :

1. La reconnaissance du Québec comme société distincte ;
2. Un droit de *veto* sur toute modification constitutionnelle susceptible d'affecter les droits du Québec ;
3. La confirmation constitutionnelle du rôle et des responsabilités du Québec en matière d'immigration ;
4. L'encadrement du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ;
5. La constitutionnalisation du principe que trois des neuf juges de la Cour suprême doivent venir du Barreau du Québec avec un droit de participation pour le Québec à leur nomination.

Ces conditions avaient été élaborées par la commission politique du Parti libéral du Québec à la suite du célèbre discours du premier ministre Brian Mulroney, à Sept-Îles, le 6 août 1984, où il avait exprimé son désir de voir le Québec signer la Constitution de 1982 « dans l'honneur et l'enthousiasme ». Le Parti libéral avait fait de ces conditions un élément important de son programme électoral aux élections du 2 décembre 1985, et le premier ministre Bourassa en avait fait une grande priorité de son gouvernement dans son discours inaugural, le 12 décembre suivant, en spécifiant qu'il voulait en arriver à une entente dans les deux premières années de son mandat.

Le 11 mai 1986, au nom du gouvernement, je les avais explicitées lors d'un colloque tenu au mont Gabriel dans les Laurentides. Puis, une tournée des provinces et quelques rencontres à Ottawa nous avaient permis de franchir un pas déterminant le 12 août 1986, avec la « déclaration d'Edmon-

ton» par laquelle les premiers ministres provinciaux, à leur réunion annuelle, s'engageaient à participer à une ronde de négociations constitutionnelles dont l'objectif était principalement de permettre au Québec d'adhérer pleinement et à part entière à la Constitution de 1982.

Il s'agissait là pour nous d'une étape cruciale : avoir l'assurance que la priorité serait donnée au Québec dans une prochaine ronde de négociations, étant donné ce qui s'était passé lors du rapatriement de 1982. Le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, et son ministre responsable du dossier constitutionnel, James Horseman, qui étaient les hôtes de cette rencontre annuelle des provinces, ont démontré une fois de plus qu'il y avait entre l'Alberta et le Québec une connivence bien spéciale dans le dossier constitutionnel, comme dans bien d'autres d'ailleurs.

**Avec l'entente
du lac Meech,
nous venions de
compléter l'une
des opérations
fédérales-
provinciales les
plus significa-
tives pour le
Québec depuis
son entrée dans
la fédération.**

On se laissa en cette fin de soirée du 30 avril au lac Meech avec l'assurance que l'on travaillerait pendant les prochaines semaines en étroite collaboration pour rédiger les textes formels pour qu'ils puissent être acceptés premièrement par les gouvernements, puis par les parlements au niveaux fédéral et provincial, pour faire ensuite partie de la Constitution. Nous venions ainsi avec cette entente du lac Meech compléter, avec la collaboration et les talents exceptionnels de médiateur du premier ministre Brian Mulroney et de son ministre responsable du dossier constitutionnel, le sénateur Lowell Murray, l'une des opérations fédérales-provinciales les plus significatives pour le Québec depuis son entrée dans la fédération.

Il fut convenu que nous nous retrouverions à Ottawa les 2 et 3 juin pour finaliser ces documents officiels. Nous avions donc un mois à peine pour effectuer ce travail très exigeant. L'entente que venaient de signer les 11 premiers ministres respectait essentiellement les cinq conditions posées par le Québec, mais nous avions quand même dû tourner certains coins un peu rond pour profiter du moment et obtenir l'unanimité nécessaire. C'était donc, dans les faits, une entente de principe sous réserve que les textes officiels puissent satisfaire les

11 gouvernements. Il fallait aussi, de notre côté au Québec, tenir une commission parlementaire pour expliquer l'entente. Nous savions que ce ne serait pas facile. Le chef de l'opposition, Pierre Marc Johnson, avait décrit les cinq conditions comme étant une reddition en règle du gouvernement québécois. En fait, il reprenait l'argument qui avait jusqu'à ce jour été toujours celui du Québec : premièrement, il faut modifier le partage des compétences législatives pour donner au Québec tous les outils nécessaires à son développement, puis seulement dans un deuxième temps, modifier la formule d'amendement et les règles d'interprétation de la Constitution. Selon l'image utilisée par plusieurs intervenants d'alors, « on entre dans la maison et ensuite on barre la porte ».

C'était cette stratégie qui avait amené le premier ministre Bourassa à finalement dire non, en 1971, à la Charte de Victoria. Le ministre de la Santé, Claude Castonguay, et celui des Communications, Jean-Paul L'Allier, avaient alors réussi à convaincre le conseil des ministres et son premier ministre que le directeur du *Devoir*, Claude Ryan, et l'éminent politologue de l'Université Laval, Léon Dion, avaient raison d'exiger en premier lieu un nouveau partage des compétences législatives, avant le rapatriement de la Constitution, qui était toujours à Londres – même si le Canada était un pays souverain depuis de Statut de Westminster de 1931.

Notre approche était différente. Maintenant que le rapatriement avait été fait en 1982, il fallait changer de stratégie et prendre avantage d'un certain *momentum* pour garantir au Québec le fondement d'une réforme constitutionnelle qui reposait essentiellement sur nos cinq conditions, que l'on pourrait par la suite compléter dans une deuxième étape. « Rentrer dans la mission » signifiait pour nous réaliser ces cinq conditions qui permettraient au Québec d'être un partenaire à part entière de la fédération canadienne.

« La vraie game commence... »

Le premier ministre Bourassa savait bien que la commission parlementaire de l'Assemblée nationale ne serait pas facile. Juste après les signatures et les photos officielles au lac Meech, il me dit : « La vraie *game* commence maintenant, Gil.

– Il y a quand même un engagement important de fait ce soir,
lui répondis-je.

– Oui, c'est important. Mais Brian, c'est tout un négociateur! J'ai peur qu'il ait étiré un peu l'élastique. Appelle ta *gang* demain matin.»

Quand il employait ce mot «gang», j'ai toujours compris que c'était quelque peu sarcastique. Il faisait allusion à des gens avec qui j'étais en bon rapport mais qui n'étaient pas nécessairement ses meilleurs amis, tels Pierre Elliott Trudeau et Léon Dion.

Léon était celui qui, avec Gérard D. Levesque, m'avait persuadé de faire le saut en politique. Il avait accepté d'écrire la préface de mes livres sur le fédéralisme canadien. Il avait été aussi mon conseiller après mon assermentation comme ministre délégué aux Affaires intergouvernementales. Il était un ami cher et nous avions essentiellement la même idée du fédéralisme canadien et de la place que le Québec devait y tenir. Conseiller auprès de la Commission Laurendeau Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans les années 1960, il avait toujours refusé le nationalisme ethnique pour s'en tenir à un nationalisme civique.

Mais entre les deux, la marge de manœuvre est très mince et elle nous amenait à des échanges très serrées, même difficiles, surtout lorsque l'on discutait des moyens pour obtenir les changements constitutionnels, puisque Léon était partisan de l'approche «couteau sur la gorge» alors que pour ma part, je préconisais la persuasion. Tout au long des négociations, je l'avais informé des difficultés et aussi de nos progrès. C'était toujours pour moi un grand plaisir que d'être reçu chez lui à Sillery pour en discuter, installés bien confortablement dans ses fauteuils victoriens face à la grande fenêtre qui servaient de confessionnal à bien des politiciens québécois et canadiens.

De retour à Montréal ce matin du 1^{er} mai, après avoir donné quelques entrevues aux médias, je fais donc mon premier coup de téléphone à Léon Dion : «Félicitations, me dit-il, c'est bien réussi. Mais tu sais, je ne crois toujours pas que la "société distincte" va changer bien des choses pour le Québec. Et les autres conditions s'appliquent aussi bien aux autres provinces qu'au Québec. Envoie-moi les documents pour que je les lise et on se verra pour en parler.»

Je ne suis donc pas trop surpris quand le premier ministre Bourassa m'appelle quelques minutes plus tard pour me dire que la manchette des médias était la déclaration de Léon Dion, qui considérait l'Entente du lac

Meech comme une grave erreur de stratégie, puisque le partage des compétences législatives n'était pas changé.

« T'en fais pas, ça sort quand même assez bien dans l'ensemble.

As-tu appelé Trudeau ? me demande-t-il.

– Oui, il m'a félicité et m'a dit qu'il était surpris que l'on ait réussi. Il veut que l'on déjeune demain à son club pour en parler.

– Si c'est lui qui paie, profite-en. Ça n'arrive pas souvent », me répond-il.

J'avais appris à comprendre que ce genre d'humour chez Bourassa camouflait un malaise. Ses relations avec le père du rapatriement de la Constitution canadienne étaient assez difficiles depuis qu'il avait refusé la « Charte de Victoria » de 1971 et fait ainsi avorter le rêve de Trudeau de rapatrier la Constitution avec une Charte des droits et une formule d'amendement avec l'unanimité des gouvernements canadiens.

Pour ma part, je connaissais Pierre Elliott Trudeau depuis qu'il avait présidé, comme ministre de la Justice dans le cabinet de Lester B. Pearson, notre bal des finissants à la faculté de droit, section de droit civil, de l'Université d'Ottawa. Pour gagner mes études universitaires, je travaillais aussi comme journaliste à la télévision de Radio-Canada à Ottawa, et j'avais eu l'occasion de l'interviewer à quelques reprises. Il était aussi venu en 1983 faire son testament politique en ce qui a trait à la constitution, à une conférence internationale sur le fédéralisme que j'avais organisée à l'Université Laval, où j'étais devenu professeur de droit constitutionnel après mes études en Europe.

Trudeau : « le jeu des séparatistes »

Je ne partageais pas bien sûr toutes ses convictions concernant le fédéralisme canadien et le statut du Québec, mais fondamentalement on se rejoignait sur les grandes valeurs à promouvoir dans la Charte et sur bien d'autres sujets, surtout de relations internationales. Quelques jours après l'annonce de mon engagement en politique auprès de Robert Bourassa, il m'avait invité à déjeuner au Ritz, à Montréal. Il m'avait alors dit : « Je me doutais qu'un jour vous feriez de la politique, mais je ne m'imaginais pas que vous pourriez le faire avec Bourassa. » Manifestement, les relations entre les deux hommes ne s'étaient pas améliorées depuis ce rejet par le Québec de la Charte de Victoria et l'affaires des « *hot dogs* ».

C'est donc dire que lorsque j'arrive au Club Mont Royal de la rue Sherbrooke à Montréal ce midi du 5 mai, je ne sais trop à quoi m'attendre. Le maître d'hôtel m'amène immédiatement à sa table. Elle est située au fond de la salle à manger à la vue de tous. « Félicitations, me dit-il d'une voix assez forte pour que les autres tables puissent entendre. Je suis très surpris de voir que les premiers ministres se soient écrasés pour accepter vos conditions ». Et pendant près d'une heure et demie, je tente de lui expliquer le contexte. Mais aucun élément de l'Entente n'est acceptable à ses yeux. C'est selon lui par « chantage » que nous avons obtenu nos cinq conditions.

« Vous jouez les cartes des séparatistes quand vous dites que j'ai fait "un coup de force" (le rapatriement). Ça va se retourner contre vous, me dit-il.

– Mais M. Trudeau, si vous n'appuyez pas l'Entente, vous aussi allez faire le jeu des séparatistes.

– Eux, me répond-il, ont au moins la franchise de dire ce qu'ils veulent faire. »

En le quittant sur ces mots très durs, je comprends qu'il est clair que nous avons en Pierre Elliott Trudeau un adversaire de taille. C'est ce que je m'empresse de dire au premier ministre Bourassa immédiatement après le déjeuner, qui me rassure : « Ne t'en fais pas, tu vas pouvoir dire en commission parlementaire à Pierre Marc Johnson qu'il est du même bord que Trudeau ».

Nous savions que Trudeau pouvait être une opposition redoutable, mais je dois dire que nous avons alors sous-estimé son impact dans la population canadienne, comme la suite des choses nous l'a démontré. Cependant, le fait que Trudeau ait été contre l'Entente du lac Meech nous a aidés considérablement en commission parlementaire à Québec, où j'ai pu expliquer à la population, puisque c'était télévisé, le sens de l'entente en fonction des cinq conditions que nous avons mises de l'avant comme gouvernement. Ronald Poupard, attaché de presse, et Jean-Claude Rivest, conseiller spécial du premier ministre, étaient là pour me conseiller afin que mes explications soient le plus claires possible pour la population malgré l'absence de textes formels. À la fin des travaux de la Commission, un sondage nous indiquait que 68 % des Québécois étaient d'accord avec l'Entente du lac Meech. Des experts comme l'éminent constitutionnaliste Gérard A. Beaudoin, de l'Université d'Ottawa, et des témoignages bien sentis comme celui fait par

Solange Chaput-Rolland, femme de lettres de grand renom qui avait été membre de la Commission Pépin-Robarts sur le fédéralisme canadien, contrebalançait ceux de Léon Dion, plus nuancé, ou de Claude Morin, définitivement contre.

Pendant ce temps, Benoît Morin, secrétaire général du gouvernement, et Diane Wilhelmy, sous-ministre aux Affaires intergouvernementales canadiennes, qui avaient fait avec André Tremblay, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal et conseiller du gouvernement dans ce dossier, un travail remarquable de compétence et de diplomatie auprès des hauts fonctionnaires provinciaux pour préparer la réunion de Meech, étaient à l'œuvre avec une équipe de juristes sous la direction du sous-ministre associé à la Justice, Jean K. Samson, pour finaliser les textes officiels.

Une atmosphère lourde

Dès le début des discussions à Ottawa à l'Édifice Langevin, ce 2 juin 1987, nous constatons immédiatement qu'il se dégage une atmosphère lourde et difficile. Pendant les dernières semaines, les premiers ministres et les ministres concernés ont eu le temps de consulter et aussi de recevoir des commentaires de leur appareil gouvernemental et de leurs électeurs. Dès les premières discussions, on s'aperçoit par exemple, que la délégation du premier ministre du Manitoba, Howard Pawley (NPD), a de fortes réticences sur l'ensemble de l'Entente et en particulier en ce qui regarde le pouvoir de dépenser. Mais surtout, on réalise que nos précieux alliés de la rencontre du lac Meech, le premier ministre de l'Ontario, David Peterson, et son procureur général, Ian Scott, sont devenus les plus sceptiques face à la clause de «la société distincte».

Ian, qui est un éminent juriste spécialiste des droits fondamentaux, n'apprécie pas les nuances de rédaction que nous avons dû utiliser pour inclure dans la clause de la société distincte une référence à la dualité canadienne. Nous avons dû accepter cette référence à la dualité sous la pression surtout du Nouveau-Brunswick, dirigé alors par le premier ministre Richard Hatfield, qui se montrait maintenant un important allié du Québec. Ce complément m'apparaissait conforme à notre vision du fédéralisme et je l'avais même évoqué dans mon discours du mont Gabriel. Nous devons aider les francophones de toutes les régions canadiennes. Cependant, la

dualité canadienne ne devait pas diluer le concept de « société distincte » québécoise.

J'avais dû utiliser toute ma capacité de convaincre tant à Ottawa que dans les autres provinces pour que la prépondérance de la spécificité québécoise par rapport à la dualité soit protégée comme je voulais qu'elle le soit. J'avais donc consulté beaucoup de gens pour m'assurer de ne pas faire d'erreurs. Je ne voulais pas qu'on se retrouve quelques années plus tard avec une décision de la Cour suprême du Canada qui irait à l'encontre de notre interprétation sur une clause si importante juridiquement et politiquement. À la suggestion du premier ministre Bourassa qui le connaissait bien, j'avais même demandé son avis à l'ancien secrétaire du gouvernement sous René Lévesque, Louis Bernard. J'avais apprécié son opinion très claire qui me confirmait qu'il n'y avait pas de difficultés et même, à ma surprise, que l'Entente du lac Meech était une très bonne entente. J'en avais informé le premier ministre Bourassa en lui faisant remarquer qu'il pourrait être intéressant, alors, que Louis Bernard se joigne à notre équipe pour la rencontre d'Ottawa dans le but de finaliser les textes.

René Lévesque : une bonne entente...

Je ne croyais pas que ma suggestion d'inviter Louis à se joindre à notre équipe avait vraiment intéressé le premier ministre et c'est donc avec plaisir que je reçus, quelques jours plus tard, son appel « Gil, tu as raison, tu as besoin de quelqu'un de solide qui a une bonne expérience de ces négociations pour la réunion d'Ottawa. J'ai téléphoné à Louis et il accepte de faire partie de notre équipe ».

J'étais très heureux que Louis Bernard accepte de se joindre à nous. Il avait été, avec le ministre Claude Morin, au cœur des stratégies du gouvernement péquiste qui avait amené l'idée de la souveraineté-association et le référendum de 1980. Il avait été directement engagé dans les événements qui avaient abouti à l'échec pour le Québec des négociations du rapatriement de novembre 1981. Personne ne pouvait mieux que lui nous faire profiter d'une telle expérience et d'une telle compétence. Louis Bernard apportait aussi une caution morale exceptionnelle pour nous. Ce que Robert Bourassa me souligna en me disant : « Tu sais, Gil, si l'Entente peut satisfaire Louis, dis-toi que tu vas avoir à peu près 80 % du Québec avec toi.

Même René (Lévesque) m'a dit ce matin que c'était une bonne Entente. Et puis, certains (... des autres délégations) qui étaient là en 1981, en voyant Louis, vont se rappeler plus facilement de ce qu'ils ont fait au Québec. Ce n'est pas mauvais.»

Le premier ministre Bourassa faisait allusion évidemment à cette fameuse nuit du 4 au 5 novembre 1981, quand le gouvernement fédéral et ceux des provinces négocièrent toute la nuit sans en avertir la délégation du Québec qui dormait de l'autre côté de l'Outaouais, à Hull (maintenant Gatineau). À la reprise de la conférence le matin du 5 novembre à 10h, le premier ministre du Québec, René Lévesque, et son ministre des Affaires canadiennes, Claude Morin, avaient vite réalisé dès les premières paroles de Pierre Elliott Trudeau, qu'un compromis était intervenu sans que le Québec fasse partie de ces négociations de dernière chance. Ce que l'on avait appelé au Québec « la nuit des longs couteaux » n'est pas l'épisode le plus glorieux de l'histoire canadienne des relations fédérales-provinciales.

J'étais donc à l'aise de pouvoir compter sur une équipe compétente et représentative de l'opinion publique québécoise. Ce fut un élément déterminant de notre réussite à la rencontre d'Ottawa dans un climat très difficile.

En effet, dans la nuit du 3 juin, il y a encore beaucoup d'action à l'Édifice Langevin. Les discussions piétinent. Il devient de plus en plus évident que David Peterson, qui est à la tête d'un gouvernement minoritaire en Ontario, craint d'accepter un document qui serait mal perçu par ses électeurs. Son ministre de la Justice, Ian Scott, revient à la position qu'il m'avait expliquée lors de sa visite à Québec le dimanche précédant la rencontre du lac Meech : la reconnaissance du Québec comme société distincte doit être dans une déclaration de principe dans un préambule, mais pas une règle de droit dans la Constitution. C'était la position de Trudeau, et je me suis dis qu'ils s'étaient probablement rencontrés.

Pourtant, je croyais qu'on avait réglé cette question lors de cette rencontre de Québec. Ian était arrivé à Québec le samedi et avec son équipe, il avait fait un dîner de travail dans un bon restaurant de la vieille ville. À la table voisine dînait un haut fonctionnaire du secrétariat québécois aux Affaires canadiennes. Celui-ci s'empressa de communiquer le soir-même, à la sous-ministre Diane Wilhelmy, les principaux points de leur stratégie. Le lendemain, à notre réunion, j'étais bien préparé pour répondre à leurs objections.

Son attitude très positive à la réunion du lac Meech m'avait laissé croire que mes réponses avaient été satisfaisantes. Je me trompais.

L'Entente est remise en question

Voilà qu'à cette réunion dans l'Édifce Langevin, qui ne devait être qu'une formalité, on revient à la case départ au sujet non seulement de la société distincte, mais aussi au sujet du pouvoir de dépenser d'Ottawa. Cette fois, c'est Howard Pawley, premier ministre du Manitoba, qui s'objecte fortement. Pendant que nous sommes plongés dans ces intenses discussions, Louis Bernard travaille à compléter, avec les légistes fédéraux, l'entente sur l'immigration.

Le droit de veto et la Cour suprême ne semblent pas, par contre, poser de problèmes majeurs, et André Tremblay de son côté s'occupe d'en terminer le libellé. Pour ma part, avec Diane Wilhelmy, je concentre mes efforts auprès de la délégation ontarienne toujours hésitante à accepter notre rédaction de la clause de «la société distincte».

Finalement, après un nouveau sprint de discussion et les interventions efficaces du premier ministre de l'Alberta, Don Getty, et aussi celui du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield, pour appuyer les arguments du premier ministre Bourassa, David Peterson accepte la clause de la société distincte telle que nous la voulons. Peterson craignait non pas la clause de la société distincte en elle même, mais bien celle sur la dualité qui l'accompagnait. Il y voyait le danger que les électeurs ontariens voient cette dualité inscrite dans la Constitution canadienne comme un cadeau aux Franco-Ontariens en obligeant le gouvernement provincial à protéger le français.

Restait donc l'épineux problème du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral que l'on voulait encadrer en spécifiant qu'une juste «compensation financière» devait être accordée à une province qui ne voudrait pas participer à un programme fédéral dans un domaine de compétence provinciale, à la condition que cette province applique un programme compatible avec les objectifs nationaux. Le premier ministre du Manitoba voulait que l'on utilise les mots «normes nationales», ce qui pour nous était nettement inacceptable.

Pour Pawley, c'était reconnaître trop d'autonomie aux provinces avec, selon lui, le danger d'affaiblir le capacité d'Ottawa d'établir des services

publics de qualité semblable partout au Canada, ce qui pouvait, selon lui, mettre en cause l'unité du pays.

Les discussions étaient vraiment dans une impasse lorsque, vers les 4 h 20, Pawley reçut un appel du chef national du Nouveau Parti démocratique, Ed Broadbent, qui lui demanda d'accepter la clause du pouvoir de dépenser telle quelle. La discussion se termina immédiatement.

Au petit matin

À 5 h 30, avec le soleil levant sur le Parlement, nous sortions de l'Édifice Langevin. Lorsqu'à 10 h on se présenta au Centre des conférences en face du Château Laurier pour les signatures officielles, l'atmosphère était à la fête. Norman Spector, sous-ministre au Conseil privé, qui avait été pour nous d'un appui exceptionnel comme responsable administratif des négociations pour le gouvernement fédéral, et le sénateur Lowell-Murray qui avait toujours su jouer un rôle d'une rare efficacité surtout pendant cette nuit de discussions difficiles, viennent nous voir pour nous dire qu'il reste un dernier problème à régler : le délai que l'on voulait inscrire dans l'Accord pour que tous les Parlements votent la résolution et que l'Entente devienne partie de la Constitution le plus tôt possible.

Conscients que bien des assemblées législatives provinciales devaient dans les jours suivants ajourner leurs travaux jusqu'en septembre et même octobre alors que leur agenda législatif était complet, nous avons tout d'abord proposé d'inscrire un délai de six mois. Mais des provinces comme l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ne voulaient manifestement pas discuter de cette Entente avant leurs élections et nous en avaient informés. Le sénateur Murray, avec toute sa diplomatie, nous fit comprendre que nous étions coincés parce que nous avions obtenu des négociations tout ce que l'on voulait. Il fallait maintenant, à notre tour, céder quelque chose pour ne pas nous montrer trop intransigeants. Même si un tel délai n'était en fait que politique, sans contrainte juridique constitutionnelle, il risquait de tout faire éclater, selon le sénateur Murray et Norman Spector qui nous proposaient de s'en tenir à l'expression « ... dans les meilleurs délais ».

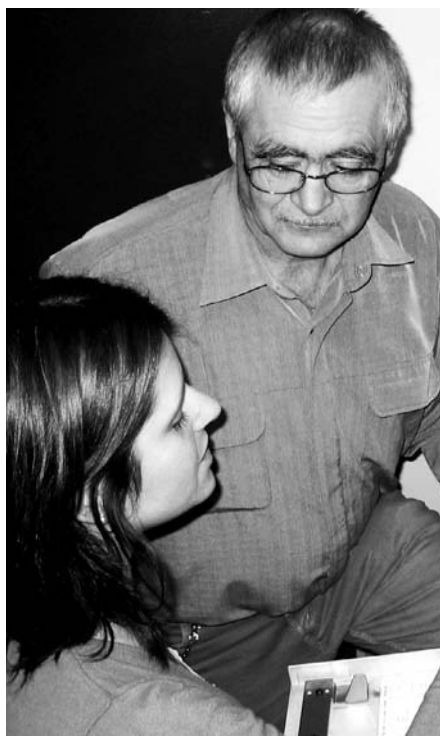
Après discussion, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'ils avaient raison et nous avons accepté que le seul délai imposé soit celui de trois ans

prévu dans la Constitution pour permettre la ratification d'une modification constitutionnelle. Comme l'histoire le démontra, s'en tenir aux seuls trois ans stipulés dans la Constitution, c'était, en fait, signer l'arrêt de mort de cette Entente historique. Devenue caduque en juin 1990 à cause du refus de certaines provinces de la ratifier dans ce délai, elle demeure toujours cependant une référence incontournable pour toute réforme constitutionnelle.

En effet, il y avait dans cette Entente du lac Meech des modifications constitutionnelles qui répondaient aux demandes non seulement du Québec, qui se voyait reconnaître comme société distincte, mais aussi de toutes les provinces. Il y avait derrière cette Entente la philosophie d'un fédéralisme coopératif qui établissait entre le gouvernement fédéral et celui des provinces un réel partenariat. D'ailleurs, une disposition moins connue de l'Entente du lac Meech établissant formellement la tenue d'une conférence fédérale-provinciale sur l'économie du pays ou un autre sujet au moins une fois l'an, en témoigne d'une façon éloquente.

L'esprit de l'Entente du lac Meech est toujours d'actualité, bien qu'il doive se comprendre maintenant dans un contexte de mondialisation des économies qui n'existait pas en 1987 et qui modifie beaucoup nos façons de penser et de faire. Mais le fédéralisme coopératif demeure, lui, le plus grand défi auquel nous sommes toujours confrontés. Dans ce nouveau contexte, l'approche administrative cas par cas au lieu de l'approche formelle constitutionnelle s'impose, tant qu'un autre *momentum* semblable à celui qui a donné lieu à Meech n'apparaîtra pas.

1. Gil Rémillard est aujourd'hui professeur à l'École nationale d'administration publique et avocat-conseil chez Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l. L'auteur se réserve tous ses droits, incluant les droits de suite, sur cet article qui est un résumé d'un chapitre d'un livre qu'il est en train de compléter.



Société

Le sens de l'engagement chez les jeunes

Analyse comparative des femmes et des hommes militant dans des partis politiques et des groupes alternatifs

ANNE QUÉNIART

Professeure, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



Manifestants anti-Harper

CE TEXTE PRÉSENTE CERTAINS DES RÉSULTATS D'UNE RECHERCHE QUALITATIVE SUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES AU QUÉBEC- QUI S'EST FAITE EN DEUX TEMPS : tout d'abord, entre 2001 et 2004, nous avons réalisé un premier volet auprès de 30 jeunes femmes militant dans des groupes féministes, des partis politiques et des groupes alternatifs. Puis, entre 2004 et 2006, nous avons interrogé 20 jeunes hommes militant

dans des partis politiques et des groupes alternatifs. Cette recherche par entrevues visait à comprendre ce qui amène des jeunes à s'engager dans divers collectifs dans un contexte où l'on parle plutôt de dépolitisation, de non-participation de la jeunesse à la vie politique, tout au moins dans ses formes traditionnelles. Outre la compréhension des trajectoires menant à l'engagement, l'un des objectifs était de décrire les caractéristiques du militantisme des jeunes d'aujourd'hui.

Sans entrer dans les détails, mentionnons que les jeunes que nous avons rencontrés sont âgés de 18 à 30 ans, avec une moyenne de 23,8 ans pour les hommes et 22 ans pour les femmes, qu'ils sont plutôt scolarisés, ayant tous fréquenté le cégep et la plupart poursuivant des études universitaires. Nous nous intéressons donc à 50 jeunes femmes et jeunes hommes militant soit au sein de partis politiques, soit au sein de groupes alternatifs. Nous nous concentrerons plus spécifiquement sur le sens accordé à l'engagement. Les hommes et les femmes partagent-ils une même définition de l'engagement? L'engagement doit-il passer nécessairement par le groupe selon eux? Y a-t-il des différences dans la façon de concevoir l'engagement selon le type de collectif où l'on milite? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous nous proposons de répondre ici.

Être engagé, c'est vouloir changer les choses

Chez la plupart des jeunes que nous avons interrogés, être engagé, c'est d'abord avoir des idées, des convictions et les faire valoir, les défendre, poser des gestes concrets en lien avec ces idées : « Quelqu'un qui est engagé croit en ce qu'il fait, va dans sa région chercher des jeunes, s'exprimer, s'impliquer dans les comités exécutifs, s'inscrire aux forums régionaux; il va écrire des propositions, inviter des gens à venir participer, établir une stratégie » (Francis, Parti libéral du Québec [PLQ]).

En effet, être engagé, c'est d'abord passer à l'action. L'engagement a une dimension active, il représente un pouvoir d'agir pour un changement de société. En fait, chez tous, la finalité même de leur engagement est leur volonté d'agir, leur désir de changer, de « faire avancer » ou « progresser » les choses dans la société.

Certains jeunes hommes des partis politiques, mais aucune jeune femme, ajoutent qu'une personne militante étant en « action », elle est donc

«physiquement» impliquée. L'individu fait alors «corps» avec la cause qu'il défend. Les jeunes hommes des groupes alternatifs partagent cette dimension «physique» du militantisme et l'associent même à des termes comme «militaire», «combat», voire «désobéissance civile».

Être engagé, c'est aussi et surtout défendre une cause

S'engager, c'est aussi, et même surtout pour plusieurs, choisir ses combats. Plusieurs soulignent défendre une cause qui les révolte, les indignent ou les touche profondément. En ce sens, leur engagement en est un de type ciblé, correspondant à leurs valeurs et à leurs intérêts particuliers, il doit «venir (les) chercher très profondément» (Pascal, Institut du nouveau monde).

Chez tous, la cause semble plus importante que le groupe, ce qui a deux conséquences: premièrement, aucun jeune ne militerait pour une cause à laquelle il ne croit pas, même si cette cause fait partie du programme général du groupe ou du parti auquel il adhère; deuxièmement, certains sont prêts à militer dans plus d'un groupe à la fois pour défendre une même cause, leur loyauté allant d'abord à la cause et non au groupe. Ceci est plus

Être engagé, c'est d'abord passer à l'action.

frappant chez les jeunes femmes: «Je ne milite pas présentement pour le PQ, je milite pour la souveraineté» (Caroline, 22 ans, Parti québécois [PQ]), nous a dit l'une d'elles. Croire en une cause, avoir des convictions est pour elles le moteur de leur engagement; elles veulent donc pouvoir garder leurs propres opinions, avoir une certaine liberté de penser et une autonomie à l'intérieur du parti ou du groupe. Elles le font en s'autorisant, par exemple, à ne pas adhérer à tout, voire à quitter si ça ne convient pas. Pour toutes, il est important de rester soi-même, d'être authentique, de dire ce que l'on pense. Les jeunes hommes les rejoignent sur ce point quand ils soulignent la nécessité d'affirmer leurs propres idées, de faire valoir leur vision de la société, de susciter des débats au sein de leur groupe.

Être engagé, c'est faire preuve de cohérence

Chez la majorité des jeunes des groupes alternatifs et chez quelques jeunes femmes, l'engagement se traduit également dans certains gestes intégrés à la vie quotidienne (recyclage, consommation responsable). Il est associé à une

dimension personnelle qui consiste à vivre en accord avec ses valeurs dans l'ensemble des sphères de sa vie, à atteindre une cohérence entre le discours politique et la vie quotidienne : « Je vais travailler à vélo six mois par année, je fais mon marché à pied et, en plus, j'ai tout le temps le souci par rapport à mon alimentation, tout ça fait partie d'une conception des choses. Tu ne peux pas être militant antimondialisation et manger chez McDo ou manger de la viande trois fois par jour » (Marc-André, Association pour la taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens [ATTAC]-Québec).

Certains vont plus loin et affirment même que chaque geste quotidien est une façon concrète d'agir sur son environnement pour changer les choses, une forme d'engagement, un acte politique. C'est aussi dans cette perspective que trois jeunes hommes vont jusqu'à dire que « faire des enfants représente un geste politique ».

Être engagé, c'est aussi apprendre et conscientiser

L'ensemble des jeunes rencontrés considère l'engagement comme un lieu d'apprentissage leur permettant d'acquérir des connaissances (intellectuelles, politiques) et de développer des compétences personnelles (capacité à tenir compte de l'opinion du groupe, à s'exprimer en public, etc.) et professionnelles (écrire des communiqués de presse, préparer des dossiers, etc.).

On remarque aussi, chez les jeunes hommes des groupes alternatifs, la volonté de transmettre ce qu'ils ont appris, de sensibiliser et de conscientiser l'autre, qu'on ne retrouve pas chez les autres jeunes : « Disons que j'aime ça éveiller chez certaines personnes, chez les gens, éveiller des questions. Ça, c'est quelque chose que j'aimerais faire un moment donné, c'est un peu ce que je considère faire avec *Le Couac*, ce n'est pas nécessairement de l'éducation populaire, mais c'est de mettre de l'information disponible, vulgariser » (Maxime, Union paysanne).

Les jeunes des partis politiques affirment aussi que leur engagement permet d'acquérir des connaissances et de l'expérience qui seront utiles pour leur avenir professionnel. C'est même, pour certains jeunes, un tremplin vers un travail à temps plein : « C'est sûr que c'est un très bon tremplin, la Commission Jeunesse, si jamais par la suite on veut s'impliquer dans différentes structures, soit au niveau gouvernemental, soit au niveau du parti,

si on veut occuper d'autres fonctions au sein des exécutifs ou quoi que ce soit d'autre» (Martin, PLQ).

Être engagé, c'est être sur le terrain

Par ailleurs, pour tous les jeunes rencontrés, l'engagement renvoie, sur le plan concret, c'est-à-dire au jour le jour, à ce qu'ils appellent le travail de terrain, le côté pratique: faire du porte-à-porte, tenir des kiosques, parler aux jeunes, rédiger des propositions, participer à des manifestations, organiser des conférences, etc. Plusieurs soulignent d'ailleurs que pour rejoindre les gens, pour avoir une réelle portée, il faut aller sur le terrain: «Le groupe SalAMI, c'est pour sensibiliser les gens à la mondialisation, puis c'est toujours dans le but d'une action concrète. Donc, en parler, mais pour éventuellement qu'on sensibilise les gens à dire vous êtes capables, vous aussi, de vous monopoliser, puis dire: on fait quelque chose ensemble» (Irène, 25 ans, SalAMI). «Je te dirais que même si le projet souverainiste, c'était ce qui m'a amené à être plus conscientisé à la politique, j'aimais mieux être dans le mouvement étudiant, parce que j'avais l'impression d'avoir un impact réel sur ce qui se passait dans mon milieu» (Olivier, PQ).

Être engagé, c'est mener une action collective

Par ailleurs, si tous ont choisi d'être militants au sein de collectifs, c'est parce qu'il leur importe d'avoir des revendications politiques afin de faire bouger les choses. En effet, pour eux, si les actes quotidiens accomplis par chacun sont utiles et nécessaires, il reste qu'ils ne suffisent pas au changement, d'où la nécessité de mener une action collective. Il y a chez tous, mais plus explicitement chez les jeunes femmes, la certitude que si tout le monde se donnait la peine de s'intéresser à l'actualité, de prendre la parole publiquement au lieu que chacun dénonce les insatisfactions dans son salon, bref, si plus de gens participaient à la vie de la cité, un changement de société serait possible: «Si tout le monde prenait la peine de ne pas se décourager, de ne pas abandonner, si tout le monde se mettait ensemble, il y aurait moyen de faire quelque chose. J'ai le sentiment personnel de me dire je critique la société, je ne suis pas d'accord avec ce qui se passe et je fais des choses pour essayer de la changer» (Lydia, 22 ans, association étudiante).

Pour leur part, les militants des partis politiques, hommes et femmes, sont convaincus que la politique est un instrument efficace pour changer la société. De plus, selon eux, le fait d'être en relation avec des individus qui détiennent le pouvoir politique (députés, ministres, premier ministre) semble accroître la possibilité réelle d'agir, « d'être plus proches du changement que quand tu es dans la population » (Antoine, PQ).

On retrouve chez les jeunes hommes des groupes alternatifs, qui rejoignent à cet égard la plupart des militantes, l'importance de militer avec les personnes concernées par la cause qu'ils défendent, c'est-à-dire de travailler avec les autres : « Pour moi c'est important de faire quelque chose, de dénoncer. C'est sûr que j'aime mieux le faire avec des gens parce que ça correspond aussi à l'objectif que je souhaite, c'est-à-dire essayer de regrouper des gens autour de certains enjeux puis de créer des mouvements (...) on s'attaque à des problèmes collectifs puis à ça je crois que les solutions doivent être collectives » (Thomas, Convergence des luttes anticapitalistes [CLAC]). « On est vraiment avec le monde, on va directement parler au monde, c'est vraiment des contacts directs, ça c'est toujours avec les jeunes, par les jeunes, c'est beaucoup plus social. » (Marion, 23 ans, Jeunesse ouvrière catholique [JOC]).

L'engagement comme lieu de socialité

L'engagement est aussi considéré par plusieurs des jeunes hommes et par toutes les jeunes femmes comme un lieu de socialité permettant de développer de nouvelles amitiés. De plus, les jeunes hommes des groupes alternatifs ont tous mentionné que l'engagement permet de rencontrer des personnes qui ont les mêmes principes, convictions et modes de vie que soi.

En conclusion, on constate que pour tous les jeunes que nous avons rencontrés, s'engager répond au désir de changer les choses, d'agir concrètement, bref, de jouer un rôle dans la société. Par ailleurs, pour la plupart d'entre eux, leur militantisme ne cesse pas une fois arrivés à la maison, au contraire : être engagé est une sorte de philosophie de vie, qui consiste aussi à vivre en accord avec ses valeurs. C'est d'ailleurs cette absence d'authenticité, de cohérence entre la vie publique et la vie privée que plusieurs de ces jeunes reprochent aux politiciens en place...

Les représentations médiatiques des Arabes et des musulmans au Québec

RACHAD ANTONIUS

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



Manifestants pour la paix au Liban

LES ARABES ET LES MUSULMANS AU QUÉBEC SONT PERÇUS ESSENTIELLEMENT À TRAVERS DEUX TYPES DE PRÉOCCUPATIONS : celles qui sont liées à l'actualité internationale et aux inquiétudes qu'elle suscite d'abord, mais plus récemment celle du défi posé à la société québécoise par des revendications religieuses de plus en plus insistantes de la part de certains groupes musulmans, qui remettent en question des notions de laïcité que l'on avait tenues pour acquises.

Ces préoccupations auront mis l'islam et les Arabes au centre du discours médiatique à quelques reprises en 2006. En plus des conflits déjà en cours au Moyen-Orient (Palestine, Irak, Afghanistan), le débat sur la publication des caricatures de Mahomet, l'arrestation à Toronto de présumés comploteurs – tous musulmans « salafistes » engagés – qui souhaitaient, semble-t-il, commettre des attaques terroristes au Canada et une affaire d'accommodement que plusieurs ont estimé être « non raisonnable » dans

une école de la rive sud de Montréal auront étonné et inquiété bien des citoyens. La guerre au Liban, qui a ému par sa dimension humaine, n'a cependant pas amené une remise en question radicale des schèmes de lecture dominants de l'actualité proche-orientale dans les milieux politiques, et les médias ont donné beaucoup de place à la menace du « terrorisme islamique » que le Hezbollah était censé représenter.

À travers tous ces événements, l'islam et les Arabes n'ont pas été présentés sous un jour très favorable dans les médias. La plupart des associations arabes et islamiques ont estimé que la couverture médiatique reflétait des préjugés et propageait des stéréotypes négatifs et qu'elle incitait à des attitudes hostiles envers les Arabes, l'islam et les musulmans. Elles estiment aussi que cette tendance existe depuis longtemps, mais qu'elle s'est accentuée depuis les événements du 11 septembre 2001, opinion appuyée par plusieurs recherches universitaires. Beaucoup de journalistes soulignent cependant que les médias n'ont pas inventé les événements mentionnés plus haut. Ils soutiennent qu'ils font un travail sérieux et professionnel et que cette couverture médiatique reflète un grand souci de l'éthique journalistique ainsi qu'un respect des communautés musulmanes, et une fidélité aux faits.

Alors qu'en est-il vraiment ? Les médias ont-ils fait leur travail correctement, concernant la couverture de ce qui a trait aux Arabes et aux musulmans ? Le fait de donner à ces événements une place centrale dans le paysage médiatique n'est pas en soi un signe de biais. Nous croyons cependant que ces biais existent et résultent, d'une part, du fonctionnement propre aux médias et, d'autre part, du fait que les médias n'existent pas dans le vide et qu'ils sont, dans une large mesure, le reflet des tendances politiques dominantes dans notre société.

Quand les phénomènes rapportés renvoient à des réalités sociologiques et politiques lointaines ou nouvelles, le sensationnalisme et la concision extrême des nouvelles se combinent et font qu'il devient plus difficile de contextualiser les événements et de rendre compte de leur complexité. La couverture médiatique de l'islam, des musulmans et des Arabes est particulièrement affectée par ces contraintes.

Dès qu'une voiture piégée saute en Irak, ou en Afghanistan, dès qu'un attentat est perpétré en Palestine, l'événement est abondamment rapporté.

Et plus la violence est spectaculaire, plus l'information est répétée : on la verra plusieurs fois dans les bulletins du matin, du midi et du soir, chacune étant une répétition de la précédente. Cela ne permet ni la contextualisation des événements ni leur explication en profondeur. Mais la répétition donne l'impression d'une couverture extensive des événements du Proche-Orient.

La violence quotidienne de l'occupation israélienne de la Palestine ne produit pas quant à elle des images accrocheuses : des permis de se rendre à l'hôpital refusés, des oliviers détruits, des camions de fruits bloqués aux *checkpoints* jusqu'à ce que la marchandise pourrisse, des humiliations quotidiennes et répétées ne font pas hausser les cotes d'écoute. Mais ces violences détruisent des vies, ruinent une société, l'amènent au désespoir et... à la révolte. Et cette révolte, par contre, est très spectaculaire et, parce qu'elle se réclame de l'islam politique, est trop souvent assimilée à l'islam tout court.

Mais lorsque la violence des dominants devient trop visible, elle sera à la fois minimisée et présentée comme une « légitime défense » quelle que soit sa puissance destructrice, comme on l'a vu dans le cas du Liban et de Gaza.

L'orientalisme

Edward Saïd a ainsi nommé le prisme à travers lequel l'Europe coloniale a observé le monde « oriental » de l'islam. Ce prisme fait percevoir les comportements politiques des peuples arabes et musulmans comme étant profondément déterminés par des caractéristiques immuables de leur culture, où l'islam joue un rôle prépondérant, plutôt que par les rapports de pouvoir propres aux situations qu'ils vivent. Ces caractéristiques incluent l'irrationalité, le fanatisme, le machisme, la haine et la propension à l'usage de la violence, avec des spécificités en ce qui concerne les femmes : la soumission et le manque d'autonomie, par exemple. Les comportements politiques des peuples arabes et musulmans seront lus et interprétés à travers cette grille. Ainsi, le lien sur lequel il faut cliquer, dans le site Web de Radio-Canada, pour accéder à la section sur le conflit israélo-palestinien a pour titre « La spirale de la haine ». On attribue aux Arabes des motivations irrationnelles quand les causes de leur colère sont occultées.

Cette interprétation des motivations des uns et des autres ne découle ni de la prise en compte des faits, ni même d'une analyse des déclarations des divers acteurs (incluant les dirigeants israéliens, qui répètent sur tous les

toits qu'ils comptent bien intensifier la colonisation de la Cisjordanie et qui le font), mais bien d'une vision orientaliste: les Arabes sont contre Israël parce qu'ils sont violents. C'est donc le récit israélien du conflit qui fournit la clé de l'interprétation des événements internationaux, ce qui a permis de propager la prémisse de la supériorité morale de l'occupation israélienne.

Les pressions et intimidations

Si cette vision se perpétue, en dépit des événements qui la contredisent, c'est en partie à cause des pressions diverses qui s'exercent pour qu'elle soit maintenue. La remettre en question entraîne inévitablement des accusations d'ignorance, d'incompétence intellectuelle et souvent même d'antisémitisme.

Des pressions sont exercées quotidiennement, et sans répit, sur les journalistes et chroniqueurs qui apportent des points de vue qui tiennent compte du droit international, ce qui les met en position critique face à Israël, tant dans les médias écrits qu'électroniques. Une analyse des éditoriaux des grands journaux francophones du Québec montre par exemple que la notion de « politique de prise de contrôle » du territoire palestinien, une réalité très tangible pour qui suit un tant soit peu les événements au Proche-Orient, est complètement absente des éditoriaux. De même la condition de victimes des Palestiniens est absente des prises de position éditoriales¹. Ceux et celles parmi les éditorialistes qui adoptent des points de vue minimalement différents de ceux de la droite israélienne ont le faux sentiment d'être « équilibrés » dans leur analyse, du seul fait qu'ils se font critiquer par les deux côtés...

Le Québec se démarque cependant du reste du Canada sur ce point, et les médias écrits francophones ont eu tendance à montrer plus de compréhension pour les questions du Proche-Orient que leurs contreparties dans le reste du Canada.

L'importance des questions internationales pour les communautés arabes et musulmanes est double. Au niveau des stéréotypes, le processus

Si les causes de la colère arabe sont occultées, cette colère apparaît alors comme injustifiée et irrationnelle.

semble assez clair : si les causes de la colère arabe sont occultées, cette colère apparaît alors comme injustifiée et irrationnelle, renforçant ainsi l'un des stéréotypes orientalistes. Par ailleurs, les représentations médiatiques dominantes renforcent le sentiment, chez les Arabes et les musulmans, que leurs opinions ne comptent pas vraiment. Mais ce sentiment est tempéré par l'existence de médias alternatifs et d'un mouvement social solidaire qui fait contrepoids au discours dominant.

Ce processus a été assez bien mis en évidence à l'occasion du débat sur les caricatures de Mahomet. La tendance dominante, dans les médias, a été d'aborder le débat avant tout comme une question de liberté d'expression plutôt que comme une question de respect envers un acteur social avec qui on cherche à établir un dialogue. Dans cette optique, la censure est le nécessaire contrepoids de la liberté d'expression. Dans un tel contexte, impossible de parler en d'autres termes, par exemple ceux du respect dans la façon dont on dit les choses.

L'islam comme menace à la laïcité

Le deuxième type de préoccupation au sujet des musulmans est celui de la lutte pour l'établissement d'une société laïque et égalitaire. Ici, ce sont spécifiquement les musulmans, plutôt que les Arabes, qui sont la source des craintes, car les demandes d'accommodements, raisonnables ou non, sont en lien avec les pratiques religieuses associées à l'islam.

Les réactions à ce sujet ont eu tendance à être fortes, car ces demandes soulèvent des enjeux de taille. Dans la presse anglophone du Québec, représentée par *The Gazette*, il y a une attitude de sympathie à l'égard de ces demandes, attitude tout à fait à l'inverse de l'hostilité dont fait preuve cette presse lorsqu'il s'agit des droits des peuples musulmans sur la scène internationale. Dans la presse francophone, au contraire, l'approche un peu plus ouverte par rapport aux questions internationales a été accompagnée de prises de position plutôt hostiles quant aux demandes reflétant une conception conservatrice, ou fondamentaliste, de l'islam.

Bien que cette méfiance par rapport à un certain conservatisme religieux ait ses justifications, elle a eu tendance à s'exprimer de façon peu subtile, aggravant le sentiment d'exclusion tant des musulmans conservateurs que de ceux, plutôt laïques, qui exigent qu'on parle d'eux avec un peu plus de

respect. Ainsi, quand l'Assemblée nationale a adopté une motion unanime rejetant, non pas les tribunaux religieux, mais spécifiquement les tribunaux islamiques, la plupart des associations musulmanes ont protesté contre ce traitement de défaveur. Pour illustrer une nouvelle faisant état de ces protestations, *Le Devoir* du 15 septembre 2005 a représenté des musulmans dans une pose pour le moins peu favorable. Heureusement, cette illustration n'est pas représentative de la couverture médiatique au *Devoir*, ni du traitement des musulmans en général. Mais elle est quand même révélatrice de ce qui peut être dit.

Or, une illusion d'optique marque les représentations médiatiques de ces demandes en provenance des communautés musulmanes. Quand on veut « couvrir » le sujet des demandes d'accommodement, vers qui se tourne-t-on presque automatiquement? Vers les mosquées ou les associations dont la première caractéristique est de s'identifier comme musulmanes. Or, une majorité de musulmans au Québec se considèrent avant tout comme citoyens, et ne voient pas leur insertion au Québec comme se faisant à travers des associations islamiques.

Beaucoup d'entre eux ont immigré avant tout pour fuir un climat où l'islam conservateur devenait dominant et voulait dicter les conduites. Une majorité de musulmans du Québec, croyons-nous, sont opposés à cet islam conservateur. Mais ce ne sont pas leurs voix que l'on entend, car ce n'est pas en tant que musulmans qu'ils participent aux débats sociaux mais en tant que citoyens. Ils ont donc moins tendance à former des associations et à se donner une voix collective, car c'est dans d'autres collectivités que s'épanouit leur action sociale. Ils sont donc absents de l'image médiatique collective des musulmans, ce qui introduit une distorsion dans les représentations de ces communautés.

Les représentations médiatiques discutées ici ont un impact énorme, généralement sous-estimé, sur le sentiment d'appartenance et de dignité des citoyens et citoyennes issus des communautés musulmanes et arabes, toutes tendances confondues: conservateurs, pratiquants zélés ou tièdes, laïcs ou même athées. Corriger cette situation est un enjeu important dans la construction d'une société ouverte et inclusive.

1. Cette assertion découle d'une analyse de contenu effectuée sur les grands quotidiens au Québec.

Et dans les faits, où en est la modernisation de l'État?

LOUIS CÔTÉ ET BENOÎT RIGAUD

Observatoire de l'administration publique,
École nationale d'administration publique

AU COURS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE MANDAT DU GOUVERNEMENT CHAREST, L'ABANDON DU TERME « RÉINGÉNIERIE », technocratique et inusité, au profit de la « modernisation » plus consensuelle, a signé la fin des illusions néolibérales les plus radicales. Mais, mis à part le



L'OBSERVATOIRE DE
L'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
E N A P

virage sémantique et les réalignements du marketing gouvernemental, avons-nous assisté à un *aggiornamento* réel du programme initial des réformes administratives voulues par ce gouvernement? Sur la base d'une

revue des faits marquants de l'année 2005-2006 en ce qui concerne les finances, l'emploi et les institutions publiques¹, quel objectif le gouvernement Charest privilégie-t-il vraiment pour sa réforme de l'État: réduire avant tout sa taille ou le rendre plutôt plus efficace?

Les finances publiques : vivre selon ses moyens

Vivre selon ses moyens : les principaux événements de l'administration québécoise en 2005-2006 peuvent être compris par le prisme de cette maxime. Déconcertant leitmotiv vieux de bientôt 12 ans², le gouvernement Charest l'a continûment répété, que ce soit lors des arbitrages budgétaires ou lors des négociations salariales dans le secteur public. En cela, il agit sur le créneau traditionnel des politiciens conservateurs de gérer l'État et ses finances en « bon père de famille », ou du moins en gouvernement « responsable ». Et si un seul message doit être retenu des communications des libéraux depuis trois années, ce serait celui de la nécessité de réaliser des choix difficiles aujourd'hui pour faire face aux deux enjeux majeurs de

demain : l'endettement de l'État et le déclin démographique du Québec. La création du Fonds des générations en 2005-2006 en est sans conteste la concrétisation phare.

Le Fonds des générations, institué par voie législative le 15 juin 2006, vise à réserver au remboursement de la dette des sommes issues de cinq sources : les redevances sur les forces hydrauliques, les profits générés par Hydro-Québec à l'étranger, les droits sur le prélèvement de l'eau, les produits de la vente d'actifs du gouvernement et, potentiellement, un nouvel impôt consenti par l'Assemblée nationale³. Selon les projections du ministère des Finances⁴, ce fonds géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec devrait atteindre 30 milliards de dollars en 2026 et permettre à la part de la dette du gouvernement du Québec dans le PIB de passer de 42,7 % en 2006 à 25 %, soit le niveau d'endettement moyen des entités fédérées du Canada. En raison de la conjoncture, les versements au Fonds furent symboliques en 2006 et le solde devrait atteindre au 31 mars 2007 le montant modeste de 74 millions de dollars.

La création d'un tel instrument de réduction de la dette est a priori efficace. La débudgétisation permet d'éviter que les dépenses courantes du gouvernement n'égrènent les sommes accumulées pour la réduction de la dette. En effet, depuis les années 1980, plus des trois quarts de la dette ont été générés par des déficits accumulés. Malgré l'interdiction du déficit budgétaire enchâssée dans la Loi sur l'équilibre budgétaire de 2000, le service de la dette demeure le troisième poste budgétaire, après la santé et les services sociaux et l'éducation, et représente 13 % des dépenses totales du gouvernement du Québec en 2004-2005. Cette création est également pertinente, car en faisant de la réduction de sa dette une priorité, le gouvernement du Québec, qui ne respecte pas les critères de Maastricht⁵, accroît à terme sa marge de manœuvre pour améliorer les services aux citoyens. La seule annonce de la création du Fonds a d'ailleurs contribué à améliorer la cote de crédit et les conditions de financement du gouvernement du Québec.

En revanche, en ce qui concerne l'objectif politique, garantir l'équité intergénérationnelle, d'une part, et les sources de financement du Fonds, d'autre part, quelques réserves peuvent être émises. Pour les concepteurs de ce Fonds, les problématiques de l'endettement et du vieillissement sont liées. La dégradation continue des finances publiques hypothéquerait le

potentiel de développement futur du Québec dans la mesure où les cotisants seront moins nombreux et la pression sur les services publics, la santé particulièrement, plus forte. Mais c'est oublier que l'absence actuelle d'investissements dans les services publics porteurs de croissance, tels que l'éducation, peut également être perçue comme un facteur discriminant pour les jeunes⁶. La faible croissance des dépenses de programmes, qui a été deux fois moindre pour le gouvernement du Québec que pour le gouvernement fédéral en 2004-2005 et qui se concentre dans la mission « santé et services sociaux », ne laisse pas entrevoir une revalorisation à court terme des programmes bénéficiant en premier lieu aux moins de 25 ans. De plus, plusieurs faits sociaux et mesures propres à l'administration publique pourraient atténuer le déséquilibre financier provoqué par le vieillissement, entre autres : l'accroissement du taux d'activité des plus de 65 ans⁷ grâce à la mise en place de mesures de maintien à l'emploi des seniors, à l'amélioration de l'état de santé des aînés, à une meilleure évaluation des dépenses budgétaires et à une prise en charge mieux ciblée de la perte d'autonomie.

En ce qui concerne les sources d'alimentation du Fonds, l'empreinte des « lucides » y est manifeste en raison de l'importance accordée à la solution hydroélectrique. Le modèle du fonds québécois serait ainsi le Heritage Fund albertain, vieux de 30 ans et riche de plus de 15 milliards de dollars provenant en grande partie de la rente pétrolière. L'hydroélectricité au Québec remplacerait le pétrole, une différence notable dans la mesure où le gouvernement du Québec contrôle, par l'intermédiaire d'Hydro-Québec, l'intégralité de cette filière industrielle, de la production à la tarification. Sur ce dernier point, le gouvernement pourrait être tenté de mettre fin à l'avantage que constituent les tarifs « patrimoniaux » d'électricité pour les consommateurs québécois afin de financer la réduction de la dette et de progressivement réduire l'écart entre le prix de l'électricité au Québec et celui du marché en Amérique du Nord.

Austérité et inflexibilité dans la gestion des ressources humaines

Une des mesures clefs du Plan de modernisation de 2004⁸ est la réduction de la fonction publique. Profitant de l'importance des départs à la retraite prévus pour les prochaines années (près de 40 % des fonctionnaires ont

plus de 50 ans), la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, table sur une diminution de 20 % de la taille de la fonction publique entre 2004 et 2014, ce qui représente à terme un fléchissement récurrent de l'ordre de 700 millions de dollars par année des dépenses courantes du gouvernement. Au regard de l'évolution de l'effectif fonctionnaire entre 2004 et 2007, la suppression de 3 740 équivalents temps complet (ETC), soit une diminution de 5,2 % comparativement au nombre d'ETC en 2003-2004, les prévisions du Conseil du trésor semblent réalistes. Le renouvellement d'un départ à la retraite sur deux s'est imposé comme standard, ce qui suppose toutefois que le gouvernement recrute près de 16 000 nouveaux fonctionnaires. Dans les réseaux de l'éducation et dans celui de la santé et des services sociaux, la politique de diminution par attrition est moins vigoureuse. Bien que des départs massifs à la retraite y soient également prévus, ces réseaux dits parapublics bénéficient plus clairement de l'approche clientèle prescrite par la Loi sur l'administration publique de 2000. Le souvenir douloureux des compressions budgétaires de la fin des années 1990 milite également en faveur du maintien du niveau d'emploi dans ces secteurs, voire au pis au redéploiement des effectifs à la suite d'une réorganisation du travail.

Du point de vue des ressources humaines, l'année 2005-2006 aura surtout été marquée par des négociations des conditions de travail dans la quasi-totalité du secteur public. Deux dossiers majeurs ont été réglés, l'un en suscitant l'opprobre des partenaires syndicaux (le renouvellement des conventions collectives échues depuis juin 2003), l'autre au contraire en ralliant un certain consensus (l'équité salariale⁹).

Les négociations sur les salaires et les conditions de travail dans le secteur public ont été closes unilatéralement par l'adoption, sous la procédure du bâillon, du projet de loi 142 quelques jours avant Noël 2005. Les conditions salariales sont demeurées, jusqu'au dernier moment, la pierre d'achoppement majeure entre syndicats et représentants patronaux. Ayant pour priorité le remboursement de la dette publique, le gouvernement a été inflexible sur le respect du cadre financier déterminé en juin 2004, soit une augmentation des dépenses de rémunération de 3,2 milliards de dollars entre 2004 et 2010. Après soustraction des sommes pour l'équité salariale telles qu'elles ont été prévues dans l'entente signée le 20 juin 2006 (737 millions

de dollars sur sept ans), les employés du secteur public bénéficieront d'une faible augmentation salariale de l'ordre de 8 % sur six ans, soit une augmentation inférieure au renchérissement du coût de la vie. Le règlement de l'équité salariale vient, quant à lui, clore une décennie de négociations tumultueuses sur le sujet dans le secteur public. Plus de 327 000 employées de l'État québécois profiteront d'une revalorisation moyenne de 6 % de leur salaire.

Recentrer le débat sur la gestion de la performance

Autre volet du plan de modernisation, l'allègement des structures administratives poursuit l'objectif politique de rendre manifeste la défense de l'intérêt général par le gouvernement, et non celui de la bureaucratie. Pour concrétiser ces intentions, deux leviers ont été choisis : la modernisation (pour ne pas dire la réingénierie) des organismes gouvernementaux et la rationalisation des services de soutien administratif et de la prestation de services au citoyen.

Mettre sur la sellette les organismes gouvernementaux pour appliquer de façon prioritaire des modernisations structurelles constitue un choix politique facile. Les organismes gouvernementaux, dont il est difficile de connaître le nombre exact tant cette expression couvre des institutions fort dissemblables, variant selon les calculs entre 188 et 197, constituent un symbole commode de l'hypertrophie administrative dont souffrirait le Québec. L'information statistique sur ce sujet, comme sur bien d'autres en administration publique, occulte partiellement les questions décisives. Si les 27 abolitions décidées à la suite des rapports Boudreau et Geoffrion (qui en recommandaient 35) peuvent apparaître comme une évolution significative, il faut plutôt s'intéresser au rôle que remplissaient ces organismes et aux économies que leur abolition engendrera. Or, on remarque que les organismes abolis sont généralement de taille réduite et qu'ils avaient des fonctions de consultation des corporations et de gestion interne. Ces fonctions pourront être facilement recentralisées au sein des ministères ou d'une structure ad hoc et temporaire. De plus, le gouvernement a épargné dans son suivi des recommandations du rapport Geoffrion les organismes ayant l'effectif et les budgets les plus importants¹⁰. L'application faite par le

gouvernement des deux rapports est loin de réformer en profondeur les structures, cela pour deux raisons. D'une part, se concentrer sur ces seules structures est un leurre tant que les ministères seront soustraits de l'application des réformes et, d'autre part, le gouvernement a vraisemblablement sous-estimé les sentiers de dépendance que créent les institutions, ou du moins avait peu de solutions pour les remplacer plus efficacement.

Si toutes les mesures de 2005-2006 précédemment évoquées participent clairement d'une stratégie de réduction de la taille de l'État, il en est une dernière qui contraste avec celles-ci puisqu'elle s'intègre dans une stratégie d'optimisation de la place de l'État dans la société. Partant du principe que le marché peut se substituer à l'État sous certaines conditions, le gouvernement Charest a mis en place, au sein du ministère des Services gouvernementaux créé en février 2005, un système bicéphale composé du Centre de services partagés du Québec dirigé, dont l'objectif est d'accroître l'efficacité des services de soutien administratif, et de Services Québec qui a pour mission d'améliorer la prestation publique de services. Bien qu'il soit trop tôt pour en évaluer l'impact, et malgré les difficultés administratives de leur mise en œuvre, ces créations participent d'une stratégie qui a démontré son bien-fondé ailleurs, notamment au Nouveau-Brunswick et au Royaume-Uni.

De ces faits, il ressort que l'application du Plan de modernisation est moins manichéenne que ce que le discours inaugural de juin 2003 annonçait. Le gouvernement libéral, après ses mises en garde antiétatiques du début de mandat, a progressivement nuancé son propos, allant parfois s'alimenter dans une boîte à outils permettant de mieux gérer les administrations publiques et non plus simplement de les affaiblir ou de les supprimer. Deux attitudes des libéraux demeurent toutefois depuis 2003 : leur économisme, au détriment d'une politisation des problèmes, notamment intergouvernementaux, et leur désintérêt pour les pratiques de concertation avec la société civile¹¹.

1. La collecte des données présentées dans cet article a été réalisée par l'Observatoire de l'administration publique de l'ENAP et ses collaborateurs dans le cadre de la publication en ligne *L'État québécois en perspective*, accessible à www.etatquebecois.enap.ca

2. Jacques Bourgault et Stéphane Dion, évoquant le dépôt du document *Vivre selon nos moyens* en janvier 1993 par Daniel Johnson, dans *L'année politique du Québec 1993-1994*, commencèrent ainsi leur

revue de l'année: « Il serait inutile de rechercher un autre dénominateur commun que la contrainte budgétaire aux événements qui ont marqué l'administration québécoise en 1993-1994. »

3. Cette dernière avenue est une possibilité qui n'est pas privilégiée par le gouvernement qui avait fait la promesse en 2003 de diminuer « le fardeau fiscal ».
4. Ministère des Finances, *Le Fonds des générations*, 2006, p. 34.
5. Avec une dette publique (toutes administrations confondues, y compris le fédéral) représentant 84,6 % de son PIB, le Québec est plus endetté que la moyenne des pays de l'OCDE (76,3 %) et trop endetté pour respecter le critère relatif à l'endettement public (60 %) établi par le traité sur l'Union européenne entré en vigueur le 1^{er} novembre 1993.
6. Lire Michel Venne dans *Le Devoir*, 15 mai 2006, p. A9.
7. Selon Statistique Canada, en 2005, le taux d'activité des hommes et des femmes de plus de 65 ans au Québec est respectivement inférieur de 3,5 % et 1,5 % à la moyenne au Canada.
8. Secrétariat du Conseil du trésor, *Moderniser l'État : pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007*.
9. L'équité salariale, selon la Commission du même nom, vise à attribuer un salaire égal pour un travail équivalent. Elle consiste à lutter contre la discrimination systématique fondée sur le sexe qui induit une rémunération supérieure aux emplois traditionnellement masculins, même s'ils sont d'importance équivalente aux emplois traditionnellement féminins.
10. Le rapport Geoffrion diffusé en mai 2006 prônait l'abolition de 13 organismes. Le gouvernement a suivi cette recommandation pour huit d'entre eux.
11. Lors, parmi bien d'autres exemples, de la réforme du réseau des centres de la petite enfance ou de la privatisation d'une partie du parc naturel du Mont-Orford. Sur ce sujet, lire L. Côté, B. Lévesque et G. Morneau, *La gouvernance au Québec : rôle de l'État et participation citoyenne*.

Références

Côté, L., B. Lévesque et G. Morneau, *La gouvernance au Québec : rôle de l'État et participation citoyenne*, L'Observatoire de l'administration publique, Études sur la gouvernance, 17 p., 2005. En ligne : www.observatoire.enap.ca

L'Observatoire de l'administration publique (École nationale d'administration publique [ENAP]), *Vigie*, vol. 8, n° 4, 2005, 12 p.

L'Observatoire de l'administration publique (ENAP), *L'État québécois en perspective*. En ligne : www.etatquebecois.enap.ca

Québec, Ministère des Finances, *Le Fonds des générations*, 2006, 41 p.

Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, *Rapport du Groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement : les 58 organismes désignés par le gouvernement pour 2005-2006*, 2006, 101 p.

Québec, Secrétariat du Conseil du trésor, *Moderniser l'État : pour des services de qualité aux citoyens. Plan de modernisation 2004-2007*, 2004, 34 p.

Vieillessement de la main-d'œuvre

Crier à la catastrophe ou agir pour que les milieux de travail s'adaptent?

JACQUELINE DE BRUYCKER

Chargée de projet, CSD

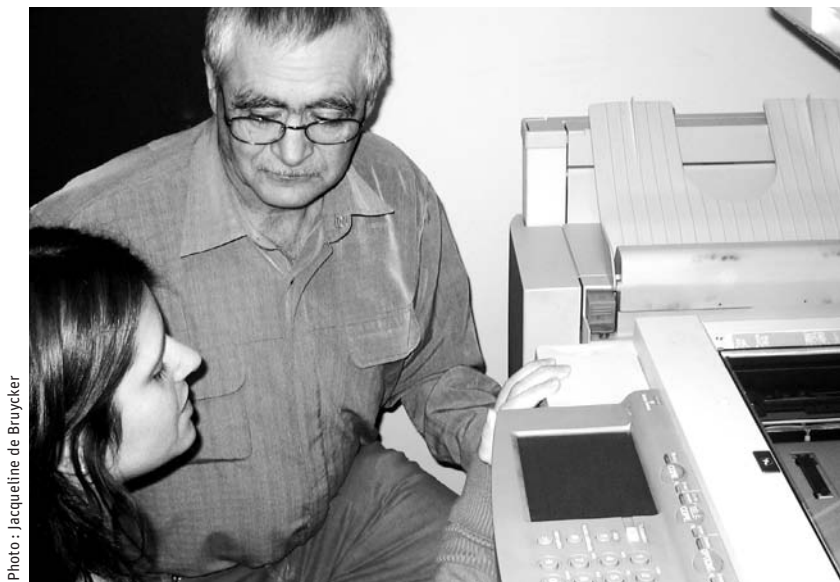


Photo : Jacqueline de Bruycker

Transfert du patrimoine en entreprise

PLUS DE LA MOITIÉ DES TRAVAILLEURS DE 45 ANS ET PLUS SERAIENT PRÊTS À DEMEURER PLUS LONGTEMPS EN EMPLOI, mais à certaines conditions cependant. Pour la majorité d'entre eux, la condition, c'est la réduction ou le réaménagement de leur temps de travail.

C'est ce qui ressort de la recherche-action « Vieillessement de la main-d'œuvre et perspective intergénérationnelle »¹, menée par la Centrale des

syndicats démocratiques (CSD) au cours des trois dernières années. Le projet s'est déroulé dans neuf milieux de travail, de régions et de secteurs économiques différents, représentant plus de 1 330 travailleurs.

Une préoccupation de longue date

La recherche-action s'inscrit dans une réflexion que la CSD a amorcée dès 1998 avec les membres de ses syndicats affiliés, alors que le débat sur le vieillissement de la main-d'œuvre ainsi que sur les répercussions qu'il pourrait avoir sur les milieux de travail s'engageait à peine au Québec. Un débat qui de surcroît tenait très peu compte de la perspective des travailleurs.

La nouvelle réalité démographique du Québec, avec l'allongement de l'espérance de vie et la chute du taux de natalité, s'est dessinée dès les années 1960. Le vieillissement de la population, qui se produira au Québec de façon plus rapide et plus accélérée que partout ailleurs au Canada, commence à frapper les milieux de travail. Déjà des pénuries de main-d'œuvre sont constatées dans plusieurs secteurs de l'activité économique. Mais craindre une pénurie généralisée de main-d'œuvre, doublée d'un cataclysme économique et fiscal, c'est soutenir un discours alarmiste, cautionner des hypothèses qui mériteraient d'être nuancées.

Aussi, pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, pour disposer d'une population active suffisamment importante pour maintenir la croissance de l'économie et son corollaire, la qualité de vie, plusieurs préconisent une approche essentiellement économiste, n'hésitant pas à recommander un report de l'âge de la retraite.

Loin de souscrire à cette voie, la CSD a, dans la continuité de sa réflexion, élaboré un projet qui, d'une part, associerait les milieux de travail à la recherche de solutions vraiment adaptées à leurs besoins et qui, d'autre part, laisserait aux travailleurs âgés toute liberté de choix, que ce soit de rester au travail, de prendre leur retraite de manière soudaine ou progressive ou encore de réintégrer le marché du travail.

Un diagnostic posé par les travailleurs

Plusieurs questionnaires, auxquels les travailleurs ont été invités à répondre à différents moments de la réalisation du projet, ont permis de documenter les diverses problématiques reliées au vieillissement de la main-d'œuvre. Ce

sont les travailleurs eux-mêmes qui ont été appelés à cerner les problèmes auxquels ils se heurtaient et à proposer les pistes de solutions leur apparaissant les mieux adaptées à leur milieu de travail.

De tous les éléments caractérisant la vie au travail, ce sont les conditions de travail en général (salaire, congés, etc.) qui sont considérés par les travailleurs comme étant l'élément le plus satisfaisant. À l'inverse, l'ambiance physique du lieu de travail, le peu de considération que l'employeur leur témoigne, la possibilité qui ne leur est pas offerte de participer aux décisions ayant un impact sur leur travail sont parmi les éléments les moins satisfaisants.

Au point de départ, 44 % des 45 ans et plus ont indiqué qu'ils prévoient prendre leur retraite à l'âge de 61 ans. Par contre, les salariés du réseau de la santé et des services sociaux pensaient partir quelques années plus tôt. Peu importe le secteur d'activité, le moment de la prise de la retraite est perçu par près d'un travailleur sur trois comme un moment très ou assez difficile à cause de sa situation familiale, financière, de la pénibilité du travail et de l'évolution de son état de santé.

Une autre donnée qui interpelle : 70 % des répondants ont souligné qu'il existait des tensions et des problèmes intergénérationnels dans leur milieu de travail.

70 % des répondants ont souligné qu'il existait des tensions et des problèmes intergénérationnels dans leur milieu de travail.

Oui au maintien, mais...

À la fin du projet, le tableau s'était quelque peu modifié. En effet, 63 % des répondants se disaient prêts à rester en emploi plus longtemps qu'ils ne le prévoient initialement, posant néanmoins certaines conditions au prolongement de leur vie professionnelle.

La réduction du temps de travail s'impose vraiment comme le principal facteur qui pourrait inciter les travailleurs d'expérience à demeurer plus longtemps en emploi. Si certains considèrent que la perte de rémunération qu'ils auraient à subir avec une semaine de travail écourtée serait acceptable compte tenu des gains qu'ils réaliseraient surtout en qualité de vie en temps

libre, d'autres souhaiteraient que le manque à gagner soit comblé, que ce soit par des programmes de type ARTT² amélioré, par des incitatifs financiers visant le maintien en emploi ou par une plus grande souplesse des règles d'accès aux régimes de retraite existants.

Loin derrière, les autres facteurs susceptibles de retarder le moment de la retraite sont la réduction de la charge physique attachée à l'emploi, la possibilité d'avoir des défis plus intéressants à relever au travail et l'amélioration de l'ambiance physique (bruit, température, poussière, etc.) de leur lieu de travail. En toute fin de liste, les travailleurs ont mentionné la réduction de la charge mentale attachée à l'emploi, une formation adaptée à leurs besoins et plus de responsabilités pour assurer la formation du personnel.

La voie privilégiée

C'est surtout la négociation de clauses sur la retraite progressive et leur insertion dans les conventions collectives qui a été au cœur des échanges patronaux-syndicaux.

La retraite progressive est un moyen qui donne de l'espace pour les rapports intergénérationnels, en incitant les travailleurs d'expérience à retarder leur départ définitif en leur permettant de réduire leurs horaires de travail tout en leur donnant l'occasion de transmettre leurs connaissances et compétences aux plus jeunes. Cette mesure, si elle s'inscrit dans le cadre d'une augmentation des taux d'emploi et d'une prolongation de la vie active, vise également à assurer la promotion du vieillissement actif et la lutte contre la discrimination par l'âge dans l'emploi.

La retraite progressive permet donc de concilier plusieurs objectifs, dont celui d'assurer une égalité des chances en emploi pour les travailleurs d'expérience.

Peu d'intérêt

Encore peu d'entreprises encouragent leurs travailleurs âgés à retarder leur retraite, ou encore à réintégrer le marché du travail après leur retraite. Elles se soucient peu d'adapter les milieux de travail aux travailleurs âgés, elles tiennent peu compte de leurs facultés physiques ou physiologiques, soit en ce qui concerne les postes de travail, les horaires de travail ou les contraintes temporelles, ce qui contribue à accentuer l'usure professionnelle et à générer de la souffrance au travail.

Et que dire du transfert de compétences, qui est un des objectifs que devraient viser les mesures relatives à la retraite progressive, du moins dans un contexte de pénurie appréhendée de main-d'œuvre?

Notre recherche-action a mis en évidence le fait qu'il n'y a pas ou qu'il y a peu de transfert de compétences dans les milieux de travail que nous avons sondés; on y constate plutôt une rupture de plusieurs lignes de transmission institutionnelles, professionnelles ou autres, ce qui a comme conséquence dévastatrice la perte du savoir non codifié, tacite: compétences, expérience, trucs de métier, mécanismes de protection, talents, savoir-faire, etc.

Ce rétrécissement de l'expertise collective disponible s'explique, selon les réponses fournies par les travailleurs, de plusieurs façons: absence d'incitation de la part de l'employeur, aucune condition favorisant le transfert de mise en place, aucune formation disponible pour ceux qui voudraient devenir formateurs, réticences des travailleurs à cause des préjugés entre les groupes d'âge comme à cause du surplus de travail que cela pourrait entraîner. La culture de l'improvisation encore bien implantée dans les entreprises du Québec, qui a aux yeux des entreprises le mérite de répondre à leurs impératifs immédiats de production, nuit également à toute démarche structurée de transfert des compétences.

Cette donnée nous a amenés à scruter les conventions collectives de l'ensemble des syndicats affiliés à la CSD et à conclure qu'à l'heure actuelle, il n'existe que très peu de clauses portant sur des mesures de transfert de compétences comme d'ailleurs sur toute autre mesure particulière pour les travailleurs d'expérience.

Si le transfert de compétences se fait dans certains milieux de travail, si des travailleurs ont accès à une retraite progressive, à des allègements de la charge de travail ou à des programmes de compagnonnage, de mentorat, ce sont trop souvent des initiatives isolées, menées sous le signe de l'improvisation. Les coopérations intergénérationnelles sont encore couramment le fait d'individus et non l'expression d'une culture d'entreprise.

L'organisation du travail sur la sellette

La problématique du vieillissement s'inscrit dans une perspective à long terme de développement de l'emploi décent. Elle met en cause toute l'or-

ganisation du travail, ouvre toute grande le porte à des approches innovatrices qui concilient dans une nouvelle dynamique les besoins des entreprises, des organisations et les attentes et valeurs des baby-boomers et celles des nouvelles générations.

Les pistes de solutions ne manquent pas: réduire la semaine de travail, développer une approche ergonomique de l'organisation du travail, développer des postes allégés, élaborer des programmes de tutorat, assurer un meilleur partage des connaissances, valoriser les savoirs des travailleurs d'expérience, cultiver les points de convergence entre les travailleurs de différents groupes d'âge, etc.

Pendant des années, sociologues et démographes ont débattu à l'échelle macroéconomique du vieillissement de la main-d'œuvre, tenant peu compte de la perspective des travailleurs. La réalisation de ce projet a conduit les syndicats et les employeurs, qui ont participé au projet, à s'approprier la dynamique du vieillissement de la main-d'œuvre et les défis qu'elle commande.

La volonté des milieux de travail d'agir face au vieillissement de la main-d'œuvre, c'est le point de départ d'une démarche qui va enfin permettre aux femmes et aux hommes d'aujourd'hui comme à celles et à ceux de demain de prolonger leur vie professionnelle, pour autant qu'ils le désirent, qu'ils le veulent.

1. Le projet a bénéficié d'un soutien financier d'Emploi-Québec.

2. Programme d'aménagement et de réduction du temps de travail, d'Emploi-Québec. Plusieurs modalités d'ARTT sont admissibles, notamment la retraite progressive.

Prendre en compte la diversité des familles

Dans l'avis *Prendre en compte la diversité des familles*, le Conseil de la famille et de l'enfance poursuit sa réflexion prospective sur les familles et leurs besoins d'accompagnement et de soutien collectif. Publié au début de l'année 2006, l'avis du Conseil a fait l'objet d'une démarche évolutive.

Le mandat

Le ministre responsable de la famille confiait au Conseil de la famille et de l'enfance, le 6 avril 2004, la tâche d'examiner les nouveaux modèles familiaux en regard des rôles de chacun des membres de la famille. Quelques semaines plus tard, le ministre apportait quelques précisions sur le mandat, notamment : « Je vous invite donc à dresser un portrait plus complet des principaux types de familles et des principales relations enfants-parents en vous attardant plus spécifiquement aux familles québécoises. »

Le colloque

À la lumière du mandat reçu et de ses précédents travaux, le Conseil de la famille et de l'enfance considérait qu'il était important de mieux connaître la diversité des familles. Le colloque de mai 2005, *Regards sur la diversité des familles : mieux comprendre pour mieux soutenir*, a été un premier lieu de réflexion et d'échanges permettant de débattre de cette question. Les exposés et les discussions ont fait apparaître diverses



tendances et orientations quant à notre conception de la parentalité, de la maternité, de la paternité et quant aux enjeux auxquels nous ferons face dans les prochaines années.

La consultation

Afin de connaître les préoccupations des acteurs sociaux, le Conseil de la famille et de l'enfance a planifié une consultation publique qui a eu lieu lors du colloque et qui s'est poursuivie jusqu'au début de l'été 2005. Comme les effets observables des changements familiaux sont nombreux – notamment le manque de repères pour bien comprendre les familles, le manque de mots pour exprimer les nouveaux liens familiaux, le décalage entre besoins et services disponibles pour les familles et le sens du lien parent-enfant, – la consultation s'est concentrée sur les deux derniers thèmes.

L'avis

Prendre en compte la diversité des familles: c'est le défi auquel l'ensemble des acteurs sociaux est convié par le Conseil de la famille et de l'enfance dans son avis. La tâche n'est pas simple, mais elle est essentielle afin d'assurer le bien-être des familles d'aujourd'hui et celles de demain.

L'avis, qui a été transmis à la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Carole Théberge, le 15 décembre 2005, intègre les thèmes présentés par des experts et des praticiens lors du colloque ainsi que les commentaires recueillis lors de la consultation. Il examine les facteurs de diversité des familles tels qu'on les observe à travers les structures familiales actuelles, les conditions de vie des familles et la diversité des valeurs, des normes et des cultures.

À sa lecture, les lecteurs saisissent toute la complexité de la tâche. Le défi à relever dans ce document était de proposer, de façon claire et précise, des éléments essentiels à l'analyse de la réalité de la famille contemporaine.

Au cours de l'élaboration de l'avis, le Conseil de la famille et de l'enfance a davantage cherché à centrer sa réflexion sur la compréhension collective que nous avons de la famille. Il a choisi de porter une attention particulière au sens du lien qui unit parents et enfants et à son évolution. Dans la mouvance actuelle des familles, les contours familiaux deviennent plus difficiles à tracer et peut-être devrions-nous davantage parler de l'environnement familial qui s'organise autour de l'enfant plutôt que de sa famille au sens unique et singulier de ce terme. La prise en considération de l'environnement familial de l'enfant favorise la compréhension de la pluralité des situations familiales et, en conséquence, la conception de politiques et de programmes mieux adaptés à cette réalité.

... et après l'avis

Dans le but de porter la réflexion plus avant, un groupe de lecteurs a été invité à réagir à l'avis. Lors d'une journée de réflexion qui a eu lieu au mois de mai 2006, le Conseil de la famille et de l'enfance a recueilli des propos qui enrichiront les futurs travaux. Le but ultime de la démarche est de développer une vision prospective qui permettra de mieux appréhender les enjeux qui concernent la famille et les enfants.

Pour consulter l'avis :

www.cfe.gouv.qc.ca/publications/pdf/Avis_Diversite-Familles.pdf

Les publications récentes du Conseil

- Étude : Les familles, l'école et son service de garde : un projet éducatif partagé ?
- Avis : Créer des environnements propices avec les familles - Le défi des politiques municipales
- Actes du colloque des 10 et 11 mai 2005 : Regards sur la diversité des familles - Mieux comprendre pour mieux soutenir et Compte rendu de la journée de réflexion du 25 mai 2006 sur l'avis Prendre en compte la diversité des familles
- Rapport 2004-2005 sur la situation et les besoins des familles et des enfants – 5 bilans et perspectives

Mémoires :

- Mémoire sur le projet de loi n°125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives
- Mémoire sur le projet de loi n°124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Venez visiter notre site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

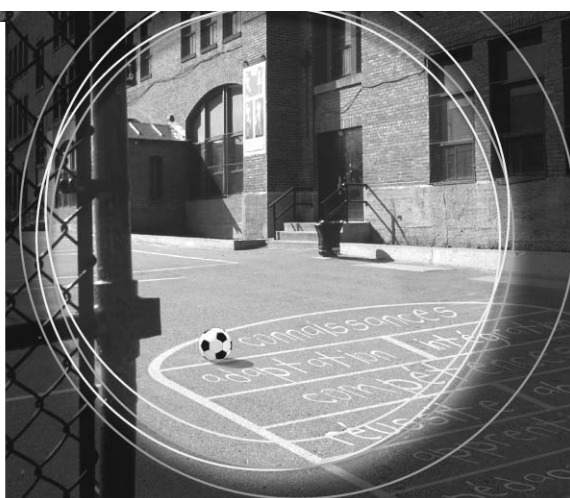
Faites-nous part de vos commentaires :
www.cfe.gouv.qc.ca/commentaires/index.asp

Pour nous joindre :

Conseil de la famille et de l'enfance
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Québec : (418) 646-7678
Sans frais : 1-877-221-7024
Télécopieur : (418) 643-9832

*Conseil de la famille
et de l'enfance*

Québec 



Panorama de la recherche sociale au Québec

Les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres : une contribution essentielle

LOUISE DANDURAND

Présidente-directrice générale

Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

LE QUÉBEC EST SANS CONTESTE UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR DONT LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE, LE DYNAMISME SOCIAL ET L'AFFIRMATION IDENTITAIRE PASSENT DE PLUS EN PLUS PAR LA CONNAISSANCE. Un choix imposé par la géographie et par l'histoire, répondant aux besoins d'une économie avancée et à la complexité croissante de l'organisation sociale. Mais aussi un choix pleinement assumé, reflet d'une volonté collective, fruit de moyens et de ressources consentis et résultat de décennies d'efforts de formation et de recherche.

Une capacité de recherche remarquable

Les sciences sociales et humaines, les arts et les lettres représentent une large part du patrimoine de la connaissance. Quantitativement, par le nombre important de disciplines qu'elles accueillent et par la forte proportion de professeurs-chercheurs et d'étudiants qu'elles mobilisent. Qualitativement, parce que de toutes les disciplines scientifiques, ce sont celles qui s'intéressent de plus près aux grands défis d'ordre social, économique, géopolitique et identitaire qui marquent le développement des sociétés contemporaines. Une véritable société du savoir ne saurait donc exister sans que soient reconnus les apports essentiels de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres.

Par leurs travaux de recherche, par l'enseignement qu'ils dispensent et par leurs interventions au sein de la collectivité, les chercheurs et créateurs en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres participent pleinement aux débats de notre société. Lorsqu'ils sont sociologues, démographes, poli-

tologues, historiens, juristes, psychologues..., ils font partie de nos penseurs. En réfléchissant aux enjeux de société, en communiquant leurs idées, en mettant en perspective les événements, en alimentant la réflexion des décideurs, en conditionnant les actions et les interventions des milieux de pratique, ils nous aident à mieux comprendre les événements, à mieux déchiffrer un monde en perpétuelle mutation et à nous définir, collectivement, face à notre environnement. Lorsqu'ils sont à la fois artistes et chercheurs, ils analysent les phénomènes propres à l'expression artistique, suscitent de nouvelles formes de création, interviennent en faveur de la conservation et de la promotion de notre patrimoine, ils nous aident à nous inscrire dans le temps. Les travaux de ces chercheurs et créateurs apportent une contribution unique et essentielle à notre mieux-être. Dans plusieurs créneaux, ils placent le Québec au premier plan de la découverte scientifique et à l'avant-scène de la création artistique.

Le paradoxe...

Les chercheurs en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres travaillent sur des enjeux visibles au quotidien et sont présents partout pour soutenir le travail d'analyse des médias, pour commenter et expliquer les phénomènes sociaux et les événements. Il existe toutefois un paradoxe entre l'omniprésence des connaissances issues de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres et la faible reconnaissance de leur apport au diagnostic et au développement social, organisationnel, économique ou identitaire. Alors que la contribution des chercheurs aux débats publics et à l'analyse de l'actualité politique et économique, locale ou internationale, repose sur une expérience solide de recherche, elle est trop souvent perçue comme une opinion, un intérêt ou une réalisation artistique dans le cas des chercheurs-créateurs. Dans le domaine psychosocial par exemple, la proximité des objets de recherche par rapport à la réalité quotidienne des gens occulte bien souvent la démarche scientifique, les analyses approfondies et les données empiriques au profit d'un discours de sens commun.

Ce paradoxe entraîne inévitablement une contradiction entre la richesse du bassin de connaissances et l'insuffisance des moyens disponibles pour en exploiter les retombées. Or, la valeur ajoutée de la recherche dans

ces secteurs passe nécessairement par la traduction des résultats en référentiels, en façons de faire, en pratiques, en outils, en politiques publiques. Ainsi, le besoin de développer des outils et mécanismes formels de transfert de connaissances, de structurer davantage la valorisation des innovations sociales, de bâtir des relais et de créer des lieux d'interface entre producteurs et utilisateurs de connaissances demeure patent. Si ces mécanismes sont relativement bien établis pour la valorisation commerciale et le transfert des innovations technologiques par exemple, les relais sont moins bien circonscrits pour les innovations sociales, organisationnelles ou culturelles. Dans ces domaines, le rapprochement recherche-société commande non seulement le développement de compétences et de dispositifs de transfert de connaissances, mais également la juste appréciation de la valeur des fonctions de transfert et de valorisation par les pairs, les universités, les collèges et les bailleurs de fonds.

Les retombées de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres sont multiples, revêtent plusieurs formes et empruntent plusieurs canaux. Elles s'observent sur les plans individuel et collectif, touchent les personnes, les familles, les communautés, les entreprises et les institutions. Leur impact est parfois visible, souvent diffus, néanmoins toujours essentiel. Si la reconnaissance de l'apport des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres va s'accroissant, le plein potentiel de leur contribution à une économie basée sur l'innovation et à une société fondée sur le savoir doit s'affirmer avec force et se traduire pleinement dans le système de recherche et d'innovation.

Des acquis à préserver, des efforts à poursuivre

C'est par la durée et la continuité de ses efforts que le Québec est parvenu à se doter d'un système de recherche et d'innovation performant. C'est en continuant de miser sur ceux et celles qui construisent, acquièrent, partagent et utilisent le savoir qu'il en tirera pleinement bénéfice. Investir dans la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres est un choix en faveur d'un environnement de recherche et de formation stimulant, d'une main-d'œuvre polyvalente et qualifiée, de créneaux d'excellence reconnus. Un choix que la structure de notre économie et l'évolution de notre société imposent naturellement.

Héritier d'une riche tradition d'investissements et d'appui à la recherche, le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) est un acteur de premier plan du système de recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Il appuie la construction et l'acquisition du savoir à travers ses programmes de bourses et de subventions. Il soutient des dizaines d'infrastructures de recherche, des centaines de projets, des milliers d'étudiants. En matière de structuration, de soutien au démarrage de carrières, de formation à la recherche et d'initiatives concertées dans des domaines d'importance stratégique, les interventions du Fonds sont uniques. Son rôle est d'autant plus significatif qu'il constitue la principale source de financement pour la communauté québécoise de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres. Sa responsabilité est d'autant plus grande qu'il se doit d'atteindre le meilleur équilibre possible dans ses interventions visant la capacité de recherche, l'appui à la relève et le renforcement des créneaux d'excellence établis ou émergents.

Les textes qui suivent ne sont que quelques exemples de la richesse des idées et de la diversité des recherches soutenues par le FQRSC dans les treize grands domaines qui composent la mosaïque des sciences sociales et humaines, des arts et des lettres.

Ce texte a été rédigé en octobre 2006, alors que Madame Dandurand complétait son mandat à la présidence du FQRSC.

ART, LITTÉRATURE ET SOCIÉTÉ

Les écritures transmigrantes : l'impact des écritures migrantes sur la littérature québécoise contemporaine

GILLES DUPUIS

Université du Québec à Montréal



La « querelle des arbres et des branches », qui a opposé deux conceptions bien françaises de la littérature canadienne autour de 1945, avait préparé le terrain pour le passage de la littérature canadienne-française à la littérature québécoise, passage qui s'est réalisé au cours des années 1960 et qui a dominé la production lit-

téraire pour les deux décennies à venir. Les années 1980 ont vu apparaître une autre querelle littéraire, cette fois spécifique au Québec, celle des « souches et des branches » polarisée par les tensions qui se sont manifestées entre les partisans de la tradition nationaliste de la littérature et les défenseurs d'un nouveau courant littéraire qui devait prendre le nom d'écritures migrantes. Après ce virage historique, nous avons assisté au cours des années 1990 à une nouvelle tendance qui semblait vouloir surmonter la division survenue entre les deux courants, national et migrant, de la littérature québécoise contemporaine. Au moment même où certains écrivains migrants aspiraient à entrer dans le canon littéraire, en s'inspirant d'œuvres classiques de la littérature québécoise ou canadienne-française, des écrivains natifs du Québec cherchaient à renouveler leur pratique de la littérature au contact des écritures migrantes.

Le jeu interactif qui s'est développé de part et d'autre de la frontière imaginaire qui séparait jadis les auteurs québécois des écrivains néoquébécois nous a permis d'envisager l'existence d'une nouvelle tendance au sein des lettres québécoises : les écritures transmigrantes. L'impact de ce nouveau corpus sur la redéfinition du champ de la littérature québécoise restait encore à

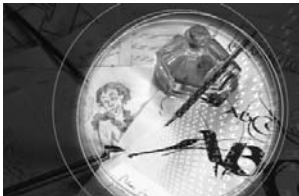
explorer. Au terme de notre recherche, il nous est apparu que, loin de recréer le mythe des deux solitudes, comme c'était le cas à l'époque où la barrière linguistique imposait une distinction nette entre littératures canadienne-française et canadienne-anglaise, ou d'introduire une « troisième solitude » dans le panorama de la littérature contemporaine, la transmigration permettait d'envisager une forme nouvelle de solidarité dans l'altérité. Le fait que les écrivains migrants aient adopté majoritairement le français comme langue d'expression et le Québec comme lieu principal de diffusion de leurs œuvres, indique plutôt une volonté de s'inscrire dans l'institution littéraire québécoise ; en contrepartie, la réceptivité de certains écrivains québécois à des traditions littéraires venues d'ailleurs atteste un désir de s'ouvrir à l'autre. Si la tendance « trans migrante » reste encore relativement marginale au sein des lettres québécoises, elle tend à s'enrichir depuis les années 2000 avec l'apparition de nouveaux cas intéressants.

CRÉATION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

Le projet Darwin

MICHEL FLEURY

Université du Québec à Montréal



Les logiciels d'animation 3D ont évolué depuis les 15 dernières années vers la complexité et non la simplicité. Les artistes en image de synthèse sont devenus des artisans modernes et la maîtrise de leurs techniques exige non seulement des années d'apprentissage mais des habiletés qui ne sont pas l'apanage de tous. Les manuels d'utilisation des logiciels 3D professionnels (Maya, Softimage, 3dsmax, etc.) ressemblent à de véritables encyclopédies, et

rare sont les artistes qui peuvent maîtriser tous les savoir-faire requis pour créer l'illusion du réalisme. Le projet Darwin vise à développer une approche d'une simplicité sans précédent pour produire des humains virtuels ou, plus généralement, des créatures de type humanoïde.

Il y a des coûts énormes reliés au processus de production derrière les techniques de cette pratique professionnelle. Le projet Darwin a exploré les bénéfices d'avoir une seule topologie pour des personnages extrêmement variés, tout en gardant une très grande qualité de niveau professionnel.

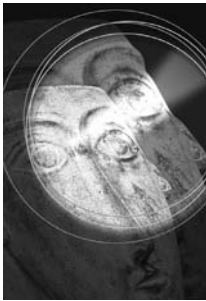
Le désir de simplicité extrême nous a amenés à adopter la notion d'arbre généalogique – d'où le nom Darwin – pour construire de nouveaux personnages virtuels. Il s'agit d'une métaphore, mais l'interface permet de combiner pour chacun des attributs principaux du visage (les yeux, le nez, la bouche, les oreilles, le crâne) des ancêtres distincts qui jouent en quelque sorte le rôle d'arrière-grands-parents. En bref, 24 ancêtres peuvent contribuer à la synthèse d'un nouveau personnage virtuel (visage et corps). Le logiciel est tellement simple que ses usagers ont peine à croire qu'ils auront au bout du processus un personnage 3D de très haute qualité prêt à être animé dans un logiciel professionnel tel que Maya, 3dsmax ou Softimage. Ce qui prend normalement autour de 150 heures de travail se fait ici en quelques minutes mais le prix à payer est de jouer avec la librairie Darwin. Le projet Darwin a conduit à la mise en marché du logiciel quand l'homme d'affaires David Chamandy s'est joint à l'équipe Darwin.

Le site commercial www.darwindimension.com donne de plus amples informations sur cette phase de commercialisation. La recherche se poursuit et déjà de nouvelles avenues de contrôle encore plus fines se dessinent.

CULTURES, RELIGIONS ET CIVILISATIONS

Extrémisme religieux et violence

JEAN-GUY VAILLANCOURT
Université de Montréal



La présente recherche vise à explorer les liens qui existeraient entre violence et religion que des événements récents ont mis en lumière. Cependant la littérature académique sur le sujet est partielle et dispersée car les écrits ne concernent, dans la plupart des cas, qu'une partie du champ d'études (nouveaux groupes religieux, groupes intégristes ou fondamentalistes) ou certains mouvements particuliers. Il manque donc une réflexion plus générale sur les liens qui peuvent exister entre violence et religion, sous-tendus par un

corpus théorique susceptible d'expliquer, de prendre en compte les différents aspects de cette problématique et de pouvoir être utilisé dans la pratique. L'objectif général de la recherche vise à développer des connaissances sur un sujet en émergence et d'élaborer un cadre théorique à partir de ces cas concrets diversifiés.

Le thème de la violence dans les mouvements religieux a émergé ces dernières années sur la scène internationale à la suite de la multiplication d'actes violents. Si ces événements passés montrent l'ancienneté des interrogations concernant ce sujet, on peut relever qu'elles sont devenues plus cruciales après les attentats du 11 septembre 2001. Depuis cette date, le couple violence et religion semble indissociable, notamment dans la presse et dans l'esprit du public. De nouvelles formes d'organisation ont également émergé où le politique et le religieux sont étroitement reliés et qui ne correspondent plus aux groupes activistes, laïcs, des années 60 et 70. C'est un changement important dans la composition de ces groupes et des auteurs y ont vu la résurgence du facteur religieux dans les revendications culturelles ou identitaires. Cette recherche est d'autant plus pertinente qu'elle est unique au Québec et explore une problématique en émergence.

Les épisodes de violence qui ont eu lieu permettent de dégager, avec prudence, un certain nombre d'éléments communs, endogènes et exogènes. Ces théories ont surtout été utilisées pour l'étude des groupes religieux minoritaires, mais elles semblent précieuses pour examiner le fonctionnement d'autres groupes, intégristes et fondamentalistes issus des grandes traditions religieuses. Trois points seront abordés ici : le rôle du leader charismatique, le rôle de la justification doctrinale, les relations des groupes avec la société. La méthodologie repose sur l'utilisation de diverses méthodes qualitatives. Celles-ci consistent à analyser les discours, étudier les positions de chaque catégorie d'acteurs (adeptes, leaders, organes de la réaction sociale), et à appréhender ainsi la problématique dans toute sa diversité. Pour recueillir les données, nous aurons recours à des méthodes directes (entrevues semi-directives, observation en situation) et des méthodes indirectes (études de cas, analyse documentaire). Le programme produira connaissances qui bénéficieront au milieu académique et au milieu de pratique. Il aura de nombreuses retombées sociales sur les milieux en relation avec la problématique et elles profiteront, en outre, à différents secteurs : intervenants sociaux, protection de la jeunesse, écoles.

DÉVELOPPEMENT ET FONCTIONNEMENT DES PERSONNES, DES COMMUNAUTÉS

Lien entre suicide et jeu excessif :

les problèmes associés au jeu excessif contribuent-ils au passage à l'acte suicidaire ?

MONIQUE SÉGUIN, PhD^{1,2}

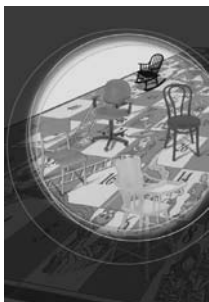
RICHARD BOYER, PhD³

AMNON J. SUISSA, PhD¹

1. Université du Québec en Outaouais, Département de psychologie

2. Groupe McGill d'étude sur le suicide, Hôpital Douglas, Université McGill

3. Centre de recherche Fernand-Séguin, Hôpital Louis-H. Lafontaine, Université de Montréal



Plusieurs auteurs observent que les joueurs compulsifs ayant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie sont plus à risque d'avoir des troubles psychiatriques sérieux et de faire des tentatives de suicide. L'objectif de cette étude est de documenter et de mettre en relation le développement des difficultés personnelles, familiales et sociales par rapport à celles du jeu pathologique et des comportements suicidaires.

L'étude a permis de comparer deux groupes de personnes décédées par suicide. Le premier groupe est composé de 70 personnes décédées par suicide sans problème de jeu et le deuxième groupe, de 48 personnes décédées par suicide qui correspondaient au profil du joueur pathologique.

La présence de troubles affectifs est observée chez près de 65 % des personnes au moment de leur décès. Les problèmes d'abus et de dépendance aux substances sont importants, plus de 58 % des joueurs pathologiques et près de 61 % des personnes décédées sans jeu ayant souffert de ces problèmes au cours de leur vie. Quant aux troubles de la personnalité, ils sont observés chez 56 % des personnes du groupe avec jeu, contre 47 % pour le groupe sans jeu. Au niveau de la trajectoire de vie, les deux groupes se ressemblent plus qu'ils ne se distinguent l'un de l'autre. Cependant, dans la dernière année de vie, une série d'événements (dont les dettes, l'instigation d'actes criminels, les poursuites en justice) s'ajoutent au fardeau de difficultés psychologiques chez les joueurs pathologiques. Les personnes sans problème de jeu ont en grande majorité été en contact, à un moment de leur vie, avec les services spécialisés en santé mentale, tandis que les personnes avec un problème de jeu pathologique consultent peu ou pas en santé mentale.

En conclusion, nous observons que (1) le jeu apporte une kyrielle de complications dont les dettes, les poursuites, les craintes de violence; (2) le jeu s'associe à d'autres comportements d'impulsivité comme l'instigation d'actes criminels; (3) le jeu s'associe souvent à d'autres dépendances, à l'alcool et aux drogues notamment; (4) le jeu s'associe souvent à d'autres difficultés dont la dépression, des troubles de la personnalité; et enfin (5) nous observons une escalade de difficultés dans la dernière année de vie avec peu

de consultation auprès des services spécialisés en santé mentale. Les résultats indiquent que les deux groupes ont beaucoup plus de similitudes que de différences, particulièrement en ce qui a trait aux profils de dépendance.

ÉCONOMIE, EMPLOI ET MARCHÉS

Quelques faits saillants tirés du programme de recherche :

« Politique publique et évolution de la distribution des revenus au Canada¹ »

PAUL MAKDISSI

Université de Sherbrooke

Des gens affirment souvent qu'il y a de plus en plus de pauvreté au Canada. Cette affirmation relève-t-elle de la simple impression ou est-elle basée sur des faits? L'analyse méticuleuse des bases de données statistiques sur les revenus des consommateurs au Canada nous révèle que la pauvreté a en effet augmenté durant les années 1990 et cette conclusion demeure valide, quelle que soit la méthode d'analyse utilisée². L'analyse fine des données statistiques vient donc corroborer l'affirmation populaire.

Nous avons comparé la situation au Canada à celle des États-Unis³. Deux constats intéressants ressortent de ces analyses. Le premier est qu'il y a initialement toujours moins de pauvreté aux États-Unis qu'au Canada si on ne considère que les revenus générés par le marché en oubliant l'impact des politiques publiques en matière de fiscalité et de redistribution du revenu. Par contre, une fois l'impact de ces politiques pris en compte, les ménages canadiens se retrouvent moins pauvres que les ménages américains. Deuxièmement, on peut aussi remarquer que près de 80 % de la réduction de la pau-



veté se fait à travers les politiques de pensions de vieillesse. Nous avons aussi analysé l'impact des changements historiques sur les politiques de soutien du revenu au Canada⁴. Durant les années 1990, des politiques d'assainissement des finances publiques ont été mises en place afin de contrer un problème de déficit public récurrent. Des mesures restreignant l'accès à l'assurance-chômage ainsi qu'une baisse du taux de remplacement de revenu ont été mises en place. En même temps, les prestations de sécurité de revenu n'ont pas été indexées au rythme de l'inflation. Ces choix ont eu pour effet de diminuer l'efficacité des politiques de lutte contre la pauvreté. À titre d'exemple, l'incidence de la pauvreté était de 8 % supérieure en 2002 à ce qu'elle aurait été si les prestations de sécurité de revenu avaient tout simplement été indexées. Si on considère l'impact de cette non-indexation sur les enfants, on constate que l'incidence de la pauvreté est de 16 % supérieure pour ceux-ci. Chez les mères monoparentales, cette décision politique entraîne une incidence de la pauvreté de plus de 21 % supérieure.

Bien que la pauvreté semble diminuer depuis la fin des années 1990, cette diminution peut donc être exclusivement attribuée à la conjoncture économique favorable puisque notre système public de redistribution est maintenant moins généreux. Dans un tel contexte, l'augmentation de la pauvreté lors d'une prochaine récession risque donc d'être encore plus marquée que durant les années 1990, et cette situation de fait sera la conséquence des décisions que nous avons prises et que nous prendrons collectivement à travers nos représentants élus.

1. Plus de détails sont disponibles sur <http://callisto.si.usherb.ca:8080/makdissi/makdissi.html>

2. Voir Paul Makdissi et Yves Groleau, « Que pouvons-nous apprendre des profils de pauvreté canadiens ? », *L'Actualité économique - Revue d'analyse économique*, 78, 2002, p. 257-286.

3. Voir Paul Makdissi, Yannick Therrien et Quentin Wodon, « L'impact des transferts publics et des taxes sur la pauvreté au Canada et aux États-Unis », à paraître dans *L'Actualité économique - Revue d'analyse économique*, 2006.

4. Voir M. Audet et P. Makdissi, *Assessing the Impact of Historical Changes in Social Protection on Poverty in Canada*, *Cahier de recherche* 0611, GRÉDI, Université de Sherbrooke, 2006.

Le rôle des programmes communautaires dans l'apprentissage des sciences chez les jeunes

JRÈNE RAHM ET ITZEL VAZQUEZ

Université de Montréal

MARIE-PAULE MARTEL-RENY

Université Concordia



Il est généralement reconnu que l'école ne suffit plus à combler la diversité des besoins des jeunes d'aujourd'hui, qui n'y passent que 40 % de leur temps. Les programmes parascolaires et communautaires peuvent jouer un rôle primordial dans le développement et les apprentissages des jeunes, en

particulier de ceux et celles provenant de milieux défavorisés. Souvent, ces programmes constituent d'importantes ressources pour favoriser non seulement le développement de compétences intellectuelles, mais aussi l'estime de soi et une perception positive du futur. Ces lieux peuvent fournir des apprentissages lucides, concrets et pris en charge par les jeunes, dans un environnement sécuritaire qui répond aux besoins spécifiques de chaque jeune.

L'apprentissage des sciences en milieu informel pour ces jeunes a fait l'objet de relativement peu de recherche systématique, et l'impact d'un tel apprentissage sur l'évolution de leur perception de la science et sur eux-mêmes demeure essentiellement inexploré.

Nous avons donc inventorié les programmes parascolaires et communautaires en sciences accessibles aux jeunes grandissant en milieu défavorisé. À l'aide de quatre études de cas, nous avons ensuite évalué l'impact

de ces programmes sur le développement des compétences, surtout en sciences, ainsi que le rôle que jouent ces programmes dans la vie de ces jeunes.

Malgré un besoin marqué, nous avons constaté qu'à Montréal, il n'existe qu'un seul programme en sciences visant spécifiquement les jeunes de milieux défavorisés. Depuis 1986, le programme Les Scientifines offre des activités scientifiques parascolaires à des jeunes filles de deux écoles primaires dans le quartier Petite-Bourgogne. Notre étude de cas et nos suivis, s'étalant sur deux ans, montrent que ce programme rend les sciences accessibles aux filles en restant relié à leur réalité, leurs intérêts et leur rythme d'apprentissage. Plusieurs de ces filles perçoivent le programme comme une clé pour le futur, une occasion unique de prendre de l'avance en sciences et de leur permettre de poursuivre des carrières scientifiques. Nos recherches montrent aussi que d'autres programmes offrant des activités moins centrées sur les sciences, tels que le programme SEUR (Sensibilisation aux études universitaires et à la recherche) et les Jardins-jeunes, au Jardin botanique, jouent un rôle important dans la vie des jeunes.

En résumé, nous avons constaté une grande conscience dans les écoles, les musées et les communautés quant au besoin de créer d'autres occasions d'ouverture à la science dans un contexte non scolaire. Les jeunes valorisent leur participation dans ces programmes communautaires, qui leur offrent des apprentissages uniques. Il faut miser sur cet intérêt envers les sciences. Nos recherches portent à croire que l'intérêt, les idées et l'infrastructure pour de tels programmes existent. Il faut maintenant trouver comment les mettre en place et assurer leur qualité.

Les nanotechnologies: de l'imaginaire scientifique aux transformations culturelles

CÉLINE LAFONTAINE

Université de Montréal



Présentées comme la « conquête de l'infiniment petit », les nanotechnologies sont issues d'une convergence technoscientifique recoupant la physique quantique, la microélectronique, l'informatique, la biologie moléculaire et le génie génétique. Opérant un changement de perspective dans le domaine technoscientifique, elles visent à transformer la matière inerte ou vivante au niveau de l'assemblage moléculaire, en créant de nouveaux matériaux dont les propriétés physiques, chimiques ou biologiques sont encore inconnues. Par exemple, on peut créer des plastiques ininflammables, des textiles intelligents, des médicaments pouvant cibler des endroits très précis du corps, etc. En fait, les nanotechnologies permettent de manipuler la matière au niveau atomique. Cette conquête de l'infiniment petit est à peine entamée que déjà certains scientifiques et observateurs parlent de « nanomonde » et de « nanocosme » pour caractériser ce changement d'échelle dans la façon de concevoir et de manipuler la matière.

Tant au niveau de leur conceptualisation que de leur potentiel d'application, les nanotechnologies participent en fait d'une logique d'hybridation qui remet en cause les frontières culturellement établies entre vivant et non-vivant, entre nature et artifice et entre humain et machine. En tenant compte de la diversité empirique des applications possibles des nanotechnologies, ce projet de recherche vise à analyser les représentations portées par la conquête de l'infiniment petit afin de mieux comprendre ses enjeux éthiques, culturels et symboliques. Un des objectifs poursuivis par cette recherche est d'éclairer les débats publics sur les conséquences à long terme de l'application des nano-

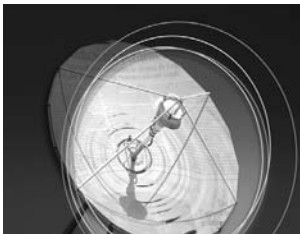
technologies. S'agissant d'un domaine de recherche dont les retombées technologiques sont encore à l'état expérimental, les nanotechnologies offrent un terrain privilégié pour l'étude de l'imaginaire et des représentations de la technoscience. En effet, les énormes possibilités ouvertes par la conquête de l'infiniment petit laissent libre cours à l'imagination des chercheurs dans ce domaine. Le couplage entre organismes vivants et matières inertes au niveau moléculaire permet, par exemple, de concevoir l'élargissement des frontières du corps humain par le biais de puces électroniques et de nanorobots. D'ailleurs, certains chercheurs parlent déjà d'une nouvelle espèce améliorée par le biais du génie génétique et des nanotechnologies. Ainsi, les potentialités inégalées des nanotechnologies nourrissent chez certains scientifiques l'espoir de transformer et d'améliorer radicalement la nature humaine par le biais d'une fusion humain/machine.

GESTION DES ORGANISATIONS

Le harcèlement psychologique : une violence (in)visible au travail

ANGELO SOARES

Université du Québec à Montréal



Depuis le premier juin 2004, nous avons au Québec une loi qui assure à tout salarié le droit à un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique. Cette forme sournoise de violence dégrade les conditions de travail, la santé mentale des individus et envenime les rapports sociaux au travail. C'est un processus

destructif, constitué d'un enchaînement de propos et d'agissements hostiles qui, pris isolément, pourraient sembler anodins, mais dont la répétition et le caractère synergique produisent des effets destructeurs qui finissent par casser psychologiquement la personne qui a été la cible du harcèlement.

Le harcèlement psychologique fait perdre énormément d'argent aux organisations. D'abord, avec la perte de temps, car pendant qu'on se harcèle, on ne travaille pas. Ensuite, avec tous les dépenses associées aux conséquences du harcèlement, notamment : l'absentéisme élevé, la baisse de la performance et de l'efficacité (productivité), le taux de roulement du personnel élevé, la hausse des primes d'assurances, les frais d'avocats et de dotation et remplacement du personnel, etc. Finalement, d'une manière plus intangible, mais peut-être encore plus importante, on doit craindre les effets pour l'image de l'organisation.

Du point de vue de l'individu, le harcèlement psychologique fait des ravages. Les possibilités de carrière sont brisées. La santé mentale est fortement atteinte : détresse psychologique élevée, dépression, stress post-traumatique, pouvant même aller dans certains cas jusqu'au suicide. Non seulement l'individu ciblé par cette forme de violence sera-t-il affecté, mais ses rapports familiaux seront aussi atteints.

Compte tenu des effets destructeurs tant au niveau individuel qu'au niveau organisationnel, la prévention nous semble fondamentale. Pour prévenir le harcèlement psychologique, un ensemble de mesures doivent être adoptées. D'abord, il faut conscientiser tous les membres de l'organisation, car tous en sont (in)directement affectés. Cette conscientisation peut prendre la forme de campagnes de sensibilisation et de séances de formation pour éviter la banalisation du problème, ainsi que pour outiller les individus quant aux procédures à suivre pour prévenir le harcèlement ou, le cas échéant, les procédures permettant de savoir comment (ré)agir face au harcèlement psychologique au travail. Nos recherches nous montrent que le fait d'informer et de former une population a un effet dissuasif sur cette forme de violence.

Jusqu'à maintenant, aucun trait de personnalité n'a pu être associé aux personnes qui ont vécu le harcèlement psychologique. Au contraire, les causes se trouvent dans le contexte social, dans l'organisation du travail, dans les modèles de gestion et dans les structures du pouvoir des organisations. Nos recherches nous indiquent que dans les organisations où on constate la pré-

carisation, l'insécurité, la mauvaise communication, le sentiment d'injustice et d'iniquité, ainsi que la non-reconnaissance de l'existence du harcèlement psychologique (« ici, nous n'avons pas ça! »), ce sont des indicateurs de l'existence du problème.

Pour conclure, nous croyons que le déni du problème (et plusieurs mécanismes cognitifs ou inconscients agissent en ce sens) ou le fait de minimiser le problème nous amènent à une position plus vulnérable face à la violence. Ce qui peut expliquer, au moins partiellement, pourquoi la négation ou la minimisation du harcèlement est un indicateur important de sa présence.

LANGUES ET LANGAGE

Le bilinguisme précoce

ELIN THORDARDOTTIR
Université McGill



Le langage joue un rôle central dans presque toutes les activités humaines. Un bon développement du langage est donc d'une immense importance pour les enfants, tant pour leur rendement scolaire que leurs interactions sociales. Notre étude vise à mieux comprendre le développement des enfants bilingues

afin de développer des méthodes plus précises et efficaces d'évaluation et d'intervention orthophoniques pour cette population croissante. L'évaluation clinique visant à identifier les troubles du langage se fait à partir de tests normalisés qui permettent de comparer la performance d'un enfant dans les divers domaines du langage à celle d'autres enfants du même âge.

Bien que plusieurs études se soient penchées sur le bilinguisme, il existe à ce jour très peu d'informations normatives sur le développement bilingue.

Or, le développement de normes pour les enfants bilingues est compliqué par le fait que la population bilingue est très hétérogène. En effet, les enfants bilingues diffèrent entre eux quant à l'âge auquel ils commencent à apprendre deux langues, à la quantité d'exposition qu'ils reçoivent pour chacune des langues et dans quelles sortes d'environnements.

Dans une étude publiée récemment, nous avons comparé la performance d'un groupe d'enfants bilingues d'âge préscolaire francophones-anglophones à des groupes d'enfants unilingues parlant chacune des deux langues. L'étude a constaté que les enfants bilingues, bien qu'ils se développaient normalement, obtenaient des scores significativement plus bas que les enfants unilingues dans le langage réceptif et expressif en vocabulaire et en grammaire dans chacune des deux langues mesurées séparément. L'étude a également exploré le développement de mesures de vocabulaire et de syntaxe tentant de combiner les connaissances lexiques et syntaxiques de l'enfant dans les deux langues dans le but de développer des outils d'évaluation plus appropriés pour le développement bilingue.

D'autres études que nous menons actuellement explorent la relation entre le langage, et la quantité d'exposition, le développement cognitif nonverbal et la mémoire de travail des enfants unilingues et bilingues de 2 ans à 5 ans (CRSH) et la langue à utiliser dans l'intervention orthophonique avec les enfants bilingues (CLLRNet).

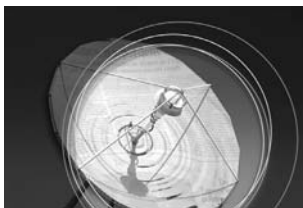
MÉDIAS, COMMUNICATIONS ET INFORMATION

La culture jeune des nouvelles technologies

JEAN-PAUL LAFRANCE

Université du Québec à Montréal

Dans le cadre d'une recherche quantitative effectuée auprès de 350 internautes âgés de 15 à 25 ans, nous avons étudié l'usage des technologies d'infor-



mation et de communication (TIC) dans la vie quotidienne². Nous entendons par TIC l'ensemble des outils de communication présents dans l'environnement immédiat de la plupart des adolescents montréalais. Les TIC, tels la télévision, l'ordinateur personnel, les consoles de jeux vidéo, les graveurs de CD

ou de DVD, les imprimantes, les appareils d'écoute et d'enregistrement de son, Internet (bas et haut débit), remplissent diverses fonctions dans le refuge familial. Plusieurs de ces fonctions s'entrechoquent, elles peuvent aussi se substituer les unes aux autres ou encore s'amalgamer.

Dans le monde des communications, la convergence entre les médias est une idée bien à la mode. Il faut cependant distinguer entre la convergence technologique (mise en œuvre par la numérisation des matériels, des contenus et des réseaux qui les transportent) et l'intégration économique (c'est-à-dire la création de conglomerats multimédias). L'industrie des médias dépense beaucoup d'argent pour mieux connaître sa clientèle, c'est le secret de sa réussite. Mais chaque marché analyse sa propre clientèle et très peu de recherches portent sur les médias. Des études montrent que la moyenne d'écoute de la télévision par les individus est de 23 à 24 heures par semaine; chez les jeunes, on pratique les jeux vidéo en moyenne une heure par jour. Et combien de temps par semaine utilise-t-on l'ordinateur? Combien de courriels envoie-t-on par jour? La majorité des jeunes clavardent et utilisent leur portable pour rejoindre leurs amis.

Pourtant la journée n'a que 24 heures et plusieurs enquêtes montrent que le nombre d'heures que les gens consacrent aux loisirs n'augmente pas significativement par rapport au temps passé à dormir, à travailler, à étudier, à manger, etc., car il existe toutes sortes de phénomènes d'hybridation des usages entre la télévision et l'ordinateur, entre les diverses formes de communications électroniques, sonores ou écrites; on joue en réseau maintenant et la fonction communication est aussi importante que le jeu lui-même. Pourtant, on continue de vendre à l'usager des outils qui s'additionnent les uns aux autres plutôt qu'ils ne s'intègrent dans un ensemble et on l'abonne à des réseaux autonomes et souvent incompatibles (câble, téléphone, satellite). Mais l'usager, dont les ressources financières et temporelles sont limitées (il

garde ses vieux appareils et en achète de nouveaux, il fait des choix entre ses désirs et ses ressources), est un habile consommateur. Comme disait de Certeau³, « il ruse, il bricole, il s'invente des tactiques de consommation pour contrer les stratégies des entreprises de communication qui veulent lui imposer leur loi et leur logique économique ».

Au cours de cette opération d'analyse, nous avons défini six types d'utilisateurs, pour former une typologie des socio-types d'internautes : l'informateur, le communicateur, le joueur, l'échangeur, le créatif et l'acheteur.

Aucun de ces usages d'Internet n'est exclusif aux individus parce que la grande majorité des adolescents font tout sur Internet (bien entendu, la proportion varie selon les caractéristiques de l'individu : sexe, âge, personnalité, intérêts, etc.).

MILIEU DE VIE, AMÉNAGEMENT ET APPROBATION DE L'ESPACE HUMAIN

Recherche évaluative du dispositif du Pacte rural et de ses retombées

PATRICE LeBLANC

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Une équipe interuniversitaire de chercheurs¹ du réseau de l'Université du Québec a obtenu en septembre 2003 le mandat de réaliser une évaluation du dispositif du Pacte rural et de ses retombées. Rédigé sous la forme d'une entente entre le gouvernement et chacune des MRC desservant un territoire rural, le



Pacte rural propose une approche flexible devant favoriser les initiatives locales et stimuler l'innovation. Il constitue la pièce maîtresse de la Politique nationale de la ruralité adoptée en décembre 2001 par le gouvernement du Québec afin de soutenir le développement des communautés rurales de son territoire. Prenant

appui sur une Déclaration en faveur du monde rural signée par le gouvernement et quatre grands Partenaires nationaux de la ruralité, la Politique et le Pacte s'appliquent dans tous les milieux ruraux situés à l'extérieur des agglomérations urbaines du Québec, soit plus de 1000 municipalités regroupant 1,6 million de personnes – soit 22 % de la population totale – réparties dans 91 municipalités régionales de comté (MRC) occupant 80 % du territoire habité. Cette recherche vise la conception d'un modèle d'évaluation du dispositif du Pacte rural, en y incluant des indicateurs de suivi et de résultats, ainsi que son expérimentation auprès d'un échantillon de douze MRC. Les chercheurs ont ainsi élaboré un modèle de la problématique du développement rural mettant en relation quatre grands ensembles de variables : les capitaux (économique, social, naturel, etc.) propres aux communautés, la mobilisation des acteurs locaux, le développement des communautés en matière de capacités locales et d'actions et la durabilité des communautés. Dans ce modèle, le dispositif du Pacte rural vise plus directement la mobilisation.

Les premiers résultats indiquent une grande satisfaction des répondants à l'égard du dispositif, notamment quant à son caractère non contraignant et à la démarche participative sur laquelle il repose, tandis que trois modèles de mise en œuvre se dégagent : un modèle participatif axé sur la mobilisation des acteurs, un modèle orienté vers la distribution d'allocations selon lequel on se concentre sur la répartition des sommes obtenues par la MRC et un modèle hybride. L'équipe doit terminer l'analyse et rédiger son rapport final à l'automne 2006.

1. Il s'agit de Patrice LeBlanc (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, responsable), Serge Belley (École nationale d'administration publique[ÉNAP]), Johanne Boisjoly (Université du Québec à Rimouski [UQAR]), Guy Chiasson (Université du Québec en Outaouais [UQO]), Bruno Jean (UQAR), André Joyal (Université du Québec à Trois-Rivières), Danielle Lafontaine (UQAR), Richard Marceau (ÉNAP), Steve Plante (UQAR), Martin Robitaille (UQO).

Les scandales peuvent être source de développement¹

YVES BOISVERT

École nationale d'administration publique (ENAP)



Les nombreux scandales qui ont secoué la classe politique durant la dernière décennie sont-ils à la source du développement effréné des dispositifs gouvernementaux de gestion des comportements? Oui, et nous pensons que les scandales politico-administratifs sont des moments privilégiés servant

à cerner les attentes sociales, politiques et administratives à l'égard de la conduite de nos élus.

Les infrastructures et dispositifs d'intervention en matière de régulation des comportements de deux paliers gouvernementaux, les paliers québécois et canadien, et celui de l'OCDE sont à l'étude. Plus particulièrement, notre équipe de recherche réalise présentement un répertoire des méthodes et dispositifs de régulation mis en œuvre dans 16 organisations publiques.

Le second volet empirique de la recherche est l'étude de six scandales politico-administratifs. Trois scandales ont eu lieu en lien avec le gouvernement québécois, soit le scandale M3i (impliquant des administrateurs de cette filiale d'Hydro-Québec), le cas Gaétan Frigon (administrateur à la SAQ) et l'affaire Oxygène 9 (lobbyisme). Au fédéral, les trois scandales ont frappé l'imaginaire collectif: le scandale du commissaire à la protection de la vie privée (Georges Radwanski et ses comptes de dépenses), le Shawinigate (qui impliquait le premier ministre Jean Chrétien) et, enfin, le scandale des commandites. Une grille d'analyse

originale a été créée et elle permet l'analyse serrée des événements se déroulant au centre et autour du scandale, ainsi que celle du discours et des actions des acteurs en cause.

Contrairement à l'analyse médiatique des scandales, la grille propose quatre types de lectures : politique, administrative, des affaires et professionnelle. La grille catégorise les fautes comportementales et permet aussi de cerner les impacts de chaque scandale sur les politiques gouvernementales, sur les lois, sur les infrastructures de régulation des comportements et sur la stabilité des gouvernements.

Finalement, le troisième volet de la recherche a permis d'interroger plus d'une trentaine de ministres, députés, ex-ministres et ex-députés de l'Assemblée nationale sur la place de la corruption et des conflits d'intérêts dans les mœurs politiques québécoises et sur leur définition de l'éthique. Ce volet permet aussi de connaître leur point de vue sur la place que devrait prendre l'éthique dans nos mœurs politiques.

Un quatrième volet réunit une équipe de philosophes qui testera la qualité théorique et philosophique de ce modèle.²

1. C'est ce que tente de démontrer une équipe de recherche subventionnée par le Fonds de recherche sur la société et la culture. Entrepris en 2003, le projet s'intitule « Vers un nouveau cadre d'analyse en éthique appliquée : consolidation théorique et évaluation de sa valeur heuristique à partir de l'éthique appliquée en contexte gouvernemental ». L'équipe comprend Luc Bégin (Université Laval), André Lacroix et Georges-A. Legault (Université de Sherbrooke) et moi-même, Yves Boisvert (ENAP).

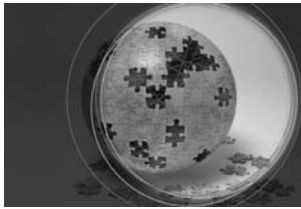
2. Quelques notes de recherche en lien avec ce projet ont déjà été publiées et se retrouvent sur le site du Centre interuniversitaire de recherche en éthique appliquée (CIRÉA) et d'autres viendront au début de l'année 2007. Des articles ont aussi été publiés dans des revues et des publications en administration publique.

RELATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT

Droit international de l'environnement et droit commercial international : une mondialisation bancaire?

CORINNE GENDRON

Université du Québec à Montréal



Au tournant des années 2000 se sont consolidés deux phénomènes qui structurent désormais les enjeux de la régulation et les ambitions de la gouvernance à l'échelle planétaire : la mondialisation économique et les problèmes environnementaux globaux. Après la dégradation de la couche d'ozone qui a

retenu l'attention pendant les décennies 1970 et 1980, les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité inquiètent ; globaux par nature, à travers notamment la portée planétaire de leurs impacts, avant de l'être par leurs causes liées à la généralisation d'un certain mode de vie, ils appellent une coordination inédite entre des États porteurs d'intérêts divergents, et dont les populations n'ont pas la même sensibilité à la question environnementale. Petit à petit, comme si l'environnement était un enjeu à la pièce, on échafaude des ententes, des conventions, des protocoles qui menacent à tout moment de sombrer dans l'oubli en raison de la défection d'acteurs majeurs sans l'appui desquels l'enjeu semble insurmontable, et qui pourtant se sont consolidés, au cours des dernières années, en un véritable corpus juridique à l'échelle internationale.

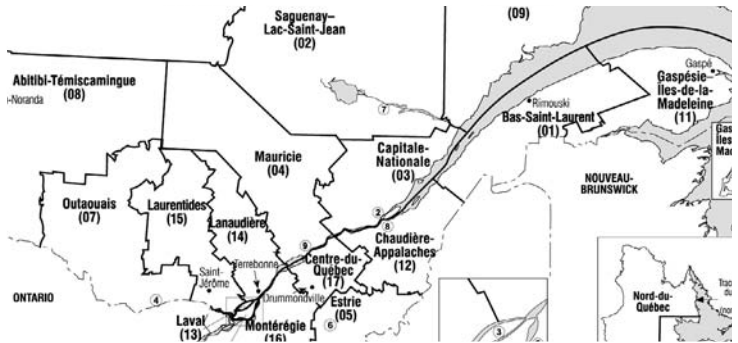
Du côté de l'économie, la logique est tout autre. Au GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) a succédé une OMC (Organisation mondiale du commerce) à l'ambition régulatoire universelle, qui prétend régle-

menter l'activité économique planétaire en imposant des règles au commerce international. Ainsi se configure une articulation problématique entre droit international de l'environnement et droit commercial international. En effet, plusieurs traités environnementaux ont des incidences commerciales et touchent même parfois directement le commerce (Convention sur le commerce international des espèces animales et végétales en péril, 1973 ; Conventions de Bâle et de Bamako sur le transport et l'importation de déchets dangereux).

D'un autre côté, les modalités du commerce international ont un impact potentiellement déterminant sur la protection de l'environnement dans certains pays (par exemple en incitant à développer des monocultures au détriment d'une agriculture vivrière). Pourtant, les deux corpus juridiques internationaux du commerce et de l'environnement demeurent indépendants, jusqu'à ce qu'ils viennent à se rencontrer à l'occasion de contentieux entre les pays. Se pose alors la question de leur articulation, et donc de l'effectivité de chacun des deux droits : quels principes, quelles conventions, quelles obligations, de l'environnement ou du commerce, doivent prévaloir en cas de contradiction ?

La jurisprudence actuelle témoigne d'une certaine fragilité des accords environnementaux par rapport aux règles de libéralisation économique qui n'est pas étrangère au fait que les différends entre les deux types d'accords sont souvent interprétés par des instances et des juristes commerciaux plutôt qu'environnementaux : il n'existe pas d'OME, c'est-à-dire d'Organisation mondiale de l'environnement, susceptible de juger des mesures de régulation économiques qui entreraient en conflit avec les principes dont elle serait la garante.

Par conséquent, et compte tenu des défis environnementaux qui se posent à l'échelle globale, n'est-il pas temps de se pencher de façon formelle sur l'articulation entre les droits de l'environnement et du commerce, pour donner préséance, selon une logique négociée et réfléchie, plutôt qu'automatique et imposée, au droit le plus fondamental en regard de l'intérêt commun de l'humanité ?



Les régions du Québec

Budget participatif et démocratie locale : l'exemple du Plateau

LAURENCE BHERER ET LUC RABOUIN¹

Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté,
Centre d'écologie urbaine

DES EXPÉRIENCES TRÈS DIVERSIFIÉES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ÉMERGENT DANS LA PLUPART DES PAYS OCCIDENTAUX. Ces projets de démocratie participative sont concentrés à l'échelle municipale. Considérée comme un échelon de proximité, la municipalité semble un endroit idéal pour promouvoir la reconstruction de la démocratie « par le bas ».

Au Québec, les expériences de participation à l'échelle locale sont marginales et peu pérennes. Depuis la fin des années 1970, les lois québécoises obligent les municipalités à prévoir des formes modestes de participation en matière d'urbanisme et de règlements d'emprunt. Non soumises à ces lois, Montréal et Québec ont développé leurs propres instruments qui ont dépassé les principes de la législation, grâce à la volonté de deux partis politiques municipaux de centre-gauche. Montréal s'est inspiré de l'expérience du Bureau d'audiences publiques en environnement en créant le Bureau de consultation de Montréal (Hamel, 1999). À Québec, le pari participatif a plutôt pris la forme de conseils de quartier, organismes indépendants chargés de faire des recommandations aux autorités municipales et d'initier des projets dans les quartiers (Bherer, 2006). L'expérience de Montréal a été édulcorée par le passage de Pierre Bourque à la mairie de 1994 à 2002, alors qu'à Québec, les conseils de quartier sont relativement bien intégrés à la vie politique municipale.

Au lendemain des regroupements municipaux, un nouveau contexte politique favorise le développement de pratiques de démocratie participative. La nécessité de penser l'avenir de la ville élargie a amené plusieurs autorités municipales à organiser des sommets stratégiques faisant appel aux « forces vives » et aux citoyens. À Québec, les conseils de quartier ont été

élargis aux nouveaux quartiers de la ville. À Montréal, le Sommet de Montréal de 2002 et la mise sur pied, dans la foulée, du Chantier sur la démocratie, ont permis le développement de certaines innovations telle l'adoption de la Politique de consultation et de participation publiques et de la Charte montréalaise des droits et responsabilités. De plus, la décentralisation vers les arrondissements permet des initiatives à cette échelle. Le pouvoir d'élaborer leur propre budget de fonctionnement et d'investissement rend possible l'avènement de budgets participatifs à ce palier. Si ce contexte permet d'envisager l'émergence de nouvelles pratiques de démocratie participative, l'histoire démontre que cette expérimentation est fragile et soumise aux aléas politiques.

Les regroupements municipaux constituent-ils un tournant en matière de démocratisation locale? Outre l'expérience pérenne des conseils de quartier à Québec, le Québec verra-t-il fleurir d'autres instances participatives? En 2006, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a lancé un premier processus de budget participatif (BP) en sol québécois. Suivre les origines de cette innovation permet de comprendre le cheminement sinueux de la démocratie participative locale. Trois conditions sont particulièrement importantes pour développer et consolider la démocratie participative: 1) la mobilisation continue des citoyens; 2) une ouverture politique; 3) un apprentissage collectif de la participation, partagé par l'ensemble des acteurs (élus, fonctionnaires, citoyens). Qu'en est-il à l'échelle du Plateau-Mont-Royal? Ce texte dresse un premier bilan à chaud alors que le cycle de la première année du BP n'est pas encore complété. Une évaluation des procédures et des retombées du BP doit être complétée dans la prochaine année².

Le BP est un processus de participation directe des citoyens visant à leur permettre de discuter et de co-décider des priorités d'investissements de la municipalité.

Le BP : de quoi s'agit-il ?

Le BP est un processus de participation directe des citoyens visant à leur permettre de discuter et de co-décider des priorités d'investissements de la

municipalité. Le BP a été inventé à Porto Alegre au Brésil où il est en vigueur depuis une quinzaine d'années. Plus de 250 villes dans le monde ont développé une forme de BP, dont 55 en Europe (Rabouin, 2006). Pour le Plateau, il s'agit d'un processus de participation publique au choix des priorités d'investissement (4,7 millions de dollars). Le budget de fonctionnement (53 millions de dollars) n'est pas soumis à la participation citoyenne.

Chronologie du BP sur le Plateau

Septembre 2004	Tenue du 3 ^e Sommet citoyen sur l'avenir de Montréal.
Octobre 2004	Résolution du conseil d'arrondissement en faveur d'un processus de participation publique au budget.
Janvier 2005	Voyage de la mairesse du Plateau, Helen Fotopulos, à Porto Alegre.
Février 2005	Annonce publique par la mairesse d'un projet de BP pour le Plateau.
Mars 2005	Le Centre d'écologie urbaine met sur pied un Comité d'organismes communautaires sur le BP du Plateau. Embauche d'un consultant par l'arrondissement.
Mai 2005	Le Comité d'organismes communautaires et la mairesse conviennent de lancer une première expérience de BP, même limitée, dès le budget 2006. Tentative avortée.
Septembre 2005	Le conseil d'arrondissement demande au comité exécutif (CE) de la ville de Montréal de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de mener une consultation sur le processus de BP du Plateau. Le CE accepte de mandater l'OCPM si l'arrondissement paie les frais. L'arrondissement refuse cette condition. Dépôt du rapport du consultant ³ .
Novembre 2005	Élections municipales. Hélène Fotopulos est réélue à la mairie de l'arrondissement et 5 membres de son équipe sur 6 sont élus à titre de conseillers.
Décembre 2005	Adoption du budget 2006 du Plateau. À la suite de questions des citoyens, la mairesse réitère son engagement à mettre en place un BP pour le budget 2007.

Avril 2006	La mairesse rencontre le Comité d'organismes communautaires afin d'échanger sur une proposition de processus de BP. Annonce publique de la mise en place d'un BP.
Mai 2006	Assemblée publique d'information sur le budget et le processus de BP. Plus de 150 citoyens sont présents.
Juin 2006	Tenue de la 2 ^e assemblée publique prévue pour l'expression des suggestions des citoyens concernant les priorités du budget d'investissement. Plus de 200 citoyens sont présents. L'arrondissement doit ajouter une autre assemblée vu le nombre important de citoyens souhaitant s'exprimer.
Septembre 2006	Près de 150 personnes participent à une assemblée d'échanges sur les priorités d'investissement. L'assemblée est consultative et non décisionnelle, ce que plusieurs ont déploré. À la suite de l'assemblée, les résidents du Plateau recevront un coupon-réponse qu'ils pourront remplir à la maison.
Novembre 2006	Assemblée publique d'évaluation du processus en vue de son perfectionnement.

Pourquoi le Plateau ? Mobilisation et ouverture politique

Tout d'abord, l'idée d'un BP à Montréal a fait son chemin grâce au travail de citoyens réunis non seulement sur la base d'un arrondissement, mais aussi à l'échelle métropolitaine. L'ONG Alternative et le Centre d'écologie urbaine ont en effet uni leurs forces pour organiser entre 1999 et 2004 un ensemble d'événements faisant la promotion de la démocratie participative. Les activités de même que les publics visés étaient diversifiés : 1) l'invitation en 1999 du maire de Porto Alegre, Raul Pont, afin de faire connaître le BP de cette municipalité brésilienne ; 2) l'organisation entre 2001 et 2004 de trois Sommets citoyens dont le principal objectif était une réflexion sur la démocratisation locale (voir par exemple l'Agenda citoyen pour la démocratie participative à Montréal⁴) ; 3) la programmation d'une trentaine d'ateliers sur l'expérience de Porto Alegre à Montréal et ailleurs au Québec. D'autres groupes ont également tenu des activités publiques faisant une large place aux enjeux de démocratie participative et au projet de BP. Pensons notamment au collectif D'abord Solidaires qui a tenu en juin 2006, à Montréal, un Forum national sur la démocratie municipale. Or, l'intérêt des

élus du Plateau pour le BP n'est pas un hasard. Certains d'entre eux, dont la mairesse de l'arrondissement, Helen Fotopulos, ont appartenu au RCM, un parti politique municipal ouvert aux idées de participation. Par ailleurs, le Plateau est aussi un quartier singulier dans la mosaïque montréalaise : il combine en effet une population scolarisée, une sensibilité politique progressiste et la prévalence d'enjeux sociaux sensibles, comme la pauvreté urbaine et l'environnement.

Un apprentissage collectif... inachevé

Notons que les citoyens organisés du Plateau ont non seulement obtenu un engagement politique, mais aussi participé à la définition du processus en concertation avec les élus locaux. Le Comité des organismes communautaires a contribué à définir un modèle de BP intéressant du point de vue des citoyens et adapté à la réalité de l'arrondissement. Ce comité a insisté auprès des élus sur quatre principes : 1) mettre en place les moyens adéquats pour informer les citoyens ; 2) utiliser des pratiques d'éducation populaire dans l'animation des séances du BP, de manière à encourager les échanges entre les participants ; 3) donner au processus un caractère décisionnel et non consultatif ; et 4) constituer un comité de suivi du BP incluant des citoyens. Malgré l'acceptation initiale du principe décisionnel, l'assemblée de septembre a démontré que celui-ci n'était pas encore acquis.

Au départ, afin d'éviter d'attendre une année de plus avant la mise en place du BP, il a été décidé d'un commun accord (élus et Comité des organismes) de lancer le processus même si les procédures n'étaient pas encore claires. Les règles sont donc définies progressivement et s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration continue. Cet enjeu sera particulièrement important dans la prochaine année, car la rigueur de la réflexion est souvent indicatrice des chances de survie d'une nouvelle institution. Une procédure bien pensée donne en effet des éléments de prévisibilité qui permettent à tous de s'approprier la logique participative.

Être capable d'apporter des ajustements découlant de l'expérience pratique constitue un facteur clé expliquant le succès de l'expérience de Porto Alegre dont le Plateau s'inspire.

Or, les premières réunions publiques du BP du Plateau tenues en mai et juin 2006 démontrent que l'apprentissage du dialogue demeure un exerci-

ce exigeant. Une « petite révolution » est nécessaire pour modifier certaines habitudes, autant de la part des élus, des fonctionnaires que des citoyens.

La première rencontre, qui informait les citoyens sur le processus budgétaire de l'arrondissement, s'est déroulée de manière traditionnelle sous la forme de questions-réponses, avec au préalable une présentation. Si un effort de vulgarisation sur un sujet aussi difficile que celui du budget a été nettement perceptible, les fonctionnaires n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue sur les enjeux prioritaires, ce qui a affecté la qualité des échanges avec les citoyens et des décisions à venir.

La seconde rencontre, où les citoyens étaient invités à proposer des priorités d'investissement, ressemblait par moments à une assemblée régulière du conseil d'arrondissement, la mairesse répondant parfois aux présentations plutôt que de simplement les accueillir et poser des questions d'éclaircissement comme c'est habituellement le cas dans une consultation publique.

Lors de la troisième rencontre (ajoutée en raison du nombre élevé de citoyens désirant faire des propositions), la mairesse a toutefois rectifié le tir et cédé le rôle d'animation à une personne externe comme le proposaient des participants et le Comité des organismes communautaires.

Il est également difficile pour les citoyens et les organisations locales de sortir de la logique de la liste de doléances adressée aux élus et d'intervenir dans un esprit de délibération collective sur les enjeux prioritaires du territoire. Par exemple, certains ont quitté immédiatement l'assemblée après avoir fait leurs propositions, sans écouter celles des autres citoyens. Dans l'ensemble, toutefois, les participants tentaient d'articuler leurs propositions en fonction de l'intérêt général et non selon des intérêts individuels et demeuraient présents afin d'entendre celles des autres.

L'assemblée qui devait être délibérative et décisionnelle, initialement prévue en août, a été reportée en septembre. Les citoyens qui avaient participé aux étapes précédentes ont été surpris (certains choqués) d'apprendre que celle-ci était purement consultative. Des échanges constructifs ont toutefois eu lieu entre citoyens (des petits groupes de six à huit personnes avaient été formés). La qualité de l'information et des outils d'animation est à souligner.

Cette brève analyse de la dynamique des premières étapes du BP du Plateau laisse entrevoir l'ampleur des défis qui attendent les acteurs engagés dans cette expérimentation.

Conclusion

Il faut bien admettre que le label de démocratie participative recouvre une variété de dispositifs, dont certains ont la couleur sans avoir la saveur. Les exercices de démocratie participative demeurent dans beaucoup de cas à l'étape de l'expérimentation et il faut rester prudent quant à la portée politique et à la pérennité d'un tel projet. L'expérience du Plateau sera-t-elle consolidée et déployée dans d'autres arrondissements ainsi qu'aux échelles de la ville, de l'agglomération ou de la région métropolitaine? La prochaine année sera cruciale pour déterminer le destin du BP du Plateau, destin important non seulement pour la démocratie montréalaise mais aussi pour les autres municipalités québécoises, dont les groupes et les élus les plus progressistes pourraient être tentés de s'inspirer de l'expérience du Plateau. Jusqu'à maintenant, cette dernière est positive et suscite l'intérêt. Il faudra suivre de près son évolution afin de vérifier si elle demeurera de nature purement consultative ou si elle ouvrira la voie à la création d'un processus de cogestion impliquant citoyens, élus et fonctionnaires. De notre côté, nous pensons que le BP représente une piste intéressante à suivre pour ceux et celles qui veulent réinventer la démocratie dans le monde... une ville (ou un arrondissement) à la fois!

-
1. Luc Rabouin a participé de près à la mise en place de l'expérience du Plateau.
 2. Le Groupe de travail sur la démocratie municipale et la citoyenneté (GTDMC) du Centre d'écologie urbaine assure un suivi systématique de l'expérience.
 3. Disponible en ligne: ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/arr_pla_fr/media/documents/budget_participatif.pdf.
 4. GTDMC, *Un agenda citoyen pour la démocratie participative à Montréal*, Montréal, 2005. Voir le site www.ecologieurbaine.net
-

Références

- P. Hamel, « Le tournant communicationnel dans la gestion publique à la lumière des enjeux démocratiques », *Espaces et sociétés*, 97-98, 1999, p. 122-219.
- L. Bherer, « Le cheminement du projet de conseil de quartier à Québec (1965-2003) : un outil pour contrer l'apolitisme municipal? », *Politiques et sociétés*, 25, 1, 2006, p. 31-56.
- L. Rabouin, *Réinventer la démocratie. Le Budget Participatif: de Porto Alegre à Montréal*, mémoire de maîtrise déposé pour évaluation le 30 août 2006 au Département de science politique de l'Université de Montréal.

Un quartier qui veut s'en sortir : l'histoire de la mobilisation dans Saint-Michel

LYSE BRUNET

Vice-présidente, Développement social, Centraide du Grand Montréal

PIERRE DUROCHER

Responsable du Chantier de revitalisation sociale et urbaine du quartier Saint-Michel



Photo : Alex Legault

La Tohu

L'HISTOIRE DE LA MOBILISATION CITOYENNE DANS LE QUARTIER SAINT-MICHEL NOUS APPREND BEAUCOUP SUR LA FAÇON DONT LES CHOSES PEUVENT CHANGER quand les institutions, les groupes communautaires et les citoyens décident de s'engager pour le mieux. Au

cours des trois dernières années, un vaste Chantier de revitalisation urbaine et sociale a été mis en place, un effort collectif qui est le fruit de plusieurs années de travail pour bâtir une vision, un plan d'action et surtout la confiance dans la capacité d'agir.

Du dépotoir au Cirque du Soleil

Saint-Michel, un quartier situé dans le centre nord de l'île de Montréal, est un des quartiers où la population est la plus pauvre au Canada : 60 000 personnes dont 42 % qui vivent sous le seuil de la pauvreté, bien que 67 % des revenus proviennent d'emplois.

Au début des années 1980, la perception du quartier tant par ses habitants que par les autres Montréalais n'était pas très reluisante. Identifié à la carrière Miron devenue un site d'enfouissement des déchets, le quartier avait une image de déclin due aux transformations importantes qu'il avait subies au cours des années d'après-guerre : la fin de l'activité de ses deux carrières, Miron et Francon, qui avaient fait vivre des générations d'ouvriers et accueilli des immigrants italiens, puis l'exode de ces gens qui se sont installés en banlieue, le peu d'investissements des pouvoirs publics, la construction de l'autoroute métropolitaine qui est venue «couper» le quartier en deux, l'absence de plan d'aménagement. Pendant ce temps, la population était passée de 6 000 à 60 000, accueillant une nouvelle vague d'immigration provenant d'Haïti, d'Algérie, du Maroc et d'Amérique du Sud.

Les problématiques liées à la pauvreté et l'exclusion se sont dès lors installées, doublées des enjeux environnementaux et structurels du quartier. Le site d'enfouissement a représenté de plus en plus une nuisance pour les citoyens qui commencèrent à se mobiliser pour faire fermer la carrière.

C'est dans ce contexte que naît une des premières tables de quartier de Montréal dont l'objectif est de réunir tous les intervenants concernés : les services sociaux, les écoles, les organismes communautaires, le journal local, la police et d'autres pour se saisir de la situation et se concerter pour apporter des solutions. La table prend le nom de Vivre Saint-Michel en santé (VSMS), se joignant au mouvement international Villes et villages en santé à l'invitation de la ville de Montréal.

Entre-temps, le Cirque du Soleil prend la décision d'établir son siège social dans le quartier, une présence symboliquement très forte puisque les

créateurs du Cirque, des saltimbanques à l'origine, se reconnaissent une identité avec ce quartier qui veut renaître et se donner une vision de développement. Avec le Cirque vient quelques années plus tard la TOHU, la cité des arts du cirque, qui se donnera une vocation locale d'intégration des jeunes et de diffusion culturelle.

Les années 1980 verront la création de plusieurs organismes communautaires qui prendront en charge ces problématiques en offrant aux citoyens non seulement des services, mais aussi des lieux de participation et d'*empowerment* face à leur propre vie. Grâce à la Société d'habitation du Québec, un complexe de 125 logements sociaux voit le jour qui est un modèle de gestion de la diversité.

Un deuxième souffle

Malgré ces réalisations, la pauvreté était toujours existante au tournant de l'an 2000 et les partenaires de la table de quartier avaient besoin d'un deuxième souffle. Une occasion s'est présentée lorsqu'une offre a été faite à Centraide du Grand Montréal d'associer un quartier à un projet canadien «Collectivités dynamiques», dont le but était de réunir 15 villes ou quartiers où de telles dynamiques de rassemblement autour des enjeux de pauvreté et d'exclusion étaient à l'œuvre.

C'est ainsi que commença une nouvelle aventure pour la table de quartier et pour Centraide du Grand Montréal qui apportait déjà un soutien financier à un réseau de 30 tables de quartier, conjointement avec la ville de Montréal et la Direction de la santé publique. Pour que ces coalitions locales formées principalement d'institutions, d'organismes communautaires et de citoyens puissent avoir un impact et contribuer vraiment au développement social du quartier, il fallait faire plus que du financement. La table de quartier décida, après avoir mené des consultations, de s'associer au projet des «Collectivités dynamiques», de lancer le Chantier de revitalisation sociale et urbaine et de se donner un nouveau plan d'action centré sur la lutte contre la pauvreté, l'habitation, les infrastructures de culture, sport et loisirs, et les services commerciaux.

De plus, comme il a été découvert par un sondage que le sentiment d'insécurité était l'une des incitations principales à quitter le quartier, les partenaires de VSMS mettent en branle plusieurs actions : marches exploratoires

de lieux insécurisants, études sur le sentiment de sécurité, embauche de travailleurs de rue pour réduire l'effet des gangs et de la prostitution. Depuis deux ans, un comité de travail se penche sur la sécurité et la prévention.

Tout a été mis en œuvre autour d'une vision : « Saint-Michel, un quartier agréable à vivre, propice à la vie familiale et aux échanges multiculturels, une communauté active et solidaire, qui se prend en main et qui contribue à l'essor de Montréal. »

**Les citoyens ont
été partie
prenante des
discussions.**

Les citoyens ont été partie prenante de ces discussions qui se sont déroulées à plusieurs reprises, sous la tente de la TOHU, dans les locaux de la polyvalente, à la Maison du Citoyen. De plus, par le biais du volet de Participation citoyenne, des citoyens du quartier, dans cinq voisinages différents, s'impliquent et développent des projets qui visent l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier.

En tout, 42 projets ont été définis par un comité formé de partenaires provenant du quartier et de l'extérieur du quartier. À ce jour, près de 25 projets sont en cours de réalisation. Dans une perspective de dix ans, les partenaires du milieu souhaitent que le quartier réponde à la vision qu'ils s'en sont donnée. Ce sont tous des projets très concrets qui mettent ensemble plusieurs partenaires. La table de quartier a revu son mode de gouvernance et un formidable exercice de démocratie et de citoyenneté responsable est constamment à l'œuvre dans tout ce qui est entrepris.

Le quartier peut également compter sur le soutien financier de ses projets par le biais du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, de Service Canada, du Centre 1, 2, 3 Go!, de plusieurs directions de la ville de Montréal, de l'arrondissement Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, de la Caisse de solidarité des travailleurs, de Fil Action, du Groupe conseil en développement de l'habitation, de la Direction de la santé publique de l'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, de la Fondation du Grand Montréal et de la Fondation Stephen R. Bronfman qui réalise dans le quartier un projet en faveur des jeunes. La mobilisation a attiré les ressources.

La contribution spécifique de Centraide du Grand Montréal a été, au-delà des sommes d'argent allouées à des actions du Chantier, de mettre en

réseau les partenaires locaux avec des partenaires ayant une vision d'ensemble du grand Montréal et même plus large. De grandes fondations privées, la direction des instances gouvernementales associées au plan local, des universitaires, des gens d'affaires avisés, bref, des réseaux auxquels souvent ceux qui travaillent au plan local n'ont pas accès. À travers ces réseaux, des complicités se tissent, des ressources sont canalisées, non seulement financières, mais aussi des savoirs, des expertises qui viennent compléter celles qui agissent dans le quartier.

Bâtir une culture de collaboration

L'expérience nous a appris que face aux énormes défis sociaux auxquels font face des quartiers comme celui de Saint-Michel, personne n'a toute la solution et qu'il faut nécessairement travailler ensemble et faire converger les stratégies et les ressources. Cela veut dire que chacun doit travailler consciemment à bâtir une culture de collaboration basée sur la confiance et le respect mutuels. Travailler sur le rythme de développement et le climat d'enthousiasme sont des ingrédients essentiels à la bonne conduite des efforts collectifs.

À Saint-Michel, les gens disent que ça se sent et que ça commence à se voir. C'est un indicateur que les actions portent, mais il faut du temps et de la patience pour en mesurer véritablement les impacts tant les défis sont complexes et qu'un quartier, malgré la bonne volonté de ceux qui l'animent, n'a pas à lui seul tous les leviers du changement social désiré.

Une crise sans précédent dans l'industrie forestière

VICKY BOUTIN

Journaliste

DEUX ANS APRÈS LA FERMETURE DÉFINITIVE DE L'USINE DE PAPIER JOURNAL D'ABITIBI-CONSOLIDATED, à La Baie, la petite communauté tente toujours de se relever. Ce sont tout près de 700 travailleurs qui ont perdu leur emploi. L'usine de La Baie a été l'un des premiers fleurons de l'industrie forestière à perdre pied au Québec devant l'ampleur de la crise forestière qui s'amorçait. Une catastrophe pour la population. Lorsque la compagnie avait fermé temporairement l'usine en 2003, la direction s'était expliquée en citant la baisse de la demande et des prix du papier journal. Depuis la fermeture, La Baie perd 32 millions de dollars par année, uniquement en masse salariale. Le président de la Chambre de commerce et d'industrie, Éric Marquis, avoue franchement : « Ce serait faire l'autruche que de dire que tout va bien à La Baie. On est dans le creux de la vague, mais on travaille à remonter. » Les gens d'affaires du milieu n'en peuvent plus du marasme économique qui persiste. Ils tentent par tous les moyens de relancer l'économie, mais ce n'est pas chose facile. Plusieurs employés de la Consol y travaillaient depuis leur arrivée sur le marché de travail. Retourner à la case départ en a découragé plus d'un. La gifle infligée par la compagnie mine encore aujourd'hui le moral des troupes. Les Baieriverains assistent impuissants au démantèlement de l'usine, en plein cœur de la ville.

Lebel-sur-Quévillon vit sensiblement la même situation. La communauté tente péniblement de se remettre sur les rails, un an après que Domtar a fermé subitement ses usines de pâte et de sciage. Là aussi, c'est près de 700 emplois qui se sont volatilisés. Un cauchemar pour cette municipalité d'environ 3 000 habitants. Domtar embauchait 58 % de la main-d'œuvre. Peu de temps après l'annonce, le ministre des Ressources naturelles Pierre

Corbeil a même dû lancer un appel au calme pour contenir les tensions et la colère de la population. Un an plus tard, le maire Gérald Lemoyne garde espoir que Domtar rouvrira son usine d'ici peu.

Partout au Québec, dans presque toutes les régions, de petites municipalités comme Lebel-sur-Quévillon et La Baie connaissent des jours sombres en raison de la crise qui assaille l'industrie forestière. Le pire, c'est que les hommes et les femmes qui vivent de la forêt ne sont probablement pas au bout de leurs peines.

Il est difficile de déterminer une seule cause responsable de cette crise sans précédent. Les éléments déclencheurs sont nombreux. Celui qui a défrayé les manchettes le plus fréquemment au cours des derniers mois est sans contredit le conflit sur le bois d'œuvre qui oppose le géant américain au Canada.

Conflit du bois d'œuvre

Washington accuse les gouvernements de subventionner l'industrie forestière canadienne et soutient que les entreprises de bois d'œuvre vendent leurs produits moins cher que leur valeur réelle. C'est pour cette raison que les États-Unis ont imposé, depuis 2002, des droits de 27 % sur les importations de bois d'œuvre canadien. Cette mesure a grandement affaibli l'industrie forestière canadienne, entraînant plusieurs fermetures d'usines et pertes d'emplois. Le Canada a toujours contesté la version américaine dans ce litige, soutenant que son industrie forestière était tout simplement plus compétitive, notamment en raison de l'abondance des forêts et, en conséquence, de droits de coupe peu élevés. Ce que les États-Unis considèrent comme une subvention déguisée.

Les États-Unis ont plaidé leur cause devant les tribunaux de l'ALENA et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), mais c'est le Canada qui a remporté la majorité des batailles. La plupart des jugements enjoignaient aux États-Unis de revoir leur façon de faire. L'entêtement de Washington dans ce dossier a été perçu par plusieurs comme une démonstration d'arrogance et de mauvaise foi. Le 27 avril 2006, après d'intenses négociations, les deux parties en sont venues à un accord. Celui-ci prévoit qu'Ottawa récupérera 4 des 5,3 milliards de dollars perçus par les États-Unis en droits compensateurs et antidumping depuis 2002. L'entente a été difficile à avaler

pour l'industrie canadienne, mais, mise au pied du mur, elle n'avait d'autre choix que d'acheter la paix. L'accord permettra à certaines entreprises de reprendre leur souffle, et peut-être d'éviter la fermeture. Mais la mise en œuvre de l'entente ne réglera qu'en partie la crise actuelle.

Valeur du dollar canadien

Cette crise est également due à une autre réalité : l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine. Une situation qui réduit la compétitivité des entreprises canadiennes sur le marché américain. En bref, elles reçoivent moins d'argent canadien pour chaque somme versée par les Américains.

Commission Coulombe

Les recommandations de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, mieux connue sous le nom de Commission Coulombe, publiées en décembre 2004, ont aussi fréquemment servi de bouc émissaire pour expliquer la crise forestière. Dans la foulée du débat lancé par le film *L'erreur boréale*, la commission s'est penchée sur les modes de gestion de la forêt publique au Québec. Le gouvernement a par la suite décidé de réduire de 20 % la possibilité forestière de façon à protéger la forêt québécoise. Cette mesure a eu l'effet d'une onde de choc partout en province. Du point de vue de l'industrie forestière, Québec est allé trop loin, puisque cette mesure menace directement des milliers d'emplois.

Diminution de la demande

Pour comprendre la crise, il faut également rappeler la diminution de la demande pour les produits papetiers. Au cours des dernières années, plusieurs journaux ont décidé de réduire leur tirage de même que leur nombre de pages. D'autres ont voulu miser sur le Web. Selon le Center for Paper Business and Industries Studies, la demande de papier journal en Amérique du Nord est passée de 14 millions de tonnes par année à 11 millions entre 2000 et 2005¹.

Des entreprises moins concurrentielles

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) explique que les

entreprises du secteur ne sont plus concurrentielles. Il en coûte de plus en plus cher pour produire une même quantité. « Le coût de la fibre et des copeaux est le plus cher en Amérique du Nord, et même au monde », souligne Guy Chevette, le président du CIFQ. « De plus, les usines sont de plus en plus loin de la forêt. Le prix du pétrole a augmenté à un rythme effarant, et l'énergie a subi quatre hausses consécutives, alors que c'était l'un de nos avantages concurrentiels jadis. »

Comme les forêts de la province sont devenues trop chères à exploiter, des entreprises québécoises ont même décidé de s'approvisionner à l'étranger, notamment en utilisant du bois qui vient de Chine.

Impacts en régions

Tous ces facteurs combinés ont mené au marasme que connaît actuellement l'industrie. Le gouvernement du Québec le reconnaît lui aussi : il s'agit de la pire crise de l'histoire du secteur forestier. Le budget 2006-2007 annonçait l'octroi de prêts de 350 millions de dollars aux exportateurs de bois d'œuvre. L'aide de Québec a toutefois raté la cible, si bien que les fermetures d'usines se sont poursuivies. Les plus touchées par cette crise sont les régions-ressources. Tant en Abitibi-Témiscamingue, sur la Côte-Nord, en Gaspésie, qu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, de petites communautés regardent avec impuissance la débâcle de l'industrie forestière. Pour plusieurs d'entre elles, la forêt est le principal, sinon le seul, moyen de subsistance.

Depuis plusieurs mois, les journaux locaux annoncent fermeture après fermeture, dans ce secteur qui était jadis florissant. Domtar a fermé ses usines de pâte et de sciage de Lebel-sur-Quévillon, Smurfit-Stone a cessé la production de boîtes de carton à son usine de New Richmond, Tembec a fermé son usine de Saint-Léonard-de-Portneuf. Et avant celles-ci, il y a eu les fermetures des usines d'Abitibi-Consolidated de La Baie et de Chandler. Sans compter toutes les petites scieries qui ont dû fermer leurs portes un peu partout au Québec. Chaque fois, ce sont des familles entières qui écopent.

De nombreux travailleurs forestiers qui se retrouvent sans emploi ont peu de scolarité. Trouver un nouveau boulot devient alors un véritable défi. Décrocher un emploi dans le même secteur, avec un aussi bon salaire, est souvent un souhait irréalisable. Plusieurs décident de retourner sur les bancs d'écoles, en essayant d'améliorer leur situation.

Le ministère des Ressources naturelles du Québec a avoué avoir cessé de comptabiliser les pertes d'emplois dans le secteur de la foresterie depuis quelques mois déjà. Du côté du Conseil de l'industrie forestière du Québec, on affirme qu'un total de 3000 emplois ont disparu en raison de la fermeture définitive de 36 usines dans la province entre le 1^{er} avril 2005 et octobre 2006. De surcroît, plus de 4000 travailleurs ont été mis en disponibilité pendant la même période, suite à la fermeture temporaire de leur usine. Dans les deux premières semaines du mois d'octobre seulement, Abitibi-Consolidated a fermé 4 scieries, mettant à pied 700 travailleurs au Québec. Au même moment, Domtar envoyait au chômage 950 autres travailleurs.

Chaque fermeture d'usine provoque une onde de choc dans les communautés touchées. Pour les villes et les villages, cette situation signifie souvent la perte d'importants revenus prélevés en taxes, ce qui les force à revoir à la baisse leur budget, déjà très serré. Les commerces souffrent également de la crise puisque les travailleurs et leurs familles préfèrent se serrer la ceinture en espérant des jours meilleurs. La crise frappe aussi de nombreux sous-traitants. Plusieurs camionneurs, par exemple, décident tout simplement de retirer leur camion de la route.

Devant la multiplication des mauvaises nouvelles, de nombreux jeunes préfèrent quitter leur région natale, une migration qui ne fait rien pour arranger les choses. Dans les établissements collégiaux, les programmes liés à la forêt sont en perte de vitesse. Au Cégep de Saint-Félicien, par exemple, le programme de Technologie de la transformation des produits forestiers a dû être suspendu en septembre à cause d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

Solutions

Il n'y a malheureusement pas de solution unique et incontournable pour améliorer le sort de l'industrie forestière. Les pistes pour y parvenir sont nombreuses.

Pour le président du CIFQ, Guy Chevette, la situation nécessite une plus grande implication de l'État. Il estime que les mesures d'aide annoncées par Québec sont loin d'être suffisantes. Il refuse de dire que le pire est derrière, et soutient qu'il y a encore de durs moments à passer : « L'industrie va sans doute vouloir rentabiliser ses équipements en fonctionnant même sept jours sur sept. Il va y avoir de grosses restructurations. » Si la possibilité

forestière est de nouveau réduite, Guy Chevrette assure que la consolidation sera plus forte et fera encore plus mal.

D'autres affirment plutôt que la formule de distribution des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) doit être revue. Cette option a d'ailleurs fait l'objet d'un débat public cet automne, organisé par la Commission forestière régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, une commission indépendante dont la mission est de faire des recommandations aux élus. Son président, Jules Arsenault, est d'ailleurs un ex-membre de la Commission Coulombe. Il explique que l'industrie veut chambouler la méthode d'attribution des CAAF, normalement rattachés à des usines, et non à des entreprises. « L'entreprise souhaite présentement que le lien entre le bois et l'usine soit coupé et que ce soit plutôt un lien entre le bois et l'entreprise, explique-t-il. De cette façon, l'entreprise pourrait consolider le secteur industriel en prenant le bois attribué à une usine et en le donnant à une autre usine. » Une façon de faire qui ne plaît pas aux petites communautés souvent dépendantes de la forêt. « Les gens souhaitent que le bois soit lié au territoire. C'est leur seule emprise pour garder des emplois dans leur communauté », renchérit Jules Arsenault. Il croit que les régions pourraient émettre elles-mêmes de nouveaux critères de distribution, de façon à maintenir les emplois liés à la forêt.

Il y a fort à parier que l'industrie forestière sortira transformée de cette crise. Les usines ne pouvant faire face aux lois du marché disparaîtront, ce qui est déjà commencé. Le portrait de l'industrie changera. Certaines entreprises devront se tourner vers d'autres créneaux de développement pour continuer. Plusieurs en sont déjà à cette étape et pensent à l'avenir, mais d'autres luttent encore pour leur survie.

1. Center for Paper Business and Industries Studies, « State of the North American Pulp and Paper Industry », 16 juin 2006. www.cpbis.gatech.edu

BILAN RÉGIONAL : LA RÉGION MÉTROPOLITAINE

Montréal 2006, ville ouverte et politisée

JACQUES KEABLE

Journaliste



Kent Nagano

2006 s'annonçait prometteuse : la venue du spectaculaire et réputé chef Kent Nagano allait constituer un moment réconfortant de joie et d'espoir dans la vie socioculturelle de la métropole québécoise. Polyglotte à la chevelure romantique, Kent Nagano allait redonner à la ville et à son orchestre symphonique un lustre international dont l'une et l'autre étaient nostalgiques depuis le départ de Charles Dutoit.

Il y avait aussi, à l'horizon, des projets qui se voulaient porteurs, à commencer par le déménagement du casino de Montréal de

l'île Notre-Dame au bassin Peel, quartier Pointe-Saint-Charles. Retapé, le casino serait intégré dans un ensemble irrésistible, dominé par le Cirque du Soleil : vaste salle de spectacles, spa, hôtel, restaurants, bars et plus encore ! Bref, une grosse affaire dépassant le milliard de dollars, préférablement exempt des taxes municipales pour des raisons de compétitivité, demandait le patron du casino.

Pour faire accepter ce projet somptuaire dans un quartier plutôt démuné et dans une ville où 40 % des travailleurs gagnaient

moins de 20 000 dollars par année, on mit le paquet. Dans une mise en scène songée, on vit apparaître sur les écrans de télévision, chacun sur son petit tabouret, le président de Loto-Québec propriétaire du casino, cravaté comme il convient, et le grand patron et fondateur du Cirque du Soleil, vêtu genre richement négligé.

Le ballon flotta dans l'air un petit moment mais bientôt, analysé, pesé et mesuré, il fut jugé dangereusement inadapté par tous les organismes soucieux d'un développement socioéconomique harmonieux, au surplus dans un quartier populaire fragile à plusieurs égards, et il se dégonfla avec la fonte du printemps. Le Cirque du Soleil plia aussitôt bagage en laissant savoir, flegmatique, que Singapour était plus accueillant, et tant pis pour Montréal ! Fin du projet.

Peu avant, le projet de centrale hydroélectrique sur le Saint-Laurent, en face de Montréal, mis de l'avant par la Société du Havre, entreprise sans but lucratif coprésidée par l'ex-premier ministre Lucien Bouchard et vouée au développement de la partie sud-ouest de la ville, avait échoué, pour des raisons écologiques. L'année précédente, devant la grogne populaire, le projet de centrale au gaz dit du Sûroit avait été écarté par le gouvernement. Et à l'horizon, se profilait le débat sur la privatisation partielle du mont Orford, etc.

Bref, la mise définitive à l'écart du projet de déménagement du casino fut la goutte d'eau amère qui enclencha un vaste exercice de défoulement public de la part des milieux d'affaires. Lucien Bouchard passa à l'attaque, suivi par diverses personnalités du monde des affaires, et notamment par le porte-parole du Conseil du patronat. Il n'y a plus moyen de réaliser de grands projets au

Québec : il y a toujours, se plaindrent-ils les uns après les autres, des organismes communautaires, subventionnés en plus, pour tout bloquer ! En conséquence, Montréal est incapable d'envisager autre chose que la p'tite vie !

Cette mauvaise querelle s'envenima pendant quelque temps avant de s'éteindre. Et comme s'il allait de soi que la route du paradis passe par des centrales au gaz ou alors par le casino et ses annexes, les chantres du progrès par grands projets refusèrent un seul instant d'envisager l'hypothèse d'une erreur de vision et de stratégie de leur part !

Montréal la politisée

Mais peut-être est-ce le 6 août que la Cité aura été à son meilleur en 2006. Ce dimanche ensoleillé du cœur chaud de l'été, plus de 15 000 personnes, en un défilé multicolore, marchèrent pacifiquement pendant plus de trois heures dans les rues de la ville pour réclamer, avec une ferveur peu commune dans le monde, la fin des violences au Liban et exiger, du même coup, que le premier ministre Harper se dissocie des politiques agressives des gouvernements Bush et Olmert. La population montréalaise, notons-le, avait de bonnes raisons de manifester puisqu'elle compte, dans ses rangs, une importante colonie libanaise dont des membres alors en voyage au Liban y laissaient leur vie...

Ce jour-là, Montréal aura laissé voir une nouvelle fois son ouverture au monde, son pouvoir de mobilisation pour des causes qui dépassent ses intérêts immédiats et la vigueur de sa solidarité populaire avec les victimes innocentes au Liban, en Palestine, en Irak et en Israël des agressions menées par les pays les plus puissants de la planète.

Ces dernières années, la population montréalaise avait massivement montré, y compris à 25 degrés sous zéro, son opposition au carnage (toujours actuel) en Irak. Son appui du mois d'août au peuple libanais sous les bombes n'aurait donc pas dû surprendre. Pourtant, il attira sur Montréal, plus particulièrement sur les Franco-Québécois, une pluie d'accusations plus perverses et méchantes les unes que les autres : antisémitisme, terrorisme, fascisme... Cela, même si on retrouvait, en tête du défilé, des politiciens fédéraux d'obédience libérale et bloquiste, les chefs du Parti québécois et de Québec solidaire, les leaders des centrales syndicales et d'un grand nombre de regroupements populaires, des personnalités diverses, dont des Juifs... Rien ni personne n'y fit : le Québec était devenu le Quebecistan, écrivait, sérieuse comme un pape soufflant une bulle, une chroniqueuse montréalaise du *National Post*.

Cela dit, la Montréal politisée, populaire et non violente, au nord de l'Amérique guerrière, aura eu beau susciter la hargne des croisés de la droite mondiale militariste, elle n'en aura pas moins affirmé ainsi une singularité qui demeure sans doute la plus belle et la plus honorable des plumes à son chapeau...

Hors placard !

Peut-être aussi que la tenue à Montréal, à la même période estivale, des premiers *Out-games* de l'histoire doit également s'inscrire comme l'un des (rares !) faits marquants à signaler dans la Montréal de 2006. Cela, moins en raison de son succès populaire, bien relatif, qu'en raison de la sérénité qui a caractérisé son existence même : une pleine semaine de manifestations et d'événements

gais auxquels participèrent des délégations sportives et médiatiques des quatre coins de la planète, sans qu'un seul fait déplorable n'ait été noté.

Dans l'apparente indifférence populaire, aucune manifestation d'agressivité si ce n'est, verbalement, contre la curieuse dominante anglaise de l'événement, à commencer par son nom. Acceptation réelle, ou simple tolérance ? À voir. Montréal ville ouverte, ville des plaisirs inédits (dit-on) et interdits (ailleurs !) : « Les bars de danseurs pour gais sont, au même titre que les smoked meats de Schwartz, une grande spécialité montréalaise. (...) Les Américains n'en reviennent tout simplement pas. (...) On apprécie, poursuit *La Presse* (5 août), leur danse en nu intégral et on salue l'ouverture des juges de la Cour suprême qui ont permis un jour les fameuses danses à 10 \$. » Bon !

La p'tite vie !

Pour le reste et sauf erreur, l'année 2006 se sera déployée sur Montréal dans le style *business as usual*. Une année vécue à la petite semaine. La p'tite vie, quoi ! Vieux dossiers qui traînent, interminables, vieux bobos que l'on ne cesse de gratter encore et encore. Les nids-de-poule, par exemple ! Grosse nouvelle d'été, on les comblera, on pavera rues et trottoirs : on a un gros budget pour !... Ou alors le prolongement de la 25 et la modernisation (sic) de la rue Notre-Dame, dont on débat depuis une trentaine d'années à ce jour et ça n'est pas fini !... Puis, (à la surprise de qui ?...) on nous aura annoncé la hausse des coûts prévus pour la construction du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et du Centre universitaire de santé McGill (CUSM), ces deux super-hôpitaux milliardaires destinés, par le

truchement de PPP, à couler à grands frais les deux solitudes dans le béton armé...

Quoi encore?... les fusions municipales forcées! Encore? Oui, encore! Mais plus exactement, en 2006, on se sera attardé sur les défusions partielles. Questionnement angoissant : comment et au profit de qui répartir les taxes au sein desdites agglomérations municipales? En maints endroits, sur la rive sud de Montréal notamment, la chicane a poigné, puis s'est approfondie avant d'être finalement refilee, sous forme de patate chaude, à la ministre des Affaires municipales qui n'en peut mais...

Autre pérenne actualité aussi prévisible que le changement des saisons : la saga traditionnelle des cols bleus ! Accusés par habitude de tous les crimes de la planète (leurs adversaires n'ont de cesse de leur chercher des puces...), ils n'en continuèrent pas moins, forts d'une étude d'un professeur de l'UQAM établissant que leur situation est particulièrement stressante, de réclamer avec ténacité de meilleures conditions de travail dans une ville accordéon qui, après avoir été agrandie, a été rapetissée.

Autre lieu où des inquisiteurs cherchent des puces sans apparement en trouver : le Festival des films du monde (FFM) de Serge Losique. Pour la deuxième année d'affilée, le FFM, qui fêtait pourtant ses trente ans, était privé de toute subvention. Amaigri mais fier, il se tint debout dans la tempête, jetant un œil méprisant sur le navire naufragé de son concurrent, pourtant grassement subventionné par les gouvernements et qui est disparu dans les dettes, la honte et les odeurs de scandale dès sa première saison, en 2005, au lendemain même de sa naissance.

Le maire à Paris

Peut-être en quête d'inspiration, le maire de Montréal, Gérald Tremblay, choisissait pour sa part de délaisser momentanément les questions estivales d'intendance pour aller rencontrer son homologue à Paris. Il y fut séduit par les tramways qu'il promit d'implanter à Montréal un de ces jours, puis, porté par un enthousiasme généralisé, il tomba en admiration devant les petites clôtures métalliques qui entourent, assez banalement, les arbres parisiens. Les montrant du doigt sous le regard des micros-caméras de Radio-Canada, il déclara, littéralement transporté, « c'est ça qu'on a de besoin, à Montréal... » (sic). On verra !

On verra... parce que ce maire a parfois la mémoire courte! Ainsi, ayant oublié, début 2006, ses toutes fraîches promesses électorales, il annonça benoîtement une hausse des taxes ! Tollé chez le peuple floué! Le maire, de peu de mémoire mais bon prince, raya toutes les hausses annoncées ! « S'cusez-moi, sembla-t-il dire, j'avais oublié. »

Un certain surréalisme...

Pendant ce temps, Laval la catholique, ville sainte logée comme il sied dans l'île Jésus, se payait des avocats pour défendre contre vents et marées le maintien de la prière avant les séances publiques du conseil de ville, pratique que contestaient des citoyens dont l'un, excédé, se sera écrié, prosaïque : « Les gens qui s'y présentent ne vont pas là pour prier, ils vont là pour se plaindre que les vidanges ne sont pas ramassées... » (*Le Devoir*, 25 et 26 mars).

Une autre originalité singulière jaillit, en 2006, cette fois de l'Institut économique de Montréal (IEM), institut pince-sans-rire dont le sens de l'humour est

notoire. Une étude (sic), commandée à un consultant états-unien, prouvait, selon l'IEM, les bienfaits de l'étalement urbain dans la région de Montréal! L'IEM eut beau préciser que les études de ce genre « visent principalement à soulever des débats », le débat tourna court, le chef du parti Projet Montréal, Richard Bergeron, notant que cette étude reprenait « point par point les idées qui font consensus en urbanisme, mais en les revirant à l'envers... » (*Le Devoir*, 21 juin). Autrement dit, l'étude était du genre sens dessus dessous! Ce qui l'enterra définitivement. Avec le débat annoncé.

Plus surréaliste? La Grande Bibliothèque, de son vrai nom la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), dont le succès est fulgurant, est malheureusement aux prises avec un durable problème technique: certaines des lamelles de verre trempé qui recouvrent ses murs extérieurs ont une fâcheuse tendance à tomber et voler en éclats au sol. Ce qui est assez ennuyeux.

Invité à commenter la chose, le président-directeur général de la firme Pomerleau, constructeur du bâtiment, s'expliqua en des termes (ou aveux?) surprenants qui plongèrent probablement le peuple dans une grande perplexité: « ... tous les professionnels savaient que des lamelles allaient tomber. On avait même prévu des pièces de rechange en quantité. Tout le monde savait qu'il en tomberait, on se comprend. Mais personne, personne n'a pensé qu'en chutant elles poseraient un problème de sécurité publique. Les experts attendaient une pluie fine de petits morceaux de verre trempé. La première chute de morceaux tombant de cent pieds a provoqué un réveil brutal. » (*Le Devoir*, 7 juillet).

Faut-il ici préciser que la direction de la Bibliothèque a tenu à signifier son désaccord formel avec la troublante interprétation de la maison Pomerleau? Et les entrées du bâtiment continueront donc d'être couvertes, pour protéger la clientèle lectrice de cette pluie originale...

L'avenir est prometteur

2006 aura été plutôt morose, mais 2007 s'annonce peut-être sous de meilleurs auspices, du moins côté béton: les conservatoires québécois de musique et de théâtre seront enfin logés de manière permanente dans de vastes locaux existants que l'on réaménagera, dans le quartier Plateau-Mont-Royal.

De même, l'Université du Québec à Montréal poursuivra la construction, entreprise dans la controverse, d'un imposant pavillon, face à la BANQ, au coût de 325 millions de dollars... De même aussi, les travaux préparatoires se poursuivront en vue de l'érection d'une maison de la musique consacrée à l'Orchestre symphonique de Montréal. Mais ici, les sceptiques sont nombreux, la construction d'une salle de concert ayant déjà été annoncée, mais sans lendemain, dans le passé... Les plans, inexistant pour l'heure, devraient être connus en 2008. Quant aux portes de la salle, elles devraient être ouvertes au plus tard en 2011. Sauf retards imprévus. Inutile d'ajouter que, d'ici là, beaucoup de concerts seront donnés ailleurs et beaucoup d'eau aura coulé sous les divers ponts de l'île.

Enfin, comment ne pas parler du Stade olympique, en parlant de Montréal, l'année même où les taxes sur le tabac ont enfin permis de le payer entièrement, après trente ans d'efforts dangereux de la part des

adeptes de la cigarette! Or, au printemps 2006, voilà que le gouvernement, peu reconnaissant, expulsait à toutes fins utiles les fumeurs des endroits publics, sous peine d'amendes!

Mais cette fois, le gouvernement y est peut-être allé un peu vite : le stade est payé,

mais il faut maintenant installer un nouveau toit!

Ce sera le... quatrième!
Et qui donc va le payer?

BILAN RÉGIONAL : LA COURONNE DES VILLES INTERMÉDIAIRES

À l'épreuve de la mondialisation

PAULE VERMOT-DESROCHES

Journaliste, *Le Nouvelliste*

Les liens avec la métropole favorisent la croissance des régions situées dans la couronne des villes intermédiaires, formant un croissant de l'Outaouais à l'Estrie en passant par les Laurentides, Lanaudière, la Mauricie et le Cœur-du-Québec. Les rapports entre Montréal et ces régions créent l'effet d'une spirale de croissance mutuelle.

Cependant, l'environnement régional n'est plus lié qu'à la seule proximité des régions voisines. L'activité économique dépend de plus en plus de l'effet de la mondialisation, non seulement l'effet du libre-échange et des règles du commerce mondial, mais aussi celui créé par des phénomènes politiques et culturels, comme la « guerre contre le terrorisme », qui ont un

impact sur l'économie. Les prix du pétrole, les contacts et les liens économiques avec le Moyen-Orient, l'Afrique et le reste du monde sont en toile de fond autant à Trois-Rivières, à Gatineau qu'au Témiscamingue ou en Gaspésie. La Chine et l'Inde entrent dans le décor pour offrir de l'emploi et des marchés. L'industrie du bois d'œuvre vit depuis peu un danger beaucoup plus grand que celui qui était généré par la réglementation américaine : le déferlement soudain de la concurrence chinoise surprend beaucoup, mais il s'amplifie de jour en jour.

La Mauricie

En 2006, la Mauricie confirme un virage entrepris il y a quelques années en faveur de

l'entrepreneuriat des jeunes générations. La grande page du papier et du textile de l'immédiat après-guerre peut être tournée. Tranquillement, de nouveaux et jeunes entrepreneurs s'imposent dans la micro-entreprise ou l'artisanat. La culture selon laquelle « les boss » viennent de l'extérieur est de plus en plus lointaine. Ces jeunes entrepreneurs ne peuvent en avoir le souvenir et des occasions s'offrent à eux.

Le taux de chômage régional passe de 12 % en mai 2005 à 9,6 % en mai 2006 (contre 8,5 % pour l'ensemble du Québec). Par contre, le taux d'activité diminue, de 52,2 % en 2005 à 51,3 % en 2006. On note donc un recul de l'emploi par rapport à l'année précédente. Un recul de 1400 travailleurs.

Si les emplois augmentent dans le secteur primaire (500 nouveaux postes, soit une hausse de 14,3 %) et dans celui de la construction (800 emplois de plus, une augmentation de 18,2 %), le nombre d'emplois demeure stable dans le secteur tertiaire et diminue sensiblement dans le secteur manufacturier.

Ce dernier secteur fut marqué par plusieurs controverses au cours de l'année 2006. La papetière Kruger a remporté une victoire contestée aux dépens des Innus, en avril 2006, alors que la Cour d'appel redonne le feu vert aux coupes forestières dans l'île René-Levasseur. Près de 300 emplois étaient directement menacés à la division Wayagamac de Kruger. Si la décision du tribunal représente une bonne nouvelle pour les travailleurs, Kruger annonce presque au même moment la suppression de 140 postes par attrition à son usine de Trois-Rivières.

Hydro-Québec se voit, pour sa part, forcée de fermer temporairement ses chantiers

de Rapide-des-Cœurs et Chute-Allard en Haute-Mauricie en raison de l'insalubrité des campements. Plusieurs travailleurs craignent pour leur santé et refusent de reprendre le travail. Les activités en Haute-Mauricie sont considérablement ralenties durant l'été 2006.

À Shawinigan, on craint le pire pour l'usine Bandag, spécialisée dans la conception de bandes de roulement de caoutchouc. Les 50 employés de l'entreprise n'ont d'autre choix que d'accepter la fermeture de l'entreprise à la fin de juin 2006, justifiée par une vaste restructuration de la multinationale.

À l'opposé, la compagnie Marmen, de Trois-Rivières, a connu un développement remarquable en misant sur le boom éolien. L'entreprise fabrique la quasi-totalité des appareils qui sont ensuite érigés en Gaspésie.

Quelques annonces redonnent confiance. L'arrivée de Arix à Trois-Rivières, une compagnie italienne spécialisée dans la confection de produits d'entretien ménager, créera tout près de 100 emplois. L'usine sera construite en 2007, c'est un résultat qui découle directement de plusieurs missions économiques menées par la Ville dans la province de Mantoue en Italie. La mondialisation n'a pas que de mauvais côtés. L'an dernier, l'arrivée de Dayco à Trois-Rivières, avec quelque 600 emplois, était également reliée à un partenariat international.

L'Outaouais

L'Outaouais est une région qui s'est globalement bien comportée en 2006. Au premier trimestre de 2006, le taux de chômage se situe à 6,5 %, par rapport à 8,4 % pour la même période l'année précédente. Une situation meilleure que la moyenne québécoise. D'autre part le taux d'emploi passe de

60,4% l'année précédente à 65,3 %. Selon Emploi-Québec, pour le premier trimestre de 2006, les comparaisons interrégionales portant sur les résultats des trois principaux indicateurs du marché du travail, situent l'Outaouais en première position pour le taux d'activité (69,8%), le taux d'emploi (65,3 %) et le taux de chômage (6,5 %).

En août, Hydro-Québec prévoit investir 400 millions de dollars pour la construction d'un poste permanent de conversion électrique et d'interconnexion à L'Ange-Gardien. Le projet, mis de côté depuis la crise du verglas, est relancé pour répondre aux besoins de commercialisation de l'électricité sur le marché domestique ainsi qu'à l'extérieur du Québec.

La région souffre toutefois de la crise de la forêt (voir l'article de Vicky Boutin). La scierie Lauzon, de Thurso, ferme ses portes le 15 juillet... pour les rouvrir le 10 août 2006. Cette réouverture du 10 août devait au départ se faire pour deux semaines, mais une entente semble intervenir entre le ministère du Développement économique et la scierie. Cette entente peut maintenir l'usine et près de 70 des 164 emplois qu'elle comptait au début de l'été. D'après le quotidien *Le Droit*, une reconversion au niveau technologique pourrait sauver l'entreprise.

Cette brève fermeture a eu des répercussions sur toute l'industrie, notamment pour la papetière Fraser qui achète 25 % de ses copeaux de bois chez Lauzon. D'autres scieries ferment aussi au cours de l'année. La papetière Domtar ferme sa scierie de Grand-Remous le 12 mai 2006. Une autre scierie Lauzon de Maniwaki ferme également au printemps 2006.

Les syndiqués de l'usine Domtar de Gatineau craignent une fermeture après

celle d'Ottawa. La force du dollar canadien et le coût de l'énergie sont les deux facteurs principaux de la fermeture des papetières, indique le syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier. À l'été, Domtar devient finalement une société américaine et espère ainsi pouvoir élargir ses horizons. Dans un autre secteur, la chaîne de magasins Marché Frais et ses quatre succursales de l'Outaouais évitent de peu la faillite. Les derniers acceptent toutefois une offre du syndic qui permet de conserver les 200 emplois.

L'Estrie

Cette région se maintient dans une moyenne confortable au niveau de l'emploi par rapport à l'ensemble du Québec malgré une légère hausse de 1 % de son taux de chômage par rapport à l'année précédente (7,6 % contre 6,7 %). Cette hausse s'explique principalement par une augmentation importante de la population active (5400 personnes de plus). En fait, le taux d'emploi passe de 59,5 % à 60 %.

Tout comme 2005, 2006 est une autre année noire pour le textile. La région ne semble pas pouvoir juguler l'hémorragie. Seulement en 2005, on sait que les usines Cookshiretex (80 emplois), Tissages Sherbrooke (160 emplois), et Belding Corticelli à Coaticook (48 emplois) ont fermé leurs portes. Il y a aussi eu d'importantes mises à pied chez CS Brooks de Magog.

En mars 2006, l'usine de chaussures et de bottes Santana déclare faillite et 130 personnes perdent leur emploi. Le centre de distribution de produits textiles Springs Canada ferme ses portes à Sherbrooke le 30 juin et 40 travailleuses doivent chercher du travail ailleurs.

Le secteur manufacturier connaît lui aussi un dur choc dans la MRC de Memphrémagog en 2005. On enregistre une perte de 1007 emplois dans ce secteur seulement pour cette MRC. On parle de l'année la plus difficile depuis dix ans. Il faut dire que la seule fermeture de l'usine Olymel à Magog a coûté 500 emplois d'un coup.

Le dossier qui retient le plus l'attention durant toute l'année est certainement la tentative de privatisation du parc du Mont-Orford. Ce dossier politique a fait couler beaucoup d'encre, alors que le gouvernement Charest souhaite privatiser une partie du parc du Mont-Orford afin de permettre à un promoteur privé de construire jusqu'à 700 condos au pied des pentes. En mars 2006, près de 3000 personnes manifestent leur mécontentement. Les manifestations se poursuivront jusqu'en juin. Le 13 juin, le projet de loi 23 est adopté sous le bâillon par l'Assemblée nationale. À l'automne, un accord se dessine (voir l'article d'Alexandre Shields).

Les Laurentides

L'emploi a diminué dans les Laurentides en 2006. Au printemps, le taux de chômage était de 10 %, contre 7 % un an auparavant. Le taux d'activité (65 % contre 68,9 %) et le taux d'emploi (58,5 % contre 64,1 %) étaient aussi en baisse.

Le conflit de travail de Mont-Tremblant, la première station de ski du Québec, a perturbé grandement la saison touristique hivernale dans la région. La grève générale illimitée des 1500 employés syndiqués de la station de villégiature s'est déclenchée le 17 décembre 2005. Les employés souhaitent obtenir le même règlement que l'ensemble du secteur de l'hôtellerie de la CSN, à laquelle ils sont affiliés. Le 3 janvier,

les employés acceptent dans une proportion mais doivent faire plusieurs concessions.

Mont-Tremblant change finalement de mains au mois d'août 2006, la compagnie Intrawest, qui possédait ce centre de villégiature, passe aux mains de Fortress Investment Group LLC, de New York. Il s'agit d'une transaction de 2,8 milliards de dollars. Intrawest possède toujours les installations de Whistler-Blackcomb dans l'Ouest canadien.

Un nouveau projet de près de 300 millions de dollars a été proposé au sud de la région, à Mirabel. Le consortium français I-Park-Oger International propose de transformer l'aérogare de Mirabel en immense parc thématique où l'on retrouverait notamment un aquarium géant, une plage intérieure, des salles de mise en forme, un gymnase, des restaurants et des discothèques en plus de bien d'autres choses.

Le tourisme n'est pas le seul secteur d'activité de la région. La compagnie torontoise Feel Good Cars construit une usine de montage de voitures électriques à l'été 2006 à Saint-Jérôme. Environ 2000 véhicules devraient être construits chaque année dans cette usine, qui emploiera finalement plus d'une centaine de personnes.

Lanaudière

Au premier trimestre de 2006, le taux de chômage est à 7,1 %, tout comme à la même période en 2005. Le taux d'activité a cependant chuté. Il est passé de 67,4 % en 2005 à 64,4 % en 2006 et le taux d'emploi a également chuté de 62,8 % en 2005 à 59,8 % en 2006. La baisse du nombre de personnes occupées a été accompagnée d'une réduction similaire de la population active, ce qui explique pour Emploi-Québec le maintien d'un taux de chômage identique.

Un projet de centre de villégiature est sur la table dans cette région. Le promoteur prévoit développer, dans un domaine de 400 acres au lac Clermoutier près de Chertsey, 200 petits chalets, un pavillon avec bistro-bar, une auberge santé de 48 chambres, piscine et tennis. En mai 2006, plusieurs chalets avaient déjà trouvé preneur dans ce méga projet de 25 millions de dollars.

Bridgestone-Firestone investit 53,3 millions dans son usine de pneus de Joliette, en novembre 2005. La position de l'usine au sein du groupe et les 1250 emplois de l'usine sont ainsi consolidés. Quelque 16 000 pneus sont construits par jour dans cette usine qui se trouve ainsi renforcée pour les années à venir.

Si la restructuration de l'usine Olymel fait mal à bien des régions au Québec (perte de 265 emplois au total), Lanaudière en profite, au contraire. En effet, l'entreprise investit 12 millions de dollars dans son usine de Saint-Esprit pour créer 150 emplois. Plusieurs de ces emplois seront occupés par les travailleurs de l'usine de Saint-Jacques de Montcalm, qui doit fermer ses portes dans les prochains mois.

Le Centre-du-Québec

La région numéro 17, soit la dernière région administrative créée par le gouvernement du Québec, va bientôt fêter ses dix ans d'existence. Elle s'affirme avec ses caractéristiques particulières sur le plan agro-alimentaire ou industriel.

En juin 2006, le taux de chômage au Centre-du-Québec est à 8,3 % comparativement à 7,8 % un an plus tôt. Selon Emploi-Québec, il y a 10 200 personnes en chômage pour 112 100 personnes en emploi contre 9200

personnes en chômage et 109 400 en emploi en juin 2005. Sans être alarmante, la baisse du nombre d'emplois effectifs est non négligeable.

À Drummondville, la compagnie Thiro obtient des contrats avec Hydro-Québec et Expertech totalisant 21 millions de dollars. Thiro devient donc en charge de réaliser les travaux pour l'installation de poteaux et d'ancrages pour le territoire Richelieu. Des retombées de près de 15 millions de dollars pour l'entreprise qui créera ainsi 40 nouveaux emplois.

Home Depot a ouvert des installations à Victoriaville en décembre 2005. Un investissement de 10 millions de dollars et cent emplois furent alors créés (temps plein et temps partiel). Il s'agissait d'un investissement majeur pour une municipalité telle que celle de Victoriaville.

La réfection de la Centrale nucléaire Gentilly-2 continue toujours de faire couler beaucoup d'encre. En août 2006, même si elle n'a pas encore approuvé le projet, Hydro-Québec demande aux autorités fédérales de donner le feu vert à la réfection de cette centrale nucléaire pour prolonger sa vie utile de 2010 à 2035. Par ailleurs, on apprend qu'il en coûterait jusqu'à 1,6 milliard de dollars pour démanteler la centrale elle-même.

La compagnie Norsk Hydro annonce en juillet 2006 que son usine de magnésium du parc industriel de Bécancour est à vendre. Les 380 employés de l'usine risquent de perdre leur emploi si un bon acheteur n'est pas trouvé rapidement. La compagnie justifie cette décision par le fait qu'elle cesse toutes ses activités de production du magnésium. Quelques acheteurs potentiels se seraient mani-

festés, mais rien n'est encore officiel en septembre 2006.

Dans la MRC d'Arthabaska, le secteur manufacturier se porte bien. En 2005, ce

secteur a permis de créer 877 emplois et généré des investissements de 57,9 millions de dollars.

BILAN RÉGIONAL : LA CAPITALE NATIONALE

Une année avec la mairesse Boucher

ISABELLE PORTER

Collaboratrice du *Devoir* à Québec

On craignait le pire : une saignée de fonctionnaires municipaux, des querelles persistantes au sein du conseil municipal et des nouvelles instances de la ville fusionnée, une mairesse incapable de bien se tenir devant ses homologues étrangers, un ralentissement économique, une ville paralysée...

Aux craintifs, la première année du régime Boucher aura donné en partie raison. D'abord, la mairesse s'est querellée avec presque tout le monde, dénonçant la lenteur des gouvernements provincial et fédéral à agir, reprochant aux uns de ne pas l'avoir consultée, aux autres de ne pas faire leur travail. Opposée au lobbying et à la politique de corridors, la mairesse a privilégié les prises de becs publiques aux négociations en coulisses. Or, dans le contexte d'une ville nouvellement fusionnée avec de nou-

veaux partenaires fédéraux, cette attitude n'a pas facilité le règlement de dossiers régionaux comme celui du jardin zoologique ou des Fêtes de 2008. Avec les blocages au conseil d'agglomération, ces deux dossiers ont mobilisé le plus d'énergie de la part des élus, et d'attention de la part des médias. Et dans un cas comme dans l'autre, la polémique s'est nourrie des désaccords entre politiciens au détriment de solutions rapides.

Les prises de becs ont souvent eu le dessus lors des séances du conseil municipal, où l'opposition détient la majorité. Mais c'est au conseil d'agglomération que les blocages ont été les plus dommageables, les maires des villes défusionnées de l'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin usant sans retenue de leurs droits d'opposi-

tion afin de bloquer les décisions de la ville-centre et la réalisation de projets tels que la réfection de grandes artères. Or, ici, il faut reconnaître que la mairesse est davantage la dépositaire que la responsable de cette situation héritée des défusions pilotées par le gouvernement du Québec.

Le zoo

L'entêtement du gouvernement Charest à fermer les portes du jardin zoologique demeure à ce jour une énigme au même titre que la décision de privatiser une partie du mont Orford. À Québec comme en Estrie, on a soupçonné les libéraux de répondre aux pressions de groupes immobiliers (dans ce cas-ci, le projet récréotouristique Le Marigot situé en bordure du zoo), mais personne n'a jamais pu en faire la preuve. Quoi qu'il en soit, cette décision a beaucoup nui aux libéraux et tout laisse croire qu'elle les poursuivra lors du prochain scrutin.

Lorsqu'il a annoncé la fermeture du zoo en décembre 2005, le ministre responsable de la Capitale Nationale, Michel Després, ne se doutait probablement pas qu'il aurait à justifier ce choix quotidiennement pendant cinq mois. Étonnamment, la fermeture de ce vieil équipement, dont une bonne partie de la population avait même oublié l'existence, a déclenché un tollé de protestations. Alimentée par les médias et par la Chambre de commerce des entrepreneurs, la croisade en faveur du jardin zoologique s'est transformée en un prodigieux casse-tête politique mettant en évidence l'absence de leader dans la région.

Pris de court par la colère populaire, un Michel Després maladroît a ouvert la porte au maintien du zoo... à condition que d'autres allongent les fonds nécessaires à sa

relance, nommément la ville, le gouvernement fédéral, les gens d'affaires, les autres villes membres de la communauté métropolitaine (Lévis, les MRC voisines) et la population qui hériterait de nouvelles taxes.

Mal défendue par la mairesse, cette entente condamnée d'avance a néanmoins alimenté l'espoir des défenseurs du zoo tout l'hiver, jusqu'à ce que le gouvernement confirme sa décision de le fermer à la fin mars.

Le 400°

Les préparatifs entourant les Fêtes du 400° ont souffert de la même dynamique malsaine. Créée à l'époque de Jean-Paul L'Allier et de Lucien Bouchard, la Société du 400°, qui organise les célébrations de la fondation de Québec en 2008, est chapeautée par un conseil d'administration composé de représentants de chacun des paliers de gouvernement.

Or, aucun des acteurs en présence aujourd'hui n'est là depuis le début, ce qui permet sûrement d'expliquer que, six ans après la naissance de l'organisme et un an et demi avant les Fêtes, le programme de l'événement demeure flou. «On nage en plein brouillard», déclarait la mairesse à propos des Fêtes l'été dernier alors que le gouvernement conservateur tardait à préciser ses intentions et à consentir sa part de financement. Encore une fois, les communications entre élus ont été très mauvaises.

La saga du 400° a atteint son paroxysme quand la ministre Josée Verner a laissé entendre qu'il fallait mettre fin au cumul par Pierre Boulanger des postes de directeur général et de président du conseil d'administration. Après Roland Arpin, Raymond Garneau et Pierre Boulanger, c'est donc maintenant au tour de l'homme d'affaires et ancien

député libéral Jean Leclerc de présider la Société du 400^e.

Une mairesse de plus en plus populaire

L'incapacité de la mairesse à exercer un véritable leadership dans la région – voire son refus de le faire – est sans contredit sa grande faiblesse. Mais cela n'a pas été coûteux pour elle dans les sondages. Sa cote est même en hausse. Les gens de Québec connaissent déjà les défauts de l'ancienne mairesse de Sainte-Foy. Dès lors, personne n'a été déçu. De nombreux sceptiques ont même été en partie soulagés.

D'abord, la mairesse a, comme promis, fait preuve d'une grande prudence dans sa gestion des affaires municipales. La saignée de fonctionnaires n'a pas eu lieu et aucun programme ou projet majeur de l'équipe L'Allier n'a été aboli, à l'exception de celui de la maison de l'immigration qui battait de l'aile et était contesté par les groupes mêmes qu'il devait aider. Andrée Boucher a par ailleurs annoncé la destruction du reste du toit du Mail Saint-Roch, décision hautement symbolique qui permettra de compléter la revitalisation du quartier amorcée par son prédécesseur. Cet esprit de continuité s'est aussi manifesté dans le dossier du Palais Montcalm et dans son appui au projet de Robert Lepage, dans les souterrains du boulevard Dufferin-Montmorency.

On a par ailleurs découvert cette année qu'Andrée Boucher était capable de changer d'idée. Plus d'une fois, l'ex-maîtresse d'école s'est montrée ouverte à de nouveaux apprentissages. Ainsi, après avoir affiché son scepticisme quant à la pertinence des missions à l'étranger, on l'a retrouvée candide sur les routes de France, découvrant les joies de la coopération internationale. Enfin,

même dans le dossier de l'immigration auquel elle se montrait indifférente au départ, elle a reconnu en cours d'année qu'il fallait y réfléchir pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans la région.

C'est au cours de 2006-2007 qu'on saura vraiment à quoi s'en tenir. Forte de son expérience d'une année et possédant un meilleur contrôle de l'appareil, Andrée Boucher pourrait se permettre d'oser davantage au cours de sa deuxième année.

Une économie en santé

Même si elle a été beaucoup critiquée pour son inactivité en matière de développement économique, les reproches qu'on lui a faits ont une portée limitée tant la région semble en bonne santé sur ce plan. Le taux de chômage de la capitale est le plus bas au Québec (6 %) et, à l'approche de 2008, les investissements pleuvent : plus de 250 millions de dollars en infrastructures pour le 400^e, 230 millions de dollars au Massif de la Petite-Rivière-Saint-François, 65 millions dans la modernisation de l'aéroport. S'ajoutent des investissements privés majeurs, notamment du côté de Lévis avec 700 millions chez Ultramar et 840 millions chez Rabaska, si le projet se réalise.

Les experts invitent néanmoins à la prudence : l'économie de Québec demeure dépendante de l'administration publique, les entreprises de la région exportent peu et le manque de main-d'œuvre et d'immigrants demeure problématique pour les entreprises.

Une ville morose ?

Enfin, le « style Boucher » n'est pas venu rassurer ceux qui craignaient une période de paralysie pour la région. La mairesse n'a jamais caché sa méfiance envers toute

forme de grands projets et ne s'en est donné aucun depuis son arrivée, si ce n'est celui du centre de soccer intérieur dans lequel elle s'est embourbée¹ et celui de l'Îlot des Palais² pour lequel elle n'a pas encore réussi à susciter beaucoup d'intérêt. D'où cette impression de stagnation dans une capitale pourtant sur une belle lancée.

Le manque de vigueur des préparatifs entourant les Fêtes du 400^e en est le signe patent. Pour cela comme pour ses voyages en France, la mairesse s'est limitée à ses obligations, sans faire preuve du leadership que commande un tel événement.

On peut sans doute attribuer une partie de la « morosité » dont il fut beaucoup question cette année dans la capitale au manque de leadership de la mairesse. Signe de l'ennui des journalistes ou symptôme d'une crise plus profonde, le discours de la morosité a pris beaucoup de place au cours de l'année, servant de prétexte à la relance des projets les plus téméraires, tel que celui de ramener une équipe de la Ligue nationale de hockey à Québec (proposition vite écartée par la LNH).

Il va sans dire que le discours sur la morosité aurait eu moins d'impact s'il n'avait pas été doublé de fermetures diverses dans la région, qu'on pense à celle du zoo de Québec ou à celle du centre fédéral de tri postal. Or, à ce titre, les gouvernements du Québec et d'Ottawa portent le gros de la responsabilité. C'est le gouvernement Charest qui a tenu à fermer le zoo et c'est le gouvernement Harper qui n'a pas rouvert le

centre de Postes Canada, après l'avoir pourtant promis en campagne électorale.

L'arrivée des conservateurs à Ottawa aura eu des conséquences paradoxales dans la région de Québec. L'appui massif de la capitale à l'équipe Harper, qu'on a souvent qualifié de « mystère de Québec », n'a pas été particulièrement payant en termes d'investissements. Même si cela ne s'est pas traduit dans les sondages qui semblaient indiquer, à la fin de l'été, que l'appui aux conservateurs demeurerait important dans la région de Québec.

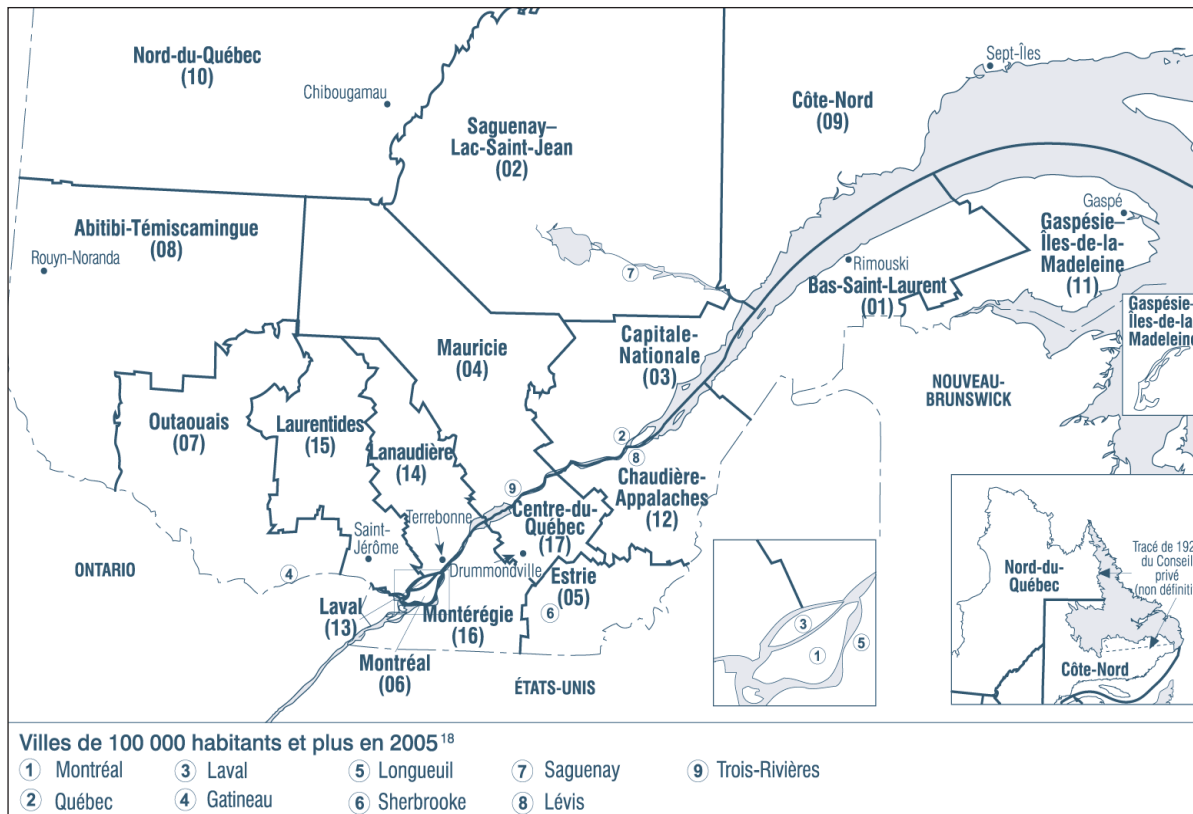
De toute évidence, la capitale a entamé un cycle conservateur dans son histoire où l'idée du développement, qu'il soit économique, culturel ou social, est dévalorisée au profit d'une gestion serrée des fonds publics et d'une absence de vision à long terme.

Confortables, les gens de Québec seraient davantage préoccupés par ce qu'ils ont peur de perdre que par ce qu'ils pourraient gagner dans le changement. Une optique incarnée à la perfection par la mairesse Boucher qui, en réponse à une question sur la morosité posée au conseil municipal, déclarait ceci : « Je déplore tous les articles où il est question d'une supposée morosité. Mais de quoi on parle ? On vit dans une ville extraordinairement belle avec des services plus qu'adéquats, des gens affables et extraordinaires. » Bref, écrivions-nous dans *Le Devoir*, Marcel Duchamp avait peut-être raison : peut-être n'y a-t-il pas de solution parce qu'il n'y a pas de problème.

1. On n'est pas parvenu à s'entendre sur l'emplacement du centre, avec cette conséquence que trois centres pourraient voir le jour au lieu d'un seul comme prévu.

2. Initiative de la ville pour le 400^e, ce projet de 40 millions de dollars vise à reconstituer en partie les palais des intendants de la colonie dans la vieille ville.

Régions administratives du Québec, 1997



Source : Institut de la statistique du Québec

BILAN RÉGIONAL : LES RÉGIONS PÉRIPHÉRIQUES

Une éclaircie

CLERMONT DUGAS

Géographe, Université du Québec à Rimouski

Les régions périphériques de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue affichent en 2006 un bilan économique relativement bon par rapport aux dernières années. Leurs problèmes structurels liés à la nature de leur économie et à leurs caractéristiques géographiques sont, cependant, toujours là. Leurs perspectives démographiques à long terme prévoyant d'autres diminutions de populations n'ont pas non plus changé. En référence aux principaux indicateurs socio-économiques, elles continuent de manifester leurs différences en regard des régions centrales. Ainsi les taux d'activité demeurent encore largement inférieurs à ceux de la moyenne québécoise, alors que les revenus provenant des transferts gouvernementaux figurent toujours parmi les plus élevés.

Mais en général, la situation ne s'est pas détériorée et à certains égards il y a même eu amélioration. Les pertes d'emplois et les fermetures temporaires s'inscrivent dans la continuité et s'accompagnent aussi de la création de nouveaux emplois et services et de l'émergence de nouvelles initiatives de développement. La mise en valeur du potentiel énergétique et l'activité minière ont fait contrepois au ralentissement dans le secteur forestier.

De façon globale, il y eu augmentation de près de 8000 emplois entre août 2005 et août 2006 et dans quatre régions sur cinq, les taux d'activité ont évolué de façon positive.

Entre 2001 et 2005, le revenu personnel moyen a connu un taux de croissance supérieur à celui du Québec pour toutes les régions périphériques à l'exception de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cela a entraîné une réduction sensible des disparités de revenus entre la moyenne provinciale et quatre des cinq territoires. Ces derniers ont également eu un taux de croissance de leur produit intérieur brut nettement supérieur à celui du Québec.

La nature de l'économie et sa forte dépendance de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale créent partout de fortes fluctuations au niveau de l'emploi. Les taux de chômage ont été conséquents à ceux de l'emploi. Sauf pour la Côte-Nord, ils sont aussi supérieurs à la moyenne provinciale. Conformément à la tradition, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine affiche un taux qui est à plus du double de celui de la province.

L'évolution démographique des cinq dernières années s'inscrit dans la même tendance que les cinq précédentes, ce qui fait que les déficits démographiques vont en s'alourdissant pour toutes les régions. De 1996 à 2005, elles ont perdu plus de 51 000

personnes. En 2005, le nombre de personnes qui sont parties est plus important partout que celui des nouveaux arrivants. Cependant, si on fait exception du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le déclin semble ralentir.

La diminution de population n'a toutefois pas empêché les investissements tant dans le secteur public que privé. Mais à deux exceptions près, la part de chacune des régions dans l'ensemble québécois demeure inférieure à son poids démographique, ce qui témoigne de la faiblesse relative de l'économie. Les deux dépassements sont l'Abitibi-Témiscamingue pour le secteur privé et la Côte-Nord pour le secteur public. De 2002 à 2006, les investissements non résidentiels ont connu des taux d'évolution très différents selon les régions. Après le Nord-du-Québec, la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine atteint le plus haut taux de la province avec 15,8 %. L'éolien est sans doute largement responsable de cette performance. L'Abitibi-Témiscamingue s'est aussi très bien comporté avec 14,4 %. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean et le Bas-Saint-Laurent dépassent de peu la moyenne provinciale qui s'établit à 5 % alors que la Côte-Nord accuse un recul de 2,2 %.

Pour les cinq régions les investissements dans la construction résidentielle devraient être de l'ordre de 807 millions en 2006. Ça représente 4,8 % du total québécois pour 10,8 % de la population. La pire situation est au Saguenay–Lac-Saint-Jean et la meilleure en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. De toutes les régions périphériques, cette dernière est aussi celle qui a bénéficié du plus fort taux de croissance par rapport à 2002 dépassant la moyenne provinciale. Ces chiffres évoquent d'une part un dynamisme plus faible que dans l'ensemble

provincial mais aussi un processus de développement toujours en cours.

Les questions environnementales ont été objets de préoccupations dans toutes les régions. Mais c'est la crise sans précédent qui affecte l'industrie forestière du Québec qui a mobilisé le plus d'attention. Les problèmes ne sont pas nouveaux dans ce secteur d'activité qui occupe une place névralgique dans l'économie de toutes les régions périphériques (Voir l'article de Vicky Boutin).

La Gaspésie

Le nombre d'emplois dans la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine a passé de 33 900 à 35 200 d'août 2005 au mois d'août 2006. La part des employés à temps plein a aussi augmenté, s'établissant à 28 900 comparativement à 27 200 un an auparavant. Cette amélioration s'est produite malgré les mises à pied effectuées dans le secteur du bois. Par contre, les employés à temps partiel ont connu une légère diminution, ce qui est à l'opposé des autres régions périphériques.

Les démarches en vue de la réouverture de la Gaspésie de Chandler et de la Smurfit Stone de New-Richmond n'ont pas encore abouti, au moment d'écrire ces lignes en septembre 2006. Même si des intervenants locaux gardent toujours confiance de trouver des repreneurs, il semble bien que les perspectives sont plutôt faibles à cet égard.

Mais tout n'est pas négatif et différentes perspectives de développement se dessinent. La création d'une cinquantaine d'emplois est annoncée dans un nouveau centre d'appels à Caplan pour 2007. La compagnie BSL, qui fabrique notamment des planchers de bois franc et des moulures, projette d'in-

vestir huit millions de dollars dans un complexe de transformation de bois feuillus à Chandler qui créerait une centaine d'emplois en usine et en forêt. Le rendement du puits de pétrole Haldimand #1 près de Gaspé suscite aussi beaucoup d'espoir. On connaît depuis des décennies la présence de pétrole en Gaspésie, mais c'est la première fois que l'on fore un puits dont l'exploitation serait rentable.

Les mesures prises par le gouvernement québécois pour faire bénéficier les Gaspésiens des retombées de la mise en valeur de leur important potentiel éolien apportent une contribution significative à l'économie régionale. L'aménagement de parcs d'éoliennes à différents endroits a créé de nombreux emplois temporaires. Ce type d'activités va se maintenir au moins jusqu'à 2012 pour la réalisation des parcs déjà planifiés qui ont fait l'objet d'ententes avec l'Hydro-Québec. L'obligation de fournir un contenu gaspésien dans la fabrication des éoliennes a entraîné la construction d'une usine de pales à Gaspé qui fonctionne à pleine capacité, donnant du travail à quelque 200 personnes.

Compte tenu de l'ampleur rapide qu'il prend, le développement de l'éolien n'est pas sans susciter d'inquiétudes. En 2012, en ne tenant compte que des ententes conclues jusqu'à présent avec Hydro-Québec, la Gaspésie comptera 11 parcs rassemblant 644 éoliennes. En certains milieux on craint que leur multiplication ait un impact négatif sur le paysage et la qualité de vie des résidents. Sans remettre en cause leur implantation, on souhaite que cette dernière soit mieux encadrée et qu'on éloigne le plus possible les éoliennes des habitations et des routes principales. On veut éviter que l'industrie

touristique soit affectée. On aimerait aussi que les redevances aux municipalités et aux propriétaires de terrain soient majorées. Des MRC ont déjà établi des règlements en vue de mieux contrôler leur implantation et d'autres sont en voie de le faire.

La gestion des matières résiduelles a été un important sujet de préoccupations et de débats souvent très vifs dans toutes les municipalités et MRC de la région durant la dernière année. Des sites d'enfouissement sanitaire remplis à pleine capacité et des dépôts en tranchées qui devront être bientôt fermés obligent les municipalités à trouver d'autres solutions de rechange. Le nouveau lieu d'enfouissement technique de Gaspé et celui prévu pour Saint-Alphonse semblent finalement offrir les pistes de solution.

Le Bas-Saint-Laurent

Le nombre d'emplois au Bas-Saint-Laurent s'établissait à 90 600 personnes en août 2006, soit 500 de moins qu'un an plus tôt. Compte tenu du fait que ces chiffres proviennent d'un échantillonnage, on peut parler d'une relative stabilité. Les fluctuations mensuelles qui ont prévalu en 2006 sont aussi les plus faibles de toutes les régions périphériques. Le taux de chômage continue à être supérieur à celui du Québec le dépassant de 1.3 points, mais demeure inférieur à celui de trois autres régions périphériques. L'économie n'a connu aucune fluctuation majeure durant la dernière année et à plusieurs égards présente même une situation plus intéressante que l'année précédente.

L'usine Panval de Sayabec, qui avait fait d'importantes coupures d'emplois l'an passé, a pu signer de nouveaux contrats et procéder à l'embauche d'une centaine d'em-

ployés. C'est pour la Matapédia un retournement de situation majeur, car certains craignaient la fermeture de cette entreprise, l'une des plus importantes de la région. Les nouvelles usines de fabrications de composantes d'éoliennes de Matane qui devraient fonctionner jusqu'à au moins 2013 constituent aussi un apport économique important. Les sombres perspectives concernant des pertes d'emplois chez Bombardier à La Pocatière se sont estompées à la suite de la signature de contrats pour la fabrication de voitures pour les métros de Chicago et Montréal. Des possibilités se dessinent aussi pour le métro de Toronto. Le contrat au sujet du métro de Montréal devrait créer plus de 200 emplois en usine pendant six ans.

Tout comme en Gaspésie, la mise en valeur de l'énergie éolienne retient beaucoup d'attention dans la région. Un nouveau parc de 73 éoliennes devrait entrer en production à la fin de 2006 à Baie-des-Sables et trois autres seront aménagés à Saint-Ulric, Les Méchins et dans la région de Rivière-du-Loup pour être opérationnels en 2007 et 2009. Ces trois parcs compteront un total de 334 éoliennes. D'autres parcs pourraient s'ajouter après le deuxième appel d'offres de 2000 mégawatts d'Hydro-Québec puisque plusieurs promoteurs ont fait part de leurs intentions de soumettre des propositions pour différents endroits de la région. Les mêmes craintes qu'en Gaspésie se sont manifestées concernant la dégradation des milieux de vie. Dans la MRC de Rivière-du-Loup il y a même un conflit entre la MRC et le promoteur, puisque le projet de ce dernier n'est pas conforme au schéma d'aménagement. Par ailleurs, des élus locaux cherchent à maxi-

miser les retombées pour leur localité ou région en réclamant de meilleures redevances ou en devenant producteur en partenariat avec l'entreprise privée. Plusieurs communautés ont commandé des études de vent et entendent présenter des soumissions à Hydro-Québec en décembre 2006 dans le cadre du deuxième appel d'offre.

Le projet d'implantation d'un port méthanier à Cacouna a suscité des réactions divergentes. Les organismes à caractère économique et des institutions politiques locales et régionales se sont montrées favorables en raison des retombées économiques appréhendées, alors que des groupes de citoyens et des résidents près du site le voient comme une menace à l'environnement.

La Côte-Nord

La situation économique de la Côte-Nord s'est beaucoup améliorée durant les dernières années, du moins par rapport aux indicateurs officiels. Le revenu personnel par habitant a passé de 98,1 % à 102,4 % de la moyenne québécoise entre 2001 et 2005 pour atteindre 30 219 \$. Le taux de croissance du revenu personnel durant les cinq dernières années est l'un des meilleurs des régions périphériques. Le résident de la Côte-Nord a fait un gain moyen de 4423 \$ comparativement à 3205 \$ pour celui du Québec. Le revenu moyen d'emploi est aussi l'un des meilleurs de la province dépassant celui de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine par plus de 9 500 \$.

Le produit intérieur brut par habitant témoigne aussi de la valeur de la production et de son importante contribution à l'économie québécoise. Il a connu un taux de croissance remarquable de 6,5 % entre 2001 et 2005, près du double de celui du

Québec. À 44 131 \$ par habitant il dépasse de plus de 10 000 \$ la moyenne québécoise et correspond à plus du double de celui de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Les disparités demeurent toutefois très grandes dans cette immense région comme en témoignent les revenus de transfert qui se situent largement au-dessus de la moyenne provinciale.

En août 2006, la région, comptait 53 400 emplois. C'est près de 2000 emplois de plus qu'à la même date l'an dernier. Les fluctuations ont toutefois été fortes d'un mois à l'autre. Le mois d'avril a été la période la plus creuse avec 4 300 emplois de moins qu'à l'été. Après avoir atteint 9,8 % en avril, le taux de chômage a diminué graduellement pour se situer à 6,5 % en août, soit 1,5 % de moins que la moyenne québécoise.

Même s'il ne bénéficie pas d'avantages fiscaux spécifiques, le développement de l'énergie éolienne suscite aussi de l'intérêt dans la région. Un projet de 200 mégawatts pourrait voir le jour dans le secteur de Betsiamites. Mais l'hydroélectricité garde toujours de l'intérêt. On procède actuellement à la construction d'une minicentrale de 40 mégawatts sur la rivière Magpie. Ce projet qui avait été contesté par les écologistes fournit des retombées économiques fort appréciées par les résidents du secteur. Par ailleurs, la petite municipalité de Franklin poursuit ses démarches en vue de construire en partenariat avec l'entreprise privée une minicentrale de l'ordre de 6 à 8 mégawatts sur la rivière Franklin.

L'érosion des berges constitue un important sujet de préoccupation dans la région. Le phénomène se manifeste avec des intensités variables selon les endroits et affecte une longue partie du littoral. Sous l'action des vagues, les falaises peuvent reculer de

quelques centimètres à plusieurs mètres dans l'espace d'un an. Des centaines de maisons et des kilomètres de route sont menacés. Certains propriétaires riverains doivent déménager alors que d'autres réclament l'intervention des autorités publiques afin de contrer ou ralentir le processus érosif. Entre-temps, ils ne sont pas autorisés à effectuer eux-mêmes des travaux de protection sur le littoral. Des résidents considèrent que l'interdiction complète de construire ou d'agrandir dans certaines zones n'est pas justifiée. Les questions financières font aussi partie du débat tant en regard des compensations à payer aux propriétaires qui doivent déménager que pour la réalisation des travaux de protection.

L'Abitibi-Témiscamingue

Le nombre d'emplois en Abitibi-Témiscamingue s'établissait à 65 600 au mois d'août, ce qui représente quelques centaines de plus que l'an dernier à pareille date. C'est une légère reprise par rapport au début de l'été, mais un peu plus de 2000 de moins que la situation qui prévalait en janvier. Les problèmes dans les usines de sciage se font ainsi sentir. Par ailleurs, le prix élevé des métaux a contribué à maintenir l'activité dans le secteur minier, qui est la principale base économique de la région. Le taux de chômage a augmenté constamment de mois en mois pour s'établir à 10,6 au début de l'été à 2,6 points de la moyenne québécoise.

Le produit intérieur brut par habitant a connu un taux de croissance dépassant de 1,4 % celui du Québec entre 2001 et 2005. C'est le deuxième meilleur taux des régions périphériques après la Côte-Nord. Le revenu personnel par habitant s'établit à 27 062 \$ en 2005, se situant à 91,7 % de la moyenne

québécoise, ce qui représente une légère amélioration par rapport à 2001. Malgré les hauts salaires payés dans l'industrie minière, le revenu d'emploi ne représente que 91 % de celui du Québec. La part des revenus de transfert demeure élevée, dépassant de cinq points la moyenne québécoise.

D'intenses travaux de prospection minière ont porté fruit. On prévoit l'ouverture de plusieurs mines à moyen terme. La mise en production du gisement Goldex près de Val-d'Or prévue pour 2008 devrait donner du travail à 400 personnes dans la construction et à une centaine pour l'exploitation. Les conditions favorables qui prévalent dans le secteur minier ont aussi favorisé l'émergence de nouvelles entreprises.

Le conflit syndical qui a provoqué en novembre 2005 la mise à pied des 425 employés de l'usine de pâte de Lebel-sur-Quévillon constitue un objet majeur de préoccupation dans la région. On craint sérieusement que la fermeture temporaire devienne définitive. Ce serait une catastrophe économique pour la localité, compte tenu de sa taille démographique et de sa situation enclavée. Des entreprises ont déjà commencé à souffrir de l'arrêt des activités. Dans le but de faire évoluer la situation, le ministre des Ressources naturelles et de la faune a commandé une étude afin de mieux connaître les coûts de production et les perspectives du marché.

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Selon les données de l'Institut de la Statistique du Québec le Saguenay-Lac-Saint-Jean est la région périphérique qui a perdu le plus de population durant la dernière décennie. Plus de 15 000 personnes ont

quitté le territoire entre 1996 et 2005. Le processus de dépeuplement se serait même accentué depuis 2001 avec un déficit migratoire en 2005 qui surpasse celui de l'ensemble des quatre autres régions. Mais c'est aussi la région qui a connu le meilleur redressement du marché de l'emploi entre l'été 2005 et 2006. On compte 123 600 emplois en août 2006, soit 4600 de plus qu'un an plus tôt. Il y a même eu une pointe de 127 000 en avril et mai. Les augmentations se sont produites tout autant dans les emplois à temps plein qu'à temps partiel.

Le revenu personnel par habitant a connu la plus forte augmentation de toutes les régions du Québec avec un taux de croissance deux fois plus rapide que celui de la province entre 2001 et 2005. S'établissant à 27 524 \$, il s'est considérablement rapproché de la moyenne québécoise. La région a quitté ainsi le groupe des régions les plus pauvres pour venir se situer au 10^e rang provincial.

Le climat a particulièrement favorisé les cultures maraîchères, provoquant une récolte abondante. Cela a créé une pénurie de main-d'œuvre et des problèmes de mise en marché.

Deux grands chantiers en voie de réalisation ont favorisé l'activité économique durant les derniers mois et devraient continuer à le faire pour quelques années. Il s'agit de la construction d'un barrage de l'Hydro-Québec sur la rivière Péribonka et de l'élargissement à quatre voies de l'axe routier 73/175 entre Québec et Saguenay. On estime à plus de 1200 le nombre d'emplois créés. Ce sont aussi deux projets structurants pour l'économie régionale et tout particulièrement l'axe routier qui va faciliter l'intégration au Québec urbain.



**What Does Canada
Want?**

West Feels “In”

ROGER GIBBINS

Président, Canada West Foundation¹



Stephen Harper

À sa création, en 1986, le Parti réformiste du Canada clamait son slogan «L'Ouest veut sa part!» Ce mantra illustrait parfaitement des générations de mécontentement politique dans l'Ouest canadien, un mécontentement alimenté à la fois par des revendications économiques fondées et la perception que la région avait un pouvoir de choc dans les politiques nationales bien en deçà de son poids démographique et économique.

Le rêve de la région d'émerger de ce froid politique ne s'est pas réalisé du jour au lendemain. Il a plutôt fallu attendre la mort du Parti réformiste et la naissance du nouveau Parti conservateur dirigé par l'Albertain Stephen Harper. Ce n'est qu'en janvier 2006 que changea considérablement le

paysage politique à la suite de l'élection d'un parti de l'Ouest à la tête du gouvernement national, quoique minoritaire.

L'issue des élections de 2006 soulève deux questions. Premièrement, les Canadiens de l'Ouest sont-ils satisfaits du nouveau gouvernement Harper ? Deuxièmement, quelles répercussions aura vraisemblablement le nouveau gouvernement sur le mécontentement régional profondément ancré et sur l'aliénation de l'Ouest ? Difficile de répondre à ces questions.

En règle générale, le gouvernement Harper semble avoir la cote auprès des électeurs de l'Ouest canadien. Il y a toutefois lieu de croire qu'on ne peut attribuer ce succès à un programme politique pour l'Ouest canadien puisqu'on trouve peu d'indices de l'existence d'un tel programme.

L'appui des électeurs de l'Ouest au gouvernement conservateur repose principalement sur les initiatives présentées à l'électorat national (imputabilité du gouvernement, réduction de la TPS, augmentation du budget des forces armées, resserrement des autres dépenses du gouvernement). Il faut reconnaître que certaines de ces initiatives pourraient permettre d'obtenir un appui des électeurs plus grand dans l'Ouest que dans toute autre région ; à titre d'exemple, l'Ouest appuie davantage le rôle de l'armée canadienne en Afghanistan que le Québec. Tout compte fait, le gouvernement Harper ne poursuit pas un programme politique particulièrement orienté dans le sens des intérêts et des aspirations de l'Ouest canadien.

On doit en outre reconnaître que les électeurs de l'Ouest canadien, majoritairement pro-conservateurs, sont simplement heureux de voir leur parti au pouvoir et d'avoir finalement remporté une victoire plutôt que d'essuyer une autre défaite. Cela n'a rien d'étrange et les électeurs québécois qui ont vu défiler l'un après l'autre des premiers ministres québécois (Pierre Trudeau, Brian Mulroney, Jean Chrétien et finalement Paul Martin) en savent quelque chose.

Tout le monde comprend l'attrait intrinsèque d'être du côté des gagnants et, dans l'Ouest, la rareté fait que cette victoire est encore plus appréciée.

Rien de tout cela ne permet bien sûr de croire que le gouvernement Harper jouit d'un appui général ou d'un appui massif dans l'Ouest. Les partisans libéraux et ceux du Nouveau Parti démocratique (NPD) ont du poids. De nombreux électeurs s'inquiètent de la participation militaire du Canada en Afghanistan, et sont peut-être encore plus préoccupés par l'abandon des objectifs de Kyoto et par la recherche de relations étroites avec

les États-Unis qui se heurte à l'antipathie généralisée des Canadiens d'un océan à l'autre à l'égard du président Bush.

Bref, aucun gouvernement, et surtout ce gouvernement, ne peut plaire à tout le monde, même si l'attrait politique de Harper vient en partie du fait qu'il reconnaît cette réalité. Peu importe ce qu'il en est, le gouvernement Harper est en général bien apprécié dans l'Ouest.

Passons maintenant à la deuxième question. Les Canadiens de l'Ouest se sentent-ils maintenant inclus plutôt qu'exclus ? L'aliénation de l'Ouest s'est-elle effondrée et si oui, est-elle K.-O. ?

Je commencerai par dire qu'aujourd'hui, l'Ouest jouit d'un climat favorable. L'économie régionale axée sur les ressources naturelles est prospère au moment où l'économie de transformation du centre du Canada fait face à une intensification de la concurrence mondiale et un affaiblissement des marchés américains. Dans l'Ouest, le chômage est bien en dessous de la moyenne nationale et les taux de migration d'entrée sont élevés.

L'Alberta et la Colombie-Britannique sont les provinces qui ont connu la plus forte croissance démographique. Durant les vingt-cinq dernières années, la population albertaine a connu une hausse de 48 % et celle de la Colombie-Britannique de 55 %, alors que celle du Québec n'a augmenté que de 17 %. Aujourd'hui, la population de l'Alberta combinée à celle de la Colombie-Britannique surpasse celle du Québec.

Soulignons que les finances publiques sont en excellente santé dans l'ensemble de la région. Les quatre gouvernements provinciaux disposent de surplus et leur dette s'amenuise ou, dans le cas de l'Alberta, est inexistante.

Ajoutons que le premier ministre est originaire de l'Ouest ! On peut donc comprendre pourquoi les Canadiens de l'Ouest se pètent les bretelles. Le pays a basculé de l'Est vers l'Ouest et les Canadiens, les possibilités économiques et maintenant le pouvoir politique convergent vers la région.

Parallèlement, on s'inquiète de la précarité de ce nouveau poids politique national de l'Ouest et de sa possibilité de disparaître.

Le récent boom économique pourrait se dégonfler ou du moins revenir à la normale si le cours des produits de base chutait. Il est intéressant de noter que l'afflux de personnes vers l'Ouest ne s'exprime pas en une augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes. Même si la population de la Colombie-Britannique combinée à celle de l'Alberta est

supérieure à celle du Québec, les deux provinces disposent de 64 sièges à la Chambre des communes, tandis que le Québec en a 75. Au Canada, les roues de la répartition des sièges tournent extrêmement lentement.

Parlant de lenteur, la quête de l'Ouest pour une réforme du Sénat fait de petits progrès malgré tout.

Désormais, la principale inquiétude de l'Ouest, soit d'avoir sa part, repose sur la survie d'un gouvernement minoritaire. Les Canadiens de l'Ouest sont conscients que les derniers premiers ministres de l'Ouest ont été à peine plus que des signes de ponctuation négligeables entre les longs mandats de premiers ministres québécois: Joe Clark entre Trudeau et Trudeau, John Turner entre Trudeau et Mulroney et Kim Campbell entre Mulroney et Chrétien.

Même si l'endurance de Stephen Harper semble plus forte, les antécédents politiques sont de mauvais augure. Voilà pourquoi bon nombre de Canadiens de l'Ouest demandent des réformes institutionnelles pour assurer le maintien d'une voix régionale efficace dans les affaires nationales malgré les changements de dirigeants et de partis. À ce jour, on ne perçoit aucune réforme institutionnelle de cette nature.

Tout cela se résume à un climat politique incertain dans l'Ouest canadien. Le présent gouvernement fédéral jouit d'une bonne popularité dans la région, mais son pouvoir ne tient qu'à un fil. La perte de seulement quinze sièges aux prochaines élections pourrait ramener au pouvoir un gouvernement libéral minoritaire marqué vraisemblablement par un appui majoritaire de l'Ontario et une faible présence de l'Ouest canadien. De nombreux Canadiens de l'Ouest ne peuvent faire autrement que d'être nerveux.

Il convient de souligner que la stratégie du premier ministre Harper de former un gouvernement majoritaire en faisant la cour à l'électorat québécois n'a pas causé de contrecoup dans l'Ouest. La stratégie est perçue un peu plus comme une politique intelligente que comme une trahison des intérêts de l'Ouest. Au moins pour le moment, il y a lieu de croire que les électeurs de l'Ouest canadien donneront du mou au premier ministre puisqu'il cherche à obtenir des sièges supplémentaires au Québec.

On peut établir une comparaison entre Stephen Harper et John Diefenbaker, le dernier véritable premier ministre originaire de l'Ouest canadien. En 1958, Diefenbaker a battu le record de la plus grande proportion de

sièges remportés par un premier ministre canadien, y compris les 50 sièges remportés au Québec. Cependant, le triomphe de Diefenbaker à la fin des années 1950 était une anomalie de la scène nationale. La province qui l'a vu naître, la Saskatchewan, était alors une petite province encore ébranlée par la Crise de 1929. Dans l'ensemble, la population était en déclin dans l'Ouest. Un nouveau Canada voyait le jour dans les centres urbains de l'Ontario et du Québec. L'avenir du pays se profilait dans l'horizon de Toronto et de Montréal. En réalité, John Diefenbaker nageait contre les marées démographiques, économiques, et sociales du jour qui l'ont rapidement renversé. Stephen Harper, de son côté, nage dans le sens des marées. De là sa force et son potentiel.

C'est donc dire que la force économique et démographique en croissance survivra à un changement de gouvernement même si, dans ces conditions, un changement de gouvernement semble moins probable. Stephen Harper risque moins de devenir un nouveau Joe Clark ou Kim Campbell qu'un nouveau Pierre Trudeau ou Jean Chrétien.

L'Ouest a maintenant sa part et, au moins à court terme, il ne la perdra pas.

Paris vaut bien une messe. L'ascension de Stephen Harper au pouvoir

TOM FLANAGAN

Professeur, Département de sciences politiques, University of Calgary



Photos : CP/Tom Hanson

Stephen Harper avec les troupes canadiennes en Afghanistan, mars 2006

IL Y A DIX ANS, LE 26 MAI 1996, STEPHEN HARPER A PRONONCÉ UN DISCOURS À CALGARY LORS DU CONGRÈS « WINDS OF CHANGE » où il prévoyait l'éventualité de la fusion du Parti de la réforme et du Parti conservateur. Il y dévoilait son plan pour accéder au pouvoir.

Les paroles de Harper étaient pleines de bon sens, même si elles contenaient un nouveau message à une époque où les analystes politiques cherchaient encore à expliquer les résultats de l'élection de 1993. Lors de cette

élection, deux nouveaux partis, le Parti de la réforme et le Bloc québécois, se sont emparés de la plupart des sièges qui, auparavant, étaient détenus par les conservateurs de Mulroney. Le congrès « Winds of Change », organisé par David Frum et Erza Levant, fut un échec à court terme. Les réformistes et les conservateurs provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta vinrent en grand nombre, mais les conservateurs importants au palier fédéral restèrent chez eux. À cette époque, ces derniers espéraient encore que leur nouveau chef, Jean Charest, pourrait sauver le parti. Le fait que Charest avait refusé une double nomination réformiste/conservateur dans la circonscription ontarienne de Brant était la preuve qu'une telle coopération soulevait peu d'intérêt.

À moyen terme, « Winds of Change » fut un demi-succès puisque les discussions aboutirent à la formation de l'Alliance canadienne six ans après, en 2002. Ce nouveau parti faisait un pas vers l'unité de la droite, mais un pas plein d'hésitation. Le Parti conservateur fédéral, maintenant dirigé par Joe Clark, refusait encore de coopérer. À long terme, la stratégie de Harper telle qu'annoncée dans son discours à « Winds of Change » aboutit à l'unification de la droite et à un changement de gouvernement au Canada. Harper y soulignait que, historiquement, toutes les coalitions du Parti conservateur qui avaient réussi au XX^e siècle comprenaient trois composantes : un élément populiste, particulièrement fort à l'ouest mais aussi présent dans l'Ontario rural ; des conservateurs traditionnels, surtout en Ontario et dans le Canada atlantique ; et les francophones au Québec. Le résultat désastreux de l'élection de 1993 n'était pas un pur hasard : il provenait de la fragmentation de la grande coalition de Mulroney le long des failles anciennes. Selon Harper, les conservateurs ne pourraient jamais gagner une autre élection nationale, à moins de rassembler ces factions.

J'ai été très impressionné par ce discours et, peu après, je téléphonais à Laureen, la femme d'Harper et lui dis : « Stephen a parlé comme un premier ministre aujourd'hui ! ». Dix ans plus tard, il est premier ministre. Je voudrais bien que mes prédictions soient toujours aussi justes.

Plus tard, lorsque j'aidais Harper à composer son plan stratégique, je l'ai intitulé : « Les trois sœurs », d'après le mont Three Sisters, entre Banff et Canmore. Au début, il semblait impossible de ramener les trois sœurs au sein d'un seul parti. Nous avons concocté toutes sortes de stratégies pour ramener les sœurs au bercail, mais cela ne fut pas tâche facile.

En 2001, Harper commençait à mettre son plan en application en se présentant à la chefferie de l'Alliance canadienne. Sa victoire dans cette course lui apporta l'appui de la sœur populiste de l'ouest. Les analystes politiques se souviendront que sa première action après sa victoire comme chef de l'Alliance a été de chercher à rencontrer Joe Clark afin de discuter d'une coopération éventuelle avec les conservateurs progressistes, mais ce fut en vain.

Cependant, pour Harper, ce n'était qu'un détour. Il a réussi à attirer la deuxième sœur, les conservateurs traditionnels, au cours de l'automne 2003, lorsque, avec Peter Mackay, il a négocié une unification de l'Alliance et des conservateurs. Les résultats de l'élection de 2004 ont fait la preuve que la stratégie des trois sœurs était la bonne. Le nouveau Parti conservateur a obtenu plus de sièges que n'en avaient reçus l'Alliance et les conservateurs ensemble en 2000 mais, n'ayant pas obtenu de sièges au Québec, il lui était impossible de battre les libéraux.

Immédiatement après l'élection de 2004, Harper s'est mis à courtiser la troisième sœur. Il a décrété que le congrès conservateur se tiendrait à Montréal, a nommé Josée Verner au caucus comme représentante québécoise, a embauché un nouveau personnel francophone dans son parti et dans le bureau du chef et s'est rendu au Québec aussi souvent que possible. Plus tard, il a recruté des candidats ministriables tels que Lawrence Cannon, Jean-Pierre Blackburn et Maxime Bernier afin de revigorer le Parti conservateur dans toute la province.

Pendant une longue période, les francophones du Québec dressèrent un barrage, mais, en décembre 2005, grâce au discours particulièrement inspiré qu'il a prononcé à Québec, Harper y a percé une brèche. Cette percée n'était pas le résultat d'un seul discours. Ce n'était que le point culminant des efforts patients, laborieux et souvent frustrants de Harper qui cherchait à ressusciter le parti au Québec.

Bien sûr, il reste beaucoup à faire. Dix sièges au Québec, ce n'est qu'une proposition de mariage, pas une noce. Il est difficile d'imaginer un gouvernement conservateur majoritaire à moins que la troisième sœur ne

**Nous avons
concocté toutes
sortes de
stratégies pour
ramener les
sœurs au
bercail, mais
cela ne fut pas
tâche facile.**

regagne les pénates, ce qui veut dire un minimum de 20 ou 30 sièges pour les conservateurs au Québec.

Ceux qui se demandent comment Harper va gouverner ne devraient pas s'attendre à des surprises. Il suffit de constater comment il est arrivé au pouvoir : il a élaboré un plan et l'a suivi. Le programme de sa campagne de 2006 – qu'il est en train de mettre en œuvre – a pour but de faire du Parti conservateur une coalition majoritaire au pouvoir. Il n'en dévierait pas. Ce qui est nouveau, ici, c'est qu'il soit possible de prédire le comportement d'un gouvernement à partir d'un programme électoral.

En forgeant un parti national capable de gouverner, Harper cherche non seulement l'élargissement de l'appui populaire mais aussi un changement qualitatif au sein du parti lui-même. Le Parti de la réforme attirait une tranche relativement mince de l'électorat canadien – les conservateurs populistes dans le Canada de l'ouest et dans l'Ontario rural – et il prenait des positions idéologiques claires qui étaient populaires auprès de ces électeurs. En tant que telle, cette base était trop étroite pour gouverner et, de ce fait, ce parti a été réduit à exercer de l'influence politique plutôt que de posséder un vrai pouvoir. Les réformistes ont accompli beaucoup de choses : ils ont bloqué l'accord de Charlottetown, fait dévier les idées conventionnelles sur le financement de la dette et forcé les libéraux à diminuer les impôts. Mais ils étaient irrémédiablement limités dans leur marge de manœuvre.

Il y a des limites à ce qu'un parti peut faire s'il ne détient pas les rênes du pouvoir, s'il n'a jamais à préparer un budget, légiférer, nommer des juges et des membres des corps régulateurs. L'Alliance canadienne espérait être un parti au pouvoir, mais elle ne s'est jamais éloignée des modèles des réformistes, qui formaient un parti d'influence et non un parti de gouvernement.

Gouverner n'est pas un droit, c'est un privilège que l'on doit mériter en formant une grande coalition d'électeurs, de donateurs et de militants. Pour y arriver, il faut réviser l'idéologie et faire des compromis. Le Parti conservateur a fait de nombreux compromis lors de son congrès en mars 2005 alors que les députés ont voté pour le bilinguisme et en faveur de la Société Radio-Canada, ont rejeté la démocratie directe, ont défendu la gestion de l'offre dans les marchés agricoles et ont donné leur appui à la Loi canadienne sur la santé. Ces décisions, il faut le souligner, étaient volontaires. Même si elles n'étaient pas unanimes, elles ont été acceptées par des

majorités solides. Ce n'est pas seulement Harper qui désire construire un parti capable de gouverner, ce sont aussi les militants du Parti conservateur.

Dans le jargon de la science politique, cela implique qu'il faut adopter la position de l'électeur médian – la seule position par laquelle, au moins en temps normal, il est possible d'obtenir le contrôle du gouvernement avec une configuration de deux partis ou de deux grands partis avec d'autres plus petits. Les réformistes avaient réussi en tant que parti d'influence en se positionnant à droite du Parti conservateur ; de la même manière, les néo-démocrates avaient gagné de l'influence, pendant des années, en se plaçant à gauche des libéraux. Mais une telle stratégie ne mènera jamais au pouvoir à moins que l'on soit dans une période de crise ; et le Canada d'aujourd'hui, bien qu'il doive affronter de nombreux problèmes, n'est pas un pays en crise.

En science politique, il y a une proposition bien connue d'après laquelle, à mesure que les partis convergent idéologiquement, ils doivent souligner leurs divergences non idéologiques. Le scandale des commandites est arrivé juste au bon moment pour permettre à Harper de décrire le Parti conservateur comme le parti de l'imputabilité et de l'intégrité. Harper s'est aussi efforcé de se différencier du style de gouvernance de M. Martin que l'on a surnommé, peut-être injustement, Mr. Dithers (M. L'indécis). Avec ses « cinq priorités », M. Harper projette l'image d'un chef capable d'agir et de gouverner. En insistant pour que son gouvernement soit intègre et efficace, il se peut qu'il attire des électeurs qui, quoiqu'ils soient plus enclins à voter pour les libéraux (ou au Québec pour le Bloc), souhaitent, cependant, un gouvernement compétent.

Être un parti au pouvoir plutôt qu'un parti d'influence signifie aussi un changement de style. Les réformistes et les néo-démocrates ont eu des membres qui n'hésitaient pas à exprimer leurs opinions, à contester les idées reçues, les politiques officielles de leur parti et même celles de leur chef. Depuis le début, Harper a compris que ce style à lui seul ne serait jamais suffisant pour un gouvernement au pouvoir, alors il s'est efforcé d'imposer de la discipline – à l'intérieur avec le personnel, le caucus et le cabinet ; à l'extérieur avec les médias.

En tant que réformiste de la première heure, j'éprouve de la nostalgie pour une époque où je pouvais exprimer mes idées avec clarté dans un parti qui s'en prenait à toutes les vaches sacrées de la politique canadienne. Je suis

fier de ce que les réformistes ont accompli. Sans le Parti de la réforme ou quelque chose du même genre, le Canada n'aurait peut-être jamais pu échapper au cercle vicieux des déficits ininterrompus, des impôts élevés et de l'apaisement du séparatisme. Mais, en même temps, il était évident que les réformistes n'allaient jamais gouverner.

« Paris vaut bien une messe », avait déclaré Henri de Navarre lorsqu'il abandonna son protestantisme huguenot et se convertit au catholicisme afin de devenir Henri IV, roi de France. Cette conversion n'était pas seulement un changement opportuniste de « marque », comme on pourrait le décrire aujourd'hui. En tant que roi, il établit la liberté religieuse avec l'Édit de Nantes et mit fin aux guerres de religion en France.

Si Paris valait bien une messe, Ottawa vaut bien des compromis idéologiques - si c'est la condition nécessaire pour faire accepter des changements valables. Voici le défi personnel et politique de Harper : faire avancer le pays par petites étapes dans une direction conservatrice, former une large coalition basée sur un consensus conservateur modéré.

Stephen Harper est-il l'ami du Québec?¹

PIERRE DUBUC

Directeur, *L'aut'journal* et secrétaire, Syndicalistes et progressistes pour un Québec libre

MON ÉDITEUR, VICTOR-LÉVY BEAULIEU, A FAIT PARVENIR UNE LETTRE D'INVITATION À STEPHEN HARPER POUR LE LANCEMENT DE MON LIVRE *Le vrai visage de Stephen Harper*. À notre grande surprise, le bureau du premier ministre a téléphoné pour excuser son absence. De toute évidence, on n'y avait pas pris connaissance du contenu du livre.

De la même façon, on peut penser que le 25 % de l'électorat québécois qui a accordé sa confiance au Parti conservateur lors des dernières élections fédérales avait une idée bien sommaire du parcours et des idées politiques de son chef.

M. Harper a séduit en s'adressant aux Québécoises et aux Québécois dans un français fort respectable. Un français appris en Ontario à la fin des années 1960 dans un cours d'immersion estival auquel ses parents, envoûtés par la trudeumanie, l'avaient inscrit.

Plus tard, sous l'influence de son grand ami montréalais John Weisenberger, qui fut traumatisé par la Crise d'octobre et l'exode des anglophones au lendemain de la victoire en 1976 du Parti québécois, Stephen Harper, maintenant installé en Alberta, change son fusil d'épaule. Il combat désormais les politiques du bilinguisme du gouvernement fédéral et la Charte de la langue française. Président de la National Citizens Coalition, un groupe de pression de droite, il organise des cueillettes de fonds pour financer les contestations judiciaires de la loi 101 par Alliance Quebec.

Aujourd'hui, tout en affirmant que le français n'est pas menacé, il reconnaît au Québec le droit de légiférer en matière linguistique. Mais, du même souffle, il ajoute : « Cela étant dit, je soutiens également la liberté d'expression et le libre choix dans le domaine linguistique contenu dans la Charte

des droits», soit les deux «principes» que les juges ont invoqués pour invalider les dispositions de la loi 101. Belle pirouette pour un politicien qui a fait carrière dans un parti qui a toujours stigmatisé « le gouvernement par les juges » !

En visite à Québec lors de la Fête nationale, Stephen Harper a surpris son électorat québécois en refusant de reconnaître au Québec le statut de nation. C'est qu'il en connaît trop bien les implications. Déjà, il s'était opposé à la notion de « société distincte » inscrite dans les accords du lac Meech et de Charlottetown. Ce désaccord est un élément important de sa rupture avec le Parti progressiste-conservateur de Brian Mulroney.

Disciple de l'économiste Friedrich Hayek – le gourou des néolibéraux –, admirateur de Margaret Thatcher et Ronald Reagan, Stephen Harper veut alors faire du Reform Party, dont il est un des membres fondateurs, un parti de droite calqué sur le modèle de ses idoles. La question du Québec lui apparaît comme le principal obstacle à la transformation du Canada en société néolibérale. Partisan de l'État minimal, il reproche aux libéraux et aux conservateurs de céder devant les demandes du Québec, ce qui entraîne une hypertrophie de l'appareil d'État fédéral.

Vue dans cette perspective, la notion de « société distincte » ne signifie pour Harper que « plus d'étatisme, plus de dirigisme et plus de socialisme ». Cela l'amène tout naturellement à s'opposer à la « théorie des deux peuples fondateurs ». Il est ridicule, selon lui, de définir un pays sur la base de l'union de deux peuples. Les questions de race, de culture et de langue doivent être des concepts neutres de l'identité canadienne.

On ne se surprendra pas d'apprendre que Stephen Harper a toujours été un des plus farouches opposants à toute reconnaissance de la légitimité d'un référendum sur l'indépendance du Québec. Bien avant que Stéphane Dion fasse le saut en politique, que la Cour suprême se prononce sur la sécession d'une province, que la Loi sur la clarté soit promulguée, Stephen Harper développe tout l'argumentaire de ce qu'on appellera le « plan B ».

Pour Harper, nul besoin de ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien. La Constitution de 1982 s'applique au Québec et elle ne permet pas de déclaration unilatérale d'indépendance. Dès 1992, il se dissocie de son chef d'alors, Preston Manning, sur cette question. En 1994, à la veille du référendum, il dépose un projet de loi qui nie le droit à l'au-

todétermination du Québec et réclame du gouvernement fédéral qu'il invoque la primauté de la Constitution canadienne. La sécession requiert, selon lui, un amendement constitutionnel et le consentement unanime des provinces.

Au lendemain du référendum de 1995, il déclare : « La prochaine fois, un référendum sur la sécession ne devrait plus dépendre de l'improvisation d'un premier ministre et des prétentions d'un gouvernement sécessionniste ». Il dépose un projet de loi qui nie au Québec le droit de « modifier unilatéralement la Constitution du Canada » s'il le gagne. Le projet de loi prévoit aussi la tenue d'un référendum fédéral le même jour que le référendum québécois avec un bulletin de vote comprenant deux questions, dont la deuxième pose carrément la question de la partition : « Si le Québec se sépare du Canada, ma municipalité devrait-elle se séparer du Québec et continuer de faire partie du Canada. OUI ou NON ? »

Évoquant des références historiques lourdes de sens, Stephen Harper dénonce la politique « d'apaisement » à l'égard du Québec. Selon lui, les souverainistes « bluffent » et capituleront si on menace de charcuter le territoire québécois.

Élevé au sein d'une famille aux valeurs militaristes – son père a publié deux livres sur l'armée canadienne et a été consultant pour le ministère de la Défense –, Stephen Harper veut redéfinir l'identité canadienne autour des pouvoirs spécifiques du gouvernement central, principalement la politique étrangère, la défense et l'armée.

Nostalgique de l'empire britannique, il a déclaré lors d'un récent périple en Grande-Bretagne que la « petite île » et le « grand Dominion » étaient éternellement liés par la langue, la culture, l'économie et les mêmes valeurs. Aujourd'hui, Stephen Harper veut voir le Canada réintégrer sa place historique dans la grande coalition impérialiste anglo-saxonne, à la seule différence qu'il se placera désormais sous les ordres de Washington plutôt que de Londres.

Le Québec peut-il imaginer meilleur ami ?

1. Ce texte reprend les principaux arguments contenus dans le livre *Le vrai visage de Stephen Harper*, Trois-Pistoles, Les Éditions Trois-Pistoles, 2006.

LES ÉLECTIONS DU 23 JANVIER 2006

Au Québec, le Bloc reste solide, les gains conservateurs sont fragiles et les libéraux sont au fond du baril

PIERRE DROUILLY

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



Gilles Duceppe



Stephen Harper



Paul Martin



Jack Layton

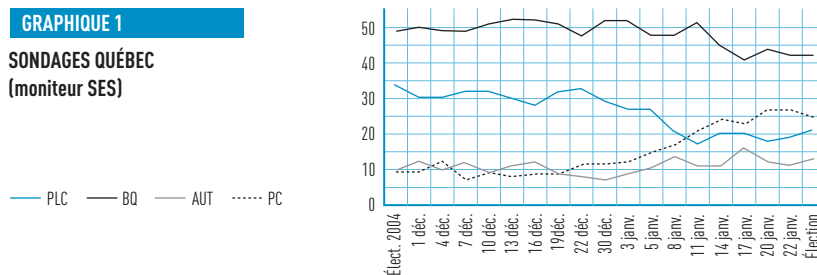
À EN CROIRE LES ANALYSTES ET CHRONIQUEURS POLITIQUES AU SOIR DE L'ÉLECTION FÉDÉRALE DU 23 JANVIER 2006, le Bloc québécois venait de subir une défaite, le Parti conservateur lui ayant arraché huit circonscriptions dans les régions de Québec et de Chaudière-Appalaches et deux au Parti libéral. Ces analyses furent produites au prix de quelques oublis majeurs : la déroute totale du Parti libéral au Québec qui obtient son plus mauvais résultat depuis le début de la fédération ; les six gains du Bloc québécois aux dépens du Parti libéral dans la région de Montréal et en Outaouais ; et aussi l'ambiguïté et la fragilité de la percée conservatrice.

L'évolution de l'opinion publique

Les sondages quotidiens réalisés par SES Research durant la campagne électorale (graphique 1) nous apprennent que du déclenchement de l'élection jusqu'à Noël environ, les intentions de vote correspondaient, aux marges d'erreur près, exactement aux résultats des élections de 2004 : le Bloc québécois autour de 50 %, le Parti libéral autour de 30 %, enfin le Parti conservateur et le Nouveau Parti démocratique autour de 10 %.

Dès la fin décembre 2005 et le début janvier 2006, on voit une progression continue des intentions de vote pour le Parti conservateur et une baisse concomitante des intentions de vote pour le Parti libéral : à partir de la mi-janvier, le Parti conservateur, avec 20 % des intentions de vote, dépasse le Parti libéral qui se retrouve à 20 %, dont il ne bougera plus jusqu'au jour du vote. Mais durant la seconde moitié de janvier, le Parti conservateur continue de progresser, mais cette fois-ci aux dépens semble-t-il du Bloc québécois.

GRAPHIQUE 1
SONDAGES QUÉBEC
(moniteur SES)



cois, pour finir à 25 %, le Bloc québécois ayant apparemment freiné sa chute et même ayant repris quelques points dans les derniers jours de la campagne.

Les gains conservateurs se sont faits d'abord aux dépens du Parti libéral et, dans une moindre mesure, aux dépens du Bloc québécois : le moment tournant de ce mouvement est clairement la période de Noël, à la suite des déclarations d'ouverture de Stephen Harper, concernant notamment le déséquilibre fiscal, faites les jours précédant Noël, et fortement médiatisées, mais aussi à une campagne publicitaire à la télévision assez habile (en particulier la publicité montrant un cycliste «travaillant fort pour le Québec», mais dont les roues ont été remplacées par deux «blocs» de ciment).

La sanction de 2006

Aux élections fédérales de 2004, le Bloc québécois avait fait élire 54 députés et le Parti libéral 21 : en 2006, le Parti libéral se retrouve avec seulement 13 députés, le Bloc québécois en conserve 51, le Parti conservateur en fait élire 10 et un indépendant (André Arthur) se fait élire (tableau 1). Mais cette image cache un mouvement plus important : en fait 17 circonscriptions ont changé d'allégeance politique. Le Parti libéral a perdu huit circonscriptions : six aux mains du Bloc québécois (Ahuntsic, Brome-Missisquoi, Brossard-Laprairie, Gatineau, Jeanne-Le-Ber et Papineau), deux aux mains du Parti conservateur (Beauce et Pontiac) ; le Bloc québécois, pour sa part, a perdu neuf circonscriptions : huit aux mains du Parti conservateur (Beauport-Limoilou, Charlesbourg-Haut-Saint-Charles, Jonquière-Alma, Louis-Hébert, Louis-Saint-Laurent, Lévis-Bellechasse, Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière et Mégantic-L'Érable) et une aux mains d'un indépendant (Port-neuf-Jacques-Cartier).

En termes de votes valides (tableau 2), le Parti libéral en perd 13,1 % et le Bloc québécois 6,8 %, tandis que tous les autres partis progressent, le Parti conservateur de 15,8 %, le Nouveau Parti démocratique de 2,9 % et le Parti vert de 0,8 %. Avec 20,8 % du vote, le Parti libéral réalise son plus mauvais résultat depuis 1867. Avec 24,6 % des voix, le Parti conservateur dépasse à peine son niveau de 1997 (22,2 %) alors qu'il était dirigé par Jean Charest, très loin de son niveau atteint sous la direction de Brian Mulroney (plus de 50 % des voix). Enfin, avec 7,5 % des voix, le Nouveau Parti démocratique

semble être sorti des années noires de la décennie 1990 (2 % ou moins en 1993, 1997 et 2000), et avoir retrouvé son niveau des années 1960-1970.

La comparaison des résultats bruts en nombre de voix (tableau 3) révèle que le nombre de votants a augmenté de 231 000 entre 2004 et 2006, ce qui représente 178 000 abstentions de moins puisque le nombre d'électeurs a augmenté de 52 000. On constate dans ce tableau que les gains conservateurs (+ 606 000 voix) sont sans commune mesure avec les pertes du Bloc québécois (- 127 000 voix), ce qui montre qu'on ne peut expliquer la progression du vote conservateur uniquement par la baisse du Bloc québécois; l'augmentation du nombre de votants et la baisse du vote libéral (- 399 000 voix) doivent avoir joué davantage dans la progression du vote conservateur que la baisse du vote bloquiste. Malgré l'ampleur de ses effets (perte de 9 circonscriptions), l'érosion du vote bloquiste demeure malgré tout relativement minime, 7,5 % de son vote, 6,8 % du total de voix valides, mais seulement 2,4 % des électeurs inscrits.

La participation électorale

Alors qu'au début des années 1990, le taux de participation au Québec était de presque 10 % plus élevé que dans le reste du Canada, cet écart s'est rétréci au fil des élections pour disparaître complètement en 2004 : aux dernières

TABLEAU 1

Résultats des élections de 2004 et de 2006 (en pourcentages des votes valides)

	2004	2006	Différence
Taux de participation	60,5	63,9	+ 3,4
Parti libéral	33,9	20,8	- 13,1
Bloc québécois	48,9	42,1	- 6,8
Parti conservateur	8,8	24,6	+ 15,8
Nouveau Parti démocratique	4,6	7,5	+ 2,9
Parti vert	3,2	4,0	+ 0,8
Autres	0,7	1,1	+ 0

TABLEAU 2

Résultats des élections de 2004 et de 2006 (en nombres)

	2004	2006	Différence
Électeurs inscrits	5 800 109	5 852 528	+ 52 419
Votes déposés	3 507 100	3 737 849	+ 230 749
Bulletins rejetés	68 845	46 691	- 22 154
Parti libéral	1 165 645	766 228	- 399 417
Bloc québécois	1 680 109	1 553 201	- 126 908
Parti conservateur	301 539	907 972	+ 606 433
Nouveau Parti démocratique	158 427	276 401	+ 117 974
Parti vert	108 660	146 576	+ 37 916
Autres	23 875	40 780	+ 16 905

élections, tout comme en 2004, le taux de participation au Québec (63,9 %) a été inférieur à celui du reste du Canada (65,8 %), en légère progression par rapport à 2004, tout comme dans l'ensemble du Canada.

Le taux de participation varie bien entendu d'une circonscription à l'autre, selon la composition sociale de la population. En 2006, les régions périphériques votent toujours moins (le Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord à 60,1 %; l'Abitibi-Témiscamingue à 57,4 %), tout comme les zones défavorisées telles que le centre-sud de Montréal (Hochelaga à 58,3 %; Laurier-Sainte-Marie à 61,3 %), alors que les banlieues participent davantage (Laval à 65,6 %, la couronne nord de Montréal à 66,3 %, la Montérégie à 67,6 %).

Mais à ce fait habituel s'ajoute un phénomène déjà présent en 2004 : parmi les circonscriptions les moins participantes, on trouve les circonscriptions de l'ouest de Montréal à forte composante anglophone (participation de 52,8 % dans Mont-Royal, de 53,7 % dans Westmount-Ville-Marie, de 55,3 % dans Saint-Laurent–Cartierville, de 58,9 % dans Jeanne-Le-Ber, de 59,9 % dans Pierrefonds-Dollard; de 60,8 % dans Outremont, de 60,0 % dans Notre-Dame-de-Grâce–Lachine, par exemple) ou les circonscriptions

du nord-est de Montréal à forte composante allophone (participation de 57,0 % dans Saint-Léonard-Saint-Michel, de 59,7 % dans Bourassa, de 61,1 % dans Papineau). Comme en 2004, les électeurs non francophones, habituellement presque entièrement acquis au Parti libéral, ont moins participé que les électeurs francophones : le taux de participation décroît, passant de 65,0 % dans les circonscriptions les plus francophones à 58,7 % dans les circonscriptions comprenant une majorité de non-francophones.

Le second fait remarquable dans la participation à l'élection de 2006, est qu'un grand nombre de circonscriptions essentiellement rurales se retrouvent parmi le groupe des circonscriptions les plus participantes (participation de 69,4 % dans Portneuf-Jacques-Cartier, de 68,6 % dans Mégantic-L'Érable; de 68,4 % dans Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière, de 67,6 % dans Beauce, de 66,6 % dans Compton-Stanstead, par exemple) : ce sont aussi pour la plupart des circonscriptions gagnées par le Parti conservateur. En fait, la relation entre vote conservateur et taux de participation est statistiquement significative. Plus significatif encore : parmi les circonscriptions dans lesquelles le taux de participation a le plus augmenté entre 2004 et 2006, on trouve la plupart des circonscriptions remportées par le Parti conservateur.

En fait, dans les 13 circonscriptions qui ont été remportées par le Parti libéral, le taux de participation global est de 60,2 %; dans les 51 circonscriptions remportées par le Bloc québécois, il a été de 64,3 % (près de la moyenne québécoise) et enfin dans les 10 circonscriptions remportées par le Parti conservateur, le taux de participation global a été de 66 % : cela indique qu'il y a eu une certaine mobilisation électorale en faveur du Parti conservateur.

Le vote linguistique

De toutes les caractéristiques sociales des circonscriptions, c'est la langue maternelle qui, dans la plupart des cas, explique le mieux les résultats électoraux au Québec. Depuis plus de trente ans (et à bien des égards depuis toujours), les électeurs non francophones se sont massivement opposés aux partis nationalistes dans les élections et aux options souverainistes dans les référendums. L'attitude des électeurs à l'égard du Bloc québécois en 2006 est conforme à cette tendance, les non-francophones étant plus enclins, généralement, à voter libéral.

Le tableau 9 illustre bien le phénomène : on voit bien le vote libéral passer progressivement de 11,3 % dans les circonscriptions ayant plus de 90 % de francophones à 49,2 % dans les circonscriptions ayant une majorité de non-francophones. Inversement, le vote bloquiste passe de plus de 45 % dans les circonscriptions les plus francophones (il est légèrement moins élevé dans les circonscriptions les plus francophones qui sont plus rurales) à seulement 17,8 % dans les circonscriptions les moins francophones. Le vote conservateur suit le même mouvement, passant de 30,9 % dans les circonscriptions les plus francophones à 17,2 % dans les circonscriptions les moins francophones. Enfin, alors que les circonscriptions remportées par le Bloc québécois sont globalement francophones à 88,1 % et celles remportées par le Parti conservateur, à 95,6 % (étant pour la plupart à Québec ou en régions rurales), l'ensemble des circonscriptions remportées par le Parti libéral n'est francophone qu'à 45,2 %.

À Montréal, le pourcentage obtenu par le Bloc québécois est pratiquement proportionnel au pourcentage de francophones dans les circonscriptions. Comme le Bloc québécois a remporté plusieurs circonscriptions montréalaises à forte composante non francophone (il n'y a que 46,1 % de francophones dans Papineau, 59, % dans Ahuntsic, 64,4 % dans Jeanne-Le-Ber et 67,8 % dans Brossard-Laprairie), la question qui se pose est évidemment de savoir s'il y a eu, en 2004 comme en 2006, une certaine percée du vote souverainiste parmi les électeurs anglophones ou allophones.

Nous avons effectué une analyse spectrale par régression du vote linguistique dans les 26 circonscriptions de Montréal (voir la version intégrale de cette étude à www.inm.qc.ca). La méthode statistique utilisée ne permet pas de discerner un vote anglophone ou allophone pour le Bloc québécois ni en 2004 ni en 2006. Dans les deux cas le vote non francophone bloquiste est estimé au mieux à moins de 10 %, comme c'est le cas depuis plusieurs élections tant fédérales que provinciales. C'est le taux de participation plus faible des anglophones et des allophones qui explique les victoires bloquistes dans ces circonscriptions moins francophones. Le Parti conservateur, par contre, a fait une réelle percée auprès des anglophones de Montréal avec environ le tiers de leurs appuis, mais n'a pas connu un tel succès auprès des allophones (avec moins de 5 % de leur appui en 2004 comme en 2006). Quant au Parti libéral, il a obtenu en 2006 un fort soutien des électeurs allo-

phones de Montréal (environ 85 %), l'appui d'un peu plus de la moitié des électeurs anglophones, alors que chez les francophones il est devenu un tiers parti, avec environ 10 %.

Le mouvement des votes

Le vote libéral est inférieur à 20 % dans les deux tiers des circonscriptions, 20,8 % étant le résultat du Parti libéral pour l'ensemble du Québec. Par rapport à 2004, le Parti libéral recule dans toutes les circonscriptions. À part l'ouest de Montréal, où le Parti libéral obtient 47,6 % des voix et le nord-est de Montréal, où il en obtient 42,5 %, dans presque toutes les régions le Parti libéral se situe sous les 20 %, à l'exception de l'île de Montréal (38,4 %), de Laval (27,0 %) et de l'Outaouais (29,6 %).

Le caractère urbain (et francophone) du vote bloquiste est très apparent lorsque l'on considère le seul vote francophone. Et c'est dans les régions rurales que ce vote bloquiste francophone est le plus faible. Parmi les 19 circonscriptions dans lesquelles l'appui francophone au Bloc québécois a

TABLEAU 3

Résultats des élections de 2006 selon le pourcentage de francophones

Circonscriptions avec...	Circonscriptions	Francophones	Participation	PLC	BQ	PC	NPD	BQ Francophone
...90% de francophones et plus	37	96,9	65,0	11,3	45,9	30,9	6,5	47,3
...entre 80 et 90% de francophones	13	86,3	64,5	18,4	48,9	20,9	7,3	56,7
...entre 70 et 80% de francophones	8	76,9	64,5	24,0	43,0	17,8	10,1	55,9
...entre 60 et 70% de francophones	6	64,5	61,8	36,2	36,7	16,4	7,0	56,9
...entre 50 et 60% de francophones	2	55,6	64,7	42,7	34,0	12,5	7,0	61,1
...moins de 50% de francophones	9	35,7	58,7	49,2	17,8	17,2	10,2	49,9
Total Québec	75	81,5	63,9	20,8	42,1	24,6	12,6	51,6

reculé de plus de 10% par rapport à son vote francophone de 2004, sept sont des circonscriptions essentiellement rurales.

Le Parti conservateur a fait élire 10 députés en 2006, dont huit dans les régions de Québec métropolitain et Chaudière-Appalaches : cette concentration des élus dans et autour de la Capitale nationale est spectaculaire, d'autant plus qu'elle s'est faite aux dépens du Bloc québécois. Elle l'est tellement qu'elle finit par masquer la réalité du vote conservateur. Par exemple, seulement quatre élus conservateurs ont obtenu plus de 50% des voix

TABLEAU 4

Résultats des élections de 2006 selon les régions

Circonscriptions avec...	Circonscriptions	Francophones	Participation	PLC	BQ	PC	NPD	BQ Francophone
Bas-St-Laurent-Gasp.-Côte-Nord	4	92,7	60,1	16,8	46,4	25,8	11,0	50,1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	3	98,9	65,0	13,6	40,6	38,3	7,5	41,1
Québec	7	96,6	64,9	9,5	35,6	36,7	18,2	36,9
Chaudière-Appalaches	5	99,0	66,0	9,0	32,1	49,3	9,6	32,4
Mauricie-Bois-Francis	6	97,3	64,5	12,0	48,7	29,1	10,2	50,1
Estrie	4	88,8	65,9	21,6	44,2	22,6	11,6	49,8
Montréal-Rive-Sud	11	86,6	67,6	17,7	50,0	20,9	11,4	57,7
Laurentides-Lanaudière	8	94,1	64,1	10,7	57,2	21,2	10,9	60,8
Outaouais	3	79,2	63,7	29,6	32,6	22,1	15,7	41,1
Abitibi-Témiscamingue	2	84,3	57,4	17,1	50,1	21,9	10,8	59,4
Laval	4	76,1	65,6	27,0	42,9	18,8	11,4	56,3
Île de Montréal	18	52,8	60,4	38,4	32,0	14,7	14,8	60,6
Total Québec	75	81,5	63,9	20,8	42,1	24,6	12,6	51,6

(Maxime Bernier dans Beauce avec 67,0 %, Josée Verner dans Louis-Saint-Laurent avec 57,7 %, Jacques Gourde dans Lotbinière–Chutes-de-la-Chaudière avec 54,3 % et Jean-Pierre Blackburn dans Jonquière-Alma avec 52,1 %) et trois ont été élus avec moins de 40 % des voix (Lawrence Cannon dans Pontiac avec 33,7 %, Luc Harvey dans Louis-Hébert avec 34,5 % et Sylvie Boucher dans Beauport-Limoilou avec 39,5 %). Dans certaines circonscriptions, les majorités conservatrices sont extrêmement ténues : 231 voix dans Louis-Hébert, 820 voix dans Beauport-Limoilou ou 1372 voix dans Charlesbourg–Haut-Saint-Charles. Exception faite de la circonscription de Pontiac, les victoires conservatrices se sont produites dans des circonscriptions dans lesquelles le vote libéral s'est littéralement effondré et se retrouve à moins de 10 % dans six cas. Globalement, le Parti conservateur progresse de 15,8 %, mais cette progression se concentre dans 28 circonscriptions. La progression du vote conservateur est assez spectaculaire : trois fois plus qu'en 2004, même si la moitié de cette progression se concentre dans 23 circonscriptions.

Nous avons construit un modèle de régression pour estimer l'origine des gains conservateurs. Nous observons que plus de la moitié des gains conservateurs proviennent du Parti libéral (330 000 voix environ), qu'un peu moins du tiers viennent des votants additionnels (173 000 voix environ) et que moins de un sixième (90 000 voix environ) viennent du Bloc québécois. Vu autrement, environ 28 % des électeurs libéraux de 2004 ont appuyé le Parti conservateur en 2006 et seulement 5 % des électeurs bloquistes de 2004 ont appuyé le Parti conservateur.

Les leçons de 2006

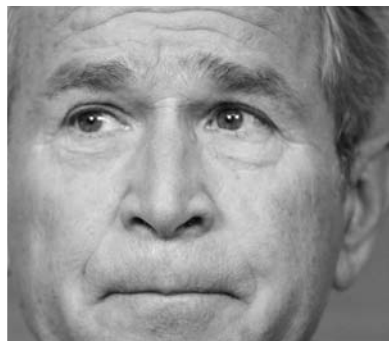
Pour le Bloc québécois, la bonne nouvelle est qu'il demeure le premier parti des francophones pour la cinquième fois de suite et que somme toute les dégâts ont été relativement limités, même s'ils se sont traduits par la perte de neuf sièges. La mauvaise nouvelle par contre est que les pertes essuyées par le Bloc québécois se trouvent concentrées dans des régions rurales et dans la région de Québec, toutes massivement francophones : le mouvement souverainiste a toujours eu des difficultés dans ces régions et l'élection de 2006 n'a pas réglé cette difficulté. Les gains réalisés par le Bloc québécois aux dépens du Parti libéral dans des circonscriptions à forte composition

non francophone sont un peu un miroir aux alouettes : on ne détecte pas de percée significative du vote bloquiste auprès des électeurs anglophones ou allophones et seul le taux de participation moins élevé dans ces communautés linguistiques permet d'expliquer les gains du Bloc québécois. C'est dire si ces victoires sont fragiles et conjoncturelles.

Pour le Parti libéral, il n'y a pas vraiment de bonne nouvelle, puisqu'il a atteint, au Québec, son plus bas niveau depuis le début de la fédération, sinon que ne pouvant que difficilement tomber plus bas, il ne peut que remonter aux prochaines élections, d'autant plus que maintenant l'affaire des commandites est chose du passé et que le Parti libéral du Canada se dotera d'un nouveau chef bientôt.

La bonne nouvelle pour le Parti conservateur est évidemment cette percée au Québec et l'élection de dix députés. Mais on notera l'ambiguïté de cette percée et de ces victoires : le Parti conservateur a profité d'un vacuum politique créé par le scandale des commandites et l'effondrement du vote libéral. Toute remontée du Parti libéral risque de compromettre la percée conservatrice. La mauvaise nouvelle évidemment étant pour le Parti conservateur qu'étant maintenant au pouvoir, s'il ne tient pas les promesses qu'il a faites au Québec, la déception des électeurs québécois qui l'ont appuyé risque d'être à la mesure des espoirs qu'il a suscités. Il n'y a aucun rapport entre la fragile percée du Parti conservateur au Québec en 2006 et les solides victoires de Brian Mulroney en 1984 et 1988 acquises grâce à l'appui massif de l'électorat souverainiste.

Note: Une version détaillée de cette analyse, accompagnée d'une quinzaine de tableaux, de graphiques et de cartes géographiques, est disponible en format PDF sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde, dans la section Annuaire du Québec (www.inm.qc.ca).



Le monde vu d'ici

L'Afghanistan fait irruption sur la scène politique canadienne

MARC ANDRÉ BOIVIN¹

Coordonnateur, Réseau francophone de recherche
sur les opérations de paix

CHARLES LÉTOURNEAU²

Adjoint au directeur, Centre d'étude des politiques étrangères
et de sécurité (CEPES)

Photo : CP/Les Perraux



L'AFGHANISTAN OCCUPE UNE PLACE CENTRALE DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DU CANADA DEPUIS MAINTENANT CINQ ANS. En plus de monopoliser les énergies du ministère des Affaires étrangères, l'Afghanistan est le plus grand bénéficiaire d'aide bilatérale canadienne. Cette présence est cependant surtout marquée par notre contribution militaire, de loin le déploiement à l'extérieur du pays le plus substantiel des Forces armées canadiennes (FC) à l'heure actuelle. Avant 2006, le sujet a eu peu d'écho dans l'opinion publique québécoise et canadienne et a suscité une couverture médiatique minimale. Cependant, la mort de dizaines militaires depuis le début 2006 a précipité l'Afghanistan au centre de l'actualité politique.

L'Afghanistan : un pays, plusieurs missions

Bien que le principal théâtre d'opération des FC au cours des cinq dernières

années ait été l'Afghanistan, cette présence a connu plusieurs évolutions marquées. Trois grandes phases peuvent être isolées.

Tout débute avec les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Après un état de choc initial, les États-Unis cherchent les coupables et entendent bien répliquer. Rapidement, la nébuleuse Al-Qaïda est montrée du doigt ainsi que ceux qui l'accueillent et l'appuient, les talibans en Afghanistan. Le monde partage la consternation des Américains, le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 1368 invoquant le droit à la légitime défense le lendemain des attaques.

Les États-Unis lancent officiellement le 7 octobre 2001 l'opération « Liberté immuable » (ou *Enduring freedom*). Les objectifs initiaux de l'opération sont la destruction des camps d'entraînement et des infrastructures terroristes, la capture des dirigeants d'Al-Qaïda ainsi que la cessation de toutes activités terroristes en Afghanistan. Basée sur une coalition composée de pays volontaires, l'opération est sous commandement américain. Elle demeure active aujourd'hui et tient une place centrale dans « la guerre au terrorisme » professée par l'administration Bush.

Le Canada, dont la défense est intimement liée à celle des États-Unis, se met en état d'alerte dès le 11 septembre. Par la suite, dans le cadre de l'opération « Liberté immuable », des unités aériennes et navales sont mobilisées dans le golfe Persique pour intercepter les terroristes en fuite et des forces spéciales sont dépêchées en Afghanistan. Un premier déploiement de troupes régulières s'effectue en février 2002 dans le sud de l'Afghanistan pour une période de six mois. Formées d'environ 750 militaires provenant de l'Ouest canadien, ces troupes se chargent de la sécurité de l'aéroport de Kandahar et participent à des opérations de combat.

Une deuxième phase est entamée en mai 2003 lorsque le ministre de la Défense nationale annonce l'envoi de près de 2 000 militaires à Kaboul pour le mois d'août suivant dans le cadre de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). La coïncidence avec les débats sur la question iraquienne est troublante et l'importance du total des troupes laisse à penser qu'il s'agit d'une monnaie d'échange pour le refus d'appuyer les États-Unis dans leur campagne contre le régime de Saddam Hussein. Cela est d'autant plus vrai qu'à la même époque, l'OTAN peine à obtenir des troupes des autres pays membres de l'Alliance³.

Créée par la résolution 1386 du Conseil de sécurité des Nations unies en décembre 2001, la FIAS a pour mandat de rétablir la sécurité à Kaboul afin de permettre au gouvernement afghan embryonnaire d'exercer ses fonctions. Ses responsabilités s'inscrivent dans ce qu'il est convenu d'appeler une opération de paix et elle agit en parallèle avec l'opération « Liberté immuable ». Bien qu'elle soit avalisée par l'ONU, la FIAS n'est alors qu'une coalition d'États volontaires.

En août 2003, à la suite de fortes pressions canadiennes, allemandes et hollandaises, l'OTAN prend les rênes de la FIAS. Cette prise en charge consolide les assises de la FIAS tout en maintenant son mandat et est effectuée avec l'aval de l'ONU⁴. À cette date, la mission compte approximativement 5 000 militaires et couvre uniquement la région de Kaboul. En octobre 2003, les responsabilités de la FIAS sont étendues à l'ensemble du pays. L'extension s'effectue région par région, en commençant par les régions où la situation sécuritaire est déjà relativement stable. La FIAS s'installe d'abord au nord (étape 1) et ensuite à l'ouest (étape 2) (voir carte). En reconnaissance de la contribution substantielle faite par le Canada, le général Rick Hillier, actuel chef d'état-major de la Défense nationale, occupe le commandement de la FIAS entre février et août 2004.

En mai 2005, le gouvernement canadien annonce que ses forces déménageront depuis Kaboul pour s'établir dans la région de Kandahar au sud du pays; une nouvelle étape est franchie.

Cette décision est ambitieuse; Kandahar est le lieu d'origine des talibans et la région échappe encore, dans les faits, à l'autorité du gouvernement de Kaboul.

Le déploiement s'effectue en deux phases. Dans un premier temps, en août 2005, le Canada reprend une Équipe provinciale de reconstruction à Kandahar. Ces petites équipes (en moyenne entre 100 et 250 personnes) composées à la fois de civils et de militaires, sont chargées d'appuyer l'aide au développement dans des communautés isolées. Elles sont issues d'une initiative américaine et s'inscrivent dans une stratégie pour gagner la sympathie des Afghans. En début d'année, la mort, à la suite d'un attentat, de Glyn Berry, diplomate canadien de haut rang affecté à l'Équipe provinciale de reconstruction, présage des difficultés que rencontreront les Canadiens envoyés au sud de l'Afghanistan.

Dans un deuxième temps, en février 2006, le gros de la force militaire canadienne est déployé à l'aéroport de Kandahar, dans le sud de l'Afghanistan, à titre de groupe opérationnel comprenant près de 2 000 soldats. Ces troupes sont envoyées dans le cadre de l'extension à la région sud (étape 3) de la zone d'action de la FIAS. Cependant, le transfert de commandement à la force de l'OTAN ne se fait qu'à la fin juillet 2006. Entre février et juillet, les troupes canadiennes sont placées sous la responsabilité de l'opération « Liberté immuable ».

Ce statut transitoire cause beaucoup de confusion dans l'opinion publique. Un courant d'opinion interprète le transfert de l'essentiel du contingent canadien de Kaboul à Kandahar comme un rapprochement avec les Américains et comme un passage d'une opération de paix à Kaboul à une opération de guerre à Kandahar. Pourtant, à terme, les militaires continuent d'opérer dans le cadre d'une même mission dirigée par une organisation multilatérale dont le mandat a été sanctionné par les Nations unies.

Les combats intenses et les pertes importantes lors du déploiement au sud tendent à confirmer ces perceptions. Entre 2002 et 2004, 8 militaires sont décédés essentiellement de manière accidentelle. Entre janvier et septembre 2006, 29 militaires sont tués, la plupart à la suite d'attentats suicides, de l'utilisation d'engins explosifs improvisés ou au cours de confrontations directes avec les insurgés.

Il faut dire qu'entre le moment où le Canada a accepté d'envoyer un contingent dans le sud (début 2005) et le moment de son déploiement effectif (début 2006), la situation s'est considérablement dégradée dans la région de Kandahar. L'opération « Liberté immuable » s'est concentrée sur son action contre-terroriste et a maintenu une présence minimale depuis 2001, ce à quoi il faut ajouter la quasi-absence de toute aide au développement. En contrepartie, le gouvernement Karzaï s'est révélé incapable d'occuper l'espace politique libéré par la déroute des talibans. Les capacités limitées de son administration ainsi que ses problèmes de corruption ont créé un vacuum politique. Certains éléments dont les talibans, le Hezb i Islami Gulbuddin, les groupes affiliés à Al-Qaïda, les milices armées, trafiquants de drogues et autres, tous opposés à l'établissement d'un État de droit, ont su en profiter. De plus, les insurgés bénéficient du sanctuaire tout proche offert par les régions frontalières du Pakistan contrôlées par les islamistes radicaux.

En théorie, l'opération « Liberté immuable » devait se charger des combats et remettre les régions conquises à la FIAS pour qu'elle puisse effectuer le travail de longue haleine de stabilisation et ouvrir la voie à la reconstruction. Au sud, l'OTAN hérite plutôt d'une région en pleine insurrection. Son mandat reste inchangé, mais la FIAS est confrontée à un contexte radicalement différent. Les troupes internationales et les forces afghanes contrôlent aujourd'hui uniquement les grands centres⁵. La FIAS intègre mieux les dimensions politiques et de reconstruction à son action que l'opération « Liberté immuable » centrée sur sa vocation militaire. Elle arrive cependant bien tardivement au sud.

Le front intérieur

La participation canadienne à la FIAS et à la stabilisation de l'Afghanistan sous-entend de difficiles négociations avec les autres pays partenaires impliqués afin que chacun assume sa part de responsabilité. À partir de 2006, les dirigeants politiques canadiens ont aussi dû faire face à la résistance du Parlement et à l'hostilité croissante de l'opinion publique à l'égard de la présence canadienne en Afghanistan.

En début d'année, le premier ministre Stephen Harper fait clairement savoir que son gouvernement maintient son appui à la mission en Afghanistan, se rendant lui-même sur place au début mars 2006. Toutefois, sa situation minoritaire à la Chambre des communes impose des limites aux actions de son gouvernement. À la suite de fortes pressions provenant à la fois des partis d'opposition et de la population canadienne en général, Harper autorise la tenue d'un débat d'urgence au Parlement le 10 avril afin de discuter de l'engagement du Canada en Afghanistan.

Cette décision représente un virement spectaculaire si on considère que le premier ministre n'est pas légalement tenu de soumettre les questions de politique étrangère et de défense aux députés; il s'y était d'ailleurs catégoriquement opposé en début d'année sous prétexte de ne pas vouloir nuire au moral des troupes. Au cours du débat, les quatre Partis ont officiellement réaffirmé leur soutien aux soldats canadiens, ce qui ne s'est toutefois pas fait sans grincement de dents. Le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), Jack Layton, a d'ailleurs déploré que le gouvernement leur impose uniquement deux choix : « jouer la meneuse de claque ou abandonner nos troupes⁶ ».

Ce débat avait cependant uniquement un caractère informatif, et n'a pas débouché sur un vote officiel.

Si, lors du débat en avril, l'ensemble des partis semblait relativement solidaires de la mission, un important schisme idéologique est devenu évident en mai, alors que le gouvernement a demandé à la Chambre des communes d'approuver, cette fois-ci de façon officielle, la prolongation de la mission (qui devait initialement se terminer en février 2007) jusqu'en février 2009. Misant sur l'appui que les partis d'opposition avaient accordé à la mission pendant le débat quelques semaines auparavant, Harper a pris ces derniers par surprise. Le résultat du vote est représentatif de la division au sein des députés : 149 ont approuvé la proposition tandis que 145 l'ont rejetée. Les libéraux, pourtant les véritables maîtres d'œuvre de la politique canadienne en Afghanistan, ont permis à leurs députés de voter comme bon leur semblait ; seulement 24 d'entre eux ont appuyé la motion du gouvernement. Le Bloc québécois (50 députés) et le NPD (29 députés) votèrent pour leur part unanimement contre. Au final, la mission a bel et bien été prolongée, mais cet épisode a fait éclater au grand jour les profondes divisions qui régnaient au sein de la députation fédérale sur la question afghane.

Cette réticence est également perceptible au sein de la population canadienne, en particulier au Québec. Au cours de 2006, le taux d'approbation de la mission n'a jamais dépassé les 43 % au Québec⁷, tandis qu'il a frôlé la barre des 60 % dans le reste du Canada. Or, plus la population se dit renseignée sur les activités des FC, plus le taux d'approbation de la mission diminue.

L'appui à la mission en Afghanistan s'estompe globalement au sein de la population canadienne au fil de l'année 2006. Cette tendance est encore plus évidente au Québec. À la fin juillet, 71 % des Québécois désapprouvaient cette mission, tandis que le reste des Canadiens étaient beaucoup plus divisés : 51 % d'entre eux s'y opposaient et 44 % l'entérinaient. Il faut dire qu'en 2006 seulement, trois fois plus de Canadiens sont tombés au combat en Afghanistan que ce ne fut le cas au cours des interventions en Yougoslavie et en Somalie réunies. Nous avons cependant souvent tendance à oublier que 53 soldats canadiens avaient trouvé la mort au sein de la Force d'interposition envoyée à Suez en 1956, opération pourtant associée à l'héritage glorifié de Lester B. Pearson dont on célèbre les 50 ans en 2006.

En août 2007, les militaires basés à Valcartier prennent la relève dans le sud de l'Afghanistan. Si la tendance de fond au Québec largement hostile à la mission se confirme, ce déploiement risque de mettre beaucoup de pression tant sur le Bloc québécois qui maintient à ce jour son appui – contrairement au NPD – que sur le gouvernement conservateur qui tente de consolider ses avancées au Québec.

Conclusion

Pour justifier la présence canadienne en Afghanistan, le gouvernement Harper doit maintenant se battre sur deux fronts. À Kandahar, les militaires ont été placés en plein centre d'une crise qui affecte tout le sud de l'Afghanistan. À moins d'une amélioration considérable de la situation, l'augmentation du nombre de combats et de pertes en vies humaines va probablement continuer à placer le gouvernement sur la défensive.

Sur le plan intérieur, la situation minoritaire en Chambre du gouvernement accentue d'autant la pression. Le débat parlementaire sur la prolongation de la mission est le résultat direct de la combinaison de ces deux facteurs. Traditionnellement l'apanage du bureau du premier ministre, les questions liées aux affaires étrangères percolent au sein des débats parlementaires, les rapprochant d'autant du public québécois et canadien. Reste maintenant à déterminer s'il s'agit d'un précédent significatif ou d'un expédient de circonstance.

-
1. Marc André Boivin est aussi chercheur associé au Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI), affilié au Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CÉRIUM).
 2. Charles Létourneau est aussi associé à la Chaire de recherche du Canada en politique étrangère et de défense canadiennes de l'UQAM.
 3. Paul Gallis, « NATO in Afghanistan: A test of the Transatlantic alliance », Congressional Research Service, *Report for Congress*, 22 août 2006, p. 3.
 4. Organisation des Nations unies, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », *Rapport du Secrétaire général*, 23 juillet 2003, p. 15.
 5. Senlis Council, *Afghanistan Insurgency Assessment: The signs of an escalating crisis*, Field Note, 7 avril 2006, p. 20.
 6. Jack Layton, cité dans Hélène Buzzetti, « Débat à la Chambre des communes – Les quatre partis réaffirment leur appui aux soldats canadiens en Afghanistan », *Le Devoir*, 11 avril 2006, p. A3.
 7. Strategic Counsel, « Perceptions of the Conservative Government, Troops in Afghanistan and Terrorism », 18 juillet 2006.

Les nouvelles mesures de sécurité à la frontière américaine: quel impact pour le Québec?

PIERRE MARTIN

Professeur, Département de science politique
Directeur, Chaire d'études politiques et économiques américaines,
Université de Montréal

Photo : PC/AP Robert F. Bukaty



Frontière américaine

DEPUIS L'ADOPTION DU TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE ENTRE LES DEUX PAYS a crû à un rythme accéléré et l'accès au marché américain est aujourd'hui plus vital que jamais pour le Québec. Pendant longtemps, on a dit de la frontière canado-américaine qu'elle était la plus

longue frontière non défendue du monde. Certains se permettaient même de souhaiter ou de prédire qu'il deviendrait un jour aussi simple de traverser cette frontière que de transiter d'une province canadienne ou d'un État américain à l'autre. Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont mis une fin abrupte à ces scénarios optimistes. Depuis cinq ans, il est devenu de plus en plus clair que les contrôles de sécurité aux frontières sont – et resteront dans un avenir prévisible – une réalité inévitable de la vie en Amérique du Nord.

Tout comme les autres obstacles politiques qui entravent la liberté des échanges économiques entre les deux pays, les délais et autres inconvénients occasionnés par les contrôles de sécurité à la frontière américaine sont devenus une préoccupation majeure tant pour les exportateurs québécois que pour les entreprises qui souhaiteraient se lancer sur ce marché. De plus, au début de l'année 2008, lorsque le Western Hemisphere Travel Initiative (WHTI) entrera pleinement en vigueur, il deviendra obligatoire pour tous, sans exception, de se munir d'un passeport ou d'un document sécurisé équivalent pour traverser la frontière américaine.

Quel a été l'impact sur le Québec des mesures de sécurité aux frontières américaines adoptées depuis septembre 2001 et à quoi peut-on s'attendre des mesures à venir concernant le passage des personnes? Ce texte aborde ces deux questions afin de mieux cerner l'impact de la nouvelle préoccupation des Américains pour la sécurité de leur territoire sur le processus d'intégration nord-américain, sur l'économie québécoise et sur la relation ambiguë qu'entretiennent les Québécois avec leur voisin du sud.

Les exportations vers les États-Unis sont d'une importance capitale pour l'économie québécoise et, depuis l'adoption de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE) et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la part des exportations vers les États-Unis dans l'économie québécoise a progressé de façon remarquable.

En 2004, ces exportations totalisaient 63 milliards de dollars, soit 27 % du PIB du Québec. En guise de comparaison, les exportations vers les provinces canadiennes au cours de la même année se chiffraient à 45 milliards de dollars, soit 19 % du PIB québécois, et les exportations vers le deuxième plus grand client international du Québec, le Royaume-Uni, s'élevaient à environ 1,5 milliard de dollars². De 1990 à 2001, le nombre

d'emplois liés aux exportations internationales a doublé, passant de 332 400 à 667 800³. En bref, un cinquième de tous les emplois au Québec sont liés aux exportations internationales, dont la très grande majorité dépendent des exportations vers les États-Unis. Tout nouvel obstacle au flot des échanges en direction des États-Unis représente donc d'énormes pertes potentielles pour l'économie québécoise.

Un effet dissuasif

Dans les heures qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001, les États-Unis réagissaient rapidement en bloquant tout passage de marchandises à la frontière. Pendant les jours et les semaines suivantes, les camions passaient au compte-gouttes à travers un ensemble de nouvelles mesures de contrôle et le ralentissement provoqué par ces contrôles a entraîné des pertes énormes à court terme pour les exportateurs québécois. À plus long terme, les contrôles de sécurité à la frontière américaine instaurés depuis 2001 ont occasionné trois types de coûts pour l'économie québécoise : les coûts perçus des obstacles à la frontière peuvent freiner certains échanges ou investissements ; l'attente à la frontière elle-même représente un coût pour les transporteurs ; et la conformité aux programmes américains de gestion du risque peut enfin entraîner des coûts importants pour les entreprises.

L'augmentation récente de l'intensité des mesures de sécurité à la frontière américaine peut contribuer à dissuader d'éventuels exportateurs vers les États-Unis ou à faire pencher la balance en faveur des États-Unis dans le cas d'investisseurs à la recherche d'une localisation optimale pour une usine de production. De même, à l'ère de la production « juste à temps », les entreprises manufacturières qui opèrent à l'échelle du continent peuvent se montrer plus réticentes à investir au nord de la frontière si elles perçoivent une forte probabilité de délais considérables au cœur de leurs chaînes d'approvisionnement. Pour le moment, toutefois, l'information disponible ne permet pas de quantifier ces effets de façon fiable.

Une attente coûteuse

Le problème le plus apparent lié aux inspections de sécurité est certes l'augmentation des temps d'attente à la frontière que ces inspections entraînent et qui impose des coûts considérables aux transporteurs. En 2004, par

exemple, près de 1,4 million de passages à la frontière ont été effectués par des camions en provenance du Québec. Cette même année, une étude effectuée pour le compte de Transport Canada estimait à 32 minutes en moyenne le temps d'attente supplémentaire pour chaque passage, au coût moyen d'environ 50 dollars par passage pour les transporteurs⁴. Selon une estimation fondée, entre autres sources sur cette étude, de tels temps d'attente coûteraient près de 70 millions de dollars annuellement à l'économie québécoise⁵. Dans une petite économie ouverte comme celle du Québec, la conséquence la plus probable est que la plus grande partie des coûts d'une absorption des dépenses de sécurité par les entreprises serait encaissée par les travailleurs, sous forme de réductions de salaires ou de pertes d'emplois.

Pour réduire les pertes de temps et les chances de se voir refuser l'accès au territoire américain pour des raisons de sécurité, les exportateurs peuvent acquérir une accréditation émise par les services frontaliers américains, mais cela représente aussi des coûts non négligeables. Les dépenses encourues pour se conformer à ces normes peuvent être estimées entre 40 000 dollars pour les plus petits exportateurs et plusieurs centaines de milliers de dollars pour les plus grandes entreprises. Comme il existe au Québec plus de 7 000 entreprises qui exportent des marchandises vers les États-Unis, les coûts potentiels sont considérables et ceux-ci sont absorbés de façon démesurée par les plus petits exportateurs, pour qui ces frais représentent une part plus grande de leurs recettes d'exportation.

Même si ces coûts sont importants, il faut quand même les mettre en perspective en les comparant à la valeur totale des exportations vers les États-Unis, qui ont malgré tout continué à augmenter après un ralentissement temporaire dans les mois qui ont suivi le 11 septembre 2001. Dans ce sens, l'appréciation du dollar canadien ces dernières années aura joué un rôle beaucoup plus grand dans les déboires de certains exportateurs que les mesures de sécurité, même si celles-ci entraînent des coûts dont on pourrait fort bien se passer.

Titres de voyage

D'autres mesures s'ajouteront bientôt, dont l'obligation de porter un passeport ou un autre titre de voyage sécurisé lors des déplacements à travers le continent. À l'heure actuelle, les ressortissants américains, canadiens,

bermudiens et mexicains n'ont pas besoin de passeport pour être admis aux États-Unis en provenance d'un pays de l'hémisphère occidental.

En vertu des nouvelles dispositions proposées dans le cadre du programme WHTI, ce privilège serait supprimé le 31 décembre 2006 dans le cas des voyages par air et par mer et un an plus tard pour les passages aux frontières terrestres.

Le problème tient au fait que la plupart des Canadiens et des Américains n'ont pas de passeport valide. Une étude menée en 2005 par le Conference Board du Canada a révélé que seulement 34 % des résidents adultes des États-Unis et 41 % des résidents adultes du Canada possédaient alors un passeport. Selon cette étude, l'imposition du passeport à la frontière américaine entraînera une baisse de 12,3 % des visites au Canada en 2008, surtout à cause de la diminution des séjours de moins de 24 heures⁶. Pour l'économie canadienne, cela se traduira par une perte nette de 905 millions de dollars en recettes liées aux voyages, dont la plus large part sera absorbée par l'Ontario. Il est clair que le Québec sera également durement touché. Par exemple, les organisateurs des fêtes du 400^e anniversaire de Québec s'inquiètent de l'effet qu'aura la nouvelle mesure sur d'éventuels visiteurs américains. Le premier ministre Jean Charest exprimait ainsi ses craintes avant d'aller faire pression sur ses homologues des États du nord-est des États-Unis en mai 2006 : « Imaginons une famille de cinq personnes qui habitent Boston et qui découvrent au fil de leur préparation qu'elles doivent acheter un passeport au coût de 100 dollars l'unité pour faire leur voyage à Québec. C'est donc 500 dollars avant même de monter dans la voiture pour aller à Québec. Vous voyez facilement l'obstacle que ça représente⁷. »

Bref, l'obligation de porter un passeport pourrait avoir des répercussions graves sur les déplacements et le commerce entre les deux pays. Les résidents américains ont effectué 31,6 millions de séjours au Canada en 2005 (y compris 15,7 millions de visites en voiture de moins de 24 heures), ce qui a généré des ventes de 9,1 milliards de dollars canadiens⁸. Or, ces chiffres représentaient une baisse par rapport à 2004 ; l'appréciation du dollar canadien y était sans doute pour quelque chose mais, en outre, de nombreux voyageurs potentiels croyaient à tort que le port du passeport était déjà obligatoire. Comme l'acquisition d'un passeport américain coûte cher (environ 100 dollars US) et exige des démarches administratives complexes,

on envisage diverses solutions de rechange. Les organisations d'entreprises, dont la coalition BESTT (Business for Economic Security, Trade and Tourism), favorisent l'adoption de normes nationales pour des permis de conduire sécurisés, semblables à celles qui sont envisagées dans la nouvelle loi sur les cartes d'identité (Real-ID Act of 2005) et qui forceraient les États à intégrer dans les permis de conduire des données biométriques et sur la citoyenneté du porteur. Les groupes qui défendent les libertés civiles, dont notamment l'American Civil Liberties Union (ACLU), sont toutefois fortement opposés à cette loi, qu'ils considèrent comme une atteinte inacceptable à la vie privée⁹. D'autre part, le programme Real-ID occasionnerait des dépenses énormes pour les États, et la plupart d'entre eux ont pris des mesures pour en retarder la mise en application.

Au printemps 2006, de nombreux efforts ont été déployés pour essayer de retarder la mise en vigueur des règles au sujet du passeport obligatoire prévues dans le programme WHTI. Le 17 mai, le Sénat américain a adopté un amendement à son projet de loi sur l'immigration qui reporte au 1^{er} juin 2009 l'obligation de présenter un passeport aux passages terrestres, mais la Chambre des représentants n'avait pas encore approuvé cet amendement à l'automne 2006 et il est loin d'être certain que ce projet très controversé sera formellement adopté. Même si un tel délai est accordé, tous les intervenants s'entendent pour dire que la mesure finira un jour ou l'autre par avoir force de loi. Certains Américains semblent même prêts à dépenser des milliards pour ériger une longue clôture tout au long de leur frontière nord, mais ce projet n'en est qu'à ses premiers balbutiements.

Il est impossible de dire si les avantages découlant de l'obligation de présenter un passeport ou un quelconque autre document « sécurisé » à la frontière canado-américaine sont supérieurs aux coûts.

De toute façon, les comparaisons de ce genre importent peu aux yeux des législateurs américains, qui se sentent obligés de faire tout en leur pouvoir – ou du moins de donner l'impression qu'ils font tout en leur pouvoir – pour stopper le terrorisme à la frontière, quelles que soient les retombées économiques.

Ce qui est certain, c'est que ces mesures auront des effets défavorables sur l'intégration économique de l'Amérique du Nord. Il est à prévoir que le Cana-

da et le Québec continueront encore longtemps de subir les contrecoups économiques des événements tragiques du 11 septembre 2001 et des transformations profondes des politiques américaines de sécurité qui en ont résulté.

1. Ce texte emprunte plusieurs éléments à une étude réalisée en collaboration avec Linda Lee, Estelle Ouellet et François Vaillancourt pour le compte de la Fédération des Chambres de commerce du Québec (voir note 4) et à un article publié dans la revue *Options politiques/Policy Options*, « The mounting cost of securing the “undefended” border » (Juillet-août 2006).
2. Développement économique, Innovation et Exportation Québec, Direction de l'analyse des relations économiques extérieures, *Le commerce extérieur*, mai 2005.
3. *Impact économique des exportations québécoises : années 1990, 1997 et 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec et Ministère du Développement économique régional, octobre 2003, p. 20.
4. DAMF Consultants, « The Cumulative Impact of U.S. Freight Transportation Security Measures on the Canadian Trucking Industry », Rapport soumis à Transport Canada, 4 août 2005.
5. Linda Lee, Pierre Martin, Estelle Ouellet et François Vaillancourt, « Les mesures de sécurité aux frontières américaines : impacts économiques potentiels pour le Québec et pistes de solution », Rapport de recherche pour le compte de la Fédération des Chambres de commerce du Québec, septembre 2005.
6. Conference Board of Canada, « The Potential Impact of a Western Hemisphere Travel Initiative Passport Requirement on Canada's Tourism Industry », Rapport préparé par le Conference Board du Canada pour la Commission canadienne du tourisme, 29 juillet 2005.
7. Tommy Chouinard, « Charest veut vendre sa stratégie énergétique aux Américains », *La Presse*, 12 mai 2006, p. A11.
8. Statistique Canada, *Voyages internationaux : renseignements préliminaires*, vol. 21, no 12, février 2006.
9. La position de l'ACLU à l'égard du projet Real-ID est présentée en détail dans un site Web dont l'adresse même révèle l'essentiel du contenu : www.realnightmare.org.

LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU QUÉBEC
EN MATIÈRE DE DROITS SOCIAUX

Briller parmi les meilleurs si l'éclairage reste tamisé!

LUCIE LAMARCHE

Professeure, Département des sciences juridiques,
Université du Québec à Montréal

EN 1976, LE QUÉBEC A ADHÉRÉ À DEUX TRAITÉS INTERNATIONAUX QUI CONSTITUENT, AVEC LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, LES PILIERS DE LA CHARTE INTERNATIONALE DES DROITS HUMAINS. Il s'agit du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Cette adhésion était sans équivoque. Et le gouvernement de l'époque s'est fait un devoir de préciser que ces engagements constituaient la source et l'inspiration de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, aussi entrée en vigueur en 1976. Lors de l'adoption de ces traités, les États, hélas! firent preuve d'une certaine légèreté à l'endroit des droits économiques et sociaux de la personne tels le logement, la santé ou l'alimentation. Ces droits étaient-ils comparables aux libertés fondamentales telles la liberté de pensée ou encore celle d'exprimer ses opinions? Cette légèreté, voire cette irresponsabilité politique dans la conception des droits humains se reflètent aussi dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. En effet, le Chapitre IV de la Charte, consacré à la protection de certains droits économiques et sociaux, n'a pas la même valeur fondamentale que celle reconnue aux libertés et au droit à l'égalité dans cette dernière. Cette question est demeurée en veilleuse un certain temps. Mais depuis que l'on a reconnu l'inextricable interdépendance de tous les droits de la personne tout comme on dénonce les nombreux reculs dans la réalisation des droits économiques et sociaux des Québécois, la question de l'importance égale de ces derniers a refait surface.

Vieille formule, nouvelle cote

Lorsque le Canada ratifie un traité de droits humains et que le Québec y adhère, les deux paliers de gouvernements acceptent de faire rapport à un comité d'experts indépendants des Nations unies sur l'état de réalisation des droits garantis par ce traité. Cette formule, dessinée dans les années 1960, a peu attiré l'attention de la société civile jusqu'à ce que cette dernière y voie un moyen supplémentaire de dénoncer sur la scène internationale les violations des droits de la personne commises au Canada et au Québec.

Après tout, le droit international n'est pas une fin en soi mais bien plutôt un moyen de rendre concrets, au plus près de chacun, et notamment des plus vulnérables, les bénéfices et les protections garantis par les normes relatives aux droits de la personne.

Depuis 1993, la société civile québécoise, travaillant de concert avec le réseau canadien, s'est fait un devoir de transmettre aux experts de Genève ce qu'elle appelle des contre-rapports. En effet, le gouvernement canadien, en collaboration avec ceux des provinces et des territoires, concocte périodiquement dans ses officines des rapports officiels de mise en œuvre des droits de la personne au Canada, qu'il transmet aux Nations unies. Cela vaut pour les traités concernant les droits des femmes et des enfants, la discrimination raciale et les droits civils, politiques, économiques et sociaux. On trouvera d'ailleurs sur le site de Patrimoine Canada la somme de cette imposante documentation qu'on cherchera en vain sur le site du gouvernement québécois ! Le processus est très discret, et pour dire toute la vérité, la société civile n'est pas invitée à y participer.

Les Nations unies, cependant, ne sont pas dupes et accueillent avec plaisir les contre-rapports produits par les ONG. La qualité de ces contre-rapports est d'ailleurs frappante.

Ils sont généralement plus précis et pertinents que les documents gouvernementaux. Une gymnastique informatique qui nécessite un brin de patience permet de prendre connaissance de ces contre-rapports sur le site

Le droit international n'est pas une fin en soi mais bien plutôt un moyen de rendre concrets les bénéfices et les protections garantis par les normes relatives aux droits de la personne.

du Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies. À la suite de l'examen des rapports et des contre-rapports, les comités d'experts concernés, dont le Comité d'experts sur les droits économiques et sociaux (environ 18 experts indépendants de toute provenance), adoptent des Observations ou des Recommandations finales.

Le 19 mai 2006, ce Comité a encore une fois souligné le fait que, même si le Canada est un pays où il fait bon vivre, ce n'est pas vrai pour tout le monde, notamment pour les membres de certaines minorités visibles, les autochtones, les femmes, les sans-emploi et les plus pauvres. Ce n'est pas la première fois que le Comité des Nations unies rappelle au Canada que les traités de droits humains ne sont pas destinés à faire tapisserie. Déjà en 1993, puis en 1998, le Comité d'experts des droits économiques et sociaux des Nations unies avait conclu que le Canada ne veillait pas à la réalisation progressive, et ce, au maximum de ses moyens, des droits économiques et sociaux garantis par le PIDESC.

Le Comité n'a pas non plus manqué de « mettre le doigt sur le bobo » : le Canada s'enrichit, mais de plus en plus de Canadiens s'appauvrissent. Comment ? Les prestations d'assurance emploi bénéficient à un nombre décroissant de chômeurs ; l'aide sociale n'a aucun rapport avec les besoins inhérents à un niveau de vie adéquat ; les logements abordables sont rares et le sort des locataires de plus en plus précaire ; les banques alimentaires sont surfréquentées ; l'éducation supérieure devient un luxe ; enfin, fait nouveau si l'on peut dire, même les droits fondamentaux du travail, dont celui de se syndiquer et de faire la grève, sont mis à mal.

Se faire entendre

Malgré cette audience importante qui lui est accordée sur la scène internationale, la société civile doit se poser des questions. Car il semble que l'attention que porte à ces contre-rapports le Comité d'experts du PIDESC aux Nations unies soit inversement proportionnelle à celle qu'accorde aux Observations finales et périodiques de ce Comité le gouvernement québécois. A priori, cela est incompréhensible. Car non seulement les droits économiques et sociaux relèvent-ils largement des champs de compétence du Québec, mais Québec est la seule province canadienne à avoir quasi constitutionnalisé les droits de la personne, et notamment certains droits

économiques et sociaux de la personne. Devant les tribunaux, les juristes de l'État québécois combattent ouvertement le caractère de droits des droits économiques et sociaux de la personne. Le ministère de la Justice, pour sa part, tarde depuis bientôt trois années à donner suite au bilan de la Charte québécoise produit par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en novembre 2003. Ce bilan recommande notamment d'accorder aux droits sociaux et économiques la même importance fondamentale que celle accordée aux autres droits garantis par la Charte québécoise.

Enfin, c'est en vain que l'on cherchera dans la nouvelle politique internationale du Québec adoptée en 2006 la moindre allusion aux engagements de l'État québécois en matière de droits humains devant être protégés, garantis et promus au bénéfice de tous les résidents du Québec. Dans ce contexte, l'importance accordée à la diversité culturelle fait, hélas ! office de redresseur de torts. Commerce et sécurité dominent un programme québécois issu de la volonté du gouvernement actuel de briller parmi les meilleurs et d'être entendu. Mais le Québec ne peut se contenter de revendiquer le droit d'être entendu sur la scène internationale. Il a aussi le devoir et l'obligation de respecter et de promouvoir les droits dont la mise en œuvre relève de ses domaines de compétence. Pour le dire autrement, tant en matière de commerce international que de droits de la personne, le Québec ne peut se réfugier derrière la «personnalité internationale» du gouvernement fédéral, ce qu'il fait allègrement.

L'effet percolateur et son contrepoids

Pour la société civile québécoise, l'heure des bilans a donc sonné. À quoi cela sert-il d'être de plus en plus entendu à Genève et de rentrer de plus en plus souvent chez soi bredouille ?

Il ne faut pas relâcher la vigilance et le dialogue avec les Nations unies, même si les moyens s'avèrent limités et la stratégie exigeante. À l'heure de la mondialisation, il faut envisager les enjeux globalement. Il faut aussi recourir aux normes internationales des droits de la personne afin de faire contrepoids à l'hégémonie des normes issues de la libéralisation commerciale des échanges. Si le droit international du commerce s'infiltré de plus en plus dans le droit domestique et détermine, sinon surdétermine, les politiques publiques, il doit en être de même du droit international des droits

de la personne. Cela commence à se produire, tant en matière d'environnement que de droits de la personne.

Du juridique au politique

Cet effet de contrepoids n'est pas strictement juridique. Ainsi, nous avons constaté que de plus en plus d'interventions menées par les regroupements citoyens et le mouvement communautaire devant les différentes commissions parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec évoquent les engagements internationaux du gouvernement du Québec. Le droit international fournit des principes utiles et permet aussi de revendiquer la préservation des institutions québécoises qui sont nécessaires à la défense des droits économiques et sociaux de la personne.

Ainsi, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, dans le bilan des 25 années de la Charte québécoise produit en 2003, n'hésite pas à situer les rénovations requises par la Charte dans le contexte des engagements internationaux du Québec. Ainsi, le droit international des droits de la personne, et notamment les normes relatives aux droits économiques et sociaux de la personne, mute du langage expert qui était le sien vers le discours citoyen.

Enfin, on constate aussi que le langage des droits de la personne, et notamment celui qui précise la nature des obligations des États signataires des traités de droits humains, pénètre la sphère judiciaire. Cet autre effet de percolation est recherché par les militants des droits de la personne. Malgré l'infinie prudence des tribunaux à s'approprier le droit international des droits de la personne et à en considérer l'effectivité, on en retrace des poussières dans les décisions des tribunaux, et notamment dans celles du Tribunal des droits de la personne du Québec. Comme on poursuit de plus en plus le gouvernement en matière de violations de droits de la personne, seule l'action concertée des ONG sur la scène internationale peut donner lieu à l'éclosion de principes qui, répétés et encore répétés, finiront par mettre les tribunaux au diapason de la mondialisation des droits de la personne.

En conclusion, tant l'effet de mondialisation que la persévérance des ONG font en sorte qu'au salon des droits de la personne, le gouvernement québécois ne pourra pas encore bien longtemps contrôler le tamisage de l'éclairage.

Le Québec sur la scène internationale: évolution ou nouvelle révolution tranquille?

NELSON MICHAUD

Professeur, École nationale d'administration publique

AU COURS DE L'ANNÉE 2006, LE GOUVERNEMENT CHAREST A RÉCOLTÉ LE RÉSULTAT DE QUELQUES-UNS DE SES EFFORTS LORSQU'IL A VU SE CONCRÉTISER DEUX RÉALISATIONS IMPORTANTES DANS LE DOMAINE INTERNATIONAL. Inscrites à l'ordre du jour politique à quelques semaines d'intervalle, la signature d'une entente permettant au Québec de faire entendre sa voix à l'UNESCO et la publication d'un énoncé gouvernemental de politique internationale témoignent de la continuité d'une action qui traduit la nécessité de plus en plus grande pour les entités fédérées d'adopter des attitudes propres à la politique étrangère¹. Au-delà des symboles, il faut y lire la constance d'une action entreprise par le Québec il y a plus de quarante ans.

Une voix à l'UNESCO

Ainsi, la signature par les premiers ministres Harper et Charest de l'entente qui permet au Québec de défendre son point de vue à l'intérieur de cette enceinte onusienne², est probablement le geste qui permet le mieux au Québec d'assumer la caractéristique fondamentale qui détermine le passage des relations internationales simples à une dynamique de politique étrangère, soit la volonté et la capacité d'influencer le contexte international en faveur de la défense de ses intérêts nationaux.

Plus importante encore est la reconnaissance explicite, par le gouvernement fédéral, de la légitimité de l'action internationale du Québec, à l'intérieur d'un accord qui peut difficilement être annulé³. Il s'agit en effet d'un virage majeur si l'on considère que, de Paul Martin père jusqu'à Pierre Pettigrew, la plupart des ministres canadiens des Affaires étrangères ont

ouvertement nié cette légitimité, alors que les plus ouverts d'entre eux ont tout au plus toléré que le Québec s'intéresse aux questions internationales sans aller jusqu'à nommément reconnaître les fondements de cette action.

Bien sûr, nous ne sommes pas ici en présence d'une représentation identique à celle dont le Québec jouit à l'intérieur de la Francophonie, et moult



Monique Gagnon-Tremblay

analyses ont démontré que la promesse qu'avait faite Stephen Harper dans son discours de campagne électorale, le 19 décembre 2005 à Québec, était au mieux formulée par des rédacteurs n'ayant qu'une compréhension approximative du système onusien. Certains ont clamé fort qu'il s'agissait en conséquence d'un recul pour le Québec, voire d'une entente à rabais. À mon avis, une telle évaluation peut sans doute être prise dans certains cercles hautement partisans, mais elle occulte une réalité importante : celle d'une avancée qui permet au Québec d'assumer sa participation

et sa capacité d'influence au niveau international à partir d'une base stable et prévisible et non à l'intérieur d'un cadre dont la définition des pourtours est laissée à la bonne volonté des décideurs politiques du jour.

En considérant autant les outils dont le Québec se voit doté par cette entente que la portée que celle-ci peut avoir sur l'organisation de l'action internationale du Québec, nous pouvons donc conclure à l'évolution constante du rôle international du Québec.

Un énoncé gouvernemental

Une dynamique semblable est d'ailleurs observable dans l'énoncé de politique internationale du Québec qui a vu le jour à la fin de mai 2006. De nombreux nouveaux éléments ont émergé au cours des dernières années et avaient rendu obsolètes les paramètres évoqués dans l'énoncé de 1991, voire

dans le plan stratégique de 2001, si bien que le gouvernement du Québec ne pouvait plus se permettre de naviguer au gré des courants en matière d'action internationale. Lorsqu'on analyse la réponse apportée par l'énoncé à ces nouveaux défis, il est possible de dégager trois éléments distincts et marquants.

D'abord, nous sommes en présence d'un énoncé qui embrasse l'ensemble des fonctions gouvernementales qui ont un intérêt à être présentes sur la scène internationale, et non un seul ministère. Cette concertation dont la politique est empreinte pourra sans aucun doute favoriser sa mise en œuvre, d'autant plus que la politique se complète d'un plan d'action qui constitue un outil dont on ne saurait sous-estimer l'importance. Des études concluent sans équivoque qu'en règle générale, ce type d'énoncé de politique ne se traduit que par peu de mesures concrètes⁴. En se dotant d'un plan articulé, le gouvernement s'outille pour maximiser la mise en œuvre de la politique. En termes d'administration publique, il s'agit d'une percée importante.

Il découle de cette approche plurielle un second volet qui mérite d'être souligné. La politique internationale du Québec n'est plus unidimensionnelle : sans l'abandonner complètement, elle inscrit la défense de la dimension identitaire dans un tout plutôt que d'en faire la raison première de son action. Le Québec reconnaît ainsi l'importance des dimensions économique et de sécurité⁵ qui doivent faire partie du regard sur le monde que porte tout État moderne. La solidarité internationale complète ce portrait.

Il faut aussi noter que l'ensemble s'inscrit dans une volonté d'agir en termes de politique étrangère. Ceci constitue le troisième élément à retenir : en affirmant comme objectif premier « la capacité d'influencer de l'État québécois », l'énoncé de politique et le plan d'action ne font aucun mystère du contexte dans lequel s'exercera l'action internationale québécoise.

En bref, nous sommes en présence d'un énoncé qui s'inscrit certes dans la continuité, mais qui présente aussi sa part d'innovations. Celles-ci permettront à la ministre Gagnon-Tremblay et au gouvernement Charest de laisser leur marque dans l'histoire des relations internationales du Québec puisque les nouvelles balises ainsi établies laissent présager qu'elles seront utiles au-delà des allégeances partisans et des changements de gouvernement.

Évolution ou nouvelle révolution tranquille ?

S'il est un élément qui se dégage assez clairement de ces deux initiatives gouvernementales, c'est que l'une et l'autre semblent s'inscrire en droite ligne avec l'histoire de la présence internationale du Québec, mais toutes deux présentent aussi des dimensions inédites majeures. S'agit-il du simple cours de l'évolution de la politique internationale du Québec ou sommes-nous en présence d'une nouvelle révolution tranquille ?

La question est d'autant plus intéressante que, dans le discours qu'il a prononcé à l'École nationale d'administration publique, en février 2004⁶, le premier ministre Charest, après avoir lancé sa fameuse maxime voulant que « ce qui est de compétence du Québec chez nous est de compétence du Québec partout », faisait du même élan appel à l'application d'une « doctrine Gérin-Lajoie plus ». Longtemps, les observateurs et les analystes ont cherché à savoir ce que cette expression signifiait. Est-ce que les deux événements clés de 2006 du Québec international incarnent un renouvellement de la fameuse doctrine ? Ou est-ce plutôt un ersatz de celle-ci comme ses détracteurs l'ont laissé entendre ?

Pour bien répondre à cette question, il faut retourner aux fondements de la doctrine Gérin-Lajoie. Or, en scrutant ces textes fondamentaux⁷, nous nous apercevons que Gérin-Lajoie lui-même avait jeté les bases d'une action élargie du Québec sur la scène internationale, telle qu'exprimée par l'entente relative à la présence du Québec à l'UNESCO et l'énoncé de politique. Nous pouvons donc faire référence à une véritable évolution de la question. Toutefois, puisque la mémoire populaire et le conscient politique n'ont retenu de la doctrine Gérin-Lajoie que « le prolongement externe des compétences internes du Québec », nous sommes peut-être ici devant un exemple concret de ce que le premier ministre a jadis évoqué en faisant référence à la redéfinition nécessaire des termes de la révolution tranquille. Il serait intéressant que cette illustration nous provienne du domaine de l'international.

1. J'ai établi la distinction fonctionnelle entre relations internationales et politique étrangère dans : Nelson Michaud et Isabelle Ramet, « Québec et politique étrangère : contradiction ou réalité ? », *International Journal*, vol. 59, n° 3, 2004, p. 303-324.

2. Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec relatif à l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : www.pm.gc.ca/fra/media.asp
3. L'article 4.1 de l'accord contraint les parties à toutes deux consentir à son annulation.
4. *Les livres blancs et la politique étrangère: pratiques comparées*. Numéro spécial, Études Internationales, vol. 37, n°1, mars 2006.
5. Une analyse de cet élément innovant a déjà été publiée: Nelson Michaud, « La politique internationale du Québec et les questions de sécurité », *Options politiques/Policy Option*, juillet-août 2006, p. 59-62.
6. Jean Charest, Allocution du premier ministre du Québec à l'ÉNAP, 25 février 2004. Ministère du Conseil exécutif, www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/archives_discours/2004/fevrier/dis20040225.
7. Les éléments constitutifs de la doctrine Gérin-Lajoie se trouvent essentiellement dans trois discours prononcés par Gérin-Lajoie lui-même : Allocution du ministre de l'éducation, M. Paul-Gérin Lajoie, aux membres du Corps consulaire de Montréal.

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

LILIAN RICHIERI HANANIA

Attachée temporaire d'enseignement et de recherche et doctorante,
Université de Paris I – Panthéon-Sorbonne



NOMBREUX SONT LES ÉTATS AYANT UNE RÉGLEMENTATION NATIONALE DE SOUTIEN AUX PRODUCTIONS CULTURELLES, y compris lorsqu'elle restreint le commerce avec d'autres pays. La libéralisation du commerce international, fondée notamment sur le principe de non-discrimination, semble toutefois réduire la marge de manœuvre des gouvernements en matière de politique culturelle. L'application générale des règles de traitement national (non-discrimination entre le national et l'étranger) et de traitement de la nation la plus favorisée (non discrimination entre les différents pays étrangers) implique l'interdiction non seulement de mesures comme les quotas de contenu national à la télévision, à la radio ou au cinéma, ainsi que les subventions qui profitent uniquement aux œuvres nationales, mais aussi d'accords interétatiques prévoyant un traitement plus favorable aux œuvres de certains pays, tels que les accords de coproduction et de codistribution. L'interprétation de ces règles par l'Organe de règlement des différends (ORD) de l'OMC semble, par ailleurs, aller dans le sens du renforcement des considérations d'ordre commercial, au détriment des préoccupations sociales et culturelles pouvant être avancées pour soutenir certaines mesures restrictives.

Bien que les négociations dans le cadre du Cycle de Doha au sein de l'OMC soient suspendues depuis juillet 2006, le risque que représentent l'extension et l'approfondissement de la libéralisation commerciale pour le secteur culturel n'est pas écarté. Le blocage sur le plan multilatéral stimule

les négociations sur les voies bilatérale et régionale, où la différence de poids politique des pays contractants aboutit souvent à l'adoption d'engagements plus larges, qui mettent davantage en péril la capacité des États d'intervenir dans le secteur culturel. Les accords bilatéraux signés progressivement par les États-Unis témoignent de la réduction de cette marge de manœuvre¹. L'effort de certains pays comme le Canada et ceux de l'Union européenne d'exclure de leurs accords bilatéraux le secteur culturel² ou du moins l'audiovisuel³ se montre ainsi insuffisant pour empêcher cette libéralisation !

Il a ainsi paru nécessaire de chercher une solution en dehors des traités de commerce. L'UNESCO a été choisie comme l'enceinte la plus appropriée pour proposer une telle issue, en raison de son mandat en faveur du développement de la diversité des cultures dans le monde. Les pays membres de la Francophonie, soucieux de garder leur capacité de maintenir leurs nombreuses et diverses mesures de politique culturelle et d'en créer d'autres selon leurs circonstances et besoins particuliers, se sont distingués dans les débats pour l'élaboration de la Convention de 2005 et ont remarquablement influencé les négociations qui ont conduit à son adoption par une majorité écrasante de pays.

La plupart des auteurs semble s'accorder pour affirmer que la Convention telle qu'elle a été adoptée en octobre 2005 est très en-deçà de ce que ses promoteurs envisageaient au début des négociations. En effet, si ses objectifs semblent refléter les inquiétudes d'un grand nombre de pays, son contenu normatif reste dans la pratique non contraignant et assez imprécis.

Les objectifs attribués à la Convention

La Convention vise à créer un « cadre de référence » pour les États parties, capable d'établir un nouveau régime juridique dans le domaine culturel et de créer un plus grand équilibre entre les préoccupations culturelles et commerciales. Elle n'a ainsi pas de prétentions protectionnistes⁴ et n'envisage pas de retirer la culture des accords de commerce, car les autres traités internationaux signés par les États Parties continueront d'être applicables après l'entrée en vigueur de la Convention. Cette dernière n'a pas la force juridique de déroger à des obligations assumées dans d'autres enceintes.

L'importance du libre-échange pour la diversité culturelle est d'ailleurs clairement reconnue dans la Convention⁵. Parmi les objectifs répertoriés dans l'article premier de la Convention, sont ainsi indiqués : la création des

conditions pour l'interaction des cultures, l'encouragement du dialogue culturel et d'échanges culturels plus intenses et équilibrés, ainsi que l'interculturalité et l'interaction culturelle. Pour être acceptables selon la Convention, les mesures de politique culturelle ne devront pas avoir comme principal objectif de bloquer l'entrée d'expressions culturelles étrangères. Il s'agit, semble-t-il, d'une question de proportionnalité entre les objectifs (la protection de la culture nationale) et les moyens adoptés pour les atteindre.

Des aspects commerciaux et culturels coexistent ainsi dans la Convention⁶. Tout en prévoyant l'ouverture aux autres cultures, elle tente de garantir que les États membres puissent adopter et maintenir des mesures de soutien à leurs expressions culturelles selon leurs besoins et particularités⁷ (article 1(h)). Son application vise à assurer que ces mesures puissent continuer d'exister et d'évoluer, en garantissant autant la possibilité pour les États Parties de financer des œuvres locales de qualité et en quantité, que leur capacité d'échanger ces œuvres dans le marché international.

La garantie des moyens d'action des États

L'article 5 de la Convention dispose que : « Les Parties réaffirment, conformément à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et aux instruments universellement reconnus en matière de droits de l'homme⁸, leur droit souverain de formuler et mettre en œuvre leurs politiques culturelles et d'adopter des mesures pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ainsi que pour renforcer la coopération internationale afin d'atteindre les objectifs de la présente Convention ». Ce droit peut contrarier le principe de libéralisation progressive de tous les secteurs défendus dans le cadre de l'OMC, en fournissant aux États une justification juridique pour la non-prise d'engagements commerciaux dans les secteurs culturels. Rien n'empêche, toutefois, que, fondés sur cette même souveraineté, certains États considèrent la libéralisation du secteur et l'ouverture de leurs marchés comme la meilleure manière de promouvoir et protéger la diversité des expressions culturelles⁹.

L'article 6 fonde le droit des États d'agir unilatéralement sur le plan interne pour protéger et promouvoir la diversité de leurs expressions culturelles. Il prévoit une série de mesures de politique culturelle à la disposition des États, sous condition qu'ils n'aient pas limité cette faculté par la

prise d'engagements commerciaux contraires. D'une grande variété, elles couvrent la plupart des mesures adoptées jusqu'ici par les différents pays. Il s'agit d'un acquis considérable pour les États souhaitant soutenir leurs productions culturelles, car non seulement il leur est assuré la possibilité d'adoption de mesures de politique culturelle, mais aussi il leur est laissé la flexibilité nécessaire pour le faire. Cette flexibilité est, néanmoins, garantie par une certaine imprécision, qui peut rendre plus difficile l'application des dispositifs de la Convention. Sont ainsi couvertes par l'article 6 : les mesures réglementaires en général (non financières (alinéa (a))), les exigences de contenu local telles que les quotas (b) – y compris lorsqu'elles sont établies en fonction de la langue utilisée¹⁰ –, les mesures de soutien aux industries indépendantes (c), les aides financières publiques (d) et les institutions de service public – par exemple, dans l'audiovisuel – (f).

L'article 7, relatif aux mesures de promotion des expressions culturelles, prévoit uniquement que les États « s'efforcent » de prendre certaines mesures d'encouragement, formule qui manque de force contraignante. L'article 8 ouvre aux Parties la possibilité d'adoption de mesures de protection dans le cas d'expressions culturelles sur leurs territoires « soumises à un risque d'extinction, à une grave menace, ou [qui] nécessitent de quelque façon que ce soit une sauvegarde urgente ». Les obligations des États Parties sur le plan international et notamment en faveur de la coopération internationale semblent plus développées et précises. Une bonne partie de ces obligations concerne la coopération en faveur des pays en développement.

Elles n'imposent souvent pas de véritable contrainte pour les pays auxquels elles s'adressent, la seule véritable obligation créée par la Convention étant de fournir tous les quatre ans, dans le cadre de leurs rapports à l'UNESCO, de l'information sur les mesures qu'ils auront prises sur les plans interne et international (article 9(a)).

L'article 12 prévoit expressément l'importance des accords de coproduction et de codistribution pour la coopération internationale, ce qui pourrait à notre sens fonder le refus des États Parties à éliminer leurs exemptions à la clause du traitement de la nation la plus favorisée dans le commerce des services au sein de l'OMC. En effet, le réexamen de ces mesures dans le cadre de celle-ci prend en compte leur utilité et nécessité et cette disposition pourrait être utilisée pour renforcer l'argumentation des États.

L'article 16 de la Convention contient une disposition d'extrême importance, car elle prévoit un « traitement préférentiel pour les pays en développement » en matière d'échanges culturels. Les États Parties développés seront ainsi obligés de faciliter les échanges culturels avec les pays en développement, mais il s'agit d'une simple obligation de moyens. Le degré selon lequel les États le feront et comment ils devront le faire n'est pas prévu par la Convention.

Enfin, l'article 18 concerne la création d'un « Fonds international pour la diversité culturelle » au sein de l'UNESCO, mais il n'existe pas d'obligation de contribution de la part des États Parties. La régularité des contributions et l'approvisionnement du Fonds sont cependant essentiels pour qu'il puisse être utilisé de manière effective, en permettant qu'un plus grand nombre d'États puisse avoir recours aux mesures décrites dans les articles mentionnés ci-dessus. Il existe encore beaucoup de controverses entre les États et dans la doctrine quant à l'utilité et l'intérêt de ce Fonds¹¹.

Il résulte des dispositions que nous venons d'examiner que la Convention prévoit très peu de véritables obligations pour ses Parties contractantes. Elle aura néanmoins une influence certaine dans le débat commerce-culture et contribuera à la sauvegarde de la capacité d'intervention des gouvernements en matière culturelle. L'atteinte de ses objectifs dépendra surtout d'une forte volonté politique. Les initiatives du Québec, du Canada et de la France pour promouvoir la ratification de cette Convention par un grand nombre de pays devront être ainsi accompagnées d'un suivi important de sa mise en œuvre une fois qu'elle sera en vigueur.

Les possibles effets de la Convention face à d'autres obligations internationales

Afin de trouver un accord politique sur la Convention, il a été nécessaire d'y insérer une clause expresse d'articulation entre la Convention et les autres accords internationaux, de manière à assurer aux États que si, d'un côté, elle ne prétend pas prévaloir sur d'autres traités (comme les accords de commerce), de l'autre, elle devrait du moins avoir la même force juridique de ceux-ci pour pouvoir s'opposer efficacement à la libéralisation progressive du commerce de biens et services culturels. Il fallait ainsi confirmer expressément qu'elle aurait le même poids juridique que tout autre traité.

Elle ne s'y superpose donc pas et les États Parties restent également liés par leurs engagements dans d'autres enceintes internationales. C'est ce que proclament les articles 20 et 21, lesquels établissent un rapport d'égalité entre la Convention et tout autre traité international qui peut avoir d'importantes conséquences dans la pratique.

L'établissement d'un rapport d'égalité avec d'autres traités

Ce rapport d'égalité apparaît déjà dans l'intitulé de l'article 20, qui pose des objectifs de soutien mutuel, complémentarité et non-subordination. Il s'agit non seulement du rapport avec les accords déjà existants, mais également avec des accords qui seront signés dans l'avenir. Une telle clause garantit que les intérêts culturels seront dûment pris en considération lors de l'application, de l'interprétation et de la souscription d'accords de commerce, ce qui est un acquis considérable en faveur de la diversité culturelle. Quelques imprécisions subsistent, néanmoins, quant à ce que l'on comprend par « prendre en compte les dispositions pertinentes de la Convention » dans ces cas.

Le paragraphe 2 établit que la Convention n'est pas supérieure aux autres accords et ne pourra pas remettre en cause les droits et obligations déjà existants des États Parties. Lu conjointement avec le paragraphe 1, il renforce l'idée de non-subordination et pose celle de l'égalité entre les obligations découlant de la Convention et d'autres accords internationaux. La voie est ainsi ouverte expressément à l'application cumulative de la Convention et de tout autre accord, et tout conflit entre eux devra être traité par les règles d'interprétation de la Convention de Vienne sur le droit des traités.

L'article 21, à son tour, crée un mécanisme d'articulation politique et préventive entre la Convention et d'autres corps de règles qui témoigne d'une approche réaliste et pragmatique, qui pourra progressivement contribuer au renforcement de la légitimité de la Convention si les États le souhaitent. Cette application complémentaire a déjà montré quelques résultats, malgré la faible force contraignante des dispositions soulevées plus haut et les ratifications encore peu nombreuses de la Convention.

Les effets pratiques de la Convention

En affirmant la légitimité des mesures de politique culturelle en droit international, la Convention pourra prévenir, dans les prochaines négociations

au sein de l'OMC ou dans le cadre d'accords bilatéraux ou régionaux, que les États prennent des engagements contraires à leurs droits et « obligations » en matière culturelle. C'est ainsi que quelques offres dans le domaine des services audiovisuels proposées dans le cadre de l'OMC ont été retirées après les négociations au sein de l'UNESCO. La conscientisation promue par la Convention semble avoir été également à l'origine du rejet par un grand nombre de pays en mars 2006 d'une demande plurilatérale en matière de services audiovisuels présentée par Hong Kong, le Japon, le Mexique, Singapour, Taïwan et les États-Unis. La Convention exerce ainsi une fonction pédagogique importante, et dans ce sens nous ne sommes pas d'accord avec les auteurs qui affirment son inutilité. Une autre question pratique concerne l'éventualité d'un litige soulevant des considérations à la fois commerciales et culturelles. Étant donné la faiblesse du système de règlement des différends prévu par la Convention, il est probable qu'un tel litige soit soumis au système de règlement des différends de l'OMC. Face aux dispositifs d'articulation précédents et étant donné la jurisprudence de l'Organe de règlement des différends de cette organisation, il est également plausible que le groupe spécial chargé de l'affaire ou l'Organe d'appel prenne en considération tous les accords auxquels les membres concernés sont partie et ayant un rapport avec le sujet soulevé.

Cependant, il y a de fortes probabilités que cette prise en compte se fasse sous une perspective commerciale, car l'OMC tend naturellement à privilégier les règles de libéralisation commerciale qu'elle encadre. Les « obligations » imposées par la Convention (une fois en vigueur) ne pourront pas justifier des mesures incompatibles avec les engagements qu'un État aura assumés dans le cadre de l'OMC. D'une part, la Convention ne peut pas déroger à des obligations contractées par ses États Parties dans le cadre d'autres traités internationaux (article 20.2) et d'autre part, nous l'avons vu, les dispositions de la Convention créent très peu de véritables obligations. La Convention pourrait toutefois fonder une interprétation plus restrictive des engagements commerciaux.

Elle pourrait apporter des considérations culturelles aux discussions concernant le litige en examen, notamment en ce qui concerne la proportionnalité d'une mesure par rapport à ses objectifs culturels, et cela peut avoir des conséquences positives non négligeables pour la diversité culturelle.

Malgré toutes les limitations politiques et juridiques à l'application effective des dispositions de la Convention, celle-ci est en mesure de contribuer à la diversité culturelle si ses États Parties y impliquent leurs efforts. Nonobstant les pressions états-uniennes et le nombre encore restreint de ratifications, elle pourra, à notre sens, avoir des effets sur un premier volet d'action en faveur de la diversité culturelle, à savoir celui de la garantie des mesures et politiques culturelles des États.

Il s'agit d'un premier pas très significatif vers un traitement juridique spécifique des biens et services culturels, lequel devra être appuyé par des actions relatives notamment au contrôle de la concurrence et au système de la propriété intellectuelle.

-
1. Voir les Accords conclus par ce pays avec le Chili, Singapour, l'Amérique centrale et la République Dominicaine (ALECA-ALECA+), l'Australie et le Maroc, beaucoup plus inquiétants pour le secteur culturel que des accords précédents (par exemple, celui conclu avec la Jordanie).
 2. Voir, par exemple, les accords de libre-échange Canada-Israël, Canada-Chili et Canada-Costa Rica.
 3. Bien que la perception de chaque gouvernement de ce qui relève du protectionnisme commercial et de ce qui ne l'est pas soit également variable.
 4. Ce qui a été fortement critiqué par les États-Unis, qui insistaient au long des négociations sur un mandat exclusivement culturel de l'UNESCO et, par conséquent sur l'impossibilité pour cette organisation de traiter d'aspects commerciaux. Néanmoins, rien n'empêche qu'un traité relatif au commerce dans le secteur culturel soit signé au sein de l'UNESCO, l'Accord de Florence de 1950 en étant une preuve.
 5. Ce qui contredit l'un des arguments avancés par les négociateurs américains, selon lequel la Convention porterait atteinte à la liberté d'expression et pourrait justifier des mesures de censure de la part des États Parties.
 6. Serge Regourd, «Le projet de Convention sur la diversité culturelle : Vers une victoire à la Pyrrhus...», Chroniques et Opinions, *Légipresse*, n. 226, novembre 2005, p. 117 et Hélène Ruiz Fabri, «La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : Analyse juridique», à paraître, p. 4.
 7. Ce qui nous fait penser aux quotas français, québécois et de la communauté française de Belgique.
 8. Certains auteurs, comme Christophe Germann, y voient une possibilité d'abus de la part des pays développés, qui pourraient inciter les pays en développement à avoir recours à un tel Fonds plutôt qu'à appliquer d'autres dispositions de la Convention pouvant mieux répondre aux objectifs de diversité culturelle (tel que l'article 16) («Towards a global 'Cultural Contract' to counter trade-related cultural discrimination – 'Cultural Treatment' and 'Most-favoured Culture' to promote cultural diversity vis-à-vis international trade regulations», dans Joost Smiers et Nina Objulen, à paraître, 2006, p. 7).

Haïti : perspectives postélectorales

FRANKLIN MIDY

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



Photo : CP/Ariana Cubillos

Supporter de René Préval aux élections de 2006

*Mieux vaut tendre l'oreille au bruissement léger de ce qui naît,
que prêter attention au bruit assourdissant de ce qui meurt.*

L'utopie de société nouvelle

Dans son ouvrage *L'ancien régime et la révolution*, Alexis de Tocqueville remarque que longtemps avant la Révolution française, les gens en grand nombre avaient déserté dans l'imaginaire le régime féodal. Dans leur tête, ce régime était déjà du passé ; ils vivaient en utopie. Bien avant la révolution politique de 1789, avait eu lieu l'institution imaginaire d'une société française nouvelle.

Il était manifeste, au début des années 1980, que la population haïtienne en masse désertait dans l'imaginaire la société inégalitaire d'exclusion et le régime militaire d'oppression. Un premier symposium catholique avait, en décembre 1982, au nom des « pauvres », appelé l'Église et la société au changement. Le 9 mars 1983, le pape Jean-Paul II, en visite à Port-au-Prince, avait repris et consacré l'appel de l'Église catholique : « Il faut que

quelque chose change ici », avait-il commandé du haut de la chaire chrétienne. Cette invitation forte au changement devint vite, traduite en créole vernaculaire, mot d'ordre de mobilisation générale : « *Fòk sa chanje!* ». Dès lors commença l'institution imaginaire d'une nation haïtienne refondée.

1986-2004 : bruit du vieux régime en perte

Vint vite le changement de gouvernement. Le 6 février 1986, la présidence à vie des Duvalier passa de vie à trépas – mais pas le régime militaire d'oppression, ni la société inégalitaire d'exclusion. Un second symposium catholique en décembre 1986 revigora l'appel au changement, invitant la population à voter au référendum, fixé au mois de mars 1987, pour une constitution de changement. La participation populaire fut grande : 60 % de la population – un des taux les plus élevés de participation électorale depuis 1986. La Constitution fut votée à plus de 90 %.

Une première dans l'histoire haïtienne, cette constitution inscrit noir sur blanc, dans le préambule et l'armature de ses articles, les « droits inaliénables et imprescriptibles » de tout Haïtien, souligne les buts à atteindre : « constituer une nation haïtienne socialement juste, implanter la démocratie, affirmer les droits inviolables du peuple haïtien ». Finies donc, en principe, l'exclusion sociale, l'oppression politique, la discrimination culturelle. La Constitution de 1987 créa la provision légale pour l'institutionnalisation du changement et la transition vers la démocratie.

De l'inscription du droit dans la loi à la reconnaissance des droits dans les faits, il y a toutefois une distance, qui peut être pour longtemps maintenue par la force d'inertie des gardiens du système établi. De fait, il a fallu compter avec les militaires au pouvoir, gavés d'arbitraire, fermés à l'idée de se mettre au régime de la liberté. Le général Namphy, chef du Conseil national de gouvernement, le fit savoir à qui savait entendre : « Le peuple haïtien n'est pas prêt pour la démocratie », prévint-il. Quand ce même peuple, mu par le « *fòk sa chanje* » et arc-bouté sur la constitution, se mit à réitérer dans la rue sa demande de changement et de démocratie, il reçut du général armé cette réponse assourdissante : la Constitution, c'est du papier ; la baïonnette, du fer. Avertissement militaire à prendre au sérieux : la Constitution a peut-être la force de la loi ; elle est de nulle force devant la force armée, devant les Forces armées d'Haïti.

Ce discours fort – fort de la force des armes – fut lancé en défi au peuple des manifestants, un mois à peine après l'adoption massive de la Constitution. Le sérieux de l'avertissement militaire ne tarda pas à être prouvé physiquement. Le 29 novembre 1987, les élections présidentielles, prescrites par la Constitution, furent écrasées dans le sang par les baïonnettes des gens d'armes. Le têtue peuple-pas-prêt-pour-la-démocratie s'apprêtait à les légitimer en y participant massivement. Ce jour-là d'apocalypse, des rangs compacts d'électeurs armés de leur seul bulletin de vote furent mitraillés à hauteur d'homme, de femme et d'enfant, jusqu'à ce que les autorités civiles en charge des élections reconnaissent et confirment dans les médias la mise en déroute de la citoyenneté active par la puissance de feu de l'armée de fer.

La suite de la tragédie de la démocratie haïtienne naissante est connue. Le régime militaire en perdition, cherchant à échapper à son destin de tyran honni, fut réduit à pratiquer le cannibalisme en son sein : une troïka de gens d'armes forts chasse par un coup d'État une autre troïka de généraux putchistes au pouvoir, jusqu'à l'auto-épuisement de l'institution militaire. De coup d'État en coup d'État contre soi-même, l'armée d'Haïti s'est laissée dévorer par elle-même. De la vraie autophagie institutionnelle, de la part des Forces armées d'Haïti !

Ainsi, le processus d'institutionnalisation du « changement rêvé » n'a pas pu être enclenché au lendemain de la fuite de Jean-Claude Duvalier, alias Bébé-Doc, en 1986. De ce point de vue, il est difficile de montrer qu'Haïti a été en transition vers la démocratie depuis vingt ans. À la vérité, c'est à partir de 2006 que débute la transition institutionnalisée vers la démocratie, celle qui se donne à lire dans des institutions de démocratisation et de changement. Bien sûr, à qui y prêtait l'oreille, il était possible d'entendre, dès le début des années 1980, le bruissement de ce qui naissait à travers l'institution imaginaire d'une société autre. Mais le bruit toujours plus assourdissant des bottes militaires d'un régime agonisant, sans cesse plus répressif, pouvait masquer le Nouveau naissant, sous l'Ancien en perdition, aux yeux de qui s'y laissait submerger.

En fait, les vingt années qui relient 1986 à 2006, hormis deux ou trois brèves périodes d'accalmie, représentent deux décennies d'agonie meurtrière de la société d'exclusion et du régime militaire d'oppression. *Bèt jen-nen mòde*, les animaux traqués montrent les dents. Bon Dieu, comme ils ont

mordu sauvage, les gardiens de l'ancien régime, confrontés à la pressante demande de changement !

2006 : transition enfin vers la société imaginée ?

En sens contraire, les élections de février 2006 constituent un point de départ remarquable. Le vieux régime d'exclusion et d'oppression, déjà déserté dans l'imaginaire depuis les années 1980, est en passe de devenir du passé, dans la réalité des rapports des forces. À quels signes peut-on le percevoir ?

1. Durant et après la campagne électorale, la force de la loi s'est imposée à la force des armes. Pour la première fois, depuis 1986, la société haïtienne a reconnu, au niveau de la représentation, comme à celui de l'action, que le pouvoir ne se « prend » pas, qu'il doit être confié. En effet, le pouvoir n'est pas un attribut, qui fait « l'homme fort » ou le « chef tout-puissant », comme le laissent croire le discours et les pratiques des « leaders » haïtiens. Le pouvoir, en régime de démocratie, c'est plutôt « un lieu vide », au sens de Claude Lefort, que ne peut occuper la personne d'aucun chef. Exit, donc, la croyance dans la personnalisation nécessaire du pouvoir.
2. La société haïtienne commence à reconnaître que la force, armée ou pas, n'est plus aujourd'hui le bon moyen, hier encore socialement idéalisé, de la « conquête » du pouvoir. On assisterait à une véritable « révolution tranquille » de l'imaginaire et des mœurs politiques, à une transformation des dispositions dictatoriales prégnantes, au dépérissement de « l'habitus » de chef autoritaire. Il y aurait désormais, dans les stratégies d'accès au pouvoir des aspirants, reconnaissance implicite de la volonté et de la souveraineté populaires. Telle est la raison, semble-t-il, de la prolifération, aux élections de 2006, de partis politiques se bousculant à la nouvelle porte d'entrée au pouvoir d'État : 45 candidats au poste de président. Sous-jacente à ce phénomène nouveau, la constatation que ce n'est plus l'armée qui détient le pouvoir et le confie provisoirement à qui elle le veut bien. La découverte aussi que, désormais, c'est le peuple électeur qui mandatera qui il juge digne et capable de le représenter et d'exercer le pouvoir en son nom.

3. Autre signe de recul de la politique de la force, l'acceptation publique, apparemment sans arrière-pensée, des résultats des élections par tous les compétiteurs ; la volonté et l'habitude de « tout prendre » pour soi et pour toujours ne s'est pas manifestée. Environ la moitié des partis en lice a récolté, au mérite, sa part de représentants au parlement, satisfaite sans doute de la réalisation de l'étonnante formule du chef de guerre et de parti, Charles Rivière Hérard. Cet opposant au président à vie Jean-Pierre Boyer lança tout de go en 1843 : « Le gouvernement est un gâteau à partager. »
4. Autre geste inédit : le président élu annonce qu'il veut gouverner avec l'opposition et signer avec elle un « pacte de gouvernabilité » durable. La première priorité de son gouvernement de coalition, a-t-il annoncé, apparemment résolu à jeter les bases de l'État de droit réclamé depuis 1986, c'est la création des institutions prescrites par la Constitution. Hors des institutions démocratiques, en effet, le pouvoir chute inévitablement dans la personnalisation et l'arbitraire.
5. Autre signe nouveau, le quasi-plébiscite national en faveur du principe de la double nationalité, au profit de la diaspora et du pays. Le président a chargé une commission nationale d'étudier le problème posé par la Constitution de 1987 qui interdit la double nationalité.

Ces signes sont-ils l'expression d'une nouvelle réalité émergente, à la suite des élections de 2006 ? Autorisent-ils à penser que le rêve du changement des années 1980 aura enfin les conditions institutionnelles de sa réalisation ? Souhaitons qu'ils soient tous deux vraisemblables, les signes de changement et le rêve du changement. C'est en s'engageant résolument dans la construction d'une société et d'une nation inclusives qu'Haïti pourra définitivement résoudre le problème de tutelle étrangère périodiquement imposée comme par un Destin adverse : 1915, 1994, 2004...

L'Amérique latine et son « virage à gauche »

VICTOR ARMONY

Professeur, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal



Photo : CP/Eduardo di Baia

Evo Morales (Pérou), Hugo Chavez (Vénézuela), Nestor Kirchner (Argentine) et Lula Da Silva (Brésil)

UNE RÈGLE DE BASE POUR DÉCHIFFRER L'AMÉRIQUE LATINE EST DE BIEN SAISIR L'IMPORTANCE DE LA TEMPORALITÉ POLITIQUE. Ce continent semble évoluer par des crises et des ruptures périodiques qui, aux yeux des observateurs, tracent une sorte de parcours par étapes. Tout en reconnaissant la diversité des expériences nationales, les politologues décrivent les « tournants », les « transitions » et les « vagues » qui englobent périodiquement la région. Ainsi, schématiquement, les années 1960 et 1970 représentent, de façon générale, la phase des luttes de libération nationale et de révolution populaire, suivies par la réponse brutale de l'autoritarisme militaire et du terrorisme d'État; les années 1980 se définissent par la sortie des dictatures et par

la transition démocratique dans la plupart des pays latino-américains; les années 1990 constituent le moment du tournant néolibéral à la faveur du Consensus de Washington. La décennie en cours se caractériserait par une vague de mobilisation sociale aux penchants altermondialistes et anti-impérialistes, ainsi que par un virage électoral vers la gauche. Il va de soi que ce dernier phénomène n'a pas manqué d'attirer l'attention des Québécois et a naturellement suscité l'enthousiasme des milieux progressistes.

Bien que simpliste, ce type de périodisation s'avère utile sur le plan descriptif. Cependant, il est nécessaire de se méfier de toute lecture déterministe. En fait, plus que jamais, l'avenir de l'Amérique latine paraît incertain. Les grands projets de transformation – populistes, révolutionnaires, autoritaires – ont été mis à l'écart, alors que la démocratie et le libéralisme économique sont devenus la norme presque partout dans le continent. Loin de constituer le point d'arrivée, cette « normalisation » donne lieu à une explosion de demandes, de contestations et d'innovations politiques de tout genre. C'est dans ce contexte qu'il faut situer le « virage à gauche », une expression en soi hautement problématique. Certains analystes se sont empressés de distinguer la « bonne » et « vraie » gauche de la « mauvaise » et « fausse » gauche. En fonction de la perspective idéologique adoptée, les divers présidents latino-américains sont rangés sous l'une ou l'autre des étiquettes. Dans les pages de *The Economist* et de *Foreign Policy*, par exemple, les « modérés » comme le Brésilien Lula da Silva sont l'objet de louanges (« pragmatiques », « responsables », « raisonnables »), alors que les « populistes » comme le Vénézuélien Hugo Chávez sont, bien évidemment, déniés sans cesse (« idéologiques », « radicaux », « proches de Fidel Castro »). Dans les pages de la *New Left Review*, on célèbre le courage des leaders populaires qui suivent le chemin de Chávez et de sa Révolution bolivarienne et l'on décrie ceux qui, comme Lula, se sont « subordonnés au capitalisme global ».

Cette vision dichotomique est fondée sur un contraste tout à fait clair entre deux modèles politiques divergents, mais il faut aller au-delà des jugements normatifs si l'on veut comprendre les nuances de la réalité latino-américaine contemporaine. Est-il vraiment fructueux de tenter de mesurer chaque politicien par rapport à un étalon idéal de ce qu'est la « gauche » ? C'est plutôt en interrogeant les raisons du vote protestataire qu'une voie

plus prometteuse s'offre à nous : quelles sont les revendications qui sous-tendent les choix électoraux des Latino-Américains et comment les élus répondent-ils aux attentes de changement de la population ? Les grands cycles de la politique nous donnent une première clé d'interprétation. Une grande proportion des citoyens qui ont porté les « gauchistes » au pouvoir ont moins de trente ans. L'essentiel de leur vie adulte coïncide avec la phase de la libéralisation des marchés. Ils ont vu se mettre en place un système à deux vitesses où les « gagnants » accèdent aux avantages de l'économie globalisée et les « perdants » sont condamnés à la précarité, à l'insécurité et au désenchantement. Ces jeunes ont un rapport paradoxal et inédit à la démocratie : son statut est tenu pour acquis, mais ils n'y voient pas de contenu social. Un lien tout à fait intéressant s'est établi entre deux générations : plusieurs membres de la classe dirigeante actuelle ont participé – matériellement ou intellectuellement – à la résistance aux régimes militaires et ont été protagonistes de la transition démocratique. Ces anciens militants et activistes ont su canaliser la montée de la contestation sociale face aux effets des réformes économiques. Leur message sur la mémoire et sur l'espoir – parfois lié à leur propre expérience juvénile – a résonné avec le profond désir de renouveau des secteurs populaires et, dans certains cas, des classes moyennes. Leur discours critique dénonce toujours l'« oubli du social » au profit de l'économique. C'est autour de la notion de citoyenneté que les deux générations ont trouvé un langage commun : la démocratie n'est pas qu'un mode de gouvernement, c'est avant tout un principe d'action collective dont le but est la construction d'une société plus juste et plus inclusive. Ce que nous observons depuis quelque temps en Amérique latine est une impulsion protestataire qui emprunte souvent le vocabulaire et la méthode de la gauche traditionnelle, mais qui débouche principalement sur une démocratie populaire – le « modèle Chávez » – ou sur une démocratie sociale – le « modèle Lula ». En dépit des élans rhétoriques, la visée dominante est réformiste et non pas révolutionnaire.

L'année électorale

2006 a été une année exceptionnelle sur le plan électoral : elle a commencé un peu plus tôt, en décembre 2005, avec la victoire d'Evo Morales en Bolivie et doit se conclure le 3 décembre 2006 avec le scrutin présidentiel au

Venezuela. En tout, douze élections auront redessiné la carte politique de l'Amérique latine. Une telle occurrence dans la région est rarissime. Il n'est pas étonnant que les yeux du monde se soient braqués sur cet ensemble de processus électoraux, car l'enjeu s'avérerait substantiel : verrait-on se confirmer la tendance « gauchiste » inaugurée par Chávez en 1998 et suivie par Lula en 2002, Lucio Gutiérrez (Équateur, 2002, destitué en 2005), Néstor Kirchner (Argentine, 2003) et Tabaré Vázquez (Uruguay, 2004) ? Pour le moment, il est difficile de se prononcer sur un réchauffement ou un refroidissement du tournant progressiste. L'arrivée au pouvoir de Morales en Bolivie a renforcé l'image d'une contagion gauchiste : figure de proue du mouvement indigène, il annonçait son intention de renationaliser le gaz et de légaliser la production de la coca. Mais au Chili, Michelle Bachelet, candidate de la Concertation (une alliance de socialistes et de démocrates-chrétiens au pouvoir depuis seize ans), a incarné le changement dans la continuité : elle a promis que le système économique, de matrice notoirement néolibérale, serait « humanisé ». Quant à lui, le Péruvien Alan García – qui a déjà gouverné le pays entre 1985 et 1990 – s'est engagé à faire de la lutte contre la pauvreté une de ses priorités.

Il appartient au groupe des « modérés » qui trouvent inspiration dans la voie chilienne. Son rival, Ollanta Humala, représentait l'option plus radicale – « national-populiste » – manifestement inscrite dans l'axe Chávez-Morales. En Colombie, pas de surprises : le conservateur Álvaro Uribe a été réélu sur la base de son programme de « sécurité démocratique ». Au Costa Rica, l'ancien président et Prix Nobel de la Paix Oscar Arias a vaincu son adversaire de centre-gauche avec une plate-forme social-démocrate et libre-échangiste.

Au Mexique, les deux principaux candidats ont reçu presque exactement le même nombre de voix. Felipe Calderón, le dauphin du président pro-affaires Vicente Fox a été déclaré vainqueur par les instances judiciaires, mais Andrés Manuel López Obrador, leader de la gauche, considère qu'il a été victime de fraude électorale et s'est voué à un boycott du nouveau gouvernement. Une large partie de la société civile semble portée à le suivre. Bref, jusque-là, le portrait politique de l'Amérique latine en 2006 est encore ambigu : la droite n'a pas quitté les lieux, mais il est clair que la gauche possède toujours une force très considérable.

Les Équatoriens seront appelés aux urnes en octobre pour choisir entre plusieurs candidats de gauche et de droite. León Roldós, un socialiste qui prône un « changement réel avec responsabilité sociale » et « un Équateur avec développement humain », est le favori selon les sondages. Au Nicaragua, tout semble indiquer que l'ancien président sandiniste Daniel Ortega retournera au pouvoir. L'ancien leader révolutionnaire, soutenu dans les années 1980 par Cuba et l'Union soviétique, a lancé maintenant un appel à la « réconciliation nationale » et a même obtenu l'appui du parti de l'ancien dictateur Anastasio Somoza (que les sandinistes avaient chassé du pouvoir). Certains ne manqueront de trouver, dans ces revirements, ambivalences et tergiversations, l'indice de l'émergence en Amérique latine d'une élite politique qui porte les habits de la gauche mais qui a fondamentalement trahi ses racines progressistes. Cette lecture est sans doute valide dans plusieurs cas. Mais, si nous nous laissons emporter par le cynisme, nous risquons de retomber dans le piège de l'idéalisation d'une « gauche » face à laquelle toute réalité est décevante. Penchons-nous sur les deux pays de la région qui incarnent l'alternative contestataire et dont les citoyens devront prochainement reconduire ou renvoyer les présidents : le Brésil et le Venezuela. Les Brésiliens semblent prêts à accorder à Lula un autre mandat le 1^{er} octobre prochain (2006), quoique ce leader a dû remonter une pente difficile (notamment en raison des scandales de corruption dans son parti) et la victoire n'est pas encore certaine. Les Vénézuéliens, quant à eux, se montrent plutôt favorables à Chávez, mais sa popularité a décliné – bien que les secteurs populaires lui soient toujours majoritairement fidèles – et l'opposition se présente plus unifiée que dans le passé. Si les deux présidents sont réélus, le clivage entre les deux modèles progressistes, « populaire » et « citoyen », risque de s'approfondir. Il ne faudrait pas pourtant oublier que les deux approches visent explicitement à semer les bases d'une démocratie au contenu social et que, au-delà de leurs penchants plus « idéologiques » ou plus « pragmatiques », leur projet commun est de combattre le fléau de l'inégalité.

Le temps du bilan

Une question qui demeure ouverte est celle de la performance de chacun des deux modèles sur le plan des droits civiques et de la redistribution du

revenu. Par exemple : est-ce que le Venezuela de Chávez et le Brésil de Lula sont devenus des sociétés plus démocratiques et plus justes sous leur gouverne respective ? En d'autres termes, quels sont les effets concrets du tournant postnéolibéral sur le niveau et la qualité de vie des citoyens ? Dans le cas du Venezuela, certains indicateurs montrent des tendances encourageantes : les investissements dans les domaines de l'éducation, du logement social, de la santé publique et du soutien alimentaire ont été nettement révisés à la hausse, si bien que les dépenses sociales sont passées de 8,2 % du PIB en 1998 à 11,2 % en 2005. Cependant, les résultats en matière de réduction de la pauvreté et d'accroissement du salaire minimum réel ne sont pas concluants. Outre le fait qu'il existe un débat à la fois technique et idéologique sur la façon de mesurer ces deux phénomènes (certains analystes soutiennent même que la pauvreté a plutôt augmenté sous Chávez), il est clair que les réussites socioéconomiques de la Révolution bolivarienne, bien qu'importantes, ne sont pas nécessairement « révolutionnaires ». Dans le cas du Brésil, les résultats sont également difficiles à évaluer. Toute la région exhibe des taux de croissance remarquables, dus notamment à la forte demande internationale des matières premières et de l'énergie. Comme Kirchner en Argentine, Lula accumule des surplus fiscaux qui lui permettent, par exemple, de rembourser la dette auprès du FMI et de mettre en place un vaste programme de lutte contre la faim et de subsides aux familles. Les critiques y voient une approche « assistantialiste » et trop attentive aux exigences des marchés. Pourtant, certains accomplissements du gouvernement brésilien sont indéniables : l'alphabétisation et la scolarisation des couches populaires ont progressé nettement, la mortalité infantile a été réduite, le chômage et l'indigence ont reculé.

Qu'en est-il de la qualité de la démocratie ? D'abord, n'oublions pas que Lula lui-même est le produit d'une démarche de mobilisation sociale qui s'étend sur plus de deux décennies et dont les assises communautaires sont nombreuses et solides. Le célèbre « budget participatif » aujourd'hui exporté dans des dizaines de pays partout dans le monde, est issu de cette profonde tradition citoyenne. Le Brésil est loin de constituer le parangon de la démocratie, mais sa société civile a atteint un degré de maturité enviable dans le contexte latino-américain. Au Venezuela, la création des « cercles boliviens » – des comités populaires qui soutiennent et promeuvent le

projet politique piloté par Chávez – a permis à des milliers de citoyens de s'engager dans l'action collective, au niveau local ou national. Toutefois, le bilan est mitigé: ces cercles sont le fait d'une initiative de l'État et leur autonomie est, par définition, douteuse. La polarisation extrême de la société entre les secteurs pro-Chávez et les secteurs anti-Chávez – qui contrôlent plusieurs leviers de l'économie, ainsi que la plupart des médias privés – ne contribue certainement pas à l'épanouissement de l'espace public. Les dérapages des uns et des autres sont inévitables et la démocratie en souffre.

Enfin, il sera intéressant d'observer la manière dont les deux modèles de «gauche» latino-américaine interagissent au sein du Mercosur. Le Venezuela a quitté le Pacte Andin et vient de signer son adhésion à l'autre bloc continental dont le Brésil est l'élément dominant. On verra comment l'idée d'une intégration «solidaire» mise de l'avant par Chávez est reçue par ses nouveaux partenaires. Rappelons à ce propos que, malgré leurs discours de «fraternité», les gouvernements progressistes n'entretiennent pas nécessairement de bonnes relations de voisinage.

Disons, pour conclure, que l'effervescence citoyenne et populaire qui caractérise le cycle politique actuel en Amérique latine n'est pas à la veille de s'épuiser. Les expérimentations sociales et économiques en cours dans les pays de la région amèneront inexorablement quelques frictions et frustrations. Mais le temps est au changement et les Latino-Américains semblent, plus que jamais, prêts à relever le défi.

Anatomie du conservatisme américain

RICHARD NADEAU

Professeur, Département de science politique, Université de Montréal et directeur de recherche, Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (Cérium)

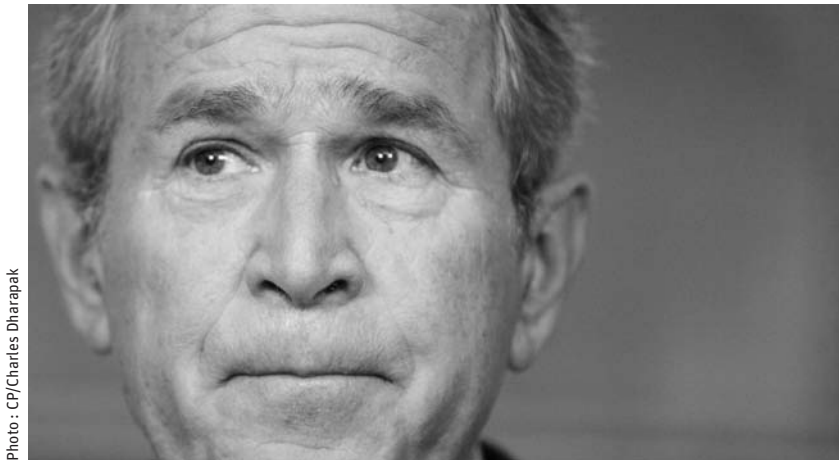


Photo : CP/Charles Dharapak

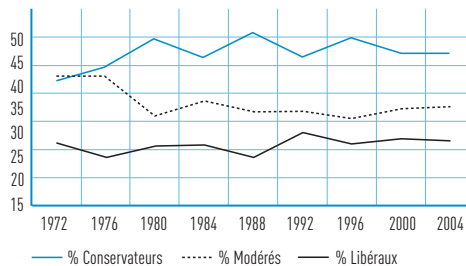
George W. Bush

Une étiquette populaire

Le conservatisme est une étiquette politique populaire aux États-Unis. Un peu plus de deux Américains sur cinq (soit environ 42 %) optent pour ce pôle sur un axe opposant le libéralisme (le progressisme au sens américain du terme) et le conservatisme (environ le tiers, 32 %, et le quart, 25 %, des électeurs se définissent comme des modérés ou des libéraux). Ce portrait a peu changé depuis un quart de siècle. Le conservatisme a gagné un peu de terrain durant les années 1970. Depuis ce temps, la proportion d'Américains se réclamant du conservatisme est restée globalement la même (voir

GRAPHIQUE 1

Distribution idéologique aux États-Unis, 1972-2004

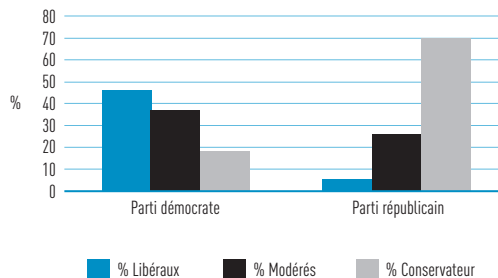


le graphique 1). L'empreinte du conservatisme sur la dynamique politique américaine est importante. La popularité de cette étiquette colore le discours politique dans ce pays. Il est coûteux pour un politicien américain de s'en distancer en se réclamant trop ouvertement du libéralisme.

Le conservatisme ancre la vie politique américaine au centre-droit. La lutte électorale aux États-Unis est dominée par deux grands partis, le Parti démocrate et le Parti républicain, qui sont l'expression de trois courants idéologiques, le libéralisme, le centrisme et le conservatisme. Compte tenu de son poids, le courant conservateur est beaucoup plus important au sein du Parti républicain, où il représente environ 70 % de la base électorale, que ne l'est l'aile libérale chez les Démocrates, qui forme un peu moins de la moitié de leurs appuis (voir le graphique 2). La lutte politique aux États-Unis oppose donc deux grandes tendances : l'une, conservatrice, portée par le Parti républicain et l'autre, modérée, incarnée par les Démocrates. La

GRAPHIQUE 2

Taille des groupes idéologiques à l'intérieur de chacun des partis, 1992-2004



Note : Les pourcentages correspondent à la proportion d'électeurs libéraux, conservateurs et modérés qui ont voté pour les candidats démocrates et républicains lors des élections présidentielles entre 1992 et 2004.

marge de manœuvre du Parti démocrate à l'intérieur de cet espace politique est étroite. Contrairement au Parti républicain, plus homogène, le Parti démocrate est d'abord et avant tout une coalition qui ne peut espérer la victoire que s'il est en mesure de rallier une solide majorité de modérés et une proportion appréciable de conservateurs. Un candidat démocrate à la présidence doit surtout s'employer à « rassembler » une coalition dominée par les modérés alors qu'un candidat républicain peut davantage chercher à « mobiliser » sa large base conservatrice.

La domination du conservatisme aux États-Unis ne doit cependant pas être exagérée. Les conservateurs forment une pluralité mais non la majorité de l'électorat. La taille de ce groupe est restée la même depuis plus de vingt-cinq ans. Et la réalité que revêt l'étiquette conservatrice a évolué avec le temps. L'évolution de la société américaine a forcé les conservateurs américains à s'adapter et à devenir, sur certaines questions à tout le moins, plus « libéraux » avec le temps.

Les visages du conservatisme américain

Le conservatisme américain revêt plus d'un visage. Il est courant aux États-Unis de distinguer le conservatisme économique du conservatisme moral. Certains ont récemment avancé l'idée que le patriotisme, dans son expression la plus appuyée, constituerait une autre dimension importante du conservatisme américain.

Le conservatisme économique est un pilier solide et stable du conservatisme américain. Il reflète une méfiance certaine envers l'État et met l'accent sur la responsabilité des individus. Cette orientation se manifeste dans les enquêtes d'opinion demandant aux répondants si l'État doit assurer un revenu décent à tous ou laisser les individus à eux-mêmes. La moitié des Américains, et les trois quarts des conservateurs, adoptent une position individualiste sur cette question, alors qu'à peine 30 % des personnes interrogées misent plutôt sur l'intervention de l'État (20 % des répondants adoptent une position centriste)¹.

La deuxième dimension du conservatisme américain est morale et religieuse. Près de sept conservateurs sur dix affirment que la religion exerce une influence déterminante dans leur vie quotidienne et pas moins de 44 % d'entre eux estiment que la Bible est l'expression littérale de la parole divine,

un point de vue partagé par seulement un libéral sur six (17 %). Cette interprétation rigoriste des textes bibliques est cependant en recul. Depuis quarante ans, le pourcentage d'Américains souscrivant à celle-ci est passé de 53 à 37 %. Le conservatisme américain représente une expression traditionnelle du sentiment religieux dans un pays qui évolue progressivement vers plus de sécularité.

Une évolution semblable est perceptible à propos des grands débats moraux dans la société américaine. L'avortement reste un enjeu sensible mais la majorité de la population (et 44 % des conservateurs) affiche une position plutôt libérale sur cette question. La tolérance envers l'homosexualité est en progression. Trois Américains sur quatre (75 %) et deux conservateurs sur trois (64 %) sont favorables à l'adoption de mesures législatives pour bannir la discrimination à cet égard. L'enrôlement des homosexuels dans l'armée n'est plus un sujet de controverse. Quatre Américains sur cinq (81 %) et trois conservateurs sur quatre (74 %) sont maintenant favorables à cette mesure.

Le débat sur les droits des homosexuels continue cependant d'évoluer. L'opposition entre les conservateurs et les libéraux s'est déplacée vers d'autres objets, notamment le droit à l'adoption et le mariage entre conjoints de même sexe². Les données de 2004 montrent que la majorité des Américains, soit 62 %, reste opposée à cette dernière idée et le fossé est profond sur cette question entre les libéraux (favorables à 69 %) et les conservateurs (défavorables à 85 %).

L'évolution de la société américaine vers des positions plus libérales provoque des réactions sensiblement différentes parmi les groupes idéologiques. Pas moins de quatre conservateurs sur cinq (81 %) estiment que la propagation de nouveaux styles de vie constitue une menace pour la cohésion de la société américaine, un pessimisme partagé par moins de trois libéraux sur dix (29 %).

Le dernier pilier du conservatisme américain est plus récent et peut-être moins déterminant. Une polarisation idéologique plus marquée dans les diverses expressions du patriotisme américain s'est manifestée depuis une quinzaine d'années. Les conservateurs américains appuient davantage l'idée de maintenir et d'accroître la puissance militaire des États-Unis (à 70 % contre 35 % pour les libéraux) et expriment un attachement plus intense

envers leur pays et les symboles qui l'incarnent (le drapeau, par exemple). Il est encore trop tôt pour établir si le patriotisme constituera dans l'avenir une assise solide et durable du conservatisme américain.

Forces et faiblesses du conservatisme américain

Le conservatisme est un courant politique déterminant aux États-Unis. Partagé par deux électeurs sur cinq, il fournit une solide base électorale au Parti républicain et circonscrit de façon étroite l'espace idéologique à l'intérieur duquel se déroule la joute politique dans ce pays.

Le conservatisme ne confère toutefois pas un avantage décisif au Parti républicain. Près de trois Américains sur cinq se définissent comme des libéraux ou des modérés. Conscients de la nécessité pour eux de rallier une nette majorité de modérés, les Démocrates sont parvenus depuis une dizaine d'années à adoucir leur image et à recueillir l'appui majoritaire des électeurs centristes. Cette stratégie a permis au candidat de ce parti de récolter plus de voix que son opposant républicain lors de trois des quatre dernières élections présidentielles (1992, 1996 et 2000) et de mener une lutte serrée au président Bush en 2004.

Le Parti républicain profite certes d'un avantage significatif en disposant d'un bassin de 42 % d'électeurs conservateurs. Ce noyau assure son homogénéité et lui fournit une base électorale très solide. Mais cette homogénéité peut également avoir son prix. Il est devenu pratiquement plus difficile pour un républicain modéré de se concilier la puissante aile droite de son parti que pour un candidat démocrate de convaincre ses éléments libéraux de faire des concessions à son courant modéré. Il sera intéressant de voir comment des aspirants comme John McCain (un modéré) chez les Républicains et Hillary Clinton chez les Démocrates (perçue comme trop libérale par certains) pourront faire accepter par leur parti respectif les accommodations nécessaires pour dégager un positionnement politique gagnant lors de l'élection présidentielle de 2008.

L'autre réalité qui atténue la force et la portée du conservatisme américain est l'évolution de la société américaine vers un plus grand libéralisme, notamment sur les questions morales et religieuses. Le conservatisme américain, loin de pouvoir freiner cette évolution, a dû s'y adapter. La question des droits des homosexuels est révélatrice. Les positions des conserva-

teurs américains d'aujourd'hui sont, à bien des égards, plus libérales que ne l'étaient les positions des libéraux eux-mêmes il y a quelques décennies. C'est en incarnant le courant le plus conservateur d'une société toujours plus libérale que les conservateurs américains sont parvenus à maintenir leur influence.

Conservatisme et républicanisme

Des observateurs ont conclu que les États-Unis avaient connu une forte poussée conservatrice au cours des dernières décennies. Certains d'entre eux ont attribué à cette évolution les succès électoraux récents des Républicains au Congrès et à la Maison-Blanche. L'idée qu'un virage à droite dans la société américaine pourrait assurer une domination prolongée des Républicains a également été avancée.

L'analyse est un peu courte. George W. Bush a gagné les deux dernières courses présidentielles. Mais il a obtenu moins de voix que Al Gore en 2000 et ses victoires suivaient celles du démocrate Bill Clinton en 1992 et 1996. La domination républicaine au Congrès depuis 1994 (après quarante ans de domination démocrate) n'est pas inexpugnable. Les élections législatives de novembre 2006 pourraient changer la donne en permettant aux Démocrates de reconquérir une majorité à la Chambre des représentants et de réduire l'avantage des Républicains au Sénat.

L'influence du conservatisme sur la politique américaine est importante et manifeste. Mais elle ne doit pas être exagérée. Le nombre d'adeptes du conservatisme est resté le même depuis un quart de siècle et l'une de ses composantes essentielles, le conservatisme moral, est devenue plus « libérale » avec le temps. Le conservatisme américain, si puissant soit-il, n'a pu empêcher la société américaine d'évoluer vers un plus grand libéralisme dans le passé et ne garantit en rien la domination des Républicains dans l'avenir.

1. L'enquête du sondeur ANES - American National Election Studies (*ANES Guide to Public Opinion and Electoral Behavior*) est menée depuis plusieurs décennies tous les deux ans, soit au moment des élections de mi-mandat et à l'occasion de l'année de l'élection présidentielle. À moins d'indications contraires, les chiffres fournis dans ce texte proviennent de l'enquête menée en 2004.

2. L'opinion publique américaine est devenue plus libérale en cette matière au cours des quinze dernières années. L'appui au droit à l'adoption pour les homosexuels est passé de 28 à 50 % entre 1988 et 2004.

Une France dans l'attente dans une Europe incertaine

LAURENT BOUVET¹

Professeur de science politique, Université de Nice Sophia-Antipolis et Sciences Po (Paris)



Photo : CP/Michel Spingler

Ségolène Royal

LA FRANCE ATTEND. COMME SOUVENT À L'AUBE D'UNE ANNÉE ÉLECTORALE IMPORTANTE, LA FRANCE SE FIGE ET ATTEND SON NOUVEAU MAÎTRE, le Président de la République, « la » figure-clef de ses institutions depuis le général De Gaulle. Au printemps 2007, la présidence de Jacques Chirac (1995-2007), globalement ratée de l'avis général, prendra fin. Or l'immobilisme politique qui lui a servi de doctrine ne pourra pas être poursuivi plus longtemps. Quel que soit l'élu (ou l'élue...), il sera temps de mettre en œuvre les réformes indispensables pour le pays, des réformes trop longtemps repoussées : marché du travail et création d'emploi, réduction du déficit budgétaire et de la dette

publique, restructuration de la protection sociale (retraites, assurance maladie) et garantie de la viabilité financière du système, investissements massifs dans l'université et la recherche, révision des institutions, etc.

Cette élection marquera aussi un changement de génération politique après la domination du paysage par des responsables qui ont commencé leur carrière dans les années 1960. Jacques Chirac est le prototype même de cette vieille génération au pouvoir depuis trop longtemps puisqu'avant d'être lui-même président de la République, il aura été ministre ou premier ministre de ses quatre prédécesseurs : le Général de Gaulle (1958-1969), Georges Pompidou (1969-1974), Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981) et François Mitterrand (1981-1995). Les candidats actuels les plus probables à la course à l'Élysée auront entre 50 et 65 ans, ce qui en fait des quasi-débutants en France !

Cette élection déterminante est également attendue avec impatience par les partenaires européens de la France. À la fois pour voir dans quelle direction ira ce pilier de l'Union européenne après le « non » qu'elle a adressé à tous ses partenaires lors du référendum du 29 mai 2005 sur le Traité constitutionnel européen, et pour disposer à nouveau d'interlocuteurs authentiquement intéressés par la dimension européenne, contrairement à Jacques Chirac dont l'euro-scepticisme fondamental aura été l'un des rares traits idéologiques constants malgré quelques ralliements de façade à la construction européenne.

D'importantes réformes en vue

Sur l'orientation européenne (redémarrage de la construction européenne ou blocage de long terme) comme sur les réformes structurelles à mener en France, le débat promet d'être vif pendant la campagne à venir. Les deux principales forces en présence, dont on peut penser que l'une d'elles fournira le prochain chef de l'État, l'UMP (l'Union pour un mouvement populaire, en fait un parti de droite de gouvernement issu de la fusion du parti gaulliste avec des libéraux et des chrétiens-démocrates) et le PS (le Parti socialiste qui allie des sociaux-démocrates modérés à des socialistes beaucoup plus radicaux), devront en effet se distinguer dans leurs programmes pour attirer les électeurs sur leur candidat dès le premier tour et ne pas laisser, comme en 2002, les partis extrémistes, de

droite (Front national de Jean-Marie Le Pen) et de gauche (communistes, trotskistes, etc.) mener le jeu.

La droite, sous la conduite probable de Nicolas Sarkozy, président de l'UMP et ministre de l'Intérieur des gouvernements de Jacques Chirac depuis 2002, devrait proposer une vision à la fois libérale (flexibilité du travail, diminution des impôts et des charges sociales, privatisation accrue des services publics et d'une partie de la protection sociale, retour sur les « 35 heures », etc.), sécuritaire (durcissement des conditions d'immigration et d'asile, encadrement plus poussé des libertés individuelles, etc.) et « communautariste » (gestion autonomisée des groupes religieux, discrimination positive sur des bases ethniques, etc.) de la société française. La gauche, dont le candidat socialiste sera le seul autre représentant « crédible » à l'élection (et qui devrait être, en l'état actuel des choses et pour la première fois en France, une femme, Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes), devrait présenter un projet plus orienté vers l'organisation de nouvelles solidarités sociales (financées certes par davantage de dépenses publiques), la revalorisation du pouvoir d'achat, « l'approfondissement » des 35 heures de travail hebdomadaire et la garantie d'un code du travail protecteur du salarié, le maintien d'un secteur public (notamment pour la gestion des biens publics comme l'école, la santé ou l'énergie) élargi et vers des politiques d'intégration et de sécurité plus ouvertes et plus préventives que répressives notamment.

Ce programme, en l'état, démontre que la gauche de gouvernement française (essentiellement le PS) n'a toujours pas fait, contrairement à la plupart de ses homologues européennes, son *aggiornamento* doctrinal. Dans ses discours et ses exercices programmatiques successifs, le PS apparaît toujours « plus à gauche » que ses partenaires européens et surtout « plus à gauche » que lors de ses passages au gouvernement (notamment de 1997 à 2002, lorsque, par exemple, les privatisations menées ont été plus importantes que lors de n'importe quel autre gouvernement de droite). Cette rhétorique gauchisante que l'on a pu voir fonctionner à plein régime lors du débat sur le référendum européen de mai 2005, y compris chez d'anciens sociaux-libéraux, comme Laurent Fabius, devenu le héraut du « non », n'a pourtant jamais empêché ni la défaite (comme en 2002) ni la dérive gestionnaire une fois au pouvoir,

comme l'avait déjà fort bien souligné, en 1990, Pierre Mauroy, le premier premier ministre de la gauche arrivée au pouvoir en 1981 avec Mitterrand : « nous avons réalisé en gouvernant notre Bad Godesberg [congrès de 1959 au cours duquel le SPD allemand a renoncé au marxisme pour adopter le réformisme comme doctrine officielle].

C'est naturellement une image. Mais on ne fait pas une telle évolution dans le silence des cabinets ministériels. On la fait devant le parti et devant l'ensemble des militants. » Si le PS gagne les élections présidentielle et législatives au printemps 2007, il devra cette fois aller jusqu'au bout dans la révision de sa doctrine et ne pas se contenter de « gérer » le pouvoir en prétendant que les contraintes l'empêchent de réaliser le programme radical qu'il proclamait dans l'opposition. Ainsi, par exemple, faudra-t-il qu'il développe une stratégie claire et ambitieuse pour les services publics de l'énergie plutôt que de mentir en prétendant qu'il suffira de « re-nationaliser » la partie d'EDF privatisée, ce qui coûterait extrêmement cher et ne servirait à rien ou encore que l'on reviendra sur la fusion GDF-Suez... De même faudra-t-il qu'il accepte et mette en œuvre, sans se cacher, des stratégies plus souples et plus pragmatiques de partenariat public-privé ou entre État et collectivités territoriales (régions, villes...) pour maintenir ou redéployer des services publics utiles aux citoyens et aujourd'hui très dégradés – faute de moyens et d'adaptation structurelle aux nouveaux besoins de la population (éducation, santé, sécurité, justice, emploi, etc.).

Le modèle français en crise

Ce qui frappe le plus, au-delà de ce décalage de plus en plus voyant, et gênant, entre discours et réalité, c'est que le PS est désormais isolé de la plupart de ses homologues européens. L'illusion, un temps entretenue à la fin des années 1990 par Lionel Jospin, alors premier ministre, d'une compétition entre une vision française de la social-démocratie européenne (teintée d'une légère arrogance, se décrivant comme forcément juste et forcément la plus à gauche...) et une vision sociale-libérale britannique, celle de la « troisième voie » de Blair, a rapidement laissé la place à une réalité : les innovations et les pistes de réforme venaient bien... d'outre-Manche. Même la vieille social-démocratie scandinave

s'est finalement rénovée, en respectant ses valeurs et ses spécificités bien évidemment, selon les méthodes et les principes de la « troisième voie », obtenant des réussites que chacun lui reconnaît volontiers aujourd'hui. On ne parle désormais à travers l'Europe (au Parti socialiste européen notamment) que du « modèle danois » ou de la réforme suédoise – qui ont mêlé efficacité et justice sociale. Et on parlerait sans doute beaucoup plus des réalisations importantes dans les services publics et au profit de l'insertion des jeunes notamment des gouvernements Blair successifs si le premier ministre britannique n'avait pas suivi George W. Bush dans la terrible aventure irakienne.

Mais qui parle de « modèle français » chez nos voisins européens ? Si c'est le cas, c'est pour en montrer les faiblesses et les limites : chômage de masse et de longue durée pour les uns, exclusion sociale et travail précarisé pour les autres ; violences sociales (comme en novembre 2005 lors de la crise dite « des banlieues » où des jeunes Français vivant dans les cités-ghettos autour des grandes villes ont brûlé voitures et équipements collectifs pendant un mois) ; jeunesse étudiante désespérée par ses conditions de vie et d'étude quand ce n'est pas par l'avenir qui lui est réservé (comme l'ont amplement démontré les manifestations du printemps 2006 contre une mesure gouvernementale, le « Contrat première embauche ») ; impunité judiciaire au sommet de l'État pour le président Chirac pourtant mis en cause explicitement dans de nombreuses affaires d'abus de bien social et d'emplois fictifs ; délits d'initié, « parachutes dorés », *stock options* entraînant des rémunérations colossales pour les patrons des grands groupes industriels français même en cas d'échec à la tête de leur entreprise, etc.

Un leadership décisif

Le PS est aujourd'hui déchiré dans la bataille pour son leadership, à moins de neuf mois des élections²... Alors que la logique de la V^e République exige qu'un leader se présente aux Français avec son « projet pour la France » pour sceller un pacte électoral et programmatique, le PS a élaboré un « programme » avant même d'avoir trouvé son candidat. Ce programme est un chef-d'œuvre de consensus creux et de rhétorique radicale, né de négociations de boutiquiers partisans avant tout soucieux

de conserver leur petit pécule d'affidés et leur étroite clientèle électorale. Si bien que, personne ne l'ayant anticipé ou demandé, la nature politique ayant horreur du vide, une personnalité « neuve » est apparue sur la scène socialiste : Ségolène Royal. Elle a bousculé le jeu des caciques du parti (Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn, Lionel Jospin, pourtant officiellement « retiré » de la vie politique depuis sa défaite de 2002, François Hollande, « Monsieur Royal » à la ville) en sortant de tous les sentiers battus et rebattus par les semelles partisans, et en s'imposant dans les sondages comme « la » présidentielle enfin possible pour le PS. Le jeu s'est donc ouvert d'un seul coup sans pour autant que l'on sache très bien où tout cela va conduire les socialistes, puisque ce sont les 200 000 adhérents du parti (pour 60 millions d'habitants...) qui désigneront finalement leur candidat – toutes les manœuvres d'appareil et de dernière minute étant permises. Si les militants du PS allaient à l'encontre de « l'effet Royal », désormais solidement incrusté dans le paysage politique, et propulsaient sur le devant de la scène un autre candidat, le sort même de l'existence du parti serait en jeu et la disparition des socialistes de la scène politique possible – ne serait-ce que momentanément. La voie serait alors grande ouverte à Nicolas Sarkozy et à la droite pour cinq nouvelles années au pouvoir, avec à la clef la garantie d'un score élevé pour les extrêmes et les partis dits « hors système ».

L'enjeu de l'année électorale qui s'ouvre est donc d'importance pour la France, la gauche française, et au-delà pour l'Union européenne. La France doit sortir de son immobilisme mortifère et reprendre son rôle de moteur de la construction européenne, à la fois en se réformant en profondeur et en proposant à ses partenaires un programme ambitieux de relance de l'Europe pour que celle-ci joue un rôle à la hauteur de ses capacités dans le monde contemporain – celui de la globalisation aussi bien des opportunités que des menaces. La gauche française devrait pouvoir, mieux que la droite sans doute, mener ce changement et cette relance européenne, car elle est mieux à même d'équilibrer l'efficacité économique nécessaire (un marché du travail plus flexible notamment) avec une indispensable équité sociale (des protections plus larges pour tous contre les insécurités sociales). Elle ne pourra néanmoins y parvenir que si elle réussit à se déprendre de ses mauvaises habitudes rhétoriques

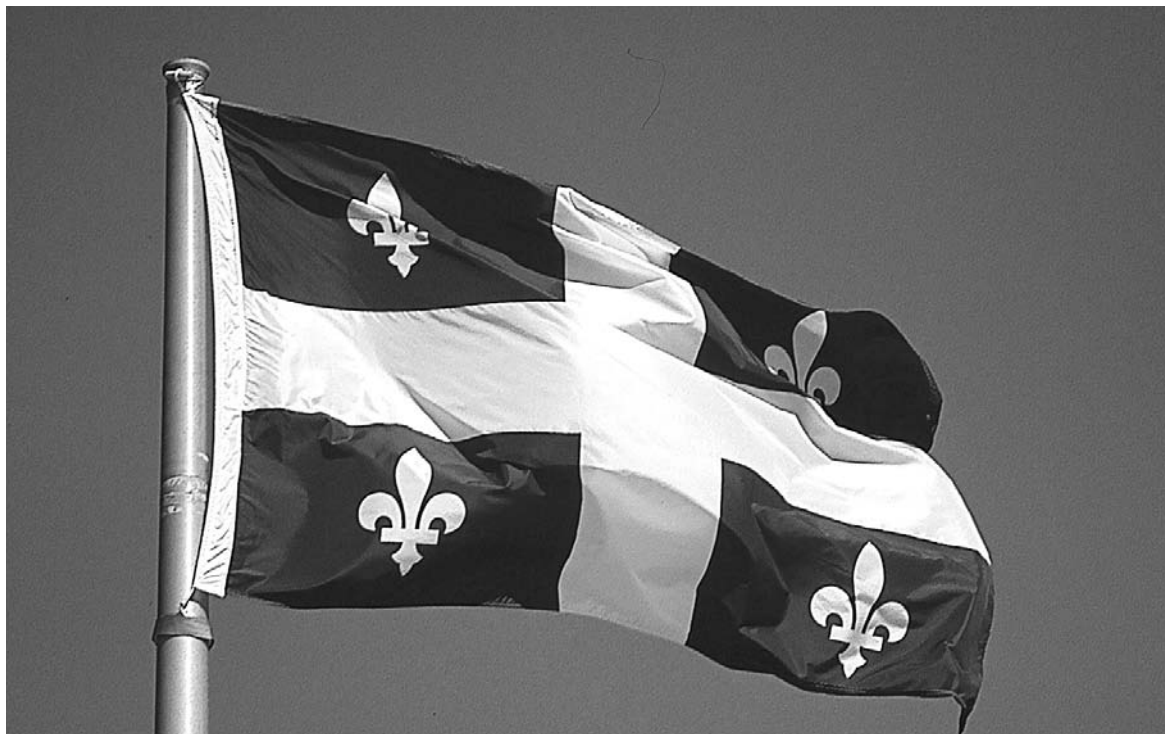
et d'une vision sociologique à la fois étroite et fausse de sa base électorale (les mythiques « classes populaires »).

L'Union européenne regarde elle aussi les élections françaises avec inquiétude. À juste titre depuis l'épisode tragique de 2002 au cours duquel Chirac a gagné sa réélection contre Le Pen au second tour, alors que le pays était privé d'un réel débat politique sur le sens et l'ampleur des réformes à accomplir, déjà... À juste titre encore lorsque le second acte de cette tragédie française s'est joué en mai 2005 avec la victoire du « non » au référendum européen. L'Europe s'est alors détournée de la France comme celle-ci s'est détournée de l'Europe. Pourtant, il ne peut y avoir d'Europe, politique notamment, sans la France et le rôle moteur qu'elle doit y jouer. À la fois pour des raisons historiques (la France est à l'origine de l'idée européenne telle qu'elle s'est bâtie depuis les années 1950 notamment dans le refus d'une possible nouvelle guerre avec l'Allemagne), économiques (la France est la seconde économie européenne après l'Allemagne, participante-clef de toutes les politiques européennes : monétaire, agricole, structurelle, etc.), stratégiques (la France est une des deux puissances nucléaires, siégeant au Conseil de sécurité de l'ONU comme membre permanent avec le Royaume-Uni), démographiques (la France est le pays de l'Union le plus dynamique sur ce plan après l'Irlande). La France est aussi le pays qui peut proposer à l'Europe, et sans doute aussi dans le monde, une solution de rechange crédible, à bâtir collectivement bien sûr, à l'hégémonie américaine. Sur le plan stratégique, comme sur la question irakienne ou en matière économique, comme c'est le cas à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), sur des dossiers aussi différents que l'agriculture, les services ou la culture.

2007 représente donc une étape cruciale. De celles dont on dit, dans le langage du cyclisme, lors du Tour de France, qu'elles peuvent désigner, bien avant l'arrivée sur les Champs-Élysées, le vainqueur.

1. Ancien rédacteur en chef de la *Revue socialiste* (revue théorique du PS). Auteur notamment de *L'Année zéro de la gauche* (avec L. Baumel, Editions Michalon, 2003) et de *Le Communautarisme. Mythes et réalités* (Editions Lignes de Repères, 2006).

2. Au moment d'écrire ces lignes, le résultat de l'élection du nouveau chef du PS n'est pas encore connu.



Le Québec en un coup d'œil

Description générale

LE TERRITOIRE

Superficie

1 667 441 km² (15,5 % du territoire canadien)

Le Québec est un très vaste territoire : 1 667 441 km², soit trois fois la France et près du cinquième des États-Unis d'Amérique. Il s'étend sur plus de 17 degrés de latitude et 22 degrés de longitude, entre le 45° et le 62° degré de latitude nord et entre le 56° et le 79° degré de longitude ouest. C'est la deuxième province la plus peuplée du Canada et la plus vaste en termes de superficie ; elle occupe 15,5 % du territoire canadien.

Le Québec est délimité par plus de 10 000 km de frontières terrestres, fluviales et maritimes : à l'ouest il est bordé par l'Ontario, au sud par quatre États américains (Maine, Vermont, New York et New Hampshire), et au nord par le territoire du Nunavut (frontière maritime). À l'est, les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard partagent aussi des frontières avec le Québec.

Le fleuve majestueux

Le Saint-Laurent, long de 3 058 km, traverse le territoire d'ouest en est pour se jeter dans l'océan Atlantique. C'est le troisième plus grand fleuve en Amérique du Nord, après les fleuves Mackenzie et Yukon, le 19^e plus long au monde. Il reçoit dans sa portion québécoise 244 affluents, ce qui le classe au 15^e rang mondial quant à la superficie de son bassin versant. En plus d'alimenter les

Québécois en eau potable, il est le plus important axe fluvial nord-américain. Grâce à son estuaire de 65 km de largeur, il ouvre la voie vers les confins de l'Amérique, en plus d'atteindre par la Voie maritime le cœur du continent.

Superficie des eaux

355 315 km² (21 % du territoire)

750 000 lacs

130 000 ruisseaux

3 % des réserves d'eau douce mondiale

Superficie de la forêt

761 000 km² (45 % du territoire)

2 % des forêts mondiales

Le mont D'Iberville, situé dans la chaîne des monts Torngat, est le plus élevé du Québec, à 1 652 mètres.

Terres agricoles

3,5 millions d'hectares (2 % du territoire)

Principales villes

Montréal	1 634 500 hab.
Québec	496 200
Laval	370 400
Gatineau	245 600
Longueuil	232 000
Sherbrooke	147 400
Saguenay	145 100
Lévis	129 500
Trois-Rivières	126 600

L'ÉCONOMIE

Produit intérieur brut réel – PIB

(2005) 239 milliards de dollars

PIB par habitant (2005)	36 177 \$
Mises en chantier (2005)	50 210 unités
Livraisons manufacturières (2005)	136,8 milliards
Investissements (2005)	50 milliards
(hausse annuelle 1 %)	
Balance commerciale –	2,3 milliards
(2005, prévision ISQ)	
Exportations	91,4 milliards
Importations	93,8 milliards
Taux de chômage	8 % (septembre 2006)
Taux d'activité	65,6 % (septembre 2006)
Taux d'emploi	60,2 % (septembre 2006)

LA POPULATION

Population

(Juillet 2006, estimations Institut de la statistique du Québec, ISQ)

7 651 531 habitants

(23,5 % de la population canadienne)

Le Québec compte 98 000 femmes (3 848 000) de plus que d'hommes (3 750 000).

Âge moyen : 39,6 ans.

0-14 ans : 16,5 %

15-24 ans :	12,7 %
25-44 ans :	29,1 %
45-64 ans :	27,9 %
65 et plus :	13,8 %

Indice de fécondité 1,49

Âge moyen de la mère au premier enfant :
27,8 ans

Naissances

76 495 (2005) c. 85 130 (1996)

Naissances hors mariage (2004) : 59 %

Familles (2001) 2,1 millions

Biparentales sans enfants 44,6 %

Biparentales avec enfant(s) 55,4 %

(dont 12,4 % sont des familles recomposées)

Monoparentales 16,6 %

(dont 79,7 % mères seules)

Nombre moyen d'enfant(s) par famille : 1,08

Accroissement de population (2005) :

50 144 (+0,7 % / 2004)

Accroissement naturel

(naissances moins décès) : 21 154

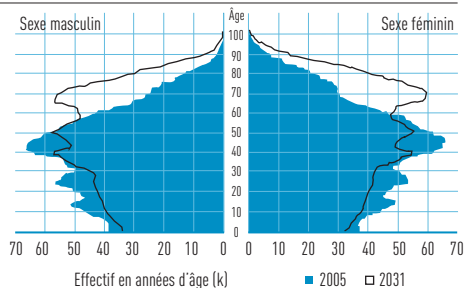
Accroissement par migration nette : 28 010

Solde migratoire international : 33 660

Solde migratoire interprovincial : - 4670

PYRAMIDE

Pyramide des âges, Québec,
2005 et 2031



Source : Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec

Espérance de vie

Femmes	82,4 ans
Hommes	77,2 ans

Principales langues parlées

Français	81,4 %
Anglais	10,1 %

Population d'ascendance autochtone (2001)

159 905
11 nations,
68 communautés

Logement

Propriétaires 57,9 % (2001, en hausse de 1,7 point depuis 1996)

Revenus

Revenu moyen des ménages :
(2002) 49 998 \$

Ménages sous le seuil de faible

revenu après impôt : (2003) 13,2 %

Prestataires de l'aide sociale : 518 188
(2005)

Religions

Catholicisme :	six millions de baptisés
Protestantisme :	335 590
Orthodoxe :	100 370
Islam :	108 620
Judaïsme :	89 915

Scolarité (pourcentage de la population,

2001, Statistique Canada)

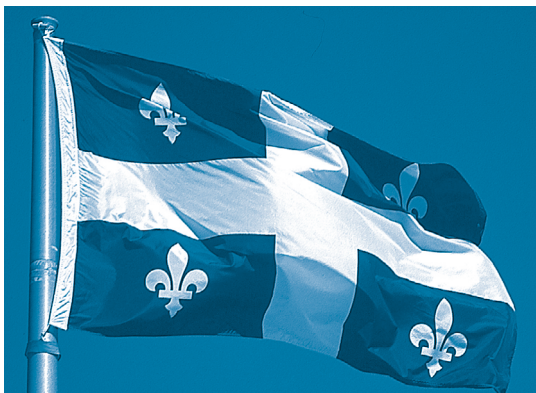
Primaire, 8 ^e année et moins	15,1 %
Secondaire, 9 à 13 ans + métier	44,5 %
Postsecondaire (collège et université)	40,4 %
Postsecondaire – Jeunes 25 à 34 ans :	68,5 %
(1 ^{er} rang Canada, 3 ^e dans l'OCDE)	

DEVISE ET EMBLÈMES**Je me souviens**

C'est en 1883 que l'architecte et sous-ministre des Terres de la Couronne Eugène-Étienne Taché fait graver, sur la porte en pierre du Palais législatif de Québec, la devise « Je me souviens ». En 1939, elle est officiellement inscrite sur les nouvelles armoiries. L'architecte Taché a voulu rendre hommage à tous les pionniers du Québec en rassemblant, sur la façade de l'hôtel du Parlement, des figurines de bronze qui représentent les Amérindiens, les Français et les Britanniques. On y trouve représentés les premiers moments de la Nouvelle-France, avec les explorateurs, les missionnaires, les administrateurs, les généraux, les chefs, etc. Taché a aussi fait inscrire, au bas de l'œuvre, la nouvelle devise.

**Armoiries**

Les armoiries du Québec reflètent les différentes époques du Québec. Elles sont décorées de fleurs de lis or sur fond bleu pour souligner l'origine française de la nation québécoise, d'un léopard or sur fond rouge



pour mettre en évidence l'héritage britannique, et de feuilles d'érable pour signaler l'appartenance du Québec au Canada.

Drapeau

Depuis le 21 janvier 1948, le drapeau officiel du Québec, le fleurdelisé, flotte sur la tour de l'Assemblée nationale. En hommage à la France, le drapeau représente quatre lis blancs sur autant de rectangles de fond azur. Une croix blanche, symbole de la foi chrétienne, les sépare. La fleur de lis est l'un des plus anciens emblèmes au monde. Les Assyriens, quelque 3 000 ans avant notre ère, l'utilisaient déjà. Le fleurdelisé a aussi occupé une grande place dans l'ornementation en France.

Emblèmes

L'iris versicolore a été désigné emblème floral du Québec à l'automne 1999.

Le harfang des neiges, grand-duc blanc qui habite le nord du Québec, a été désigné emblème aviaire en 1987. Il évoque la blancheur des hivers québécois.



Le bouleau jaune, ou merisier, est présent dans la sylviculture québécoise depuis les temps de la Nouvelle-France.

POUR EN SAVOIR PLUS

UNE ÉTUDE DÉTAILLÉE des grandes tendances socio économiques au Québec, publiée dans *L'Annuaire du Québec 2005* sous la signature du sociologue Simon Langlois

www.uinm.qc.ca/documents/INM_Annuaire_2005_Langlois.pdf

Le site de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) www.stat.gouv.qc.ca

Les grandes dates de l'histoire

8000 av. J.-C. Arrivée des premières peuplades autochtones sur le territoire actuel du Québec.

Vers 1390 Fondation de la Confédération iroquoise par Dekanawidah et son assistant Hiawatha unissant les Cinq Nations iroquoises (Mohawks, Sénécas, Onondayas, Coyugas, Oneidas).

1534 Jacques Cartier, de Saint-Malo, accoste dans la baie de Gaspé. Au nom de François 1^{er}, roi de France, il prend possession de ce territoire qui s'appellera le Canada.

1608 Samuel de Champlain arrive aux abords d'un site escarpé que les Amérindiens appellent « Kébec ». Il fonde sur ce site une ville du même nom (Québec). Il est par la suite nommé lieutenant du vice-roi de la Nouvelle-France (1612).

1625 Arrivée des premiers Jésuites.

1639 Fondation à Québec du couvent des Ursulines par Marie Guyart, dite Marie de l'Incarnation, et de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1642 Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, fonde Ville-Marie (Montréal).

1689-97 Première guerre intercoloniale (Français contre Anglais).

1701 Le gouverneur Callières met fin aux guerres franco-amérindiennes. Il signe la Grande Paix de Montréal avec les Iroquois.

1701-1713 Deuxième guerre intercoloniale.

1718 Érection de la forteresse de Louisbourg

pour défendre la Nouvelle-France.

1740-48 Troisième guerre intercoloniale.

1748 Fin de la guerre entre les colonies (Traité d'Aix-la-Chapelle).

1754-1760 Quatrième guerre intercoloniale.

1759 Siège de Québec et bataille des plaines d'Abraham. Les troupes françaises du général Montcalm sont défaites par le général Wolfe et son armée britannique.

1760 L'armée britannique prend possession de Montréal. Capitulation de la Nouvelle-France et de Montréal. Établissement d'un régime militaire anglais.

1763 Proclamation royale : le roi de France, par le Traité de Paris, cède le Canada au royaume britannique. La *Province of Quebec* est soumise aux lois d'Angleterre.

1774 Le Parlement de Londres, par l'Acte de Québec, reconnaît le droit civil français (tout en gardant le droit criminel britannique), la religion catholique et le régime seigneurial.

1791 L'Acte constitutionnel divise le Canada en deux provinces : le Haut-Canada, à majorité anglophone, et le Bas-Canada, à majorité francophone. Débuts du parlementarisme britannique.

1792 Premier Parlement du Bas-Canada et premières élections. Deux partis s'opposent : les « Tories », surtout des marchands et des nobles anglais, et les « Canadiens », qui sont francophones.

1799 L'anglais est déclaré langue officielle du Bas-Canada.

1834 Ludger Duvernay fonde la Société Saint-Jean-Baptiste, vouée à la cause des Canadiens français. Le Parti Canadien (Patriotes) propose 92 résolutions à l'Assemblée du Bas-Canada, pour réclamer les mêmes privilèges que le Parlement britannique.

1837-1838 Londres refuse les 92 résolutions. Rébellions dans le Bas et le Haut-Canada. Les Patriotes (Parti Canadien), avec à leur tête Louis-Joseph Papineau, se soulèvent. Douze Patriotes sont pendus à Montréal, de nombreux autres sont forcés à l'exil et des villages sont détruits par l'armée britannique.

1839 Rapport Durham

1840 L'Acte d'Union rassemble les provinces du Bas et du Haut-Canada.

1852 Fondation de l'Université Laval, première université francophone et catholique en Amérique.

1867 L'Acte de l'Amérique du Nord britannique réunit les provinces du Canada – l'Ontario, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick – pour créer le Dominion du Canada. C'est le début de la Confédération canadienne. Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un conservateur, devient le premier premier ministre du Québec et John A. MacDonald, un conservateur, premier premier ministre du Canada.

1896 Wilfrid Laurier, premier premier ministre francophone du Canada.

1900 Alphonse Desjardins fonde la première caisse populaire à Lévis.

1907 Le gouvernement Gouin crée l'École des hautes études commerciales (HEC).

1909 Fondation du club de hockey Canadien.

1910 Fondation du journal *Le Devoir* par Henri Bourassa, un nationaliste canadien.

1912 Premier Congrès de la langue française.

1917 Crise de la Conscription. Résistance des Canadiens français à l'enrôlement forcé.

1918 Les femmes obtiennent le droit de vote au niveau fédéral.

1919 Fondation, au Monument-National, à Montréal, du Congrès juif canadien.

1922 Inauguration de la première radio de langue française, CKAC (mise en ondes par le quotidien *La Presse*; en 1919, Marconi avait mis en ondes une station de langue anglaise, CJAD).

1931 Le Statut de Westminster consacre la pleine indépendance du Canada.

1934 Création de la Banque du Canada.

1935 Maurice Duplessis fonde l'Union nationale, un parti réformiste et nationaliste. Il devient premier ministre du Québec (battu en 1939, puis régulièrement réélu à partir de 1944).

1937 La Loi du Cadenas, adoptée sous Maurice Duplessis, interdit l'utilisation d'une maison « pour propager le communisme ou le bolchévisme ».

1940 Droit de vote accordé aux femmes aux élections provinciales; création par Ottawa de l'assurance-chômage.

1942 Plébiscite sur la conscription approuvée par les deux tiers des Canadiens, mais rejetée par 71 % des Québécois.

cois ; accords fiscaux cédant à Ottawa le pouvoir d'imposition.

1943 Loi sur l'instruction obligatoire des enfants.

1944 Création d'Hydro-Québec.

1945 Loi sur l'électrification rurale.

1948 Paul-Émile Borduas, à la tête des automatistes rebelles, écrit son manifeste intitulé *Refus global* ; adoption du drapeau du Québec.

1949 Grève de l'amiante ; la Cour suprême du Canada devient la dernière instance d'appel au Canada après l'abolition du droit d'appel au Comité judiciaire du Conseil privé de Londres.

1952 Création de la première station de télévision au Québec, CBFT (Radio-Canada), Montréal.

1955 Émeute au Forum de Montréal à la suite de la suspension de Maurice Richard.

1959 Inauguration de la Voie maritime du Saint-Laurent.

1960 Début de la Révolution tranquille, après 16 ans d'un régime duplessiste plus conservateur que réformiste (la période a été qualifiée de « Grande Noirceur »). L'élection du gouvernement libéral de Jean Lesage inaugure une période de modernisation accélérée de la société québécoise et de son économie : création d'entreprises publiques, création de l'assurance-hospitalisation (1960), du ministère des Affaires culturelles (1961), nationalisation de l'électricité (1963), création du ministère de l'Éducation (1964), création de la Caisse de dépôts et placements du Québec (1965) et

de la Société générale de financement ; ouverture des premières délégations du Québec à l'étranger.

1961 Candidate libérale dans Jacques-Cartier, Claire Kirkland-Casgrain devient la première femme élue à l'Assemblée législative du Québec.

1963 Création du Front de libération du Québec (FLQ) ; création par Ottawa de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Laurendeau-Dunton).

1964 Adoption de la loi qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées.

1966 Inauguration du métro de Montréal.

1967 Montréal accueille l'exposition universelle ; visite du général De Gaulle : « Vive le Québec libre ! » ; États généraux du Canada français ; création de la Bibliothèque nationale.

1968 Fondation du Parti québécois, le chef : René Lévesque ; parachèvement du barrage de la centrale hydro-électrique Manic 5 ; instauration du mariage civil ; Commission Gendron sur la situation de la langue française ; l'assemblée législative du Québec devient l'Assemblée nationale ; fondation de l'Université du Québec.

1969 Manifestation pour un McGill français ; adoption à Ottawa de la Loi sur les langues officielles du Canada ; émeute à Saint-Léonard relative à la loi 63 qui donnait le libre choix de la langue d'enseignement aux enfants d'immigrants.

1970 Le libéral Robert Bourassa devient premier ministre du Québec.

1970 Crise d'Octobre. Des membres du FLQ enlèvent le diplomate britannique James Richard Cross et assassinent le ministre du Travail, Pierre Laporte. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, applique la Loi sur les mesures de guerre (suspension des libertés civiles). Le Québec est occupé par l'armée canadienne. Assurance-maladie ; agence de coopération culturelle et technique (ancêtre de l'Organisation internationale de la Francophonie).

1972 Grève du Front commun syndical du secteur public ; emprisonnement des chefs syndicaux ; aide juridique.

1974 Le français devient la langue officielle du Québec (loi 22).

1975 Adoption par l'Assemblée nationale de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

1975 Création de Radio-Québec qui deviendra Télé-Québec en 1996 ; signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

1976 Montréal accueille les Jeux olympiques de la XXI^e olympiade ; René Lévesque remporte les élections à la tête du Parti québécois.

1977 Adoption de la Charte de la langue française (loi 101).

1980 60 % des Québécois rejettent le projet de « souveraineté-association », lors d'un référendum ; une loi consacre le « Ô Canada » comme hymne national du Canada.

1982 Nouvelle constitution canadienne, sans l'accord de l'Assemblée nationale du

Québec qui perd des pouvoirs en matière de langue et d'éducation. Selon la Cour suprême du Canada, le Québec ne jouit d'aucun statut particulier au sein du pays.

1983 Création du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec ; adoption de la Charte québécoise des droits et des libertés de la personne à l'Assemblée nationale.

1985 Retour au pouvoir de Robert Bourassa, libéral.

1987 Accords du Lac Meech (négociations constitutionnelles) pour réintégrer le Québec dans la Constitution canadienne. Signature des onze premiers ministres du Canada et des provinces. Mais l'accord ne sera pas ratifié.

1988 Les clauses sur l'affichage unilingue français de la loi 101 sont jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Canada. La loi 178 permet l'affichage commercial bilingue à l'intérieur des commerces.

1989 Entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (ALE) Canada-États-Unis.

1990 Échec des Accords du Lac Meech ; Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique du Québec ; crise d'Oka : affrontement entre citoyens blancs et Mohawks sur une question territoriale.

1991 Rédaction du Rapport Allaire par les libéraux : on y recommande un transfert massif de pouvoirs aux provinces, et en particulier au Québec.

1992 Accords de Charlottetown (négociations constitutionnelles). Lors d'un référendum pancanadien, 57 % des Québécois et 54 % des Canadiens rejettent l'entente.

1993 Adoption de la loi 86 permettant l'affichage bilingue avec prédominance du français. Le Bloc québécois, parti souverainiste, avec à sa tête Lucien Bouchard, est élu « opposition officielle » à Ottawa.

1994 Jacques Parizeau (PQ) est élu premier ministre du Québec ; entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) Canada-États-Unis-Mexique.

1995 Pour la deuxième fois de son histoire, le Québec, par voie référendaire, refuse la souveraineté politique : 49,4 % de OUI ; 50,6 % de NON.

1996 Lucien Bouchard (PQ), premier ministre, réélu en 1998 ; déluge au Saguenay.

1998 Grand Verglas ; déconfessionnalisation du système scolaire par la création de commissions scolaires linguistiques ; renvoi de la Cour suprême du Canada sur la sécession, reconnaissant la légitimité du mouvement souverainiste. Il n'existe pas de droit à la sécession dans la Constitution, mais avec une question claire et une majorité claire lors d'un référendum sur la sécession du Québec, le reste du Canada aura l'obligation de négocier.

2000 Sanction de la loi fédérale sur la clarté, découlant du renvoi de la Cour suprême de 1998, imposant des conditions pour que le Parlement fédéral prenne en compte les résultats d'un référendum sur la souveraineté (loi C-20) ; en riposte, adoption à l'Assemblée nationale de la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et les prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec (loi n° 99). Fusions municipales, notamment des 29 municipalités de l'île de Montréal.

2001 Bernard Landry (PQ) succède à Lucien Bouchard comme premier ministre.

2003 Sous la gouverne de Jean Charest, retour du Parti libéral au pouvoir. Jean Chrétien se retire de la vie politique. Paul Martin devient chef du Parti libéral du Canada (14 nov.) et premier ministre du Canada (12 déc.).

2004 Éclatement du scandale des commandites (portant sur l'utilisation de fonds publics pour la promotion du Canada au Québec) ; le mariage gai déclaré légal au Québec ; élection d'un gouvernement libéral minoritaire au fédéral sous la direction de Paul Martin.

2005 Grève étudiante sans précédent contre la réduction de l'aide financière aux études ; Bernard Landry quitte la présidence du Parti québécois ; ouverture de la Grande Bibliothèque.

2005 André Boisclair devient le sixième chef de l'histoire du Parti québécois. Il succède à Bernard Landry, qui a démissionné 6 mois plus tôt.

2006 Élection d'un gouvernement conservateur minoritaire au fédéral sous la direction de Stephen Harper.

2006 Un nouveau parti, Québec solidaire, est créé le 4 février 2006 à Montréal. Fondé sur les valeurs de l'écologie, du féminisme et du bien commun, il est né de la fusion du mouvement politique Option citoyenne et du parti politique Union des forces progressistes.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES PARTIS

Mouvements au sein du personnel politique

SERGE LAPLANTE

Rechercheur, *Journal de Montréal*

Vallières combat un cancer. Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et député de Richmond, Yvon Vallières, annonce le 2 août 2005 qu'il doit s'absenter afin de subir une intervention chirurgicale visant à retirer une tumeur bénigne située dans la région du cou. Pendant son absence, il est remplacé par le ministre du Travail, Laurent Lessard. Le 31 août, le premier ministre Jean Charest fait savoir que le député de Richmond doit prolonger sa convalescence en attente d'une seconde intervention chirurgicale qui permettra l'ablation de la glande thyroïde. Cette seconde opération est justifiée par la présence d'un nodule cancéreux au niveau de la thyroïde. Il sera de retour le 30 décembre.

Daniel Bouchard condamné. Le député indépendant de Mégantic-Compton plaide coupable le 13 septembre à 12 accusations d'infractions à la Loi électorale. Par la voix de son avocat, M. Bouchard a reconnu avoir utilisé des fonds de la Société d'aide au développement de la collectivité du Haut-Saint-François (SADCHSF) pour rembourser deux contributions électorales qu'il affirmait avoir faites lui-même à l'association libérale de son comté. Le député Bouchard, qui a été directeur général de

l'organisme de 1998 à 2003 avant d'être élu à Québec sous la bannière libérale, est aussi accusé d'avoir incité huit autres employés de la SADCHSF à utiliser le même stratagème à dix reprises entre 2001 et 2002, et d'avoir approuvé ces dépenses. Il a été condamné à 7 500 \$ d'amende. Le député Bouchard a quitté le caucus dès qu'une enquête sur l'affaire a été ouverte. Il continue de siéger à l'Assemblée nationale à titre de député indépendant depuis le 16 mars 2004.

André Boulerice démissionne. Le député péquiste de Sainte-Marie-Saint-Jacques quitte la vie politique le 14 septembre. Âgé de 59 ans, M. Boulerice représente sa circonscription depuis 1985, soit depuis plus de 20 ans. Il avait dû attendre jusqu'en 2001 avant d'accéder au Conseil des ministres dans le gouvernement Landry, à titre de ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

Pierre Moreau promu. Le 19 octobre, le député de Marguerite-d'Youville, Pierre Moreau, est nommé leader adjoint du gouvernement en remplacement de Michèle Lamquin-Éthier, qui doit céder son poste temporairement pour des raisons familiales.

Nominations au cabinet de la chef de l'opposition officielle. Le 22 novembre, la députée d'Hochelaga-Maisonneuve et chef de l'opposition officielle, Louise Harel, annonce des modifications au sein de son cabinet. Shirley Bishop, directrice de la recherche et des communications, est nommée directrice de cabinet. Line-Sylvie Perron est nommée conseillère principale, chargée d'assurer la liaison avec le nouveau chef du Parti québécois, André Boisclair, élu le 15 novembre. Martin Tremblay est nommé conseiller politique auprès de la députation. Carole Poirier demeure au sein du cabinet à titre de conseillère.

Élections partielles. Raymond Bachand (PLQ) l'emporte dans Outremont et Stéphane Bergeron (PQ) dans Verchères lors des élections partielles tenues le 12 décembre 2005.

Québec solidaire. Naissance de Québec solidaire de la fusion d'Option citoyenne et de l'Union des forces progressistes (UFP) lors d'un congrès de fondation tenu les 3-4-5 février 2006 à Montréal. Les porte-parole en sont Françoise David et Amir Khadir. Le nouveau parti sera progressiste, écologiste, féministe, pacifiste et souverainiste. Ainsi en ont décidé 1 000 délégués des deux partis. Québec solidaire compte 4 000 membres.

Remaniement ministériel. Le premier ministre du Québec, Jean Charest, procède le 27 février à des ajustements à la composition du Conseil des ministres. Le Conseil des ministres compte maintenant 28 membres. Raymond Bachand fait son entrée au Conseil des ministres à titre de ministre du Développement économique, de l'Innova-

tion et de l'Exportation. Claude Béchard agit dorénavant à titre de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en plus d'être leader adjoint du gouvernement. Henri-François Gauthrin assume quant à lui les fonctions de ministre des Services gouvernementaux, ce qui inclut la responsabilité du gouvernement en ligne. Laurent Lessard demeure ministre du Travail et assume dorénavant la fonction de ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches. Yvon Valières demeure ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et est également ministre responsable de la région du Centre-du-Québec. Jacques P. Dupuis, qui conserve ses responsabilités de ministre de la Sécurité publique, de vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement, devient aussi ministre responsable des régions des Laurentides et de Lanaudière. Yvon Marcoux, ministre de la Justice, est dorénavant président du Comité de législation. Thomas Mulcair et Pierre Reid quittent le cabinet.

Pauline Marois démissionne. Députée péquiste de La Peltrie (1981-1985) puis de Taillon (1989-2006), Mme Marois annonce sa démission le 20 mars 2006. Titulaire de 14 ministères, marraine de 43 projets de loi, instigatrice de la politique québécoise de la petite enfance et de l'amendement constitutionnel confirmant la naissance des commissions scolaires linguistiques, première ministre des Finances à présenter un budget, ministre de l'Éducation et de la Santé, ancienne vice-première ministre, deux fois candidate à la chefferie du Parti québécois, Pauline Marois quitte la vie politique active après avoir

occupé pendant 20 ans un siège à l'Assemblée nationale.

Élections partielles. Martin Lemay (PQ) est élu le 10 avril 2006 dans le comté de Sainte-Marie-Saint-Jacques.

Modifications au cabinet fantôme. Le 12 avril, Louise Harel et André Boisclair annoncent des modifications aux responsabilités de certains porte-parole. Sylvain Simard, député de Richelieu, est nommé porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations internationales. M. Simard demeure porte-parole de l'opposition officielle pour le Conseil du trésor et en matière de services gouvernementaux. Martin Lemay, candidat élu dans la circonscription de Sainte-Marie-Saint-Jacques, est nommé, à compter du 25 avril, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'habitation.

25 ans de vie parlementaire pour Harel. Le jeudi 13 avril marque le 25^e anniversaire de vie parlementaire de la députée d'Hochelaga-Maisonneuve et chef de l'opposition officielle, Louise Harel. Elle est la première femme dans l'histoire parlementaire du Québec et du Canada à réaliser six mandats continus alors que 226 hommes en ont fait autant depuis 1867. Elle a occupé de nombreuses fonctions parlementaires qui en font un des personnages les plus imposants de la politique québécoise. Elle passera à l'histoire d'abord à titre de première femme présidente de l'Assemblée nationale, mais aussi comme première

présidente de l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie et première femme aux postes de ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et de ministre du Travail. Elle a aussi occupé le poste de ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Nicole Léger démissionne. Le 1^{er} juin, la députée péquiste de Pointe-aux-Trembles pendant dix ans a quitté l'Assemblée nationale, mettant fin à sa vie politique active. Éluée pour la première fois le 9 décembre 1996 à l'occasion d'une élection partielle, Nicole Léger devenait la 50^e femme de l'histoire québécoise à faire son entrée à l'Assemblée nationale. Elle fut ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Elle a également assumé le poste de whip adjointe de l'opposition officielle. Elle est la fille de feu Marcel Léger, ministre sous René Lévesque.

Nouveau directeur général au Parti québécois. Le 22 juin, le conseil exécutif national du Parti québécois procède à la nomination de Pierre-Luc Paquette à titre de directeur général du Parti québécois. Il succède à Jean Fournier, qui terminera son mandat en août. Très engagé dans le mouvement souverainiste, M. Paquette a été en 1992 directeur général du Rassemblement national des jeunes pour le NON. En 2001, il était nommé directeur des communications du Parti québécois.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'Assemblée nationale est formée de 125 députés. Depuis le 21 août 2006, sa composition est la suivante :

Parti libéral du Québec	73
Parti québécois	46
Députés indépendants	
Action démocratique du Québec	5
Autre	1

COMPOSITION DU CONSEIL DES MINISTRES

Au 27 février 2006

Charest, Jean Premier ministre
Responsable des dossiers jeunesse
Président du Comité des priorités

Dupuis, Jacques P. Vice-premier ministre
Ministre de la Sécurité publique
Leader parlementaire du gouvernement
Ministre responsable des régions des
Laurentides et Lanaudière

Jérôme-Forget, Monique Présidente du
Conseil du trésor
Ministre responsable de l'Administration
gouvernementale

Audet, Michel Ministre des Finances

Gagnon-Tremblay, Monique Ministre des
Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie
Ministre responsable de la région de
l'Estrie

Couillard, Philippe Ministre de la Santé et
des Services sociaux
Président du Comité ministériel du
développement social, éducatif et culturel

Fournier, Jean-Marc Ministre de
l'Éducation, du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région de
la Montérégie

Marcoux, Yvon Ministre de la Justice
Président du Comité de législation

Béchar, Claude Ministre du Développe-
ment durable, de l'Environnement et
des Parcs
Leader adjoint du gouvernement
Président du Comité ministériel de la
prosperité économique et du développe-
ment durable
Ministre responsable de la région du
Bas-Saint-Laurent et de la région de la
Côte-Nord

Vallières, Yvon Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Ministre responsable de la région du
Centre-du-Québec

Bachand, Raymond Ministre du
Développement économique, de l'Innova-
tion et de l'Exportation

Corbeil, Pierre Ministre des Ressources
naturelles et de la Faune
Ministre responsable de la région de
l'Abitibi-Témiscamingue et de la région du
Nord-du-Québec

Després, Michel Ministre des Transports
Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Normandeau, Nathalie Ministre des Affaires municipales et des Régions
Présidente du Comité ministériel à la décentralisation et aux régions
Ministre responsable de la région de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Beauchamp, Line Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la région de Montréal

Pelletier, Benoît Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information
Ministre responsable de la région de l'Outaouais

Bergman, Lawrence S. Ministre du Revenu

Courchesne, Michelle Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Ministre responsable de la région de Laval

Gauthier, Françoise Ministre du Tourisme
Ministre responsable de la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean

Théberge, Carole Ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Lessard, Laurent Ministre du Travail
Ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches

Thériault, Lise Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles

Gautrin, Henri-François Ministre des Services gouvernementaux

Boulet, Julie Ministre déléguée aux Transports
Ministre responsable de la région de la Mauricie

Kelley, Geoffrey Ministre délégué aux Affaires autochtones

Delisle, Margaret F. Ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation

PARTICIPENT ÉGALEMENT AU CONSEIL DES MINISTRES :

MacMillan, Norman Whip en chef du gouvernement

Whissell, David Président du caucus du gouvernement

CABINET FANTÔME DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Au 28 septembre 2006

DÉPUTÉ-E ET DOSSIER

Arseneau, Maxime (Îles-de-la-Madeleine)
Agriculture, alimentation et pêcheries

Beaudoin, Denise (Mirabel)
Régimes de retraite

Bédard, Stéphane (Chicoutimi)
Accès à l'information, Justice

Bergeron, Stéphane (Verchères)
Faune, Parcs

Bertrand, Rosaire (Charlevoix)
Institutions financières

Bouchard, Camil (Vachon)
Éducation, Formation professionnelle et technique

Boucher, Claude (Johnson)
Voirie

Bourdeau, Alexandre (Berthier)
Jeunesse

Caron, Jocelyne (Terrebonne)
Condition féminine, Action communautaire

Champagne, Noëlla (Champlain)
Aînés, Hébergement pour les aînés

Charbonneau, Jean-Pierre (Borduas)

Charest, Solange (Rimouski)
Services sociaux

Côté, Jacques (Dubuc)
Lois professionnelles

Cousineau, Claude (Bertrand)
Innovation

Deslières, Serge (Beauharnois)
Transports

Dion, Léandre (Saint-Hyacinthe)
Langue

Dionne-Marsolais, Rita (Rosemont)
Énergie

Doyer, Danielle (Matapédia)
Forêts, Mines, Terres

Dufour, Marjolain (René-Lévesque)
Travail

Girard, Nicolas (Gouin)
Emploi, Solidarité sociale

Harel, Louise (Hochelaga-Maisonneuve)
Santé

Jutras, Normand (Drummond)
Affaires municipales, Décentralisation

Lefebvre, Elsie (Laurier-Dorion)
Immigration, Communautés culturelles

Legault, François (Rousseau)
Développement économique, Finances

Legendre, Richard (Blainville)
Famille, Sport et loisir

Lelièvre, Guy (Gaspé)
Revenu

Lemay, Martin (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
Habitation

Lemieux, Diane (Bourget)
Métropole

Létourneau, Michel (Ungava)
Affaires autochtones

Malavoy, Marie (Taillon)

Maltais, Agnès (Taschereau)
Capitale nationale, Tourisme

Pagé, Sylvain (Labelle)
Développement des régions

Papineau, Lucie (Prévost)
Sécurité publique

Pinard, Claude (Saint-Maurice)
Exportation

Richard, Lorraine (Duplessis)
Transport maritime

Robert, Hélène (Deux-Montagnes)
Ruralité

Simard, Sylvain (Richelieu)
Conseil du trésor, Relations internationales, Services gouvernementaux

Saint-André, Jean-Claude (L'Assomption)
Démographie

Thériault, Luc (Masson)
Réforme des institutions démocratiques

Tremblay, Stéphan (Lac-Saint-Jean)
Environnement

Turp, Daniel (Mercier)
Culture et communications

Valois, Jonathan (Joliette)
Affaires intergouvernementales canadiennes

Vermette, Cécile (Marie-Victorin)
Gouvernement en ligne

L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LES PARTIS

Les principales lois adoptées par l'Assemblée nationale

SERGE LAPLANTE

Rechercheur, *Journal de Montréal*

Plus gestionnaire qu'innovateur, le gouvernement libéral de Jean Charest propose peu de lois à l'Assemblée nationale. Son bilan législatif des deux dernières sessions, semblable à ceux des dernières années, compte au total 54 lois adoptées (20 à la session d'automne, 34 à la session du printemps), en incluant un projet de loi dit «de député», favorisant les dons d'organes. En un peu plus de trois ans de gouvernement, les libéraux ont donc fait adopter 150 lois.

Les députés, pour leur part, siègent peu. Soixante-quinze séances à peine dans la dernière année. Bien moins qu'à Ottawa, par exemple, où les députés de la Chambre des communes siègent généralement plus d'une centaine de jours par année. En 2005, par exemple, ils ont siégé 115 jours. Depuis la reprise des travaux parlementaires, le 18 octobre 2005, jusqu'à l'ajournement du 15 juin 2006, la Chambre n'aura siégé que 75 jours (30 à l'automne, 45 au printemps). Les travaux parlementaires se sont terminés le 14 décembre, alors qu'ils auraient pu se rendre jusqu'au 21, et le 15 juin alors qu'ils auraient pu se rendre jusqu'au 23. Le gouvernement a pourtant invoqué «l'urgence de la situation» pour faire usage du règlement du bâillon à deux reprises, en décembre et en juin, et ce, pour une troisième année d'affilée, non pas en raison de l'obstruction systématique de l'opposition, mais uniquement par tactique ou pour accélérer les débats et permettre l'adoption avant l'ajournement d'été de quatre projets de loi controversés : projet de loi 9 sur les véhicules hors route, 23 sur la privatisation partielle du Mont-Orford, 31 sur la privatisation des hippodromes, 37 sur les conditions de travail des médecins spécialistes.

À l'ajournement du 15 juin 2006, le gouvernement avait 12 projets de loi inscrits au feuillet.

SESSION D'AUTOMNE 2005 : 20 LOIS ADOPTÉES

83 Santé - L'imposante loi 83, adoptée à l'unanimité, actualise le cadre législatif du réseau de la santé. Elle oblige, en outre, les résidences privées pour personnes âgées à

obtenir une certification et permet, sur acceptation du patient, l'informatisation du dossier médical.

107 Sites d'enfouissement - La Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement permet au ministre de l'Environ-

nement de fixer lui-même les normes d'émission d'un certificat d'autorisation ou de soustraire un projet d'agrandissement ou d'établissement d'un site d'enfouissement à la procédure autrement incontournable des audiences publiques (BAPE).

109 Directeur des poursuites criminelles et pénales - En créant ce poste, le ministre de la Justice cherche à accentuer l'indépendance de cette fonction assumée, à l'heure actuelle, par un sous-ministre associé. Responsable de toutes les poursuites publiques en matière criminelle et pénale, le directeur, qui exercera sa tâche sous l'autorité générale du ministre de la Justice et du procureur général, sera nommé pour un mandat de sept ans.

124 Garderies - Adoptée sous le bâillon, après des semaines de contestations publiques, cette loi retire le contrôle des garderies en milieu familial à 884 centres de la petite enfance (CPE) pour le confier à 164 bureaux de coordination. La loi prévoit aussi des horaires de garde plus flexibles.

130 Assurance médicaments - La loi donne au gouvernement les assises législatives pour mettre en place l'ensemble de la Politique du médicament qu'il se propose de lancer dans les prochains mois. Elle rétablit la gratuité des médicaments pour les personnes âgées qui reçoivent le plein supplément de revenu garanti.

133 Violence domestique - L'article 1974 du Code civil est modifié afin d'obliger un propriétaire à annuler le bail d'une locataire en raison de la violence d'un conjoint ou d'un ancien conjoint, ou en raison d'une agression à caractère sexuel si sa sécurité ou celle d'un enfant est menacée.

135 Construction - Donnant suite au rapport de la commission Lesage sur le gâchis de l'usine Gaspésia, le gouvernement cherche à civiliser les chantiers de construction en renforçant la liberté syndicale. La loi interdit notamment aux syndicats « d'agir de manière arbitraire ou discriminatoire dans l'embauche ».

142 Loi spéciale - Cette loi d'exception, adoptée sous le bâillon en séance extraordinaire du parlement, fixe les conditions de travail dans le secteur public et impose les salaires des 510 000 employés de l'État jusqu'au 31 mars 2010.

SESSION DU PRINTEMPS 2006 :

34 LOIS

1 Fonds des générations - Une loi concrétise la principale mesure du budget 2006-2007, le Fonds des générations, qui sera consacré exclusivement à la réduction du poids de la dette qui équivaut aujourd'hui à près de 43 % de la taille de notre économie. L'objectif est de le ramener en deçà de 25 % du PIB d'ici 2025, soit la moyenne actuelle des provinces canadiennes. D'ici 20 ans, ce sont 30 milliards de dollars qui seront affectés à la diminution du poids de la dette.

9 Véhicules hors route - Adoptée sous le bâillon, la loi 9 interdit pendant cinq ans tout recours judiciaire aux citoyens vivant près d'un sentier de motoneiges ou de VTT. Ainsi, les gens incommodés par le bruit et les odeurs de ces véhicules ne pourront, par exemple, poursuivre les gestionnaires de sentiers.

17 Contrats publics - Le gouvernement du Québec facilite le recours à la procédure

dérogatoire en matière d'octroi des contrats publics. La loi vise d'abord à uniformiser les normes d'octroi de contrats des secteurs public et parapublic. De plus, les ministères pourront solliciter et conclure des contrats publics qui s'écartent du cadre général tracé dans la loi, à la condition d'obtenir l'aval du Conseil du trésor. En outre, il porte de 25 000 à 100 000 dollars le seuil au-delà duquel l'appel d'offres public devient obligatoire aux fins d'un contrat de service ou de construction.

19 Fonds du sport - La création du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique avait été annoncée dans le Discours sur le budget 2006-2007. Ce Fonds, doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars par année, sera alimenté par une partie des revenus de la taxe sur le tabac actuellement versée au Fonds spécial olympique. Il permettra la mise sur pied d'un programme de soutien aux installations sportives dans toutes les régions du Québec.

23 Mont-Orford - La loi assurant la privatisation partielle du parc national du Mont-Orford est certainement l'une des plus controversées de la dernière année. Adoptée sous le bâillon, elle prévoit la vente de terrains actuellement loués par le centre de ski et le terrain de golf en vue de permettre la construction de condominiums.

31 Privatisation des hippodromes - Le gouvernement ouvre la porte à la privatisation des quatre hippodromes du Québec. La loi l'autorise à dissoudre la Société nationale des chevaux de course (SONACC) et à modifier la composition de son conseil d'administration. Cette loi a été adoptée sous le bâillon.

37 Médecins spécialistes - Cette loi, adoptée elle aussi sous le bâillon, fixe les conditions de travail des médecins spécialistes jusqu'en 2010. Fait à noter, les termes de cette loi sont inférieurs de 130 millions de dollars aux dernières offres gouvernementales refusées par les médecins.

80 Loi sur la police - Répondant à un souhait exprimé par les policiers, des modifications à la Loi sur la police introduisent notamment un mécanisme autorisant l'excuse des policiers sanctionnés par le Comité de déontologie policière pour un acte dérogatoire à leur code de déontologie. Par ailleurs, la loi allège le processus administratif de nomination de membres de la Sûreté du Québec.

88 Sécurité privée - Promise depuis août 1995, cette loi non controversée est saluée par l'ensemble de l'industrie de la sécurité privée. La loi encadrant désormais ce secteur fixe des critères pour départager les différents types d'emploi dans le domaine – agent de sécurité, investigation, consultation, transport des valeurs, alarmes, serrurerie et conseiller en sécurité.

118 Développement durable - Fruit d'un long processus législatif – notamment d'une consultation publique au cours de laquelle 600 mémoires ont été présentés –, la Loi sur le développement durable instaure un nouveau cadre de responsabilisation de toute l'administration publique en faveur du développement durable. Seize principes guident désormais la gouvernance de l'État. De plus, la loi enchâsse dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

125 Protection de la jeunesse - La Loi sur la protection de la jeunesse, adoptée en 1977, est mise à jour. Dorénavant, les tuteurs pourront exercer les responsabilités parentales sans briser les liens avec la famille naturelle. La loi révisée met fin au «ballotement» des enfants.

137 Appellations réservées - La Loi modifiant les appellations réservées et les termes valorisants a pour objectif de mettre les produits régionaux à l'abri de la fraude en protégeant juridiquement l'usage d'appellations d'origine ou encore les mentions de type «fermier» ou «artisanal» apposées sur des produits alimentaires.

197 Dons d'organes - Présenté par le député William Cusano, lui-même un transplanté du cœur, la Loi facilitant les dons d'organes modifie la Loi sur l'assurance maladie afin que la personne assurée, ou son représentant légal si elle est incapable, indique par écrit, au moment de chaque demande d'inscription, de renouvellement d'inscription ou de remplacement de sa carte d'assurance maladie si elle consent ou non au prélèvement sur son corps d'organes ou de tissus et à leur transplantation.

L'année judiciaire à la Cour suprême du Canada

ALAIN-ROBERT NADEAU

Avocat, Correspondant à la Cour suprême du Canada

L'année judiciaire 2005-2006 a été marquée par le départ du juge John Major, qui représentait les provinces de l'Ouest, et par son remplacement par le juge Marshall Rothstein, qui était juge de la Cour fédérale depuis 1992 et de la Cour d'appel fédérale depuis 1999. Élevé à la Cour suprême du Canada le 1^{er} mars 2006, sa nomination faisait suite, pour la première fois dans l'histoire politique canadienne, à l'examen de sa candidature par un comité de la Chambre des communes. Le juge Rothstein est le troisième membre d'origine juive à la Cour suprême et le premier juge unilingue anglophone à avoir été nommé depuis bon nombre d'années.

Au cours de l'année judiciaire 2005-2006, la Cour suprême a rendu 77 décisions dont 66 arrêts motivés. Les 11 autres décisions

concernent des ordonnances, des requêtes ou encore des jugements oraux rendus à l'audience à la suite d'un appel de plein

droit. Cette année, seulement 63 % des jugements étaient unanimes ; ce qui représente une chute majeure comparativement à l'année dernière, soit de près de 20 %. Des 72 décisions rendues (en excluant les cinq requêtes concernant des questions de procédure), près d'une décision sur trois provenait du Québec (20 décisions) et près d'une sur quatre de la Colombie-Britannique (16 décisions). Les appels à l'encontre d'une décision de la Cour d'appel de l'Ontario (14 décisions) et de la Cour d'appel fédérale (11 décisions) suivent.

Quatre appels sur cinq (80 %) de décisions de la Cour d'appel du Québec ont été accueillis par la Cour suprême. Les pourvois à l'encontre des décisions de la Cour d'appel de l'Ontario ont été accueillis dans une proportion de 64 %. En revanche, la Cour suprême du Canada a confirmé les jugements de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans une proportion de 72 % et de 67 % respectivement. Considérant la fréquence de leur participation et le nombre de motifs qu'ils ont rédigés personnellement (et, subsidiairement, le nombre de motifs concordants ou dissidents qu'ils ont rédigés), il ressort qu'au cours de cette période, le juge le plus influent de la Cour suprême a été la juge en chef McLachlin, devançant, de plusieurs longueurs, le juge Bastarache, le juge Binnie (qui avait remporté ce titre l'an dernier) et la juge Charron.

Il y a eu un accroissement significatif du nombre de dissidences au cours de cette année judiciaire. Le juge LeBel (dissident à dix reprises) a été le juge ayant manifesté le plus grand nombre de dissidences, suivi par la juge Deschamps (dissidente à huit

reprises). Les juges Bastarache, Binnie et Fish suivent avec six dissidences chacun.

LES DÉCISIONS MARQUANTES DE L'ANNÉE JUDICIAIRE

La vaste majorité des 66 décisions motivées rendues par la Cour suprême au cours de l'année judiciaire 2005-2006, plus de trois décisions sur quatre, concernent le domaine du droit public (droit qui régit l'organisation et le fonctionnement de l'État ainsi que les rapports entre l'État et les individus) par opposition au droit privé (droit qui régit les rapports entre les individus). Nous les avons regroupées par souci de commodité. Ces catégories, au nombre de cinq, sont les suivantes : (a) les libertés publiques, les droits fondamentaux, le droit constitutionnel et le droit autochtone (13 décisions), (b) le droit criminel (17 décisions), (c) le droit administratif (11 décisions), (d) le droit civil et le droit du travail (15 décisions) et, enfin (e) le droit commercial et le droit fiscal (10 décisions).

Nous évoquons succinctement quelques-unes des décisions de l'année. Une étude détaillée est disponible sur le site Internet de l'Institut du Nouveau Monde.

Assurance-emploi : Au chapitre du partage des compétences, il n'y a eu qu'une seule décision au cours de la dernière année judiciaire : il s'agit du Renvoi relatif à la Loi sur l'assurance-emploi (Can.), art. 22 et 23. Le gouvernement du Québec a contesté la validité constitutionnelle des dispositions de la Loi sur l'assurance-emploi qui permettaient à une femme qui ne travaille pas en raison de sa grossesse ainsi qu'à une per-

sonne qui s'absente de son travail pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté de recevoir des prestations d'assurance-emploi. La Cour d'appel du Québec a déclaré que ces articles étaient inconstitutionnels en ce qu'ils empiétaient sur les compétences législatives des provinces. La Cour suprême du Canada a cassé la décision de la Cour d'appel et statué que les articles 22 et 23 de la Loi sur l'assurance-emploi sont constitutionnels.

Tabac : L'autre revendication constitutionnelle était le fait des compagnies de tabac qui, dans l'arrêt *Imperial Tobacco Ltée*, contestaient la *Tobacco Damages and Health Care Costs Recovery Act* de la Colombie-Britannique, une loi adoptée par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique afin de permettre de poursuivre en justice les fabricants de produits du tabac en vue de recouvrer le coût des dépenses engagées par le gouvernement au titre de soins de santé pour le traitement des personnes exposées aux produits du tabac. La Cour suprême a statué à l'unanimité que la loi était constitutionnellement valide.

Kirpan : Dans l'arrêt *Multani*, la Cour devait jauger la constitutionnalité de la décision des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'interdire à un élève de religion sikhe de porter son kirpan à l'école. Bien qu'il y ait eu trois groupes de motifs séparés relativement aux moyens, l'ensemble des juges sont néanmoins unanimes sur le fait que la décision des commissaires porte atteinte à la liberté de religion garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Pour la juge Charron, qui s'exprimait pour la

majorité, l'entrave à la liberté de religion est à ce point grave (elle n'est pas négligeable ou insignifiante pour reprendre les critères de la jurisprudence antérieure) qu'elle ne saurait se justifier dans une société libre et démocratique (article premier de la Charte canadienne). Les arguments fondés sur la sécurité et la représentation symbolique du kirpan (celui-ci constituerait un symbole de violence en envoyant le message que le recours à la force est nécessaire pour faire valoir ses droits) ont été rejetés par la Cour. Rappelant que la tolérance religieuse est une valeur fondamentale de la société canadienne, les juges de la majorité estiment que la prohibition totale de porter le kirpan dévalorise ce symbole religieux ainsi que les minorités culturelles. En revanche, permettre à *Multani* de porter son kirpan démontre « l'importance que notre société accorde à la liberté de religion et au respect des minorités qui la composent ».

Échangisme : Dans les arrêts *Labaye* et *Kouri*, deux décisions jumelles, des accusations d'avoir tenu une maison de débauche ont été portées contre des individus qui exploitaient un club échangiste. Dans le premier cas (*Labaye*), une majorité de deux juges contre un de la Cour d'appel du Québec a prononcé une déclaration de culpabilité pour le motif que la conduite des participants était indécente en raison du fait qu'elle était dégradante et déshumanisante, qu'elle prédisposait à des comportements antisociaux, faisait fi des valeurs morales et contribuait à l'augmentation des risques de propagation des MTS. En revanche, dans l'autre cas (*Kouri*), la même Cour d'appel, le même jour, adopte étonnamment le point de vue contraire.

Comme il fallait s'y attendre, la Cour suprême a corrigé la situation en uniformisant les résultats certes, mais aussi en étayant une nouvelle norme d'appréciation de l'« indécence criminelle ». D'abord, il faut que la conduite reprochée soit susceptible de porter atteinte à une valeur fondamentale pour ainsi causer un préjudice appréciable à une personne ou à la société : en l'exposant à une conduite qui entrave son autonomie ou sa liberté, en l'exposant à adopter un comportement antisocial ou, encore, en lui causant un préjudice physique ou psychologique. Ensuite, ce préjudice doit atteindre un degré tel qu'il devienne incompatible avec le bon fonctionnement de la société.

Expulsions de non-citoyens canadiens :

Dans l'arrêt *Medovarki* ; *Eteban*, deux résidents canadiens ont fait l'objet de mesures d'expulsion pour « grande criminalité ». Ils ont fait appel devant la Commission de l'immigration et du statut du réfugié (CISR), ce qui a pour effet d'entraîner automatiquement un sursis d'exécution des mesures de renvoi. Il a été mis fin aux deux appels en raison de l'adoption d'une disposition dans la nouvelle loi relative à l'immigration, laquelle a supprimé le droit de porter une mesure de renvoi en appel. La Cour suprême confirme à l'unanimité la décision de la Cour fédérale qui avait rétabli la décision de la CISR et précise que les objectifs de la nouvelle Loi sur l'immigration et la protection du réfugié révèlent une intention de donner priorité à la sécurité. De plus, à elle seule, l'expulsion de non-citoyen ne peut mettre en cause les droits à la liberté et à la sécurité garantis par la Charte canadienne.

Pensions alimentaires : Dans l'arrêt *Leskun*, la Cour suprême du Canada a statué, à l'unanimité, qu'un juge d'une cour supérieure peut tenir compte de l'actif immobilisé acquis après la rupture du mariage pour évaluer la capacité d'un époux de verser une pension alimentaire à son ex-conjoint.

Obligations des hôtes : Dans l'arrêt *Childs*, à l'instar des tribunaux des premier et second degrés de juridiction s'étant prononcés sur la question, la Cour suprême a statué que les hôtes de soirées où l'on sert de l'alcool n'ont aucune obligation de diligence envers des tiers qui seraient susceptibles de subir un préjudice en raison de leur consommation excessive d'alcool.

Dénonciations à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) :

Dans l'arrêt *Young*, les tribunaux devaient jauger la responsabilité de professeurs ayant fait un signalement erroné d'une étudiante à l'organisme provincial de protection de l'enfance. L'étudiante en service social avait joint à un travail écrit un récit anonyme dans lequel une femme s'exprime à la première personne et relate des agressions sexuelles sur des enfants. La professeure suppose, sans requérir aucune explication auprès de l'étudiante, que le récit est autobiographique. Elle signale alors l'étudiante au service de protection de l'enfance comme étant un agresseur d'enfants potentiel. Ce dernier mène une enquête... deux ans plus tard et constate rapidement que le récit de l'étudiante était tiré d'un manuel et que les soupçons de l'enseignante étaient dépourvus de fondement. L'étudiante a intenté une action pour négligence contre la professeure, le directeur et

l'université. La Cour supérieure a conclu par la négative et a accordé des dommages-intérêts de 839 400 \$ à l'étudiante. La Cour d'appel a écarté la décision et statué que la disposition de la Child Welfare Act – qui limite la responsabilité des personnes qui effectuent des signalements –, rend l'action irrecevable. La Cour suprême accueille le pourvoi et rétablit le jugement du tribunal de première instance.

Barbie's : Dans l'arrêt *Mattel Inc.*, la question consistait à déterminer si un restaurateur pouvait utiliser la marque de commerce « Barbie's » en relation avec une petite chaîne de restaurants. Le fabricant des poupées Barbies s'oppose à cet emploi. La Cour suprême estime que les deux entreprises s'adressent à des goûts et des clientèles fort différents et qu'aucune confusion n'est susceptible de survenir dans l'esprit des consommateurs.

Évitement fiscal : De l'avis de plusieurs fiscalistes, les arrêts *Hypothèques Trustco Canada* et *Matthew* de la Cour suprême du Canada, qui portent sur les conditions d'application de la règle générale anti-évitement (RGAÉ), comptent parmi les décisions récentes les plus importantes de la Cour suprême. Les faits de ces deux

affaires sont relativement techniques et difficilement compréhensibles aux non-initiés puisqu'ils relatent l'échafaudage d'une structure fiscale complexe. Ce qu'il faut savoir, c'est que cette structure avait incidemment pour but d'éviter de payer des impôts. Selon la juge en chef McLachlin et le juge Major, qui ont rendu concurremment les motifs dans les deux affaires, l'application de la RGAÉ comporte trois éléments, dont la démonstration de l'existence repose sur le contribuable en ce qui concerne les deux premiers et sur le ministre en ce qui concerne le troisième. D'abord, il faut déterminer s'il existe un avantage fiscal découlant d'une opération ou d'une série d'opérations au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ensuite, il faut se demander si ces opérations constituent une opération d'évitement en raison du fait qu'elle n'a pas été « principalement effectuée pour des objets véritables » (l'obtention d'un avantage fiscal n'étant pas un objet véritable). Enfin, il faut se demander s'il y a eu évitement fiscal abusif, c'est-à-dire qu'il n'est pas raisonnable de conclure qu'il serait conforme à l'objet ou à l'esprit des dispositions invoquées par le contribuable.

LE QUÉBEC COMME OBJET D'ÉTUDE

Robert Laliberté

Directeur général, Association internationale des études québécoises

Depuis quelques années déjà, le Québec est un objet d'étude pour de nombreux étudiants, professeurs et chercheurs du Québec, mais également au grand étonnement des Québécois eux-mêmes, du reste du Canada et de partout ailleurs dans le monde. Au fil des ans, le Québec est devenu l'objet de cours, de recherches ou de publications de la part d'universitaires qui cherchent à mieux connaître et à mieux faire connaître la spécificité québécoise ou encore qui jugent opportun de se référer à l'expérience québécoise pour mieux comprendre leur propre société.

Il serait bien sûr exagéré de prétendre que l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) est seule responsable de cet intérêt croissant à l'égard du Québec. Il n'en demeure pas moins que l'Association a pour mission, voire pour raison d'être, de susciter cet intérêt, de le soutenir et de le renforcer. Mise en place en 1997, elle est vite devenue une véritable organisation internationale qui compte aujourd'hui près de 2800 participants répartis dans 65 pays à travers le monde.

Les québécois faisant partie du réseau international de l'AIEQ appartiennent à plusieurs disciplines académiques et scientifiques différentes. La majorité d'entre eux, soit 70 %, sont de l'extérieur du Québec. Chaque année, grâce à ces québécois étrangers, près de 50 000 étudiants, principalement d'Europe et des États-Unis, découvrent le Québec.

L'AIEQ adresse un bulletin électronique d'information hebdomadaire aux milliers de québécois qu'elle a répertoriés. Elle met également à leur disposition deux sites. Le premier (www.aieq.qc.ca) leur offre notamment une liste des ouvrages « incontournables » à consulter pour comprendre le Québec. Quant au second, (www.panorama-quebec.com), il leur donne accès à une foule de dossiers bien documentés sur le Québec aussi bien que sur les traits caractéristiques des Québécoises et Québécois.

Ce travail de diffusion d'informations est complété par un travail de soutien financier aux projets initiés par les membres de l'Association. L'AIEQ offre également un programme qui vise à favoriser une meilleure connaissance des auteurs québécois et de leurs livres à l'étranger en octroyant un soutien technique et financier à l'organisation de tournées d'auteurs québécois à travers le réseau international des études québécoises. Consciente de l'importance de préparer une relève dans le domaine des études québécoises, l'AIEQ offre aussi chaque année quelques bourses d'études et de stages aux étudiants québécois et étrangers.

www.aieq.qc.ca

Pour consulter une bibliographie exhaustive des études sur le Québec publiées à l'étranger, visitez le site de l'Institut du Nouveau Monde (www.inm.qc.ca, section Annuaire du Québec).

Une nouvelle boîte à idées pour le Québec

L'INM est un institut indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées, à l'animation des débats publics et à l'éducation civique au Québec.

L'INM œuvre dans une perspective de justice sociale, de respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. Retrouver le goût de l'avenir, relancer l'imaginaire, aider les décideurs à décider mieux, dessiner les contours du Québec dans lequel nous voulons vivre demain, déterminer ce

qui doit être fait pour répondre aux aspirations d'une société progressiste, juste, démocratique et pluraliste : voilà l'essentiel de la mission de l'Institut du Nouveau Monde.

Incorporé le 20 janvier 2003, l'INM a été lancé publiquement le 22 avril 2004 en présence de 300 citoyens et citoyennes à l'hôtel de ville de Montréal.

La parole aux citoyens

Par ses actions, l'INM encourage la participation des citoyens, contribue au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques. L'avenir du Québec dépend certes d'une économie de marché dynamique et d'un État transparent, mais aussi d'une société civile forte, bien

informée, rompue aux règles de la délibération, apte à participer aux décisions et à produire de l'innovation.

Après à peine un an d'existence, l'INM a reçu le Prix Claire-Bonenfant 2005. Il s'agit du Prix de la citoyenneté remis par le gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique.

L'Annuaire du Québec

L'INM publie chaque année *L'Annuaire du Québec* et a lancé une nouvelle collection d'ouvrages thématiques grand public : les Suppléments de L'Annuaire du Québec. Le premier numéro portait sur la santé et regroupait les résultats du premier Rendez-vous stratégique sur la santé : *100 idées citoyennes pour un Québec en santé*. Le deuxième numéro, *Jeunes et engagés*, fait état des nouvelles formes d'engagement des jeunes Québécois et raconte l'expérience de la première École d'été de l'INM.



Les Rendez-vous stratégiques

L'INM organise chaque année un Rendez-vous stratégique, dialogue entre citoyens et experts. Le premier, en 2005, a porté sur la santé, le deuxième, en 2006, sur l'économie et le troisième, en 2007, portera sur la culture québécoise.



Une école d'été pour changer le monde

L'École d'été de l'INM est une école de citoyenneté aux airs de festival.

Réservée aux jeunes de 15 à 30 ans depuis la première édition, en 2004, l'École d'été comprend un volet intergénérationnel depuis 2005.

Chaque édition comporte une centaine d'activités. Depuis sa création, l'École d'été a reçu Riccardo Petrella, Michaëlle Jean, Ralph Nader, Jacques Attali, Françoise David, Roméo Dallaire, Lise Bissonnette, John Ralston Saul, Gérard Bouchard, Claude Béchar, Marie-France Bazzo, Bernard Landry, Jack Layton, et plus d'une centaine de conférenciers par année.

À go, on change le monde !

Après l'expérience de l'École d'été 2005, l'INM a décidé de continuer à valoriser, à soutenir et à promouvoir la réalisation concrète de projets pour changer le monde par

la création, à l'automne 2006, du programme *À go, on change le monde !* pour l'entrepreneuriat social des jeunes. Ce programme permettra d'inciter des jeunes de 18 à 35 ans à réaliser des projets de développement local et d'innovation sociale. Il offrira des conseils, des ateliers de formation, un espace sur Internet, l'accès à certaines ressources et, avec l'appui de partenaires financiers, des bourses.

Jeunes, science et démocratie

L'INM propose à des jeunes la participation à des activités de délibération sur les impacts sociaux du progrès scientifique. Un jury de citoyens a produit un rapport sur les études cliniques. Une conférence citoyenne s'est prononcée sur les applications de la biométrie (notamment à des fins d'identité). D'autres activités seront proposées dans l'année qui vient.

Santé et citoyenneté

En 2007, grâce au soutien de la Fondation Lucie et André Chagnon, l'INM lancera un programme santé et citoyenneté.

Devenez membre !

- ... Pour contribuer à l'émergence des idées nouvelles pour le Québec
- ... Pour participer aux débats sur l'avenir de notre société
- ... Pour recevoir une information fiable sur les grands enjeux de notre temps
- ... Pour faire partie d'un vaste réseau de citoyens et de citoyennes

www.inm.qc.ca



Page(s) blanche(s)

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.gc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 



*Page(s) manquante(s)
ou non-numérisée(s)*

Veillez vous informer auprès du personnel de BAnQ
en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :

https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html

ou par téléphone **1-800-363-9028**

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 